BULLETINS

DE LA

SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE LORRAINE.

BULLETINS

DE LA

SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE

LORRAINE.

Tome IV.

NANCY,
A. LEPAGE, IMPRIMEUR-LIBRAIRE-ÉDITEUR DE LA SOCIÉTÉ,
Grande-Rue (Ville-Vieille), 14.

1853.

THE CITY CENTER
LIBRARY

QUELQUES NOTES

SUR DES

PEINTRES LORRAINS

DES XVe XVIe ET XVIIe SIÈCLES,

PAR M. HENRI LEPAGE,

PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ.

I.

« Peu de pays, » a dit un écrivain moderne qui ne saurait être accusé de partialité ; « peu de pays ont été doués d'un » génie des arts aussi vrai et aussi fécond que la Lorraine. » La France s'enorgueillit depuis longtemps des noms illus- » tres dont cette belle province a enrichi sa couronne ; mais, » en réalité, quand la charmante pléïade des artistes lorrains » se produisit et se développa, ce fut sous l'influence des ducs » de la cour de Nancy..... Et ces Lorrains, peintres, sculp- » teurs, graveurs, architectes, sont innombrables, et, seule- » ment pour les énumérer, plusieurs pages seraient néces- » saires (1). »

(1) Recherches sur la vie et les ouvrages de quelques peintres provinciaux de l'ancienne France, par M. Ph. de Chennevières-Pointel. 1850.

J'éprouve, je l'avoue, un vif sentiment d'orgueil à reproduire ces lignes, expression de la vérité, juste hommage rendu à notre pays : oui, nos princes se montrèrent toujours les protecteurs aussi généreux qu'éclairés des arts ; oui, les artistes lorrains forment une phalange innombrable, et plusieurs pages ne suffiraient pas pour enregistrer leurs noms, si l'on considère surtout que ceux dont l'Histoire a parlé, sont moins nombreux peut-être que ceux sur lesquels elle a gardé le silence.

Il ne saurait plus y avoir aujourd'hui de doute à cet égard, en présence des découvertes qui ont été récemment faites, et dont je me propose de consigner ici quelques résultats.

Malgré les peines que s'est données l'auteur de la *Bibliothèque lorraine* pour élever un monument à la gloire de sa patrie, en signalant tous les hommes marquants qui y sont nés, son livre, quelque volumineux qu'il soit, contient des lacunes considérables ; non point, et j'ai hâte de le dire, que le savant Bénédictin ait péché par indifférence ou ait reculé devant des recherches arides; mais simplement parce qu'il n'a pas eu le bonheur de trouver la source où il fallait puiser.

Cette source, aussi abondande que précieuse, elle était près de lui cependant, dans ce Trésor des Chartes de Lorraine où il a fait tant et de si utiles investigations ; elle était là, mais cachée sous la poussière de vieux registres de comptes qui ne semblaient pas dignes d'être compulsés.

D'autres, plus heureux que Dom Calmet, ont cherché derrière cette poussière, et y ont trouvé des richesses jusqu'alors inconnues : renseignements sur les arts, sur l'industrie, sur les événements contemporains, sur la vie intime du prince, une foule de détails enfin qui sont destinés à jeter un nouveau jour sur notre histoire.

Le travail qu'on va lire est uniquement un extrait de ces

registres, la reproduction de notes que j'ai essayé de rattacher le mieux possible les unes aux autres, la mise en lumière, si je puis m'exprimer ainsi, d'une multitude de faits dont il sera facile de tirer des conséquences, et qui pourront aider à bien comprendre, à bien tracer, si on le voulait, la physionomie artistique de chaque siècle ou de chacune des périodes formées par les règnes de nos différents ducs.

Les documents de la nature de ceux que je publie, ont une importance et une valeur qu'il n'est pas besoin de faire remarquer : ils portent avec eux tous les caractères de l'authenticité, et sont comme autant d'articles de foi qu'on peut adopter sans crainte de tomber dans l'erreur.

Aussi a-t-on vu plusieurs écrivains préférer se borner à réunir, par ordre chronologique, des extraits de comptes, plutôt que de raconter, sous une forme brillante, la vie d'un homme ou d'un monument (1). Ce genre est aride sans doute et peu propre à captiver le lecteur ; mais il a, pour ceux qui cherchent sérieusement à s'instruire, le grand avantage de leur présenter des faits positifs, des dates certaines, de leur révéler enfin une multitude de particularités intéressantes qui ne sauraient trouver place dans une composition littéraire.

Je m'occuperai, dans ce premier travail (2), des peintres et des peintres-verriers lorrains des XVe, XVIe et XVIIe siècles. Je devrais dire de la fin du XVe siècle seulement, car nous

(1) Je citerai, notamment, le travail de M. de Laborde sur l'église de Gisors, inséré dans les *Annales archéologiques*, année 1849 ; et les *Archives de l'art français*, qui ne sont, à proprement parler, qu'un recueil de documents sur les artistes français de toutes les époques.

(2) Je me propose de consacrer des notices analogues à celle-ci, aux musiciens, aux architectes, aux graveurs, à tous les Lorrains, enfin, qui se sont consacrés à l'étude des arts.

ne possédons presque point de renseignements antérieurs à cette époque; les archives des anciennes maisons religieuses ont, en grande partie, disparu, et il faut désespérer de pouvoir jamais apprendre les noms des artistes dont les tableaux ou les sculptures décoraient les églises des vieux monastères de nos contrées.

Il est probable aussi que les palais de nos ducs, que les chapelles fondées par eux, étaient ornés, aussi bien que les églises des abbayes, de peintures à fresque et de vitraux coloriés dus à des peintres nés dans le pays (1); il est probable que plusieurs de ces ducs, et, entr'autres, René d'Anjou (2), malgré le peu de temps qu'il habita le Barrois et la Lorraine, ne furent pas sans attacher des artistes à leur personne et sans encourager leurs travaux.

Mais on en est réduit à de simples suppositions : c'est seulement aux dernières années du règne de René II qu'on peut faire remonter le mouvement artistique qui devait, sous les successeurs de ce prince, placer la Lorraine au premier rang parmi les petits Etats de l'Europe. Lorsque le vainqueur de Charles-le-Téméraire put se reposer sur le trône qu'il avait si péniblement conquis, il s'empressa de faire jouir ses sujets

(1) Suger dit que des travaux avaient été faits à la basilique de Saint-Denis (V. D. Bouquet, t. 12, p. 96, 97, 99, 101) « *per plures aurifabres lotharingos.* » Il parle aussi des peintres-verriers ; mais il est probable que Suger a voulu designer les artistes de la Basse-Lorraine et du pays de Liége plutot que ceux de la Lorraine actuelle.

(2) On sait que ce prince s'adonna lui-même à la peinture et au dessin, dont il avait, dit-on, reçu des leçons des frères Hubert et Jean Van Eyk (plus connu sous le nom de Jean de Bruges). Le grand oncle maternel de René Ier, le cardinal Louis de Bar, s'était plu à répandre sa munificence sur les artistes de son temps, qu'il attirait auprès de lui, soit dans la capitale du Barrois, soit à Paris, où il faisait souvent son séjour. *Histoire de René d'Anjou*, par M. de Villeneuve.)

de tous les bienfaits de la paix, et il n'oublia pas les arts, qui occupent une si large place dans la civilisation d'un peuple. C'est un genre de gloire que l'Histoire ne lui a pas encore attribué, et qu'il est juste de lui rendre ; c'est un fleuron de plus qu'on peut, je crois, ajouter à sa couronne.

II.

Le plus ancien peintre lorrain dont j'ai trouvé le nom, s'appelait Bertrand MAILLET ; il était déjà mort en 1481, après avoir fait, pour René II, des travaux qu'on n'indique pas, mais qui furent considérables, à en juger par le prix, énorme pour le temps, auquel ils furent payés.

Ces particularités sont attestées par deux notes consignées dans les comptes du Trésorier et du Receveur général, pour les années 1481-1482 et 1499-1500, ainsi conçues :

« A Marie, veufve feu Bertrand Maillet, jadis paintre, la somme de trente frans pour une cotte d'armes que Monseigneur a fait prendre, vallent (les 30 fr.) xxiiij livres. »

« *Despence à Marion, vefve de feu Bertrand Maillet, poinctre* (1).

» Le seigneur Roy (2) a assigné à Marion, vefve de feu Bertrand Maillet, poinctre, sur la recepte generale, la somme de ix^c xlv frans ix g^s ij d. que ledit seigneur Roy devoit à feu sondit marit

(1) C'est le titre d'un chapitre particulier.

On remarquera, sans doute, les nombreuses variantes qui se trouvent dans l'orthographe de certains mots ; je dois prévenir, pour éviter toute espèce d'observation à cet égard, que mes notes ont été copiées textuellement et sont, à part quelques erreurs inévitables, entièrement conformes aux mentions des comptes auxquels elles sont empruntées.

(2) Le duc de Lorraine, qualifié de roi de Sicile.

pour ouvraiges de son mestier au loing declairés on mandement dudit seigneur que lad. vefve en a par devers elle, donné le premier jour de janvier mil iiij^c iiij^xx et vj, dont Anthoine Warrin, jaidis receveur, a rendu copie en l'un de ses comptes, payant (payable) ladite somme à années, c'est assavoir chacun an de ladite somme l fr., et lui en a esté payé, comme il appert par les comptes precedens dudit receveur Anthoine, ij^c fr. »

Quels furent les travaux exécutés par Bertrand Maillet ? c'est ce qu'on ignore complétement, car le mandement où ils se trouvaient « au loing declairés » n'existe malheureusement plus.

Il faut donc se borner à constater l'existence de cet artiste, qui est mise hors de doute par les notes qu'à défaut d'autres renseignements, je viens de reproduire. C'est, du reste, tout ce qu'il me sera possible de faire pour plusieurs autres peintres qui vivaient à la même époque.

De ce nombre est Pierre GARNIER, qualifié de peintre du Duc, et rangé, en 1482-1483, parmi les serviteurs du prince, qui recevaient un traitement sur les deniers du Trésorier général :

« A Pierre Garnier, nostre paintre, la somme de dixhuit florins de Rin tant moins de ce que luy peut estre deu de ses gaiges, vallent (les 18 florins) xxv livres iiij sols. »

« A Pierre Garnier, nostre paintre, tant moins de ce que lui peut estre deu de ses gaiges, trois escuz d'or, vallent c s (sous). »

Les comptes de l'année 1488-1489 font mention de deux artistes, l'un de Toul, l'autre de Lunéville, qui travaillèrent aussi pour René II :

« A HUGO, pointre de Toul, ij fr. pour avoir portraict les armes de Monseigneur par deux foiz pour le portal de Toul.., vallent (les 2 fr.) xxxij s. »

« Payé par le Receveur à maistre BERNARD le pointre, demeurant à Luneville, xij florins d'or que Monseigneur lui a ordonné et tauxé pour aucuns ouvraiges de son mestier qu'il a fait pour mondit seigneur, comme plus applain appert par les lettres de mondit seigneur données à Nancey le xxvij^e jour de novembre iiij^xx viij.., vallent xix l. (livres) iiij s. »

Le « Registre de l'ouvraige du palais du Pont (Pont-à-Mousson), » de 1496 à 1504, contient l'indication de diverses sommes payées aux peintres qui furent employés à décorer des armes de René II et de Philippe de Gueldres la porterie du palais que ce prince faisait construire dans la ville de Pont-à-Mousson :

« A JEHAN le paintre, demorant au Pont, pour avoir painct les armes du Roy et de la Roynne que sont sur la porterye de la maison, en or, azur et à huille, par marchié à luy fait, iiij fr. »

« A HENRY le pointre pour avoir painct le pannenceaul qu'est dessus la lanterne de la porterye, xiiij g. »

« A maistre CONRARD pour avoir painct... plusieurs pennons, à luy composé à xxx s. (1) »

En 1491, un nommé GEORGES était attaché à la per-

(1) Les individus qui sont désignés dans ces mentions, ne doivent-ils pas être considérés plutôt comme de simples *ouvriers* en peinture que comme des artistes?... Il est très-difficile, pour ne pas dire impossible, de résoudre cette question. Les peintres n'étaient pas nombreux alors, et il est fort admissible qu'ils acceptaient, sans croire déroger, tous les travaux qui leur étaient demandés, surtout lorsque ces demandes venaient du souverain. D'ailleurs, ainsi que je le ferai observer plus loin, on voit, dans le XVIe et même au XVIIe siècle, les artistes le plus en réputation ne pas dédaigner de *faire des ouvrages* qui semblent peu dignes d'eux et de leur talent. On peut en juger en lisant les documents que j'ai consignés dans ma notice sur le Palais ducal de Nancy. J'ai donc cru devoir, de peur de commettre des omissions, multiplier les citations au lieu de les restreindre.

sonne du Duc, en qualité d'enlumineur, aux gages de cent francs par an :

« A Georges, enlumineur, pour l'année entiere, cent frans. »

On lui payait à part les couleurs qu'il employait pour ses peintures :

« A Georges, enlumineur de Monseigneur, pour achetter des couleurs pour enluminer ung livre que Monseigneur fait faire, six florins d'or..., pour ce xij fr. » (Trés. gén. de 1491-1492.)

« A Rogier de la Case, marchand florentin, pour or, asur et aultres couleurs qu'il a delivrées à Georges, enlumineur, pour enluminer les livres du Roy, cinq ducatz.., vallent xiij fr. 4 g.» (Trés. gén. de 1492-1493.)

Georges mourut dans les premières années du XVIe siècle, laissant un fils que René II prit sous sa protection et fit élever à ses dépens :

« Payé (par le Trésorier général, en 1507-1508) à Collin, mareschal, demeurant à Nancy, viij fr. pour le nourissement du filz de feu George l'alumineur. »

Il paraît qu'à cette époque, la Lorraine n'était pas encore riche en artistes comme elle le devint plus tard, car René se vit obligé de faire venir à sa cour plusieurs peintres allemands, qu'il attacha à son service, soit en leur accordant des pensions, soit en leur confiant des travaux importants.

Le premier fut un nommé HANNUS SEROBANCH (1), qui, dès l'année 1497, fut inscrit sur la liste des pensionnaires du Duc, ensuite d'un traité dont le texte nous a été conservé :

« Le seigneur Roy a appoincté et retenu pour son serviteur Hannus Serobanch, alleman, painctre, parmey 1 florins d'or qu'il avera et emportera par an par maniere de pension jusques

(1) Et non *Hanss Serranch*, comme je l'ai dit, par erreur, dans ma notice sur le Palais ducal de Nancy.

à son bon plaisir, à deux termes, assavoir sainct Jehan et Noel par moitié, commensant le premier payement à la sainct Jehan mil iiij^c iiij^xx xvij, et quant ledit seigneur se vouldra servir de lui en aucunes pieces de son art, on lui fournira toutes estouffes et choses necessaires avec sa depence de bouche pour lui et ung serviteur, et aura pour ses gaiges et pennes par sepmaine, tant qu'il besoingnera, ung demy florin. Item est appoincté avec lui que toutes et quanttes foys qu'il plaira audit seigneur ne se plus servir de lui, il lui fera signifier ung quart d'an d'avant affin qu'il se pourvoye alleurs, et ne sera tenu ledit seigneur de plus tenir s'il ne lui plaist en le contentant de ce que lui seroit deu. Pareillement a retenu ledit Hannus le semblable on demander ung gracieux conchié en le signiffiant comme dessus. Comme tout ce appert par ung appoinctement qu'il a devers lui, dont ledit Receveur a rendu copie en vij^e compte, et a ordonné ledit seigneur audit Receveur payer lesdits l florins aux termes dessusdits. Et pour le terme sainct Jehan mil v^c, payé audit maistre Hannus par sa quictance rendue ici xxv f. v g. (vallant) xl livres.» (Rec. gén. de 1499-1500.)

Un autre peintre allemand fut employé, en 1500, aux Cordeliers de Nancy :

« Payé par le Receveur, par mandement dudit seigneur (le Roi de Sicile), donné à Louppy le premier jour de février mil v^c, à Bartholomeus VEST, poinctre allemand, sur certain ouvraige de son mestier qu'il fait presentement en des taubles d'autel pour l'eglise des freres myneurs de Nancey, xxx florins d'or..., vallent xlviij ls.»

« Payé encor par ledit Receveur, pour deux cens d'or qu'il a fait delivrer audit painctre, pour convertir à l'ouvraige desdites taibles, iiij fr. iiij gs., et ij fr. pour les despens de deux compagnons qui amenarent ledit painctre à Nancey du Neufchastel.., vallent v l. j s. iiij d.» (Rec. gén. de 1499-1500.) (1).

(1) Ces mentions, et quelques autres que j'ai cru nécessaire de re-

En 1506, un nommé Hanss WACHELIN, de Strasbourg, fut encore retenu au service de René II, moyennant des gages annuels de cent francs :

« A Hanns Wachelin de Strasbourg, paintre, que le Roy a retenu à gaiges, pour ung an commenceant au premier jour de may, pour besongner de son mestier, et luy a ordonné, pour ladite année, cinquante florins d'or qu'il a receuz. Appert par mandement dudit seigneur Roy donné à Louppy le xxve jour de may mil v^c et six, cy rendu avec sa quictance pour ce.... c fr. »

« A maistre Hanns, le paintre, pour despence par luy soustenue, la somme de six frans sept gros six deniers que le Roy luy a fait payer. Appert par mandement donné au Neufchastel. » (Trés. gén. de 1505-1506.)

Enfin, un quatrième artiste, tout à la fois peintre et sculpteur, et dont le nom semble indiquer également une origine étrangère, fut employé sans doute à des ouvrages dans l'église des Cordeliers de Neufchâteau :

« A la vefve Claude Wiriot du Neufchastel, pour despence faicte en sa maison par Jacques MOULT, paintre et ymaigeur, durant xx jours qu'il a esté audit lieu pour aucunes affaires du Roy, la somme de six frans. » (Rec. gén. de 1505-1506.)

En 1509, Jacques Moult était inscrit parmi les pensionnaires du Duc :

« A maistre Jacques, ymaigeur de terre, pour ses gaiges des moys de janvier, fevrier, mars, avril, may et juin mil v^c et dix, soixante frans. » (Trés. gén. de 1509-1510.)

Ces différents artistes, les trois premiers surtout, résidèrent probablement fort peu de temps en Lorraine, car leur nom ne se trouve que dans les mentions que je viens de reproduire.

produire ici, ont déjà été données par M. l'abbé Guillaume dans son travail sur les Cordeliers de Nancy.

Un nommé BARTHÉLEMY fit, en 1505, un portrait de saint Grégoire pour l'oratoire de René II :

« A maistre Berthelemin, painctre, huict florins d'or pour ung tableau où est paint St Gregoire, qu'il a fait pour la chappelle du Roy. Appert par mandement donné à Condey le xxvij^e jour de janvier mil v^c et cinq.., pour ce xvj fr. » (Trés. gén. de 1505-1506.)

On voit paraître, à la même époque, un nouveau peintre enlumineur, FRANÇOIS BOURCIER, lequel, après avoir fait quelques ouvrages de peu d'importance (1), fut envoyé à Paris, aux frais du Duc, pour apprendre son art :

« A Françoys Bourcier, que le Roy luy a donné ceste foys pour aller à Paris apprendre l'art d'enlumineur, six florins. Appert par mandement donné à Bar le xij^e jour de fevrier mil v^c et cinq... pour ce xij fr. » (Trés. gén. de 1505-1506.)

En 1507, une nouvelle somme de 8 florins lui était donnée, « pour l'aider à s'entretenir, » probablement dans la capitale de la France. Il était de retour en Lorraine en 1509, ainsi que l'atteste une mention du Trésorier général, et faisait, dans le courant de cette année et de la suivante, différentes peintures pour le Duc, lequel, non content de payer l'ouvrage de cet artiste, lui donnait encore, à titre d'encouragement, des marques de sa libéralité :

« A Françoys, enlumineur, pour avoir poincts les colletz des armes de Monseigneur de chevaulx de son harnoys et cheriot, douze gros, pour ce j fr.» (Trés. gén. de 1509-1510.)

(1) A Françoys Boursier, pour avoir painct deux cens vingt troys mors de chevaulx, la somme de quatre frans dix gros douze deniers. (Trés. gén. de 1505-1506.)

Cette mention vient à l'appui de l'observation que j'ai précédemment faite (p. 8).

« A François Bourcier, enlumineur, la somme de trente cinq frans six gros, monnoie de Lorrainne, pour avoir painct douze targues à six testes de chievres et six autres à six testes de moutons pour ung combat que mondit seigneur veult faire, avec ce fait les molles desdites testes. Appert par mandement de mondit seigneur donné à Nancey le xiiij^e jour de fevrier mil cinq cens et dix.

» A François Bourcier, enlumineur, la somme de trois florins que mondit seigneur le duc lui a fait donner ceste fois. Appert par mandement donné à Nancey le xvj^e jour de mars mil cinq cens et dix..., pour ce vj fr. » (Trés. gén. de 1510-1511.)

Dans le courant de cette dernière année, François Bourcier fut employé, conjointement avec un autre artiste dont je vais parler, à un travail beaucoup plus important que les précédents : il fit une partie des peintures du mausolée de René II, dans l'église des Cordeliers de Nancy :

« Payé par le Receveur à Claude le serrurier, Jehan d'Anjou, cordonnier, Francois le mercier, Pierre Jenin, taincturier, Robinet le menusier, Robert Guerrart, marchant, *François* l'enlumineur, et autres, pour plusieurs parties qu'ils ont fait à l'achevement de la sepulture du bon feu Roy... par l'ordonnance de monsieur le grant maistre. Comme il appert par... mandement de Monseigneur donné à Nancey le xxiiij^e jour de decembre mil v^c xj..., iiij^xx xij fr. xj g. iiij d., vallent lxxiiij ls. vij s.» (Rec. gén. de 1510-1511.)

La majeure partie des peintures du mausolée de René avait été faite par un nommé Pierrequin FAUTEREL :

« A maistre Pierrequin, painctre, la somme de mil frans qu'il debvoit avoir par marchié à luy fait de poindre la sepulture du feu Roy de Sicile que Dieu absoille... » (Trés. gén. de 1509-1510.)

Une nouvelle somme de douze florins fut payée à cet ar-

tiste, l'année suivante, pour des travaux qui ne sont pas spécifiés :

« A Pierrequin Fauterel, painctre, la somme de douze florins quil lui ont esté ordonnez estre paiez par messeigneurs du conseil pour parties de son art qu'il a fait, dont il appert par declaration ensemble du mandement de mesdits seigneurs du conseil, donné à Nancy le penultieme jour de may mil cinq cens et unze cy rendu, pour ce xxiiij fr. » (Trés. gén. de 1510-1511.)

III.

Les notes que je viens de reproduire, bien qu'elles n'embrassent qu'une courte période, suffisent pour prouver, comme je le disais en commençant, que René II chercha, par tous les moyens en son pouvoir, à développer les arts dans ses Etats, soit en encourageant les peintres lorrains, soit en attirant à sa cour des peintres étrangers. On va voir maintenant les ducs Antoine, François Ier et Charles III s'appliquer à continuer son œuvre, non seulement en répandant leurs libéralités sur les artistes, mais encore en leur accordant des faveurs de toute espèce et en les appelant à occuper, près de leur personne, les plus honorables fonctions.

A dater des premières années du XVIe siècle, paraît un artiste sur lequel on possède enfin des renseignements, sinon complets, du moins beaucoup plus détaillés que ceux qui concernent ses prédécesseurs : je veux parler de Hugues de La Faye, qu'on peut considérer, je crois, comme le chef de l'école des peintres qui fleurirent sous le duc Antoine et jetèrent les fondements de la renommée artistique dont la Lorraine jouit pendant une période de plusieurs siècles.

Dès l'année 1511, Hugues de La Faye est qualifié de pein-

tre du Duc, et fait, pour ce dernier, des travaux qui ne sont pas spécifiés :

« A Hugues de La Faye, paintre de Monseigneur le duc, la somme de cinquante huit frans deux gros huit deniers que lui ont esté paiez tant pour sa despence de bouche que pour autres drogues acheptées pour son art depuis qu'il est à mondit seigneur le duc jusques au dernier jour de decembre mil cinq cens et unze. Appert par mandement donné à Nancy le dernier jour de janvier mil cinq cens et unze. » (Trés. gén. de 1510-1511.)

En 1514, Hugues de La Faye recevait cent francs par an pour ses gages :

« A maistre Hugues de La Faye, paincetre de Monseigneur le duc, la somme de cent frans, monnoye de Lorraine, pour ses gaiges de ladite année. » (Trés. gén. de 1514-1515.)

En 1522, ces gages étaient portés à la somme de 200 fr.

A part quelques autres ouvrages de plus ou moins d'importance (1), cet artiste fut presque continuellement occupé à décorer l'intérieur du Palais ducal, notamment les appartements de la duchesse Renée de Bourbon (2) et la Galerie des Cerfs (3). Ce fut lui, sans aucun doute, qui eut la première idée de l'ornementation de cette salle, et y commença les

(1) A Me Hugues, paincetre de Monseigneur le duc, la somme de cent frans, monnoie de Lorrainne, pour parties de son mestier qu'il a faictes et fournyes par cy devant jusques à present. Par mandement du dernier jour de decembre mil ve xxv. (Trés. gén. de 1524-1525.)

A Me Hugues, peintre, pour avoir peinct une cotte d'armes pour Mgr ensemble d'autres ouvraiges servans à la momerye, lxv fr. v g. iiij d. (Trés. gén. de 1529-1530.)

(2) A Me Hugues, paincetre, par l'appointement faict avec lui de paindre en vert et de l'ordonnance de Madame, la chambre de son appoticairerie, xxiv fr. (Cellerier de Nancy, de 1524-1525. — Voir aussi ma notice sur le Palais ducal de Nancy, p. 37, 44 et 45.)

(3) Le Palais ducal de Nancy, p. 40 et 41.

peintures murales qu'achevèrent Claude Crocq et Médard Chuppin, et que plus tard restaura Bellange.

Le duc Antoine avait grande confiance dans le talent de cet artiste, car il lui abandonnait le soin de diriger les ouvrages d'art qui se faisaient soit au Palais, soit dans l'église Saint-Georges, et de donner les patrons ou les modèles des sujets que les peintres-verriers devaient représenter sur leurs vitraux (1).

En 1557, outre les gages de 200 francs que Hugues de La Faye recevait du Trésorier, il touchait encore 55 francs du Receveur général et douze resaux d'avoine du Cellerier de Nancy, en sa qualité de concierge du Palais, charge honorable qui lui avait été accordée, dès l'année 1556, en récompense de ses services :

« Monseigneur le Duc considerant la bonne diligence, peine et solicitude estant en la personne de Me Hugues de La Faye en son art de paincterie et meismement de ses sens, discretion, preudhommye et leaulté, à icelluy, pour ces causes et autres raisonnables, a donné et octroyé nouvellement l'office de consierge de la maison de mondit seigneur à Nancey, vacquant par le deces de feu Me Jaquot de Vaucouleurs (maître maçon ou architecte du duché de Lorraine), pour icelluy office avoir, porter et excercer, aux gaiges de xxxv fr. monnoye de Lorraine et xij resaulx d'avoine par chacun an payant au terme sainct Remy chief d'octobre, commenceant le premier payement au terme

(1) Payé par le Receveur à Mansuy (Gauvain) l'ymaigier... xlv fr. pour une cheminée de marbre qu'il a fait on cabinet de Madame, marchandé par Hugues, paintre. (Rec. gén. 1529-1530.)

A Nicolas, verrier, pour une verriere toute paincte selon ung patron fait par le concierge pour servir à ung O (rond) au bout de la galerie allant de la maison de Monseigneur à l'oratoire de l'église des Freres, ix fr. (Cellerier de Nancy, de 1557-1558. — Voir aussi ma notice sur la collégiale Saint-Georges, notes, p. xvi.)

St Remy l'an mil v^c xxxvj et continuant d'an en an jusques au bon plaisir de mondit seigneur, assavoir lesdits xxvv fr. par le Receveur general (1) et l'avoine par ledit celerier. Appert par les lettres de mondit seigneur données à Nancey le premier jour de janvier l'an mil v^c xxxv.... Et pour le terme St Remy l'an mil v^c xxxvj qu'est le premier payement laissié à compte l'année precedente, payé audit concierge ....xij resaulx.

» Et pour le terme sainct Remy ensuyvant v^c xxxvij, l'an de ce compte, à luy payé par quitance cy rendue (2) xij resaulx.

» Payé encores et délivré audit Hugues, consierge, devant nomet, la quantité de six resaulx avoine que luy estoient deuz ad cause des gaiges dudit office qu'il avoit exercé par demi an commenceant à Pasques l'an mil v^c xxxvj et finissant à la sainct Remy ensuyvant.... » (Cellerier de 1536-1537.)

Hugues de La Faye ne remplit pas longtemps l'office de concierge du Palais : il mourut au commencement de l'année 1539 (3), laissant inachevée la Cène qu'il avait été chargé de

(1) La note du Receveur général, où il est fait mention de la pension accordée à Hugues de La Faye, porte : « Monseigneur le Duc considerant la bonne dilligence, peine et sollicitude qu'il a congnu estre en la personne de maistre Huges (sic) de La Faye en plusieurs œuvres de son art qu'il a faict pour mondit seigneur estant à son service..... »

(2) Cette quittance, au bas de laquelle se trouve la signature de Hugues de La Faye, est ainsi conçue : « Je Hugues de la Faye, consierge de la maison monseigneur le Duc etc. à Nancey, confesse avoir receu de Humbert Pierrot, celerier dudit Nancey, la quantité de douze resaulx d'avoine qui m'estoient deuz ad cause des gaiges de mondit office et ce pour le terme St Martin dernier passé, dont pour ledit terme et autres precedens je m'en tien content. Tesmoing mon seing manuel icy mis le xviij^e jour de mars l'an v^c trente et sept. »

(3) Maistre Hugues de La Faye, consierge de la maison monseigneur le duc..., prent chacun an sur la recepte du celerier... la quantité de douze resaulx avoine payant au terme sainct Remy. Et pour le terme sainct Remy l'an v^c xxxix, payé *à la vefve dudit consierge....* lesdits xij resaulx.

peindre dans le réfectoire du couvent des Cordeliers de Nancy. Ce tableau, qui fut terminé par un artiste dont j'aurai bientôt occasion de parler, semble attester que Hugues de La Faye possédait un véritable talent, puisqu'on a pu croire pendant longtemps que cet ouvrage était dû au pinceau de Léonard de Vinci (1).

En même temps que Hugues de La Faye, vivaient deux peintres dont les noms n'étaient point parvenus jusqu'à nous, quoique l'un d'eux eût rempli, à la cour du duc Antoine, la charge importante de héraut d'armes : ils s'appelaient, le premier, Gabriel SALMON, le second, Georges ou Georgin GRESSET.

Il paraît que Gabriel Salmon était né à Lunéville, ou, du moins, qu'il y exerça son art avant de venir se fixer dans la capitale de la Lorraine, car une note des comptes du Trésorier général, pour l'année 1514-1515, porte :

« A Gabriel, painctre, demeurant à Luneville, la somme de cinquante frans, monnoie de Lorraine, pour avoir painct la couverte de table que Monseigneur le duc a fait faire aux freres (les Cordeliers) de ce lieu de Nancy (mot illisible) du grant autel dudit lieu. Appert par mandement donné à Nancy le premier jour d'aoust mil cinq cens et quinze. »

Cet artiste semble s'être exclusivement adonné au genre religieux, ainsi que l'attestent toutes les mentions qui le concernent :

« A Gabriel Salmon, paintre demeurant à Nancy, la somme de quarante frans, monnoye de Lorrainne, pour deux tableaux où il y a plussieurs ymaiges, qu'il a fait pour la Royne de Sicille (Philippe de Gueldres). Par mandement de Monseigneur le duc

(1) « Ce tableau, dit Lionnois, a passé longtemps pour un chef-d'œuvre de l'art ; mais les différentes mains qui l'ont retouché, pour réparer les défauts occasionnés par le temps et l'humidité, lui ont ôté sa principale beauté et sa plus grande valeur. »

donné à Nancey le iiij^e jour de septembre mil v^c xxiij. » (Trés. gén. de 1522-1523.)

« A maistre Gabriel, painctre, la somme de cent cinquante frans, monnoie de Lorrainne, pour ung tableau d'aultel qu'il a fait pour Madame, pour servir à Gondreville. Par mandement de Monseigneur le duc donné à Nancey le iij^e jour d'aoust mil v^c xxv. » (Trés. gén. de 1524-1525.)

Un compte des Deux de ville de Nancy, pour l'année 1531-1532, nous apprend que Gabriel Salmon occupait, à peu près sur l'emplacement actuel de la rue des Morts, une boutique qui lui était louée par la ville :

« Me Gabriel, paintre, demeurant à Nancy, doit chacun an, au terme Sainct Remy, trente gros sur une bouticle qu'il tient de la ville par ascensement, seant sur le foussé des chevaux du costé devant la maison de Mgr le Duc. »

Il y demeurait encore en 1542, et, depuis cette époque, il n'est plus parlé de lui.

De même que Gabriel Salmon, Georges GRESSET s'exerça principalement dans le genre religieux :

« A Georges Gresset, painctre, la somme de soixante frans, monnoye de Lorrainne, à luy payés pour ung ymaige de la Nunciade que Monseigneur a fait prendre de luy. Par mandement de mondit seigneur le Duc donné à Nancey le xj^e jour de septembre mil v^c xxiij. » (Trés. gén. de 1522-1523.)

« A Georgin le painctre, pour ung crucifiement qu'il a painct avec les ymaiges, à mectre sur le grant aultel des sœurs sainctc Claire du Pont à Montson, dont il a fourny toutes estoffes, par marchié faict par la Royne et payé de l'ordonnance de nostre souverain seigneur. Comme il appert par certiffication de monsieur le contrerolleur general et mandement sur ce faict à Nancei le xxvij^e jour de decembre l'an mil v^c xliij rendeu ici... xxvij fr. » (Rec. gén. de 1542-1543.)

Dès l'année 1523, Georges Gresset était attaché à la maison du Duc et recevait du Trésorier général cent francs de gages par année. :

« A George Gresset, paintre, la somme de cent frans, monnoye de Lorrainne, pour ses gaiges et estat de la presente année, par mandement de Monseigneur le duc, donné à Sorcy le vingtiesme jour de (le mot est laissé en blanc) mil cinq cens vingt et quatre. »

En 1538, il fut investi de la charge de héraut d'armes, la place de Pierre Gringore, qui venait de mourir :

« A George Gresset, herault d'armes de monseigneur le Duc, la somme de six vingtz frans, monnoye de Lorraine, pour ses gaiges de l'année précedente. » (Trés. gén. de 1538-1539.)

Georges Gresset continua à exercer cet emploi jusqu'en 1544 ; c'est, du moins, jusqu'à cette époque qu'il est désigné nominativement dans les comptes du Trésorier général, lesquels ne mentionnent ensuite le héraut d'armes que sous le nom de *Lorraine*. Il n'est donc pas possible de préciser la date de la mort de cet artiste.

Bien que je me sois proposé de consacrer uniquement ce premier travail aux peintres lorrains, je suis forcé, en parlant de l'un d'eux, de mentionner également quelques artistes d'un autre genre, qui appartiennent à la même famille que lui, et dont, par conséquent, la biographie se rattache à la sienne d'une manière inséparable. Ce peintre est Claude ou Claudin CROCK (*Croq, Croix* ou *Croque*), dont la généalogie remonte à la fin du XVe siècle et se continue jusque vers la moitié du XVIIIe.

Le premier membre de cette famille est Jean Crock, qualifié de « tailleur et maistre de pourtraitures et ymaiges, » dans les lettres patentes par lesquelles René II l'affranchit

en 1488, de toutes tailles, aides, subsides, etc. (1). Il est très-probable que Jean Crock était né à Bar; ce qui est certain, c'est qu'il habitait cette ville à l'époque que je viens de rappeler, puis qu'il n'obtint ses lettres d'affranchissement qu'à la condition d'y faire « sa demeurance et residence continuelle (2). »

A dater de 1495, on voit cet artiste sculpter des meubles pour le Duc, lequel, en 1499, lui donne 2 florins d'or pour l'aider à faire un voyage en France (3). Il était de retour en

(1) De pareilles lettres d'affranchissement furent accordées, en 1530, au célèbre Ligier Richier, de Saint-Mihiel. Voici le texte de ces lettres, que je ne puis résister au désir de faire connaître : « Anthoine, etc. A tous etc. Savoir faisons que pour le bon rapport que fait nous a esté de la personne de nostre bien amé Liegier Richier, ymaigier, natif et à present demeurant en ceste nostre ville de Sainct Mihiel, lequel s'est puisnaguieres marié soubz nous en cedit lieu et est expert de son art comme avons entendu, pour ces causes et autres à ce nous mouvans, eu sur ce l'advis de noz officiers de cedit lieu, avons icelny Liegier affranchy et exempté et par la teneur de ces presentes affranchissons et exemptons jusques à nostre bon plesir, tant qu'il se tiendra à demeure en cedit lieu, de toutes tailles, aydes, prieres, subsides, droictures, subvensions et impositions et autres choses quelzconques à nous deues en ceste nostredicte ville de Sainct Mihiel, saulfz guectz et gardes de portes et de murailles. Sy donnons en mandement aux baily, president et auditeurs de noz comptes, prevost.... et tous autres noz officiers dudit Sainct Mihiel... que de ceste nostre presente franchise et exemption facent, seuffrent et laissent ledit Liegier joyer et user plainement et paisiblement tant et si longuement qu'il nous plaira comme dit est sans luy faire ne souffrir faire, mectre ou donner aucun ennuy, destourbier ne empeschement au contraire, car tel est nostre plaisir. En tesmoing de ce nous avons à cesdictes presentes qui sont signées de nostre main, fait mectre et appendre nostre seel en nostre ville dudit Sainct Mihiel l'an mil cincq cens trente, le dix huictiesme jour d'aoust..... » Registre des patentes de 1530-1532.)

(2) Registre des patentes de 1486-89.

(3) Les comptes du Trésorier général, pour 1498-99, contiennent la mention suivante : « Jehan Crocq, ymageur, que le Roy luy a donné

1505, et fit alors, toujours sur la demande de René, des statues de saint Georges et de saint Maurice pour la collégiale Saint-Georges de Nancy.

L'année suivante, un travail bien autrement important lui fut confié : je veux parler du mausolée de Charles-le-Téméraire, destiné à la même collégiale. Ce mausolée, que j'ai décrit ailleurs (1), était une œuvre considérable, puisqu'il se composait non seulement du cénotaphe, orné d'écussons, sur lequel reposait l'effigie du duc de Bourgogne, mais encore d'un « tabernacle » placé au-dessus de la tête de ce prince, de deux grands lions tenant son timbre, et de deux « ymaiges » de saint Georges et de saint André.

Deux questions se présentent maintenant : à quelle époque Jean Crock mourut-il, et laissa-t-il après lui des enfants ? Aucun document ne permet de fixer, même d'une manière approximative, la date de la mort de cet artiste ; quant à ses enfants, je crois qu'on peut, sans trop se hasarder, regarder comme tels le sculpteur Martin CROCK et le peintre Claude CROCK, qui vécurent tous deux dans la première moitié du XVIe siècle.

On voit, par un compte des Deux de ville de Nancy, que, dès l'année 1531, Martin Crock tenait à cens, moyennant la redevance annuelle de 30 gros, une boutique située « sur le fossé des chevaulx, du costé du cymetiere Nostre Dame, montant vers l'artillerie. »

Cet artiste, sans doute élève de son père, jouissait, à ce qu'il parait, d'une certaine réputation, car, en 1536, le duc Antoine lui confia l'éducation d'un jeune homme qu'il avait pris sous sa protection :

à son partement de Bar pour aller en France, deux florins d'or, pour ce iiij fr. »

(1) Collégiale Saint-Georges, notes, p. xv.

« A Martin Croque, ymagier demeurant à Nancy, vingt frans que Monseigneur luy a ordonné bailler pour l'entretenement du fils du tourneur du Neufchastel, et qu'il a faict appoincter avec luy ung demy an à commencer à la St George prochain venant et en finissant ledit demy an revolu, affin de luy monstrer à besongner de son art et tailler..., vj l. viij s. » (Rec. gén. de 1556-1557.)

En 1559, il fit différentes machines pour le ballet qui eut lieu à l'occasion du mariage de la princesse Anne, fille d'Antoine, avec René de Châlons, prince d'Orange :

« A Martin Crocq, ymagier, vingt frans pour avoir fait une gallere avec deux bragantaulx qui ont servi à faire une momerye le soir des noces de madame la princesse d'Orange. » (Trés. gén. de 1539-1540.)

Enfin, l'année suivante, il exécuta quelques ouvrages de sculpture à l'une des fontaines du Palais :

« A Martin Crocq ymaigier la somme de xxxij gros pour six pieds de pierre de Sorcey à faire les vazes du pillier de la fontaine de la Court devant l'eschansonnerie. » (Cellerier de 1540-1541.) (1).

Un compte des Deux de ville nous apprend qu'en 1541-1542, il occupait encore la même boutique que dix ans auparavant; mais il n'est plus fait mention de lui dans aucun des registres du Trésorier ou du Receveur général de Lorraine, ce qui fait présumer qu'il mourut vers cette époque. En 1551-1553, sa veuve habitait une des maisons de la Rue Neuve, la Carrière actuelle.

Claude CROCK eut une existence beaucoup plus longue et

(1) On trouve encore, dans le même registre, la mention suivante : « A Martin Crocq, ymaigier demourant à Nancy, pour deux graus chandeliers de noyer et tillot de sale ouvrez et pour en avoir radoubé ung aultre, par marchié à luy fait..., xviij fr. »

plus brillante que son frère : de 1539 à 1541, on le voit constamment, soit tout seul, soit en compagnie de Médard Chuppin, auquel il fut presque toujours associé, occupé à décorer divers appartements du Palais : le cabinet du Duc, le jeu de paume, la Galerie des Cerfs ; ou bien à faire des tableaux, dont les uns furent donnés par le prince, et dont les autres furent placés dans le garde-meuble de la couronne (1).

En 1543, il était peintre du Duc, et recevait, en cette qualité, 30 francs pour ses gages, qui furent plus tard successivement portés à 50 (1550), puis (1556) à 100 francs.

En 1545, Claude Crock partit pour l'Italie avec Médard Chuppin, et le duc François voulut subvenir aux frais de leur voyage :

« A Claudin Crock et Medard Chuppin, peintres de Monseigneur le Duc, la somme de deux cens frans, monnoye de Lorraine, qu'est à chacun d'eulx c. fr., que mondit seigneur le duc leurs a ordonné pour faire leurs veages d'Italie. Par mandement signé par Madame obstant l'infirmité de mondit seigneur le duc, donné à Naucey le xvj^e jour d'avril v^c xlv. » (Trés. gén. de 1544-1545.)

L'absence de ces deux artistes se prolongea jusque vers 1550, époque où nous les retrouvons, ainsi qu'en 1555, travaillant encore dans la Galerie des Cerfs (2).

(1) Le Palais ducal, p. 46, 47, 48.

« A Claudin Crock, painctre, par mandement de Monseigneur donné à Bar le xxvj^e jour d'octobre l'an mil v^c xlij, pour certaines parties et ouvraiges de son art et mestier, assavoir plusieurs tableaux, cincq banieres pour les trompettes et aultres parties reduittes et accordées par le contrerolleur general, le tout par ordonnance de mondit seigneur qui a donné partie desdits tableaux et le reste mis au Rond. » (Rec. gén. de 1541-1542.)

(2) Le Palais ducal, p. 56, 57, 58.

Claude Crock habitait alors une maison de la rue Saint-Michel, et c'est là qu'il reçut les lettres patentes par lesquelles Nicolas de Lorraine, comte de Vaudémont, régent du duché pendant la minorité de son neveu Charles III, l'éleva à la dignité de noble en récompense de son mérite ; ces lettres portent, à la suite du préambule ordinaire :

« ..... Congnoissans les vertuz, preudhommye, integrité, prudence et ordinaire diligence estans en la personne de nostre amé et feal Claude Crocx, paincetre, lequel, depuis l'espace de dixhuict ans ou environ, auroit tousjours continué de son estat au service de feuz... le bon duc Anthoine et François..., noz treschiers pere et frere, comme encoires il continue de present au service de nostre nepveu, à leurs grants contentemens et au nostre, desirans à ces causes le traicter favorablement et luy donner d'aultant meilleur couraige et plus grande occasion à perseverer audit office, comme aussi nous esperons il fera par continuation de bien en mieulx, Nous.... avons iceluy Claude Crocx, de nostre certaine science, plaine puissance et auctorité, anobly et anoblissons et du tiltre de noblesse decoré et decorons par ces presentes. Voulons... que ses enfans masles et femelles nez et à naistre descendans de luy en leal mariaige, leur posterité et lignée, soient à tousjoursmais tenuz, traictez et reputez pour nobles en jugement et dehors, joissent et usent de tous honneurs, libertez, franchises, droitz, privileiges, prerogatives dont joissent et ont accoustumez joir tous autres nobles, qu'ilz puissent prendre et recevoir ordre de chevalerie, acquester chasteaux, forteresses, seigneuries, haultes justices, basses et moyennes et tous autres fiefz, arrierefiefz et nobles tenemens de quelque auctorité et dignité qu'ilz soient, pour par eulx et leur posterité et lignée les tenir et posseder noblement, et mesme ceulx qu'ilz ont ja ou peuvent avoir acquis par eulx et leurs predecesseurs, en jouir plainement et plaisiblement et en faire tout ainsi que sy d'ancienneté ilz estoient nez et extraictz de noble lignée, sans ce qu'ilz soient tenuz ne puissent estre

contrainctz de les vendre, laisser, aliener ne meetre hors de leurs mains en quelque maniere que ce soit ny d'en payer à nostredit nepveu ny à ses successeurs aucune finance, laquelle de grace especialle et au nom que dessus avons quictée, remise et donnée, quictons, remectons et donnons par cesdites presentes en faveur et contemplation des raisons et services susdits. Et en signe de noblesse et pour icelle decorer, à luy et à sadite posterité et lignée, avons donné et donnons les armes telles que cy dessoub elles sont empraintes, avec plaine puissance et auctorité de les porter : *d'azur à la face d'or environnée de trois escussons d'argent, deux en chief, l'autre en pointe,* voulans qu'icelles il puisse porter, ensemble sadite posterité et lignée, et en user desormais en tous lieux comme tous autres nobles usent et ont accoustumé user de leurs armes..... Si donnons en mandement..... Donné à Nancy le dixseptieme jour de janvier l'an de grace mil cinq cens cinquante six avant Pasques. Ainsi signé Nicolas..... (1) »

La faveur qu'il venait d'obtenir, ne fit, comme le prince l'avait espéré, que donner « meilleur courage » à Claude Crock pour persévérer dans les travaux dont, jusqu'alors, il s'était si bien acquitté : en 1556, et toujours avec son inséparable compagnon, Médard Chuppin, il fait des peintures au Saurupt, résidence d'été de nos ducs :

« A Jean de Paris, concierge de Solruix, la somme de soixante frans et ce pour despence de bouche faicte par Medard et Claudin, painctres, besoingnans de leur art audit Solruix. » (Rec. gén. de 1556-1557.)

En 1562 et 1568, ces deux artistes travaillent encore au Palais ducal, et principalement dans la Galerie des Cerfs, soit à restaurer, soit à achever les peintures de Hugues de La Faye (2).

(1) Registre des patentes de l'année 1557.

(2) Le Palais ducal, p. 64.

Il ne se donne point de fête, il n'y a point de solennité princière, sans que Crock et Chuppin ne soient appelés à y exécuter quelques ouvrages de leur art : c'est ainsi qu'on les voit tantôt à Bar, pour le baptême du marquis du Pont ; tantôt à Nancy, pour les noces de Mlle de Mouchy; tantôt enfin à Blâmont, pour les fiançailles de la princesse Elizabeth et de Maximilien de Bavière :

« A Medard et Claudin, painctres de Monseigneur, la somme de mil soixante dixhuict frans, monnoye de Lorraine, pour ouvrages et besoignes qu'ilz ont euz faictz de leur mestier au baptesme de Monseigneur le Marquis au lieu de Bar. » (Trés. gén. de 1565-1566.)

« A Medard et Claudin... la somme de soixante quatre frans six gros, monnoye de Lorraine, pour ouvrages et parties de leur mestier qu'ilz ont eu faictes pour le service de mondit seigneur....

» Ausditz Medart et Claudin la somme de six vingts frans, dite monnoye, pour avoir doré, argenté et painct quatre banieres pour les trompettes de Monseigneur....

» A Claudin et Medard... la somme de soixante frans six gros... pour besongnes et paintures qu'ilz ont faicts sur des harnois et armures de mondit seigneur...

» Ausditz Claudin et Medart la somme de cent six frans... pour ouvrages et paintures qu'ilz ont faitz et fournys pour le service de Madame...

» Plus aux devantditz Claudin et Medard la somme de cent dixsept frans six gros... pour aultres parties et ouvrages de paintures qu'ilz ont faictes et fournies pour le service de Monseigneur, aux nopces de la damoiselle de Moucy...

» Encores à eulx la somme de deux cens quarante six frans neuf gros... pour aultres parties de leur mestier qu'ilz ont euz faictes et fournies pour le service de mondit seigneur aux courses de bagues et combatz à piedz durant les mois de janvier et febvrier année presente... » (Trés. gén. de 1566-1567.)

« A Medard et Claudin la somme de six vingtz dix huict frans, monnoye de Lorraine, pour parties de leur mestier qu'ils ont faictes pour le service de mondit seigneur l'année precedente à Blanmont pour les fiançailles de Madame la duchesse de Bavieres. » (Trés. gén. de 1567-1568.)

C'est dans les comptes de l'année 1568-1569, que se trouve la dernière mention relative à Claude Crock, soit que l'âge, soit que les infirmités ne lui permissent plus de poursuivre ses travaux ; mais sa pension ne cessa pas de lui être payée, et il la toucha encore en 1572. Il mourut à cette époque, après avoir, pendant près de trente ans « besogné de son art » avec un zèle et une activité qui ne s'étaient pas un seul instant ralentis. Il laissait une veuve et un fils que Charles III s'empressa d'adopter :

« A Mengeon Husson, veuve de feu Claude Crocq, cy devant peintre de Monseigneur, cent frans de pension chacun an pour entretenir aux estudes Balthazar Crocq, son filz, par quatre années, icy pour la premiere qu'est la precedente (1573-1574).

» Encore à elle pour la seconde année de sadite pension, c fr. » (Trés. gén. de 1574-1575.)

Balthazard CROCQ, dont il vient d'être parlé, se livra, comme son père et sans doute sous sa direction, à l'étude de la peinture. En 1581, il partit pour l'Italie afin de se perfectionner dans son art, et Charles III voulut contribuer aux frais de ce voyage :

« A Balthazar Crocq, filz de feu Claude Crocq, jadis peintre de Monseigneur, la somme de cent dixhuict frans neuf gros, en consideration du voyage qu'il delibere faire en Italie à l'effet de suivre l'état de peintre. » (Trés. gén. de 1581.)

Crocq ne resta que peu d'années loin de sa patrie ; mais il avait su mettre à profit son séjour sur la terre classique des arts, car, dès 1585, le Duc de Lorraine, reconnaissant son

mérite, lui faisait délivrer les lettres patentes suivantes, qui l'élevaient à la dignité de poursuivant d'armes :

« Charles, etc. Comme pour le service et decoration de nostre estat, il soit expedient et bienseant nous pourvoir de poursuivantz d'armes capables, ydoines et suffisaus, pour tant en l'absence comme en la presence du Roy d'armes et des heraulx entendre et vacquer aux affaires qui nous surviendront deppendans et concernans ceste charge, y faire les functions et debvoirs qui y appartiennent, Sçavoir faisons que pour le bon rapport et relation que faict nous a esté des sens, preudhomie, loyaulté, fidelité, experience et bonne diligence estans en la personne de nostre cher et bien amé Balthazar Crocq, natif et demeurant en ceste nostre ville de Nancy, mesmes qu'il a hanté et frequenté par plusieurs années les païs estranges et nommesment les Italles, conversé, pendant le sejour qu'il y auroit faict, avec les meilleurs espritz de son art, tant pour avoir la congnoissance de la peincture, escripture, que cronicques et genealogies de noz predecesseurs, pour nous en faire service, tellement que par ce moien il s'est peu rendre tant mieulx capable à la congnoissance de ce qui consiste tant le blason des armoiries, cronicques, ceremonies et legations qui peuvent deppendre du debvoir des rois d'armes, heraulx et poursuivantz d'armes. Pour ces causes et autres justes et raisonnables à ce nous mouvantes, avons iceluy Balthazart Crocq retenu et retenons par cestes en l'estat et office de poursuyvant d'armes des nostres au tiltre de Clermont.... Données en nostre ville de Nancy le 16e jour d'aoust 1583 (1). »

(1) Registre des patentes de l'année 1585.

Par lettres patentes du même jour, un autre peintre, nommé PIERRE RICHIER (ou *Richer*), natif de Nancy et demeurant dans cette ville, fut crée poursuivant « au titre de Vaudémont. » Ces lettres sont conçues dans les mêmes termes que les précédentes, seulement, après les mots : « nous en faire service, » on lit : « et mesmes pour tant plus se rendre digne et cappable auroit assiduellement suivy feu Didier Richer, en son vivant nostre herault, es commissions et charges qu'il

On voit, par un rôle des habitants de Nancy, dressé en 1589, que cet artiste demeurait alors dans la rue du Haut Bourget. Il y resta jusque vers l'an 1600, époque où il quitta la capitale de la Lorraine, et fut « pour certaines bonnes considérations, déchargé de l'estat et office de pourvuivant. » Il eut pour successeur Jean Callot (le père de notre immortel chalcographe), qui, « depuis quelques mois, pour l'absence dudit Crocq, » remplissait déjà ces fonctions (1).

Les comptes de l'année 1607 font mention d'un DEMENGE CROCK, qualifié d'orfèvre et graveur, lequel fit un sceau de cuivre aux armes de Charles III et une médaille d'or à son effigie.

Cet artiste, qui eut l'insigne honneur de donner à Jacques Callot les premières leçons de gravure (2), était-il le fils du

auroit eues de nous pour nostre service et recherche de l'origine des nobles de noz pays, » tellement que, etc.

Voici les seules mentions qui concernent cet artiste :

« A Pierre Richier, pourvuivant d'armes de Son Altesse, la somme de cent quatre-vingtz quinze frans pour quatre banderolles qu'il a faict pour les trompettes de Son Altesse.

» A luy... cent trente huict frans pour parties par luy faictes au service de monseigneur le Marquis. » (Trés. gén. de 1588.)

Trois autres sommes, l'une de 172 fr., l'autre de 71 fr. 5 gros, lui sont encore payées « pour parties fournies au service de S. A., » et la troisième de 192 fr. pour la peinture de quatre banderolles. (Trés. gén. de 1590.)

(1) Registre des patentes de l'année 1600, à la date du 24 mars.

Je n'ai trouvé que la note suivante, relative à Balthazard Crock : « A Baltazar Crocq, pourvuivant d'armes, la somme de vingt frans pour parties par luy faictes et fournies pour le service de Monseigneur de Vaudemont. » (Trés. gén. de 1587.)

(2) Ce fait est attesté par une note du célèbre Mariette, que M. Meaume a rapportée dans ses Recherches sur la vie et les ouvrages de J. Callot, p. 11. M. Meaume prouve également que Callot graveait à Nancy en 1607 et 1608.

précédent ? Je n'oserais me hasarder à le dire ; mais, ce qui est fort présumable, c'est qu'il appartenait à la même famille.

En 1615, il avait le titre de graveur du Duc et en la Monnaie, et fit « un coin à trois alérions pour marquer les poids qui s'adjustent en la Chambre (des Comptes). » Il grava plusieurs médailles à l'effigie du comte de Vaudémont (1) et d'Henri II, et (1617) des coins et poinçons pour des florins d'or portant d'un côté l'image de saint Nicolas et de l'autre les armes du Duc. En 1632, suivant ce que rapporte Lionnois (t. 3, p. 119), Crock fut, sur la requête des conseillers de la Chambre de Ville de Nancy, nommé, conjointement avec les sculpteurs Drouin et César Foullon, pour apprécier les ouvrages de bronze faits à la statue équestre de Charles III par les fondeurs Antoine et David Chaligny. Enfin, en 1661, Racle et Crock gravèrent des sceaux « pour servir à sceller les lettres des tabellionages de Nancy, Dieuze et Nomeny. » Le nom de Crock n'est accompagné, dans cette mention, d'aucune indication qui permette d'affirmer qu'il s'agit de Demenge ; toutefois, cela est admissible, car, en supposant qu'il ait eu vingt ou vingt-cinq ans en 1607, il n'était que septuagénaire en 1661, et pouvait fort bien, soit travailler par lui-même, soit faire travailler dans ses ateliers.

Dom Calmet, dans sa *Bibliothèque lorraine*, et Lionnois,

(1) A Demenge Crocx, graveur de Son Altesse, la somme de soixante huict frans six gros pour une medalle d'or à l'effigie de Monseigneur, qu'il a faict et fourny du commandement d'icelny, et de laquelle il auroit faict don à l'ambassadeur de monsieur l'Electeur de Mayence, envoyé vers mondit seigneur au mois d'octobre de l'année derniere 1614. » (Trés. gén. du comte de Vaudémont, pour l'année 1615.)

« A Demenge Crocq, orfevre et graveur..., cinquante huict frans pour une medaille d'or en laquelle estoit empreinte l'effigie de Son Altesse. » (Trés. gén. de 1616.)

dans son *Histoire de Nancy*, parlent, enfin, d'un graveur lorrain, du nom de CROCK, qui mourut, en 1757, sur la paroisse Saint-Epvre; ils ne citent d'autres ouvrages sortis de ses mains, que les médailles placées aux quatre coins de la première pierre de l'église Primatiale de Nancy, et représentant le duc Léopold, la princesse Elisabeth-Charlotte d'Orléans, son épouse, et ses frères, les princes Charles et François de Lorraine. « Ces médailles, dit Lionnois, ont quelque mérite, mais sont bien éloignées de la beauté de celles du célèbre Saint-Urbain. »

Je ne puis affirmer positivement si l'artiste dont parlent ces deux écrivains, peut être rangé parmi les descendants de Jean Crock. Toutefois, cette hypothèse n'aurait, ce me semble, rien d'invraisemblable.

Je n'oserais pas en dire autant d'un nommé DU CROCQ, qui travailla, en 1715, avec Ragache, Gergonne et Boulanger, à peindre les appartements que Léopold fit construire pour les princes, sur l'emplacement de la magnifique salle d'Honneur que Charles III avait fait si splendidement décorer.

En parlant du peintre Claude Crock, j'ai mentionné souvent un artiste qui vivait à la même époque, fut le compagnon de tous ses travaux et eut part, avec lui, aux faveurs du duc Antoine et des successeurs de ce prince : cet artiste est MÉDARD CHUPPIN, qu'on trouve désigné quelquefois sous le simple nom de *Mydas*.

Médard Chuppin avait été très-probablement élève de Hugues de La Faye, car ce fut lui qu'on chargea d'achever la *Cène* que ce dernier avait commencé à peindre dans le réfectoire du couvent des Cordeliers de Nancy :

« A Medard Chuppin, painctre de Monseigneur, en vertu d'ung mandement donné à Bar le vj^e jour de novembre l'an mil v^c xlij, la somme de deux cens vingt cincq frans, monnoye de

Lorraine, à quoy ont esté reduictes les parties declerées en dix articles precedent ledit mandement, lesquelles se montoient à ij^c lxvij frans, sans la Cene parachevee aux Cordeliers de Nancej, que feu maistre Hugues avoit commencée, la pluspart desdits ouvraiges mis au Rond (le garde-meuble de la couronne) que Claudine a en garde, et le rest ausdits Cordeliers.... » (Rec. gén. de 1541-1542.)

Comme on le voit par cette mention, Médard Chuppin était déjà, en 1542, peintre du duc de Lorraine; il recevait, en cette qualité, des gages de cinquante francs par an, lesquels, comme ceux de Claude Crock, furent portés plus tard (1555) à la somme de cent francs.

En 1552, Médard habitait la rue de la Boudière, où il s'était établi, sans doute, à son retour d'Italie. Ce fut là qu'il se maria, en 1559, avec Laurance de Loupy, et Nicolas de Lorraine, comte de Vaudémont, régent du duché, s'empressa de contribuer à son établissement.

« A Medard Chuppin, painctre de Monseigneur, la somme de cinq cens frans, monnoye de Lorraine, qu'il a pleu à Monseigneur luy octroyer pour ceste fois de grace especial pour l'ayder à marier. Appert par mandement donné à Nancy le vij^e jour de decembre mil v^c cinquante neuf. » (Très. gén. de 1558-1559.)

Depuis 1552 jusqu'en 1566, Médard Chuppin ne cessa de travailler pour le Duc (1), qui, voulant le récompenser de ses services, lui accorda, outre ses gages, une pension de cent francs sur la recette générale de Lorraine :

(1) « A Medard Chuppin, paintre de Monseigneur, la somme de six vingtz escuz d'or soleil, au pris de quatre frans piece, monnoie de Lorraine, pour plusieurs paintures qu'il a faictes et delivrées de l'ordonnance de mondit seigneur et de Madame durant les annees mil v^c soixante trois, soixante quatre et soixante cincq..., pour ce... iij^c iiijxx fr. » (Très. gén. de 1556-1557.)

« Monseigneur ayant bening esgard et consideration aux bons et agreables services faicts par son cher et bien aymé Medard *Choppin*, painctre, tant au temps de feu d'heureuse memoire monseigneur le duc François, que Dieu absolve, duquel il seroit esté envoyé par tous les lieux des Ytales pour y congnoistre et rechercher les plus fameulx maistres de son art, que pour veoir les choses antiques et dignes de memoire, et depuis en plusieurs veaiges en France, et tousjours contynuant faire service à Sa Grace sans avoir heu recompense de ses dites peines, et affin de luy donner cueur de contynuer de bien en mieulx à l'advenir, luy a donné et assigné de pention, sa vie durant, la somme de cent frans par chacun an sur la recepte generale, à deux termes et payemens l'année, sçavoir, la moictié au jour et terme de feste sainct Jehan Baptiste, et l'aultre moictié au jour de Noel ensuyvant, comme le tout est plus au long declairé es lettres pour ce faictes... » (Rec. gén. de 1565-1566.)

Peu de temps après, Charles III, voulant donner à Médard Chuppin un témoignage encore plus éclatant de son estime, lui fit délivrer des lettres patentes d'anoblissement. Le texte de ce document ne nous a malheureusement pas été conservé, et l'on ne trouve plus que l'indication suivante :

« Lettres de noblesse octroyées par Monseigneur à Me Medard, painctre, dont le blason des armoyries est d'azur au chef d'or, et trois escussons d'argent deux en chef l'aultre en poincte timbré d'une M d'or, avec un dard au naturel porté d'ung armet d'argent couvert d'ung tortis et lambrequin des couleurs et metaulx de l'escus, icelles lettres faictes et données a Charmes le septieme jour du mois de mars l'an mil cincq cens soixante sept avant Pasques... (1). »

Outre les travaux considérables que Chuppin exécuta avec Claude Crock, et que j'ai mentionnés précédemment, il fit,

(1) Registre des patentes de l'année 1567-1568.

soit tout seul, soit en compagnie d'un nommé Didier Richier, plusieurs portraits et différents autres ouvrages de moins d'importance, mais que je crois néanmoins devoir rappeler :

« A Medard *Choppin*..., painctre de Monseigneur, pour six escussons qu'il a faict sur vj fueilles de papier aux armes de nostre souverain seigneur, pour meetre aux six torches portées devant le corps de Nostre Seigneur à la procession le jour du Sainct Sacrement, à raison de iij gros l'un, vallant xviij gros. » (Cellerier de 1569-1570.)

« A Medard Chuppin, peinctre de Monseigneur, la somme de deux cens frans, monnoye de Lorraine, pour paiement de plusieurs peinctures qu'il a faictes du commandement de mondit seigneur et pour son service. Comme il appert par... mandement donné Nancy le xvij^e^ jour de janvier mil v^c^ soixante neuf...

» Audit Medard la somme de six vingts dixneuf francs, monnoie susdite, pour paiement d'aultres peinctures qu'il a faictes et delivrées du commandement de mondit seigneur....

» Encores à luy la somme de trois cens frans, dite monnoye, que la grace de Monseigneur luy a accordé pour le service et debvoir qu'il a mis à faire ung livre armoyé de la genealogie des dues de Lorraine et Barrois, lequel sadite grace en a faict don à Monseigneur le duc d'Aulmalle... » (Trés. gén. de 1570-1571.)

« A Medard Chuppin et Didier de Vic... cent quatrevingtz sept frans six gros pour les armoiries qu'ilz ont faictes et fournies au service funebre du Roy de France.—... Huict vingtz dixhuict frans pour armoiries qu'ilz ont faict aux funeraulx de madame la duchesse de Savoye. — ... Quatrevingtz frans pour paiement de deux bannerolles de trompette qu'ilz ont peinct et doré pour le service de Monseigneur. » (Trés. gén. de 1574.)

« A Medard Chuppin cent soixante frans pour deux peintures, sçavoir de monseigneur le Marquis et Charles monsieur, qu'il a faict du commandement expres de mondit seigneur (le comte de Vaudémont) et lesquelz il a envoié à Son Altesse. » — « Encor

à luy... deux cens frans pour paiement d'aultres parties de son art par luy fournies et delivrées pour le service de mondit seigneur » (Trés. gén. de 1575.)

« A Medard Chuppin et Didier Richier dit de Vic... trois cens quarante frans six gros pour besongnes de leur art qu'ilz ont faict pour l'an revolu (le service anniversaire) de feue Madame, comme aultrement pour le service de Monseigneur. » — « Encor audit Medard deux cens frans pour deux peintures de Monseigneur qu'il a commandé estre faicte, l'une pour monsieur le Comte de Salm et l'aultre pour le Sr de Melay, grand maistre. » — « Encor à luy trois cens quatrevingtz frans pour peinctures faictes et fournies par ledit Medard et feu Claudin Crocq.... » (Trés. gén. de 1576.)

« A Medard Chuppin et Didier Richier... douze cens quatrevingtz quatre frans ung gros huict deniers pour besongnes de leurs artz qu'ilz ont faictes tant pour les ceremonies et service funebre de feue Madame, comme aussy de feu monsieur le Cardinal de Lorraine. » — « Audit Medard et la vefve de feu Claude Crocq... deux cens frans pour deux peintures de la personne de feue Madame... qu'ilz avoient faict en l'année 1575, et desquels feue madicte dame feit don aux Srs Comte de Salm et de Melay. » — « Aux devantdictz Medard et Didier Richier... trente un frans pour avoir peinct une coche et caroche pour le partement de madame la duchesse de Brunchwig. » (Trés. gén. de 1577.)

« A Me Medard quarante frans pour parties de son art par luy fournies pour le service de Monseigneur. — ... Quatre cens frans six gros pour peintures qu'il a faict de l'ordonnance de Monseigneur et de monsieur le comte Paoul de Salm pour feue Madame. — ... Sept vingt quatre frans pour parties de son art... pour la personne de Monseigneur. » (Trés. gén. de 1579.)

« A Me Medard la somme de treize cens quarante neuf frans pour plusieurs peintures qu'il a fait tant de la personne de Monseigneur et feue Madame, que de messieurs et dames leurs enfans.... Mandement donné à Nancy le viij^e may mil v^c septante neuf.

« Encor à luy la somme de vingt quatre escus sol, pour deux peintures qu'il a fait du commandement de Monseigneur, l'une de la figure de Jésus Christ et l'autre de la vierge Marie, desquelles Monseigneur a heu fait don au Sr Evesque de Strasbourg... » (Trés. gén. de 1580.)

Cette dernière mention porte la date du 25 janvier 1580 ; les tableaux dont il y est parlé sont très-probablement, ainsi qu'on va le voir, les derniers ouvrages de Médard Chuppin. Toutefois, avant de mourir, cet artiste devait recevoir encore une nouvelle marque de la faveur de Charles III : on trouve, en effet, dans le recueil des lettres patentes, le document suivant qui témoigne de la haute bienveillance du duc de Lorraine pour son peintre :

« Charles, etc.... Receue avons l'humble supplication et requeste de nostre amé et feal Medard Chuppin, nostre peinctre, contenante qu'en nostre ville, ban et finaige de Rozieres aux Sallines il auroit, tant par succession hereditaire qu'acquest, accommodé ung gaignaige ou metairie, consistant en une maison et grange scituée au faulbourg Sainct Pierre dudict Rozieres, en la rue dicte la rue Belle devant le four Laitre...., avec les usuaires devant et derrier, preiz, chenevieres et terres arrables en bonne et suffisante quantité pour employer une charrue bien attellée, mais d'aultant que soubz pretext des servitudes esquelles sont attenuz les moictriers residans en telz et semblables gaignaiges, il n'en peult ny pourroit à beaucoup pres tirer tel proffict qu'il feroit s'il en avoit franchise et exemption, nous suppliant... qu'en faveur et contemplation de ses services, nostre bon plaisir soit le gratiffier en sadicte requeste et demande. Sçavoir faisons qu'eu esgard... à ce que dessus, mesmement à la fidelité et diligence qu'il a employé au service de feuz noz... ayeul et pere... qui l'auroient dez son jeune eage envoyé en Italie pour apprendre les perfections de son art et se rendre tant plus capable à leurdict service, s'en estant sy bien et deuement acquicté depuis ledict temps qu'il y a esté appelé et recen,

et dez nostre advenement jusques à present, que par raison nous en avons et debvons avoir tout bon contantement, esperans et nous confians qu'il y perseverera et continuera à l'advenir de bien en mieulx, Avons..... affranchy et exempté... le susdict gaignaige en tout ce qu'il se comporte..., ensemble le moictrier y resident avec sa famille, de tous traitz, tailles, impositions..... et oultre ce.... avons audict Medard Chuppin, pour luy, ses hoirs et ayans cause, permis et accordé.... qu'il puisse tenir trouppeau à part de bestes rouges jusques au nombre de vingt, et de blanches jusques à trois cens, avec ce qu'il luy soit loisible.... de bastir et eriger ung colombier contenant jusques à huit cens trouz au dedans et pourpris de la maison dudict gaignaige, et aussy d'y faire et construire ung four à cuyre pain pour son deffruict et dudict moictrier et de sa famille tant seullement, laquelle permission nous luy avons tant plus facilement et librement octroyée, d'autant qu'il a audict ban de Rozieres quantité de terres tant arrables que non arrables à suffisance pour oster occasion à toutes personnes de s'en plaindre et douloir justement..... Données en nostre ville de Nancy le douziesme jour du mois de juin mil cinq cens quattre vingtz. »

Medard Chuppin ne jouit pas longtemps de la nouvelle faveur que Charles III venait de lui accorder : il mourut peu de temps après, peut-être de la peste qui désola la capitale de la Lorraine, et dont sa veuve elle-même fut atteinte, ainsi que l'atteste la mention suivante :

« A Laurance de Louppy, veuve de Medard Chuppin, peintre de Monseigneur, la somme de trois cens frans (1) pour la solager

(1) D'autres sommes furent payées à la veuve de Médard Chuppin pour des travaux qu'avait exécutés son mari :

« A la vefve de feu Me Medard... cens trente deux frans neuf gros pour une peinture de monseigneur le Marquis que ledict defunct a heu faict, qu'autres parties de son art qu'il a heu aussy faict pour son ser-

estant reduicte aux loges à cause de contagion de peste. Appert par mandement donné à La Mothe le vj^e novembre mil cinq cens quatre vingtz (1). »

La bienveillance toute particulière dont il fut l'objet de la part du prince, permet de supposer que Médard Chuppin occupa le premier rang parmi les peintres de son époque ; il fut, en outre, celui qui exécuta le plus de travaux de toute nature : décorations d'appartements, portraits, sujets religieux, etc. ; tous les genres semblent avoir été propres à son talent, et l'on ne comprend pas comment il a pu tomber dans l'oubli où l'ont laissé les biographes lorrains.

De même que Claude Crock, Médard Chuppin eut des descendants qui perpétuèrent son nom : ils s'appelaient Charles et Nicolas.

Charles CHUPPIN, qui eut le titre de peintre du duc de Lorraine, aux gages de cent francs par année, fut, dans plusieurs circonstances, le compagnon de travaux de Claude

vice. — ... Trois cens cinquante six frans trois gros pour payement de trois figures de Son Altesse qu'il a faict de son ordonnance à monsieur de Beauvau, gouverneur de monseigneur le Marquis. » (Trés. gén. de 1581.)

« A la vefve et relicte de feu Me Medard... quatorze cens un frans trois gros pour paiement de parties de peintures faictes pour le service de Son Altesse en l'année 1580. » (Trés. gén. de 1587.)

« Aux vefve et heritiers de feu Me Medard... quatrevingt sept escus sol vallans quatre cens treize frans trois gros, pour peintures que S. A. a faict prendre et achepter d'eux pour son service. » (Trés. gén. de 1591.)

(1) On voit (Lionnois, t. 2, p. 22), par la désignation des héritages compris sur l'emplacement de l'ancienne Esplanade, avant la construction de la Ville-Neuve, c'est-à-dire vers 1588, que la veuve de Médard Chuppin y possédait un jardin de 109 toises 22 pieds.

Henriet ; il fit quelques portraits et d'autres ouvrages, soit pour le prince, soit pour la ville de Nancy :

« A Me Claude Henriet et à Charles Chuppin la somme de sept cens trois frans pour plusieurs peintures qu'ilz ont faict et fourny pour le service de Son Altesse.

» A Charles Chuppin, peintre à Son Altesse, quatrevingtz dix frans pour ouvrages de son art qu'il a faict pour le service de monseigneur le Marquis.

» Audit Charles Chuppin la somme d'huict vingtz ung frans six gros pour plusieurs figures peintes au naturel et autres ouvraiges de son art que pendant l'année de ce compte il a faict et fourny pour le service de Son Altesse. » (Trés. gén. de 1589.)

«A Charles Chuppin, peinctre, la somme de dix sept frans six gros pour avoir fait des panontiaulx peinct des deux costel, l'ung pour mectre à ung poictat à la place de la Ville Neuve où l'on vend le vin, et l'autre à la place du Viel Change. » (Compte du receveur de la ville de Nancy pour l'année 1591.)

« Payé 440 fr. 6 gros à Claude Henriet et Charles Chuppin, peinctres à S. A., pour besongne de leur art par eulx faicte pour servir à ung balet qui a esté faict au carnaval de 1594. » (Trés. gén. de 1595.)

« A Charles Chuppin deux cens vingt neuf frans six gros pour besongne de son estat qu'il at faicte aux carosses de Madame et banderolles de son trompette pour servir au voyage qu'elle a faict en France au mois d'octobre de ceste année. » (Trés. gén. de 1611.)

« A Charles Chuppin cens seize frans pour parties et besoignes qu'il a faictes... pour le service de Son Altesse. » (Trés. gén. de 1614.)

« A Me Charles Chuppin 80 fr. pour avoir peint la chapelle (faite entre la ville et le Saurupt le jour de l'entrée de Charles IV) de rouge et parsemé les pilastres, piedestalles, corniches et dosme au dessus, d'alerions d'argent, croix de Lorraine, doubles C et couronne d'or, avec ce un baston pour les heraulx,

parsemé de mesme d'or et d'argent. » (Receveur du domaine de Nancy pour 1625.)

Cette note, datée de l'année 1625, est la dernière qui concerne Charles Chuppin, et l'on peut présumer qu'il mourut vers cette époque. Il avait fait bâtir, dans la rue des Quatre-Eglises, une maison sur un terrain concédé au capitaine Page, de qui il l'avait racheté.

Nicolas CHUPPIN paraît n'avoir été qu'un simple peintre décorateur, car ses travaux se bornèrent à des peintures dans les appartements du Palais (1) et aux carosses de la duchesse de Lorraine.

Je viens de prononcer le nom de deux artistes qui furent contemporains de Chuppin, et dont l'un fut la tige d'une famille célèbre : je veux parler de Claude HENRIET et de Didier RICHIER.

Je ne m'arrêterai pas au premier, dont la biographie a été tracée (2) beaucoup mieux que je n'aurais pu le faire; quant au second, voici les quelques particularités que j'ai pu découvrir sur lui.

Didier RICHIER ou Didier de Vic était né à Nancy, j'ignore à quelle époque. Après avoir commencé (1561) par faire quelques travaux de peu d'importance dans les appar-

(1) Le Palais ducal, p. 99, 107 et 108.

(2) Recherches sur quelques artistes lorrains, par M. E. Meaume, insérées dans les Mémoires de l'Académie de Stanislas, année 1851. Je me borne à renvoyer à ce travail ; je crois devoir, toutefois, consigner ici une particularité que M. Meaume a apprise trop tard pour la faire connaître : c'est que M. de Sylvestre, dernier descendant de Claude Henriet, possède le portrait de cet artiste, par un peintre français de l'école de Janet; Henriet y est représenté à l'âge de 12 ans, et une inscription, placée derrière la toile, indique qu'il était né en 1559.

tements du Palais ducal (1), il quitta la Lorraine pour aller en Italie, d'où il revint vers l'année 1571 (2), et fut dès lors employé principalement à peindre des armoiries et des écussons (3) :

« A Didier Richier, alias de Vic, cinquante huict frans six gros pour parties d'ouvraiges de son art qu'il a faictes pour le service de monseigneur le Marquis. » — « Audit Richier quatre-vingtz huict frans pour aultres parties de son art qu'il a fournies pour les funerailles de monsieur d'Aumalle. » (Trés. gén. de 1573.)

« A Didier de Vic dixneuf frans dix gros pour les armoiries et escussons qu'il a faict au service funebre de feue la Royne de

(1) Le Palais ducal, p. 61.

(2) Idem, p. 68.

(3) « A Didier Richier, dit de Vic, la somme de deux cens frans pour un voyage que Monseigneur luy a commandé faire par tout le duché de Lorraine pour faire une revue et recueil des blasons, armoiries et qualités des nobles dudit duché. » (Trés. gén. de 1579.)

« J'ai vu, dit D. Calmet (*Bibliothèque lorraine*, col. 826), en la bibliothèque du prieuré de Flavigny, près Nancy, un fort gros volume manuscrit, qui est un recueil composé par l'ordre de Charles III, écrit en 1577, par Didier Richier, son héraut d'armes, nommé Clermont, député pour examiner rigoureusement les titres des nobles de Lorraine. Il s'acquitta de sa commission, et composa deux gros volumes de procès-verbaux sur cette recherche. L'un de ces volumes, qui était sans doute commun au second, se conserve à Flavigny sous ce titre : « Livre de la recherche et du recueil des nobles du bailliage de S. Mihiel, qui contient l'abus qu'a été par aucuns se qualifians (Nobles commis en cette qualité), fait par Didier Richier, dit Clermont, poursuivant d'Armes de S. A., par commission expresse de Monseigneur de Haussonville, Maréchal du Barrois, suivant celle qui, pour cet effet, lui a été dirigée de sadite Altesse en 1577. »

« Ceux qui ont examiné de près cet ouvrage, ajoute D. Calmet, disent que Richier n'y a pas apporté toute la diligence et la fidélité qu'il faudrait. »

Portugal. » — « A luy vingt deux frans pour parties de son art par luy fournies pour le service de monseigneur le Marquis. » (Trés. gén. de 1574.)

Le 28 juin 1576, Richier fut nommé poursuivant d'armes, au titre de *Clermont*, en considération de son mérite :

« Nous, est-il dit dans les lettres patentes de Charles III, informé et bien cognoissant des sens, fidelité, diligence, loyaulté, preudhommie, capacité, suffisance et experience estans en la personne de nostre amé et feal Didier Richier, natif de ceste nostre ville de Nancy, et y resident, ayant toute sa jeunesse hanté les Italles et frequenté avec les meilleurs espritz de son art, mesmement ung bien long temps vacqué tant à la painture qu'aux escriptures des cronicques et genealogies de noz tres-illustres progeniteurs, en quoy et en plusieurs autres choses qu'il auroit lors et du depuis praticqué, auroit de beaucoup profité, et tant en ce qui consiste le blason des armoiries que pour les cronicques, ceremonies et legations qui peuvent dependre du debvoir des Roy d'armes, heraults et poursuivans, avons... icelluy Didier Richier retenu... en estat et office de poursuivant d'armes des nostres au tiltre de Clermont (1).... »

Richier fit différents ouvrages en 1579, 1581 et 1583 (2), et mourut l'année suivante ou au commencement de 1585, lais-

(1) Registre des patentes de 1575-1576.

(2) « A Didier Richier, dit Clermont...., six vingtz dixsept frans six gros pour parties et ouvraiges de son art qu'il a faictes pour le service de Monseigneur au carnaval de l'année 79. — Encor à lui trois cens vingtz frans quatre gros pour aultres ouvraiges... pour le service de Monseigneur le Marquis du Pont au carnaval dessus dit. » — Plus 94 fr. en deux sommes pour autres parties. » (Trés. gén. de 1581.)

« A Didier Richier, dit de Vic, huict vingtz dix frans pour avoir peint sur satin bleu les quatre bannerolles des trompettes de Son Altesse.—Encor à luy quarante deux frans six gros pour besongnes qu'il a faictes pour le service de Son Altesse. » (Trés. gén. de 1583.)

sant une veuve et plusieurs enfants (1), dont l'un, Pierre RICHIER, fut, comme son père, peintre et poursuivant d'armes (2).

J'ai encore à mentionner plusieurs autres peintres qui vécurent en Lorraine pendant le XVIe siècle (3), mais sur la plupart desquels on ne possède malheureusement que des renseignements vagues et incomplets.

Le premier est un nommé Jean LE COURTOYS, qui fut employé, en 1538, à des travaux dont on ne connaît pas la nature :

« A Jean le Courtoys, peintre, la somme de vingt frans, monnoie de Lorraine, que monseigneur le Duc luy a ordonné pour certains ouvrages qu'il faict. Par mandement de mondit seigneur donné à Nancey le xxiij^e d'avril mil v^c xxxviij. » (Trés. gén. de 1537-1538.)

Vers le même temps, un peintre de Pont-à-Mousson, Pierre FREDET, exécutait différents ouvrages pour Philippe de Gueldres et pour le couvent de Sainte-Claire, où s'était retirée cette princesse :

« Payé à maistre Pierre, painctre, demeurant au Pont, la somme de iiij fr. pour une ymaige qu'il a peinct à la Royne...

(1) « Aux vefve et heritiers de feu Didier Richier... cens quarante deux frans pour parties d'armoiries qu'il a faictes pour les obsecques et service funebre de feu Monsieur frere du Roy. » — Diverses autres sommes, se montant à 259 fr., leur sont également payées pour parties fournies au Duc, au Comte de Vaudemont, au Marquis du Pont et aux princesses. (Trés. gén. de 1586.)

(2) Voir page 32.

(3) J'ai été obligé d'intervertir l'ordre chronologique pour donner la série des notes qui concernent les familles Crock et Chuppin ; c'est ce qui fait qu'on trouve ici des artistes qui vécurent dans la première moitié du XVIe siècle, et qui auraient dû, par conséquent, occuper une autre place dans ce travail.

» A maistre Pierre Fredet... la somme de iiij fr. vj gros pour par luy avoir fait deux grans escussons sur la toicture du clochier (de Sainte-Claire), l'ung armoyé des armes de Monseigneur, l'autre des armes de la Royne, chacun de trois piedz de hault et deux de large, faictz de peincture à huille, or et azur, et avoir doré le coq..., avec ce aux heritiers dudit covent avoir peinct des cordelieres de couleur noire et grise. » (Compte du Receveur de Pont-à-Mousson pour 1541-1542.)

En 1547, des lettres de noblesse furent octroyées à un nommé François BUSCAY, peintre milanais, qui était venu s'établir en Lorraine et s'y était marié ; voici en quels termes sont conçues ces lettres patentes :

« Chrestienne de Dannemark.... et Nicolas de Lorraine, administrateurs des corps et biens de nostre filz et nepveu..., à priere et requeste tres affectueuse de noz.. cousin et cousine les conte et contesse de Challant, nous, informés des bonnes meurs, honneste vie et conversation de maistre Françoys Buscay, millannoys, painctre, ayant son bien qu'il avoit de là les monts pour soy habiter par deça vendu, et de faict prins par mariaige une femme noble nommée Katherine de Mailly, tenant terre de fiefz de nostre filz et nepveu, par especial et affin qu'il et sa posterité conjoinctement à naistre en leal mariaige procedante d'eulx deux puissent estre capables à tenir lesdits fiefz et autres...., pour ces causes.... avons anobly et anoblissons.... ledit Me Francoys Buscay, ensemble sa postérité..., et en signe de noblesse... luy avons donné les armes... assavoir ung escu d'argent à une fesse vinidée (*sic*) et troys hermines de sable....Données à Nancy le xe jour de may mil cinq cens quarante sept... (1) »

Ce document est le seul qu'on possède sur cet artiste, et je n'ai pu découvrir aucune mention qui le concerne.

(1) Registre des patentes de l'année 1547.

Les renseignements me manquent également au sujet d'un autre artiste, Jean DE GORZE, successivement qualifié de peintre de Madame (1), puis de Monseigneur, et qui peignit, en 1550, le cabinet de la duchesse douairière (2). Il habitait, en 1552, une maison de la rue de Boudière, c'est-à-dire de la partie de la Grande-Rue comprise entre celle des Maréchaux et la petite Carrière.

Dans la même rue demeurait, en 1589 (3), un peintre qui est appelé tantôt Jean BARISCORD ou Bariscot, tantôt Jean Bleyer de Bariscord, et qui semble n'avoir guère exécuté que des ouvrages d'ornementation. On le voit successivement dorer « quatre grands chandeliers pendants en la Galerie des Cerfs (1572) » (4), travailler au Trésor des Chartes (1588), peindre à l'huile des écussons ou des banderolles pour les trompettes du duc, un carrosse pour la duchesse de Bavière, etc. :

« A Jean Bleyer de Bariscord trente trois frans pour parties de son mestier qu'il a fournies pour le service de Monseigneur. » (Trés. gén. de 1573.)

« A Jean *Blayart de Barisco*, peinctre et doreur, quatrevingtz frans pour avoir argenté d'argent fin dix haultz chandeliers pour servir à la salle de parade durant les quarante jours que feue Madame y sera servie. » (Trés. gén. de 1574.)

(1) Il est ainsi qualifié au bas d'un acte d'échange passé, en 1539, entre le commandeur de Saint-Georges de Lunéville et Jean de Ligniville : « ...Present maistre Jean de Gorze, demeurant à Nancy, paintre de nostre souveraine dame madame la duchesse. » (Cartulaire de la commanderie de Saint-Georges.)

(2) Le Palais ducal, p. 56.

(3) Dans cette rue demeurait aussi, à la même époque, un peintre nommé Claude CHENOIS, sur lequel je ne possède aucun renseignement.

(4) Le Palais ducal, p. 68.

« A Jean Bleyer de Bariscord six vingtz quatre frans dix gros pour parties de son art.... pour servir aux obsecques et enterremens de feue Madame. » (Trés. gén. de 1575.) (1).

« A Mre Jean Bariscot, peinctre de Nancy, la somme de deux cens trente cinq frans, monnoye des pays, pour avoir peinct en huile de part et d'aultre cinq banderolles pour servir aux cinq trompettes de la suitte de Son Altesse....

» A luy la somme de quatrevingtz douze frans six gros... pour fournitures, faceon et besongne de son estat que pendant le carnaval en l'année quatrevingtz et unze il a faict, fourny et delivré pour le service de Monseigneur de Vaudemont... » (Trés. gén. de 1578.)

« A Mre Jean Bariscot la somme de cinquante six frans à quoy montent quarante huict armoiries peinctes sur doubles feuilles de fer blanc que de l'ordonnance de Son Altesse il a fourny et delivré pour servir aux obseques et services qui se font annuellement en l'eglise des Cordeliers de Nancy en memoire, recordation et salut de feuz messeigneurs et dames les ducz Anthoine, François, la Royne de Dannemarck et duchesse de Lorraine.

» A luy la somme de cent quatorze frans pour douze escussons qu'il a peinct en huile et doré d'or fin.

» Encor à luy... trois cens cinquante six frans trois gros pour peinctures par luy fournies au service de Son Altesse. — ... Quarante sept frans six gros pour avoir peinct et doré une grande banderolle aux armoiries de Son Altesse pour ung trompette.— .... Quinze escus sol vallans soixante unze frans trois gros, pour avoir peinct et illuminé une grande charte avec le chassy, le tout d'or moulu fin. » (Trés. gén. de 1595.)

« A Jean Bariscot... la somme de cinquante quatre frans pour avoir doré de fin or et en huylle deux lyons sur le devant du caroche de parade, ensemble faict les armoyries en huylle my

(1) En 1579 et 1581, deux nouvelles sommes, l'une de 47 fr. 6 gros, et l'autre de 22 fr., lui sont payées « pour parties de son art » faites pour les princesses et le marquis du Pont.

parties de Lorraine et de Baviere estant au fond de dessus dudict caroche et verny icelluy qui a esté faict et donné à madame la princesse Elizabeth, duchesse de Bavieres.

Au même «... cinquante sept frans pour besongnes et façon de son art qu'il a faictes et doré pour la personne de monseigneur de Vaudemont, à servir aux combats à pied faictz au carneval de l'an present. » (Trés. gén. de 1595.)

« A Jean Bleyer de Bariscot... deux cens quatrevingtz cinq frans... pour avoir peint les armes de Son Altesse en six grandes doubles banderolles de satin bleu celeste pour six trompettes. » (Trés. gén. de 1597.)

« A Jean de Bariscot quatorze frans trois gros pour avoir peinct et doré d'or fin sur une double feuille de fer blanc taillée en ovalle, les armes de monseigneur le duc de Cleves, my partie avec celles de Lorraine, à mettre au milieu de la caroche de madame la duchesse de Cleves. — ... Vingt sept frans pour avoir peinct et illuminé en trois libvres de papiers blancs les armoiries de S. A. — ... Trente trois frans trois gros pour avoir peinct et doré d'or fin une paire de traiteaux de bois taillés à feuillage, servans à une table dorée et peincte à la moresque estante au cabinet de S. A., et pretendue en faire don à madame la duchesse de Bar. » (Trés. gén. de 1599.)

« A Jean Bariscot... deux cens soixante un frans trois gros pour cinq grandes doubles banderolles aux armes de S. A. pour les trompettes de son hostel. » (Trés. gén. de 1601.)

« A Mre Jean Bleyer de Bariscort, peintre à Nancy, la somme de six cens soixante deux frans huict gros pour avoir doré, argenté et peinct tant le sceptre, la main de justice qu'autres pieces de celles qui ont servy ez ceremonies et pompe funebre de l'enterrement de feue S. A. » (Trés. gén. de 1609.)

« A Me Jean Bariscot huict frans pour avoir doré avec or fin une croix à Monseigneur (de Vaudémont) garnie de plusieurs reliques. » (Trés. gén. du comte de Vaudémont, pour l'année 1615.)

En même temps que l'artiste dont je viens de parler, en vivait un autre qui semble s'être adonné à peu près au même genre que lui : il s'appelait Jean CONTESSE ou Comtesse, et habitait la rue Neuve en 1589. Il exécuta quelques travaux de son art au jeu de paume du Palais ducal (1), peignit des armoiries, des arbres généalogiques et des machines destinées à figurer dans les ballets qui se donnaient à la cour.

« Faict despance le Receveur de trante trois frans quattre gros qu'il a payez à Jehan Contesse, paintre, pour cent armories qu'il a faict pour l'enterrement de feu monseigneur de Vauldemont, au pris de quattre gros piece. » (Receveur de Nancy de 1576-1577.)

« A Jean Contesse... huict escuz sol revenans à trente huict frans.., pour deux quartes et descriptions qu'il a painct touchant le partage qui se pourroit faire commodement des terres communes entre le Roy Catolicque comme duc de Luxembourg et Son Altesse. » (Trés. gén. de 1586.)

« A Me Jean Comtesse... quarante huict frans pour avoir peinct quelques traineaux et autres fournitures pour le service de Son Altesse. » (Trés. gén. de 1588.)

« A Jean Comtesse cinq frans pour douze armoiries par lui faictes où sont peinctes les armoyeries de la ville, pour servir à douze torches qui ont esté portées à une procession générale au mois de septembre (sans doute pendant la peste.) » (Receveur de Nancy de 1589.)

« A Jean Contesse.... trente quatre frans pour lances, picques et corceletz qu'il a peinct, doré et argenté pour la personne de Monseigneur de Vaudemont au carnaval dernier. » (Trés. gén. de 1589.)

« A Jean Comtesse, peinctre demeurant à Nancy, la somme de deux cens quarante deux frans six gros pour besongnes de son estat qu'il a peinct à servir aux carouselles et courses à la

(1) Le Palais ducal, p. 71.

la bague faictes au carnaval année de ce compte par messeigneurs les Marquis et Comte de Vaudemont. » (Trés. gén. de 1593.)

« A Jean Contesse... sept cens vingt frans pour deux especes de machines, l'une estante en forme de montagne representant le mont Parnasse, et l'autre de galere avec son esquif, et autres ouvrages et statues de plastre qu'il a faict pour servir à faire l'entrée des baletz qui ont esté faitz pendant le carnaval.

» A luy soixante un frans six gros pour plusieurs besongnes de son estat qu'il a faictes pour servir aux combatz à pied et courses de lances faictes pendant le carnaval par messeigneurs les Marquis du Pont et Comte de Vaudemont. » (Trés. gén. de 1594.)

« A Jean Contesse.... trois cens soixante quatre frans six gros pour besongnes qu'il a peinct à servir aux carouselles, courses de bagues et combats à piedz faictz par monseigneur le Marquis et monseigneur de Vaudemont au carnaval de l'an present.

» Payé six vingtz frans à Jean Contesse... pour quatre banneroles qu'il a peinct au blason des armes de Son Altesse pour ses quatre trompettes. » (Trés. gén. de 1595.)

« A Me J. Comtesse quarante deux frans six gros pour besongne de son estat qu'il auroit faict au festin des nopces de monseigneur de Vaudemont.—A luy sept frans pour avoir peinct sur deux feuilles de fer blanc deux sauvegardes aux armes de S. A., qui sont estés mises aux deux boutz d'ung char chargé de quatre pieces de vin de Barrois envoyez à monseigneur le duc de Bavieres. » (Trés. gén. de 1598.)

L'importance de quelques-unes des sommes payées à Jean Contesse, semble prouver que ce dernier, de même, du reste, que Jean Bariscord, n'était pas simplement un ouvrier, mais un artiste d'un certain talent. Je répéterai, à l'appui de cette assertion, que des peintres d'un grand mérite, tels, par exemple, que Médard Chuppin, Claude Henriet et Deruet, furent employés plusieurs fois, comme ceux que je viens de

nommer, à décorer les appartements du Palais, et à peindre ou des écussons, ou les machines qu'on faisait paraître dans les ballets, combats à la barrière et autres spectacles de ce genre qui avaient lieu fréquemment à la cour de nos ducs, au carnaval et dans d'autres circonstances.

Un nommé Gérard GAULTHIER, de Saint-Nicolas, fut aussi, à l'époque dont je parle, chargé de différents ouvrages dans la chambre du comte de Vaudémont, et reçut, en deux paiements (1593 et 1594), une somme de plus de 1,400 fr. (1).

Je dois mentionner, enfin, un nommé Barthélemy BRAUN, qui était, en 1583, peintre du duc de Lorraine :

« A Berthellemin Braun, peintre à Son Altesse, la somme de six vingtz escus d'Italie pour ses gages de ladicte année... valent v^c xl fr. » (Trés. gén. de 1583.)

Charles III ne se bornait pas à confier des travaux aux artistes du pays, il encourageait encore les étrangers, soit pour chercher à les retenir près de lui, soit pour montrer combien il désirait contribuer au développement des arts : c'est ainsi qu'en 1570, un peintre de Sainte-Menehould, Denis SAULCY, fut appelé à décorer la salle Neuve qui venait d'être construite au Palais ducal (2), et que, de 1575 à 1585, plusieurs autres peintres français, italiens ou allemands, furent employés par ce prince :

« A monsieur le comte Paoul de Salm, premier gentilhomme de la chambre de Monseigneur, la somme de soixante escus sol en espece, vallans quatre frans six gros piece, deux cens soixante dix frans, pour envoier et faire tenir à Paris à Me BERNARD, peinctre du Roy, sur et à bon compte de certaine pein-

(1) Le Palais ducal, p. 75.
(2) Le Palais ducal, p. 66.

ture qu'il a charge faire pour le service de mondit seigneur. » (Trés. gén. de 1575.)

« A Jean PAOUL, *sculpteur*..., cinquante cinq escus à quatre frans piece, vallans deux cens vingtz frans monnoie de Lorraine, qu'il a pleu à Monseigneur luy faire don de grace especialle, tant pour aucunes peintures qu'il a faict pour son service, que pour l'aider à avoir ung cheval.

» A Jean Paoul, *peintre* de Madame la duchesse de Brunchwig, ... quatre vingtz frans qu'il a pleu à Monseigneur luy octroyer en don pour certaines paintures qu'il a faict pour Son Excellence. » (Trés. gén. de 1576.)

« A Jean Paoul (1) et AUTHER, peintres demeurans à Paris..., trente escus sol vallent quatrevingtz dix libvres et en monnoie de Lorraine cent trente cinq frans, pour trois peintures en tableau qu'ilz ont delivré à Monseigneur. » (Trés. gén. de 1578.)

« A Didier MAIGNART de BERGUEZ (ou Bergues), peintre du Roy..., soixante libvres tournois vallans quatrevingtz dix frans monnoie de Lorraine, pour avoir portraict Monseigneur en ung grand tableau. » (Trés. gén. de 1578.)

« Le Tresorier faict despence de vingtz escus sol vallans quatrevingtz quinze frans, qu'il a delivré à monsieur le comte Paoul de Salm, grand chambellan de Monseigneur, pour remboursement de semblable somme que de son ordonnance il a heu delivré à ung *peintre italien* pour certaines peintures qu'il avoit donné à mondit seigneur. » (Trés. gén. de 1577.)

(1) En 1601, une somme de 450 fr. fut encore payée à Jean *Paul* « pour des peintures en cires que S. A. at faict achapter de luy ; » et, en 1604, on trouve la mention suivante : « A Me Jean Paul, sculpteur en basse bosse, demeurant à Paris, 540 fr. pour douze pourtraictz au naturel qu'il a faict et delivré pour le service de S. A. »

La même année, une somme de 56 fr. fut payée à « Me Jacques CHAPPERON, peintre demeurant à la ville de Paris, pour une peinture tirée au naturel de la Pucelle d'Orléans, qu'il a vendue à S. A. » (Trés. gén. de 1604.)

« Le Tresorier faict despence de cinquante escus pistoletz d'Espagne, que de l'ordonnance de Monseigneur il a delivré à PETER ANTHONIO, sculpteur italien, pour six pourtraitz faitz en cire, qu'il a fait pour le service de Son Altesse. » (Trés. gén. de 1581.)

« Payé quatre cens frans à JOST DE LA COURT, peintre allemand, pour avoir peint Monseigneur de Vaudemont et mesdames les princesses, ensemble Antoine Franpoint, geant. » (Trés. gén. de 1583.)

Ainsi que je l'ai dit précédemment, ces encouragements donnés par Charles III à des peintres étrangers, témoignent uniquement de l'amour qu'il portait aux arts, et on aurait tort d'en tirer la conséquence que ce prince était obligé d'aller chercher au dehors ce qui lui manquait dans ses Etats. A l'époque dont je m'occupe, comme pendant longtemps encore, la Lorraine posséda de nombreux artistes en tout genre, qui soutinrent dignement l'honneur de leur patrie; outre ceux que j'ai déjà mentionnés, il m'en reste à citer quelques-uns pour compléter ce qui concerne le XVIe siècle.

Le premier est JULIEN MAIRE OU LE MAIRE, qualifié, dès 1580, de peintre et graveur du duc, aux gages de cent francs par an; il porta plus tard (1589) le titre de graveur des monnaies de Son Altesse. J'ajouterai que la qualification de peintre, qui lui est plusieurs fois donnée, ne semble pas devoir être tout-à-fait prise à la lettre, car voici les seules notes sur lesquelles elle pourrait être fondée :

« A Jullien Le Maire, peintre et graveur de Son Altesse, la somme de deux cens trente sept frans six gros pour cinq pourtraictz de cire de couleur qu'il a faictz de messeigneurs les Marquis du Pont, Comte de Vaudemont et de mesdames les princesses Anthoinette, Catherine et Elisabeth, ez années 1584 et 1585. » (Trés. gén. de 1585.)

« A Jullien Maire quarante sept frans six gros pour un pourtraict en cire de couleur qu'il at faict pour le service de Son Altesse. « (Trés. gén. de 1601.)

En 1603, une autre somme de dix écus lui fut payée « pour ung pourtraict en sire de couleur d'une damoiselle. »

Je me borne à ces quelques indications ; je parlerai plus longuement de Julien Maire lorsque je m'occuperai des graveurs lorrains des XVIe et XVIIe siècles, car il appartient à ces deux époques. Comme Jean de Gorze et Bleyer de Bariscord, il demeurait à Nancy, dans la rue de la Boudière.

Un des contemporains de Julien Maire est, de même que celui-ci, désigné sous une double qualification, celle de peintre et celle de graveur en taille douce ; c'est Pompée DE BOUZEY, probablement fils ou neveu du célèbre graveur Pierre Woeriot.

Les premières mentions qui le concernent sont des années 1567, 1579 et 1580 ; mais elles ont rapport à des ouvrages de gravure, et ne doivent point, par conséquent, trouver place ici ; voici les seules qui se rattachent au sujet que je traite en ce moment :

« A Pompée de Bouzey, illumineur, demeurant en ce lieu de Nancy, la somme de vingt cinq escus (18 fr. 9 gros) à luy accordée par Monseigneur (le comte de Vaudémont) pour reconnoissance de plusieurs petites peintures qu'il a fait de son commandement et pour son service. » (Trés. gén. du comte de Vaudémont pour 1607.)

« A Bouzey, peinctre illumineur, des deniers provenant de la vente à luy faicte de trente reseaulx bled froment sur la recepte du comté de Vaudemont, la somme de trois cens frans à luy dheus pour tableaux qu'il a fourny et delivré pour le service de Son Alteze estant duc de Bar et de feue Madame son espouse. » (Trés. gén. de 1609.)

« A Pompée de Bouzey, peinctre demeurant à Nancy, la somme de vingt frans que le Tresorier lui a payé par advance et à bon compte de trois tableaux d'enluminure sur parchemin velin où sont representées les figures d'Appollon, de Bachus et de Mercure, qu'il a faict et fourny pour le service de Monseigneur. — A luy soixante frans pour reste et parpaye des tableaux mentionnés en l'article cy dessus. » (Trés. gén. du comte de Vaudémont pour l'année 1615.)

Un nommé Moyse BOGAULT, qui travailla plus tard (1600) dans la Galerie des Cerfs avec Rémond Constant et Claude Henriet, fit, en 1590, un portrait de Charles III :

« A Moyse Bogault, peinctre demeurant à Nancy, la somme de douze escus sol, à raison de quatre frans neuf gros piece, vallans cinquante sept frans monnoye des pays, pour une peincture au pourtraict de Son Altesse armée jusques aux genoux, qu'il a faict et delivré à sadicte Altesse, et dont elle a faict don à monsieur le comte de Thilieres. » (Trés. gén. de 1590.)

Les dernières années du XVIe siècle produisirent un artiste qui se livra au même genre que le précédent, mais dont les œuvres, bien autrement nombreuses et importantes, auraient dû sauver son nom de l'oubli : cet artiste est Jean DE WAYEMBOURG, qui fut peintre de Charles III de 1592 à 1602, et ne cessa, pendant cet espace de temps, de travailler, soit pour le duc, soit pour les princes et princesses de sa maison, ainsi que l'attestent les notes que je vais reproduire :

« A Jean de Wayembourg, peinctre à Son Altesse, cens soixante deux escus sol revenans à sept cens soixante neuf frans six gros, pour peintures qu'il a faictes et fournies pour le service de Son Altesse. » (Trés. gén. de 1592.)

« A Me Jean de Wayembourg cent trente deux escus sol revenans à six cens vingt sept frans, pour peinctures qu'il a faictes pour le service de sadicte Altesse. » (Trés. gén. de 1595.)

« Six vingtz escus sol (570 fr.) delivrez du commandement de Son Alteze à Jean de Wayembourg, peinctre des siens, pour parties par luy faictes au service de sadicte Alteze en l'an dernier 94. — Au devant dict cinquante escus sol (237 fr. 6 gros) pour parties que luy sont deues de peinctures qu'il a faict de l'ordonnance de S. A. — A luy huit cens frans sur et en deduction de treize cens cinquante huict frans six gros que S. A. luy est encor redevable pour peinctures qu'il auroit faictes tant de la personne de S. A. que de mesdames les princesses. » (Trés. gén. de 1595.)

« A Jean de Vayembourg quatrevingtz douze escus (437 fr.) pour peintures pour le service de Son Alteze. » (Trés. gén. de 1596.)

« A Jean de Vayembourg cens six escus sol (503 fr. 6 gros) pour parachef et parpaye de la somme de deux cens escus que par accord et marché faict avec luy il devoit avoir de la table du grant autel des Minysmes (1) qu'il at peinte, ayant esté satisfaict tant par sadicte Alteze qu'autres qui y ont voulu contribuer du surplus desdits deux cens escus. » (Trés. gén. de 1597.)

« A Jean de Vayembourg douze cens un frans neuf gros pour painctures, besongnes et faccons que pendant le quartier de janvier, fevrier et mars 1595 il at faict pour le service de S. A. » (Trés. gén. de 1598.) — Deux autres sommes, l'une de 192 fr., l'autre de 737 fr. 3 gros, lui sont encore payées pour peintures et « besognes de son estat. »

(1) Voici une autre mention qui se rattache au même sujet : « A madame la duchesse de Brundschwig deux cens trente sept frans six gros pour l'ayder à satisfaire à une partie des frais qu'il luy at convenu faire envers plusieurs paintres pour parfaire ung grand tableau à servir à l'autel de la confrairie Nostre Dame en l'eglise des Minysmes de Nancy. » (Trés. gén. de 1597.)

Lionnois a décrit tous les tableaux qui décoraient l'église des Minimes (t. 2, p. 291 et suiv.), mais il est difficile de dire à laquelle de ces œuvres d'art se rattachent les deux mentions que je reproduis ici.

« A Jean de Wayembourg cinq cens soixante dix frans pour diverses peinctures et tableaux qu'il a faict pour S. A. — ... Deux cens dix huict frans pour six peinctures que du commandement expres de S. A. il at faict... pour envoyer à monsieur le comte de Mansfeld et desquelles elle luy at faict don.— A luy seize cens soixante deux frans six gros pour fournitures de son art. » (Trés. gén. de 1599.)

Dans le courant de l'année 1602 et au commencement de 1603, Jean de Wayembourg fit un grand nombre de portraits dont on trouve le détail dans des mémoires qui nous ont été conservés, et qui nous font connaître la date de la mort de cet artiste :

« Parties des paintures faictes par feu Jean Woyambourg, paintre à Son Alteze, faictes depuis le mois de febvrier 1602 jusque au mois de maye 1603, commandée par Mon^sr de Borbonne, grand chamberlan de Son Alteze, et délivrée tant par ledit Woyambourg que par sa vefve (1).

» Premier.

» Une grande painture de la grandeur du naturel de Son Alteze, delivrée au comte d'Otto, le 25e aoust 1602, à vingt escus sol.

» Une grande painture de la grandeur du naturel de Son Alteze, delivrée à Mon^sr Barety, agent de sadite Alteze à Rome, le 20e juillet 1602, à vingt escus.

» Une grande painture de la grandeur du naturel de Son Alteze, delivrée à Monsieur le Barron de Neufville pour l'envoyer au Duch de Palatin, le ve decembre 1602, à vingt escus.

» Une grande painture de la grandeur du naturel de Son Alteze, delivrée au chancelier de Madame pour l'envoyer à Monsieur d'Atichi, le 22e jour de febvrier 1603, à vingt escus.

» Une painture d'un pape..... douze escus.

(1) Sa veuve s'appelait Arbour de Bar, ainsi que l'indique la signature de celle-ci placée au bas de ces mémoires.

» Une grande painture de la grandeur du naturel de Son Alteze, delivrée à Monsieur Boinet le xj^e mars 1603, à vingt escus.

» Avoir delivré une painture de la grandeur du naturel de Madame la princesse pour envoyer à Madame de Barbanson, le 24e febvrier 1603, à vingt escus. »

« Parties des paintures delivrées par la vefve de Jean Woyambourg, faictes pour envoyer en Clève.

» Six petite paincture au naturel asçavoir de Son Altesse, Sa Majesté, monsieur le Cardinal, monsieur de Vaudemont, madame la princesse et madame de Vaudemont, à raison de six escus sol la piece, sont trente six escus (161 fr.)»

« Parties des paintures delivrées par la vefve feu Jean de Woyambourg... et delivrées à monsieur le premier vallet de chambre.

» Delivré cinq paintures asçavoir une de la grandeur du naturel de Son Altesse, à vingt escus sol.

» Une de la grandeur du naturel de madame la duchesse de Cleve, à vingt escus sol.

» Une autre à moictié de ladicte dame, à dix escus sol.

» Une grande painture de la grandeur du naturel de madame la princeresse, à vingt escus sol, et une aultre à moictié, de dix escus sol (1) » (Trés. gén. de 1603, pièces justificatives.)

Jean de Wayembourg clôt dignement la liste des peintres lorrains du XVIe siècle, de cette époque de notre histoire pendant laquelle les arts eurent en Lorraine de si nombreux représentants. Malheureusement les œuvres de ces artistes ont presque toutes disparu, et si, par hasard, il en existe encore quelques-unes, il est difficile de savoir auquel d'entre eux les attribuer. Les documents que je viens de reproduire y aideront peut-être ; ils attestent du moins un fait

(1) L'écu sol valait 4 fr. 9 gros pièce, ce qui fait, pour 80 écus, 389 fr.

qui a été avancé bien des fois sans qu'on ait fourni toutes les preuves à l'appui : à savoir que les règnes de René, d'Antoine, de François Ier et de Charles III virent s'opérer, dans notre province, un mouvement civilisateur qu'on ne saurait nier ; que les arts reçurent de ces princes une impulsion puissante dont les résultats eussent été immenses sans les calamités qui affligèrent notre pays pendant une grande partie du XVIIe siècle. Et encore, en dépit de ces calamités même, le mouvement artistique ne put-il être arrêté, puisque la période dont je vais m'occuper est celle où vécurent et Deruet, le peintre trop sévèrement jugé, et Callot et Claude Gellée, l'orgueil et la gloire de leur patrie !...

IV.

Quoique appartenant à une époque plus rapprochée de nous, les peintres lorrains du XVIIe siècle n'ont pas tous eu le bonheur d'échapper à l'oubli qui couvre leurs devanciers ; plusieurs d'entre eux ne nous sont même pas connus de nom, et les autres n'ont, dans nos biographies, que des articles soit incomplets, soit entachés d'erreurs. Tels sont, notamment, parmi ces derniers, Jacques BELLANGE et Claude DERUET. Néanmoins, je ne parlerai pas de ces deux artistes, sur lesquels j'ai pourtant rassemblé quelques documents curieux et inédits, un de mes confrères se proposant de leur consacrer des notices particulières, dans le genre de celles qu'il a déjà publiées sur les Henriet et sur Callot.

A la tête des peintres qui vécurent dans les dernières années du règne de Charles III, je dois placer Jacques DANGLUS (1), qui travailla principalement en portraits,

(1) C'est ainsi que lui-même écrivait son nom.

et qui en produisit un grand nombre. Je ne sais rien ni sur la naissance, ni sur la vie de cet artiste, et je ne puis que consigner ici, par ordre chronologique, les mentions relatives aux travaux qu'il exécuta.

La plus ancienne de ces mentions remonte à l'année 1601 ; elle est ainsi conçue :

« A Jacques d'Angluse, peinctre de madame la princesse de Lorraine..., trente huict frans pour une peinture de la Royne d'Escosse qu'il at faict du commandement de S. A. estante lors à Paris. » (Trés. gén. de 1601.)

L'année suivante, il fut employé, avec Jacques Bellange, à décorer un des appartements du Palais ducal (1).

En 1605, on le trouve qualifié de peintre du duc de Lorraine, et il fait le portrait de ce prince :

« A Jacques d'Anglure, peintre à Son Alteze..., quatrevingt dix frans pour un pourtraict à l'effigie de la grandeur de S. A. qu'il at peinct et delivré et duquel elle (S. A.) a faict don au sieur Durant de Metz. » (Trés. gén. de 1605.)

Dans le courant des années 1606, 1607, 1609 et 1610, il exécuta encore divers travaux du même genre :

« A Jacques d'Angluse..... deux cens soixante dix frans pour payement de trois peintures qu'il at faictes.

» Audit d'Angluse... cens huict frans pour une peinture de feue Madame la duchesse de Lorraine qu'il at faicte et delivrée de la part de S. A., avec la bordure et dorure de ladite peinture, à mademoiselle la Presidente, et dont sadite A. luy en auroit faict don. » (Trés. gén. de 1606.)

(1) Le Palais ducal, p. 78.

On trouve, dans les comptes de l'année 1602, la note suivante : « A Jean LAMANT, peinctre en la ville neuve de Nancy, quarante sept frans six gros pour le desseing de la riviere de Mozelle depuis Delouard (Dieulouard) jusque pres Frowart, et de la Meurthe depuis son entrée en ladite Mozelle jusques à Sainct Nicolas. »

« A Jacques d'Angluse cens quatrevingt dix frans pour deux peinctures à l'effigie de S. A., qu'il at faictes, et dont sadicte A. en a faict don à monsieur le comte d'Ane, grand chambellan. » (Trés. gén. de 1607.)

« A Jacques d'Angluse, peinctre de Son Altesse, cinq centz quatrevingtz seize frans.... pour plusieurs peintures par luy faites et fournies pour le service de Monseigneur (le comte de Vaudémont). » (Trés. gén. du comte de Vaudémont, pour 1607.)

« A Jacques d'Angluse.... deux cens soixante dix frans pour trois grands pourtraictz que feue Son Alteze auroit faict donner à Jean Durant de Metz.

» Audit d'Angluse... neuf vingtz frans pour deux grandes peinctures qu'il a faict et rendues au Sr de Marainville, president des comptes de Bar, pour remplacement de deux autres peinctures que Son Alteze a faict donner au Sr ambassadeur de Venize. » (Trés. gén. de 1609.)

« A Jacques d'Angluse cinq cens vingt huict frans pour tableaux et pourtraictz qu'il at faictz, lesquels Madame a envoyé à Mantoue. » (Trés. gén. de 1610.)

A partir de 1610, il n'est plus question de cet artiste, soit qu'il fût mort, soit qu'il eût quitté la Lorraine. En tout cas, il dut avoir acquis, dans ce pays, une réputation assez grande, pour qu'on ne comprenne pas comment son nom ne s'est pas conservé avec celui de Bellange dont il fut, dans une circonstance, le compagnon de travaux.

Il y eut aussi, à la cour de Lorraine, au commencement du XVIIe siècle, un autre peintre de portraits, Nicolas DARLEY, qui a passé complétement inaperçu, et sur lequel on ne possède, d'ailleurs, qu'une seule mention :

« Au Sr Nicolas Darley, peintre à madame la duchesse, cent frans pour une peincture qu'il at faict, de l'ordonnance de Son Alteze, de la damoiselle Catherine de Rohan, de sa longueur,

pour le mettre en la gallerie de son cabinet à Nancy. » (Trés. gén. de 1600.)

Les comptes du receveur du domaine de Phalsbourg, pour les années 1601 et 1602, contiennent des mentions assez curieuses sur un peintre dont il n'est parlé nulle part ailleurs, et auquel on ne sait si l'on doit, quoique cela soit fort probable, donner une origine lorraine :

« Avoir payé à Me Jehan BAYART, peintre, pour avoir peint en l'eglise de Mittelbron le Salvateur et les douze apostres des deux costés et renouvelé la peinture qui estoit effacée au dedans du chœur de ladite eglise et ecrit le *Credo* au dessus des apostres, le tout par marché fait avec lui, en fournissant les peintures à ses frais, la somme de 40 frans. »

« Payé 16 frans à Jehan Bayart, peintre, pour deux tableaux où il y a en chacun un crucifix, saint Jehan et la vierge Marie peinte des deux costés dudit crucifix, et pour avoir fait et fourni l'enchassure et la toile. » (Cette dernière note est extraite d'un chapitre intitulé : « Depense pour l'achat des ornemens des eglises le Mittelbron et Lutzelbourg.»)

Voici enfin un artiste qui a été plus heureux que les précédents et dont le nom est arrivé jusqu'à nous ; c'est Rémond CONSTANT, improprement désigné par nos historiens sous le prénom de *Remy*. Dom Calmet lui a consacré, dans sa *Bibliothèque lorraine*, une courte notice que je vais reproduire, et que je compléterai : « Constant (Remy), peintre très-laborieux, mais peu constant et peu arrêté ; il était Lorrain, originaire de Nancy, où il est mort ; il est enterré dans l'église de la paroisse Saint-Epvre de la même ville. On voit de ses ouvrages dans presque toutes les églises de Nancy; il a peint la voûte de celle des Minimes, de même que leur réfectoire et le chapitre; il avait le coloris beau. »

Suivant Liommois, Constant avait encore fait, pour l'église

des Minimes, plusieurs tableaux où étaient peints divers traits de la vie de saint François de Paul ; et pour celle des religieuses de la Congrégation, « de très-grands tableaux représentant tous les mystères, depuis l'Annonciation jusqu'à l'Ascension, d'après Carrache. »

Rémond Constant exécuta encore d'autres ouvrages dont ses biographes n'ont pas fait mention : c'est ainsi qu'il travailla, en 1600 et 1624, à décorer quelques appartements du Palais ducal, notamment la Galerie des Cerfs (1) ; et qu'en 1608 et 1609, il peignit des écussons et des arbres généalogiques de la maison de Lorraine :

« A Remon Constant, jadis valet de chambre de feu monseigneur le Cardinal de Lorraine, soixante frans pour trente deux armoiries des lignes de Lorraine. » (Trés. gén. du comte de Vaudémont, pour 1608.)

« A Raymont Constant, cy devant peintre à feu monseigneur le Cardinal, soixante deux frans pour son salaire et vacation d'avoir, du commandement de Son Alteze, copié, peinct et enluminé en parchemin trente ung escussons des lignes de l'extraction de feu mondit seigneur, et iceulx delivrés à sadite Alteze, qu'elle at envoyé à monsieur le duc de Mantoue. » (Trés. gén. de 1609.)

« A Remon Constant, peinctre demeurant en ce lieu de Nancy, trente frans que le Tresorier luy a payé pour avoir peinct, doré et argenté sur carton les armes de Madame (la comtesse de Vaudémont) avec plusieurs chiffres, pour servir au pain benist que madite dame a faict porter en l'eglise parochialle St Epvre de cedit lieu le dimanche cinquieme aoust de l'année du present compte. » (Trés. gén. du comte de Vaudémont, pour 1620.)

En 1625, 1633 et 1634, Rémond Constant fit différents

(1) Le Palais ducal, p. 76 et 99.

tableaux pour la chapelle de la Vierge au pied d'argent et pour celle de Saint-Gérard, dans la cathédrale de Toul ; les premiers travaux sont rappelés dans le marché passé avec cet artiste, et que je crois devoir reproduire textuellement :

« Ce jourdhui seiziesme juillet mil six cent vint cinq, nous Antoine Fleury, tresorier de l'eglise catedrale de Toul, Dominic Guillot et D. Olrion, tous chanoines de ladite eglise, d'une part, et Mre Remond Constant, peintre de feu monseigneur le Cardinal, d'aultre, recongnoissons avoir faict les pactes et conventions cy apres, sçavoir que moy ledit Constant promes de peindre et pourtraire les images de St Estienne, St Amon, St Gerard et Ste Aprone en quatre diverses toilles chascune de la haulteur de six pieds et de trois et demy de large, en leur naturel, pour mettre et poser icelles peintures sur les ventillons des armaires qui sont de part et d'aultre de l'aultel Nostre Dame au pied d'argent, derier le grand autel d'icelle eglise catedrale, come aussy quatre aultres peintures proportionnées pour mettre au dessus des 4 demy ronds qui sont au dessus desdites armaires, le tout suivant les desseins et projectz que j'en ay par dever de moy, et ce dans le terme et espace de six sepmaines à compter du jour present, pour le prix et moyennant la somme de trois cent fr. barois que nous lesdits Fleury, Guillot et Olrion avons promis payer et delivrer audit Mre Constant, et des à present luy avons delivré et advancé à compte de ladite some de trois cent fr., cinquante fr. pour des aires, prometans de luy payer le surplus quand il aportera les dites peintures. En foy de quoy nous nous sommes soubsignés promettans reciproquement satisfaire à ce que dessus chascun à son esgard à peine de tous despens, dommages et interestz.

» Fleury. D. Guillot. D. Olrion.

» R. Constant. »

Voici maintenant l'extrait d'un autre document, intitulé : « Estat de la despence supportée (en 1655) pour l'embelissement du sepulchre de la chapelle St Gerard. » Il est question,

dans cet Etat, comme on va le voir, non seulement de Rémond Constant, mais encore de deux autres artistes :

« Sont raporté en despence sept frans que feu monsieur Deschamps (chanoine de la cathédrale) avoit payé à Mre RENÉ, peintre, pour le dessein d'une Resurrection que ledit Me René avoit faict.

« A monsieur Constant, pour les peintures qui sont à l'entour du sepulchre, de pris faict avec luy, iiijc fr.

Un autre mémoire, rédigé par le trésorier de la cathédrale, porte encore ce qui suit :

« Le 5 septembre 1634, estant à Nancy, j'ay marchandé à Monsieur Constant deux tableaux pour mettre de part et d'aultre du sepulchre et les deux pointes, pour le prix de quatre cent fr.

» Sur quoy je luy aye donné quatre pistolles d'aire (arrhes), valant soixante fr.

» Delivré au sieur PROT (1), gendre de Monsieur Constant, trois cent quarante fr. pour la parpaye des derniers tableaux, non compris la Descente de croix qui couste trois cent fr.

» Payé pour le port desdictes peintures depuis Nancy icy, ij fr.

» A Me PANTALEON pour avoir nettoyé l'epitaphe qui est contre un pillier, et repeinct la Nostre Dame de Pitié qui est au dessus.

» Payé dix fr. à Mre René pour avoir adjousté quelques peintures au tableau de la sepulture. » (Archives de la cathédrale de Toul.)

J'ajouterai enfin que le Musée lorrain possède un grand tableau de Rémond Constant, lequel provient sans doute de

(1) Cet artiste est probablement David Prot, dont j'ai parlé dans le Palais ducal, p. 113 et 114.

l'église des Minimes et peut donner une idée de la manière de faire et du talent de cet artiste.

D'autres peintres, qui n'exécutèrent que des travaux de peu d'importance, vécurent à la même époque que ceux dont je viens de parler ; mais, en l'absence de tout renseignement biographique, j'en suis réduit à ne pouvoir que rappeler les mentions qui les concernent :

« A Me Paul HANNEQUIN, peintre, vingt sept frans pour satisfaction des frais qu'il a supportés aux preparatifz de quatre animaulx qu'il avoit charge de faire à ung chariot triumphal pour servir à l'entrée d'ung ballet qui s'a faict à la venue de madame la duchesse de Bar. » (Trés. gén. de 1606.) Ce chariot fut peint et doré par Jacques Bellange.

« Met en despence le Tresorier la somme de quatre vingtz frans qu'il a paié à Claude GILBERT, peinctre de Son Altesse, demeurant à Bar, et ce pour paiement de deux tableaux que de l'ordonnance de Monseigneur (le comte de Vaudémont) il a fait pour mettre en l'eglise des Peres Capuchiens dudit Bar. » (Trés. gén. du comte de Vaudémont, pour 1607.)

« A Claude CHEVENEAU (ou *Cheneveau*), peintre, seize frans pour besongne et fourniture de son estat qu'il a faicte pour le service de Son Alteze. » (Trés. gén. de 1609.)

« A Claude Cheveneau, peintre demeurant à Nancy, cent quarante frans pour deux pourtraictz qu'il a faict de mes dames les princesses, lesquelz Madame a envoyé à Florance. » (Trés. gén. de 1616.) (1).

« A Me Jean St PAUL, peinctre demeurant à Nancy, quarante frans pour un arbre de ligne de la maison de Salm, qu'il a faict du commandement de Monseigneur (le comte de Vaudémont)

(1) Les comptes de l'année 1633 font mention d'un peintre de Nancy, nommé Jean Chaveneau (sans doute Cheveneau), qui fit des ouvrages de décoration dans divers appartements du Palais ducal.

et pour monsieur le comte de Houzollern, president du conseil imperial. » (Trés. gén. du comte de Vaudémont, pour 1615.)

« A Mre Jean St. Paul... soixante trois frans pour deux peinctures d'un oyseau tout blan qu'au mois de janvier de l'année de ce compte il auroit faict du commandement de Monseigneur (le comte de Vaudémont) et pour son service.

» A luy vingt six frans pour avoir faict un arbre des lignes de feue Madame la Comtesse de Sollern, contenant quinze escussons blasonnez de leurs couleurs, lequel Monseigneur auroit envoyé à Mr le Comte de Zollern pour servir à la justiffication des lignes de Mr son filz receu chanoine en l'eglise cathedralle de Strasbourg. » (Trés. gén. du comte de Vaudémont, pour 1620.)

« A Me Jean St Paul, trente deux frans pour la façon d'un pourtraict qu'il a faict de l'Imperatrice. » (Trés. gén. de 1623.)

« A Thiery VIGNOLLES, peinctre à Nancy, cent frans pour deux tableaux qu'il a faict, l'ung au portraict de Monseigneur (le comte de Vaudémont) à demy corps, et l'autre une fantaisie d'un vieillard et d'une vieille. » (Trés. gén. du comte de Vaudémont, pour 1615 (1).

« A Jean L'ALLEMANT, peinctre demeurant à Nancy, trois cens soixante frans que le Tresorier luy a payé pour six peinctures qu'il a faictes en l'année 1618, du commandement de Monseigneur (le comte de Vaudémont), de messeigneurs et damoiselles ses enfans. » (Trés. gén. du comte de Vaudémont, pour 1619.)

(1) Je crois devoir reproduire ici la note suivante, sans oser affirmer si elle s'applique à un peintre ou simplement à un marchand de ableaux :

« A la vefve de feu Jean PARMENTIER, demeurant à Nancy la Nœuve, soixante un frans pour un tableau auquel est peincte la nativité de Nostre Seigneur sur une lame d'argent enrichye d'esbaine à l'entour, que Monseigneur a faict achepter d'elle et en faict don à Madame par bonne estraine. » (Trés. gén. du comte de Vaudémont, pour 1615.)

Les biographes parlent d'un Georges LALLEMAND, « fameux peintre, » qui naquit à Nancy et travailla beaucoup à Paris, où il fit, dit-on, quantité de dessins pour tapisseries et plusieurs tableaux pour les églises ; on cite, entre autres, un saint Pierre et saint Jean guérissant un boiteux à la porte du temple, tableau qui fut fait en 1630, et offert à l'église Notre-Dame par les orfèvres de Paris. On a des gravures de Businck et de Brebiette d'après ses dessins et ses tableaux.

Je ne sais si les deux artistes dont il vient d'être question appartiennent à la même famille, ou, ce que je serais assez tenté de supposer, s'ils ne sont pas un seul et même individu, désigné sous des prénoms différents, dont l'un n'est pas le véritable. J'ai eu, du reste, à faire plusieurs fois cette remarque : ainsi, par exemple, Bellange, que presque tous les écrivains appellent *Thiéry*, est indiqué, dans toutes les notes des comptes, sous le prénom de *Jacques*, qui était bien le sien, puisqu'on le trouve joint à sa signature.

Dom Calmet et Lionnois parlent, avec assez de détails, d'un peintre né à Nancy vers la fin du XVIe siècle, et dont les tableaux décoraient plusieurs de nos églises : ce peintre est Jean LE CLERC. Après être resté longtemps en Italie et avoir obtenu, à Venise, le titre de chevalier de Saint-Marc, il revint dans sa patrie et exécuta un grand nombre d'ouvrages, dont la liste nous a été conservée (1); je me bornerai à la compléter par les notes suivantes :

« Au S^r Le Clerc, chevalier, peintre à Son Altesse, la somme de quatre cens quarante frans, sçavoir quatre cens frans pour reste et parpaye des ouvrages que Monseigneur lui a faict faire en la chapelle du chasteau de Vivier, et quarante frans pour les

(1) Voir à la fin de ce travail.

chassis de trois tableaux que mondit seigneur a faict mettre au cabinet de l'hostel de Salm. » (Trés. gén. de 1625.)

« Au Sr Jean Le Clerc.... six cens frans pour le tableau de Vivier et autre qu'il repete. » (Rec. gén. des finances du duc Francois, pour 1628.)

« Au sieur Le Clerc, chevalier de St Marc, peinctre de Monseigneur, la somme de trois cens cinquante frans pour trois tableaux qu'il a faict et delivré à Monseigneur, sçavoir deux de son portraict, dont l'un desquelz mondit seigneur l'auroit donné à Madame la Grande Duchesse de Toscane, sa belle sœur, et l'autre à Monsieur de Luxelbourg, comme aussy le portrait de Monsieur le Cardinal de Lorraine, son filz, que Monseigneur a faict pareillement donner à sadite sœur, raccomodé celuy du duc René qui est en son cabinet, peinct un recoing de la versure de sa chapelle de Vivier et doré en quelques endroictz d'icelle.» (Rec. gén. de 1629.)

Jean Le Clerc, disent nos historiens, mourut en 1633, âgé d'environ quarante-cinq ans. Le duc Henri lui avait assigné une rente de cent resaux de blé sur les grains de la recette de Marsal, et, en 1632, Charles IV lui avait cédé « tel droit, nôm, raison et action » qui lui appartenaient sur une maison sise « en la rue du vieil faubourg St Nicolas de Nancy. »

Jean Le Clerc avait reçu un témoignage plus honorable et plus éclatant encore de l'estime que lui portait le premier de ces princes : le 28 mai 1623, Henri II lui avait fait délivrer, pour lui et pour son frère Alexandre, des lettres patentes d'anoblissement, dont le préambule est ainsi conçu :

« .... Sur la cognoissance que nous avons des belles parties qui sont en nos chers et bien aymés Jean et Alexandre le Clerc, freres, natifz de ceste nostre bonne ville de Nancy, et du rang que l'experience qu'ilz se sont acquise, praticquants les mœurs estrangeres et parcourans les provinces les plus esloignées de nous, leur donne parmy les hommes industrieux, dont le premier auroit este tenu digne de porter l'ordre de chevallier de

St Marc, auquel il auroit esté eslevé pour recompense des services signalez qu'il auroit renduz à la seigneurie de Venize; l'autre merité d'estre admis au service de nostre personne en qualité d'homme de chambre ordinaire des nostres; ayans, de ceste consideration, jugé convenable de les decorer et eslever au grade de noblesse.... (1) »

Une note du receveur général des finances du duc François, pour l'année 1628, fait mention d'un peintre de Pont-à-Mousson, dont le nom ne figure dans aucune de nos biographies :

« A Paul LA TARTE, peinctre demeurant au Pont à Mousson, cinquante frans que le Tresorier luy a payé pour un tableau representant des joueurs de cartes, que Monseigneur a faict prendre et achepter de luy. »

Les comptes du Receveur et du Trésorier général de Lorraine contiennent aussi les deux notes suivantes :

« A Martin COLLETTI et Jean CAPCHON, peinctres de ce lieu de Nancy, la somme de cent vingt ung frans pour trente six armoiries qu'ilz ont faictz pour porter au comté de Sarwerden de Monseigneur. » (Rec. gén. de 1629.)

« Au S^r LE GRAND, peintre (2) demeurant à Nancy, douze resaux de blé que S. A. lui a ordonné pour achever le prix de deux tableaux qu'il a fait pour S. A. » (Trés. gén. de 1669.)

(1) Les armes données à Jean et Alexandre Le Clerc étaient « party en face de gueulle et d'azur reposant en chef un lion leopardé dict de St Marc d'or tenant un livre representé au naturel et en poincte de deux espées nues passées en sauteur d'argent munies d'or, timbré d'un lion naissant de l'escut, tenant une croix de l'ordre de chevalier de St Marc d'or issant d'un torti des metauls et couleurs susdictes, le tout porté d'un armet mort avec son lambrequin aux metauls et couleurs de l'escut. » (Registre des patentes de 1625.)

(2) Dans une note que je ne reproduis pas, à cause de son peu d'importance, Le Grand est qualifié de peintre ordinaire de S. A.

Ces derniers artistes, tous deux Lorrains d'origine, acquirent une certaine réputation : Jean Capechon, qui excellait à saisir la ressemblance, fit beaucoup de portraits pour Charles IV; François Le Grand, qui compta, parmi ses élèves, le célèbre Gérard, d'Epinal, fit plusieurs tableaux pour les églises de Nancy : Dom Calmet cite, entre autres, un saint Antoine qui décorait le chœur de Saint-Epvre ; un saint Augustin et un saint Joseph, qu'on admirait, à côté du maître-autel, chez les dames de la Congrégation.

Enfin, le Journal de la dépense des Chartreux de Bosserville fait mention de travaux exécutés, dans leur église, par un artiste dont il est étrange que D. Calmet ni Lionnois n'aient prononcé le nom : c'est Jean POIROT, qualifié cependant de « maître peintre de la ville de Nancy. » Par un marché passé avec lui, le 10 juillet 1692, il s'oblige à faire un tableau pour la chapelle de la première porte de la Chartreuse, pour le prix de 80 livres, monnaie de France ; lequel tableau « aura sept pieds de roi et un pouce de hauteur et cinq pieds neuf pouces de largeur ; il y aura une Conception de Notre-Dame au naturel, un saint Nicolas, un saint Remy et un saint Bruno, aussi au naturel, qui lui (probablement à la Vierge) présenteront le plan de ladite Chartreuse en élévation, avec les autres ornements qui seront jugés nécessaires (1). »

Par le même marché, Jean Poirot s'engage encore, moyennant 63 livres, à peindre la croix du clocher, dorer la pomme, le cercle du soleil et les chiffres de Son Altesse, et les quatre montres (cadrans) de l'horloge en azur et les rayons en couleur d'or.

Je me suis abtenu de parler de plusieurs artistes qui furent

(1) C'est, sans doute, ce tableau que Durival attribue à Gérard, d'Epinal.

soit de simples décorateurs, soit ce qu'on appelle aujourd'hui des peintres en équipages : tels sont ANTOINE PICHEROT, JEAN BONNART, JEAN LARNETTE, FRANÇOIS BARBONNOIS, ANTOINE RICHARD, CÉSAR CLÉREY et plusieurs autres. Je citerai toutefois un nommé JEAN-BAPTISTE LANDRY (1), qui était chargé d'entretenir les peintures de la grande galerie du château ; mais dont on ne cite aucun ouvrage.

Si je ne m'étais pas proposé, en entreprenant ce travail, de me borner à y consigner les documents inédits que j'ai pu recueillir sur les peintres lorrains des XVe, XVIe et XVIIe siècles, et si j'avais voulu reproduire les notices qu'on trouve dans les auteurs qui ont tracé la biographie de ces artistes, j'aurais eu de quoi composer un volume ; car non seulement je n'ai emprunté que quelques passages à ces auteurs, mais je n'ai rien dit des peintres dont le nom ne figure pas dans les registres que j'ai compulsés : c'est ainsi que je n'ai point parlé de Claude et François Spierre, de Nicolas de Bar, de Du Lys, de Bermand, des deux Christophe, de Claude Gellée, de Furon, de Gérard, de Claude Du Ménil, de La Fleur, d'Herbel, de Meslin (2), du paysagiste Munier, de Nocret, du capucin Albert Le Noir, du peintre d'histoire Willaume (3),

(1) Je ne sais si Landry est le même qu'un nommé BAPTISTE ANDRÉ, ou BATTISA ANDREI, qui est qualifié de peintre et concierge de l'hôtel de Malte.

(2) Ses contemporains ne l'appelaient que Charles Lorrain (*Carlo Lorenzo*) ; il avait été élève de Vouet, lorsque celui-ci était en Italie ; Meslin resta dans ce pays, où il laissa à Rome, et surtout à Naples, des œuvres fort estimées alors. Il mourut à Messine en 1652. (*Archives de l'Art français*, t. 1, p. 156.)

(3) Il paraît qu'il y eut deux peintres de ce nom, l'un appelé *Antoine*, et l'autre *Claude ;* on lit, en effet, dans le compte rendu en 1649 par Pierre Richardot, receveur des rentes de la ville de Nancy

de Poerson, de Du Perron, de Charles-Louis Chéron (1), de Guyon (2), de Jacquard (3), de Claude Charles, de Provençal

et commis à la levée des solz : « Nancy la Noeuve. Premier quartier. — Charles Chassel, sculpteur, et *Anthoine* Willaume, peintre, ont obtenu des exemptions de Monseigneur le Marquis (de La Ferté) de toutes sortes de redebvances et n'ont voulu payer vj fr. »

Dans le même registre se trouve la pièce suivante : « Le Marquis de La Ferté Sennecterre, lieutenant general du Roy en ses armées, etc., gouverneur pour Sa Majesté ez duchez de Lorraine et Barrois, villes et citadelle de Nancy.

» Nous, pour bonnes considerations, avons exempté et exemptons *Claude* Vuillaume, Mre peintre demeurant en cette ville de Nancy, de tous logements, aydes et fournitures à gens de guerre et de tous geetz et charges de villes, subsides et impositions quelsconques mises ou à mettre, notamment deschargeons une maison à lui appartenante seize en la rue Nostre Dame, desrier Saint Sebastien, du logement des soldatz qui y sont presentement. Mandons et ordonnons à Mrs de la chambre de ville, receveur et controleur du domaine de Nancy et à tous autres qu'il appartiendra, de faire et laisser jouir plaincment et paisiblement ledit Vuillaume du contenu en la presente exemption.... Donnée à Nancy, vingt troisieme juin 1649 .. »

Pareille exemption fut accordée, le 10 septembre de la même année, au sculpteur Charles Chassel.

(1) De 1721 à 1723, Chéron, qualifié de peintre ordinaire et valet de chambre du duc, avait fait, pour les appartements du château de Lunéville, des portraits de Louis XIII et de la Reine, de Louis XIV et de la Reine, de la Reine « duchesse-mère de S. A. R., ayant une main, de 3 pieds de hauteur sur 2 et demi de largeur ; » un portrait de Charles V, « presque jusqu'aux genoux, » ayant 3 pieds 9 pouces de hauteur sur 2 pieds 9 pouces de largeur. Il avait, en outre, raccommodé plusieurs tableaux sauvés de l'incendie du château : les portraits des empereurs Ferdinand et Léopold et de l'impératrice Eléonore, « des empereurs et impératrices Joseph et Charles. »

(2) En 1711, Guyon retoucha et « refit beaucoup de choses » au grand tableau de saint Laurent, qui était dans le réfectoire de la Chartreuse de Bosserville, et remit en couleur le tableau de sainte Anne, de l'autel de la sacristie.

(3) J'ai découvert, dans les pièces justificatives des comptes du Trésorier général de Lorraine, quelques détails assez curieux, et que je

et de plusieurs autres qui virent le jour à la fin du XVIIe siècle et répandirent l'éclat de leur talent sur le règne glorieux

crois inédits, non seulement sur ces artistes, mais encore sur plusieurs autres dont le nom ne se trouve pas dans les biographies. On sait que Léopold voulut faire représenter en tapisseries de haute lisse les victoires de son père Charles V; ce fut un nommé Charles Mitté, tapissier ordinaire du duc et son valet de chambre, qui fut chargé d'exécuter ce travail important; il le fit d'après les tableaux de DU RUP, MARTIN, *Jacquard* et *Guyon*.

Du Rup, qui était mort en 1710, avait fait le tableau représentant le siége de Bude ; le paysage était de Guyon.

Martin avait peint, conjointement avec Guyon, la prise de Neuhausel, la « Réduction de la Transylvanie, » l'Entrée de Charles V dans Bude, « la dépouille de la bataille de Moast, » le « Secours de Bude, » le « Saccagement » de cette ville, et « Possonies. »

En 1714, une somme de 2,200 livres fut délivrée au sieur Martin pour les deux tableaux ci-après, et 800 livres à Guyon pour avoir peint les ciels, lointains, arbres, plantes et terrasses desdits tableaux.

« Premier tableau.

» Les Turcs, enflés de la victoire remportée autrefois près de Mohats, attaquèrent vigoureusement les Allemands, lesquels, par le secours de plusieurs troupes aguerries, les repoussent et remportent une victoire complète qui fut longtemps balancée, et s'étant rendus maîtres du camp, suivant l'exemple de leur prince, vengent par une défaite entière le sang que les rois avaient autrefois répandu sur cette place, ruinèrent tous les ouvrages des Turcs et s'enrichirent de leurs dépouilles (13 août 1687). »

» Second tableau.

» Charles V devance les Turcs qui venaient en grand nombre pour renforcer leur armée qui assiégeait Vienne, se fait ouverture dans leur camp, les met en déroute et les oblige de se précipiter dans le fleuve, revient ensuite victorieux dans le sien pour veiller à la conservation de cette importante place et fatiguer les assiégeants par des entreprises heureuses (24 août 1623). »

Ces tableaux étaient tous de très-grandes dimensions, puisque le plus petit avait 5 aunes trois quarts de longueur sur 5 aunes sept huitièmes de hauteur. Il paraît, d'après la pièce suivante, que Martin les exécuta ensuite sur une moins grande échelle :

« Mémoire des sept petits tableaux des conquestes de Charles Cinq,

de Léopold (1). Quelqu'un, je l'espère, accomplira un jour une

de glorieuse mémoire, que Martin, peintre, a eu l'honneur de présenter à Son Altesse Royale.

» Premier tableau. — L'Entrée et le Triomphe de Charles Cinq dans Bude.

» Le second. — Le généreux Passage du Danube.

» Le troisième. — Le Saccagement de Bude.

» Le quatrième. — Charles Cinq chasse Tekely qui estoit entré dans Possomy, sauve la ville et rend le passage libre aux Polonois.

» Le cinquième. — Les Turcs tentent de secourir Bude avec des hurlements et grand nombre de chameaux, il les contraint d'abandonner leurs bagages.

» Le sixième. — Charles Cinq devance les Turcs qui venoient en grand nombre renforcer leur armée assiégeant Vienne, les mit en déroute et les obligea à se précipiter dans le fleuve.

» Septième. — Charles Cinq ayant pied à terre, fait teste à l'armée des Barbares avec sa cavallerie seule, ferme le passage et renforce la guarnison de Vienne.

» Lesdits tableaux à 200 livres l'un. » (Trés. gén. de 1717.) (*).

On ne décrit pas les tableaux exécutés par Jacquard ; mais on dit qu'en 1724, il fit un saint Charles pour la chapelle du château de Lunéville.

(1) On sait que ce prince, ami et protecteur éclairé des arts, avait, par lettres patentes du 8 février 1702, créé, dans sa capitale, une Académie de Peinture et de Sculpture, « pour y instruire la jeunesse dans les arts, à l'exemple de celles qui sont établies à Rome et à Paris. » Ces lettres patentes furent données à la suite d'une requête présentée à Léopold par Pierre Bourdet, son premier architecte et directeur des ouvrages de sculpture; Claude Charles, peintre ordinaire de son hôtel; Joseph Provençal, peintre ; Antoine Cordier, orfèvre ciseleur ; Regnault Mesny, sculpteur ordinaire de l'hôtel, et Didier Lalance, mathématicien. Claude Charles, Provençal, Mesny et le sculpteur Remy-François Chassel, furent les premiers professeurs de cette Académie.

(*) J'ai cru devoir entrer dans quelques détails au sujet de ces fameux tableaux des victoires de Charles V ; les notes que je viens de reproduire prouvent, en effet, contrairement à ce que dit D. Calmet, que ces tableaux ne furent pas exécutés seulement par Jacquard, en compagnie de Martin, peintre de Paris, puisque Du Rup et Guyon y

tâche que je trouve au-dessus de mes forces, et nous pourrons enfin connaître la vie et les œuvres de ces artistes qui ont fait la gloire et sont l'orgueil de leur pays.

En attendant que ce travail se fasse, j'essaierai de planter quelques jalons sur la route, et je serai trop heureux s'ils peuvent servir de guides à ceux qui viendront après moi.

Avant d'aller plus loin, il me semble utile, pour compléter ce qui concerne la peinture, de dire quelques mots des peintres-verriers lorrains. Ces artistes sont bien moins connus encore que ceux dont je viens de parler, et les notes, même très-succinctes, que j'ai rassemblées, offriront peut-être, pour cette raison, un degré d'intérêt qu'elles sont bien loin d'avoir par elles-mêmes.

travaillèrent également; elles établissent, en outre, que si les tableaux d'Herbel furent exécutés en tapisseries, aux Gobelins, ceux de Jacquard, Martin, Du Rup et Guyon le furent à Nancy même, par le tapissier Charles Mitté, dont on ne savait pas le nom.

V.

DES PEINTRES-VERRIERS.

Si l'on possédait les anciens registres de comptes des églises et des monastères, on y trouverait des renseignements précieux sur les artistes qui travaillèrent à décorer nos anciens monuments religieux (1); on saurait le nom de ceux qui firent ces belles verrières historiées dont il ne nous reste malheureusement que de trop rares débris; mais ces registres n'existent plus ; ils ont disparu avec tant d'autres documents qui seraient si utiles et si curieux à consulter. Il faut donc se borner à réunir les quelques mentions éparses çà et là dans les titres qui ont échappé comme par miracle à la destruction.

En ce qui concerne les peintres-verriers, une difficulté vient s'ajouter à ce manque de renseignements : c'est qu'autrefois les vitriers, les fabricants de verre et les faiseurs de vitraux peints, étaient tous désignés sous la qualification générique de *verriers* (2); en sorte qu'on est fréquemment exposé à confondre les uns avec les autres. J'essaierai, toutefois, d'éviter ces erreurs en reproduisant seulement les notes qui seront parfaitement explicites et ne pourront donner lieu à aucune confusion.

Les plus anciennes de ces notes remontent à l'année 1465; elles sont tirées de l'un des comptes de Jean de Barbonne,

(1) On peut citer toutefois, parmi ces artistes, un nommé RUYR, sans doute parent de l'auteur des Saintes Antiquités de la Vosge ; l'église du couvent des Bénédictins de Flavigny possédait plusieurs vitraux coloriés sortis de sa main, et portant, dit-on, son nom.

(2) Le nom de verrières se donnait aussi indistinctement aux vitraux peints et aux simples fenêtres des appartements.

receveur général du duché de Bar, et figurent dans un chapitre de dépense relatif à des ouvrages exécutés à cette époque au château de Bar. Elles m'ont été communiquées par M. Victor Servais, écrivain aussi érudit que modeste, qui s'occupe en ce moment de l'histoire de cette ville :

« Payé viij libvres à SYMONIN le pointre, pour xlviij pieds de verre mis en œuvre par luy tant en la chambre de la royne (de Sicile) que en celle de Mons. le Marquis (du Pont), à raison de ij gros le pied. Appert par tesmoignage de Mengin Thierrion, clerc juré, rendu cy.

» xvj libvres iij sols iiij deniers payez... pour les causes qui sensuivent, c'est assavoir à Symonnin le pointre pour lvj pieds de verrieres par luy mises es fenestres nuefves de la chambre de parement... pour ce ix fr. iiij gros.

« A luy pour xlvj pieds de verre blanc par luy mis es deux grandes fenestres de la nuefve salle oultre les deux escussons faiz en icelle des armes de feu mons^r le Cardinal et madame de St Poi, au pris dessusdit, pour ce vij fr. viij gros.

» Pour lesdits deux escussons contenant xvij pieds à raison de vj gros le pied, valent viij fr. et demy.... »

Un nommé Jean, « verrier de Saint-Nicolas, » est aussi mentionné dans le compte dont je viens de donner des extraits; mais, comme rien n'indique qu'il s'agisse, dans la note qui le concerne, de vitraux peints, je m'abstiendrai de la reproduire.

On peut voir, par les notes qui précèdent, que les artistes n'y sont désignés que sous leur nom de baptême; il en sera de même encore pour plusieurs de ceux dont je vais avoir à parler. C'est ainsi qu'en 1480, le « verrier de l'hôtel » ou du Palais de Nancy, est simplement appelé JEAN, comme celui qui précède :

« A Jehan verrier demeurant à Nancey, pour iij^c xij pieds de voire pour les verrieres de tout le neuf ouvraige de la Court...

et pour la pointure faite par ledit verrier tant en la librairie comme en la chaspelle de Monseigneur et aussi pour la pointure faite en la verriere d'icelle chaspelle et on panonceau qu'est dessus la chambre de Monseigneur, xlix l. xij s. » (Rec. gén. de 1640-1641.)

D'autres notes font mention de sommes payées au même artiste pour la peinture d'écussons à mettre aux torches que le Duc faisait porter à la procession du Saint-Sacrement ; pour celle d'un « panon » aux armes du duc et de la duchesse, pour une des lucarnes du Palais. On le voit marquer d'une double croix les sacs renfermant les blés destinés au service de l'hôtel, peindre un fourneau en terre cuite placé dans l'appartement du prince, enfin, faire simplement le métier de vitrier (1).

Telles étaient les différentes occupations auxquelles se livraient la plupart des peintres-verriers ; mais je n'ai pas l'intention de rapporter ici les mentions relatives à ces divers

(1) Je reproduis quelques-unes de ces notes :

« Payé à Jehan et Thouvenin, verriers de Nancey, pour xxxij escussons des armes de feue la comtesse pallatine, pour envoyer aux bonnes villes des pays.... xxxij gros.

» A ung cirier de St Nicolas pour avoir fait dessus ung cierge de cire que le Roy a offert à Monsr St Nicolas, des chardons et autres feulles painctes et pour façon dudit cierge iiij fr. Et à Jehan, verrier, pour ung escusson aux armes de la Royne, qui a esté attaichié audit cierge, ix gros. » (Rec. gén. de 1500-1501.)

« A Jehan, verrier, pour xv piedz de neufves verrieres qu'il a fait à la chambre de Monseigneur... ij fr. et demy.

» A lui pour avoir point ung petit panon aux armes de Monseigneur et de ma dame dessus la lucarne de la garde robe... vj gros.

» A lui pour avoir point de ses coleurs le fournel de la chambre de Monseigneur.... iiij gros. » (Cellerier de 1488-49.)

« A la femme Jehan verrier pour lxxj sacs des sacs de l'ostel ... qu'il a marchié (marqué) de la croys double pour les recongnoistre.... iiij gros vij deniers. » (Cell. de 1495-96.)

genres de travaux ; ce serait sans importance, et je crois devoir me borner à celles qui offrent quelque intérêt au point de vue de l'art et peuvent servir à l'histoire de la peinture sur verre dans notre pays.

Les comptes du Receveur général, pour 1481-1482, nous apprennent qu'un peintre-verrier de Nancy, nommé THOUVENIN, fut chargé de refaire la rose placée derrière le maître-autel de l'église des Cordeliers de Mirecourt :

« Payé à Thouvenin le verrier de Nancy, xlviij fr. viij gros pour avoir refait la grande verriere dessus le grand autel de l'eglise des freres Mineurs de Mirecourt, que feu Monseigneur le duc Nicolas avoit fait faire, laquelle fut toute derompue par la foudre et gresle qui cheut audit lieu. »

Thouvenin eut un fils appelé HONORÉ (1), qualifié, tantôt seulement de peintre, tantôt de peintre et verrier. De 1502 à 1513, il fit beaucoup d'écussons pour les services funèbres de l'évêque de Strasbourg, du roi de Castille, du duc Alexandre (2) ; et, en 1518, on lui confia le soin de restaurer le vitrail voisin du mausolée de René II, aux Cordeliers de Nancy :

« Payé à Honnoré, painctre demeurant à Nancey, pour avoir

(1) « A Honoré, fils de Thouvenin le verrier, pour avoir remis à poinct certaines verrieres en la porte St Nicolas, ix gros. » (Cell. de 1502-1503.) »

(2) « A Honnoré, paintre de Nancey, pour la façon de trois xij^nes (douzaines) d'escussons aux armes de feu Monsr de Strassbourg pour employer aux services fais par deça pour ledit feu S^r... xviij s. » (Rec. gén. de 1505-1506.)

« Payé par le Receveur à Honoré, painctre à Nancey, la somme de vj fr. iij gros pour cent escussons aux armes de feu Monseigneur le duc Alexandre pour mettre ez eglises du bailliayge d'Allemaigne et ailleurs où il a esté ordonné, à raison de xij deniers l'un. » (Rec. gén. de 1513-1514.)

radoubé certaines pieces en la verriere de la sepulture du feu roy aux frerres, qu'estoient rompues.... vj gros.

» A FRANÇOIS, autre verrier dudit Nancey, pour avoir refait le visaige de la pourtraicte dudit feu Sr en la verriere dessus dite.... iiij gros et demy. » (Cell. de 1518-1519.)

Une partie des vitraux de cette église des Cordeliers avait été faite par un artiste de Strasbourg :

« Payé par Monseigneur à Me PIERRE, verrier demeurant à Strasbourg, la somme de vjxx florins d'or pour la paye des trois verrieres que Monseigneur a ordonné faire en l'eglise des freres mynours de Nancy, assavoir la grande sur le portal, celle derriere le grand autel et celle du revetiaire. » (Rec. gén. de 1486-1487.)

En 1509, Georges MILLEREAU travailla aussi dans la même église (2) :

« A Georges Millereau, verrier, xj florins d'or pour une verriere qu'il a faicte aux Pieds deschaulx de Nancy. » (Trés. gén. de 1509-10.)

A la même époque, un nommé Nicolas GRAXIEN, Grassin ou Grasset, obtint l'emploi de verrier de l'hôtel, « après le trépas de Jean, » et fut chargé d'exécuter différents ouvrages de son art dans l'intérieur du Palais :

« A Nicolas le verrier, pour cinq piedz de verriere paincte qu'il a fait en l'escuyrie de Madame, à raison de vj gros le pied, montent à ij fr. et demy.

» A lui pour avoir fait les armes de madame en la chambre de son escuyrie, ij fr. » (Cell. de 1515-1516.)

(2) Le Musée lorrain possède un grand vitrail, composé de différentes parties, dont quelques-unes proviennent très-probablement des Cordeliers; on y remarque, notamment, le portrait de René II, dont le visage fut refait par le peintre François, et celui du duc Antoine.

« A Nicolas le verrier pour un grant V et deux petis avec une piece de paincture quarée en l'oratoire aux freres (aux Cordeliers), xij gros.

« Pour deux V à la lictiere de Madame, vj gros.

» Pour un grant O (rond, rosace) et deux petits avec une piece quarée de paincture, ij fr.

» Pour deux O en l'oratoire de Madame, vij gros.

» Item pour le cabinet de Monseigneur le duc, xv gros.

» Pour quatre verrieres neufves mises sur quatre chassis et en chacune verriere une piece quarée de paincture, ij fr.

» Pour avoir radoubé les verrieres de la lictiere de Monseigneur, x gros. » (Cell. de 1556-57.)

« A Nicolas, verrier, pour une verriere toute paincte selon ung patron faict par le consierge (le peintre Hugues de La Faye) pour servir à ung O au bout de la gallerie allant de la maison de Monseigneur jusques à l'oratoire de l'eglise des Freres, contenant xiij pieds et demy, à raison de viij gros le pied..., ix fr.

» Au meme pour deux pieces de painctures à l'oratoire de Madame, xij gros.

» Pour avoir mis deux ronds audit oratoire, vj gros.

» Payé par le cellerier (sans doute au même), de l'ordonnance de Madame, pour quatre pieces de verrieres à ymaiges faites en l'oratoire de Madame et quelque rabillement fait aux verrieres de son cabinet, viij fr. » (Cell. de 1557-1558.)

Vers le même temps, plusieurs peintres-verriers de Pont-à-Mousson étaient occupés à décorer le palais que René II avait fait construire dans cette ville, sur le bord de la Moselle :

« A PIERRON le verrier iiij l. xvij s. vj d. pour la painture des planchettes des brisevents et pour les armes faictes ez verrieres de la chapelle de la maison de Monseigneur. » (Rec. de Pont-à-Mousson, de 1496-1497.)

« A Pierron, verrier, pour la painture des planchettes mises derriere les cleire voyes des brisevens, xij s. vj d.

» A luy pour les armes qu'il a faictes ez verrieres de la cha-

pelle, xlviij s. » (Registre de l'ouvrage du Palais du Pont, de 1496 à 1504.)

Deux autres peintres-verriers, Jean PAGET et Jean CHRISTOPHE, travaillèrent aussi au château de Pont-à-Mousson :

« Payé xix fr. à Jean Paget pour lxviij lozanges de voires qu'il ait mis et applicquez aux varrieres de la maison de Monseigneur, et encore à rabiller les panneaux de la voiriere de la chapelle. » (Comptes du Receveur de Pont-à-Mousson, pour 1533-1534.)

« A Jean Paiget, paintre demeurant au Pont, pour avoir paint et vernis en rouge fait en vermillon les molules de terres aux joinctures des clocques cheminées de la chambre neuve de la forte maison. » (Id., pour 1534-1535.)

« A Jean Christophe, peintre et verrier, xxx gros pour avoir fait xx escussons armoyés aux armes de la Royne, lesquelz ont esté plantés aux portalz des eglises du Pont, auxquelles esglises on faisoit services ainsy qu'il est de coustume faire pour les princes et princesses decedez ou decedées. » (Id., pour 1538-1539.)

Dans les premières années du XVIe siècle, René II, voulant attirer près de lui des peintres-verriers capables de décorer dignement ses palais ou les églises qu'il faisait élever, jeta les yeux sur un artiste de Verdun, nommé Jean CLERENGUE, et, afin de l'engager à se fixer définitivement dans ses Etats, lui accorda divers priviléges et franchises, par les lettres patentes suivantes, datées du château de Loupy, le 20 juin 1507 :

« René, par la grace de Dieu Roy de Jherusalem et de Sicile, duc de Lorraine et de Bar, etc.... Savoir faisons que pour la bonne relacion que faicte nous a esté de l'art et industrie de paintre et verrier estant en la personne de nostre bien amé Petit Jehan Clerengue, desirant le retyrer en nostre ville de Bar affin de nous en servir tant à l'entretenement des verrieres de nostre

chastel dudit Bar que autrement, l'avons pour ces causes affranchy et exempté et par ces presentes affranchissons et exemptons de touttes tailles, aydes, prieres, subsides et touttes autres exactions quelzconques imposées et à imposer en nostre dite ville de Bar, réservé et excepté de l'imposition de douze deniers pour livre sy tant estoit qu'elle eust cours audit lieu, aussi de guect, garde et retention de bonne ville, lequel Petit Jehan n'entendons qu'il soit aucunement tenu servir en armes à cause de ceste presente franchise, mais sera tenu seullement entretenir les verrieres de nostre chastel dudit Bar où il ne fauldra besongnier plus avant d'un jour. Et affin qu'il puisse mieulx fournir à ce et s'entretenir audit Bar, luy avons donné et octroyé et par ces presentes donnons et octroyons de grace especiale ung muid de bled froment sur la recepte de nostre celerier dudit Bar par chascun an par maniere de pension jusques à nostre bon plaisir (1). »

Le 5 décembre 1509, Philippe de Gueldres, veuve de René II, confirma la donation faite par ce prince à l'artiste verdunois :

« Phelippe par la grace de Dieu royne de Jherusalem et de Sicile, duchesse de Lorraine et de Bar, etc... L'umble supplication et requeste de Petit Jehan Clerengue, painctre et verrier, demeurant en nostre ville de Bar, avons receue contenant que feu de glorieuse memoire nostre tres chier seigneur et espoux le Roy de Sicile..., luy avoit fait laisser sa demeure qu'il faisoit en la cité de Verdun et l'avoit fait retirer en ce lieu et l'affranchy et exempté de touttes tailles, aydes, subsides et autres choses quelzconques reservé de l'imposition de douze deniers pour livre si elle avoit cours, et de guait, garde et retencion de bonne ville s'il y estoit demorant sans estre subgect de servir en armes, mais à charge de entretenir et besongnier ez verrieres de nos-

(1) Trésor des Chartes, layette, *Bar, Chambre des Comptes II*, n° 21.

tre chastel dudit lieu où il y fauldroit besongnier par ung jour, et avec ce luy baillié pension d'un muid froment sur la recepte de nostre celerier dudit Bar jusques à son bon plaisir ainsi qu'il povoit plus amplement apparoir par ses lettres patentes, nous suppliant treshumblement luy vouloir icelles confirmer. Savoir faisons que pour le bon rapport que fait nous a esté dudit Jehan Clerengue, ayant regard à ce que dessus, desirant entretenir le bon vouloir de nostre dit feu seigneur et espoux, pour ces causes et autres raisonnables nous mouvans, avons ratiffié et confermé, ratiffions et confermons icelles lettres d'affranchissement et pension... selon leur forme et teneur jusques à nostredit bon plaisir et soubz les charges, conditions et modiffications y speciffiées et declarées... (1). »

Vers le milieu du XVIe siècle, plusieurs peintres-verriers, parmi lesquels un ecclésiastique, furent occupés à restaurer es vitraux de l'église des Cordeliers de Nancy ; les notes qui rappellent ces travaux, ont déjà été publiées (2), mais je crois néanmoins devoir les reproduire ici :

« A PIERRE DE FRANCHEVILLE, peintre et verrier, demeurant au faubourg St Dizier (de Nancy), vingt frans pour parties de son mestier qu'il a fait et fourny es eglises de St George et convent des freres de Nancy. » (Trés. gén. de 1543-1544.)

« A PETIT JEHAN DE SOISON, verrier demeurant à Toul, pour avoir rabillé et remis à point toutes les verrieres estant en l'eglise des Cordeliers, rognez celles des chapelles d'en bas, ix^xx fr. » (Cell. de 1564-1565.)

« A messire JEAN, religieux du convent de Luneville, curé de Mont, seize frans que luy sont esté avancé sur son marché de refaire à neuf trois panneaux de la verriere au dessus de la sepulture du Roy de Sicille (René II).... xvj fr.

(1) Trésor des Chartes, layette *Bar ville et bailliage II*, n° 25.

(2) *Cordeliers et chapelle ducale*, par M. l'abbé Guillaume, et ma notice sur la Collégiale Saint-Georges de Nancy.

» A MARTIN le verrier, pour avoir radoubé les verrieres de la forme sur ladite sepulture, remonté le tymbre et avoir faict ung rond à l'entour dudit timbre de littre de paincture, avoir remis plusieurs pieces de verre de couleur en ladite forme.... vj fr. »

« A maistre GUILLAUME DE LANGRES et PANTHALEON D'OCHIER (sans doute d'Ochey), verriers et paincetres demeurans à Toul, deux cens quarante frans par convention de marché... fait par Jacques Beaufort, contrerolleur des fortiffications, avec lesdits Mes Guillaume et Panthaleon de rabiller et racoustrer les formes de deux verrieres d'en hault de ladite eglise vers et à l'endroict de la neufve salle (la salle d'Honneur du Palais) sur leurs propres traictz, de les mectre en plomb neuf de sorte qu'on ne congnoistra qu'il y eut eu jamais rupture ni fraction, et rendre le tout assis et parfaict, et avec ce racoustrer la forme de derriere le grand aultel et tout ce qui seroit rompu aux autres verrieres de ladite eglise en hault et fournir le tout à leurs frais et despens ce qu'il fauldra tant à la refection desdites verrieres que aultres choses. » (Cellerier de 1569-1570.)

A partir de cette époque, on ne trouve plus, dans nos registres de comptes, aucun document relatif à des ouvrages faits par des peintres-verriers lorrains ; il est probable, toutefois, ainsi que l'a dit avec raison M. Meaume, que le célèbre CLAUDE HENRIET exécuta des travaux de cette nature, soit au Palais ducal, soit dans quelqu'une des églises de Nancy. Cet artiste, dont le nom doit trouver place ici, vint, comme on sait, s'établir dans la capitale de la Lorraine vers l'année 1586, et il est permis d'affirmer qu'il ne cessa pas d'y cultiver l'art qui lui avait valu une si grande réputation dans son pays natal (Châlons en Champagne) (1).

(1) On croit, dit M. Lenoir (*Musée des monuments français*,

D'autres artistes que Claude Henriet continuèrent, sans aucun doute, à cultiver la peinture sur verre, soit dans leur patrie, soit ailleurs, mais nous ne possédons point de renseignements à cet égard, et on ne peut indiquer ni les noms ni les œuvres de ces artistes, qui sont peut-être condamnés à rester toujours inconnus.

Il y en a un, toutefois, dont il est vaguement parlé dans une correspondance relative à des travaux à exécuter pour l'achèvement des vitraux de la cathédrale d'Auch.

Lorsque, vers la fin de l'année 1634, Dominique de Vic prit possession du siége épiscopal de cette ville, un de ses premiers soins fut de songer à terminer les verrières de la maîtresse-nef de son église : en conséquence, des informations furent prises et des propositions adressées à différents peintres-verriers, vers la fin de 1639 et au commencement de 1640. Parmi les mémoires qui furent envoyés de divers points au chapitre de la cathédrale, on remarque le suivant : « On nous a dict que le meilleur maistre apresteur est nommé Nicolas Chanen..... Il y en a un autre nommé NICOLAS LE LORRAING qui travaille à S. Louis. Luy et Chanen ont entreprins cette besoigne. Il n'est pas maistre quoyque il travaille mieulx que les autres (1). »

t. VI), que certaines vitres de l'église de Saint-Etienne-du-Mont sont de la main de Claude Henriet.

Le même écrivain cite, comme ayant peint les vitres de la cathédrale de Metz, *Valentin Bouch*, né dans cette ville, où il mourut vers la fin de la première moitié du XVIe siècle. Un autre artiste, *Hermann de Munster*, est aussi indiqué comme ayant travaillé dans cette église. (*Histoire de la cathédrale de Metz*, par M. Bégin.)

(1) *Agonie de la peinture sur verre*, par M. l'abbé Canéto, article publié dans les *Annales archéologiques*, livraison de janvier et février 1850.

Une des pièces insérées dans cet article, et intitulée : « Memoyre ou devis pour la besonne d'Auh, » contient un passage qui n'est pas

Il n'y a pas, je crois, trop de prétentions à regarder ce Nicolas le Lorrain comme né dans notre pays, et à le mettre au nombre de nos peintres-verriers. Ce ne fut pas lui, « quoiqu'il travaillât mieux que les autres, » qui fut chargé des travaux de la cathédrale d'Auch, par le motif, sans doute, qu'il ne put abandonner les ouvrages qu'il avait commencés à Saint-Louis; mais cette note prouve, du moins, que quelques ouvriers lorrains jouissaient encore, au XVIIe siècle, d'une certaine réputation, et soutenaient dignement au dehors la renommée artistique de leur patrie (1).

---

sans intérêt pour l'histoire industrielle de notre pays : « ..... On nous a propozé aultre moyen de tretter pour la qualité dudict vere parce que on nous demende du vere de Loreine et quy soit fet et fabriqué dans le dict peis, ce quy ne se peut quand on en donneroit mille fois plus quy ne vault, d'aulteut que les ouvriers sen sont allez à causes des guerres quy sont dens le peis. Car tous les foirneaux sont abattus et sen sont allez en d'aultres endroicts où il font du vere aussy bon où il sont comme s'il estoit fet en Loreine... »

(1) En parlant du vitrail qui se trouve au Musée lorrain, j'ai commis une erreur que je m'empresse de rectifier : ce vitrail ne contient pas les portraits des ducs René II et Antoine, mais seulement les armes de Lorraine et de Bar.

APPENDICE.

Afin de compléter ce qui concerne les peintres lorrains des XVe, XVIe et XVIIe siècles, je crois devoir donner ici, d'après les notes qui se trouvent dans la *Bibliothèque lorraine*, dans l'*Histoire de Nancy*, de l'abbé Lionnois, et dans les Catalogues publiés en 1850 par la Société de l'Union des Arts, la nomenclature des ouvrages exécutés par ces artistes.

Allemand (Georges).

Eglise Notre-Dame, à Paris. — Saint Pierre et saint Jean guérissant un boiteux à la porte du temple.

Bar (Nicolas de) ou Nicolet.

Primatiale de Nancy. — Saint Sigisbert mettant la Lorraine sous la protection divine. (Ce tableau est au-dessus de l'autel de la chapelle qui touche à la sacristie.)

Eglise Saint-Nicolas-des-Lorrains, à Rome. — Saint Nicolas.

Bar (N.... de), surnommé Du Lys, fils du précédent.

Il fit beaucoup de tableaux pour les Tiercelins et les Orphelines de Nancy (1), les Bénédictins de Lay, les Prémontrés de Pont-à-Mousson, etc. On ne dit pas quels étaient les sujets de ces tableaux (2).

Cet artiste appartient au XVIIIe siècle par ses travaux, car il ne vint de Rome à Nancy qu'en 1710.

(1) Il n'en existe plus aucun aujourd'hui dans l'église de ces religieuses.

(2) Le Musée lorrain possède un Christ, qui lui a été donné par feu M. de Haldat, et qu'on attribue à cet artiste.

BELLANGE (Jacques).

Notre-Dame de Nancy. — Assomption de la Vierge.

Minimes de Nancy. — Assomption de la Vierge.

(Ce tableau, l'un des plus précieux, sans contredit, que possèdent les églises de Nancy, se voit encore dans une des chapelles latérales de la Cathédrale. Il décorait autrefois l'église des Minimes, et Lionnois, qui l'a longuement décrit, l'appelle l'Assomption des Minimes ; il serait plus juste peut-être de l'appeler : tableau de la Confrérie du Rosaire. Il y aurait aussi quelques doutes à élever sur l'attribution de cette toile à Bellange, si on la compare surtout au Saint François en extase, qui se trouve dans la chapelle de l'hôpital militaire, et qu'on dit être du même artiste.)

Dans la même église des Minimes. — Un Christ. — La Mort de la sainte Vierge. — La Mort de Notre-Seigneur, en onze tableaux.

Bellange fit, pour le duc Charles III, les douze empereurs romains, qui étaient dans le château de M. le marquis de Granville, à Marainville. (Trois de ces Empereurs sont au château de Mme la comtesse de Rutant, à Saulxures; M. Noël en possède également un, et un tableau représentant des oiseaux.)

BERMAN (Louis DE).

Pierre-Percée, paysage. (Cabinet de M. Noël.)

CHARLES (Claude),

Né en 1661, mort en 1747, appartient au XVIIe et au XVIIIe siècles; il y avait de ses tableaux dans presque toutes les églises de Nancy.

Cordeliers. — Les Noces de Cana, d'après Paul Véronèse. — Saint Antoine de Padoue. — Saint François.

Collége des Jésuites. — Les figures du plafond, du sanctuaire et de la nef, représentant les différents traits de la vie

de saint Ignace de Loyola (cette peinture en avait remplacé une autre, faite par le même artiste et par l'italien Barilly, représentant le temple de Jérusalem). — Saint François Xavier administrant le baptême à des Indiens. (Ce tableau est dans la chapelle de l'hôpital Saint-Charles de Nancy.) — Saint François Régis. — Saint Kisy.

Chapelle de la Congrégation des hommes. — Assomption de la Vierge.

Carmes. — Saint Joseph et sainte Thérèse. — Saint Jean-de-la-Croix.

Chapelle des novices dans le couvent des Carmes. — Le plafond de cette chapelle, représentant l'Assomption et tous les attributs des litanies de la sainte Vierge.

Saint-Sébastien. — Notre-Dame-de-Pitié. (Ce tableau est aujourd'hui dans l'église Saint-Epvre.)

Refuge. — Tableau du maître-autel.

Noviciat des Jésuites. — Saint François-Xavier catéchisant des Indiens. (Ce tableau est dans l'église de la paroisse Saint-Nicolas de Nancy.)

Saint-Léopold (Bénédictins).—Nativité de Notre-Seigneur. — Saint Benoit.

Dans le réfectoire de ce monastère, les tableaux suivants, qui avaient été faits pour les Jésuites de Pont-à-Mousson : la Cène; la Madelaine aux pieds de Jésus-Christ; Jésus dans le désert, servi par les anges ; Jésus instruisant la Samaritaine ; une Sainte Famille ; Jésus-Christ chez le Pharisien ; le Sauveur commandant à Pierre d'ouvrir le poisson.

Dames du Saint-Sacrement. — Saint Benoît.

Capucins. — Saint Fidèle. — Saint Joseph de Léonissa. — Saint Séraphin *de Monte Grenato*.

Primatiale. — Couronnement de saint Sigisbert. — Le même Saint et la reine, son épouse, servant à manger aux

pauvres. (Ces deux tableaux, qui ont été récemment restaurés, se voient encore dans le chœur de la Cathédrale. Dans la même église est un Sacré Cœur de Jésus, qui est dû, sans aucun doute, au pinceau de Claude Charles ; il y en a aussi un dans l'église de Saint-Sébastien.)

Dominicains. — Le tableau du fond du chœur.

Minimes. — Saint Christophe et saint Louis.

Paroisse du faubourg Saint-Pierre. — La Nativité de Notre-Seigneur. — Un Christ.

Paroisse Saint-Vincent et Saint-Fiacre. — Saint Fiacre et saint Vincent. — L'Annonciation. — Saint Sébastien.

Eglise du village de Faulx. — Un grand crucifix. — Saint Pierre délivré de la prison par l'Ange.

Il y avait aussi des tableaux de Claude Charles chez les Jésuites de Pont-à-Mousson, les Carmes de Metz, à l'hôtel Lunaty-Visconti, aux châteaux d'Aulnois, Frouard, Houdemont; au réfectoire de l'abbaye de Senones, dans le vestibule de la bibliothèque de Moyenmoutier, à l'abbaye de Saint-Urbain, en Champagne; à celle de Haut-Villers (1), et à Reims. Cet artiste avait peint, conjointement avec Barilly, une salle et un escalier à l'hôtel de Lupcourt et fait une partie des peintures de l'ancienne salle de l'Opéra, à Nancy. Enfin, on trouvait de ses œuvres dans presque tous les cabinets des amateurs (2). Voici l'indication de celles qui y sont encore :

(1) Ces tableaux décorent encore aujourd'hui l'église de l'ancienne abbaye de Haut-Villers; ils représentent : 1° saint Pierre guérissant le paralytique ; 2° saint Paul secouant la vipère dans le feu ; 3° saint Benoît en conférence avec sa sœur sainte Scholastique ; 4° saint Nivard étudiant le plan du monastère qu'il fonda vers l'an 650. (Note de M. Edouard de Barthélemy.)

(2) Le Musée lorrain possède plusieurs tableaux faits par cet artiste ou qui lui sont attribués : Enée emportant son père Anchise, une Sainte-Famille, etc.

La Paix et la Justice sont d'accord ; l'Abondance descend du ciel. Allégorie du règne de Léopold. (Cabinet de M. Noël.)

Saint Sigisbert servant les pauvres, esquisse du tableau placé dans le chœur de la cathédrale. — Couronnement de saint Sigisbert. (A M. le curé de la Cathédrale.)

La Présentation de la sainte Vierge au Temple. (A M. de Vaudechamps.)

Le Repos de la Vierge dans la fuite en Egypte. (A M. l'abbé Delahaye.)

Assomption. (A M. l'abbé Connard.)

Portrait de Charles père. — Portrait de l'auteur. (Cabinet de M. Noël.)

La Nativité. (Se trouve aujourd'hui dans l'église St.-Epvre.)

CHRISTOPHE (Joseph),

Né à Verdun en 1664.

Dames de la Congrégation de Verdun. — Le dôme de leur église, représentant l'histoire de la sainte Vierge.

Notre-Dame de Paris. — La Multiplication des pains.

Saint-Germain-des-Prés. — Saint Paul et saint Barnabé guérissant un boiteux.

Jésuites de Metz. — Abigaïl. — Le Jugement de Salomon.

Le Baptême du Dauphin, fils de Louis XIV, qui a été exécuté en tapisserie aux Gobelins.

CHRISTOPHE (Claude),

Frère du précédent, né aussi à Verdun, en 1667.

Portrait de Charles III, fondateur de l'Université de Pont-à-Mousson.

Portrait de Léopold.

Il donna à différentes maisons religieuses, notamment aux Dames du Saint-Sacrement de Nancy, un très-grand nombre de tableaux qu'on ne désigne pas.

Portrait de Charles III, duc de Lorraine. (Cabinet de M. Noël.)

CONSTANT (Rémond).

Eglise Saint-Epvre. — Saint Sébastien après son premier martyre.

Minimes. — Divers miracles de saint François de Paul.

Deux tableaux fort remarquables de cet artiste, signés par lui, se trouvent dans l'église de la paroisse Saint-Nicolas (1) de Nancy et dans la chapelle de l'hôpital Saint-Charles (2); le premier représente une Sainte-Famille et saint François de Paule; le second, saint Roch et saint Sébastien. Ce dernier, de même que le tableau de Rémond Constant, qui est au Musée lorrain, représente quelques monuments de Nancy, notamment les tours de la porte Notre-Dame.

Emblème de l'abdication de Charles IV, duc de Lorraine, en faveur de la sainte Vierge. (Cabinet de M. Noël.)

CROCQ (Claude).

François Ier, duc de Lorraine et sa gouvernante. (Cabinet de feu M. Rolin.)

FURON (Aimé-Joseph), d'Epinal.

Au château de Lunéville. — L'histoire d'Achille, dans la

(1) Ce tableau porte, à côté du nom de l'artiste, la date de 1517, évidemment fausse et ajoutée postérieurement.

(2) Dans la même chapelle est un bon tableau représentant saint Roch, saint Jean, saint Charles Borromée et Notre-Dame de Lorrette; on ne peut lire le nom de l'artiste; la date même est incomplète, et on ne distingue plus que les trois chiffres 167..

Le petite chapelle de l'hôpital Saint-Charles renferme aussi une Annonciation, de Girardet; une Samaritaine; et, enfin, une Visitation, qui pourrait être attribuée à Claude Charles.

salle à manger. — Six Vertus, sur les portes de l'antichambre du grand cabinet. — Deux paysages, l'Enlèvement d'Europe, la Chasse de Diane. — Cinq paysages, deux tableaux d'oiseaux. — Plusieurs tableaux dans la chapelle.

Abraham dans le désert, pour le prince de Craon.

Furon n'appartient au XVIIe siècle que par sa naissance ; il était né en 1687.

GÉRARD (Jean-Georges), d'Epinal.

Chartreuse de Bosserville. — Une Conception et plusieurs autres tableaux (1).

HERBEL (Charles).

Congrégation des hommes. — Un Crucifiement.

Herbel peignit les batailles de Charles V et fit les portraits des généraux qui avaient servi sous ce prince. Ses tableaux des conquêtes de Charles V furent exécutés en tapisseries.

Triomphe de Charles V. — Une Rencontre. (Cabinet de M. Noël.

JACQUARD (Claude).

Il naquit sur la fin du XVIIe siècle, mais il appartient au XVIIIe par ses ouvrages ; je crois néanmoins devoir en donner la liste :

Les Conquêtes de Charles V, tableaux faits en compagnie de Martin, peintre de Paris, et qui furent, comme ceux d'Herbel, exécutés en tapisseries (2).

La coupole de la Primatiale de Nancy.

(1) J'ai dit, dans ma notice sur la Chartreuse, que ce tableau me semblait devoir être attribué à un nommé Jean Poirot, « maître peintre de la ville de Nancy, dont j'ai précédemment parlé (p. 74). »

(2) Voir la note (*), p. 78 et 79.

Sept grands tableaux dans l'église de Saint-Dié.

Trois autres, dont un Saint Charles, à la chapelle du château de Lunéville.

Un Saint Charles à l'hôpital de ce nom, à Nancy. (Il y est encore à présent.)

Les portraits de Charles V et de Léopold, dans la salle des Princes, à la Cour Souveraine.

Celui de François III, dans la salle des assemblées, à l'Hôtel-de-Ville.

Les portraits des princes de la branche de Lorraine-Armagnac, au château de Craon (Haroué).

Deux tableaux mouvants de Richard, horloger à Lunéville.

Les conquêtes de Charles V, dans l'hôtel de Craon, à Nancy.

Et d'autres tableaux dans des cabinets d'amateurs (1).

Ex voto 1706. — Conversion de saint Paul. — Une Sainte-Famille (1702). (Cabinet de M. Noël.)

Le Ciel, esquisse de la coupole de la cathédrale. (A M. le curé de la cathédrale.)

Une bataille. (A M. Jules Gouy.)

La prise de Budes, par Charles V. (A M. d'Ubexy.)

Portrait de Barthélemy Guibal. (Mme Ve Guibal.)

Le Clerc (Jean).

Jésuites du collége de Nancy. — Saint Pierre. — Saint Paul. — Saint François-Xavier (1). — La Sainte Vierge. — Nativité de Jésus-Christ. — Sainte Pélagie. — La Madelaine. — Saint Ignace.

Congrégation des hommes. — Saint Jean-l'Evangéliste.

Saint-Sébastien. — Saint Sébastien (1).

Annonciades. — Un Crucifix.

Capucins. — Saint Félix.

(1) Le Musée lorrain possède une esquisse de Jacquard.

Dames du Saint-Sacrement. — L'Adoration des Bergers.

Minimes de Bon-Secours. — Deux tableaux représentant des anges.

Dames du Refuge. — Un tableau dans un des parloirs.

Chez M. Barbe. — Saint Antoine de Padoue.

LEGRAND (François).

Eglise Saint-Epvre. — Saint Antoine, ermite, patron des arquebusiers de Nancy. (Ce tableau, fait en 1669, et réparé en 1711 par Dominique Coqlet, est aujourd'hui dans l'église des Cordeliers, au-dessus de la porte qui conduit à la sacristie.)

Dames de la Congrégation. — Saint Augustin et Saint Joseph.

DU PERRON.

Petites-Carmélites. — Un tableau peint par Du Perron et Guyon.

Eglise Saint-Léopold. — L'Adoration des Mages. — La Purification ou Jésus présenté au temple. — Jésus dans le désert, servi par les Anges (le paysage fait par Guyon). — La Résurrection de Notre-Seigneur. — La Descente du Saint-Esprit sur la sainte Vierge et sur les Apôtres. (Quatre de ces tableaux sont dans le chœur de l'église Saint-Sébastien.)

POERSON (Charles), appelé *Claude Person* par D. Calmet.

Eglise des Quinze-Vingt, à Paris. — Histoire de saint Louis.

(1) D. Calmet dit que Jean Le Clerc a peint Bermand dans ce tableau.

(1) C'est probablement ce tableau qu'on voit encore aujourd'hui au-dessus de l'autel latéral, au côté gauche, de la paroisse Saint-Sébastien. Je dois ajouter, toutefois, que M. l'abbé La Flize, qui en parle dans son histoire de cette église, dit qu'on lit au bas les initiale SH. IP. ne serait-ce pas IH (*Iohannes*, Jean), L (Leclerc) P *pinxit*) ?

Eglise Notre-Dame de la même ville. — Première prédication de saint Pierre à Jérusalem. — Saint Paul dans l'île de Malte.

Poerson eut un fils qui fit, pour la même église (1685) un tableau représentant Jésus-Christ prêchant sur la montagne.

PROVENÇAL (Joseph),

Né en 1679; n'appartient au XVIIe siècle que par l'époque de sa naissance. Voici, néanmoins, la liste de ses principaux ouvrages.

Saint Bruno, dans le cloître de la Chartreuse de Bosserville. (Il est maintenant dans la chapelle du château de Mme la comtesse de Rutant, à Saulxures, près Nancy.

Saint Léopold et sainte Hélène, dans l'église Saint-Léopold.

Le dôme de l'église des Carmélites du premier couvent, à Nancy.

L'église des Carmélites du second couvent, dans la même ville.

Plusieurs morceaux d'architecture et de perspective, et autres tableaux, à Gondreville, pour M. le prince d'Elbœuf.

Une Cène dans le réfectoire de l'abbaye de Sainte-Marie, à Pont-à-Mousson.

Une autre Cène dans celui des Minimes de Bon-Secours.

Plusieurs salles, chambres, et les faces de la maison de campagne dite le Charmois, entre Vandœuvre et Nancy.

Plusieurs perspectives et morceaux d'architecture dans le château et les jardins de Lunéville.

La voûte de l'église de Bon-Secours.

Les stations de la Belle-Croix et plusieurs perspectives à la Malgrange.

Deux perspectives, dans la grande galerie de l'abbaye de Senones.

Suzanne au bain. — Une Madelaine. (Cabinet de M. Noël.)

RENARD (Nicolas),
Né à Nancy en 1654, mort en 1720.

Charles V, duc de Lorraine. — Léopold, duc de Lorraine. — La femme de Charles V. — La femme de Léopold. (Cabinet de M. Noël.

SPIERRE (Claude).

Abel pleuré par Adam et Eve. — Le Massacre des Innocents. (Ces deux tableaux, que Spierre avait donnés à M. de Mahuet, son bienfaiteur, appartinrent ensuite à M. Dominique Anthoine, banquier à Nancy.)

Plusieurs tableaux du chœur dans l'église Saint-Nisier, à Lyon.

Suivant Baldinucci, François Spierre, frère de Claude, et qui fut l'un des plus grands graveurs du XVIIe siècle, a aussi exécuté quelques tableaux.

La nomenclature que je viens de donner, si incomplète qu'elle soit, simplifiera beaucoup les recherches auxquelles on voudrait se livrer, et permettra peut-être de placer un nom au bas de quelques toiles dont on ne connaît pas les auteurs. Ce n'est, du reste, je le répète, qu'un aperçu sommaire, rédigé d'après des indications éparses dans différents ouvrages, et il serait vivement à désirer que quelqu'un se chargeât d'achever cette ébauche, dans le double intérêt de l'art et de l'histoire.

TABLE

DES NOMS DES ARTISTES

DONT IL VIENT D'ÊTRE PARLÉ.

A.

Allemand (Georges), 71, 92.
Allemant (Jean L'), 70.
Anthonio (Pether), 56.
Auther, 55.

B.

Bar (Nicolas de), 92.
Bar (N..... de), dit du Lys, 92.
Barbonnois (François), 75.
Bariscord (Jean), 49, 50, 51.
Barthélemy, 15.
Bayart (Jean), 65.
Bellange (Jacques), 62, 93.
Bermand (Louis de), 93.
Bernard, de Lunéville, 11.
Bogault (Moyse), 58.
Bonnart (Jean), 75.
Bourcier (François), 15, 16.
Bouzey (Pompée de), 57, 58.
Braun (Barthélemy), 54.
Buscay (François), 48.

C.

Capchon (Jean), 73.
Chapperon, 55.
Charles (Claude), 93, 94, 95, 96.
Chenois (Claude), 49.
Chéron (Charles-Louis), 76.
Cheveneau (Claude), 69.
Christophe (Jean), peintre-verrier, 86.
Christophe (Claude), 96.
Christophe (Joseph), 96, 97.
Chuppin (Médard), 27, 29, 30, 31, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42.
Chuppin (Charles), 42, 43, 44.
Chuppin (Nicolas), 44.
Clerengue (Jean), verrier, 86, 87.
Clérey (César), 75.
Colletti (Martin), 73.
Conrard, 11
Constant (Rémond), 65, 66, 67, 68, 97.
Contesse (Jean), 52, 53.
Court (Jost de La), 56.
Courtoys (Jean Le), 47.
Crock (Jean), 23, 24, 25.
Crock (Martin), 25, 26.
Crock (Claude), 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 97.
Crock (Balthazard), 31, 32, 33.
Crock (Demenge), 33, 34.
Crock (N....), 35.
Crocq (Du), 35.

D.

Danglus (Jacques), 62, 63, 64.
Darley (Nicolas), 64.
Deruet (Claude), 62.
Du Perron, 100.
Du Rup, 77.

F.

Fauterel (Pierrequin), 16, 17.

Faye (Hugues de La), 17, 18, 19, 20, 21.
François, verrier, 84.
Fredet (Pierre), 47.
Furon (Aimé-Joseph), 97, 98.

G.

Garnier (Pierre), 10.
Gaulthier (Gérard), 54.
Georges, 11, 12.
Gérard (Jean-Georges), 97.
Gilbert (Claude), 69.
Gorze (Jean de), 49.
Graxien (Nicolas), verrier, 84, 85.
Gresset (Georges), 21, 22, 23.
Guillaume de Langres, verrier, 89.
Guyon, 76, 77.

H.

Hannequin (Paul), 69.
Henriet (Claude), 43, 44, 89.
Henry, 11.
Herbel (Charles), 98.
Honoré, verrier, 83.
Hugo, 10.

J.

Jacquard (Claude), 77, 98, 99.
Jean, 11.
Jean, verrier, 81, 82.
Jean, de Pont-à-Mousson, 11.
Jean de Soisson, verrier, 88.

L.

Lamant (Jean), 63.
Landry (Jean-Baptiste), 75.
Larnette (Jean), 73.
La Tarte (Paul), 73.
Le Clerc (Jean), 71, 72, 73, 99.
Le Clerc (Alexandre), 72, 73.
Legrand (François), 73, 74, 100.
Lorrain (Nicolas Le), verrier, 90.

M.

Maignard de Berguez (Didier), 55.
Maillet (Bertrand), 9, 10.
Maire (Julien), 56.
Martin, 77, 78.
Martin, verrier, 89.
Millereau (Georges), verrier, 84.
Moult (Jacques), 14.

P.

Paget (Jean), verrier, 86.
Pantaléon, 68.
Pantaléon d'Ochey, verrier, 89.
Paoul (Jean), 53.
Parmentier (Jean), 70.
Picherot (Antoine), 73.
Pierre de Strasbourg, verrier, 84.
Pierre de Francheville, verrier, 88.
Pierron, verrier, 85.
Poerson (Charles), 100.
Poirot, (Jean), 74.
Prot (David), 68.
Provençal (Joseph), 101, 102.

R.

Renard (Nicolas), 102.
René (.....), 68.
Richard (Antoine), 73.
Richier (Didier), 38, 39, 44, 45, 46, 47.
Richier (Pierre), 52, 53.

S.

Saint-Paul (Jean), 69, 70.
Salmon (Gabriel), 21, 22.
Sauley (Denis), 54.
Serobauch (Hannus), 12, 13.
Spierre (Claude et François), 102.
Symonin, 81.

T.

Thouvenin, 82, 83.

V.

Wachelin (Hanss), 14.
Wayembourg (Jean de), 58, 59, 60, 61.
Vest (Bartholomeus), 13.
Vignoles (Thiéry), 70.
Willaume (Antoine et Claude), 75, 76.

LA ROSIÈRE

DE RÉCHICOURT,

PAR M. L'ABBÉ GUILLAUME,

SECRÉTAIRE DE LA SOCIÉTÉ.

I.

ETABLISSEMENT DE LA FÊTE DE LA ROSIÈRE.

Au commencement du VIe siècle, un prélat qui reçut la consécration épiscopale des mains de celui qui versa sur la tête de Clovis l'eau de la régénération chrétienne, Médard, natif de Salency, voulant encourager, dans son endroit natal, les jeunes gens à la pratique de la vertu et les parents à une conduite toujours exemplaire, y institua la fête de la Rose. Ce saint évêque avait imaginé de donner chaque année, à celle des filles de la terre de Salency qui aurait été proclamée la plus sage, par la communauté, une somme de vingt-cinq livres et une couronne de roses. Cette récompense devint, pour les jeunes compatriotes de ce bon seigneur, un puissant motif

de régularité de conduite et d'innocence de mœurs. Frappé des heureux résultats de son institution, l'évêque de Noyon, voulut la perpétuer dans la suite des âges. En conséquence il détacha de son domaine douze arpens de terre dont il affecta les revenus au paiement des vingt-cinq livres à donner à la Rosière et aux frais accessoires de la cérémonie de son couronnement, qui devait être très-solennelle.

On ne saurait croire, lit-on dans une lettre insérée dans l'Année littéraire de 1766, combien cette institution a excité, à Salency, l'émulation des mœurs et de la sagesse; quoique les habitans de ce village soient au nombre d'environ 500, on assure que pas un seul exemple de crime commis par un naturel du lieu, pas même d'un vice grossier, encore moins d'une faiblesse de la part du sexe, ne saurait être cité (1).

Toutefois, la fête de la Rosière n'était guère connue qu'à Salency même et aux environs de ce village heureux. Un procès survenu entre le seigneur et les habitans de la localité au sujet de la célébration de cette fête, l'éloquent plaidoyer de l'avocat Target en faveur de l'institution de saint Médard, l'arrêt du Parlement de Paris, du 20 octobre 1774, qui la confirme, le vif intérêt que toute la capitale et la cour même y prirent, la tirèrent de l'obscurité et la manifestèrent au loin. Dans plusieurs paroisses, on établit des fêtes analogues à celle de Salency et dans le même but que celui pour lequel cette dernière avait été instituée.

M. Marquis, curé de Réchicourt-le-Château, ayant appris, par les feuilles publiques, toutes ces particularités, conçut le projet d'un pareil établissement en sa paroisse. Après l'avoir longtemps médité, dans le silence de son presbytère, il écrivit à M. Sauvel, alors prieur-curé à Salency, pour lui demander

(1) Godescard, en la vie de Saint Médard, 8 juin.

de l'instruire des différentes circonstances de la fête de la Rosière, de ses succès à Salency et des moyens de l'établir et de la faire fleurir ailleurs.

Eclairé, suffisamment à son gré, sur ce qu'il lui importait de savoir, il fit part de son projet à M. l'abbé de Vareilles, alors vicaire-général de Metz et depuis évêque de Gap. Ce digne prêtre, qui connaissait et singulièrement estimait M. le curé de Réchicourt-le-Château, goûta le projet qu'il lui soumettait et le fit agréer de l'Ordinaire, qui alors était M. de Montmorency-Laval. Le règlement était prêt, l'ordre de la cérémonie arrangée, la requête dressée. L'évêque approuva tout, et le 19 novembre 1778, il signa le décret pour l'établissement de la fête de la Rose, à Réchicourt.

Il fallait aussi l'approbation du Parlement messin. Cette compagnie avait alors pour premier président M. Chifflet, que son mérite faisait regarder comme le premier magistrat du royaume. Son éloquence persuasive gagna la cause de la vertu; les meilleurs têtes se rangèrent de son côté et malgré l'opposition de quelques petits-maîtres, l'arrêt d'homologation de la requête du sieur Marquis, fut signé et délivré *gratis*, le 24 avril 1779.

Il ne s'agissait plus que de fournir la dot de la Rosière. Mille écus placée au denier vingt-cinq (quatre pour cent) sur le chapitre de Saint-Sauveur de la ville de Metz, à rente perpétuelle sans aucune retenue, la constituèrent. Chaque année, le chanoine fabricien délivrait cent vingt livres, sur quittance signée du curé de Réchicourt et de l'échevin de la fabrique, alors en exercice. Le contrat de cette constitution est du 8 mai 1780. En attendant l'échéance de la rente, M. le curé de Réchicourt fournit, en outre du fonds qu'il venait de placer, la dot de la première Rosière, les frais de contrat, le droit d'amortissement, de contrôle, etc., il fit imprimer plusieurs pu-

blications, acheta des livres pour être donnés en prix aux jeunes gens du cortége, de telle sorte que pour la première solennité et pour en assurer à l'avenir la célébration annuelle, il dépensa une seconde somme de près de mille écus.

Toutefois, et comme tous les hommes de cœur qui se dévouent à quelque établissement nouveau, M. l'abbé Marquis rencontra sur son chemin de graves difficultés qu'il eut à vaincre ou à tourner. La première lui arriva de la part de M. le duc de Fronsac, seigneur de Réchicourt. M. le curé lui ayant présenté une supplique dans laquelle il réclamait son agrément et sa protection pour l'établissement de la fête, le noble duc s'amusa fort du pasteur et de sa supplique; mais le bon prêtre ne se découragea point, il laissa le sémillant seigneur plaisanter, les méchants murmurer, les jaloux en soutane et les jaloux en habit court gloser tout à leur aise; fort de la droiture de ses vues, de l'approbation de personnages considérables et de l'applaudissement des gens de bien, il marcha d'un pas ferme vers le but qu'il s'était proposé : il eut la satisfaction de l'atteindre.

Pour y plus sûrement arriver, il évita de donner dans un système de dangereuse innovation. Pour obtenir à Réchicourt les résultats que la fête de la Rose enfante à Saleney, disait-il, il faut employer les mêmes moyens qui sont mis en usage en cette localité. Il copia donc, en quelque sorte, trait pour trait, la pieuse pastorale dont saint Médard avait dessiné la première esquisse.

Il avait singulièrement à cœur de justifier son établissement et d'imposer silence à ses contradicteurs dont les propos aventurés, trop favorablement accueillis par des oreilles toujours avides de médisances, ne laissaient pas que de produire de fâcheux effets sur l'esprit de la population. Constamment préoccupé de son œuvre, dont il parlait à toute personne et en toute occasion, il résolut de confier ses idées au papier pour

les publier ensuite par la voie de la presse. En moins de trois semaines ou d'un mois, il composa sous le titre de : *Le prix de la Rose de Salency aux yeux de la Religion*, un ouvrage qui fut imprimé à Metz en 1780 (1).

Dominé par cette idée que la victoire de Judith sur Holopherne, étant la figure de la victoire de la vertu sur le génie du mal; qu'en conséquence le saint évêque de Noyon avait fait, du triomphe de l'héroïne de Béthulie, le type du couronnement de la Rosière, il mit toute son application à rapprocher les diverses circonstances de la solennité judaïque avec la fête chrétienne et à montrer dans celle-ci la fidèle reproduction de celle-là.

Mais un tel rapprochement, résultat d'une trop ardente préoccupation, ne pouvait être que forcé dans la meilleure partie de ses détails. Aussi, après lecture de l'ouvrage de M. le curé de Réchicourt, qui le lui avait offert, M. Sauvel, de Salency, écrivait à l'auteur, le 15 novembre 1780 :

« Je suis trop véridique pour vous cacher que les Noyon-
» nais ne conviennent pas de tout le parallèle que vous faites
» de la Rosière avec Judith, parce qu'une partie des hommages
» qu'on rend à la Rosière, comme la table, la flèche (2), etc.,
» n'ont été établis que depuis cent cinquante ans au plus, par

(1) 1 vol. in-8°, de 146 pages.

(2) En 1640, Louis XIII étant au château de Varrennes, près de Salency, fut prié d'assister à la cérémonie de la Rose, qui allait être célébrée. Se trouvant indisposé, il envoya à la Rosière, par le marquis de Gordas, premier capitaine de ses gardes, une bague et son cordon bleu, lui permettant ainsi qu'à ses compagnes, de le porter tant au jour de leur couronnement qu'aux grandes cérémonies. C'est depuis cette époque que la Rosière reçoit une bague et qu'elle et ses compagnes portent le cordon bleu.

» un seigneur de la paroisse. Dans ce cas, saint Médard n'a » point eu de part à ces objets. » (1)

L'évêque de Noyon n'a donc pas songé à Judith en établissant, en son lieu natal, de couronner de roses les jeunes filles les plus vertueuses. Il a voulu provoquer dans la jeunesse, une noble émulation au bien et rien de plus. Il est l'auteur du fond de la fête, la forme ne lui appartient pas.

Peu de temps après la publication de cet ouvrage, il en fit paraître un autre qu'il intitula : *Idée de la vertu* (2). Il accompagna ce dernier de huit conférences sur la fête de la Rose, que les petites filles apprenaient de mémoire et récitaient ensuite publiquement à l'église.

Il en avait préparé un troisième sur les dons du Saint-Esprit. La mort le surprit au moment où il allait le livrer à l'imprimeur avec qui M. Marquis avait pris arrangement. Le manuscrit tombé entre les mains du frère de M. le curé de Réchicourt est probablement perdu (3).

Enfin, le zélé pasteur allait recueillir le fruit de ses démarches, de ses sacrifices et de ses travaux. La fête de la Rosière était généralement comprise, solidement et définitivement instituée. La première célébration en fut fixée au dimanche, onzième de juin de l'année 1780.

(1) Onzième lettre de M. Sauvel à M. Marquis, copiée sur le vrai registre où elle était transcrite.

(2) Un vol. in-12, de 259 pages, y compris le discours de M. Marquis à la première célébration de la fête.
A Dieuze, chez Lambelet, 1781.

(3) Il existe un petit volume in-8° de xxviij, 67 pages, imprimé à Paris en 1775 et qui a pour titre : La Rosière de Salency, pastorale en trois actes, mêlée d'ariettes ; représentée pour la première fois, par les comédiens Italiens ordinaires du Roi, le lundi 28 février 1774, précédée de réflexions sur cette pièce, mêlée de quelques observations sur les spectacles.

La Rosière avait été choisie, selon la règle prescrite, c'est-à-dire, par les habitants de la paroisse, entre les filles vertueuses de Réchicourt, issues, audit lieu, de parens recommandables par leur religion et leur probité, et de telle sorte que, comme un suffrage donné à une fille étrangère ou âgée de moins de dix-huit ans, devait être annulé ; il en serait de même d'une voix donnée à une fille qui, non plus que sa famille, n'aurait pas les qualités requises par le règlement(1).

M. l'abbé Gauthier, curé d'Igney, a fait, de la première solennité de la Rose, à Réchicourt, une relation, laquelle imprimée en 28 pages in-12, se trouve en tête du second ouvrage de M. Marquis : Idée de la vertu. C'est de ce récit que nous avons extrait les détails intéressants qui vont suivre.

II.

COURONNEMENT DE LA PREMIÈRE ROSIÈRE, A RÉCHICOURT.

Plus de trois mille personnes accoururent des environs de Réchicourt et même des communes éloignées pour se réunir aux habitants du lieu et, avec eux, prendre part à la nouvelle fête. La foule se porta d'abord vers la maison de la Rosière dont la façade était élégamment décorée. La porte principale se trouvait encadrée dans un portique de verdure émaillé de fraîches fleurs. Du sommet pendait une couronne, aussi de fleurs, laquelle venait reposer sur un vaste cartouche, orné par devant d'une belle glace et sur lequel on lisait ces mots tracés en gros caractères : GLOIRE A DIEU ! LA VERTU RÉCOMPENSÉE.

On avait choisi, pour théâtre du couronnement de la jeune fille, le devant des halles, afin de ménager, aux assistants, la

(1) Idée de la vertu, préface, p. iij.

place et le coup d'œil. Tout le pourtour du bâtiment était tendu de rideaux, artistement drapés, soutenu par des rubans et rehaussés de guirlandes de feuilles et de fleurs. Sur l'un des côtés et dans l'intérieur, s'élevait un magnifique autel au pied duquel la Rosière devait recevoir la couronne, prix de sa vertu.

L'église, trop petite pour contenir l'assistance tout entière, était protégée par quatre cavaliers de la maréchaussée et plusieurs gardes qui se tenaient à l'entrée et devaient ne laisser pénétrer dans l'intérieur que les personnes invitées.

A trois heures, les cloches annoncèrent l'office de vêpres. Aussitôt se rendirent à l'église les garçons et les filles qui, à cause de leur plus grande régularité, avaient été choisis pour occuper une place particulière à la fête. Ils s'y étaient préparés, d'ailleurs, par la réception des sacrements.

Ce fut du saint lieu que, pour arriver à la demeure de la Rosière, partirent en bel ordre, tous ceux et celles qui devaient faire partie du cortége, ayant avec eux, le tambour, la musique, le drapeau militaire de la paroisse et M. le conducteur de l'héroïne de la cérémonie. Les cloches sonnaient à toute volée. Bientôt, reprenant le chemin de l'église, le cortége se remit en marche dans l'ordre suivant :

Le suisse de la fête en habit rouge, tenant sa canne d'une main et de l'autre la hallebarde, ouvrait la marche; marchaient ensuite, deux à deux, trente-deux jeunes filles, de dix à douze ans, toutes vêtues de blanches robes, avec un petit ruban bleu en écharpe et une rose pour bouquet.

Venaient derrière, douze garçons choisis, décemment vêtus et portant une livrée de ruban, puis douze demoiselles, âgées au moins de dix-huit ans, toutes habillées de blanc avec un large ruban bleu en écharpe et chacune une rose pour bouquet.

Paraissait alors la Rosière, Mlle Françoise Benoit, con-

duite, en l'absence de M. le duc de Fronsac, seigneur de Réchicourt, par M. le comte de Martimprey de Romécourt, respectable vieillard de 75 ans, lequel, après l'avoir complimentée, lui avait présenté la main pour l'accompagner à l'église.

Deux filles de Réchicourt, qui avaient concouru pour le prix de la Rose, marchaient immédiatement en avant de l'élue, et pendant toute la cérémonie, tinrent la première place à ses côtés. Les parents de Françoise Benoît marchaient les premiers à sa suite.

Au moment où l'héroïne de la fête franchit le seuil de la maison paternelle, le tambour battit aux champs, les hautbois et les violons se firent entendre, les cloches furent mises en volée et l'on fit une décharge générale de boîtes préparées pour ce moment solennel.

Tous les spectateurs tournèrent leurs regards vers la Rosière. Ce ne fut, ni sans un vif attendrissement, ni sans verser des pleurs qu'ils aperçurent une jeune personne, toute vêtue de blanc, tremblante, les yeux baissés et baignés de larmes, portant sur son visage l'empreinte de la plus parfaite modestie.

Toutes les rues, depuis la maison de Mlle Benoît jusqu'à l'église, étaient jonchées de fleurs et de verdure ; des gardes appostés à distance maintenaient la foule et protégeaient la marche du cortége. Les trente-deux petites filles, au maintien grave et religieux, entonnèrent des cantiques (1) composés

(1) Ces cantiques ont été imprimés, partie à la fin de l'ouvrage : *Le prix de la Rose à Salency*, partie à la fin de celui : *Idée de la vertu chrétienne.* Voici quelques couplets extraits de ces chants populaires ; ils serviront à donner une idée du genre :

De toutes parts on accourt, on se presse
Un peuple immense arrive d'alentour
Chacun paraît tout rempli d'allégresse
C'est que la Rose est donnée en ce jour.

pour la circonstance et les chantèrent pendant tout le chemin alternant avec la musique et le tambour. Lorsque la Rosière entra dans l'église, l'orgue fit entendre une marche triomphale puis d'autres morceaux de musique alternativement avec les hautbois et les violons.

O doux moment où la vertu charmante
Sort à pas lents de son pauvre séjour !
Peuple accourez, que votre œil se contente
Qu'on carillone au grand bruit du tambour.

. . . . . .

Ah ! quel instant pour vous, ô père, ô mère,
N'êtes-vous pas au comble du bonheur !
Enfin voilà votre fille Rosière
Vous partagez sa gloire et son honneur.

Le bon vieillard, courbé sur sa béquille
En regardant ses parens doucement
Sourit de joie en voyant sa famille
Suivre les lois des vertus constamment.

AUTRE.

A notre jeune Rosière
Honneur et cent fois honneur !
Voyez elle a tout pour plaire
Grâces, vertu et douceur.
Amis, rendons tous hommage
A son aimable candeur,
Ah ! ce n'est qu'au village
Qu'on trouve le bonheur.

. . . . . .

Réchicourt, tu vois éclore
De ta paix le doux moment
Tu l'éprouveras encore
Désormais plus amplement
La Rose en est le présage
Par son agréable odeur.
Ah ! ce n'est qu'au village, etc.

Les petites filles furent placées devant l'autel de la Sainte-Vierge ; les douze garçons choisis, le furent plus près de l'autel majeur et les douze demoiselles d'élite, rapprochées autant que possible, de la compagne que leurs suffrages avaient désignée comme la plus digne de la couronne.

Un trône remarquable par son élégante simplicité avait été préparé pour la Rosière, à l'entrée du sanctuaire et au-dessus des marches par lesquelles on y monte.

Sur un tapis violet était placé un fauteuil fait exprès pour la cérémonie. Il était d'un dossier fort bien travaillé, à fond blanc relevé par derrière au moyen de deux baguettes dorées. La traverse supérieure soutenait un écusson sculpté et doré, lequel formait une couronne de roses peintes au naturel et supportées par des nuages dorés, d'où s'échappaient des rayons de gloire ; le tout paraissait soutenu par deux branches d'olivier en sautoir, avec leurs feuilles et leurs fruits. Le coussin garni, était couvert d'une étoffe de coton blanc, parsemée de roses brodées ; en avant du fauteuil, était un prie-Dieu couvert aussi d'une étoffe de coton, brodée de roses, laissant voir sur le revers du pupitre une couronne de roses également brodées. Un carreau semblable au coussin et sur lequel la jeune fille devait s'agenouiller, était aussi disposé en lieu convenable.

Ce fut sur ce trône modeste que fut amenée la Rosière par la main de son illustre conducteur qui, après une révérence de part et d'autre, alla dans les stalles, prendre la place qui lui était destinée.

Pendant que le cortége de la Rosière se rangeait dans l'église, le suisse, suivi du tambour, du drapeau, des musiciens et accompagné de six gardes, se rendit au presbytère où était rassemblé le clergé.

Il annonça, par trois révérences, que tout était disposé à

l'église pour le commencement de l'office. Au même instant le tambour, la musique et les cloches confondirent leur harmonie pour annoncer l'arrivée, à l'église, du cortége clérical. Il se composait de huit enfans de chœur, habillés en surplis, ornés de rubans, la tête ceinte d'une couronne de carton « joliment peinte » et qui marchaient derrière le suisse, d'un grand nombre de maîtres d'école en surplis, d'environ dix-sept curés, d'un chanoine de Metz, de deux chanoines de Neuviller-en-Alsace et enfin du curé célébrant.

On chanta les vêpres, après lesquelles le sieur curé de Réchicourt, revêtu d'une chape magnifique, exposa sur l'autel, dans une belle chasse d'argent, les reliques de saint Adelphe, évêque de Metz et patron de la paroisse. Après l'encensement il entonna le *Veni Créator* auquel l'orgue répondit. Alors les fidèles et le clergé se rendirent, en belle procession, au lieu spécialement disposé pour la cérémonie du couronnement. Le célébrant portait le reliquaire de saint Adelphe. Derrière lui marchait la Rosière et son noble conducteur avec l'échevin en exercice portant, sur un plat couvert d'une serviette damassée, la couronne de roses entrelacée d'un large ruban bleu, dont les bouts flottaient d'un pied de longueur et qui, sur le devant, laissaient pendre une bague d'argent. Venaient ensuite les douze garçons et les douze filles du cortége, le père et la mère de la Rosière, les messieurs et les dames de qualité, enfin les habitans de Réchicourt qui, avec la foule des étrangers accourus à la fête, fermaient la marche de la procession. Les fusiliers formaient la haie; l'air retentissait d'hymnes et de cantiques, tandis que le tambour et les instrumens animaient toute la marche.

Arrivé au reposoir, le célébrant déposa sur l'autel les reliques qu'il portait, puis la couronne que lui présenta l'échevin. Il fit les encensemens accoutumés, chanta les antiennes

et les oraisons du Saint-Esprit, de saint Adelphe et de saint Médard, patron principal de la fête du jour, bénit la couronne, puis se tourna vers le peuple.

A cet instant, le conducteur de la Rosière la mena devant le reposoir, la fit agenouiller sur la marche inférieure et le curé commença le discours. Il avait choisi, pour texte, ces paroles du livre de Judith : *Tu gloria Jerusalem, tu lætitia Israel, tu honorificentia populi nostri* (1).

La jeune fille attendrie et baignée de larmes écoutait avec une touchante docilité les paroles de son pasteur; toute l'assemblée partageait son émotion et mêlait ses larmes aux siennes.

Le discours achevé, le curé de Réchicourt plaça sur la tête de la Rosière, la couronne que ses deux émules attachèrent avec des épingles. Alors l'assemblée, comme électrisée, de crier : Gloire à Dieu; honneur à la vertu : Les boîtes furent tirées de nouveau, le tambour roula, les violons et les haut-bois redoublèrent d'harmonie et rendirent plus vives encore les premières impressions.

La procession revint à l'église en parcourant les rues du village et en chantant le cantique de Judith. Lorsque les assistans eurent repris leurs places, on chanta les complies, puis on donna le salut, la bénédiction du saint Sacrement, après quoi le clergé rentra dans la sacristie.

L'orgue ayant annoncé la sortie, le tambour frappa, les violons et les haut bois résonnèrent et la Rosière ornée de sa couronne, fut ramenée à la maison paternelle, comme en triomphe et dans le même ordre qu'on l'y était venu chercher.

Arrivée sur le seuil de la porte, une jeune fille lui adressa

(1) Vous êtes la gloire de Jérusalem, la joie d'Israël, l'honneur de notre peuple. Judith., ch. 15. v.

un compliment auquel elle répondit avec beaucoup de modestie. Le syndic de la communauté la complimenta aussi et lui fit hommage d'un joli bouquet. Elle rentra enfin chez ses parens, toujours conduite par M. de Romécourt, et offrit à ce noble chevalier ainsi qu'aux garçons et aux filles choisis pour le cortége principal, une modeste collation.

Le lendemain la messe se dit de bonne heure, à l'instance des paroissiens qui voulurent y assister avant de se rendre à leurs travaux. La Rosière ni son cortége n'y avaient plus ni distinction, ni place séparée.

III.

L'OEUVRE COMMENCÉE PAR M. MARQUIS EST CONTINUÉE.

Le couronnement d'une Rosière se renouvela régulièrement chaque année, à Réchicourt, jusqu'à ce qu'une main sacrilége enleva, non seulement au clergé et aux églises, mais à toutes les institutions religieuses et morales, les ressources temporelles qui leur sont nécessaires pour se soutenir.

La nomenclature des jeunes personnes qui ont mérité le prix fondé par M. Marquis ne sera pas lue sans quelque intérêt :

1780. Françoise Benoit ; elle fut conduite par M. le comte de Martimprey de Romécourt (1).

1781. Marie Bastien, conduite par M. Boileau, son oncle, avocat à Phalsbourg.

(1) Cette première Rosière est morte le 28 novembre 1826, après avoir reçu sur son lit de mort la visite et la bénédiction de Mgr de Janson, évêque de Nancy et de Toul, alors en tournée de confirmation.

Plusieurs membres de sa famille habitent aujourd'hui notre ville : c'est M. l'abbé Benoît, ancien curé de Xures et chanoine de Bonsecours, et Mme sa sœur, épouse de M. Jambois, boulanger.

1782. Marguerite Bernard, conduite par M. de Boroger. Le discours du couronnement fut prononcé par le célèbre abbé Grégoire, alors curé d'Emberménil.

1783. Gabrielle Mansuy, conduite par M. Collignon, régisseur du comté. Le sermon fut fait encore par l'abbé Grégoire, en remplacement de M. l'abbé de Vareilles, qui ne pût venir.

1784. Thérèse Favier, conduite par M. Boileau, de Phalsbourg.

1785. Marguerite Méline, conduite par M. Potot, de Fribourg, ancien conseiller au parlement de Metz.

1786. Anne Françoise Jacquot, conduite par M. Laurent, avocat à Blâmont, prévôt du comté de Réchicourt.

1787. Amée Licourt.

1788. Marie-Anne Pierre, conduite par M. Parisot, négociant à Nancy.

1789. Anne-Claire Malnory, conduite par M. de Busserre, ci-devant seigneur d'Igney.

1790. Elisabeth Masson.

Après le rétablissement du culte catholique, en France, M. l'abbé Gillot, digne en tout de succéder à de zélés prédécesseurs, eût bien voulu ressusciter, à Réchicourt, une institution aussi avantageuse aux bonnes mœurs et à la piété chrétienne que celle de la Rose. Mais l'absence de ressources ne le lui permettant pas, il y suppléa de son mieux. En effet, chaque année, à la fête de l'Assomption, il faisait nommer, par les demoiselles congréganistes, celle d'entre elles qui méritait le plus de porter, à la procession, l'image de la Sainte Vierge, puis douze autres jeunes personnes pour lui faire un cortége spécial.

Alors, pour cette cérémonie paroissiale, la première de ces filles était décorée de la grande médaille que portaient auparavant les vraies Rosières, et d'une petite couronne sur la

tête ; les autres portaient, en sautoir, de larges rubans bleus.

Après la procession, il y avait un petit goûter auquel assistaient quelquefois, le curé, le maire et le juge de paix du canton.

Aujourd'hui, les demoiselles congréganistes nomment entre elles, celles de leurs compagnes qui doivent avoir l'honneur de porter en triomphe, l'image de la Vierge Immaculée.

M. Marquis n'eut que deux fois la consolation de présider la fête du couronnement de la Rosière, qu'il avait instituée. Le dimanche 4 novembre 1781, il tomba malade, probablement par suite de son opiniâtreté au travail, de veilles trop souvent répétées et trop longtemps prolongées ; une fièvre brûlante à laquelle succéda une léthargie de longue durée, l'enleva dans l'espace de sept jours. Né à Herny, dans la Moselle, il mourut, à Réchicourt, le 11 novembre de cette année 1781, à l'âge de 61 ans, après quatorze ans d'exercice. Il avait été nommé à la cure de cette paroisse, le 3 des Ides de juillet (13 juillet) 1767, par le pape Clément XI : son prédécesseur, M. Nicolas-René Saubinet, étant mort dans le courant de l'un des mois pendant lesquels la nomination appartenait au souverain pontife.

L'ampliation de la bulle pontificale, qui le fait titulaire de Réchicourt, visée à l'évêché de Metz et revêtue du sceau épiscopal, est conservée dans les archives de la paroisse.

IV.

COMMENT M. CHÉVRIER, SUCCESSEUR DE M. MARQUIS, POURSUIT L'ENTREPRISE DE SON PRÉDÉCESSEUR.

Le fondateur de la fête de la Rosière, en Lorraine, eut pour successeur M. Chévrier, qui fut désigné au concours le 6 février 1782, et prit possesion de sa cure le 22 avril suivant.

Ce nouveau curé continua l'œuvre de son prédécesseur, d'abord comme obligatoire, en vertu d'une fondation authentique, puis, après l'avoir lui-même étudiée, comme œuvre éminemment morale et par conséquent avantageuse à ses paroissiens.

Il a consigné, en plusieurs cahiers, ses réflexions particulières sur la fête de la Rose, des observations spéciales sur chaque célébration annuelle et les détails les plus intéressans de ces champêtres solennités.

Ces cahiers, au nombre de six, et auxquels se trouve réuni le règlement de la fête de Réchicourt, signé de M. Marquis, approuvé par M. de Vareilles, vicaire-général de Metz et homologué en parlement, sont précieusement conservés aux archives de la paroisse de Réchicourt

Nous devons à l'obligeance de M. l'abbé Dauphin, curé actuel, d'avoir pu en extraire les renseignements qui composent une partie de cette notice et qui sont de la plus parfaite authenticité.

Le premier de ces cahiers renferme l'histoire de l'établissement de la fête de la Rosière, à Réchicourt.

Le deuxième, des réflexions sur cet établissement, sur ses avantages, sur la manière de le fonder et sur les localités où il y a possibilité de le faire.

Le troisième, la manière dont se fait le choix et le couronnement de la Rosière.

Le quatrième, un discours prononcé par M. Chevrier lui-même, à l'une des solennités qu'il présida.

Le cinquième, le sermon de M. Lacourt, curé d'Amenoncourt, pour la fête de 1785. « Il m'a paru bien supérieur à tous les discours que j'ai entendus et que l'on a imprimés sur le même sujet, a mis en note M. Chevrier; si je ne l'avais pas regardé comme un modèle dans son genre, je ne l'aurais pas copié. »

Le sixième, l'histoire particulière de la candidature, du choix, de l'élection, du couronnement de plusieurs rosières, leur établissement dans le monde et différentes anecdotes qui leur sont personnelles, mais qui seraient ici sans aucun intérêt.

Le septième, la suite du précédent et certaines particularités assez curieuses. Nous citerons la principale.

M. Ravant, chanoine de Saint-Sauveur de Metz, fit, en 1788, un voyage en son pays natal, qui est aux portes de Salency. Il avait vu la fête de Réchicourt, il voulut en faire la comparaison avec celle des Salenciens. Il se rendit donc, le 8 juin, dans la patrie de Saint-Médard, pour suivre, avec la plus grande attention, la cérémonie jusque dans ses moindres détails. Il établit un parallèle que nous ne transcrirons pas ; puis il ne balança pas à « placer la fille bien au dessus de la mère. »

Le bon chanoine travailla, pendant ce même voyage, à procurer à la paroisse de Réchicourt, qu'il affectionnait, des reliques de Saint-Médard, premier fondateur des fêtes de la Rosière. M. Marquis avait fait beaucoup de démarches pour en obtenir, mais toujours inutilement. M. Ravant s'adressa aux bénédictins de l'abbaye de Saint-Médard de Soissons, qu'on lui avait dit possesseurs d'une portion notable des reliques de ce saint, et les pria de si bonne grâce, qu'ils ne purent ne pas l'exaucer. Ils lui donnèrent un os maxillaire avec une partie du méat auriculaire. M. Ravant rapporta ce précieux trésor, accompagné de toutes les pièces capables d'en constater l'authenticité. Il offrit le tout à M. le curé de Réchicourt, et, de concert avec lui, fixa au 12 octobre 1788 la translation de ces reliques en l'église paroissiale de cette localité.

Elles avaient été provisoirement déposées dans l'église de Moussey. M. Ravant, processionnellement accompagné de la population de cette paroisse, les apporta jusqu'à la chapelle de Saint-Blaise, où s'étaient rendus les paroissiens de Réchi-

court, aussi en procession, pour les recevoir et les amener chez eux. Les deux processions réunies se dirigèrent vers Réchicourt, et, après s'être un instant arrêtées à la chapelle de Saint-Médard, elles entrèrent dans l'église, où les reliques furent exposées à la vénération des fidèles. Le pieux chanoine lut toutes les pièces authentiques, adressa quelques mots d'édification à l'assistance, puis déposa les reliques de saint Médard dans une châsse revêtue de satin blanc brodé.

Cette relique avait été entourée de quelques rubans et et scellée du cachet de l'évêché et de *celui de la Rosière*, dit M. Chévrier. La boite dans laquelle on la déposa, fut aussi scellée du sceau de l'évêché et du *cachet de la Rosière*.

Il résulte conséquemment de cette indication que la Rosière de Réchicourt avait, à son usage, un sceau qu'elle apposait à certains actes solennels.

Or, une circonstance heureuse nous a mis en possession de ce cachet ou bien de l'un des cachets des Rosières, supposé que chacune d'elles en ait reçu un à son usage particulier ; il est en argent, de la forme de ceux qu'autrefois les hommes appendaient à la chaîne de leur montre.

Il est composé d'un écu, surmonté de la couronne de comte et entouré d'une guirlande qui s'échappe de la couronne de l'un et l'autre côté : au bas est une fleur de lys. Dans le champ de l'Ecu il y a un bouquet de roses attaché par un nœud de ruban ; il a pour exergue : Fête de la Rose a Réchicourt.

Le huitième et dernier cahier contient les noms des Rosières, ceux des garçons et des filles choisis pour le cortége de chacune, et l'indication des livres qui leur ont été distribués comme récompense et encouragement.

Nous avons dit que le règlement de la fête de Réchicourt avait été calqué sur celui de Salency, enregistré au parlement de Paris. La description de la cérémonie est suffisante pour

faire connaître l'un et l'autre; seulement l'art. XVI de celui de Salency mérite une mention spéciale :

« A la sortie de l'office, la Rosière, précédée, conduite, suivie et escortée comme dans l'article X, se rendra sur une pièce de terre située à la Binette, où lui seront présentés, par les vassaux de la cérémonie, suivant qu'ils y sont obligés, chacun en droit soi, une flèche, un bouquet de fleurs, deux éteufes (1) à battoir, deux éteufes blancs, un sifflet de corne, dans lequel sera sifflé trois fois, par qui il appartiendra, une table garnie d'une nappe blanche, six serviettes blanches, six assiettes, une salière pleine de sel, un lot de vin clairet, mesure de Noyon, et deux pots d'étain, deux verres, deux couteaux, un demi lot d'eau fraîche, deux pains blancs d'un sol chacun, un demi-cent de noix et un fromage de trois sols. »

Cet article XVI est modifié, comme il suit, dans le règlement de Réchicourt :

« A la sortie de l'office, la Rosière couronnée, précédée, conduite et escortée comme ci-dessus, sera ramenée à sa demeure, devant laquelle le syndic ou son représentant, lui présentera un bouquet au nom de la communauté ; alors la Rosière offrira, si bon lui semble, à son conducteur et à son cortége, une collation champêtre. »

(1) Eteuf : d'après Gattel, petite balle pour jouer à la longue paume ; d'après Ménage du latin *Stupeus*, fait d'étoupe.

Nous ne voyons guères ce qu'une jeune fille pourrait faire de quatre petites balles pour jouer à la paume. D'après l'étymologie donnée par Ménage, d'après le contexte de l'article et d'après certaines locutions patoises, il nous semble que par *éteuf*, il faut entendre ici une poignée d'étoupes de chanvre ou de lin. La Rosière aurait reçu deux poignées, (au village on dit : poupée ou quenouillée) de chanvre ou de lin brut, et deux poignées de chanvre ou de lin peigné. Cette traduction serait plus rationnelle et présenterait des objets plus utiles dans un jeune ménage que des balles de jeu.

Les événemens graves, nombreux et qui se sont précipités d'une manière si rapide depuis les solennités villageoises que nous venons de rappeler, les ont éloignées de nous beaucoup plus qu'elles ne le sont en réalité. Plusieurs vivent encore, qui ont pu y prendre part et s'en édifier. En fixant l'attention de la génération nouvelle sur les monuments qui en rappellent le souvenir, nous faisons réellement de l'archéologie ; mais l'archéologie en traçant l'histoire des monuments anciens, burine du même coup l'histoire des populations qui les ont élevés. Elle a donc aussi son enseignement moral qu'il paraît convenable de ne pas dédaigner.

Une *Rose archéologique* n'a plus ni couleurs, ni parfums; mais toute fanée, toute desséchée qu'elle soit, elle peut inviter ceux qui se prendront à lui jeter un regard de pitié, à méditer sur l'instabilité des choses humaines, à constater, par certaines analogies , que la malice des hommes flétrit souvent une réputation , sans tache , avec autant d'ignominie que les autans flétrissent les plus brillantes fleurs, et les déterminer à se tenir en garde contre les assertions d'écrivains qui, pour justifier les excès d'une époque, calomnient sans scrupule une époque antérieure, dont ils voilent les charmes pour en exagérer les difformités. C'est donc un vrai service à rendre , c'est un avis salutaire et capable d'enfanter de précieux résultats.

NOTE

SUR LE VÉRITABLE AUTEUR

DU PLAN

DE L'ABBAYE DE SAINT-GALL,

PAR M. Aug. DIGOT.

Le IXe siècle nous a laissé un monument qui intéresse à la fois la paléographie et l'architecture, l'histoire des arts et celle des coutumes monastiques ; je veux parler du plan de l'abbaye de Saint-Gall, qui, à défaut d'autres renseignements, suffirait pour nous éclairer sur la disposition intérieure et extérieure des grands établissements religieux de cette époque. Ce plan tracé sur une feuille de parchemin était autrefois conservé dans les archives de l'abbaye ; il l'est aujourd'hui dans la bibliothèque de la ville de Saint-Gall, qui s'est enrichie des dépouilles des moines auxquels elle doit sa naissance.

Mabillon a publié, dans le second volume des *Annales*

ordinis sancti Benedicti, le plan dont il est question d'après une copie que lui avait envoyée le savant Dom Hermann Skenchius, bibliothécaire de l'abbaye. Il a été publié de nouveau, dans un moindre format, mais avec plus de soin et d'exactitude, par M. Albert Lenoir, dans son *Instruction sur l'architecture monastique*. Tous deux ont imprimé la lettre d'envoi que l'auteur du plan a écrite sur un des coins du parchemin, et qu'il est nécessaire de reproduire ici pour l'intelligence de ce qui me reste à dire (1).

« Hæc tibi, dulcissime fili Gozberte, de positione officina-
» rum paucis exemplata direxi, quibus sollertiam exerceas
» tuam, meamque devotionem utcunque cognoscas, qua tuæ
» bonæ voluntati satisfacere me segnem non inveniri confido.
» Ne suspiceris autem me hæc ideo elaborasse, quod vos
» putemus indigere magisteriis; sed potius ob amorem Dei
» tibi soli perscrutinanda pinxisse amicabili fraternitatis in-
» tuitu crede. Vale in Christo semper memor nostri. Amen. »

Mabillon n'a pas voulu mettre au jour le plan et la lettre sans rechercher l'auteur de l'un et de l'autre, et il a jugé à propos de les attribuer au célèbre Eginhard, qui fut, comme on sait, surintendant des bâtiments impériaux; mais il n'a donné cette attribution qu'à titre de conjecture, et c'est là ce qui m'enhardit à m'écarter de l'avis d'un si grand maître. « Mihi vero, dit-il, non alius videtur (auctor) quam Egin-
» hardus abbas, qui regalium ædificiorum præfectus erat,
» adeoque architectonicam artem callebat. Sed hæc conjec-
» tura, de qua lectores viderint (2). »

Ce doute, exprimé avec la modestie qui accompagne toujours le vrai mérite, a inspiré l'idée de faire de nouvelles

(1) V. Mabillon, ibid., p. 571 et 572; M. Lenoir, ibid., p. 24.

(2) V. ibid., p. 572.

recherches, et quelques écrivains ont pensé que le plan de Saint-Gall était l'ouvrage de Gerung, architecte de l'empereur Louis-le-Pieux. Mais leur conjecture me semble moins heureuse que celle de Mabillon, et je ne crois pas que Gerung, pas plus que Eginhard, aurait jamais employé les mots « dulcissime fili » en écrivant à un personnage aussi considérable que l'abbé de Saint-Gall. M. Lenoir fait observer, à cette occasion, que l'auteur du plan « ne pouvait être que » dans une position élevée, puisqu'il se sert de l'expression » *fili*, en s'adressant à l'abbé Gozbert. » Et il ajoute que, « d'après saint Augustin, un évêque devait se servir de cette » expression à l'égard d'un abbé son inférieur » (1). Saint Augustin ne dit pas précisément ce que M. Lenoir lui attribue; il remarque seulement que le pape saint Sixte avait employé le mot « Fili » en parlant à saint Laurent, qui était diacre (2); il résulte cependant du passage cité qu'un évêque pouvait user de cette expression à l'égard d'un de ses inférieurs, qu'il fût diacre ou abbé. M. Lenoir paraît conclure que le plan doit être l'œuvre d'un évêque. Je partage cette opinion, et je pense de plus que l'architecte de l'abbaye de Saint-Gall ne peut être que Frothaire, évêque de Toul de 813 à 846.

Ce prélat possédait les connaissances les plus étendues dans l'architecture et dans les arts qui en dépendent, et l'empereur Louis-le-Pieux aimait à lui confier le soin d'élever les

(1) V. Archit. mon., ibid.

(2) « .... Non cessit, et in regnum successit. Dixerat autem illi » Xystus martyr sanctus, cujus diem quinto ab hinc retrò die celebra- » vimus, Noli mærere fili. Episcopus enim erat ille, iste diaconus. » Noli mærere, inquit, sequèris me post triduum. » V. S. Augustini opera, t. III, part. II, col. 507. Ce passage est tiré du vingt-septième traité sur l'évangile selon saint Jean.

palais impériaux, quoique les fonctions dont Frothaire était revêtu ne lui permissent guère de quitter la ville de Toul, et que l'empereur eût d'autres architectes auxquels il aurait dû s'adresser de préférence. C'est ce que prouve une lettre écrite par Frothaire à l'abbé Hilduin, et dans laquelle il le prie d'user de toute son influence sur l'esprit de Louis pour obtenir que le travail dont il s'agit soit confié à d'autres mains. « Nunc itaque, dit-il, vestra misericordia, quemadmodum » semper consuevit, pro nostra laborare dignetur necessitu- » dine, quia servitium nobis valde onerosum injungitur, quod » absque difficultate nequaquam vires nostræ peragere pos- » sunt. Præcipitur enim ut in Aquis palatio operemur, et » laboribus ibidem peragendis insudemus. Sed ab hoc opere » alio servitia et necessitates nos revocant, et si vestræ pie- » tati libet, etiam opportunam satis excusationem prætendunt. » Recordare siquidem vestra paternitas valet quod, cum in » palatio Gundumvillæ (Gondreville) domnus Imperator hoc » anno staret, vestram continens manum, jussit ut in fronte » ipsius palatii solarii opus construerem, de quo in capellam » veniretur. Adjecit quoque quod quempiam illic plerumque » manere sivisset, vestri personam tacite innotescens. Præ- » cepit nihilominus ut, in pariete ipsius domus ligneo, alte- » rum operis lapidei parietem superadjicerem, et quamlibet » hujusmodi opera sint festinanter explenda. Et tamen adhuc » tertius labor nostræ cœptæ basilicæ adhibendus, de qua » nihil postquam hinc secessistis egimus : quia impediti sunt » hactenus homunculi propter tempus hyemis et tempus sa- » tionis. Istius modi laboribus addita est nobis nolentibus » necessitudo, et miseriæ infelicitatis adversitas... (1) »

(1) V. cette lettre dans Duchesne, Historiæ Francorum scriptores, t. II, p. 716.

Les dernières lignes de cette lettre rappellent que Frothaire fut lui-même l'architecte de sa cathédrale, et une autre épître qu'il écrivit à l'abbé Aglemar démontre que l'évêque de Toul surveillait non seulement la construction, mais la décoration de son église. « ... Ceterum, sciat me fraternitas vestra in » novis ecclesiæ nostræ ædificiis vestro suffragio indigere. » Unde peto ut nobis mittas ad decorandos parietes colores » diversos, qui ad manum habentur, videlicet auri pigmen- » tum, folium indicum, minium, lazur, atque prasinum, et » de vivo argento juxta facultatem. Hæc nobis dirigito, et a » nobis debitum servitium iterum exigito (1). »

Ces deux lettres ne laissent pas le moindre doute sur l'exactitude de mon assertion relativement au talent de Frothaire comme architecte; il resterait maintenant à prouver que le prélat a pu se trouver en rapport avec Gozbert, qui lui aurait demandé un plan pour la reconstruction de son abbaye. Malheureusement on ne sait rien de la vie de Frothaire avant sa promotion à l'épiscopat; on conjecture seulement qu'il était religieux de l'abbaye de Gorze (2); mais les historiens de Saint-Gall nous fournissent un renseignement qui a quelque prix. Ils rapportent que Gozbert, dont l'élection n'avait pas été reconnue par l'évêque de Constance, vint, en 816, trouver l'empereur Louis-le-Pieux à Aix-la-Chapelle et obtint, malgré les efforts du prélat, la confirmation de son élection et des priviléges de l'abbaye. Gozbert a pu connaître alors l'évêque de Toul, qui devait être occupé des travaux que l'empereur faisait exécuter dans le palais d'Aix-la-Chapelle; et admirant le talent de Frothaire, l'abbé de Saint-Gall l'aura, sans doute,

(1) V. ibid., p. 720.

(2) V. Benoît Picart, Hist. eccléS. et polit. de la ville et du diocèse de Toul, p. 283.

prié de tracer le plan de l'église et des bâtiments que l'on se proposait d'élever, pour remplacer ceux qui tombaient en ruine et ne répondaient pas à l'importance que l'abbaye avait prise depuis quelque temps. Le plan aurait donc été fait entre l'année 816, date du voyage de Gozbert, et l'année 822, dans le cours de laquelle on commença l'église abbatiale, qui ne fut terminée que sept ans plus tard (1). La grande distance qui sépare Toul de Saint-Gall n'était pas, du reste, un obstacle qui pût empêcher Gozbert et Frothaire d'entretenir ensemble des relations plus ou moins fréquentes, et on vit à Metz, sous l'épiscopat de Drogon, contemporain de Frothaire, un célèbre religieux de Saint-Gall nommé Tutilon orner la cathédrale de peintures magnifiques.

Si l'hypothèse que je viens de proposer est admise, on s'explique parfaitement comment l'auteur du plan pouvait donner à l'abbé de Saint-Gall le titre familier de « dulcissime fili »; on s'explique aussi l'analogie singulière que l'on remarque entre le style de la lettre d'envoi et la latinité des épîtres de Frothaire. Outre les lettres à Hilduin et à l'abbé Aglemar, dont on a vu quelques extraits, Duchesne a publié dix-neuf autres épîtres qui sont certainement de la plume de ce prélat (2). Or, ces vingt-une lettres présentent, sous le rapport de la rédaction, une ressemblance frappante avec la pièce qu'on lit sur le parchemin conservé à Saint-Gall. Cette ressemblance ne se montre pas seulement dans l'agencement des phrases et la contexture du discours; on l'observe jusque dans les moindres détails. Ainsi, dans la lettre adressée à l'abbé Gozbert on lit « amicabili fraternitatis intuitu », et dans l'épître à l'abbé Aglemar « fraternitas vestra », et « fraterna obse-

(1) V. Mabillon, ibid., p. 423 et 424.

(2) V. Hist. Franc. script., t. II, p. 712 et suiv.

quia ». La lettre à Gozbert finit par la salutation : « Vale in » Christo semper memor nostri. Amen »; et dans la correspondance de Frothaire on rencontre les salutations suivantes, qui démontrent combien il aimait à répéter des formules à peu près semblables : « Valete in Domino semper, et nostri » memor estote. Amen (1) ; Valete semper in Christo (2) ; » Valete in Domino ter, quater et centies (3) ; Valere te in » Christo feliciter opto (4) ; Sempiternæ felicitatis in Christo » salutem (5) ; Perpetuam in Christo opto salutem ;.... Valeat » paternitas vestra prolixo tempore feliciter in Christo. » Amen (6) ; Perennem in Christo suppliciter optamus salu- » tem ;..... Et valeat per multa annorum curricula feliciter in » Christo. Amen (7) ; In Christo opto salutem ;..... Valere » vos semper optamus (8) ; In Christo salutem ;..... Vos in » Christo bene opto valere (9); Valete in Domino semper (10); » Perpetuam in Christo opto salutem ;..... Valete in Domino » semper (11); Valere vos in Christo feliciter optamus (12) ; » Valeat vestra dignitas in Domino (13) ; Valere vos opto in

(1) V. Epist. II (adressée à Gerung, architecte de l'empereur), dans Duchesne, ibid., p. 712.

(2) V. Epist. IV (au même), ibid., p. 713.

(3) V. Epist. V, ibid.

(4) V. Epist. VIII, ibid., p. 714.

(5) V. Epist. IX, ibid., p. 715.

(6) V. Epist. X, ibid.

(7) V. Epist. XI, ibid., p. 716.

(8) V. Epist. XIV, ibid., p. 717.

(9) V. Epist. XVIII, ibid., p. 719.

(10) V. Epist. XIX, ibid.

(11) V. Epist. XX, ibid., p. 720.

(12) V. Epist. XXI, ibid.

(13) V. Epist. XXII, ibid.

» Christo (1); Vale multum in Domino (2); etc. »

Il me paraît bien difficile que cette analogie puisse être l'effet du hasard ; je crois que, pour l'expliquer, il faut admettre que la lettre jointe au plan a été écrite par Frothaire lui-même ; qu'elle sera avec raison placée parmi les lettres de cet évêque, lorsqu'on en donnera une nouvelle édition ; et que le prélat doit être par conséquent regardé comme le véritable auteur du plan de l'abbaye de Saint-Gall.

(1) V. Epist. XXIII (à Gerung), ibid., p. 721.
(2) V. Epist. XXIV, ibid.

RECHERCHES

SUR LA VIE ET LES OUVRAGES

DE

CLAUDE DERUET,

PEINTRE ET GRAVEUR LORRAIN,

(1588-1660).

PAR M. E. MEAUME.

Claude Deruet a été l'un des meilleurs peintres qu'ait produits la Lorraine. Il a joui, de son vivant, d'une grande célébrité ; après sa mort, il est tombé dans un injuste oubli. Eclipsé par l'illustration de Claude Gellée, Deruet est resté dans l'obscurité. A peine connu de quelques amateurs des arts, et de ces vieux Lorrains auxquels aucune gloire de leur patrie ne demeure étrangère, le nom de Deruet est bien rarement prononcé. Il ne figure dans aucune Biographie générale. De nos jours, M. Robert Dumesnil (1) et M. Beaupré (2) ont soulevé une partie du voile qui couvrait son nom et ses œuvres. Plus tard,

(1) Le peintre-graveur français, t. 5, p. 75 à 77.

(2) Recherches sur l'imprimerie en Lorraine, p. 469 à 475.

deux écrivains pleins d'ardeur pour les recherches artistiques, MM. de Chennevières et de Montaiglon, ont accordé (1) une place honorable au vieux maître lorrain parmi les peintres provinciaux. Pour la première fois, Deruet a été vengé des attaques injustes et passionnées de l'un de ses compatriotes, qui, vers la fin du dernier siècle, n'avait rappelé son nom que pour le couvrir d'infamie (2).

Nous aurons plus d'un emprunt à faire au travail de MM. de Chennevières et de Montaiglon, surtout pour la description de quelques tableaux qu'il ne nous a pas été possible d'examiner. Toutefois, nous nous écarterons complètement de l'ordre suivi par nos devanciers. Fidèles au plan que nous avons déjà adopté pour nos Recherches sur Callot, nous diviserons notre travail en deux parties : la première contiendra la biographie de l'artiste ; le catalogue de ses œuvres (peinture et gravure) sera l'objet de la seconde partie.

PREMIÈRE PARTIE.

BIOGRAPHIE.

Le lieu de naissance de Claude Deruet (3) ne nous est pas authentiquement révélé. Cependant nous savons qu'il est né

(1) Recherches sur quelques peintres provinciaux de l'ancienne France, par M. de Chennevières-Pointel. Paris, Dumoulin, 1850, in-8°. — M. Anatole de Montaiglon a prêté son concours à M. de Chennevières, en ce qui concerne le travail sur Deruet.

(2) Le Père Husson, Eloge historique de Callot. Bruxelles, 1766, in-4°.

(3) Et non *de Ruet*, suivant Dom Calmet, ou *Des Ruets*, *Dervet* et *Drevet*, comme l'ont écrit plusieurs historiens. On lit *Desruet* dans les

en Lorraine, et tout concourt à faire présumer qu'il vit le jour à Nancy. En effet, des lettres confirmatives de noblesse, que nous rapporterons ci-après, établissent que le père de Deruet, originaire de Troyes, avait été appelé en Lorraine par le duc Charles III. Nous ignorons pour quel motif; mais il est certain que « venu résider au pays de Lorraine, le père de Deruet y fut retenu au service du duc (Charles III);...

lettres de noblesse de 1621, et *Des Ruetz* dans les lettres de gentillesse de 1632; mais l'artiste signe *Deruet* dans une quittance de 1629, et cette même signature se retrouve sur toutes les pièces, gravées par lui, auxquelles il a mis son nom. Callot a écrit *Claude Deruet* au bas du portrait de son ami, qu'il a gravé à Nancy en 1632. Philippe Bardin, son gendre, écrit *Deruet* dans l'avis au lecteur placé en tête du Triomphe de Charles IV publié en 1664. Quant au prénom de Charles, que lui donnent quelques historiens, nous ne le trouvons jamais employé comme appartenant à notre peintre, ni dans les actes authentiques, ni sur les pièces gravées, ni sur son épitaphe. On pourrait peut-être le lui attribuer, à cause du double C qui precède presque toujours sa signature privée ou sa signature d'artiste; mais le prénom de Claude est celui sous lequel Deruet est le plus généralement désigné, et nous croyons qu'un des deux C désigne le titre de chevalier du Christ dont Deruet avait été pourvu, par le pape Paul V, dès l'année 1619. Ce n'est qu'à partir de cette epoque qu'on trouve le double C en avant du nom de Deruet. Philippe Thomassin a écrit *C. Deruet* sur la pièce représentant le grand Concile des Juifs, gravée à Rome en 1617.

Comme bien d'autres, Deruet a pu avoir plusieurs signatures. Si l'on devait s'en fier à Dom Calmet et à Lionnois, on pourrait croire qu'il a commencé à signer *de Ruet* en 1634, et qu'il a continué ainsi jusqu'à sa mort. Cependant il a signé *CC Deruet* dans une quittance de 1654. L'épitaphe rapportée par Lionnois porte *de Ruet*, mais cet auteur, ainsi que Dom Calmet, le Père Husson et M. Desmaretz, écrivent systématiquement *de Ruet* ou *de Ruetz*, et aucun d'eux ne se pique d'exactitude.

On lit *de Deruet* sur quelques pièces gravées par l'artiste et notamment sur le premier état du portrait de Charles IV, mais la particule a été effacée depuis, non sans laisser des traces très-visibles dans les états postérieurs.

qu'il continua d'y vivre jusqu'à son décès et qu'il s'allia à une noble famille du duché de Bar » (1). Il est donc infiniment vraisemblable que le père de Deruet, fixé par sa charge à la cour de Nancy et marié à une Lorraine, habitait la capitale du Duché lorsque sa femme donna le jour à l'artiste dont nous allons retracer la vie (2).

Quant à la date de la naissance de Claude, il est facile de la préciser. Une épitaphe, probablement composée par lui-même et qui se lisait sur son tombeau, constate qu'il mourut le 20 octobre 1660, à l'âge de soixante douze ans. Il était donc né en 1588, quatre années avant Callot.

Le jeune Deruet reçut les leçons de Claude Henriet, artiste champenois établi à Nancy depuis 1586 (3). Toutefois, il manifesta de bonne heure l'intention de voir l'Italie, où Bellange l'avait précédé, et il dut se trouver à Rome quelque

(1) Lettres de noblesse du 12 mai 1621. Voy. Notes et pièces justificatives, numéro II.

(2) Dom Calmet, Bibliothèque Lorraine, col. 523, l'abbé Bexon, Histoire de Lorraine, p. 273, disent que Deruet est originaire de Nancy. On voit, d'après le document que nous venons de rapporter, ce qu'il faut penser de l'opinion de Marolles, suivant laquelle notre artiste serait né à Boulogne, en Picardie. Hâtons-nous d'ajouter que le baron de Heinecken, qui rapporte cette version, indique néanmoins Nancy comme patrie de Deruet. Cette dernière opinion a été partagée au dix-septième siecle par Felibien, au dix-huitième par Gersaint, Jombert et tous les historiens lorrains. Elle est enfin adoptee par les écrivains contemporains, MM. Robert-Dumesnil et de Chennevieres.

(3) Et non 1596 comme l'affirme Dom Calmet. Voy. nos Recherches sur Claude Henriet. Felibien dit aussi que Deruet fut élève de Henriet et camarade d'Israël, fils de ce dernier. Il est très-probable que le jeune Champenois frequenta l'atelier de Jean de Wayembourg, qui partageait avec Claude Henriet le titre de peintre du Duc, et qui exécuta à Nancy un nombre considérable de tableaux. Voy. M. Lepage, Notes sur quelques peintres lorrains des XVe, XVIe et XVIIe siècles, p. 58 et 62.

temps avant son camarade Israël Henriet. Celui-ci partit à son tour. Quelques années plus tard, nous retrouvons les deux amis réunis à Rome, dans l'atelier de Tempesta. Suivant Félibien, ils y peignaient des batailles et des chasses, tandis que Callot apprenait le maniement du burin sous la direction de Philippe Thomassin, non sans envier le sort de ses compatriotes qui, plus heureux que lui, pouvaient broyer des couleurs et tenir le pinceau.

Vers la fin de l'année 1611, Henriet repassa les monts; Callot vint s'établir à Florence; Deruet resta seul à Rome. Las du genre secondaire et de la monotone fécondité de Tempesta, auquel il dut cependant d'apprendre l'usage de la gravure à l'eau-forte, il voulut aborder la grande peinture. Il entra donc chez le Josépin (1) qui tenait alors le sceptre des arts en Italie.

Le règne de cet artiste fut fatal à la peinture. Enervée par les Carraches, réformateurs timides, mais qui, du moins, se distinguaient par d'éminentes qualités, l'Italie cherchait vainement dans l'école de Michel-Ange un continuateur de ce grand homme. Elle ne l'avait point trouvé dans le fougueux et excentrique Carravage; elle le rencontrait moins encore dans Josépin, son compétiteur. Impuissant à atteindre le grandiose de l'homme unique qu'on ne réussit jamais à imiter, Josépin prit la résolution de faire quelque chose de nouveau en peinture. Il créa le genre faux ou de convention, l'*idéa-*

(1) Dom Calmet, Bibliothèque Lorraine, col. 324. Bexon, Hist. de Lorraine, p. 273, etc.

Le vrai nom de cet artiste, que Félibien appelle Joseph Pin est *Giuseppe* Cesari. On le surnommait indifféremment *il Cavaliere d'Arpino* ou *il Giuseppe*, d'où lui est venu le nom de Josépin, sous lequel il est le plus connu en France. C'est celui sous lequel nous continuerons à le désigner.

lisme en un mot, comme le Carravage avait préconisé le *naturalisme*, c'est-à-dire le naturel exagéré ou la trivialité.

Carravage mourut à la peine, en 1609, et Josépin put, durant vingt ans encore, imposer à l'Italie ses compositions chimériques et son coloris arbitraire. Deruet, qui avait assisté à la lutte des deux genres, s'attacha au char du vainqueur, qui consentait à associer à son triomphe, de loin cependant, un élève des Carraches qui valait mieux que lui. C'était Lanfranc. Non pas que l'orgueil du Josépin lui permît d'admettre un rival; mais il se servait volontiers de Lanfranc pour écarter quiconque pouvait lui porter ombrage. C'est à cette odieuse association qu'on doit attribuer la persécution tyrannique exercée contre le plus grand peintre qui fût alors à Rome. Josépin et Lanfranc firent si bien miroiter leurs ouvrages que leur clinquant éclipsa les solides et éminentes qualités du Dominiquin. Ils réussirent, non seulement à déverser le mépris sur les ouvrages de ce grand homme, mais encore à le chasser du théâtre de sa gloire. L'immortel auteur de la Communion de saint Jérôme dut quitter le pays où l'on délaissait son chef-d'œuvre pour admirer les stériles effets de la peinture conventionnelle. Le temps n'était pas encore venu où le Normand Poussin et le Lorrain Gellée, faisant honte aux Italiens de leur goût dépravé, devaient révéler, par leurs conseils et leurs exemples, les qualités de la grande peinture, et imprimer à l'art le mouvement régénérateur dont ils ont été la sublime et dernière expression. La patrie de Raphaël ne comprenait pas alors qu'elle possédait un héritier en ligne directe des grands maîtres du quinzième siècle. Elle méconnaissait le génie du Dominiquin et le forçait à s'exiler à Bologne. Le faux goût était si universel, l'intrigue prévalait tellement que le cardinal de Richelieu faillit mettre le Josépin en parallèle avec Rubens pour exécuter une seconde Galerie

au Luxembourg (1) ! Le sentiment du vrai et du beau dans les arts s'était donc retiré de la terre classique qui avait produit tant de génies. La médiocrité envieuse dominait, s'imposait en tout et partout. Le souffle divin semblait avoir cessé d'animer les artistes.

En présence de cet entrainement universel vers le faux goût, faut-il donc s'étonner que le jeune Lorrain ait suivi le torrent ! Il succomba à la tentation de faire de la peinture fausse, toujours plus facile que la vraie. Il suivit la route ouverte devant lui et dans laquelle s'étaient engagés de plus habiles et de plus expérimentés (2). Pour se raidir contre cette puissance de l'exemple il eût fallu être ce que n'était pas Deruet, un génie supérieur. Cette gloire était réservée au Poussin. Seul, contre tous, il soutint que Dominico Zampieri était un grand homme, et il eut le bonheur de faire pressentir à l'auteur de la Communion que la postérité serait plus équitable à son égard que ne l'avaient été ses contemporains. Comme Deruet, mais quelques années après lui, Poussin étudiait à Rome. Josépin, vieux alors, s'était vu remplacé par le Guide, artiste gracieux, d'un talent réel, mais qui avait hérité de la haine de ses contemporains contre Zampieri. Les camarades du jeune Français suivaient ce nouveau maître comme les contemporains de Deruet avaient suivi le leur. La foule des

(1) « Madame, j'ay creu que Votre Majesté n'aurait pas desagréable que je luy dise que j'estime qu'il serait à propos qu'elle fit peindre la galerie de son palais par *Josépin*, qui ne désire que d'avoir l'honneur de la servir, et entreprendre a parachever cet ouvrage pour le prix que Rebens (Rubens) a eu de l'autre galerie qu'il a peinte... » Lettre du cardinal de Richelieu à Marie de Médicis. Bib. impériale ; Fonds Béthune. (Document rapporté par M. Villot.)

(2) Deruet chercha cependant à s'inspirer des grands maîtres, ainsi que prouve une étude d'après Raphaël, qui se trouve dans une collection aux environs de Nancy.

artistes se portait à l'église de Saint-Grégoire pour y copier le Martyre de saint André où Guido Reni avait étalé tous les trésors de son lumineux pinceau. Poussin seul ne disputait jamais une place à ce soleil. Il allait s'asseoir devant l'œuvre dédaignée du maître persécuté (1), et là, désespérant presque d'atteindre à cette hauteur, il oubliait son travail et restait abîmé dans les profondeurs de ses contemplations. On ne l'entendait prononcer que ces mots : Admirable! sublime! Un jour, le hasard ou la persistance de ses observations amène autour de lui quelques jeunes artistes qui le raillent doucement de son admiration exclusive. Sortant de sa rêverie, il s'embrase tout-à-coup du feu divin de l'art, il parle ; son accent est convaincu ; la persuasion qui est dans son cœur coule de ses lèvres : « Vous admirez, dit-il, la couleur, le brillant, l'éclat qui inonde de lumière l'autre tableau; ces qualités se retrouvent en effet dans tous les sujets traités par le maître. La grâce du Guide vous séduit. Mais ne voyez-vous pas que Zampieri dessine l'esprit de l'homme, qu'il colore la vie; ne voyez-vous pas que, pour l'expression du sentiment, il est presque l'égal du divin Raphael.» Pendant qu'il parle, qu'il appuie sa démonstration du geste, la foule s'amasse autour de lui et reste suspendue à sa parole. Il fait passer chez ses auditeurs la conviction qui l'anime. Le lendemain, et plusieurs jours encore, cette scène se reproduit, et toujours avec le même succès. On commence à dire et à répéter que Zampieri était un grand peintre. On le croyait mort et son admirateur le croyait aussi. On regrettait déjà de ne plus pouvoir espérer de semblables chefs-d'œuvre. La foule gros-

(1) La Flagellation de saint André, du Dominiquin, est précisément placée en face du Martyre du même saint par le Guide. Ces deux tableaux sont peints à fresque dans l'église Saint-Grégoire.

sissait devant le Saint-André du Dominiquin et celui du Guide était délaissé. Un jour que les spectateurs étaient plus nombreux qu'à l'ordinaire, on voit arriver un homme encore dans la force de l'âge, mais malade et soutenu par des mains amies. Il reconnaît bien vite, à sa tournure et à son accent, le jeune Français qui venait d'accomplir une révolution dans les arts et se précipite dans ses bras. C'était Zampieri (1); c'était le grand maître accablé par l'envie, déjà mort à la vie d'artiste, qui ressuscitait à la parole du Poussin. A partir de ce jour, le Dominiquin redevint en honneur ; on exhuma ses compositions méprisées ; sa Communion de saint Jérôme se releva en proportion de son abaissement. Dans une leçon publique, le Poussin assimila, aux applaudissements de ses auditeurs, cette noble page à la Descente de Croix de Daniel de Volterre et à la Transfiguration de Raphaël. Ce sont, dit-il, les trois chefs-d'œuvre de la peinture.

Pour imposer un semblable jugement à un public blasé, il fallait être presque l'égal des grands maîtres. Deruet en était bien loin. Doué de certaines qualités qui pouvaient en faire un artiste recommandable, il sacrifia à la manière et ne sut pas s'élever aux sommités de l'art. Travaillant sous un maître aussi vaniteux que médiocre, il resta imprégné du mauvais goût de son époque, et ne sut jamais discerner le vrai du faux. Sa peinture fut toute de convention. Il ne sut être vrai ni dans ses compositions, ni dans son dessin, ni dans sa couleur. Ce reproche, qu'on peut faire à tant d'autres peintres qui ont laissé des noms illustres, n'exclut pas toutefois certaines qualités qui lui sont propres et que nous aurons occasion de faire ressortir plus tard.

(1) Bellori, le vite de' pittori moderni (Vita del Pussino). — Baldinucci, t. XII, p. 134. — Malavisa, t. II, p. 341. — Emeric David, Discours sur la vie et les ouvrages de Nicolas Poussin.

Quoiqu'il en soit, même dans sa jeunesse, et malgré ses défauts, peut-être aussi à cause de ses défauts eux-mêmes, Deruet réussit en Italie. Il n'avait encore exposé aucun tableau remarquable, lorsqu'un graveur de mérite, Philippe Thomassin, premier maître de Callot à Rome, reproduisit au burin, et dans de fortes dimensions, diverses compositions dessinées par Deruet (1). On peut voir l'une de ces rares et grandes pièces dans l'œuvre de Thomassin, qui se conserve à Paris, au Cabinet des estampes. Elle fait un étrange contraste avec celles qui ont été gravées par le même maître, d'après Raphaël et Jules Romain. Bien que très-étrangement accompagnée, et peu digne d'un tel honneur, elle est pourtant un témoignage de l'estime dont son auteur jouissait alors, quoiqu'il fût encore très-jeune. Ces gravures sont d'ailleurs une preuve de l'affectueuse bienveillance avec laquelle Philippe Thomassin, qui était de Troyes, comme le père de Deruet, avait accueilli le fils d'un compatriote.

Après avoir terminé ses études à Rome, Deruet revint à Nancy quelques années avant Callot. La date de son retour peut être précisée assez exactement. Il était encore à Rome le 3 janvier 1619, où le pape Paul V, en récompense de ses

(1) Une de ces pièces, représentant un sujet allégorique en l'honneur de saint François de Paul, est datée de 1616 (Bénard, Catalogue du cabinet de M. Paignon-Dijonval, p. 226, n° 6419). Nous ne l'avons jamais rencontrée; mais nous avons vu, au Cabinet des estampes de la Bibliothèque impériale, le Concile des Juifs assemblés pour juger le Christ, grande pièce en trois morceaux, datée de 1617. Cette même pièce est indiquée par M. Nagler, t. 18, p. 371, comme portant la date de 1649. C'est évidemment un second état, et nous croyons que cet auteur n'a également vu que le second état du Saint-Paul qu'il indique avec cette date de 1649, t. 3, p. 332. La date de 1616, qui nous est fournie pour cette pièce, par le Catalogue de M. Paignon-Dijonval, nous paraît beaucoup plus vraisemblable.

services, l'avait créé chevalier de Portugal (1). Il partit de Rome vers la fin de 1619, et, le 20 avril suivant, nous le retrouvons à Nancy, déjà pourvu du titre de peintre ordinaire du duc Henri II et recevant d'abord une pension de cent resaux de blé sur la recette de Marsal ; puis, le 12 mai 1621, des lettres déclaratives de noblesse (2).

S'il faut en croire ses contemporains, Deruet rapporta dans sa patrie quelque chose de la vanité et de l'outrecuidance de son maître Josépin. Souffrant difficilement le partage de la gloire et des honneurs, il dut mal s'accommoder avec Bellange, et c'est peut-être à cette circonstance qu'il faut attribuer le départ de ce dernier pour Paris où nous le retrouvons, quelques années plus tard, travaillant sous la direction de Simon Vouet.

Le père de Deruet était mort, laissant à son fils une fortune considérable, encore accrue par les bienfaits du duc Henri II et du prince de Phalsbourg. Il en usa largement, et se mit à mener à Nancy un train de grand seigneur. A l'exemple du Guide, qu'il avait connu à Rome, il conservait, jusque dans son atelier, des allures de gentilhomme. L'abbé Bexon, qui nous a conservé ce détail, dit « qu'il ne travaillait qu'avec appareil et environné d'un certain faste. » Déclaré d'ancienne noblesse, il se plaisait à rappeler que sa bisaïeule paternelle avait été nourrice d'un roi de France. Il

(1) Lettres de gentillesse du 5 mars 1632, voyez note II. — Les lettres déclaratives de noblesse de 1621 indiquent que ce fut le 3 janvier 1621 que Deruet fut fait chevalier de Portugal par le pape Paul V; mais il y a erreur évidente. Deruet était à Nancy dès le commencement de 1620 ; car, au 20 avril de cette année, il recevait du Duc Henri une pension annuelle de cent resaux de blé sur la recette de Marsal. Voyez note I. La date de 1619, indiquée dans les lettres de gentillesse de 1632, est donc la seule vraie.

(2) Voyez Notes et pièces justificatives, numéros I et II.

était seigneur pour partie de Saxon et de Housséville. Outre sa maison de ville à Nancy, rue des Comptes, il avait une maison de campagne à Autrey sur Brenon. Jouissant de tels avantages, à l'âge de trente-deux ans, doué d'une belle et noble figure, honoré des récompenses princières que lui avaient valu ses longs travaux en Italie, Deruet devait tenir une place éminente dans son pays. Il y fut en effet ce que son maître Josépin avait été à Rome, l'oracle du goût en fait d'art, et bientôt il ne se donna pas, dans toute la Lorraine, un coup de pinceau sans sa permission.

Avec ses goûts, ses idées un peu fières, et la position qu'il s'était faite, Deruet ne devait pas s'attacher à des sujets vulgaires. Aussi, ses premiers travaux furent-ils des portraits du duc Henri et de toute sa cour.

Il aborda également la peinture religieuse; voici à quelle occasion. Un petit neveu de Calvin, après avoir abjuré le protestantisme à Rome, avec un grand éclat, était venu fonder à Nancy un couvent de l'ordre des Carmes. Il fut bientôt remplacé, comme prieur, par le père Sébastien de Saint-François que Deruet avait connu en Italie. Ce nouveau prieur obtint du duc Henri II un emplacement dans la Ville-Neuve de Nancy pour y bâtir un couvent de son ordre et une église. Cette église avait été commencée en 1615; on y disait une première messe en 1618, et la consécration avait lieu le 30 août 1622. A cette dernière date Deruet était à Nancy. Le père Sébastien flatta son amour propre, côté faible de notre artiste, et le décida à peindre le plafond de la nouvelle église. Le prince de Phalsbourg y joignit d'ailleurs, dès le 11 octobre 1620, la promesse d'une magnifique rémunération de 8,000 fr. barrois, dont le paiement eut lieu à diverses époques (1).

(1) Voyez Notes et pièces justificatives, numéro III.

Vers la fin de 1625 Deruet sortait un jour de travailler à ce grand ouvrage, lorsqu'il vit arriver chez lui un jeune homme de vingt-cinq ans, pauvre, sans renommée et sans autre recommandation que celle d'un de ses parents qui l'introduisait chez l'artiste grand seigneur. Ce jeune homme venait d'un petit village des Vosges où il s'était reposé des fatigues d'un bien long voyage. Après avoir résidé à Naples, à Rome et dans d'autres villes d'Italie, il avait quitté Venise en se dirigeant sur Munich. Il avait revu sa famille et venait demander du travail à Nancy. Il se nommait Claude Gellée. Ce nom ne faisait pas pressentir alors qu'il serait donné bientôt à celui qui le portait de fixer sur la toile les rayons du soleil lui-même. Gellée se présentait comme un peintre vulgaire. Néanmoins, après avoir vu quelques-uns de ses essais, Deruet le jugea digne de travailler sous lui à la voûte de l'église des Carmes.

La destruction de ce monument ne nous permet pas d'apprécier ce qu'avait produit cette étrange association du pinceau de Deruet à celui de Claude Gellée. Lionnois, qui avait vu ces peintures, nous en a conservé la description (1). Le concours de Claude Gellée est formellement attesté par Baldinucci. Ce fait renverse une allégation bien souvent répétée, et suivant laquelle Gellée était incapable de dessiner les personnages. Sans doute, ce ne sont pas les figures qu'on remarque dans les tableaux qui sont entièrement de sa main; mais elles s'y trouvent à leur place naturelle, bien campées et toujours admirablement éclairées (2).

(1) Voyez Notes et pièces justificatives, numéro IV.

(2) Il est facile de se convaincre de cette vérité en parcourant les trois volumes du *Liber veritatis*. On y voit souvent des figures très-convenablement dessinées. Elles sont évidemment de Claude Gellée, qui n'emprunta jamais une main étrangère pour faire les personnages

Quoiqu'il en soit, on peut penser que ce fut à peu près le seul travail de ce genre que Gellée exécuta. La chute d'un ouvrier doreur, dans laquelle il avait failli être entraîné en l'empêchant de se précipiter sur le pavé, le dégoûta des plafonds et des échafaudages. Il ne resta guère plus d'une année en Lorraine et retourna en Italie.

Deruet demeura à Nancy où il se maria, le 1er juillet 1623, deux ans avant son ami Callot, avec Marie de Saulcourt. Jean de Saulcourt, son beau-père, originaire de Saint-Dizier, reconnu noble quelques mois auparavant, le 15 février 1623, était apothicaire de Henri II. Sa mère avait été nourrice de la princesse Nicole. La femme de Deruet était donc sœur de lait de la future duchesse de Lorraine.

En succédant à son oncle et beau-père Henri II, le duc Charles IV avait hérité de son amour pour les arts et de son affection pour Deruet. Ce dernier était, en outre, particulièrement protégé par le prince de Phalsbourg, fils naturel du cardinal de Guise, et beau-frère de Charles IV. Ces deux princes étaient jeunes et amis des plaisirs. Les fêtes, les joûtes, les tournois se succédaient sans interruption à la cour de Lorraine, et Deruet était un des principaux ordonnateurs et directeurs de ces fêtes. Toutefois, il ne le fut pas toujours seul. Nous avons établi, dans nos Recherches sur Callot (1),

de ses dessins. Nous ne nions pas cependant qu'il n'ait eu quelquefois recours au pinceau de ses amis pour faire les figures. Il y a plusieurs tableaux où ce mélange de travaux est palpable ; mais nous croyons qu'on a transformé en habitude constante ce qui n'était peut-être qu'une exception. En étudiant avec soin les tableaux de Claude le Lorrain on trouvera qu'il y a fait lui-même bien plus de personnages qu'on ne le pense généralement.

(1) Pages 50 et suivantes. Voyez aussi Note 27 de la première partie, les mentions des paiements faits à Callot et à Deruet pour les travaux exécutés par eux à cette occasion.

que l'illustre graveur fut chargé, conjointement avec Deruet, du soin des machines exécutées pour le combat à la barrière de 1627; que ces machines furent peintes par Deruet, et que *l'illustration* du livre de Henri Humbert, poète de cour chargé de reproduire le détail de la fête, fut confiée à Callot.

C'est à cette occasion que le père Husson a déployé toute sa réthorique pour accabler Deruet du poids de son indignation. Voici comment il s'exprime dans son Eloge de Callot : « Des manéges, des intrigues, des cabales de cour en faveur d'un Deruet, peintre de Nancy, contre Callot ; telles, à peu près, que celles en faveur de Pradon contre le grand Racine; telles encore que celles d'un duc de Nevers et de madame des Houlières, beaux esprits très-célèbres en leur temps, qui sifflèrent la Phèdre, ce chef-d'œuvre de génie ; ces petites menées balancent quelques instants la réputation de notre grand artiste. Deruet, opulent et fastueux, veut encore être un grand maître vainqueur de Callot; l'arrogant orgueil méprise la simplicité du génie timide; avec un nom décoré (*sic*) et un superbe équipage, comment Deruet n'aurait-il pas des talents, ou du moins des partisans ? Comment ne recevrait-il pas des éloges ? — Callot fait son carrousel et sa grande rue de Nancy, il triomphe : cet astre, après l'éclipse, brille d'un plus grand éclat. Mais son ennemi confondu ne se rend pas, il a recours aux injures ; misérables ressources d'un mauvais cœur, retranchement ordinaire d'une âme basse. Voilà la noble vengeance, ou plutôt le nouveau triomphe de Callot ! Il grave le portrait en pied de ce Deruet, et envoie à son ennemi ce glorieux témoignage du plus généreux des cœurs... »

Cette diatribe, où l'inexactitude le dispute au faux goût, est peut-être une des causes qui ont le plus contribué à faire oublier Deruet. Il semble que la postérité ait dû, avec raison, jeter un voile sur le nom et les œuvres de celui qu'on a représenté

comme un homme envieux et méchant. Disons bien haut que jamais reproche ne fut moins justifié! Il n'est pas impossible, comme l'affirme Félibien, qu'il y ait eu entre Callot et Deruet prétention réciproque à être exclusivement chargé de tout ce qui concernait la fête. Deruet y avait peut-être quelques droits comme étant le plus ancien à la cour et comme ayant déjà dirigé seul des travaux de ce genre. Mais, de ces prétentions rivales à des querelles, à des injures, il y a une distance immense, et il est certain que ces disputes de crocheteur, dont on a voulu faire retomber tout l'odieux sur Deruet, n'ont jamais existé que dans l'imagination du père Husson.

Tel est aussi l'avis de M. de Chennevières : « Tout cela, dit-il, n'est-il pas bien trouvé? Le digne Cordelier n'était pas fâché de faire de l'éloquence ; une fois l'occasion ouverte, il s'est fouetté l'esprit et grisé de son enthousiasme ; il n'aurait certes pas voulu être à la place de ce misérable Deruet, et peut-être même a-t-il eu quelque pitié de ce pauvre homme si bien foudroyé par lui : c'est la phrase qui l'a perdu; elle en a perdu bien d'autres. Ce portrait de Callot, et j'en suis fort aise, n'a rien d'aussi héroïque ; ce n'est ni une vengeance ni même une réconciliation, c'est tout simplement le témoignage d'une amitié ancienne qui n'avait aucun besoin d'être reprise puisqu'elle n'avait pas été brisée.» M. Desmaretz, sans aller aussi loin que le père Husson, qu'il combat au contraire très-solidement, admet cependant qu'il y eut rupture et réconciliation entre Callot et Deruet. Nous persistons à croire qu'il n'en fut rien. Félibien constate seulement une prétention réciproque à la direction exclusive de la fête, rien de plus, rien de moins. Ajoutons encore que non seulement Callot grava en 1632 le portrait de son fidèle ami Deruet (1), mais

(1) Le Musée du Louvre (n° 12,515 de l'inventaire) conserve, dans

aussi celui du prince de Phalsbourg, le plus grand protecteur de ce dernier, bien que son image eût été plus d'une fois reproduite par le pinceau de son peintre favori au mérite duquel Callot lui-même a rendu hommage par les vers suivants qui se lisent au bas de la planche représentant Deruet avec son jeune fils :

Ce fameux créateur de tant de beaux visages
S'estoit assez tiré dans ses rares ouurages
Où la Nature et L'art admirent leurs efforts ;
Il tenait le desseus du Temps et de L'enuie,
Et luy, de quy les mains ressuscitent les Morts,
Pouuoit bien par soy mesme eterniser sa vie.
Mais quand il eust fallu laisser quelque autre marque
Qui, malgré les rigueurs du Sort et de la Parque,
Le monstrast tout entier à la Postérité,
Son huile et ses Couleurs, pour le faire reuiure,
Au goust des mieux sensez, auroient tousiours esté
Un Charme plus puissant que l'eau fort et le Cuivre.

A Claude Deruet, Escuyer Cheualier de l'ordre de Portugal.
Son fidele Ami Iacques Callot Fecit, à Nancy, 1632.

Ces vers sont le plus bel éloge des deux amis qui, rivaux quelquefois, mais si différents par le talent, savaient cependant se rendre justice.

Deux ans après le combat à la barrière, Deruet fut chargé, et chargé seul cette fois, d'organiser les fêtes du carnaval de 1629. Il reçut, en deux paiements, une somme de 1,000 francs barrois, tant pour ses travaux que pour les avances par lui faites (1).

un précieux recueil de dessins, qui ont appartenu à Mariette, le dessin original du portrait de Deruet par Callot. C'est un des plus beaux de ce maître. La gravure est digne du dessin. Non content d'avoir apporté tous ses soins au portrait de son ami, Callot y a ajouté les quelques mauvais vers et l'inscription que nous rapportons ci-après.

(1) Voyez Notes et pièces justificatives, numéro V.

Ce fut probablement vers cette époque que Deruet, mettant à profit les leçons qu'il avait reçues de Tempesta, se mit à graver quelques-unes de ses planches. Il avait déjà publié en 1628, et probablement même auparavant, le portrait de Charles IV à cheval, qu'on a voulu attribuer tantôt à Callot, tantôt à Jean ou à Sébastien Le Clerc, qui n'y ont pas mis la main. Du reste, il quittait assez souvent le pinceau pour la pointe ; il ne dédaignait même pas les ouvrages les plus vulgaires en apparence, pourvu qu'ils eussent quelques rapports avec le service du prince. C'est ainsi que nous le voyons, en 1624, recevoir 150 francs barrois pour « avoir doré et peint les balustres du lit de Madame » (la duchesse douairière, veuve de Henri II) (1) ; et, en 1631, une autre somme de 200 francs barrois pour la peinture et autres frais qu'il lui a convenu faire au drapeau de la compagnie des Mousquetaires de la garde de Son Altesse (2).

Les services rendus par Deruet à Charles IV eurent la récompense que l'artiste souhaitait le plus. Henri II l'avait reconnu noble d'ancienne noblesse ; Charles IV le déclara gentilhomme. Les lettres de gentillesse furent expédiées le 5 mars 1632 (3). Elles rappellent les lettres de noblesse de 1621 et modifient le blason.

Toutefois, ce n'était pas des princes de la maison de Lorraine que Deruet devait tenir l'honneur le plus grand qu'il eût jamais reçu, honneur dont il se glorifia toute sa vie et dont il eut soin de perpétuer le souvenir dans l'épitaphe

(1) Trésor des Chartes de Lorraine, compte du trésorier général pour l'année 1624.

(2) *Id. Ibid.* Compte de 1631, fol. 259.

(3) Voyez Notes et pièces justificatives, numéro V.

fastueuse qu'il composa pour son tombeau. Louis XIII, qui avait appris le dessin d'Israël Henriet et la peinture de Simon Vouet (1), voulut faire lui-même le portrait de Deruet.

Si jamais physionomie humaine dut rayonner d'orgueil et de vanité, ce fut bien celle de l'artiste au moment où le crayon royal reproduisit ses traits sur le papier. Une note manuscrite du dix-huitième siècle, conservée au Cabinet des estampes avec le portrait d'un personnage aussi dessiné par Louis XIII, nous apprend que ce prince n'accordait cette faveur qu'à ses « plus familiers courtisans. » Ce spécimen du savoir faire royal est moins mauvais qu'on ne pourrait s'y attendre. Le dessin est assez ferme ; la tête est modelée avec finesse, les ombres seules accusent l'inexpérience de la main. On ignore quel est le personnage dont ce portrait offre les traits. M. de Chennevières a cru y retrouver celui de Philippe de Champagne. Cette conjecture aurait besoin d'être appuyée de preuves pour dissiper nos doutes à cet égard. Quant à l'image de Deruet, elle se conserva longtemps dans sa famille ; mais le souvenir en est aujourd'hui perdu ; tout porte à croire qu'elle a péri pendant la révolution. Le timide possesseur de cette précieuse relique craignait sans doute de se compromettre en la conservant, et ce dessin eut le sort de tant d'autres pièces, dont la peur ou le fanatisme révolutionnaire occasionnèrent la destruction. Ce portrait révélait en effet sa royale origine dans des vers composés et signés par Deruet, et qui témoignent que la modestie n'était pas la première de ses vertus :

On sait à quelle gloire Appelle osa prétendre
Par ce fameux portrait que laissa d'Alexandre

(1) Voy. p. 14 de nos Recherches sur Claude et Israël Henriet.

Son pinceau dans la Grèce autrefois adoré (1) ;
Mais, quoiqu'on ait écrit, je prise davantage
Cet illustre crayon, où, par un rare ouvrage,
Des mains d'un Alexandre un Appelle est tiré.

DERUET.

Ludovicus XIII Francorum Rex christianissimus, manu sua fecit.

11 *Juli* 1634 (2).

Ce fut à Saint-Germain, près Paris, que ce portrait dut être fait. Deruet se trouvait alors auprès du Roi, et ce n'était pas la seule faveur qu'il en recevait. Outre le titre de chevalier de Saint-Michel, qu'il ajoutait aux hochets de sa vanité, l'artiste avait obtenu, le 26 juin 1634 (quinze jours environ avant

(1) Ce vers se lit autrement dans Dom Calmet et dans Lionnois. Ces auteurs ont imprimé :

Par ce fameux portrait qu'il laissa d'Alexandre.

Ce vers ainsi écrit, et terminé par un point, laisse le troisième sans aucun sens ; aussi, M. de Montaiglon, qui respecte cette version, a-t-il proposé de changer ainsi ce troisième vers :

Son pinceau fut en Grèce autrefois adoré !

Nous croyons notre rectification préférable, parce qu'elle est beaucoup plus près du texte de Dom Calmet, évidemment fautif. A part la ponctuation que M. de Montaiglon est, comme nous, obligé de modifier, nous ne changeons qu'un mot (*qu'il* en *que*), et nous croyons que c'est en effet dans ce mot seul que s'est glissée l'erreur du copiste de Dom Calmet.

(2) Dom Calmet paraît hésiter à lire cette date de 1634. Elle est cependant la seule qu'on puisse accepter. Celle de 1624 est impossible. Les archives de Lorraine attestent que, dans le courant de cette année, il fut fait de nombreux paiements à Deruet, qui, d'ailleurs, était occupé aux travaux de l'église des Carmes. L'auteur de la Bibliothèque Lorraine ajoute en note « : Il est certain que Deruet a eu l'honneur d'être peint par Louis XIII ; si c'est en France, la date de 1624 peut être bonne ; si c'est en Lorraine, il faut lire 1634. » Nous croyons qu'il faut effectivement lire 1634, et que, par conséquent, le portrait a été fait en France, car, à cette date, Louis XIII n'était pas en Lorraine, et l'on sait que Deruet était à Saint-Germain.

la date qu'il donne au portrait), des lettres de protection pour sa maison d'Autrey-sur-Brenon (1).

Cette faveur n'était pas sans importance. On sait, en effet, que l'occupation de presque toute la Lorraine, par les troupes françaises, avait suivi la prise de Nancy en 1633. Les soldats commettaient, surtout dans les campagnes, ces excès si énergiquement décrits par Callot dans ses Malheurs et Misères de la guerre, et il ne fallait rien moins que la toute-puissance de la main royale pour en garantir la maison de l'artiste. Moins patriote que Callot, Deruet s'était attaché à la fortune du vainqueur ; il est vrai qu'il n'était pas de cette vieille race lorraine, dont le sang coulait dans les veines de Callot. Quoiqu'il en soit, l'événement prouva que le peintre avait été plus facile à conquérir que le graveur (2). Le séjour de Nancy, abandonné par le duc de Lorraine et par tous les princes de cette maison, ne convenait plus à Deruet. Callot lui-même tournait ses regards vers sa chère Florence, lorsqu'il fut surpris par la mort. Deruet devait encore voir de longs jours à la cour de France, où nous le suivrons désormais.

Le favori, dessiné par le Roi, dut exécuter plus d'une peinture pour son nouveau maître ; toutefois, on n'en connaît aucune. Lionnois nous apprend seulement que « Deruet donna quelques dessins d'architecture pour le Louvre, dont Louis XIII fut très-content. Il voulut même apprendre de cet artiste l'usage de quelques instruments de mathématiques, et c'est pour cela que, dans son épitaphe, ce dernier se nomme *Hipparchus* et *Architector*. » Si Lionnois n'eut pas d'autres renseignements que ceux de l'épitaphe pour tirer la conclu-

(1) Durival, Description de la Lorraine et du Barrois, t. III, p. 25.

(2) Sur le refus de Callot d'accepter les offres de Louis XIII voy. nos Recherches sur Callot, p. 62 et suivantes.

sion qu'il indique, elle est tout à fait fausse. L'inscription qu'on lit sur le tombeau de Deruet ne présente nullement le sens que lui prête l'auteur de l'Histoire de Nancy. On y lit : « ... *Uno penicello per Papam Paulum V et Henricum II, Lotharingiæ ducem,* SIBI *crucem exprimens et Luparam extruens, adeo Hipparchus* SIBI *factus erat et Architector...* » Ce passage, assez obscur sans doute, ne peut cependant signifier rien autre chose, sinon que Deruet a dû à son seul pinceau les honneurs dont il a été comblé par Paul V et par Henri II, et qu'il a pu lui-même se construire son Louvre. Nous croyons qu'ici l'artiste fait allusion, non à sa maison de la rue des Comptes, mais à celle qu'il fit probablement bâtir dans la Ville-Neuve de Nancy. Ce qu'il y a de certain, c'est que nous le verrons plus tard établi dans la Ville-Neuve et exempt d'impôt, comme noble, ainsi que le constate un compte pour la levée des sols de l'année 1649.

Si l'on ne connaît rien des travaux que Deruet fit pour Louis XIII, il nous est resté une très-grande partie de ceux qu'il exécuta pour le cardinal Richelieu. Depuis 1637, le tout-puissant ministre s'appliquait à changer en une ville régulière la chétive bourgade du Poitou, qui se trouvait dans son duché-pairie. La petite ville de Richelieu, avec son magnifique château, ses rues droites et régulières, s'élevait par les soins du cardinal (1). La ville est restée, le château a été démoli sans que son maître l'ait jamais habité. Espérant alors de longs

(1) La Fontaine a dit de cette ville, qu'il a visitée en 1663 : « Ce que je puis vous dire en gros de la ville, c'est qu'elle aura bientôt la gloire d'être le plus beau village de l'univers. Elle est désertée petit à petit, à cause de l'infertilité du terroir, ou pour être à quatre lieues de toute rivière ou de tout passage. En cela son fondateur, qui prétendait en faire une ville de renom, a mal pris ses mesures, chose qui ne lui arrivait pas souvent. » (Lettre à Mme de La Fontaine ; édition de M. Walckenaer, t. VI, p. 397.)

jours, il l'avait embelli des chefs-d'œuvres des arts. C'est là que se trouvaient les deux prisonniers de Michel-Ange, qu'on admire aujourd'hui au Louvre. Deruet fut chargé de décorer une des pièces principales de cette habitation presque royale.

Cette pièce était celle qu'on appelait le Cabinet de la Reine. Outre la description assez inexacte qu'en a donnée La Fontaine dans sa lettre à sa femme, datée de Limoges, le 12 septembre 1663 (1), on en a plusieurs autres, parmi lesquelles nous choisirons celles de Desmarets (2) et de Vignier :

Entrons au cabinet riche et délicieux
Où le meuble à fond d'or soudain frappe les yeux.
. . . . . .
. . . . . .
Mais, haussons les regards, quel pinceau délicat
A peint tant de plaisirs, tant de pompe et d'éclat ?

(1) Voici le passage de cette lettre où le *bonhomme* parle des tableaux de Deruet, sans en connaître l'auteur, et où il est sur le point de faire une confusion qui tendrait à prouver qu'il se connaissait mieux en poésie qu'en peinture : « Ce grand cabinet est accompagné d'un autre petit où quatre tableaux pleins de figures représentent les *quatre éléments*. Ces quatre tableaux sont du... (Rembrant. Lafontaine a effacé dans le manuscrit le nom de Rembrant et n'en a pas substitué d'autre. Note de M. Walckenaer, t. VI, p. 414) ; la concierge nous le dit, si je ne me trompe, et quand je me tromperais, ce n'en seraient pas moins les quatre éléments. On y voit des feux d'artifices, des courses de bague, des carrousels, des divertissements, des traîneaux et autres gentillesses semblables. Si vous me demandez ce que tout cela signifie, je vous répondrai que je n'en sais rien. »

(2) Jean Desmarets de Saint-Sorlin, auteur de Clovis ou la France chrétienne, de la Madeleine et de plusieurs pièces de théâtre, dont une seule est restée, la comédie des Visionnaires. En qualité d'intendant de la maison et des affaires de M. le duc de Richelieu, il publia les Promenades de Richelieu ou les Vertus chrétiennes. Paris, H. Legras, 1653, in-8° de 63 pages.

Ici l'auteur commence la description des quatres frises de Deruet, représentant les quatre éléments :

LA TERRE.

Ici, dans un char d'or, notre auguste princesse (1)
De ses aimables mains tient la double richesse,
Ses fils donnés du ciel, et le Juste Louis (2),
Parmi l'amas nombreux de princes réjouis,
Près de l'illustre Armand (3), la terreur de l'Espagne,
Sur un coursier fougueux bondit par la campagne.
Sur un char à costé, de mesme font leurs cours
Junon, Pallas, Vénus, les aimables amours,
Et la riche Abondance avec la Renommée
Qui par l'airain sonnant rend la bande animée.
Dans un semblable char est le troupeau sçavant,
Par leurs doctes concerts tous les cœurs esmouvant,
Les neuf divines sœurs, belles et bien parées,
Qui meslent à leurs luts leurs chansons mesurées.
Mille peuples divers suivent par pelotons
Allentour d'autres chars, enrichis de festons,
Où chaque nation, dont l'image est assise,
Vient à l'heur de Louis soumettre sa franchise,
Aux bords du fleuve heureux qui lave Saint-Germain.
Le Roy sur leurs présents jette un regard humain.

L'AIR.

Dans le second tableau, des Lorrains la Duchesse (4)
De ses Dames fait voir les charmes et l'addresse.

(1) Anne d'Autriche, mère de Louis XIV et de Philippe d'Orléans.

(2) Louis XIII, dit le Juste.

(3) Armand Duplessis, cardinal de Richelieu.

(4) Nicolle, fille de Henri II et femme délaissée de Charles IV. Elle avait été très-bien accueillie à la cour de France, qui soutenait ses intérêts. On avait fini par lui persuader qu'elle seule avait droit de gouverner le duché de Lorraine. Quant à la renonciation qu'elle avait consentie en faveur de sa sœur Claude et de son cousin Nicolas-François, chacun comprenait que c'était une comédie qui ne pouvait tromper personne.

Toutes sont, dans les prez, sur des chevaux polis.
La rose est, en leur teint, sur un beau champ de lis.
Sur leur poing est l'autour, le lanier ou le sacre ;
Maints sont desja dans l'air, et maints font un massacre
D'innocentes perdris parmy les épagneux
Courant leur proye à bas d'un plumage soigneux ;
L'une attend, l'autre court dans ces larges espaces.
Que de doux passe-temps ! que d'attraits ! que de grâces !

LE FEU.

Dans cet autre tableau sont les jeux de la nuit.
De flambeaux infinis une cité reluit.
De chevaliers masqnez les places sont remplies,
Estallans à l'envy leur pompe et leurs folies.

L'EAU.

En ce quadre dernier sont les plaisirs divers
Sur les fleuves glacez par les aspres hyvers.
Dans les riches traisneaux chaque bande est diverse.
L'une coule et triomphe et l'autre se renverse.
Sortons, ici les yeux ne se lassent jamais.

. . . . . .

Voici maintenant ce que Vignier dit du cabinet de la Reine dans sa Description du Chasteau de Richelieu, petit livret aujourd'hui assez rare, et qui cependant eut l'honneur de trois éditions en 1676, 1681 et 1684 :

LE CABINET DE LA REINE.

« Ce cabinet est orné à proportion de la chambre. L'on voit dans le haut un plat-fonds dont le compartiment forme un rond dans son milieu, où l'on remarque avec plaisir une aurore qui répand des fleurs, et dans les angles du plat-fonds, il y a des sphinx de bas relief avec des couronnes royales, qui couvrent les chiffres de la Reine.... Le lambris est de six à sept pieds de haut ; l'architecture, la sculpture et le compartiment ne cédent en rien à la délicatesse du plat-fonds. Il est doré d'or bruni, avec les arrière-corps et fonds d'azur

enrichis de fleurs de lys d'or et autres ornements magnifiques, et, dans les panneaux des lambris, les femmes illustres (Judith, Esther, Sémiramis, Arthemise, Bethsabée, Didon, Tomyris, la femme d'Asdrubal, Cléopâtre et Sophonisbe). » — Aucun de ces travaux n'est de Deruet ; voici seulement le passage qui le concerne spécialement :

« Au-dessus du lambris, on voit jusqu'au haut du plat-fonds quatre tableaux dans leurs quadres, représentant les quatre éléments. — Le premier qui représente *la terre* ou le Triomphe de *Louis XIII*, pour la naissance de Sa Majesté à présent régnante et de Monsieur. — Le second représente *l'air;* c'est une chasse d'oiseau où Madame de Lorraine paraît avec toutes les dames de la cour, montées sur des superbes chevaux. — Le troisième représente *le feu*, par des feux d'artifices tirés de nuit au milieu d'une place environnée de magnifiques bâtiments ; et le quatrième, qui représente *l'eau*, fait voir les divertissements des dames et des galands de Hollande durant la glace. Les figures de ce tableau sont de *Deruet* et les paysages de *Claude Lorrain.* »

Jusqu'ici la description de Vignier est exacte, sauf l'attribution des paysages qu'il donne à Claude Lorrain. Il fallait que Vignier se connût aussi peu en peinture que la concierge chargée de montrer ces tableaux à La Fontaine, et qui l'assurait qu'ils étaient de Rembrandt. Rien de plus dissemblable que les fonds de Claude Deruet et ceux de Claude Gellée. L'identité des prénoms aura seule produit la confusion chez l'insouciant auteur de la Description du château de Richelieu. Il est d'ailleurs matériellement impossible que Claude Gellée ait travaillé aux paysages de ces tableaux, car il n'a pas quitté l'Italie depuis 1627 jusqu'à sa mort (1), et l'un des tableaux

(1) Voyez, sur ce point, nos Recherches sur Callot, p. 104 et 105.

de Richelieu (la terre) représente Louis XIV et son frère Philippe, nés en 1638 et 1640.

Vignier ne s'est pas contenté de décrire les quatre tableaux de Deruet qui décoraient, en forme de frises, le cabinet de la Reine et en faisaient le principal ornement. Il a consacré à chacun d'eux un madrigal, avec un titre explicatif du sujet. Voici ces quatre pièces, plus mauvaises encore que les alexandrins de Desmarets :

Premier tableau représentant le triomphe de Louis XIII.

Ces superbes vainqueurs de la terre et de l'onde,
Traînant des rois captifs, furent bien glorieux ;
Mais Louis nous fait voir, en triomphant des cieux,
Que celuy qu'il conduit doit triompher du monde.

Second tableau représentant l'air, par une chasse de Madame de Lorraine.

Avec des plaisirs innocents
On tâche d'adoucir des ennuis bien pressants ;
La princesse Nicolle, *indignement traitée,*
A chasser prenait ses ébats,
Pendant que son espoux, comme un nouveau Prothée,
S'amusait à fourber femmes et Potentats (1).

Troisième tableau représentant le feu.

Les plaisirs de la nuit ne sont pas les moins dous.
Les feux ont plus d'éclat et beaucoup plus de force,

(1) Ces vers satiriques, dirigés contre Charles IV, avaient d'autant moins d'à-propos, qu'ils venaient tomber sur un cercueil à peine fermé. La publication de Vignier est de 1676, et Charles IV était mort le 18 septembre 1675.

Cette comparaison du duc Charles IV avec le fameux devin, si difficile à saisir, s'est retrouvée plus tard dans la médaille de Sébastien Le Clerc, qui représente la prise de Marsal. Dans cette pièce, gravée en 1702, on voit le duc de Lorraine, sous la figure de Protée, lié par un jeune homme sur son rocher ; à ses pieds sont des veaux marins ; la legende porte : *Protei artes deluse ;* on lit à l'exergue : *Marsal, capt.* M. D C. LXIII (Jombert II, 280-35).

Et c'est dans ce temps là qu'Amour aussi s'efforce
De montrer que les siens sont au-dessus de tous.

Quatrième tableau représentant l'eau.

Sitôt que Boréas, de ses froides haleines,
Fait un rude cristal sur les liquides plaines,
Tous les peuples du Nord ne songent qu'à des jeux :
Les amants sur les eaux conduisent leurs amantes,
Et dessus ces glaçons et ces routes glissantes,
On n'entend parler que feux.

Ces tableaux restèrent à Richelieu, et il est probable qu'ils y étaient encore, lorsque MM. Dufourni et Visconti y allèrent pour choisir différents objets d'art, qui ornent aujourd'hui les musées du Louvre. Les quatre tableaux de Deruet ne furent pas du nombre, « et c'est après avoir acheté, en compagnie de deux personnes, la terre et le château de Richelieu, que M. Pilté père, d'Orléans, les eut pour sa part avec beaucoup d'autres choses. Il en revendit pendant longtemps; puis, lorsque le Musée (d'Orléans) se forma, vers 1827, il donna ce qui lui était demeuré. Ces Deruet furent du nombre avec d'autres morceaux précieux, dont nous n'avons pas à parler ici, et qui sont ce que le Musée a de plus rare et de tout à fait unique. Malheureusement, et cela ne tient pas aux conservateurs, MM. Demadières-Miron et Jacob, qui les prisent à leur valeur ; on peut dire qu'ils ne sont pas même exposés. Le tableau de *l'Air* est le seul qui soit dans le Musée même; la *Terre* et *l'Eau* sont en bas, dans les salles des curiosités, et se voient à peine, même par le plus beau jour ; enfin, le tableau du *Feu* était en magasin, et prenait ainsi une place que ceux qui sont exposés méritent pleinement. Nous apprenons que ce dernier va être placé dans une chambre de la Tour, avec d'autres objets provenant de Richelieu ; il n'y sera guère plus

vu » (1). L'auteur auquel nous empruntons ces détails ajoute : « Si cette étude, en redonnant quelque lustre à un peintre trop effacé, pouvait inspirer aux habitants d'Orléans un légitime orgueil de ce qu'ils ont de vraiment curieux, et faire remettre à la place d'honneur ces toiles qui sont, nous le répétons, ce que le Musée a de plus rare et d'unique, nous serions heureux de contribuer, si peu que ce fût, à cette tardive justice. » Il ne paraît pas que ces conseils aient été exécutés. Nous avons retrouvé, en 1852, les trois tableaux qui sont dans le Musée aux places où M. de Chennevières les avait vus. La *Terre* et l'*Eau* sont toujours dans les salles basses des curiosités, où il est presqu'impossible de les distinguer ; quant au *Feu*, nous n'avons pu parvenir à le découvrir. L'*Air* seul, bien exposé dans la salle principale du Musée, donne une opinion très-avantageuse du talent de Deruet. Il est certainement fort au-dessus de tout ce que nous avons vu de cet artiste, et nous ne pouvons que hâter de nos vœux le moment où l'on rendra aux ouvrages trop dédaignés du maître lorrain la place qui leur est due (2).

Après la mort de Richelieu et de Louis XIII, Deruet revint à Nancy. Il est probable que ce retour fut contemporain du traité de Saint-Germain, du 2 avril 1641, qu'on appela la petite paix. En vertu de ce traité, le duc Charles IV avait été remis en possession de ses Etats. Deruet, revenu à Nancy, dont le séjour n'était pas encore permis au duc, exécuta les dessins des arcs de triomphe qu'on devait élever dans les rues

(1) M. de Chennevières, Recherches sur les peintres provinciaux, t. II, p. 305.

(2) Le Magasin pittoresque a reproduit (1845, p. 181) deux personnages à cheval, qui figurent dans le tableau de l'*Air*. Cette reproduction est aussi inexacte que celle du nom de l'artiste, que l'auteur de l'article appelle *Drevet* de Nancy.

de cette ville pour célébrer la rentrée du prince. Charles IV, s'étant de nouveau brouillé avec la cour de France, très-peu de temps après la signature du traité, les apprêts de cette fête furent ajournés, et il s'écoula encore plus de vingt années avant que le duc pût revenir dans sa capitale (1). Ce ne fut qu'en 1663 qu'eut lieu la rentrée solennelle de Charles IV. A cette époque, Deruet était mort, mais ses dessins, gravés dès 1660 par Sébastien Le Clerc, furent exactement suivis pour l'érection des arcs de triomphe. Les Lorrains firent éclater, à cette occasion, l'amour qu'ils portaient à leur cher duc. Oubliant les maux qu'ils avaient soufferts pendant les trente années qu'avait duré l'occupation, dont Charles IV était la seule cause, ils témoignèrent, à son retour, d'autant plus d'enthousiasme que ce prince avait été plus malheureux. Le récit de ces fêtes nous a été conservé, et les élégantes gravures à l'eau-forte de Sébastien Le Clerc *illustrent* l'emphatique narration de Philippe Bardin publiée, à Nancy, chez Dominique Poirel, en 1664 (2).

(1) Malgré le traité, Charles IV ne rentra pas à Nancy en 1641 ; sa résidence habituelle était à Epinal. Une seule fois il s'approcha jusqu'à Bonsecours, avec Béatrix de Cusance, que le peuple appelait sa femme de campagne. Du Hallier, gouverneur de Nancy, les traita magnifiquement à la Malgrange. Ce fut à cette occasion qu'une femme du faubourg Saint-Pierre se mit à crier : Vive Monseigneur et ses deux femmes. (Histoire de Charles IV, par Hugo, p. 350 du Ms. de M. Beaupré.)

(2) Il ne faut pas confondre les gravures exécutées par Sébastien Le Clerc, sur les dessins de Deruet, pour décorer le Triomphe de Charles IV, publié en 1664, avec les pièces gravées par Deruet lui-même, et qui sont ordinairement jointes aux rares exemplaires du Triomphe. Ces pièces, entièrement de la main de Deruet, sont : 1° le portrait de Charles IV à cheval ; 2° la Carrière ; 3° le Palais Ducal. Elles ont été exécutées à différentes époques, car le portrait de Charles IV porte encore la date presqu'effacée de 1628, et le Palais Ducal dut être gravé en 1641, pour le retour présumé de Charles IV, comme l'a très-bien

On n'a aucune donnée sur les autres travaux que Deruet put exécuter à Nancy pendant les premières années qui suivirent son retour dans sa patrie ; mais on le retrouve établi, en 1649, au premier quartier de la Ville Neuve (1), dans une

démontré M. Beaupré dans ses intéressantes Recherches sur l'imprimerie en Lorraine.

Quant aux gravures de Sébastien Le Clerc, la date de l'ouvrage qu'elles décorent pourrait faire supposer qu'elles n'ont été exécutées qu'en 1664, et plusieurs années après la mort de Deruet, arrivée en 1660. Il n'en est rien. Voici ce que dit, à cet égard, Philippe Bardin, gendre de Deruet, dans l'avertissement au lecteur, qu'il a placé en tête du Triomphe : « Reste à remarquer ici, à l'honneur de la mémoire de deffunt M. Deruet, qu'ayant lui-même donné le crayon de ces dessins, *et les ayant fait graver à ses frais pendant la maladie dont il est décédé*, il a voulu laisser en mourant des marques qui témoignassent après sa mort que son affection pour S. A. serait encore vivante ; et que, sous les cendres de son tombeau, il conserverait des feux de joie pour l'heureux retour de ce grand prince. » Ce passage prouve que les dessins du Triomphe avaient été faits par Deruet, longtemps avant sa mort. En 1660, et quoiqu'il ne pût pas prévoir ce qu'on ferait de ses compositions, il les donna lui-même à Sébastien Le Clerc pour les graver. Le vieux graveur de Nancy n'avait plus alors la main assez sûre pour entreprendre un pareil travail. Il le confia au talent naissant du jeune Sébastien Le Clerc, qui venait de commencer sa réputation par la publication de la Vie de Saint-Benoît. Deruet ayant payé la gravure de ces planches à Le Clerc, il n'est pas étonnant qu'elles aient été conservées dans la famille de Philippe Bardin. On les a retrouvées, en 1847, aux environs de Nancy.

(1) Ce fait est attesté par un registre du Trésor des Chartes de Lorraine, intitulé :

Compte de la levée des solz pour 1649. — On y lit, sous le chapitre intitulé : « Despence en deniers comptez et non receus pour les cottes en la leuée des dits solz de ceux ou celles qui sont ou pretendent en estre dispensez pour les raisons cy apres desduictes :

Folio IX, Nancy la Nœuve, premier quartier,

Le sieur Claude Deruet, cheuallier, a este alloué et compris précédemment comme gentilhomme.

Et à la marge, « *alloué.* »

maison qu'il avait bâtie lui-même, mais dont, à défaut d'indications précises, il est impossible de retrouver l'emplacement. Il y passa plusieurs années, car les comptes du receveur de Nancy, pour 1654, témoignent qu'il travailla avec Antoine Lhernette, Jean Callot, David Prot et Jean Bonnart aux restaurations du Palais Ducal, commandées par M. le maréchal de la Ferté-Senneterre, alors gouverneur de la Lorraine. Les travaux de peinture les plus importants furent exécutés par Deruet, qui, sans compter une foule de figures de fantaisie, représenta sur les panneaux l'embrasement de Sodome, les amours d'Adonis et de Vénus, le ravissement de Déjanire, etc. (1). Le mémoire de ces travaux, entièrement de la main de Deruet, existe encore dans les archives de Nancy, où il a été retrouvé par M. Lepage (2).

Notre artiste vit encore la cour de France. Il fit pour Anne d'Autriche un Calvaire, peint sur cuivre, et destiné au Val-de-Grâce ; c'est, du moins, ce que nous apprend l'inventaire des tableaux recueillis pendant la révolution dans les églises de Paris, et qui a été dressé par M. Lenoir (3). On ignore ce qu'est devenu ce morceau; mais le Musée de Versailles a recueilli un autre tableau de notre maître, qui doit être de la même époque, et dans lequel on voit figurer Anne d'Autriche, Louis XIV et son frère, Philippe d'Orléans (4).

Il est assez difficile de préciser le sujet de ce tableau, qui nous paraît inférieur à ceux du Musée d'Orléans. Ce dut être

(1) Voy. M. Lepage. Palais Ducal, p. 113 à 115.

(2) Voyez Notes et pièces justificatives, numéro VII.

(3) On y lit : « Deruet, n° 587, *du Val-de-Grâce*. Un tableau sur cuivre, peint dans la manière de Tempeste et représentant un Calvaire. »

(4) N° 4,261 de l'inventaire de Louis-Philippe. Ce tableau a été donné au Roi par M. le comte Davoust.

un des derniers ouvrages faits en France par Deruet, qui, vieux alors, revint finir ses jours à Nancy. Il y travailla jusqu'à la fin de sa carrière, car Baldinucci nous apprend que le jeune François Spierre, avant son départ pour Paris, fréquentait, à Nancy, l'atelier (*stanza*) de Deruet et celui de Jean Callot. Ce dernier, frère ou neveu de l'illustre graveur, est évidemment le même qui peignit, en 1654, douze paysages pour les appartements du maréchal de la Ferté-Senneterre, au Palais Ducal (1).

Les derniers travaux de Deruet furent ceux de la chapelle, qu'il fit construire à ses frais dans l'église des Carmes, dont la voûte était couverte de ses peintures. Cette chapelle était la première, en entrant, du côté de l'Évangile. La cession lui en avait été faite par acte du 14 mai 1632. L'ouvrage du peintre témoignait tout à la fois de la piété et de l'orgueil du fondateur. Non content de décorer et d'orner de son pinceau l'autel de cette chapelle, où l'on voyait un tableau représentant son fils voué à la Vierge, Deruet voulut y placer son tombeau; il peignit lui-même son portrait et celui de sa femme, accompagnés de leurs armoiries. On doit applaudir à ces soins pieux; mais on ne peut s'empêcher de sourire à la lecture de l'épitaphe fastueuse que Deruet composa lui-même, en latin, ou dont il fournit, au moins, les éléments. Il se compare modestement à Appelle ; il dit qu'il eut de grands talents, une magnificence et une piété royales; il ajoute même qu'il fut très-chaste, qu'il ne peignit pas de nudités, etc. Il oubliait sans doute que certains détails de ses tableaux de Richelieu protestent contre cette assertion. Le cardinal, qui était loin d'avoir la pruderie de son maître Louis XIII, ne haïssait pas la bagatelle ; aussi, plusieurs dames des tableaux d'Orléans sont-elles représentées

(1) M. Lepage, Palais Ducal, p. 114.

tombant de cheval ou de traîneau, dans des postures plus que risquées. On retrouve une scène analogue dans un tableau de Deruet, composé peut-être aussi pour le cardinal, et qui faisait partie de la collection du général Despinoy, vendue en 1850. Ce tableau, qui a été décrit par M. de Chennevières, est aujourd'hui en Angleterre.

Quoiqu'il en soit, l'épitaphe de Deruet, soigneusement recueillie par Liormois, nous apprend qu'il est mort le 20 octobre 1660, à l'âge de 72 ans, vingt ans avant sa femme, dont les restes furent réunis à ceux de son mari en 1680 (1).

Telle fut la vie de cet artiste gentilhomme, qui, dans sa longue carrière, fit certainement d'autres ouvrages que ceux dont nous avons parlé. Nous avons même, et à dessein, passé sous silence plusieurs tableaux auxquels il est impossible d'assigner une date et qu'on retrouvera, dans le Catalogue de l'œuvre, avec la description détaillée de ceux dont la mention précède.

Le temps en fera sans doute découvrir bien d'autres. Il sera d'autant plus aisé de les reconnaître, que le maître signait le plus ordinairement ses œuvres. Même en l'absence de cette signature, il est impossible, après avoir vu un de ses tableaux, de confondre sa manière avec celle de tout autre peintre. Il est, en général, brillant et léché ; il abuse de la lumière dont la disposition peut quelquefois être critiquée ; le ton de sa couleur est d'une finesse allant même jusqu'à la transparence, ce qui nous fait douter qu'il ait conservé cette manière dans ses tableaux religieux, dont aucun n'est parvenu jusqu'à nous. Son dessin est parfois un peu lourd, et cependant ses personnages sont toujours gracieusement disposés ; ses paysages, ses fonds, n'ont rien d'italien, ils rappellent plutôt les maîtres

(1) Voyez Notes et pièces justificatives, numéro VIII.

flamands de son époque. Deruet possédait plusieurs qualités précieuses et une certaine originalité piquante; mais, en général, il manquait de chaleur. S'il fallait lui assigner une place entre les artistes français de son époque, dont les noms sont plus connus que le sien, on pourrait, ce nous semble, le mettre à côté, ou, si l'on veut, un peu au-dessous de Claude Vignon et de Jacques Blanchard ; non pas qu'il y ait similitude de manière entre ces trois artistes, mais nous faisons ce rapprochement afin d'exprimer d'une manière générale le mérite relatif de Deruet.

Nous avons entendu certaines personnes se récrier contre la manie qu'avait Deruet de représenter ses chevaux avec des crinières impossibles, traînant jusqu'à terre et telles qu'on n'en vit jamais ; ce reproche n'est pas fondé. Deruet n'a fait que peindre ce qu'il a vu. La mode voulait alors qu'on mît de faux crins aux chevaux, comme elle exigea depuis que les têtes des hommes fussent couvertes de faux cheveux. Les tableaux et les estampes de Deruet ne diffèrent pas, à cet égard, des autres tableaux ou estampes de la même époque, et notamment des gravures de Callot. Qu'on regarde, par exemple, le Siége de la Rochelle ; on y verra, dans l'angle gauche du bas, Louis XIII et Gaston, montés sur des chevaux à queues et à crinières traînantes, absolument comme celles des chevaux de Deruet.

Il nous reste maintenant à donner le Catalogue de l'œuvre de l'artiste ; il doit comprendre les ouvrages détruits, dont la description nous a été conservée, aussi bien que ce qui est resté. Nous avons le regret de dire que la Lorraine n'en a pas gardé la meilleure part ; c'est à Orléans qu'il faut aller pour apprécier le maître Lorrain à sa juste valeur.

SECONDE PARTIE.

CATALOGUE DE L'OEUVRE.

I.

TABLEAUX.

PORTRAITS.

1. JEANNE D'ARC.

« L'héroïne est représentée à mi-corps, dans un ovale; ses traits sont ceux d'une femme de vingt ans, agréables, sans être d'une extrême régularité; ils conservent, d'une manière frappante, le caractère de physionomie qui distingue la population de l'ancienne Lorraine, dans la partie voisine du lieu de naissance de Jeanne. Elle a le teint d'un brun clair, éclatant sans être très-coloré, ses yeux sont bruns, indécis et coupés à la persane; ses sourcils chatains sont bien dessinés; son front est élevé, son nez bien proportionné et assez mince. La bouche petite est bien bordée, et le menton pointu. L'ovale qui circonscrit la figure est allongé et agréable. Enfin tous ses traits portent l'empreinte d'une douce mélancolie. Elle est coiffée d'une toque de velours ponceau, godronnée et ornée de plumes blanches. Ses cheveux chatain-clair descendent sur la poitrine, qui est couverte d'une cuirasse avec des ornements de bronze doré. » On ne voit qu'une partie des manches de sa robe amaranthe. Ses épaules sont couvertes par des brassards d'acier ornés de têtes de lion. Sa main gauche, la seule qu'on aperçoive, tient une épée élevée vers le ciel et sortant de l'ovale. Sur la lame de cette épée, près de la poignée, on lit en gros caractères OC Deruet. A l'angle gauche du haut on voit les armes des Du Lys.

Hauteur, 0 *mètre* 62 *cent*. *Largeur*, 0 *mètre* 51.

Ce portrait, actuellement possédé par M. Jean-Baptiste-Alexandre de Haldat Du Lys, appartenait originairement à la famille Le Picart Du Lys et a été légué à M. de Haldat par les dames d'Arbancourt, dernières descendantes de Jean Du Lys, second frère de Jeanne, dont la famille s'est éteinte à Vaucouleurs en 1812. M. de Haldat aîné, auquel nous empruntons ces renseignements (1), fait à ce sujet les réflexions suivantes : « Les différences extrêmes dans le costume prouvent que ce portrait n'a été copié d'après aucun de ceux qui ont été si souvent reproduits par la gravure ; et, comme il ne peut être original, nous avons lieu de présumer qu'il est la répétition d'un portrait plus ancien qui nous aurait conservé les traits de l'héroïne. S'il n'était que le produit de l'imagination du peintre, on doit penser qu'il aurait donné à son héros, comme l'ont fait d'autres artistes, un caractère idéal propre à le distinguer. Cette image, au contraire, n'a rien qui diffère d'un portrait ordinaire, si ce n'est le costume dont les ornements sont peints avec la fierté qui caractérise le pinceau d'un élève de Tempeste et du Josépin. »

2. CHARLES IV.

Portrait de ce prince, à cheval, dirigé vers la gauche. Ce tableau, qui est aujourd'hui au Musée lorrain, a beaucoup souffert et a subi de nombreuses restaurations.

Hauteur, 2 *mètres* 75 *cent. Largeur,* 2 *mètres* 29.

3. LE PRINCE DE PHALSBOURG.

Nous pensons que c'est ce prince que représente un petit tableau que possède M. Noël, notaire honoraire à Nancy.

Hauteur, 0 *mètre* 45 *cent. Largeur,* 0 *mètre* 33.

(1) Examen critique de l'Histoire de Jeanne d'Arc par M. de Haldat, Nancy, 1850, in-8°, p. 295.

SUJETS HISTORIQUES.

4-7. Les quatre éléments, frises du cabinet de la reine, au château de Richelieu (1). *Suite de quatre sujets.*

4. LA TERRE.

(1) « Elle est figurée par une marche triomphale du jeune dauphin et de la reine ; et Desmarets ne nous eût pas dit que la scène se passait

Aux bords du fleuve heureux qui lave Saint-Germain

qu'on le reconnaîtrait à ces terrasses étagées, qui figurent dans les anciennes vues de ce château. Elles sont ici au-delà du fleuve, qui traverse tout le tableau parallèlement au premier plan, et s'élève au milieu du fond, tandis que le centre des plans antérieurs est marqué par deux palmiers, entre lesquels passe l'énorme char de la reine. Ces palmiers sont assez singulièrement arrangés ; à une certaine hauteur, leur tronc énorme est entouré d'une corbeille, remplie d'enfants qui chantent, et de laquelle s'élèvent quatre troncs plus petits ; l'un est encore un palmier ; le feuillage des trois autres est différent, et, avant la naissance de leurs branches, ils sont entourés de couronnes. Le char, tout entier d'or et partout sculpté, arrive de face vers le spectateur ; des lions, montés par des amours, lui sont attelés, et, sur l'avant, le petit dauphin, qui sera plus tard Louis XIV, est assis seul et tient les rênes. Tout le char est enfaîté d'amours ; et la reine, assise sur le sommet, porte son second fils sur ses genoux. En avant, et à la droite du char, le roi s'avance à cheval ; il est en bleu

(1) La description de ces tableaux, qui se trouvent aujourd'hui au musée d'Orléans, est empruntée aux Recherches sur les peintres provinciaux, par M. de Chennevières. Paris, 1850, t. 2, p. 305 et suivantes.

et porte le soi-disant costume romain, c'est-à-dire une cuirasse d'étoffe, le tonnelet à lambrequins, et les chausses justes avec des brodequins; Gaston, *qui le seconde*, a un costume analogue. De l'autre côté, et comme pendant, nous savons par Desmarets que se trouvait le cardinal, qui ne devait pas être seul. Dans les batailles du château de Richelieu, qui sont maintenant à Versailles, il n'a pas la robe rouge, avec laquelle nous nous le représentons toujours; il y porte, comme habit de campagne, une petite polonaise bleue bordée de fourrures. Ici, bien que le costume pût n'être que de fantaisie, il nous eût été curieux de voir le ministre en habit de fête. Mais, soit pendant la révolution, soit lorsque le tableau était dans les mains de M. Pilté, on a déchiré le morceau, pour sa curiosité, et nous sommes encore trop heureux qu'on n'ait pas jeté le reste. Une fois la toile au Musée, on a bouché le trou, et M. Maillot, un restaurateur de Paris et compatriote du malheureux peintre, a peint deux cavaliers, dans lesquels son moindre souci a été de rappeler ceux auxquels ils devaient faire pendant; ils seraient bien mieux à leur place sur les romances de la Restauration; mais je m'y arrête trop longtemps. Aux extrémités de la composition et vus de profil, deux grands chars, traînés par des chevaux blancs splendidement caparaçonnés et montés par des amours, attendent que celui de la reine soit passé pour se mettre à sa suite; sur celui de droite, on voit Diane, Minerve, Vénus et Junon, l'une avec un drapeau blanc, les autres avec des présents, et la Renommée sur le sommet; sur celui de gauche, les neuf muses chantent et s'accompagnent de leurs instruments. Le double espace, qui se trouve entre la partie centrale et ces chars, est occupé par des gens à cheval, placés sur un plan plus éloigné. Ce sont, du côté des déesses, des hommes costumés à la romaine et portant des enseignes; du

côté des Muses, des amazones qui montent comme des hommes. C'est ce groupe qui offre les plus fins et les plus délicats détails du tableau ; rien de plus gracieux que ces fermes gorges, dessinées par les cuirasses d'étoffes, que ces jambes pendantes, si bien serrées par les chausses étroites, qui les montrent sans les dévoiler. Elles tiennent divers attributs, le sceptre, l'épée, un soleil au bout d'un sceptre, une faulx, un trident à deux pointes, un autre à trois pointes, un caducée ailé au bout d'une longue tige. Tout ce groupe est d'une charmante fantaisie.

» J'ai décrit ce qui est principal ; il reste encore d'autres détails à ajouter. Ainsi, les deux pentes de la colline du fond sont descendues par une longue et lointaine procession de chars, qui traverseront la Seine en dehors du tableau et viendront, par un circuit, former le cortége de la reine. A droite, ce sont les trois parties du monde ; le char, qui précède chacune d'elles, est suivi des peuples et des animaux de leurs contrées ; l'Asie a des éléphants et des chameaux, l'Afrique des rhinocéros, des autruches et des lions, l'Amérique des crocodiles. A gauche, ce sont les principales villes de France, représentées par seize chars, remplis de présents, et dont l'arrière figure une forteresse ; ils sont conduits par un génie assis, qui est vêtu et ailé, et précédés d'un homme à cheval tenant l'écusson ; le premier porte le vaisseau de Paris surmonté, en chef, de trois fleurs de lys sur azur ; les autres, plus éloignés, sont moins faciles à reconnaître. Mais ce n'est pas encore tout : d'autres chars, volant dans l'air, accompagnent la pompe royale, et c'est sans doute à cela que Vignier fait allusion, quand il dit :

Mais Louis nous fait voir en triomphant des cieux, etc.

Au centre et au-dessus de la reine, se voit le char de la Religion ou de la Foi. Elle est nue, ce qui est pour elle un assez

étrange costume, et tient la croix, des lys et un calice. Six autres chars arrivent des coins et se mettront à sa suite ; à droite, la Vérité tenant le miroir de la main gauche, et étouffant de l'autre un serpent ; l'Abondance versant dans une coupe ; la Charité entourée d'enfants ; à gauche, la Force avec sa colonne ; la Justice avec ses balances ; et l'Espérance enfin avec l'ancre qui la symbolise. »

Largeur, 4 mètres 26 *cent. Hauteur,* 1 *mètre.*

5. L'AIR.

(2) « Ce tableau, qui se trouvait sur un des petits côtés de la pièce, représente Madame de Lorraine et les dames de la cour prenant le plaisir de la chasse aux oiseaux. Nous devons remercier Desmarets et Vignier de nous avoir indiqué ce sujet que nous ne devinerions plus... Une nombreuse cavalcade de jeunes femmes, en très-riches costumes élégants et variés, et certaines avec des faucons au poing, est arrêtée et groupée autour de la duchesse à cheval, qui est au centre. Elles sont montées sur de grands et lourds genêts d'Espagne, dont la crinière et la queue trainent à terre ; sur le devant, des chiens poursuivent des lièvres fourvoyés dans cette bagarre, et quelques cavalières malheureuses sont tombées de leurs montures, et, au milieu des sourires, font voir aux spectateurs qu'elles ne sont pas séduisantes que par la tête. »

Largeur, 2 *mètres* 59 *cent. Hauteur,* 1 *mètre* 10.

6. LE FEU.

(3) « Il est représenté par une fête nocturne, tout éclairée de lumières et d'artifices et donnée par le cardinal à Louis XIII et à la reine. Je commencerai par décrire le premier plan, dont les personnages ont seuls quelque gran-

deur ; les autres, qui sont innombrables, ne sont que des figurines. A gauche, et comme coulisse au tableau, s'élève une haute fontaine, dans le goût italien de l'époque ; un homme qui sonne de la trompette est perché sur le sommet, et un valet se tient au bas avec quelques chiens. Au milieu du tableau, six cavaliers, dans ce charmant costume antique de fantaisie qu'on a déjà vu, et coiffés de casques à plumes, se battent avec des balles rouges ; des artifices partent des coins de leurs écus ; leurs chevaux, dont l'un se cabre et rend la mêlée encore plus confuse, sont richement caparaçonnés et ont, au-dessus des pieds, un cercle garni de grelots. Plus à droite, on rencontre deux pages verts portant des torches, et c'est près d'eux que se trouve, sur un bouclier tombé à terre, le nom de Deruet, qui n'a signé que ce sujet, et cette signature est tout à fait conforme à celles de ses gravures (1). Elle se compose d'un double C en forme d'X suivi du nom DERVET en capitales d'environ trois lignes. C'est à la droite qu'arrive le roi ; la partie de son escorte qui le précède a déjà tourné vers le fond ; ce sont deux valets, avec des torches, et six cavaliers, deux à deux, dont les premiers ne portent rien ; les quatre derniers portent, l'un un foudre, l'autre une enseigne semblable aux enseignes romaines , l'autre un long sceptre surmonté d'une boule , le dernier tient une boule à la main ; des artifices partent du milieu de leurs boucliers et entre les oreilles de leurs chevaux. J'ai dit que Louis XIII, qui est très-reconnaissable et porte sur son costume romain l'ordre du Saint-Esprit, n'a pas encore tourné ; il est de profil, et, bien que sur le côté, le principal personnage ; on peut dire qu'il est le roi du feu : le dragon de son cimier vomit des flammes, son épée éclate en fusée, son bouclier rayonne d'ar-

(1) On les peut voir dans M. Robert-Dumesnil, t. V, planche 3.

tifices ; il en part de ses éperons et des grelots même, qui dansent aux jambes de sa monture. Le cavalier qui le suit tient une sorte de sceptre, terminé par un cœur qui rayonne aussi d'artifices.

» Au delà de ce premier plan, le tableau s'enfonce entre une profonde perspective de palais à l'italienne ; chaque côté en offre deux, séparés par une rue, et, au bout de l'énorme place qu'ils encadrent, un cinquième palais s'élève au loin et fait le fond du tableau.

» Le premier palais de droite est à trois étages ; le bas est rempli de soldats en chausses blanches, avec des arquebuses à rouet. A la fenêtre, qui est au-dessus de la porte décorée des armes de France, le cardinal, debout, avec le cordon du Saint-Esprit, et tenant à la main son chapeau rouge, regarde le roi passer devant lui ; il n'est pas au milieu de la fête, mais il la domine de cette fenêtre et il semble qu'il la donne. Ce carrousel nocturne a-t-il eu lieu à Rueil (1)? Les palais qu'ont voit ici sont évidemment composés, mais il serait curieux de trouver trace d'une fête semblable, et de savoir que l'œuvre de Deruet n'est pas complétement une fantaisie. A la gauche du cardinal, et aux fenêtres de cet étage, se voient des évêques ; celles de l'étage supérieur sont occupées par des seigneurs et des dames ; et le peintre, pour complaire encore aux goûts de son Mécène, a mis un homme et une femme qui se caressent, à la fenêtre qui est exactement au-dessus de lui, et de semblables groupes sur la terrasse supérieure, qui est garnie de pots à feu.

(1) C'est avec intention que je ne dis pas Richelieu ; on sait par Desmarests (p. 53), que le cardinal n'y alla jamais. La reine Anne d'Autriche le visita (*id.*, p. 54), certainement après la mort de ses deux maîtres (note de M. de Chennevières).

» Quant au premier palais de gauche, il est semblable, et le bas en est occupé par des hallebardiers à braies rouges et en cuirasse ; un festin se sert au premier ; le second et la terrasse sont tous deux peuplés de spectateurs attendant la quadrille (1), qui va déboucher de ce côté, pour faire pendant à celle que conduit le roi.

» Les seconds palais sont moins importants et offrent moins de détails. Devant celui de droite, un saltimbanque, vêtu en Mercure et rouge des pieds à la tête, fait des tours et va tomber dans le chapeau que lui tient son aide, accroupi d'une manière fort comique. En même temps, une quadrille arrive devant le palais et fait pendant à la quadrille bleue qui vient par la rue opposée; elles en vont rejoindre quatre autres, l'une de Turcs, l'autre de Persans, etc., qui se tiennent au centre entre les deux palais ; la musique à cheval attend au milieu d'elles.

» C'est au palais lointain, qui termine la composition, que se trouve enfin la reine ; elle embrasse ainsi toute la scène, et trône avec ses deux fils, sous un dais placé sur le perron, aux pieds duquel sont rangés des cavaliers. Un feu d'artifice part des fenêtres, et les cheminées lancent d'énormes jets de flammes. »

Largeur, 2 *mètres* 62 *cent. Hauteur,* 1 *mètre* 16.

7. L'EAU.

(4) « Ce tableau, qui occupait le second grand côté, se compose de deux motifs; tandis que d'élégants traîneaux se jouent sur la glace, le char de la reine s'avance sur les eaux, se di-

(1) Nous demandons pardon de ce féminin, bizarre aujourd'hui, mais qui est le vrai genre de cette expression technique ; Perrault savait mieux que nous parler la langue de ces carrousels. (*Id.*)

rigeant vers un rocher où le cardinal va la recevoir ; nous commencerons par cette partie qui se trouve à gauche.

» Comme dans la Terre, le char de la reine passe entre deux palmiers, qui s'élèvent de deux roches et forment un arc triomphal. Leur tronc porte les armes de France, et leur feuillage est rempli d'amours, tenant des L couronnés. L'énorme et pompeuse machine dorée est traînée par des chevaux marins ; la France, debout et les pieds sur des lauriers, est à l'avant, à côté d'un canon de cuivre fleurdelisé, d'un panier de boulets et d'un baril de poudre. Après elle, on voit Louis XIII ; cette figurine assise est d'une délicieuse finesse de pinceau et d'une singulière grâce. Le roi est encore en bleu et porte de même la cuirasse d'étoffe, le tonnelet à lambrequins et les longues chausses ; il est casqué, tient de la main droite une épée nue, et de la gauche une longue lance, dont la banderole fleurdelisée offre une figure de la Vierge ; des palmes, des sceptres, des couronnes d'or et de lauriers sont répandus aux pieds du roi. Après lui, et un peu plus haut, Anne d'Autriche a sur ses genoux son second fils, qui tient un chien, et enfin, tout en haut de la galère et sur un trône, dont le dossier est une coquille, et auquel deux ours servent de bras, le petit dauphin, encore en robe et portant l'ordre du Saint-Esprit, est assis sur un coussin rouge. Une escorte de sirènes, des trompettes dans leurs mains et des enfants sur leurs croupes tortueuses, se joue autour du char, qui se dirige vers un rocher. Celui-ci est couvert de riches dépouilles, et des génies, qui arrivent chargés, viennent encore les augmenter. L'escalier, qui monte au sommet, est gardé par des amours tenant des lys ; et, tout en haut, devant un édicule, dont la porte est surmontée des armes de France, le cardinal, debout et des drapeaux à ses pieds, attend ses illustres hôtes. Au-dessus, la Renommée s'envole

pour proclamer les exploits de Louis, et, dans le ciel, mais un peu plus à droite, le Saint-Esprit lance de son bec des rayons, dans lesquels se roule un long cordon bleu, terminé par la croix de l'ordre et enlacé à treize couronnes ; quatre amours s'y jouent aussi ; l'un tient une trompette, l'autre trois palmes, les deux autres une couronne.

» Le premier plan de cette moitié gauche et toute la droite sont gelés et couverts de traîneaux, celui qui a la forme d'un berceau, et qui, immobile sur la rive, attend certainement les jeunes princes, est la seule chose qui relie les deux sujets ; les autres traîneaux ne pensent nullement à la reine, occupés qu'ils sont d'eux-mêmes dans leur course rapide, voluptueuse et oublieuse des témoins. Ce sont des galants avec leurs belles, celle-ci dans le traîneau, l'autre derrière, et tous ne conduisent pas ; ainsi, dans le traîneau dont le cheval est monté par un amour, la femme, qui tient un miroir et s'y regarde peut-être encore, est baisée des lèvres de son amant ; ainsi encore, dans le traîneau dont le cheval a des ailes comme Pégase, le galant a les mains sur le sein de sa maîtresse. Rien de plus joli que tous ces traîneaux, dont les formes capricieuses sont cependant très-arrêtées ; tandis que le bas de l'un est bordé de lentes tortues, qui n'ont jamais été si vite, un chien est sculpté sur l'avant, comme pour aboyer aux obstacles ; un paon se rengorge à l'avant d'un autre, et l'on n'aurait pas fini de signaler tous les mille détails de cette charmante fantaisie, qui demanderait qu'au lieu de plume une pointe les écrivît sur le cuivre. Plus à droite, un traîneau se renverse, et l'une des deux femmes tombées a sa robe retroussée à la ceinture, et les galants pourront dire comment elles ont bien d'autres choses que la jambe ; encore ce jour-là, Dernet n'était pas en grande veine de chasteté. A la droite de ce traîneau, il y en avait encore d'autres ; mais cette ex-

trémité ayant beaucoup souffert, sous l'Empire et par manière de restauration, on en a coupé un grand morceau, ce qui rend ce tableau moins long que la Terre dont il était le pendant. Enfin, dans le fond, une foule d'autres traîneaux sillonnent la glace ; des cavaliers les entourent et des carrosses arrivent. Plus loin encore, on aperçoit une croix de pierre, avec quelques paysans, un troupeau de cochons et quelques cabanes. Quant aux lointains de la mer, ils sont remplis de néréïdes, de tritons et de chars marins.»

Largeur actuelle, 3 mètres 30 cent. (1). *Hauteur, 1 mètre.*

8. SUJET INCONNU (2).

« Sur une très-légère éminence se tiennent Minerve, Vénus et Junon ; elles sont debout. Minerve est coiffée du casque à plumes et vêtue d'un costume romain bleu et rouge ; un ruban, qui s'attache au milieu de sa lance, retient un lion, qui porte un aigle sur son dos. Vénus, nue malgré son vêtement blanc, porte sa ceinture comme un baudrier. Junon, enfin, caractérisée par le paon, a une tunique jaune et une haute coiffure en or et en pierreries ; elle tend au premier cavalier qui arrive une couronne fermée, dont la boule est surmontée d'une croix et dont les ceintres sont garnis de velours rouge. Au pied de cette éminence, se voit l'amas d'armes, dont j'ai parlé à propos de la signature. C'est la partie qui a souffert ; certains détails, les boucliers, les cuirasses, ont encore leur

(1) Cette dimension était autrefois plus considérable ; le tableau a été coupé.

(2) Tableau du musée de Versailles, n° 4261 de l'inventaire de Louis-Philippe, donné au roi par le comte Davoust. Il est sur toile, assez bien conservé et porte, à la gauche du bas, la signature à demi-effacée de C. Deruet. La description que nous donnons est celle de M. de Chennevières.

finesse première ; mais les enfants, qui sont groupés avec elles, ont été repeints d'une pitoyable manière, et ne se peuvent plus regarder. Derrière les déesses, et dans le feuillage, on aperçoit le buste de Diane sonnant du cor. Deruet l'avait d'abord montrée davantage ; puis, pour ne pas nuire à Minerve, à Vénus et à Junon, il a peint des feuillages sur le corps de Diane, pour n'en laisser que la tête et les épaules. On voit que ce sont les mêmes déesses que sur le char de la Terre. Sur le feuillage de l'énorme palmier, qui s'élève derrière elles, se trouvent les armes de France et de Navarre. Deux petits génies volent en l'air; l'un porte un carquois bleu pendu à son côté et une corbeille de fleurs ; l'autre décoche une flèche contre le premier cavalier, que Junon attend pour lui donner sa couronne.

» Ce cavalier, son chapeau à la main, est Louis XIV jeune, monté sur un cheval blanc, dont le harnais est bleu et la selle rouge avec des broderies d'or. Il est en bottes claires, en chausses bleues, vêtu de noir, et porte une écharpe blanche, dont la gaîté était d'abord accompagnée d'un cordon du Saint-Esprit, dont on voit encore les traces, et que Deruet a effacé. Après lui, vient Anne d'Autriche, assise sur un grand genêt blanc à longue crinière, beaucoup plus longue que celle du cheval de son fils ; elle tient la bride du bout du doigt, et porte dans l'autre main une branche d'olivier. Son costume est celui avec lequel on la connaît, la coiffe noire et blanche, la robe noire avec des draperies blanches au corsage; ici elles sont de plus ornées de perles. Le troisième cavalier, qui termine le tableau à droite, est Monsieur, son autre fils, le chapeau à la main comme son frère, et vêtu à peu près comme lui, si ce n'est qu'il a le cordon du Saint-Esprit ; son cheval, d'un blanc bleuâtre et sans crinière, fait une courbette. Comme peinture, cette figure de Monsieur est la plus heu-

reuse du tableau ; cette tête à cheveux noirs est charmante et d'une singulière grâce, et ce seul détail met ce tableau, bien moins important, à côté de ceux d'Orléans. Du reste, et je ne saurais trop le répéter, la signature n'ajoute que peu de chose à son authenticité, tant elle est évidente. Ce ne sont partout que détails habituels à notre peintre. Ainsi, les queues des chevaux sont encore disposées en forme de glands; ainsi, dans l'air, flotte encore le cordon du Saint-Esprit ; dans ses enlacements, outre un sceptre et cinq couronnes, on voit se jouer trois amours, dont les petites ailes offrent cette singularité, que leurs ailerons sont bleus. Deux de ces amours tiennent une couronne de fleurs ; le dernier souffle dans une trompette droite, dont le corps soutient la croix de l'ordre, et de l'ouverture de laquelle sort une couronne.

» Le fond de cette composition mérite aussi d'être indiqué ; ce sont des collines boisées, entre lesquelles on aperçoit une ville par quelques échappées, et au milieu desquelles coule une rivière. Sur un de ses bords, et presque prête à y entrer, se voit une lourde et riche voiture à six chevaux, où l'on reconnait une femme ; sur la rive opposée, trois cavaliers sont arrêtés ; celui du milieu a des plumes rouges sur la tête et paraît le plus important. Bien plus en avant, des chiens sont à l'eau à la poursuite d'un cerf. Est-ce à cause de cela que, dans les seconds plans de gauche, le peintre a représenté Diane sonnant du cor ? Tout ce paysage est dans le sens de celui de l'Air ; les maîtres de Deruet en cette partie, ce sont les Flamands des premières années du dix-septième siècle, et son vert me fait penser à Savery plus qu'à tout autre, bien qu'en étant aussi net, il soit moins sec, plus gras même et plus modelé.

» Quant au sujet, nous ne le savons pas au juste, mais nous avons, et à cause de cela même, décrit les détails accessoires

avec d'autant plus de soins, parce qu'ils peuvent servir à le faire reconnaître. Cela se rapporte-t-il seulement à la pacification de la Lorraine? Est-ce sa couronne que tend Junon au jeune roi, et quel sens ont les cinq couronnes, enlacées au cordon du Saint-Esprit? L'aigle et le lion, enchaînés à la lance de Minerve, ne signifieraient-ils pas l'Autriche et l'Espagne? S'agit-il d'un projet de mariage, comme le ferait supposer l'Amour, qui lance une flèche? Quoiqu'il en soit, on ne peut douter qu'il ne s'agisse de Louis XIV. Les armes de France et de Navarre prouvent d'abord qu'il ne peut être question que du roi. Ensuite, et malgré la jeunesse de la tête du premier cavalier, jeunesse avec laquelle nous connaissons mal le grand roi, la ressemblance de cette tête avec la sienne, et la présence d'Anne d'Autriche, en costume de veuve, démontrent sans réplique que Louis XIV est bien le héros de cette composition. »

Largeur, 1 *mètre* 15 *cent. Hauteur*, 0 *mètre* 98.

9. COURSE DE TRAINEAUX SUR LA GLACE.

Ce tableau, qui a une certaine analogie avec l'*Eau* du château de Richelieu, faisait partie de la collection du général Despinoy, vendue en 1850 (1). Il était annoncé sous le n° 650 du Catalogue de vente de cet amateur, avec le titre fort peu convenable de *Carrousel d'hiver à Fontainebleau*, et attribué à Claude Vignon. On n'y retrouve rien qui caractérise cette résidence royale. Quoiqu'il en soit, la course est représentée sur une vaste pelouse couverte de glace et de neige. Elle entoure un canal divisé en quatre parties, au centre des-

(1) Ce tableau adjugé à un marchand anglais, M. Mowson, est passé en Angleterre. Nous ne l'avons pas vu, et nous sommes forcé d'en emprunter la description au Catalogue de vente, en la corrigeant d'après les indications fournies par M. de Chennevières.

quelles s'élève un charmant pavillon d'où s'élancent, accompagnés d'une nombreuse escorte, les équipages du roi Louis XIV, alors fort jeune. On voit courir, sur cinq files, des traineaux couverts d'emblèmes divers, de devises, et richement harnachés. Un groupe, placé au second plan, à gauche, présente, comme personnage principal, une jeune princesse (peut-être la reine elle-même). Elle est vêtue d'une robe de gaze légère, et s'étend avec grâce sur les coussins d'un traineau dont le siége est occupé par l'Amour et l'Hyménée. Plus élevé que les autres, le char est sur un socle orné de Dauphins sculptés (1). Un jeune cavalier, dont les traits paraissent être ceux du grand Roi, accourt vers sa jeune épouse et lui offre la pomme de la beauté. Au premier plan, un des chars a heurté une pierre et sa chute a renversé deux dames, dont l'une se trouve dans une position burlesque qui excite le rire général. Cette scène se retrouve dans le tableau de l'Eau, ci-dessus décrit n° 7.

Largeur, 1 *mètre* 42 *cent*. *Hauteur*, 1 *mètre* 34.

10. JEANNE D'ARC ET DUNOIS ALLANT AU SIÉGE D'ORLÉANS (2).

L'héroïne est représentée sur le premier plan, de profil, et dirigée à gauche. Elle monte un cheval blanc et tient de la main droite sa lance qui repose sur son épaule. De la main gauche, placée près du corps, elle retient fortement la bride de son cheval qu'elle force à garder le pas. Elle est coiffée d'un casque orné d'un panache duquel pend une écharpe qui

(1) Ce détail ne serait pas un obstacle à ce que la fête représentât Louis XIV avec la jeune reine. En effet, dans une pièce gravée par Collignon, d'après Derucl, et qui représente Louis XIV jeune, avec la couronne et le sceptre, le char est également orné de Dauphins.

(2) Ce tableau se conserve, à Nancy, dans la collection de M. Alexandre de Haldat.

vient se rattacher derrière la cuirasse. A son côté pend un cimeterre. La queue du cheval est très-longue, presque traînante, et ornée d'une houppe semblable à celle que portent généralement les chevaux peints par Deruet.

Derrière le cheval se tient Dunois qui se retourne et est vu presque de face. Il est également coiffé d'un casque à panache. Ses cheveux flottent sur son cou. Il tient le bras droit étendu en avant, comme pour montrer dans le lointain la ville d'Orléans. Sa figure est tournée du côté de celle de la Pucelle à laquelle il semble adresser la parole. Il monte un cheval noir, lancé au galop, et paraît fort pressé d'atteindre la ville, tandis que Jeanne, dont la physionomie exprime la méditation, retient son cheval pour l'empêcher de suivre celui de son compagnon. Les épaules des deux personnages sont ornées de têtes de lion, semblables à celles qu'on remarque dans le portrait en buste de Jeanne d'Arc. Dans le fond on aperçoit le cours de la Loire avec des châteaux.

Largeur, 0 *mètre* 65 *cent. Hauteur,* 0 *mètre* 52.

11-14. *Sujets tirés d'un roman de chevalerie. Suite de quatre tableaux* (1).

Largeur, 0 *mètre* 61 *cent. Hauteur,* 0 *mètre* 53.

11. CONVERSATION PASTORALE.

(1) Trois bergers se tiennent debout, avec leurs houlettes, devant deux femmes dont l'une est également debout et l'autre assise sur une pierre. Ce groupe est à droite. A gauche est une rivière encaissée dans des rives escarpées et bordées d'arbres.

(1) Ces tableaux font partie des collections lorraines de M. Noël, notaire honoraire à Nancy ; ils ne sont pas signés, mais ils ont incontestablement été peints par Deruet. Ce ne sont pas ses meilleurs ouvrages.

12. COMBAT DE DEUX CHEVALIERS, OU LA DÉLIVRANCE.

(2) Deux chevaliers, armés de toutes pièces, combattent à gauche. L'un d'eux, dont le cheval tombe en avant sur ses genoux, est renversé sur la croupe. Le vainqueur, monté sur un cheval blanc, menace encore de sa lance son adversaire terrassé. En arrière se tient un autre chevalier; il paraît être le juge du combat qui s'est engagé pour la délivrance d'une jeune dame placée en avant d'un groupe à droite, les mains liées, et dont le supplice s'apprête au pied des murailles d'un château. Un bûcher sur lequel se trouve un réchaud allumé, avec un bourreau qui attend l'issue du combat, indique le genre de supplice réservé à la captive dans le cas où son défenseur aurait été vaincu. La victoire se déclarant en sa faveur, les personnages du groupe félicitent la jeune dame de sa délivrance et s'apprêtent à la débarrasser de ses liens.

13. LE CHEVALIER SAUVÉ.

(3) Trois dames découvrent, sur le bord d'une rivière garnie d'arbres, un chevalier privé de sentiment et à demi-caché sous les eaux. Dans le fond et de l'autre côté de l'eau, à droite, se voit un petit char attelé de deux chevaux blancs, sous la garde d'un nain habillé de rouge.

14. PENDANT DU TABLEAU PRÉCÉDENT.

(4) Les trois mêmes dames transportent le chevalier, encore évanoui, et se disposent à le placer sur le char qui a été amené par le nain habillé de rouge. Le fond représente une rivière entourée d'arbres et dominée, à gauche, par un château.

M. Noël possède encore, dans sa collection, un tableau décrit sous le n° 5520 de son Catalogue, et qui représente le

songe de Charles IV, par suite duquel il fonda la Chartreuse de Bosserville. Une mention assez ancienne, qui se trouve derrière ce tableau, l'attribue à Deruet. Nous ne trouvons, dans cette peinture, absolument rien qui rappelle ce maître.

On nous annonce que la collection de M. de Vaudechamp, à Ludres, et celle de M. Hakbar, à Vézelise, renferment des tableaux de Deruet. Nous ne les avons pas vus.

Il existait, au commencement de ce siècle, dans une maison de campagne de Maxéville, une suite de dix portraits de femmes habillées en sybilles ; on ignore ce que ces tableaux sont devenus.

APPENDICE.

TABLEAUX DÉTRUITS.

1. *Fresques de l'église des Carmes à Nancy. — Chapelles; portraits de l'artiste et de sa femme dans la même église.*

L'église des Carmes occupait, à Nancy, l'emplacement de la maison située à l'angle de la rue de ce nom et de la Petite-Rue des Carmes. Achevée en 1618, l'église fut démolie en 1793. Avec elle disparurent les fresques que Deruet y avait exécutées avec Claude Gellée, et dont Lionnois nous a conservé la description suivante :

« Le plafond de l'église est remarquable par les tableaux qu'il renferme ; ils sont disposés, *dans la nef,* sur trois de largeur et quatre de longueur (soit douze pour la nef). Le croison transversal (transept), quoique plus long, n'en contient néanmoins que trois, parce que celui du milieu occupe toute la largeur de la nef (la voûte). Six autres remplissent le sanctuaire (l'abside). Ils sont séparés les uns des autres par de

larges bordures de bois doré et représentent les principaux événements de la vie de la sainte Vierge, savoir :

» L'Annonciation ;

» Le Mariage de la Vierge ;

» La Naissance de Jésus-Christ ;

» L'Adoration des Mages ;

» La Mort et la Sépulture de la Vierge ;

» L'Assomption de la Vierge.

» Ce dernier tableau, qui est dans le milieu du croison (la voûte en avant du transept) et occupe toute la largeur de la nef, représente un ciel ouvert où s'élève la sainte Vierge. Les apôtres, placés sur une galerie (partie cylindrique au-dessous de la voûte), semblent l'inviter à venir à eux. C'est le plus beau morceau de cet ouvrage.

» De Ruet l'a fait en 1626 (1), par ordre et aux frais du prince et de la princesse de Phalsbourg, dont les figures, de grandeur naturelle, sont placées à genoux, sur des coussins, à côté de l'Assomption, dans de moindres cadres.

» A côté de chacun de ces tableaux sont, dans d'autres cadres, des anges de grandeur naturelle, portant divers instruments de la Passion :

» Le premier, d'un côté près de la porte, tient le sabre auquel est attachée l'oreille de Malchus ;

» Le second, vis-à-vis, tient d'une main un roseau et de l'autre la colonne, surmontée d'un coq, et à laquelle est attachée une verge ;

» Le troisième élève au-dessus de sa tête une couronne d'épines ;

(1) Les travaux ont été commencés bien avant cette époque, puisqu'il y a un ordre de paiement du prince de Phalsbourg, du 11 octobre 1620 (Notes et pièces justificatives n° III). Du reste, les travaux duraient encore en 1626 puisque le dernier paiement n'eut lieu qu'en 1629.

» A l'un des côtés de l'Adoration des Mages, un quatrième ange, chargé d'une échelle, porte encore le marteau et les tenailles ;

» De l'autre côté, un cinquième ange tient de la main droite une lanterne et, de la gauche, la pique et l'éponge.

» Le sixième, qui est entre les deux tableaux de la Mort et de la Sépulture de la Vierge, soutient d'une main la croix appuyée sur son épaule, et de l'autre il tient les trois clous ;

» Pour compléter la partie du croison, du côté de l'Evangile, deux anges soutiennent la face de Notre-Seigneur, peinte sur un linceul ; et, du côté de l'Epître, deux autres portent sa robe de pourpre.

» Dans le sanctuaire, le premier tableau représente la Vierge couronnée par les trois Personnes de la Sainte-Trinité ; à droite, le prophète Elie est enlevé au ciel, dans un char de feu ; à gauche, sainte Thérèse, en extase, est soutenue par un ange qui lui perce le cœur d'une flèche ; enfin, les trois autres sujets du fond contiennent des anges jouant de divers instruments et célébrant le triomphe de Marie.

» On remarque que tous ces anges, qui forment autant de tableaux particuliers, sont représentés comme volants et placés dans les airs, et de plus qu'ils ont tous des visages, des bras et des pieds de jeunes filles, sans doute parce que de Ruet a voulu leur donner la figure la plus parfaite.

» Quoique ce bel ouvrage soit uniquement attribué à ce peintre, il est vrai néanmoins qu'il a été aidé par des Italiens qui passaient à Nancy ; et l'on assure que les plus beaux morceaux, tels que les apôtres, ont été faits par eux. » (Lionnois, Histoire de Nancy, t. II, p. 395 et 396.)

La même église renfermait six chapelles ornées des tableaux de Deruet :

1° La chapelle de la famille d'Haraucourt, du côté de

l'Evangile, construite par Elisée d'Haraucourt, gouverneur de Nancy. On y voyait « un tableau qui est de la main de de Ruet, représentant l'enlèvement du prophète Elie ; il est orné d'une bordure assez large de pierre blanche, sur laquelle sont sculptés les principaux événements de la vie de ce prophète. » (Lionnois.)

2° La chapelle du milieu de la nef, du côté de l'Epître, renfermait « un saint Charles commandé par M. Rousson. » (*Idem.*)

3°, 4° et 5° Les chapelles de la nef, du côté de l'Evangile, renfermaient « des tableaux différents faits par de Ruet, à l'exception de celui de saint Jean de la Croix, qui est de Charles, et qu'on a substitué, dans ce siècle (le dix-huitième), à la Vierge de Mont-Carmel qui est au-dessus du tambour ou brise-vent de la porte et qui est encore de de Ruet. » (*Id.*)

6° La dernière chapelle de la nef, du même côté, était celle de Deruet. C'est celle où il a été enterré avec sa femme. Voici la description des tableaux qui l'ornaient : « Cette chapelle est dédiée à saint Nicolas et à saint Claude, qui sont peints dans ce tableau à côté d'un ange y tenant le fils de de Ruet, voué par son père à la Vierge qui est dans la nue. (*Id.*)

» A côté de l'autel est une grande épitaphe au haut de laquelle est, dans un cadre oval, une table de marbre noir sur laquelle sont peints à l'huile Claude de Ruet et sa femme. On assure que c'est l'ouvrage de son pinceau. Il a une belle physionomie, la tête nue, les cheveux longs, presque blancs et flottants sur les épaules. Un collet fort large orne son col ; sur sa poitrine est l'ordre du Christ, dont la croix paraît au côté gauche et le manteau sur ses épaules. Il a les mains jointes et laisse apercevoir une partie de son épée. Sa femme, encore jeune, est habillée en religieuse, ayant un grand voile noir qui lui couvre le front, un large collet qui cache ses

épaules, une robe noire sans manchettes ni autre ornement. Deux petits génies qui pleurent et éteignent un flambeau, garnissent les côtés de ce tableau. Dans un cadre de pierre on voit, aux deux extrémités, deux écus : le premier de de Ruet, d'azur à la face d'argent chargée d'une croix pattée de gueules, vidée d'argent, accompagnée en chef de trois coquilles d'or, et en pointe d'un lion de même ; le second de Saulcourt, d'azur à une bande d'argent, chargée d'une autre bande de gueules, surchargée de trois lozanges d'argent, accompagnée en chef d'un croissant de même, et en pointe d'un autre croissant et de trois chiffres de même. » (Lionnois.)

2. *Peintures exécutées au palais ducal sur les panneaux de la chambre du maréchal de la Ferté-Senneterre.*

1. Neuf grotesques pour le plafond de l'alcove ;
2. Les douze mois de l'année ;
3. Divers grotesques dont le sujet est inconnu ;
4. Le char de la victoire ;
5. L'embrasement de Sodome ;
6. Vénus et Adonis ;
7. L'enlèvement de Déjanire par Nessus ;
8. Trois petites marines ;
9. Trois grotesques ;
10. Une frise en grotesque ;
11. Deux autres grotesques ;
12. Sept petits grotesques au chevet du lit ;
13. Quatre autres petits grotesques sur la cheminée.

3. *Autres peintures pour le cabinet du maréchal.*

Quantité de figures grotesques, fleurs, ornements, peintures sur verre, dont le détail est indiqué ci-après dans le

mémoire de Deruet, rapporté au n° VII des pièces justificatives.

4. Au Val-de-Grâce, à Paris.

Un Calvaire sur cuivre (1).

II.

PIÈCES GRAVÉES A L'EAU-FORTE PAR DERUET.

M. Robert-Dumesnil, dans le remarquable ouvrage publié par lui sous le titre du Peintre-graveur français, a décrit trois pièces de notre maître. Nous allons en faire connaître cinq que nous détaillerons *de visu*. Elles sont toutes de la plus grande rareté.

1. PORTRAIT DE CHARLES IV, DUC DE LORRAINE.

Largeur, 0 *mètre* 468. *Hauteur,* 0 *mètre* 350.

Il est peu de gravures qui aient autant occupé les iconographes. Quoiqu'on ait très-souvent décrit ce portrait, il l'a toujours été inexactement. Toutefois, la divergence même des opinions nous fait un devoir de les rapporter intégralement. Leur reproduction est même nécessaire pour l'intelligence des explications que nous avons à donner.

Florent Le Comte est le premier qui ait parlé de cette pièce, dans son Cabinet des singularités d'architecture, sculpture et gravure (Paris, 1699-1700, 3 vol. in-12). Il l'attribue à Callot, et cette erreur, successivement reproduite, est arrivée jusqu'à nous, non sans avoir donné lieu à de nombreuses discussions.

(1) Ce tableau ne doit pas être perdu, car il figure au n° 587 de l'inventaire de M. Lenoir. Toutefois, on ne l'a retrouvé ni au palais des Beaux-Arts, ni au Val-de-Grâce.

Gersaint a parlé plus amplement, mais non plus exactement, de ce portrait, dans le Catalogue raisonné des diverses curiosités du cabinet de M. Quentin de Lorengère (Paris, 1744, in-12). Il classe cette pièce dans l'œuvre de Callot et décrit ainsi l'épreuve qu'il avait sous les yeux en la comparant avec celle qui existait alors au cabinet du Roi :

« Le portrait de Charles IV, Duc de Lorraine et de Bar, de dix-sept pouces de large sur treize de haut. Ce prince est à cheval, et tient, à sa main gauche, une masse d'armes à pointes ; il y a sur le haut de la planche une banderolle dans laquelle le nom de ce prince se trouve gravé ; sur la droite de l'estampe, aussi dans le haut, il y a un ange, sortant d'un nuage, qui lui présente un casque ; on voit, dans le lointain, le profil de la ville de Nancy. Les vers gravés au bas de cette planche qui sont ci-après sont à contre-sens, ce qui fait croire que c'est une contre-épreuve (1) quoiqu'on n'en connaisse point l'original :

Le Jourdain vit fleurir sur le bord de son onde
Les palmes à foison de tes braves ayeux :
Le ciel a réservé à ton bras glorieux
Celles qu'on doit porter, ayant vaincu le monde.

» On ne voit aucun nom gravé sur cette planche et la date en est coupée.

» Il y a de grandes contestations au sujet de cette pièce. Florent Le Comte la donne à Callot dans le Catalogue qu'il

(1) La pièce présentement décrite par Gersaint est très-certainement une contre-épreuve du quatrième état que nous décrirons ci-après. L'auteur se trompe lorsqu'il dit qu'on ne connaît pas l'original ; il va lui-même le décrire plus loin ; mais comme l'épreuve qu'il indique alors appartient à l'un des états antérieurs, il a cru à l'existence de deux planches, tandis qu'en réalité il n'y en a qu'une seule ; mais elle a subi de nombreux changements.

a fait de l'œuvre de ce maître ; elle est placée comme telle dans l'œuvre du Roi, mais elle y est bien différente de celle-ci. Celle du Roi est sans ange dans le haut de la banderolle ; il y a une aigrette sur la tête du cheval et qui ne se trouve pas dans la précédente ; on y voit gravé le nom de *C. Dervet* sur un des canons (1) qui servent de trophées, au bas de la planche, à main gauche, et sur un autre canon, à main droite, le nom de J. Callot est écrit à la main. Charles IV a, dans celle-ci, un bâton de commandant à la main et il y est représenté beaucoup plus jeune, ce qui détermine à croire que c'est le premier qui ait été gravé (2). Les vers sont les mêmes que dans la planche précédente. Cependant ces deux planches ne sont point copiées l'une sur l'autre, ni par la ressemblance des tailles, ni par une imitation régulière dans la composition (3). La date de 1628 est gravée, à droite, au bas de l'estampe. Ce portrait est extrêmement rare, n'étant

(1) Gersaint se trompe en disant qu'il existait deux canons dans le trophée d'armes placé au bas de l'estampe. Il a pris pour un canon l'énorme lance qu'on voit à droite dans les divers états. Nous avons vainement cherché au Cabinet des Estampes l'épreuve décrite par Gersaint ; elle ne se trouve plus ni dans l'œuvre de Callot, où elle n'aurait jamais dû être placée, ni ailleurs.

(2) Gersaint raisonne toujours dans la fausse hypothèse où il y aurait eu deux planches gravées pour le même portrait. La vérité est, comme nous l'avons déjà dit, qu'il n'y a eu qu'une seule planche. Gersaint a été trompé par les nombreux changements qui ont été successivement faits sur cette planche. L'épreuve vue par lui au Cabinet du Roi appartenait à l'un des deux premiers états décrits ci-après, tandis que la contre-épreuve du Cabinet Lorengère provient d'un état postérieur.

(3) Les changements faits au personnage et aux inscriptions sont, en effet, tellement considérables qu'on pouvait aisément s'y tromper ; mais si Gersaint avait considéré attentivement les fonds des deux estampes, il aurait vu qu'ils sont identiques.

connu que dans l'œuvre du Roi, dans celui-ci (1), et dans un autre œuvre qui est à Nancy (2). A les bien considérer, on s'aperçoit que le goût de la gravure approche beaucoup des premières manières de Callot (3).

» Outre ces deux portraits, il s'en trouve un troisième qui est de la même grandeur et de la même composition que celui de l'œuvre de M. de Lorengère, où l'ange se trouve dans le haut. On y voit aussi gravé le nom de C. Dervet, et il paraît être d'une autre planche (4). Cette dernière pièce ne diffère de la première que par le portrait de Charles IV qui s'y trouve d'un âge plus avancé et différemment coiffé et aussi par ces vers :

Le Jourdain vit fleurir sur *les bords* (5) de son onde
Les palmes qu'il reçut de tes braves ayeux :

(1) Celui de Quentin de Lorengère.

(2) Probablement celui de M. Barbe, qui a décrit l'œuvre de Callot dans la Bibliothèque historique de Dom Calmet.

(3) Gersaint, en faisant cette attribution inconsidérée, ne se souvient plus de la date de 1628, qu'il déclare lui-même avoir lue sur l'épreuve du Cabinet des Estampes. A cette époque Callot avait fait tous ses chefs-d'œuvre. C'était ce qu'on pouvait appeler le meilleur temps du maître. D'ailleurs, la pièce ne pouvant, en aucun cas, être antérieure à 1624, date de l'avènement de Charles IV, il est impossible qu'elle soit des premiers temps de Callot, puisqu'il a commencé à graver dès 1608 et même peut-être auparavant. (Voy. nos Recherches sur Callot, p. 12 et suivantes.)

(4) C'est toujours la même, mais l'épreuve vue par Gersaint provient d'un état encore postérieur à celui de la contre-épreuve de M. de Lorengère. L'épreuve dont Gersaint parle ici était dans le cabinet du même amateur, mais rangée dans l'œuvre de Le Clerc (Catalogue Lorengère, p. 147).

(5) Citation inexacte. Nous avons sous les yeux une épreuve de l'état décrit par Gersaint sur laquelle on lit *le bord*.

L'Europe a vu cueillir à ton bras glorieux
Celles que ton renom répand parmi le monde (1).

» Celui-ci est le dernier des trois qui ait été gravé (2). On l'attribue à Sébastien Le Clerc (3) et l'on prétend qu'il l'a copié d'après celui de Callot. Je n'entreprendrai pas de vouloir fixer les curieux sur l'affirmative, ou la négative de ces trois pièces; je laisse ce soin à des yeux plus clairvoyants ou à des personnes plus éclairées qui voudront bien se charger de la querelle et la décider. »

Le savant Mariette a évité les erreurs et les contradictions de Gersaint. Le célèbre iconographe possédait deux épreuves du portrait de Charles IV. Il les attribue, avec raison, à Deruet; mais il admet, à tort, l'existence de deux planches. Voici comment il s'exprime au t. 4, fol. 251 de ses Notes manuscrites conservées à la Bibliothèque impériale : « Le portrait de Charles IIII, à cheval, gravé par C. Deruet. C'est presque le même que cet artiste avait déjà gravé en 1628; mais il ne laisse pas d'y avoir des différences, surtout dans la teste.

(1) Outre l'identité des fonds, une preuve matérielle constate que toutes ces épreuves ont été fournies par une seule et même planche. Avec un peu d'attention, on retrouve, dans les vers qu'on vient de lire, la trace des vers précédents, et l'on parvient même à reconstituer quelques mots de l'ancienne inscription à la place qu'ils doivent occuper.

(2) Plus exactement : les changements signalés sont les derniers que la planche ait subis.

(3) Nous ne sommes pas éloignés de croire que c'est effectivement Sébastien Le Clerc qui a fait, en 1660 ou 1664, les derniers changements à la planche. Cela devient très-vraisemblable si l'on remarque que c'est lui qui a gravé les planches du Triomphe de Charles IV d'après les dessins de Deruet. La tête du duc a été vieillie pour la seconde fois afin qu'on pût placer des épreuves du portrait en tête de la publication faite chez Dominique Poirel, en 1664. On sait d'ailleurs combien ces changements sur les planches gravées étaient familiers à Sébastien Le Clerc.

Du reste, cette nouvelle planche est de même grandeur que la première (1). »

Cette partie des Notes de Mariette n'ayant jamais été publiée, Jombert a reproduit, dans le Catalogue de l'œuvre de Le Clerc, publié par lui en 1774, une partie des erreurs de Gersaint. Voici sa description : « Charles IIII, duc de Lorraine et de Bar. Il est représenté à cheval, vu de profil, la tête nue tournée en face, allant de gauche à droite, tenant un sceptre terminé en masse d'armes, armé de cuirasse et cuissarts de fer, avec une écharpe. Un ange porté sur un nuage, au-dessus d'un palmier, lui présente son casque couronné de lauriers. Dans le lointain est une vue de Nancy, au milieu d'une vaste campagne. Il y a quatre vers françois, dans deux cartels, au bas de la planche. Au-dessous de la figure équestre sont les armes du prince, accompagnées d'un trophée d'armes, dont un canon, sur la volée duquel on lit : *Cl. Dervet fecit* (2). Ce qui n'empêche point de mettre cette estampe dans l'œuvre de Le Clerc, parce que la petite vue de Nancy et les autres lointains sont certainement de lui. Quelques amateurs ont attribué (je ne sais sur quel fondement) ce portrait à Callot, mort dès 1635, et le mettent dans l'œuvre de ce maître » (3).

Jombert est certainement dans le vrai en critiquant l'opinion de Gersaint et celle des amateurs qui donnent le Charles IV à Callot; mais il tombe, lui-même, dans une inconséquence étrange en voulant attribuer à Sébastien Le Clerc, sinon tout le portrait, au moins les lointains. En effet, ces lointains ont

(1) Voyez Notes et pièces justificatives, numéro IX.

(2) On lit, en réalité, DC Deruet fecit.

(3) Voyez le Catalogue du cabinet de M. Quentin de Lorengère, par Gersaint, in-12, 1744, p. 106 et 107 (Note de Jombert).

existé dans tous les états, même dans ceux où la planche est datée de 1628. Cette date, quoique grattée, se lit encore assez facilement sur les épreuves du dernier état. Le fond est même la seule partie de la planche qui n'ait pas été retouchée. Or, c'est précisément ce travail, fait au plus tard en 1628, que Jombert attribue à Le Clerc, né en 1635 !...

Après Gersaint et Jombert, le seul auteur du dix-huitième siècle qui ait parlé du portrait de Charles IV est le baron de Heinecken. Il reproduit, en les aggravant, les erreurs de Gersaint. Comme il ne décrit pas *de visu* et qu'il range ce portrait parmi les pièces douteuses attribuées à Callot, sa description est sans intérêt ; on peut la consulter au t. 4, p. 521 du Dictionnaire des artistes, Leipzig, 1789, in-8°.

Au dix-neuvième siècle, MM. Huber et Rost (Manuel des amateurs de l'art, t. VII, p. 148, Zurich, 1804) sont les premiers qui aient parlé du Charles IV. Ils s'expriment ainsi : « Charles IV, duc de Lorraine, à cheval, avec des attributs militaires, où on lit sur l'un des canons *C. Dervet fec.* 1628 ; pièce gravée pour le livre intitulé : Triomphe de S. A. Charles IIII, duc de Lorraine, à son retour dans ses états, Nancy 1664, in-folio. L'invention de cette pièce est attribuée à Callot et la petite vue de la ville de Nancy est gravée par J. Clerc. » — Nous ne nous arrêterons pas à discuter cette opinion qui contient autant d'erreurs ou de contradictions que de lignes. Comment Deruet mort, suivant les auteurs, en 1642 (lisez 1660), aurait-il pu graver une pièce pour un livre publié en 1664 ! comment peut-il en être ainsi, alors qu'on lit sur la pièce elle-même la date de 1628 ! Il est de toute évidence que la gravure, quoique insérée plus tard dans le Triomphe, n'a pas été faite pour cette publication. Par quelle étrange aberration veut-on toujours que Callot ait été pour quelque chose dans cette pièce. Quant à l'attribution

du fond à Jean Le Clerc (1), il suffit d'avoir vu les belles pièces que cet artiste a gravées pour être convaincu qu'il n'est pour rien dans celle de Deruet. Du reste, cette erreur n'appartient pas en propre à MM. Huber et Rost ; ils l'ont empruntée au baron de Heinecken, qui, après avoir rangé, ainsi que nous l'avons rapporté, le Charles IV parmi les pièces douteuses de Callot, dit résolument : « La petite vue de la ville de Nancy, avec les autres lointains, sont gravés par J. Clerc, mais le reste par Cl. Drevet. » (Dictionnaire des artistes, t. IV, p. 603.)

Dans une note du Catalogue de M. Jacques-Augustin de Silvestre (Paris, 1810, in-8°), M. Regnault-Delalande a reproduit une partie des erreurs de Gersaint, sans chercher à élucider la question. « Ce portrait, dit-il, est également attribué à Callot et à Sébastien Le Clerc. Au bas, sur un canon à la gauche de l'écusson aux armes du duc de Lorraine, le nom de Claude chevalier de Deruet (le prénom et le titre de chevalier indiqués par deux C entrelassés). »

M. Nagler (Neues allgemeines Künstler-Lexicon) a parlé deux fois du portrait de Charles IV. A la p. 362 du t. III de son ouvrage, il le donne à Deruet, tout en reconnaissant qu'on l'attribue aussi à Callot; puis, oubliant ces attributions, il le range (p. 480) parmi les ouvrages de *Claude Drevet*, graveur au burin, qui florissait au commencement du dix-

(1) Et non *J. Clerc*. Il ne faut pas confondre cet artiste, né à Nancy, et qui fut un peintre distingué, avec son homonyme et contemporain J. Le Clerc, éditeur d'estampes à Paris, et dont on trouve le nom sur une multitude d'estampes de cette époque. Il n'a également rien de commun avec Sébastien Le Clerc, né à Metz, qui lui est bien postérieur. L'œuvre gravé de J. Le Clerc a été donné par M. Robert-Dumesnil, t. V, p. 78 du Peintre-graveur français. Nous aurons, un jour, l'occasion de revenir sur cet artiste et d'ajouter quelques pièces à celles qui ont été décrites par M. Robert-Dumesnil.

huitième siècle. Il veut aussi que ce *Claude Drevet* ait fait ce portrait d'après Callot. Enfin, l'auteur indique que le même sujet a été gravé, en contre-partie, avec cette différence « que la Victoire qu'on voit à droite dans le morceau précédent manque ici. » Il est évident qu'il s'agit d'une épreuve du troisième état de la même planche, et que la pièce indiquée comme étant d'après Callot est une contre-épreuve.

M. Robert-Dumesnil, dans l'article consacré à notre artiste au tome cinquième du Peintre-graveur français, n'admet pas, et avec raison, l'existence de deux ou de trois planches; mais bien de trois états différents du même cuivre. Il attribue, sans hésiter, la pièce à Deruet, mais il donne à Callot la gravure du fond ainsi que la gravure et la composition des vers qu'on lit dans les premiers états. Il n'est pas impossible que Callot ait composé ces vers qui nous paraissent, en effet, avoir été gravés par lui.

M. Beaupré n'avait à parler que d'une manière incidente du portrait de Charles IV, dans ses Recherches sur l'imprimerie en Lorraine. Il admet aussi qu'il n'y eut jamais qu'une seule planche, qu'elle a été retouchée deux fois, et qu'elle subsistait en 1664, après avoir fourni à plusieurs tirages (p. 475).

Viennent enfin MM. de Chennevières et de Montaiglon, beaucoup plus exacts que leurs devanciers et qui sont plus près qu'eux de la vérité. Voici la description de ces auteurs qui, prenant la planche dans son état primitif, la suivent dans presque toutes ses transformations :

« Le nouveau duc, très-jeune et tête nue, monté sur un énorme cheval et galopant de gauche à droite, se dessine tout entier sur le ciel; il a une cuirasse et une écharpe, ses cuisses et ses bras sont armés, et il tient de la main droite un bâton de commandement : entre les jambes de sa monture on voit

le profil lointain de Nancy, qui, bien qu'un peu maigre par endroits et sans vivacité d'effet, est buriné (1) avec assez de finesse, de netteté et d'esprit pour qu'on lui ait souvent fait l'honneur de l'attribuer à Callot. Quant à moi, je le crois de Deruet. Ce qu'il y a de plus adroit et de plus fort dans ce fond, ce sont les imperceptibles cavaliers qui courent ou qui partent; mais si l'on regarde avec soin les troupes qui, dans un plan de bataille gravé par Deruet (2), s'avancent au fond et sont d'une dimension analogue, on retrouvera les mêmes mouvements, les mêmes poses et le même faire; les dernières ondulations des terrains de l'horizon ont les mêmes tailles que la spirituelle colline qui est à gauche dans ce portrait de Charles IV. Enfin, le milieu du bas est occupé par un amas d'armes qui accompagnent l'écusson de Lorraine surmonté de la couronne ducale (un des canons de gauche porte la signature *DC de Deruet fecit*) (3) tandis que, sur les deux côtés, on lit ces quatre vers :

Le Jourdein vit fleurir sur le bort de son onde
Les palmes a foison de tes braves ayeux
Le Ciel a reserué a ton bras glorieux
Celle' qu'on doit porter ayant uaincu le monde (4).

(1) Nous n'apercevons aucune trace de burin dans cette estampe; mais nous croyons que l'intention des auteurs a été, malgré l'expression par eux employée, de désigner des travaux à la pointe.

(2) Voy. ci-après notre n° 3.

(3) M. Robert-Dumesnil signale un état antérieur qui ne différerait de celui-ci que par l'absence de la particule *de* avant *Deruet* (Note de M. de Chennevières, Peintres provinciaux, t. II, p. 286). — Il n'y a dans tous les états qu'un seul canon, qui est à gauche. On a souvent pris pour un canon une lance tronquée qui se trouve au bas du trophée, à droite.

(4) « M. Robert Dumesnil, qui donne le fond à Callot, lui attribue même la composition et la gravure de ces vers. Nous ne pouvons être

» Voilà l'état originaire de la planche ; il est à l'eau-forte pure et très-agréable. Voyons maintenant quels changements elle a éprouvés. Et d'abord, Deruet, sans rien toucher encore au cavalier, commença par ajouter un palmier à la gauche de la gravure ; c'est au moins ce qu'il faut conclure de la description du rédacteur du Catalogue Paignon-Dijonval (n° 5963, 2e partie, p. 208). L'épreuve de ce Cabinet, qui a dû passer en Angleterre, était sur satin vert, et l'état doit être rare, car ce palmier ne faisait qu'ouvrir une série de modifications bien plus importantes ; leur présence constitue l'état ordinaire, le troisième de M. Robert-Dumesnil et le quatrième de notre description.

» Ainsi, du nuage qui surmonte ici le palmier de gauche,

de cet avis. Si le fond était de Callot (et il serait toujours singulier qu'il eût ainsi consenti à faire dans une estampe une partie aussi peu importante que ces vers et même ce fond), il aurait bien autrement de piquant et de couleur, et l'absence de ces qualités, jointe à la ressemblance du faire avec celui des fonds et du plan de bataille, m'empêche de croire qu'il soit d'une autre main que de celle de Deruet. Le Catalogue de Callot, donné dans Dom Calmet, dit que c'est une planche de Callot, retouchée et perdue par Deruet, qu'il traite de méchant graveur. M. Robert-Dumesnil nous paraît aussi bien sévère pour un homme dont toutes les planches ont passé pour être de Callot, et dans une desquelles lui-même donne au grand Callot ce qui est à Deruet. » (Note de MM. de Chennevières et de Montaiglon.) — Nous adhérons complétement aux opinions exprimées dans cette note. Nous pensons que la planche originaire a été entièrement gravée par Deruet et que Callot n'y est pour rien autre chose que l'écriture des vers.—Quant à M. Robert-Dumesnil, nous pensons que s'il avait connu les tableaux d'Orléans, le Palais ducal de Nancy, et quelques autres morceaux dont nous avons parlé, il n'aurait pas dit de Deruet que ses « travaux artistiques furent vains ou puérils. » Nous faisons trop de cas de l'opinion de M. Robert-Dumesnil pour ne pas ressentir quelque crainte en n'étant pas complétement de son avis. Mais il n'a décrit que trois pièces de notre artiste. S'il eût été plus amplement informé, nous croyons que son jugement eût été tout autre. .

sort le buste d'un petit génie ailé, tenant un casque ceint de lauriers ; à droite l'inscription CHARLES IIII DVC DE LORRAINE ET DE BAR, qui, dans l'état précédent, avait le ciel comme fond, a été entourée d'une banderole. Mais ces changements ne sont rien auprès de ceux de la figure. Les cheveux sont autres et les traits eux-mêmes ; tout à l'heure ces derniers étaient jeunes et d'un air un peu naïf ; ils ont ici quelques années de plus ; les moustaches sont plus marquées, et l'ensemble de la tête a bien autrement d'élégance guerrière et de courage ; la fraise est remplacée par une collerette ; la pièce de la cuirasse d'où sort le bras a été figurée en muffle de bête ; la cuirasse elle-même est moins longue, et la sorte de demi-cotte de fer qui couvre les reins est aussi plus courte et laisse plus voir le vêtement de dessous ; en outre, le mouvement de la main droite n'est plus le même ; elle ne tient plus un bâton de commandement, mais une masse d'armes à pointes. Le cheval offre aussi quelques changements : les plumes de sa tête ont disparu (1), sa longue queue est plus fournie et se trouve, à sa naissance, enfermée dans un ornement, duquel elle tombe, comme la houppe d'un gland. Enfin, au bas de l'inscription on a ajouté la date 1628. On voit que ceux qui ont attribué à Sébastien Le Clerc une part quelconque dans cette pièce, parce qu'elle a été jointe au Triomphe de Charles IV, publié en 1664, sont loin de la vérité, et que ces retouches sont bien antérieures à l'époque où il parut. D'ailleurs, pour quiconque a étudié Deruet, celles-ci ne peuvent avoir été faites par un autre que par lui ; en effet, le palmier est un arbre qu'il a mis dans presque toutes ses compositions allégoriques (2) ; le gros enfant dans

(1) En laissant cependant des traces visibles.

(2) Philippe Bardin explique ainsi qu'il suit l'allégorie du palmier :

le nuage a tout le caractère des siens; le casque qu'il tient est ceint de lauriers, exactement comme celui que porte Charles IV dans le plan de bataille indiqué plus haut; cette queue, arrangée, si je puis dire, en forme de houppe de gland, se retrouve à d'autres chevaux de Deruet : c'est du pur Louis XIII, et jamais, sous Louis XIV, pareille idée ne serait venue (1). Ainsi, le premier état de cette planche peut être reporté à 1624 (2); elle aura été faite pour l'avènement de Charles IV; c'est, en effet, le 31 juillet qu'il succéda à Henri II; il avait alors vingt un ans, et la tête de la planche est plutôt plus jeune. Quatre ans après, et pour un motif que nous ignorons, Deruet a voulu que sa planche devînt le Charles IV tel qu'il était en 1628; le duc avait alors vingt-cinq ans, et la tête de l'état avec tous les changements n'a que cet âge. Si la planche avait été retouchée en 1664, époque à laquelle le duc en avait soixante et un, il eût été absurde d'ajouter à la première tête quelques années seulement. Comme la planche existait encore, on l'a jointe telle qu'elle était; mais Le Clerc n'y est pour rien, pas plus, à mon avis, qu'autrefois Callot. »

« Son Altesse ayant toujours témoigné que la force de son esprit magnanime et la grandeur de son courage ne pouvaient être fléchies par le poids des adversités..., porte ici, avec d'autant plus de raison, pour son emblème un *Palmier*, arbre que les naturalistes remarquent ne pouvoir être courbé ni fléchi par la pesanteur du faix, contre lequel il se redresse toujours par sa force et sa propre vertu. » Triomphe de Charles IV, Nancy, 1664, in-folio, feuillet I, 4e page, verso, *ad notam*.

(1) Nous admettons, avec M. de Chennevières, que les changements qu'il indique ont été faits sous Louis XIII, et probablement vers 1671, à l'époque de la paix de Saint-Germain. Tous ces changements sont effectivement de Deruet; mais il y a eu depuis de nouveaux changements à la tête, surtout à la perruque : ces derniers ne peuvent appartenir à Deruet.

(2) Cette conjecture nous paraît tout à fait vraisemblable.

Nous ne saurions adopter cette dernière conclusion. M. de Chennevières déclare lui-même (p. 290, *ad notam*) n'avoir pas connu les derniers états de la planche, et c'est là, nous le croyons, ce qui différencie son opinion de la nôtre (1). Son raisonnement serait exact si la planche était restée en 1664 telle qu'elle était en 1628 ou 1641 ; mais il n'en est rien. Il suffit de voir les deux derniers états joints au Triomphe de Charles IV, pour reconnaître que le prince y est tout autrement coiffé que dans les états décrits par M. de Chennevières. La forme de sa perruque se rapporte tout à fait aux modes de 1660, tandis qu'on ne retrouvera jamais aucune tête coiffée ainsi en 1628, ou même en 1641. Aussi, notre conviction bien arrêtée est-elle que la planche a été retouchée une dernière fois en 1660 ou 1664; et comme, à cette époque, Sébastien Le Clerc avait gravé les dessins de Deruet, il est extrêmement vraisemblable qu'il retoucha en même temps la tête de Charles IV, de manière à le vieillir de nouveau et lui donner ainsi un peu plus de ressemblance.

Quoiqu'il en soit, nous allons résumer ci-après ce que nous croyons être la vérité sur les différents états du portrait de Charles IV. L'étendue et l'exactitude de la description donnée par M. de Chennevières, pour les premiers états, nous dispense d'insister longuement à cet égard.

On connaît six états de cette planche.

I. A l'eau-forte pure. Le prince, très-jeune, les moustaches naissantes, est vêtu de son armure, tête nue et regardant de face en tournant la tête vers la gauche. Il est monté sur son cheval de bataille qui galoppe vers la droite et tient,

(1) M. de Chennevières suppose, avec raison, que dans le Triomphe de Charles IV, qu'il dit être introuvable à Paris, l'état du portrait du duc est encore différent.

de sa main droite, étendue vers la gauche, son bâton de commandement. Le fond, traité très-légèrement, représente le profil de Nancy. Sur le ciel, qui est blanc, on lit en haut de la droite : CHARLES IIII DVC DE LORRAINE ET DE BAR. Au milieu du bas, on voit les armes de Lorraine entourées d'un trophée d'armes parmi lesquelles se trouve, à gauche, un canon sur la volée duquel est écrit, près de la gueule : *JC deruet fecit.* De chaque côté est un cartouche contenant les vers ci-après, accouplés deux par deux. M. Robert-Dumesnil y a reconnu, avec raison, l'écriture de Callot, ce qui peut faire supposer qu'ils sont de sa composition :

Le Jourdein uit fleurir sur le bort de son onde
les palmes a foison de tes braues ayeux
le Ciel a reserué a ton bras glorieux
Celle ' quon doit porter ayant uaincu le monde

En cet état la pièce est sans date.

II. En avant du nom de l'artiste on lit la particule *de*. Du reste, on ne remarque encore aucun autre changement ou addition (1).

(1) Nous mentionnons ici, d'après Gersaint, un état qui serait intermédiaire entre le second et le troisième, mais qui nous paraît très-douteux. Il se distinguerait de tous les autres par un canon à droite du trophée, au bas de la planche. Gersaint dit avoir vu, au Cabinet du Roi, une épreuve de cet état portant écrit à la main, sur le canon de droite, le nom de Ia. Callot. Cette épreuve ne se retrouve plus aujourd'hui au Cabinet des Estampes de la Bibliothèque impériale. Si l'existence de cet état était aussi bien constatée qu'elle l'est peu, il s'en suivrait que ce canon de droite aurait été, plus tard, remplacé par des lances et des piques. Peut-être Gersaint a-t-il pris pour la culasse d'un canon l'énorme garde de la lance qui se voit à droite dans tous les états qui nous sont passés sous les yeux. Nous aimons mieux croire, toutefois, que la pièce vue par Gersaint au Cabinet du Roi n'était autre chose qu'une contre-épreuve dans laquelle le canon devait effectivement se trouver à droite.

III. Avec un palmier à gauche, mais sans le génie ailé dont il va être parlé dans le IVe état.

M. Robert-Dumesnil n'ayant pas vu cet état n'en parle pas. Son existence est cependant bien constatée par le Catalogue de M. Paignon-Dijonval. Son rédacteur, M. Bénard, dit positivement qu'*il n'y a pas de Victoire au haut du palmier* (2e partie, p. 208, n° 5,965). — M. de Chennevières, qui n'a pas vu les épreuves du Cabinet Paignon-Dijonval, admet, comme nous, l'existence de cet état, qui nous paraît incontestable. — M. Bénard avait certainement le moyen de faire la remarque qu'il nous a conservée, puisque M. Paignon-Dijonval possédait deux contre-épreuves de l'état avec le génie.

IV. La planche a été retouchée. Le prince paraît plus âgé que dans les états précédents. Un génie ailé, à gauche, au-dessus du palmier, présente un casque au duc, qui tient de la main droite une masse d'armes au lieu d'un bâton de commandement. Le nom du prince, au haut de la droite, est enfermé dans une banderolle. Les vers sont les mêmes que dans les états précédents; mais, sous le mot *monde* du dernier vers, à droite, on lit la date de 1628.

Cette description concorde avec celle que donne Gersaint de la contre-épreuve de cet état qui se trouvait dans le cabinet de M. Quentin de Lorengère. Toutefois, cet auteur ajoute : « On ne voit aucun nom gravé sur la planche... la date a été coupée. » Pour que Gersaint ait parlé de cette date, il faut qu'il en ait aperçu quelques traces, car il n'admet pas que l'épreuve du Cabinet de Lorengère et celle du Roi sortent de la même planche. Reste à expliquer l'absence de nom signalée par Gersaint et qui constituerait un nouvel état (1). Elle ne peut

(1) Dans une note finale, M. de Chennevières paraît admettre l'existence de cet état, *sans le nom de Derucl*, mais avec le palmier et le génie. Il laisse également passer sans contradiction l'état donné par Gersaint, que nous indiquons ci-dessus en note comme très-douteux. Nous persistons à considérer comme problématique l'existence d'un canon à la droite du trophée et qui aurait été effacé depuis. Quant à l'état *sans le nom de Derucl*, après la première retouche de la planche, il est tout à fait impossible.

provenir que d'un grattage ou autre manœuvre frauduleuse pratiquée dans le but de faire considérer la pièce comme étant de Callot. L'absence de nom est impossible, puisque la mention *JC Deruet fecit* est exactement la même dans tous les états antérieurs et postérieurs à celui qui nous occupe.

V. Nouveaux et importants changements (1). Le prince paraît encore plus âgé et est tout autrement coiffé. La forme de sa perruque est celle qui était de mode vers l'année 1660. La date de 1628 a été enlevée ainsi que la particule *de* en avant du nom de Deruet, mais non sans laisser des traces très-lisibles. Enfin, des changements assez considérables ont eu lieu dans l'écriture des vers qui se lisent ainsi :

Le Jourdain nit fleurir sur le bord de son onde
les palmes quil receut de tes braues ayeux
L'Europe a veu cueillir a ton bras glorieux
Celles ' que ton renom repand par tout le monde

VI. Cet état diffère du précédent en ce qu'on aperçoit dans le nuage, et sous le casque, une tache provenant d'un accident arrivé à la planche qui paraît avoir frottée, en cet endroit, de manière à produire une série d'éraillures. Cet état est celui de la planche retrouvée en 1847, et dont il a été tiré des épreuves en 1848.

2. JEANNE D'ARC ACCOMPAGNÉE D'UN CHEVALIER.

Hauteur : 183 *millimètres. Largeur :* 121 *mill.*

L'héroïne est vue de profil, à cheval, vêtue en guerrière romaine et dirigée à gauche. Son costume est à peu près le même que celui sous lequel elle est représentée dans le tableau de M. de Haldat, décrit ci-dessus n° 10. Elle est coiffée

(1) Les changements signalés en cet état ont été opérés pour que les épreuves pussent servir à décorer le Triomphe de Charles IV, publié à Nancy, chez Dominique Poirel, en 1664. Nous ne sommes pas éloignés de croire qu'ils ont été faits par Sébastien Le Clerc.

d'un casque, ses bras sont nus jusqu'au-dessus du coude; elle tient de la main droite une longue pique dont la hampe repose sur l'étrier gauche; elle porte la main gauche derrière son dos et paraît chercher à retenir son cheval. De ses jambes on ne voit que la gauche, laquelle est couverte d'un brodequin jusqu'à la naissance du mollet; le surplus de la jambe est nu jusqu'au-dessus du genou. Derrière la jeune guerrière, on aperçoit un chevalier, déjà âgé, dont le cheval est lancé au galop. Vêtu également à la romaine, ce chevalier porte cependant un casque orné de plumes; il se retourne pour parler à Jeanne et fait un geste de la main droite, dont l'index, porté en avant, paraît désigner un objet qu'on n'aperçoit pas. De sa main gauche, qui est cachée, il tient une pique au fer de laquelle est attachée une banderolle. On lit au bas de la planche *DC. de deruet fe.* (1).

3. PLAN D'UNE BATAILLE.

Largeur : 482 mill. Hauteur : 363 mill.

Mariette est le premier qui ait parlé de cette pièce. Il la décrit ainsi, t. II, folio 28, de ses Notes manuscrites : « Le plan d'une bataille où, sur le devant, est le duc de Lorraine Charles IV, armé à l'antique et monté sur un cheval sous les pieds duquel sont renversés ses ennemis, et, au haut de la planche, du même côté, est une Renommée qui, d'une main, tient une trompette et, de l'autre, un cartouche renfermant les armes de Lorraine.

(1) Cette pièce est au trait; elle doit être la première pensée du tableau ci-dessus décrit, n° 10, qui est à Nancy, en la possession de M. de Haldat. Bien qu'elle soit, en Lorraine, la moins rare de l'œuvre de Deruet, elle est peu connue ailleurs. Nous n'en avons jamais rencontré aucune mention dans les Catalogues. Elle paraît avoir été gravée pour décorer un livre relatif à la Pucelle d'Orléans. Ce volume a, jusqu'à présent, échappé à nos recherches.

» Cette pièce est à l'eau-forte, gravée sans goût. Elle passe pour être de Callot et de ses premières choses. Je n'en crois rien. Je crois même qu'on a coupé un coin, à gauche, où sans doute était le nom de celui qui l'a faite. Il me semble avoir vu des pièces gravées dans la même manière, dans une entrée faite en Lorraine, je crois, du duc d'Epernon (1). Les devants sont gravés d'une manière fort large; il y a des lettres et des chiffres de renvoi, ce qui a fait connaître qu'il doit y avoir une explication relative (13 pouces 6 lignes de haut ; 17 pouces 8 lignes de travers) » (2).

En montrant combien il était peu vraisemblable d'attribuer cette pièce à Callot, Mariette était loin d'adopter cette opinion. Toutefois, en l'absence du nom de l'artiste, la discussion pouvait s'ouvrir. Mais on ne comprend pas la persistance de Jombert qui, ayant sous les yeux une épreuve entière de ce morceau, avec la signature de Deruet, continue néanmoins à le ranger, non dans l'œuvre de Callot, mais dans celui de Sébastien Le Clerc, à la suite du Charles IV. Il est, en vérité, bien singulier que l'on se soit ainsi obstiné à trouver des noms illustres pour leur attribuer les ouvrages de Deruet. Quoique ces erreurs fassent peu d'honneur à la sagacité de leurs auteurs, elles n'en témoignent pas moins de l'estime qu'on avait pour les gravures de Deruet, qui, aux yeux de certains con-

(1) Les souvenirs de Mariette le servent mal ; il confond l'Entrée de madame de La Valette, à Metz, avec le Triomphe de Charles IV; c'est le portrait de ce prince joint au volume publié à Nancy, en 1664, qui offre certaines analogies avec le Plan de bataille décrit par Mariette.

(2) En marge de cette note Mariette a écrit : « Me paraît du même qui a gravé la Fuite en Egypte et la Madone du refuge. » Plus tard les incertitudes de Mariette ont cessé et il a écrit au bas de la page : « L'endroit coupé est celui où était gravé le nom de C. Deruet, car la pièce est de lui. »

naisseurs, passaient pour être l'ouvrage de Callot, de Jean ou de Sébastien Le Clerc. Quoiqu'il en soit, voici le passage de Jombert :

« Le nom de Cl. Dervet, que l'on voit au bas de cette planche et de quelques autres de cette suite, pourrait occasionner des doutes bien fondés sur la nécessité de les insérer dans l'œuvre de Le Clerc, mais l'usage a prévalu, et pour ne parler que de cette dernière estampe (le Plan de bataille), on est tellement accoutumé à la voir dans l'œuvre de ce maître, qu'on le regarderait comme incomplet si elle y manquait. Cette bataille ne se trouve point dans le livre ci-dessus (le Triomphe de Charles IV). »

Voici maintenant la description de M. Robert-Dumesnil : « Plan de bataille. — Carte topographique offrant une vaste étendue de pays comprenant des plateaux, des vallées, une ville, des hameaux et des bois. Ce pays présente des corps armés dont plusieurs combattent. Il est marqué de lettres et de chiffres qui renvoient à des explications que nous n'avons pas aperçues. Au milieu du bas, est un cartouche vide, surmonté d'une croix de Lorraine, couronnée, passée dans deux C entrelacés en sens contraire, et au-dessous de laquelle on voit le nombre IIII. Ce cartouche est accompagné, à droite, d'un trophée d'armes, et à l'opposite d'un trophée de corps morts et de mourants que le prince Charles de Lorraine foule aux pieds de son cheval galopant à droite. A la gauche du haut, est la figure de la Victoire tenant d'une main sa trompette et soutenant de l'autre les armes de Lorraine. Sur la terrasse, à gauche, *JC Deruet fecit.* » (Peintre-graveur français, t. V, p. 75 et 76.)

MM. de Chennevières et de Montaiglon donnent des détails encore plus étendus : « Il existe, disent-ils, une troisième pièce de Deruet ; c'est une bataille de Charles IV, repré-

sentée en perspective, comme la curieuse suite des batailles que le cardinal de Richelieu avait fait faire pour son château de Poitou, et que Versailles a recueillie, ou comme sont, de nos jours, les tableaux stratégiques de Siméon Fort. Au bas et au milieu de la planche, qui a 482 millim. de largeur sur 364 de hauteur, un cartouche bizarre et malheureusement vide est surmonté de la croix de Lorraine couronnée, passée dans deux C enlacés en sens contraire et accompagnés, au-dessous, du nombre IIII; la partie qui est à droite de cet écusson est occupée par des armes répandues à terre; celle qui est à gauche, par des morts et des mourants; c'est là que, sur le cadavre gisant d'un cheval, se dresse le cheval du duc, caparaçonné d'une peau de lion et ayant encore à la queue le même ornement; le cavalier, la tête coiffée d'un casque ceint de lauriers, est vêtu à la romaine et brandit une épée de son bras nu. Au delà de ce premier plan s'étend la vue perspective; l'état-major paraît être sur un tertre qui touche à l'écusson, et plus loin se voit la bataille. Les deux camps, une ville, certains accidents de terrains, les corps de troupes, sont marqués de lettres de renvois et de chiffres: ceux-ci n'ont pas leur légende sur la planche même, et donnent, par suite, à supposer, bien qu'elle n'ait pas de numéro, comme en ont en général les gravures de livres, qu'elle a pu être accompagnée d'un texte et faire partie d'un ouvrage que nous avons vainement cherché et qui peut-être n'a jamais existé qu'en projet; d'ailleurs, l'écusson vide pourrait recevoir cette légende, et peut-être existe-t-il un état où il soit rempli. M. Robert-Dumesnil suppose après d'autres que c'est la bataille de Nordlingue. On serait en Lorraine mieux à même de le décider. J'ajouterai, d'après lui, car la signature a été coupée à l'exemplaire du cabinet des estampes, qu'on lit tout en bas, à gauche, le nom *JC Devuet fecit*. Enfin, dans

le coin supérieur, du même côté, et par suite, au-dessus de Charles IV, une Renommée, assise sur les nuages, tient de la main droite les armes de Lorraine et va, de la gauche, mettre à sa bouche sa longue trompette. C'est une figure mythologique fort inférieure à la Vénus que nous trouverons dans le tableau de Versailles. Quant à la planche, elle est, dans son ensemble, moins heureuse et plus lourde que le portrait; les fonds, dont j'ai dit la ressemblance avec ceux de celui-ci, sont la partie la meilleure et ne peuvent être ici contestés à Deruet; le passage gradué entre les premiers plans et les derniers, les dégradations successives des objets et des terrains, montrent qu'une seule main a fait toute la planche; il serait inadmissible d'en faire deux parts, les fonds et les devants, car on ne saurait en marquer la distinction. »

4. LA CARRIÈRE OU RUE NEUVE DE NANCY.

Largeur : 373 mill. Hauteur : 277 mill.

Vue prise à vol d'oiseau de la Carrière de Nancy, comme si le spectateur était placé sur un point plus élevé que les maisons de la rue Ville-Vieille, de telle manière qu'il puisse apercevoir les façades des maisons sur un côté de cette rue, le champ de la Carrière et les façades des maisons de l'autre côté de la place. Le centre et les abords de la Carrière sont peuplés de personnages qui regardent un tournoi ou qui vont y prendre part. Dans le haut, se voit une guirlande de fruits, de fleurs, de légumes et de racines de toutes espèces. Cette guirlande, qui occupe toute la partie supérieure de l'estampe, est surmontée par les armoiries de Lorraine. Au-dessous de cette guirlande, et dans deux cartels au trait, on lit les vers suivants disposés trois par trois :

Souuent en ces aymables lieux
des Heros et des Demy-Dieux

disputent Lhonneur de La Lice
Et font Voir hautement par leur Employ guerier
que si Mars faisoit LExercice
il ne paroitroit pas plus galant ny plus fier (1).

Au bas de l'estampe se trouve un cartouche entouré de trophées d'armes. On y lit : LA CARRIERRE OV RVE NEVVE. *ou se font Les Combats de Barriere. Courses de Bague. Joustes Tournois. etc.* A gauche du trophée on lit : *C. Deruet F.*

Malgré cette dernière mention, Jombert n'hésite pas (t. Ier, p. 71) à déclarer que « les petites figures qui se voient sur cette planche n'en sont pas moins de Le Clerc. » Nous croyons, au contraire, que le tout est de Deruet. Cette planche, qui n'avait pas été faite pour le Triomphe de Charles IV, se trouve cependant dans presque tous les exemplaires de ce livre. Bien qu'elle soit sans date, elle est antérieure de 20 ou de 30 ans à la publication du Triomphe. Sébastien Le Clerc était à peine né lorsque Deruet a gravé cette planche, où tout est évidemment de la même main. On a lieu de s'étonner de la persistance avec laquelle les auteurs anciens veulent toujours reconnaître la trace d'une main étrangère dans chaque ouvrage de Deruet.

On connaît deux états de cette planche.

I. C'est celui que nous venons de décrire.

II. Les deux extrémités inférieures du cartouche entouré de trophées ont disparu ; il manque environ trois millimètres par le bas, ce qui devient sensible lorsqu'on remarque que le

(1) On remarque que le mot *souvent* du premier vers a été originairement écrit *souvant*. Il ne serait donc pas impossible qu'on rencontrât des épreuves tirées avant la correction, mais on n'en a jamais signalé de telles.— On voit aussi que le mot *guerier* (sic), qui termine le quatrième vers, a été ajouté en plus petit caractère. Ce mot était originairement écrit au second vers, où l'on en voit encore des traces très-apparentes. S'il y a eu des épreuves tirées avant le mot *guerier* au quatrième vers, elles doivent être excessivement rares. On n'en connaît aucunes.

trait horizontal qui termine le cartouche, dans le premier état, est enlevé dans le second état ainsi que l'extrémité inférieure de la lettre *g* du mot *Bague*. Cet état est celui dans lequel la planche a été retrouvée en 1847. Elle accompagnait les autres planches de Deruet et de Sébastien Le Clerc qui décorent le Triomphe de Charles IV.

5. L'ANCIEN PALAIS DUCAL DE NANCY.

Largeur : 373 *millim. Hauteur :* 250 *millim.*

Le haut de la planche est occupé par une espèce de draperie parsemée d'emblêmes tirés des armoiries de Lorraine, et retenue de trois côtés par des cordons garnis de glands. Au milieu, se trouvent les armoiries elles-mêmes, entourées de deux branches de lauriers, dont les extrémités se réunissent dans le bec d'un aigle, aux ailes éployées, qui tient dans ses serres une banderolle sur laquelle on lit : LE PALAIS DVCAL. Le surplus de la planche représente l'antique résidence des ducs de Lorraine, détruite en grande partie au XVIIIe siècle, et où, cent ans auparavant, Louis XIV avec sa cour et celle de sa mère, Anne d'Autriche, se trouvait plus commodément qu'au Louvre. L'artiste a représenté à vol d'oiseau, comme pour la Carrière, et en plaçant le spectateur dans la même position : 1° le palais proprement dit avec ses cours et ses jardins qui s'étendaient jusque sur le bastion des Dames ; 2° la collégiale Saint-Georges attenante au palais ; 3° l'église, le couvent et les jardins des Cordeliers. Au centre du bas on lit, dans un petit cartouche, en caractères gravés : A SON ALTESSE. Au-dessous de la planche on a imprimé, en caractères mobiles italiques, en tout semblables à ceux des poésies qui se trouvent dans le Triomphe de Charles IV, les vers suivants disposés sur trois

colonnes et qui ont été évidemment composés par Philippe Bardin, à l'occasion de la rentrée du prince dans ses Etats :

GRAND PRINCE, c'est asséz soubs vn Ciel étranger,
Faire toûjours d'un camp, une demeure errante.
Reuenés, c'est asséz loger
Soubs le Pauillon et la Tente :
Il faut vous reposer de vos trauaux gueriers
A l'ombrage de vos LAVRIERS.
Ce superbe PALAIS, ce pompeux logement,
Où regnuient la Iustice et la Magnificence,
Reprendra tout son Ornement
De l'éclat de vôtre PRÉSENCE,
Lors que du haut du Trône, auecque Maiesté,
Vous protégeres l'ÉQUITÉ.
Faites y donc reuoir le Temple de THEMIS :
Faites que l'on reuere cette grande Deesse,
Que vos suiets lui soient soûmis,
C'est la gloire de vôtre ALTESSE,
Qui ne peut rien monstrer plus digne de son cœur,
Que sa IVSTICE ET SA VALEUR.

Le cartouche du milieu, dans lequel on lit les mots A SON ALTESSE, paraissait descendre originairement plus bas ; la planche semble avoir été rognée, afin que ces mots, qui sont gravés, pussent servir de titre aux dix-huit vers que nous venons de rapporter et qui se groupent, six par six, au bas de l'estampe. Il est vraisemblable que l'impression de ces vers a eu lieu avant le tirage de la planche.

Cette pièce est sans nom ; d'où Jombert (t. Ier, p. 71) a conclu qu'il pouvait en attribuer la gravure à Sébastien Le Clerc. Il suffit cependant de jeter les yeux sur cette planche, et de la comparer aux autres pièces de Deruet, pour reconnaître sa manière. Nous croyons, d'ailleurs, que la pièce était signée, dans l'origine, et que la signature a disparu, lors de la réduction dont nous avons parlé. Une épreuve avec le nom de l'artiste, et avant la réduction de la planche, constituerait un état antérieur à ceux que nous décrivons.

On connait deux états ou plutôt deux tirages différents de cette planche :

I. C'est celui qui vient d'être décrit.

II. Les dix-huit vers imprimés au bas de la gravure ont disparu.

APPENDICE.

AMAZONE A CHEVAL.

Cette pièce, que nous n'avons pas vue, ne devrait être indiquée par nous que comme très-douteuse, si nous ne pouvions le faire que d'après Gersaint (Catalogue de Quentin de Lorengère, p. 96) et le baron de Heinecken (Dictionnaire des artistes, t. IV, p. 605), qui la désignent sous le nom de *Pallas à cheval.* Ces auteurs ne doivent être consultés qu'avec la plus grande circonspection si l'on veut éviter de tomber dans les erreurs dont leurs ouvrages fourmillent. Mais nous avons, en faveur de l'existence de cette pièce, une autorité irrécusable; c'est celle du savant Mariette, qui la décrit ainsi : « Une petite pièce de grandeur in-8°, en hauteur, représentant une amazone à cheval, armée d'une massue et d'un bouclier. Elle est gravée à l'eau-forte avec plus de liberté qu'il n'appartient à un simple peintre, et précisément dans le même goût et la même manière que cette pièce du duc de Lorraine à cheval (Charles IV). Cependant cette pièce représentant une amazone est de Claude Deruet. On y lit, au bas, gravé sur la planche et fort distinctement : *CC. de Deruet F.* »

Les anciennes épreuves du portrait de Charles IV, de la Carrière et du Palais Ducal, sont d'une très-grande rareté. Ces deux dernières pièces manquent au Cabinet des estampes à Paris ; MM. de Chennevières et de Montaiglon n'ont pu

les découvrir dans les collections particulières de la capitale. M. Robert-Dumesnil n'a connu et décrit que la Carrière. L'existence du Palais Ducal avait cependant été signalée par Jombert (t. Ier, p. 71 de l'OEuvre de Sébastien Le Clerc), mais comme appartenant au célèbre graveur messin. Ces morceaux étaient donc presqu'introuvables, lorsque le hasard fit découvrir aux environs de Nancy, vers 1847, les cuivres de Deruet qui n'avaient pas servi depuis près de 200 ans. M. Cayon-Liébaut, libraire à Nancy, en a fait tirer quelques épreuves ainsi que des pièces du Triomphe gravées par Sébastien Le Clerc, dont nous parlerons plus loin. Ce tirage moderne ne donne qu'une idée approximative du travail de Deruet.

III.

PIÈCES GRAVÉES D'APRÈS LES DESSINS DE DERUET.

PIÈCES GRAVÉES AU BURIN PAR PHILIPPE THOMASSIN.

1. LE GRAND CONCILE DES JUIFS OU JUGEMENT DE JÉSUS-CHRIST.

Pilate assis, à droite, sur son trône placé sous un dais, vient de prononcer le jugement que le greffier achève d'écrire. Le texte est en latin (1), une traduction italienne se trouve vers la gauche, au bas de l'estampe. Egalement à gauche, sous un dais moins riche, Caïphe, debout, semble prononcer

(1) Voici ce texte : *Nos Pontius Pilatus in Hierusalem Præfectus, sub potentissimo Monarcha Tiberio Cæsare. Cuius felicissimum Imperium conseruet altissimus. Pro Tribunali sedentes. Præsentatus est Iesus Nazarenus Qui se temeraria assertione, Filium Dei predicat. Populumq(ue) Mosaicu(m) à lege probatissima reuocat, ac Templu (m) Salomonis se triduo destructuru (m) iactat, Quibus uisis, et probatis Crucis patibulo eum condemnauimus ite, tenete, et Crucifigite.*

ces paroles qui se trouvent écrites au-dessus de sa tête : *Vos nescitis quidqua(m) nec cogitatis quia expedit nobis ut unus moriatur homo pro populo, et non tota gens pereat. Io.* »

Vers le milieu de l'estampe Jésus, debout, et déjà couronné d'épines, est lié par deux bourreaux.

Une porte ouverte, au fond, donne entrée au peuple, derrière lequel on aperçoit les trois croix et au-dessus, sur le ciel, on lit : POPULUS AD PILATUM. *Si dimiseris hunc hominem non eris amicus Cæsaris. Crucifige, crucifige, sanguis eius super nos, et super filios nostros.*

Autour de Ponce-Pilate et de Caïphe, et surtout en avant d'eux, sont groupés les juifs qui ont été appelés à donner leurs avis sur la sentence prononcée. Auprès de chacun d'eux se trouve un cartouche contenant le nom et l'avis du juge, en latin ; plusieurs tiennent ce cartouche entre leurs mains. Les uns sont favorables, les autres sont contraires à Jésus. Dans le haut de chaque cartouche se trouve un numéro en caractères arabes correspondant à un pareil nombre de numéros de 1 à 22, disposés au bas de la planche, et qui désignent autant d'inscriptions en italiques. Ces inscriptions ne sont autre chose que la traduction italienne de chaque vote.

Au-dessus de la porte du fond, dans un cartouche, on lit une dédicace ainsi conçue :

ILL.mo ET Rmo D. D. FABRITIO TIT. Sti AVGVSTINI CARDli VERALIO PROTEC. HIBERNIAE. *Philippus Thomasinus d. d.*

Et en haut de la planche, dans la marge, en très-grosses capitales :

CONCILIUM, ET SENTENTIA A PERFIDIS IVDEIS IN IESVM NAZARENVM REDEMPTOREM MVNDI.

En avant du trône de Pilate on lit :

Cum priuilegio Summi Pontificis,
et Superiorum licentia.
C. Deruet inuentor.

Philippus Thomassinus sculpsit
et excudit Romæ 1617.

L'estampe totale se compose de trois planches se réunissant ; les coins de chaque planche sont arrondis.

Largeur : 1 *mètre* 112 *mill. Hauteur :* 484 *mill.*

2. SAINT FRANÇOIS DE PAUL SERVI PAR LES ANGES.

Nous n'avons pu voir cette pièce citée par le baron de Heinecken, par M. Nagler et par M. Bénard. Ce dernier dit que la pièce est en hauteur, qu'on y lit : *Thomassin sculpsit* 1616, et qu'elle porte le nom de Deruet. M. Nagler indique, pour la même pièce, la date de 1649 ; ce qui ferait supposer l'existence de deux états caractérisés par deux dates différentes.

PIÈCE GRAVÉE AU BURIN PAR VALDOR.

LA MORT DE SAINT BENOIT.

L'existence de cette pièce est attestée par le passage suivant des Notes manuscrites de Mariette (t. IX, folio 66) : « Saint Benoît rendant l'esprit, après avoir reçu le Saint-Viatique, morceau gravé à Nancy, en 1650, par Valdor, d'après Claude Deruet. » Nous n'avons pu parvenir à voir ce morceau.

PIÈCE GRAVÉE A L'EAU-FORTE PAR FRANÇOIS COLLIGNON.

PRÉSAGE DU RÈGNE DE LOUIS XIV.

Louis XIV, paraissant âgé de 4 ou 5 ans, est assis sur un trône, en forme de conque, soutenu par des dauphins qui portent trois génies dont deux tiennent des palmes et le troisième une couronne. Le jeune roi, vêtu d'une robe semée de fleurs de lis, et couvert d'un manteau d'hermine sur lequel est placé le collier et la grande croix de l'ordre du Saint-Esprit, porte un sceptre de la main droite et sa tête est

ceinte du diadème royal. L'ensemble du trône repose sur un traîneau en avant duquel se trouve un ornement en hauteur décoré des armes de France, au-dessus desquelles est un génie ailé, avec deux trompettes dans lesquelles il souffle. Le traîneau est tiré vers la gauche par un cheval lancé au galop et dirigé par le génie de la guerre, tenant de la main droite son épée, dont la pointe est tournée vers le ciel, et de la gauche un bouclier. La housse du cheval est garnie de glands surmontés de fleurs de lis. A droite, derrière le char, une victoire ailée tient de la main droite une couronne de laurier suspendue au-dessus de la tête du prince.

Au milieu du haut, sur le ciel, on voit une banderolle où sont gravés ces mots : Le Char de Triomphe, *consacré à la Gloire de Lovys XIV Roy de France et de Nauarre.*

Au bas, on lit les vers suivants disposés sur trois colonnes :

CE beau Char de Triomphe, ou flottent a l'Entour
Des Dauphins dont l'Empire est absolu sur londe ;
Nous monstre que Lovys doit veincre quelque iour,
Et par terre, et par mer les plus grands Rois du mo(n)de.

EN ses plus tendres ans son pouuoir souuerain,
Le fait voir Esleué dàs un Throsne de gloire,
Le septre à tout moment s'afermi[t] dans sa main,
Et ses Lauriers naissans attirent la Victoire,

NE voit on pas desja que cette Déité
Presageant sa valeur, le coronne elle mesme,
Et que Mars et l'Amour charmés de sa beauté,
Adorent à genoùs son Royal Diadesme.

Sous la première strophe, à gauche, on lit : *F. Colignon fecit.*

L'épreuve de la Bibliothèque impériale est coupée à gauche ; à droite, et dans le haut, on aperçoit le trait carré ; mais le témoin du cuivre ne se voit pas dans la marge du bas, et il est possible que, dans les épreuves entières, il y ait quelque mention après le mot *Fecit.*

Le dessin de cette pièce a été incontestablement fourni à Collignon par Deruet. Le cheval et les ornements dont il est revêtu accusent son dessin. On y reconnait même, à la queue, la houppe que Deruet place souvent à cet endroit, et, sur la tête, une aigrette semblable à celle qui, dans les premiers états du portrait de Charles IV, décore la tête du cheval. Cette pièce est très-rare.

Largeur: 414? m. Hauteur: 238 m. plus 47? m. de marge.

PIÈCE GRAVÉE AU BURIN PAR MATHIEU GREUTER.

LE TRIOMPHE DE L'EMPEREUR FERDINAND II (1).

L'empereur, la tête ceinte de lauriers et couronné par une Victoire, s'avance au milieu de l'estampe, sur un char de triomphe. De la main droite, il montre un bas-relief représentant une de ses victoires; de la gauche, il porte son sceptre et retient le globe reposant sur sa cuisse. Son char est traîné par quatre chevaux vus de face et dirigés sur le devant de l'estampe.

L'empereur vient de passer sous un arc de triomphe, décoré de ses armes, en haut duquel on lit : OB PACATAM GERMANIAM.

Sur un arc de triomphe, à droite, se trouve l'inscription : OB RESTITVTAM DACIAM, et sur un autre arc, à gauche, OB DEFENSAM PANNONIAM. Sur le ciel on lit en grandes capitales : A M D G (*ad majorem Dei gloriam*) et, au bas d'un piédestal, sous les pieds des chevaux : FUNDATORI PACIS CONSERVATORI RELIGIONIS.

On voit, à droite, un groupe de nations vaincues et, à gauche, un autre groupe de figures allégoriques représentant

(1) M. de Heinecken, qui mentionne cette pièce dans son Dictionnaire des artistes, t. IV, p. 604, prétend qu'elle a été gravée pour décorer une thèse.

l'Abondance et la Fertilité. A droite: *Claudius Derouet delin. M. Greuter sc.*

Largeur : 429 mill. Hauteur : 302 mill.

PIÈCES GRAVÉES A L'EAU-FORTE PAR SÉBASTIEN LE CLERC, en 1660.

Nous allons décrire successivement les différentes gravures qui décorent le livre de Philippe Bardin et dont les dessins, dûs à Deruet, ont été gravés à l'eau-forte par Sébastien Le Clerc (1). Quant aux gravures faites par Deruet lui-même, et qui font également partie du livre, elles ont été décrites précédemment.

1. FRONTISPICE.

Dans un grand cartouche formé par la peau d'un monstre dont on voit la tête dans le haut, les ailes à droite et à gauche, les deux pattes et la queue dans le bas, on lit : LE TRIOMPHE DE SON ALTESSE. Ce cartouche est supporté par une espèce de char triomphal qui repose sur des trophées d'armes. A droite, et sur l'une des roues du char, on voit le Temps assis, les mains liées derrière le dos par une chaîne qui va rejoindre

(1) Nous nous sommes aidés, pour cette description, du texte de Ph. Bardin ainsi que des détails fournis par Jombert t. I, p. 67, et Lionnois, t. III, p. 37 et suivantes. On sait, du reste, que les arcs de triomphe et les fontaines que nous allons décrire décoraient la vaste place de l'ancien Hôtel-de-Ville, aujourd'hui détruit, et s'étendaient non seulement sur l'emplacement de la place Mengin, mais encore sur celui où un marché couvert a été élevé en 1852. Cette place était ornée de tout ce qu'il y avait de plus riches tapisseries dans la ville. Les cinq arcs de triomphe étaient ainsi disposés : quatre aux angles de la place formant des pans coupés, et le cinquième au milieu, de telle sorte que la place présentait une forme octogonale. Les quatre fontaines, dont nous avons à parler, se trouvaient au milieu des quatre faces et dans les espaces laissés libres par les arcs de triomphe. Bien que, dans notre description, le liquide jaillissant soit indiqué comme étant de l'eau, Lionnois atteste qu'il coulait du vin de toutes les fontaines.

un anneau rivé à l'une des pattes du monstre. Autour de la roue, sur laquelle est le Temps, on lit : LÆTOSQ-DIES NON FALCE METET. A gauche, on voit la Fortune également assise et enchaînée, avec cette légende autour de la roue : NUNQVAM SIC FIXA NOCEBIT. Dans un plus petit cartouche placé au-dessous et formé par une guirlande, on lit : *X. Deruet Inventor et designator*. Plus bas : *P. Bardin Litterarum Auctor*. Enfin, dans la marge du cuivre se trouve cette inscription : *Sebastien Le Clerc sculpsit. J. B. Hobrit Excudit.*

Hauteur, y compris 7 mill. de marge : 255 mill. Largeur : 195 millimètres.

2. FLEURON DU TITRE.

On y voit, au milieu, les armoiries de la maison de Lorraine qui porte parti et coupé de huit pièces ; quatre en chef et quatre en pointe, savoir : en chef ; la première de Hongrie, la seconde de Naples, la troisième de Jérusalem, et la quatrième d'Arragon ; — en pointe ; la première d'Anjou ; la seconde et la troisième de Gueldre, et la quatrième de Bar. — Sur le tout de Lorraine.

Ces armoiries ont pour support deux aigles couronnés avec la croix de Lorraine pendante au col et attachée à un collier de perles. Le fond est ombré de tailles courtes et circulaires figurant des nuages.

Largeur : 120 mill. Hauteur : 54 mill.

3. VIGNETTE POUR L'ÉPÎTRE DÉDICATOIRE (1).

Au milieu se trouve le chiffre de Charles IV (le double C entrelacé, avec la croix de Lorraine au centre); au-dessus une couronne de duc héréditaire; au-dessous un cœur avec un W.

(1) Cette vignette se trouve répétée : 1° en tête du discours sur la fontaine de la Pyramide ; 2° en tête du discours sur la fontaine de Mars.

Ce chiffre couronné est entouré de lauriers et environné de trophées. Deux génies, assis sur des tambours, sonnent de la trompette.

Largeur : 182 *mill. Hauteur :* 51 *mill.*

4. GRANDE LETTRE ORNÉE M POUR L'ÉPÎTRE DÉDICATOIRE.

Les deux jambages debout sont formés par deux canons posés sur la culasse, et les deux jambages inclinés par deux faisceaux de piques sur lesquels est une Victoire, vue de face et tenant une grande couronne de lauriers.

Hauteur : 75 *mill. Largeur :* 65 *mill.*

5. VIGNETTE POUR L'AVIS AU LECTEUR.

On voit, au milieu, un groupe de fleurs suspendu par un anneau. De chaque côté, un ange sonne de la trompette. En avant de chacun d'eux se trouve suspendue une très-grosse grappe de raisin (1).

Largeur : 185 *mill. Hauteur :* 50 *mill.*

6. VIGNETTE EN TÊTE DU DISCOURS DU PREMIER ARC DE TRIOMPHE.

Au milieu est un paquet de fruits dont la tige est passée dans un anneau. Le reste de la planche est rempli par des ceps de vigne chargés de pampres et de raisins. Deux génies ailés, placés aux deux extrémités, saisissent chacun une grappe.

Largeur : 181 *mill. Hauteur :* 52 *mill.*

7. PREMIER ARC DÉDIÉ A LA PIÉTÉ (2).

Il est d'ordre ionique, ouvert de deux arcades, au-dessus desquelles sont deux petites tourelles, avec plusieurs cloches

(1) Cette vignette se trouve répétée en tête du discours sur le troisième arc.

(2) Cet arc, formant un pan coupé, terminait la rue de la Boucherie et cachait la petite rue du Moulin.

qui sonnent l'annonce de la fête. Sur le soubassement de la tourelle, à droite, on lit : *Festiuo pulsant æthera plausu* et, à droite : *Nil mortale Sonant.* Le haut de l'arc est terminé par une grande bannière d'église où l'on voit la sainte Vierge et l'enfant Jésus tenant un Saint-Sacrement ; dans l'angle du haut, à gauche, on aperçoit Dieu le père. Ce groupe est porté sur des nuages au-dessus d'un arc-en-ciel. Cette bannière est accompagnée de plusieurs autres, derrière lesquelles sont deux faisceaux de grands drapeaux. Sur celui de gauche on voit une colombe tenant un rameau d'olivier avec cette inscription : FERT MUNERA PACIS, et au-dessous : *Requies nunc certa laborum.* Sur celui de droite on aperçoit un olivier, issant de terre, entortillé autour d'une croix de Lorraine, avec cette inscription faisant allusion au double croison de la croix de Lorraine : CRESCET DVPLICI FIRMATA CRVCE ; et au-dessous : *Non hæc sine numine diuum.*

Au-dessous de la bannière du milieu est un cartouche, entouré de lauriers, soutenu par quatre petits anges et sur lequel on lit : SALVATRICI IN TERRIS TRIADI, PACIFICÆ CADENTIS LOTHARINGIÆ RESTAVRATRICI, TVTELARI PRINCIPIS REDVCTRICI, POTENTI VOTORVM SVSCEPTRICI. Au-dessous de ce cartouche se trouvent les armes de Lorraine, au bas desquelles on lit, par allusion aux alliances illustres de cette maison : QVOT ILLA DVCVM QVOT STEMMATA REGVM !

Les frises placées au-dessus des deux arcades représentent des thiares (1), des mitres, des couronnes, des chapeaux de cardinaux et des casques, pour indiquer que la maison de Lorraine a donné des prélats à l'église, aussi bien que des souverains à l'Etat. Au-dessous de ces ornements ont lit : ANTI-

(1) Le pape Léon IX était parent de Gérard d'Alsace, premier duc souverain de la maison de Lorraine.

QVIS IAM NOTA FVTVRAQ. SÆCULA NOSCENT.

Hauteur : 260 *mill. Largeur :* 180 *mill.*

8. VIGNETTE EN TÊTE DU DISCOURS SUR LA FONTAINE DE L'ANGE TUTÉLAIRE.

Elle est formée par une grande corbeille chargée de fleurs. A droite et à gauche un enfant, vu de face, porte sur sa tête un gros paquet de fleurs et de fruits (1).

Largeur : 186 *mill. Hauteur :* 51 *mill.*

9. PREMIÈRE FONTAINE REPRÉSENTANT L'ANGE TUTÉLAIRE DE LA LORRAINE (2).

Elle est en forme de baldaquin, accompagnée de canons qui tirent des boulets enflammés, de bombes et de carcasses qui crèvent, etc. Cette fontaine est terminée, en haut, par un grand génie ailé du sexe féminin, debout, vu de face; ses bras, ses jambes et une partie de ses cuisses sont nus; il tient de chaque main deux grandes urnes penchées, d'où sortent plusieurs jets d'eau qui vont éteindre les feux des canons et des bombes. On lit, dans le haut, sur une banderolle : POPVLI SVDORES ET LACRYMÆ (3), et, aux pieds du génie : GENIO PA-

(1) Cette vignette se trouve répétée : 1° en tête du discours sur la fontaine de la Vestale lorraine ; 2° en tête du discours sur le cinquième arc ; 3° en tête de l'Air des Muses lorraines à Son Altesse.

(2) Cette fontaine était au milieu de la face septentrionale de la place.

(3) Les vers suivants, de Philippe Bardin, expliquent et justifient cette inscription :

Qu'aujourd'hui cessent nos allarmes ;
Puisque pour étouffer ce grand embrasement,
Il nous faut seulement
Des SVEVRS et des LARMES.
Que nostre sort est étrange et nouueau !
De nos propres Mal heurs la guérison procede :
Ce FEV faisant ainsy couler cette EAV,
Fait veoir que nostre MAL, a produit son REMEDE.

TRLE CUSTODI. Sur la première marche de la fontaine se voit cette inscription, au-dessous des feux de la guerre éteints par les sueurs et les larmes du peuple : *Sic perenni incendia belli. — Nunquam sic extincta relucent.*

Hauteur : 261 *mill. Largeur :* 182 *mill.*

10. VIGNETTE EN TÊTE DU DISCOURS SUR LE SECOND ARC.

Au milieu se trouve un carquois, debout, rempli de flèches. A droite et à gauche une guirlande de fruits sur laquelle marche un enfant aîlé chargé de branches de laurier. A chaque extrémité on voit un faisceau de flèches (1).

Largeur : 180 *mill. Hauteur :* 53 *mill.*

11. CUL DE LAMPE POUR LA FIN DU DISCOURS SUR LE SECOND ARC.

On y voit deux petits anges qui se tiennent à cheval sur des ceps de vigne et supportent une grosse guirlande de raisins, avec un gros fruit entr'ouvert au milieu (2).
Largeur : 130 *mill. Hauteur jusqu'à la pointe :* 68 *mill.*

12. SECOND ARC DÉDIÉ AU PRINCE PACIFIQUE (3).

Il est décoré de cariatides et percé de trois portiques dont les voûtes sont à trois pans. Celui du milieu est plus élevé que les deux autres. Le principal et la frise sont ornés de croix de Jérusalem et de Lorraine, au-dessous desquelles on lit : FULGENT VICTRICIA SIGNA. On voit, dans le haut, un tableau représentant Charles IV à cheval, foulant aux pieds des

(1) Cette vignette se trouve répétée en tête du discours sur le quatrième arc.

(2) Ce cul de lampe se trouve répété à la fin du discours sur le quatrième arc.

(3) Cet arc était placé de manière que, formant pan coupé, il couvrait la rue Saint-Dizier et celle de la Faïencerie.

armes de toute espèce, avec cette inscription : PRINCIPI PACIFERO. Au-dessus de ce tableau se trouve une couronne formée de deux branches, l'une de laurier et l'autre d'olivier, avec cette devise : AMBOS VNVM DIADEMA LIGAVIT.

A droite et à gauche du portrait brûlent des cœurs enflammés, avec ces inscriptions : IDEM OMNIBUS ARDOR.— FLAMMASQUE FOVEBVNT. Au-dessus des deux portiques latéraux on voit, dans les frises, les chars de la paix et de l'abondance avec les inscriptions : PACI. — CERERI. D'autres inscriptions, à la louange du prince, se lisent encore en divers endroits.

Hauteur : 266 *mill. Largeur :* 182 *mill.*

13. SECONDE FONTAINE REPRÉSENTANT LA VESTALE LORRAINE (1).

On y remarque la Lorraine, sous la figure d'une vierge, debout et vue de face. La robe est parsemée de croix de Lorraine. Elle tient de la main gauche un cœur enflammé surmonté d'une croix de Lorraine. A sa droite est un amour tenant son arc et son carquois d'où sort un gros jet d'eau ; à sa gauche un cygne jette de l'eau par son bec. La figure principale est dans une niche faite de rocailles, avec des guirlandes de fleurs en forme de colonnes, et deux grands rosiers qui croissent de chaque côté de la fontaine. On voit en bas, et dans le fond, des gens qui boivent, causent et se divertissent. Au-dessus de la tête de la Vestale se lit cette inscription : REFRIGERAT UT DIVTIVS VRAT.

Hauteur : 262 *mill. Largeur :* 180 *mill.*

Il serait assez difficile de comprendre, sans les explications de Philippe Bardin, le sens de la pièce emblématique que nous venons de décrire. Voici le raisonnement qu'on doit faire :

(1) Elle était placée au milieu de la face orientale de la place, à l'opposite de l'Hôtel-de-Ville.

Sur le quatrième arc (voyez ci-après n° 17) Charles IV est représenté sous l'emblême d'un soleil, source de toute chaleur. Le feu du soleil étant inextinguible, et l'amour des Lorrains pour leur prince étant semblable à ce feu, la Vestale lorraine est chargée non de l'entretenir, ce serait trop vulgaire, mais de l'apaiser en y versant de l'eau, sans quoi les cœurs lorrains seraient inévitablement consumés.

Nous adoucissons, en les éclaircissant, les emphatiques explications de l'auteur, qui est passé maître en fait d'hyperbole. On doit croire, au surplus, que Bardin n'est que l'écho de Deruet, qui avait dû fournir à son gendre les éclaircissements nécessaires pour découvrir le sens caché des dessins et des inscriptions qui les accompagnent.

14. TROISIÈME ARC DÉDIÉ AU PRINCE PÈRE DU PEUPLE (1).

Il est décoré de colonnes doriques et percé de trois portiques. Au-dessus de celui du milieu, qui est le plus haut, on voit, dans un encadrement, un portrait du prince, à cheval, armé de toutes pièces, et, de chaque côté, dans des balustres, des chœurs de musique, au-dessus desquels se trouvent les figures assises de la Religion et de la Force.

Au-dessus de l'encadrement se dresse un palmier dont le tronc est entouré d'un cartouche avec une banderolle où se lisent ces mots : PROPRIA VIRTVTE RESVRGIT (2). A l'angle droit

(1) Cet arc couvrait la rue des Quatre-Eglises et cachait une partie des Halles, qui étaient entre la maison de M. Mengin et l'Hôtel-de-Ville.

(2) Deruet avait déjà donné cet emblême à Charles IV dans le portrait de ce prince, qui porte la date de 1628. La vertu du prince est comparée à la vigueur du palmier, qui se redresse toujours par sa seule force et sa propre vertu, quelle que soit la courbure qu'on ait voulu lui donner.

du portrait on voit un génie ailé qui apporte un casque sur un nuage. On a déjà remarqué ce détail dans le grand portrait daté de 1628. Au-dessous du cadre on lit dans deux cartouches : PRINCIPI PATRI POPVLI — SECVM FATA REDVXIT AMICA.

Les trois portiques de cet arc contiennent ces inscriptions dans des cartouches : MAGNANIMITATI. PIETATI. IVSTICIÆ. Ces cartouches sont placés au-dessous des frises dans lesquelles on voit deux couronnes, l'une d'épines et l'autre de prince souverain, séparées par une épée et une masse d'armes disposées en croix. Voici l'explication que Bardin donne de cet emblême : « Les pièces symboliques qui servent d'enrichissement à la frise, qui sont une épée et une masse passées en sautoir et surmontées d'une couronne d'épines, représentent celles que Godefroy de Bouillon avoit à son entrée triomphante en Jérusalem, au-dessus d'une couronne d'or, avec cette devise : HÆC DIGNA TVI MONVMENTA TRIVMPHI. » Ces mots se lisent également sur la gravure.

Hauteur : 256 *millimètres. Largeur :* 180 *millimètres.*

15. CUL DE LAMPE POUR LA FIN DU DISCOURS DE LA FONTAINE DE LA PYRAMIDE.

On y voit le chiffre de Charles IV, groupé avec la croix de Lorraine, au-dessus duquel sont des anges tenant des palmes.

Largeur : 124 *mill. Hauteur jusqu'à la pointe :* 65 *mill.*

16. TROISIÈME FONTAINE REPRÉSENTANT LA PYRAMIDE ÉLEVÉE EN AVANT DU PALAIS DE JUSTICE (1).

Le titre rapporté par Philippe Bardin explique l'inscription placée sur cette fontaine et qui sera rapportée ci-après. Il est est ainsi conçu : LA FONTAINE DE LA PYRAMIDE ERIGÉE A L'HON-

(1) Suivant Lionnois, cette fontaine serait la quatrième; mais nous suivons ici l'ordre de Philippe Bardin.

NEUR DE SON ALTESSE SOVS LES AVGVSTES NOM ET SURNOM DE CHARLES CESAR VNIS ET RENFERMEZ DANS LE CARACTERE DVCAL DU DOVBLE C.

Quant à la fontaine elle-même, elle est formée par un obélisque, au milieu d'une place publique, vis-à-vis du palais où l'on rend la justice à Nancy et qu'on aperçoit au fond (1); sur le piédestal est écrit : CAROLO QVARTO COGNOMENTO CÆSARI PIO, MAGNANIMO, TRIVMPHANTI (2). On voit, autour de la fontaine, différents personnages qui viennent s'y désaltérer.

Hauteur : 261 *mill. Largeur :* 177 *mill.*

(1) Cette gravure est recherchée, en Lorraine, parce qu'elle est la seule qui représente ce monument aujourd'hui détruit.

(2) Cette inscription sert de texte à Bardin pour déclarer que « l'auguste surnom de César est légitimement dû à Charles IV, puisqu'il en a toutes les illustres qualités..... (suit une longue énumération des vertus communes aux deux princes), et que l'on peut même dire que notre César aurait même surpassé l'ancien, s'il en avait eu la prospérité et l'heureuse fortune. » Une fois lancé de la sorte, l'enthousiasme de l'apologiste ne s'arrête pas facilement. Il s'en prend aux pyramides d'Egypte qu'on ne s'attendait guères à rencontrer ici. Son transport a besoin de se transformer en délire poétique et il s'écrie :

« Qu'aujourd'hui donc les pyramides élevées à la mémoire de tant de héros et d'anciens Césars, le cèdent à celle-ci dressée à la gloire du nôtre ; et qu'elles souffrent cette juste apostrophe.

Grands et pompeux objets, somptueux monuments !
Magnifiques soutiens du palais de la gloire !
D'un triomphe fameux, d'une illustre victoire,
Majestueux témoins, fastueux ornements !

Du plus célèbre orgueil éloquents truchements !
Victorieux des ans, gardiens de la mémoire !
Beaux chefs-d'œuvre de l'art, si vantés par l'histoire !
D'une savante main derniers achevements !

Hauts et superbes corps ! les merveilles du monde !
Pyramides ! sous qui le tonnerre en vain gronde,
Et qui voyez tomber la foudre sans hazar ;

17. QUATRIÈME ARC DÉDIÉ AU PRINCE HÉROS ET MARTIAL (1).

Il est orné de colonnes torses, percé d'une grande arcade, au milieu, et de deux moyennes aux côtés. Il est surmonté d'un grand cadre où l'on voit le prince à cheval, marchant sur l'hydre et suivi d'un ange, volant dans les airs, qui porte son casque. Immédiatement au-dessous du cadre on lit : HVNC ALCIDEM HÆC MONSTRA VOLEBANT; et plus bas : PRINCIPI HEROI.

A droite et à gauche du cadre se trouvent des trophées militaires, accompagnés de deux génies, et au-dessous des timballiers et des tambours. Sur le trophée de gauche on lit dans une banderolle : HEV QVIBVS ILLE IACTATUS FATIS : et sur celui de droite : QVEM MARS INVICTUM FORTUNAQ. VICTA FATENTUR.

Au-dessus du cadre se trouve un tournesol regardant un soleil rayonnant de lumière, avec ces mots : NIL IN ME NVBILA POSSUNT et au-dessous : PRÆSENTI NVMINE GAVDET (2).

Hauteur : 259 mill. Largeur : 174 mill.

Abaissez aujourd'hui vos orgueilleuses testes :
Respectez cette sœur, plus grande que vous n'estes,
Puisqu'elle est érigée à Charles le Cesar.

(1) Cet arc était placé devant la rue Saint-Dizier, à pan coupé, et formant un rentrant, sur les maisons opposées à l'Hôtel de-Ville, de la largeur de la rue de la Fayencerie.

(2) Voici, d'après Bardin, l'explication de cet emblême : « Cette fleur que vous voyez recevoir si amoureusement les caresses des rayons du soleil, et avec un épanouissement si agréable, c'est la figure de la Lorraine, cette Clytie mourant pendant l'absence et l'éloignement de son Soleil, et qui, par son retour, ressuscite heureusement. »

18. QUATRIÈME FONTAINE REPRÉSENTANT MARS DOUX ET HUMAIN (1).

Elle est figurée par une cuvette, en forme de coupe, dont le pied repose dans un bassin entouré d'un soubassement de rochers, avec des cavernes d'où sort le vin. Au-dessus de la cuvette est la statue du prince, sous la figure de Mars, le sabre en main; il tient un bouclier avec une tête de Méduse jetant du vin par les yeux et par la bouche (2). Le tout est renfermé dans un grand cadre ovale accompagné d'une multitude de drapeaux. Au-dessus du héros est une grande couronne de lauriers, surmontée du double C couronné, et au milieu de laquelle on lit : MARTI NERIONI (3). Plusieurs personnages viennent boire du vin et se réjouir autour de la fontaine.

Hauteur : 259 *mill. Largeur :* 178 *mill.*

19. CINQUIÈME ARC DÉDIÉ AU PRINCE, L'AMOUR ET LES DÉLICES DE SES SUJETS (4).

Il est d'ordre corinthien, percé d'une seule arcade surbaissée, composée de deux arcs de cercle qui se joignent à la

(1) Cette fontaine (la troisième suivant Lionnois) était dressée devant la face méridionale de la place.

(2) « L'affreuse Méduse, qui parait empreinte sur cet escu, représente par son venin qu'elle vomit, et sa tête coiffée de vipères, le poison de la fortune contraire que ce valeureux prince a combattue et vaincue. » (*Bardin*).

(3) *Præclare veteres poetæ* Martem Nerionem *appellarunt cum eum militem tranquillemque esse ostenderent. Nerio enim vis quædam et potestas ac majestas Martis esse ostenditur, quod deceat virum fortem pacati tranquillique animi, unde* Nerio *dicitur quasi* sine ira... *Plautus in Truculento* Nerionem Martis conjugem *appellat ut ostendat tranquillitatem esse debere comitem viri fortis animi.* (Patricius de instit. Reip, lib. 5, tit. 6.)

(4) Cet arc était dressé au milieu de la place.

clef, en pendentif, sous la forme d'un cœur ouvert portant au milieu le double C entrelacé dans la croix de Lorraine. Sur un balcon, en saillie, bordé d'une balustrade, au haut de cet arc de triomphe, on voit les neuf muses formant un concert, et un laurier qui s'élève derrière elles. Sur le socle de la balustrade est écrit : TITO LOTHARENO, et, au-dessous, dans un cartouche soutenu par deux anges : COR POPVLI PRINCIPIS PALATIVM. Sur le bord supérieur du balcon où sont les neuf sœurs on lit : CVM TALI PHOEBO SPIRANTE CANEMUS. A droite et à gauche se trouvent ces deux vers :

En plaudit amor : plausus quis gratio illo ?
O quam dulce melos talis dum musicus adstat !

Hauteur : 255 *mill. Largeur :* 178 *mill.*

Après avoir étudié en détail ces trop louangeux emblêmes et surtout les explications qu'en donne Philippe Bardin, on comprend combien est vraisemblable l'anecdote suivante qui se rapporte à ce livre, et que nous trouvons dans les notes manuscrites de Mariette : « L'on m'a affirmé que ce qui rendait cette entrée du duc de Lorraine si rare, vient de ce que ce prince en fit rechercher tous les exemplaires et les supprima autant qu'il put, ne pouvant supporter les railleries que l'on débitait sur tous les arcs de triomphe qui y auraient été faits. Il avait fait cette entrée au retour d'une expédition qu'il avait faite en Allemagne, où il avait eu du dessous. Cependant il prétendait y avoir remporté de grands avantages, et sur ce pied il se fit recevoir en triomphateur à Nancy, mais il ne fut pas longtemps sans s'apercevoir de la faute qu'il avait faite, on l'en railla vivement, et ce fut pour en abolir la mémoire qu'il voulut supprimer le livre qui pouvait la mieux conserver. » Il est certain que ce livre est introuvable ailleurs qu'en Lorraine, où l'on en connait tout au plus dix exemplaires.

NOTES

ET

PIÈCES JUSTIFICATIVES.

I.

TRÉSOR DES CHARTES DE LORRAINE; 20 AVRIL 1620. LAYETTE MARSAL (1).

Henry, par la grace de Dieu, Duc de Lorraine..... A tous ceux que presentes verront salut : Nostre desir et intention ayant toujours esté d'appeler à nostre seruice ceux qui se sont rendus recommandables de quelques merites particuliers en leur profession, Nous auons aussi pris un soing particulier de leur tesmoigner nos bonnes volontés par quelques effects de nostre gratitude, pour leur donner aultant de moyens de s'entretenir pres de nous, et laisser à leurs descendants quelques marques et fruict de l'estime que nous auons faict de leurs seruices ; c'est pourquoy, sur ce que nous auons cideuant appris de la renommée que notre cher et bien aymé subject naturel Claude Desruet s'est acquise entre les bons peinctres de Rome pendant le sejour qu'il y a faict depuis quelques années, ayans desiré l'employer, et le mander a cest effect pour l'establir à nostre seruice, Il nous a faict si bien recoignaistre son industrie et experience en ceste profession, que nous auons accasion de luy faire quelque aduantage particulier dont luy et les siens se puissent ressentir par quelques fruicts et utilité qui ne pouuoit manquer à sa condition.

(1) Je dois la communication de cette pièce, et de toutes celles qui seront rapportées ci-après, à la bienveillance de M. Lepage, archiviste du département de la Meurthe. Non seulement il a eu la complaisance de m'indiquer ces documents, mais il s'est abstenu de parler de Deruet et de Bellange dans ses intéressantes Recherches sur les peintres Lorrains, et il a renvoyé ses lecteurs à mon travail, qui se faisait en même temps que le sien.

Et partant, scauoir faisons que nous, pour ces causes et autres bonnes a ce nous mouuantes, auons, de nostre certaine science et pure volonté, donné constitué et assigné par donation entrevifs, pure et irrévocable, à honorable homme fils Claude Desruet, pour luy et ses descendants en loyal mariage, soubs faculté de rachapt perpetuel, la quantité de cent resaulx de blé froment, mesure de Nancy, de rente annuelle à prendre et percepuoir par chascun an sur les grains de nostre recepte de Marsal, et par les mains de nostre recepueur d'icelle jusques audit rachapt, pour, par ledit sieur Desruet, ses hoirs et descendants, jouir de ladite rente tant et si longtemps que sa ligne directe durera, à condition expresse que Nous, et Nos successeurs ducs, pourront faire ledit rachapt à nostre bon plaisir en faisant délivrer audit s^r Desruet, sesdits hoirs et descendants, tout à une fois, la somme de huit mille francs, monnoye de nos pays, pour laquelle nous nous sommes reserué faculté dudit rachapt, sans qu'aucunne prescription de trente, quarante ans ou aultre laps de temps y puisse aucunnement prejudicier, et dont ledit s^r Desruet sera obligé fournir lettres reversalles en la chambre des comptes de Lorraine auant que jouire de l'effect des presentes;

Promectant en foy et parolle de prince, pour nous et nos successeurs ducs, d'auoir et tenir à tousjours pour aggreable, ferme, stable, nostre presente donation, sans y contrevenir en quelle sorte ou maniere que ce soit.

Si mandons.....

Donné en nostre ville de Nancy le vingtiesme jour d'apuril mil six cent vingt. Signé Henry. Contresigné Janin.

On lit dans les lettres reversales du même jour :

De ce est-il, que ce jourdhui datte de ceste, ledit s^r Desruet comparant en personne pardevant le tabellion général au duché de Lorraine, soubscript, et tesmoyns cy embas nommés en effectuant lesdites charges et conditions reservées par sadite Altesse, a dit, recognu, confessé et declairé, et par ces presentes dit, recognoit, confesse et declaire qu'il veut entend et consent, tant pour luy que pour ses hoirs et ayans causes, que sadite Altesse, ses hoirs, successeurs ducs de Lorraine, puissent et leur soit loisible faire ledit rachapt, touttes et quantes fois que bon leur semblera, nonobstant quelconques laps de temps que pouroit estre encouru depuis la datte desdittes patantes, usques au jour dudit rachapt, à quoi ledit s^r Desruet recongnaissant a renoncé et renonce par ces presentes, au profit de sadite Altesse et des usdits hoirs successeurs ducs de Lorraine, moyennant et parmy la estitution de ladite somme de huit mille francs, et que lesdites charges

sortent leur plain et entier effect, le tout au prescript desdites patantes. Promectant ledit sieur recongnaissant d'avoir et tenir à tousjours pour aggreable ferme et stable lediet consentement, renonciation et charges dy dessus declarées, etc.

II.

DÉCLARATION DE NOBLESSE POUR CLAUDE DERUET, PEINTRE A NANCY.

Henry, etc.., à tous qui verront les presentes salut : Comme la naissance de personnes nobles rend les espritz plus desireux de paruenir à quelque lustre de vertu et d'honneur, nous auons aussi tousjours fauorisé les moyens de faire recognoistre la noblesse de ceux qui se trouuant doüez de quelques qualitez recommandables (obscursis neantmoins dans une presumée condition roturiere) peuvent accroitre leurs merites par les preuues d'une noble extraction de leurs predecesseurs ; c'est pourquoy ayant remarqué les bonnes parties qui sont concurrantes en la personne de nostre cher et bien amé Claude Deruet, nostre peintre ordinaire, et les singuliers deuoirs qu'il continue nous tesmoigner depuis que nous auons trouué bon l'appeler à nostre service. Sur l'estime qu'il s'estoit acquise en sa profession pendant sa residence à Rome, nous auons mis en fauorable consideration ce qu'il nous a representé que feu son pere estant issu de la maison de Desruet de Troye en Champagne, recongnue d'ancienne noblesse ; et qui auroit encore esté confirmée en faueur de sa bisayeule paternelle nourice d'un enfant d'un Roy de France ; il seroit venu resider en nos païs y estant retenu au service de feu nostre tres honoré seigneur et pere (que Dieu absolue). De sorte qu'ayant continué d'y viure jusques à son deces auec honneur et reputation mesmes en la creance et estime de sa qualité de noble, au moyen de laquelle il se seroit aussy allyé en maison noble de nostre Dusché de Bar, ledit Claude Desruet auroit tousjours desiré de ne deroger par sa conduitte à cestte profession de noblesse s'estant addonné à l'art de peinture auec tant de desir de sy acquerir quelque particuliere renommée, qu'il auroit bien eu l'honneur d'estre gratifié par nostre saint Pere le Pape Paul V du tiltre et de l'habit de Chevalier de Portugal par bref de sa sainteté du iii janvier dernier (1) ; sur les fauorables considerations y representées, et dont il continuoit porter

(1) Il y a ici une erreur ; Deruet a été créé chevalier de Portugal par Paul V le 3 janvier 1619, date indiquée par les lettres de gentillesse du 5 mars 1652 et qui est la seule vraie.

Une autre erreur a été commise par dom Pelletier. Il affirme (No-

la croix pour marque de cest ordre, ainsi que ses deportemens lui feroient tousjours meriter cest honneur, esperant que pour ces causes et pour euiter toute incertitude qui se pourroit mouuoir de son extraction de noblesse à cause de la naissance de son dit pere en pays etranger, nous aurions aggreable luy en accorder nos lettres de declaration dont il nous supplioit tres humblement : Surquoi, et ensuitte de la requeste à nous presentée a cest effet, ayant trouué bon les renvoyer à nostre tres cher cousin le s^r comte de Boulay mareschal de Lorraine et gouuerneur de nos comté de Bitche et ville de Marsal par nostre decret du vi^e de ce mois pour recognoistre les preuues que ledit Desruet pourroit proposer aux fins d'icelle requeste.

Scauoir faisons que nostre dit cousin nous ayant fait entendre ce jourdhui le tesmoignage d'aucuns principaux de nostre noblesse que ledit Desruet lui auroit fait ouyr pour ce sujet, Nous vu aussi le breuet susdit de Sa Sainteté, auons de nostre plain pouuoir, grace speciale et auctherité souueraine, declaré et declarons tenir et reputer comme de fait tenons et reputons par cestes ledit Desruet pour noble et en possession et jouyssance de ladite qualité, et partant voulons et nous plait que luy et ses descendans en loial mariage jouyssent et useut des mesmes droictz, prerogatiues, privileges, franchises, libertés et immunités dont joussent ou peuvent jouir de droict les autres nobles de nos pays à cause de ladite qualité, auec pouuoir de continuer à porter les mesmes armoiries que ses predecesseurs qu'il nous a fait entendre estre reconguues sçauoir : d'azur à une face d'argent chargée d'une croix de Portugalle de gueulle vuidée et remplie d'argent, accompagnée en chef de trois coquilles d'or et en poincte d'un lion rampant de mesme, timbré d'un lion naissant d'or tenant une croix de l'escut issant d'un torti d'or, d'azur, d'argent et de gueulle, le tout porté d'un armet mort auec ses lanbrequins aux metaulx et couleurs susdites. Si donnons en mandement. . . . . .

Donnees en nostre ville de Nancy le douzieme jour de may mille six cens vingt et un ; ainsi signe Henry et sur le replis est escrit par Son Altesse les Srs de Remonille grand Escuyer de Lorraine et Bailly de Vosge, et Comte de Brionne Grand Chambellan et M^e de la garderobbe presentz contresignee C. Janin. Registrata Courcol.

biliaire de Lorraine, p. 722) que Dernet fut decoré de l'ordre du Christ par le roi de Portugal. L'ordre du Christ est le même que celui de Portugal et il est conféré par le Pape. Aussi Dernet en fut-il gratifié par Paul V, non en 1652 comme le dit Dom Pelletier (ce pontife était mort en 1621), mais en 1619, comme l'indiquent les lettres de gentillesse qui seront ci-après rapportées.

III.

Voici les mentions des payements faits pour les travaux de Deruet à l'église des Carmes, qu'on trouve dans le Compte général rendu en l'hostel de Phalsbourg, etc.

1623. Par mandement de Monseigneur relatif à un autre du xi oct. 1620 portant huit mille francs a esté delivré au s^r de Ruet la somme de 2000 f. pour le second payement de paintures qu'il est obligé faire à la voute de l'eglise des Peres Carmes de Nancy.

1629. Pour satisfaire à l'ordonnance... du compte dernier rendu, le mandement expedié au proffict du s^r des Ruetz portant somme de 8000 f. à lui accordés pour les tableaux de paintures au lambris de l'eglise des Peres Carmes de Nancy ; est ici representé à son original.

IV.

Lionnois termine ainsi sa description : « Quoique ce bel ouvrage soit uniquement attribué à ce peintre (Deruet) il est vrai néanmoins qu'il a été aidé par des Italiens qui passaient à Nancy, et on assure que les plus beaux morceaux, tels que sont les apôtres, ont été faits par eux. » L'estimable auteur ne parait guère se douter qu'un de ces Italiens (le seul peut-être qui ait aidé Deruet) était Claude Gellée, appelé plus tard Claude le Lorrain. Le fait est cependant hors de doute, car il est attesté par Baldinucci, qui a écrit la vie de Gellée sur des notes qui lui ont été fournies par les neveux de ce grand homme.

Quant aux tableaux eux-mêmes, tout ce qui nous en reste est le détail fourni par Lionnois, que nous avons reproduit ci-dessus, pages 58 et suivantes.

V.

M. Lepage a retrouvé, dans les pièces comptables du trésorier général de Lorraine, pour l'année 1629, les actes ci-après, accompagnées des quittances de Deruet :

15 février 1629. — De par le duc de Lorraine, Marchis, duc de Calabre, Bar, Gueldres, etc.

A nos tres chers et feaulx conseillers les sieurs — surinteudant de nos finances président, et gens des comptes de Lorraine Salut ; Nous vous mandons et ordonnons qu'ez comptes que rendra pardeuant uous des deniers de ses charges pour l'année derniere mil six cent vingt huict

nostre aussi tres-cher et feal conseiller auditeur desditz comptes de Lorraine et tresorier général de nos finances Nicolas de Pullenoy, vostre confrere, vous ayez à lui passer et allouer en despence la somme de quatre cent francs de nostre monnoye qu'il a delivrée de nostre commandement expres à nostre cher et bien amé Claude Desrué, peintre demeurant en cette ville, pour estre emploiée à la machine que nous auons faict faire pour le grand ballet que voulons danser pendant ce present carnaual. Et par vertu de cestuy nostre mandement, tant seulement tous et un chascun de vous demeurerez bien quietz et suffisamment deschargez de ladicte somme de quatre cent francs enuers nous et tous autres qu'il appartiendra ; car ainsy nous plaist. Donné à Nancy le quinzieme feburier mil six cent vingt neuf.

Signé Charles. *Contresigné* Voillot. *Au verso se trouve la signature de* Claude Deruet.

19 Février 1629. — Je soubsigné, controlleur ordinaire, en l'hostel de son Altesse, certifie auoir conuenu auecque le s^r Desrué peintre, demeurant à Nancy, pour faire une machine pour le ballet du carouzel de Sa dite Altesse et pour faire les casques, brassars, paremens et dorures d'iceulx tant pour sadite Altesse que pour toute sa compagnie, et ce moyennant la somme de six cent francs. Fait à Nancy ce dix-neuviesme feburier mil six cent vingt neuf.

Signé Signat.

Même date. — De par le duc de Lorraine, Marchis, duc de Calabre, Bar, Gueldres, etc.

A nostre tres-cher et feal conseiller d'estat auditeur des comptes de Lorraine et tresorier general de nos finances, Nicolas de Pullenoy, salut. Nous vous mandons et ordonnons que des deniers de vos charges vous payez et delivrez au s^r Desrué paintre demeurant à Nancy, la somme de six cent francs, monnoye de nos païs, tant pour faire une machine à seruir à un balet que ferons en brief en nostre hostel à Nancy, que pour faire les casques, brassars, paremens et dorures d'iceux pour notre personne et la compagnie que menerons sur les rangs en vne carouselle que courrerons aussi en brief en nostre dit hostel, au contenu du certifficat cy dessus de nostre amé et feal controlleur en nostre hostel Signat. Et raportant par vous ledit certificat auec cettuy nostre mandement et quittance dudit Desrué de ladite somme de six cent francs, icelle vous sera passée et allouée en despense du premier et prochain compte que rendrez pardeuant nos tres

Quittance autographe de CLAUDE DERUET

(Trésor des Chartes de Lorraine, Archives du Département de la Meurthe)

pour seruir de quitance de te som de siz
san fran quect a nancy le vinte deuxime
de febbrier mil six san vinte neuf. Claude Deru

AUTRE SIGNATURE DE CLAUDE DERUET.

au bas d'une quittance du 19 Février 1629

Claude Deruet

Lith. L. Christophe. Nancy.

chers et feaulx conseillers les s^rs surintendant de nos finances, president et gens des comptes de Lorraine, ausquels mandons le faire sans difficulté, car ainsi nous plaist. Donné à Nancy ce dixneuviesme fehurier mil six cent vingt neuf.

Signé Charles. *Contresigné* de la Ruelle.

A cette pièce est annexée la quittance de Deruet ainsi conçue :

J'ay recu de monsieur de Pullenoy, conseiller general de Lorraine et Barrois la somme de six cent francs pour les subjects portés au noble mandement cy joinct dont j'en quitte ledit s^r de Pullenoy et tous autres.

Ce qui suit est de la main de Deruet. Pour seruir de quitance de la som de siz san fran faict a Nancy le vinte deux ime de febbrier mil siz can viute neuf. ƆClaude Deruet.

VIe

DÉCLARATION DE GENTILLESSE POUR LE S^r DES RUEZ, DU 5 MARS 1632.

Charles, etc. A tous qui les presentes verront salut. Comme ainsi soit que les actions vertueuses et louables deportements de ceux qui font profession d'estre par dessus le commun meritent que les princes souuerains les honorent de marques qui les distinguent aussi d'auec les autres et qu'apres le premier degré de noblesse il n'y en a point de plus considerable que celui de la qualité de Gentilhomme de laquelle, nonseulement se tire preuve certaine de la vertu mais un encouragement à la posterité de suivre les traces et vestiges recommandables de ses devanciers.

De ce est-il que nostre cher et bien amé Claude Des Ruez, grattifié par nostre sainct pere le Pape Paul cinquieme du tiltre et de l'habit de chevalier de Portugal par bref de sa sainteté du 3e janvier 1619, nous ayant fait paraistre de lettres declaratives de son ancienne noblesse et extraction, icelles lettres emanées de feu nostre tres-honoré seigneur beau pere et oncle (qui soit au ciel) en datte du douzieme may 1621, et du depuis ayant continué de se rendre particulierement soigneux en touttes ses actions de ne rien commettre qui peust prejudicier à laditte qualité de gentilhomme à la quelle il aspiroit suivant l'inclination qu'il a toujours fait paraistre de s'estudier à la vertu et dans l'affection qu'il nous a témoigné d'auoir à nostre seruice. Nous, pour ces causes et aultres iustes nous mouvantes, Auons de nostre science certaine, pleine puissance et autorité souueraine fait et declaré, faisons et declarons Gentilhomme ledit Claude Des Ruez pour doresnauant en porter, tant

en jugement que dehors, par lui et ses descendants naiz et à naistre en loyal mariage le tiltre et qualité ainsy et de mesme qu'autres gentilhommes demeurantz dans nos pays, aux honneurs, prerogatives, privileges, faueurs et immunitez accoutumées auec pouuoir de griller le timbre de ses armoiries lesquelles sont inserées au bas desdites presentes et sont du blason que sensuit, sauoir : d'Azur à une face d'argent chargé d'une croix de Portugalle de gueulle vuidée et remplie d'argent, accompagnée en chef de trois coquilles d'or et en poincte d'un lion rampant de mesme, timbré d'un lion naissant d'or tenant une croix de l'escut issant d'un torty d'or, d'Azur, d'argent et de gueulle, le tout porté d'un casque grillé avec ses lambrequins aux metaulx et couleurs susdits. Si donnons en mandement..... à tous qu'il appartiendra que de ladite creation et declaration de gentilhomme ils facent souffrent et laissent jouir et user ledit Claude Des Ruez, ensemble sa posterité naye et à naistre en légitime mariage sans leur mettre ou donner ny souffrir leur estre mis ou donné aulcun trouble, ou empeschement contraire. Car... etc. prions d'abbondant tous Roys, Ducz, princes, marquis, comtes, barons, seigneurs et magistrats auxquels lesdites presentes pourront estre exhibées que suivant la correspondance usitée entre princes souverains ils traictent (le cas y escheant) tiennent et fauorisent ledit s^r Claude Des Ruetz et ses descendants comme gentilhommes ainsi et de mesme que nous vouldrions faire et ferions dans nos pays ceux qui des leurs viendroient à l'habiter ou negocier dans lesdits nostres, et lesquels seraient qualifiés tels de leur part. En foy..... donné en nostre ville de Nancy le 5e mars 1652.

VII.

Ce mémoire a déjà été publié par M. Lepage dans son Histoire du Palais Ducal ; nous le reproduisons textuellement ici :

« Memoire dese que jay faict pour la chambre Monseigneur le Marechalle.

» Premier neuf tablau crotesque (1) pour le plafon de l'alcove.—Puis

(1) Les tableaux en *grotesques* dont il est ici question, sont des peintures représentant des sujets divers entremêlés dans des arabesques et autres ornements. Ce genre de peinture, fort usité chez les anciens, était inconnu dans les temps modernes jusqu'à la découverte des ruines du palais de Titus, sous le pontificat de Léon X. Raphaël fut le premier qui imita ces compositions. Comme elles avaient été retrouvées dans des chambres du palais de Titus ensevelies sous d'immenses décombres, et ressemblant à des *grottes*, le nom de *grotesques* leur est resté. Il sert encore aujourd'hui à caractériser ce genre de peinture.

douze tablau crotesque représentant les douze moy. — Puis troy tablau crotesque de parte dautre de lalcove. — Puis quatre tablau crotesque sur de la toile et le reste du boy pain en crotesque tout alantour des tableau de boy de Sainct Lucie. — Puis deux tableau de crotesque sur de la toile au desus du lict. — Puis les renfondrement des deux croysée painte en crotesque haute et bas. — Puis les huict volect des deux croysée pain en crotesque des deux quoté. »

« Mémoire du surplus des ouvrage que jay faict pour la dict chambre de lalcove.

» Premier un tablau d'un chariot de la victoire pain en huile..... 15 pistol.

» Un autre tablau reppresentant lambrasement de Sodome pain en huile..... 7 pistol.

» Un autre tableau de l'amour d'Adonis et de Vénus pain en huile..... 5 pistol.

» Un autre tablau sur un planché d'un ravicement de la famme dercul pain en huile..... 4 pistol.

» Un autre article de troy petict tablau sur des pla fon representant des figure marine sur cheminé painte en huile..... 5 pistol.

» Encor troy autre petict tablau sur des pla fon crotesque en coquilage pain en huile..... 2 pistol.

» Puis la frise encrotesque qui torne tout alantour de ladict chambre..... 5 pistol.

» Puis les roset doré qui torne tout autour.

» Puis deux tablau crotesque faict à la place de ceux de boy de St Lusie..... 2 pistol.

» Puis sept peti tablau au chevé du lit..... 5 pistol.

» Puis quatre peti tablau crotesque au pla fon de sur la cheminé..... 1 pistol.

» Puis les painture des verier (probablement verrières).. 1 pistol.

« Memoire de louvrage que j'ay faict au cabinet de Monseigneur le Marechalle.

» Premier huict porte sieng painte (cinq peintes) des quoté et troy qui ne le sont que dun le tout font sinquante deux panaux. — Puis douze pilastre qui en sont les separation tout pain en crotesque et des plas de fruict. — Plus un frise tout a lantour du cabinet sur de la toile que jay fourni ou il y a trente et une boutelle et ilcs fleure de dan et trante deux crotesque a lantour. — Puis un grande large coruiche qui torne tout alantour du cabinet enrichie de meneu crotesque. — Plus

les quatre vantilon pain des deux quoté qui font sezze panau en crotesque. — Puis ce que jay pain sur le vaire des vitre. — Puis pour le pla fon qui est composé de quatre grand parquet en chacun treze crotesque separé et jay fourni les toile et les chacy. — Et ay fourni tous les roset doré aux nombre de trante quatre. — Pour tout ce que desus 50 pistol d'or. » (Pièces justificatives des comptes de Nicolas Henry, receveur du domaine de Nancy, pour l'année 1654.)

VIII.

Voici le texte de ces épitaphes tel qu'il nous a été conservé par Lionnois ; nous y joignons la traduction de M. de Montaiglon :

D. O. M.

Nobilis Domini *Claudii de Ruet*, Christi Militiæ et Sancti Michaelis ordinum, Equitis, Domini pro parte in *Saxon et Housseville*, hujus sacelli Fundatoris, alterius post Christum natum Appellis epitaphium. Sta, Viator, lege et luge. Hoc sibi sepulchrum qui post alios Heroas pinxit, spirans finxit (*ce qui prouve que c'est lui qui a fait les portraits de ce tombeau*), tot heroum specula quot imagines exprimens, res non simulans, sed agens, dans et adimens simùl vivis animam sua arte, a te lacrimas expressurus, ni lubens dones ; jacet qui à teneris pietatem suo expressit in pectore, maturè ut Appelles fieret, Equestrem hic crucem penicillis oleatis ne deficeret, suo inscripsit pallio, Christi Militiæ Eques à summo Pontifice Romæ creatus, ubi oleum et operam ludunt alii, uno penicillo per Papam *Paulum V et Henricum II* Lotharingiæ Ducem sibi crucem exprimens et Luparam extruens, adèo Hipparchus sibi factus erat et Architector. Non Alexandrum pinxit, ut Cous, sed à Ludovico XIII meruit pingi. Hunc ut Regiæ manus exprimerent, cui ars, munificentia et pietas erant Regiæ, et ut Venerem nudam nullam vidit ut Paris, sic nec Cypridem ut *Appelles* pinxit. Indè à Rege purissimo et integerrimo ad vivum debuit pingi. Ab eodem Rege Equestri Sancti Michaelis torque insignitus, evocatus cœlitus anno ætatis suæ, LXXII, salutis humanæ MDCLX, mensis octobris XX. Semel fatis cessit, qui tot alios mortuos sua arte ad vitam revocarat. Abi, viator, et benè illi precare et vale.

Dans un moindre cadre de pierre, placé sous le précédent, on lit sur un autre marbre :

Hic cum prædicto Domino *C. de Ruet* quiescit fidelissima conjux Domina *Maria de-Saulcourt*, quæ pietate sic religiosa erga Deum, sic conjugali erga maritum, sic materna erga liberos insignis semper vixit, ut tam christiana felicique vita beatiorem mortem meruerit. Obiit anno Domini 1680. Lux perpetua luceat eis.

Épitaphe de Deruet :

« A Dieu très-bon et très-grand,

» Epitaphe de noble homme, Claude de Ruet, des ordres du Christ et de Saint-Michel, seigneur pour partie de Saxon et d'Houssévillc, fondateur de cette chapelle, nouvel Appelle, venu après la naissance du Christ; arrête-toi, passant, lis et pleure. Celui qui, pendant sa vie et après avoir peint d'autres héros, s'est élevé ce tombeau, qui a exprimé autant d'âmes que d'images de héros, qui n'imitait pas, mais faisait agir les choses mêmes, qui, par son art, donnait et ôtait à la fois la vie aux vivants, et qui t'arrachera des larmes si tu ne les lui donnes de bon gré, gît ici. Dès l'enfance, il imprima dans son cœur la piété pour devenir un Appelle. Fait chevalier du Christ par le souverain pontife de Rome, où tant d'autres perdent leurs travaux et leur temps, il a ici reproduit sur son manteau cette croix de chevalier, pour qu'elle ne manquât pas à ses pinceaux, et, d'un même pinceau, il a peint la croix (qui lui fut donnée) par le pape Paul V et Henri II, duc de Lorraine, et il s'est construit un Louvre (1), tant il était devenu par lui-même un Hipparque et un architecte. Il ne peignit pas Alexandre, comme autrefois le peintre de Cos, mais il eut l'honneur d'être peint par Louis XIII. Pour que des mains royales aient reproduit celui, qui avait des talents, une munificence et une piété royales, il fallait qu'il n'eût pas vu de femme nue comme Pâris et n'eût jamais peint Vénus comme a fait Appelle ; il méritait donc d'être *pourtraict* au vif par un roi très-chaste et très-pur, qui le décora du collier de Saint-Michel. Il fut rappelé au ciel dans la soixante-douzième année de son âge, dans la seize cent soixantième du salut des hommes, le vingtième du mois d'octobre. Celui, qui, par son art, avait redonné la vie à tant d'autres morts, a

(1) Nous ne pouvons croire que ces mots : *Luparam exstruens* signifient que Deruet *a construit le Louvre*, comme on paraît toujours l'avoir compris. Le sens général est, dans les deux cas, qu'il a été à la fois peintre et architecte ; mais le *sibi* de la phrase : *tant il était devenu par lui-même un Hipparque*, devait ouvrir les yeux, et montrer que l'idée contenue dans *Luparam exstruens* se rapporte à Deruet lui-même. Cette forme est tout à fait de son temps ; on sait le vers de Racan : *Sa cabane est son Louvre* ; celui de Lafontaine : *En son Louvre il les invita*, et l'on en citerait bien d'autres exemples. Il s'agirait alors de la maison qu'il se serait construite, soit à Autrey, soit dans la rue des Comptes à Nancy.— On a écrit aussi plusieurs fois que Louis XIII avait reçu de Deruet des leçons de mathématiques ; je crois que c'est une interprétation un peu libre du mot *Hipparchus*. (Note de M. de Montaiglon.)

une fois cédé à la Mort. Eloigne-toi, passant, prie pour lui et sois heureux. »

Epitaphe de Marie de Saulcourt :

« Ici repose, avec ledit Seigneur Claude de Ruet, sa très-fidèle épouse, dame Marie de Saulcourt, qui a toujours été si remarquable par sa piété religieuse, conjugale et maternelle, envers Dieu, son mari et ses enfants, que, par une vie si chrétienne et si heureuse, elle aura mérité une mort encore plus heureuse ; elle est morte l'an du Seigneur 1680 (1). Que la lumière du ciel les éclaire. »

Deruet avait eu de sa femme treize enfants. Dom Pelletier nous a conservé les noms de ceux qui ont survécu à leurs parents. Parmi ces cinq enfants il n'y eut qu'un fils, Charles-Nicolas, lequel mourut sans alliance, et le nom de son père s'éteignit avec lui.

Les quatre filles étaient :

Nicole, — mariée en premières noces à Jean-Claude de Vitelly, capitaine au service de Son Altesse. Elle épousa, en secondes noces, Charles-François Barrois.

Elisabeth, — Première femme de Philippe Bardin, conseiller à la Cour souveraine de Lorraine (2).

Marguerite, — mariée à Charles Herbel, héraut d'armes et gruyer de Nancy (3).

Jeanne, — mariée à Abraham Cuillier, seigneur de la Sablonnière, officier au service du Roi.

IX.

Nous reproduisons intégralement une longue note de Mariette, qui rectifie et complète le passage de cet iconographe que nous avons rapporté, p. 68.

« Le duc de Lorraine, à cheval ; il est armé de toutes pièces, ayant

(1) Elle a donc vécu vingt ans après son mari et a dû avoir passé soixante-dix ans, puisqu'elle s'était mariée en 1625. Deruet avait trente-cinq ans, quand il l'épousa, et l'abbé Lionnois a fait remarquer combien, dans les deux portraits de la chapelle, elle était plus jeune que lui.

(2) Ce Philippe Bardin est l'auteur du texte descriptif du Triomphe de Charles IV publié à Nancy, chez Dominique Poirel, en 1664. La plus grande partie de ce texte est en prose, accompagnée çà et là de quelques vers. Quant au style, il dépasse tout ce qu'on peut imaginer en fait d'emphase et de louanges ridicules.

(3) C'est le peintre des batailles de Charles V.

une écharpe. D'une main il tient une masse d'armes, et de l'autre la bride de son cheval, qui est presque vu de profil et en action de courir. A un des coins de la planche, est un génie qui présente un casque au duc, et dans le lointain la vue de Nancy. Au bas il y a ces quatre vers français :

Le Jourdein uit fleurir sur le bort de son onde
Les palmes à foison de tes braves ayeux
Le ciel a reserué a ton bras glorieux
Celle qu'on doit porter ayant uaincu le monde. 1628.

» Elle est à l'eau forte pure, gravée légèrement et a peu d'ouvrage ; sans nom. Pour moi, je ne la crois point de Callot, je n'y vois tout au plus que le lointain qui peut être de lui, encore est-il bien négligé ; cependant l'écriture est de son caractère. Mais il faisait bien mieux en 1628. Il pourrait avoir retouché à quelque chose dans le portrait qui a quelque chose de la manière de Callot. — Je ne vois rien de Callot dans cette manière. »

Dans la marge, et d'une autre encre, on lit ce qui suit :

» A l'épreuve qui est chez M. le Premier et qui est d'une grande perfection, on y trouve au bas le nom de *JC Deruet* qui était suivi de quelqu'écriture que l'on a grattée de dessus le papier, ce qui me fait appréhender qu'on ne l'ait fait que pour oter tout soupçon que la pièce ne fût pas de Callot. Peut-être y avait-il, après le nom de Deruet, le mot *invenit* ou *delineavit* [il y a *fecit*], car je ne sache pas qu'il ait jamais fait autre chose que dessiner ou peindre. Il était intime ami de Callot qui grava son portrait. Quoi qu'il en soit, pour donner une plus grande apparence de vérité à cette pièce, on y avait écrit le nom de Callot sur l'épreuve qui appartenait à M. le Premier, et l'on avait bien réussi à contrefaire son écriture. Ce qui est de vrai, c'est que l'ayant examiné de plus près sur cette épreuve qui est bien imprimée et conservée, j'y trouve une très-grande liberté de pointe et des touches assez précises et spirituelles. Le fond surtout, paraît bien de Callot et incontestable. Du reste, tout y est assez négligé et gravé très-légèrement et a peu d'ouvrage, sans même en excepter le fond, ce qui peut faire croire qu'elle est en effet de Callot, mais négligée ; il y a pourtant des endroits qui ne sont point touchés dans sa manière. J'en voudrais voir une épreuve où l'on n'eût rien altéré dans l'écriture. Cela m'est suspect ; on en a oté une partie dans celle de M. le Premier et on n'en laisse même rien dans celle de M. de Montarsis. »

Plus tard, Mariette a écrit la note suivante :

» Je ne doute plus présentement que cette pièce ne soit de Deruet, tant pour l'invention que pour la gravure ; depuis qu'il m'est venu

entre les mains une petite pièce de grandeur in-8°, en hauteur, représentant une amazone à cheval, armée d'une massue et d'un bouclier, gravée à l'eau forte, avec plus de liberté qu'il n'appartient à un simple peintre, et précisément dans le même goût et la même manière que cette pièce du duc de Lorraine à cheval. Cependant cette pièce représentant une amazone est de Claude Deruet. On y lit au bas, gravé sur la planche et fort distinctement *ꝛC de Deruet f.* Ce qui s'interprète Claude chevalier de Deruet, car il était chevalier de l'ordre du Christ. Son portrait, gravé par Callot, en fait foi. Or, Deruet était contemporain de Callot et disciple pour le dessin de Claude Henriet, aussi bien que Callot. D'ailleurs, la manière de graver de Callot était pour lors fort estimée et en grande réputation. Ainsi, il n'est pas si étonnant que Deruet s'attachât à la suivre, et que, sorti de la même école, il dessinât dans le même goût. D'ailleurs, quoi qu'il eût une grande liberté de pointe, il y a pourtant des endroits dans ses ouvrages qui ne seraient pas assez libres pour être de Callot. De tout ceci je conclus que ce que l'on a effacé sur l'épreuve du duc de Lorraine à cheval, qui était chez M. le Premier est le mot *fecit*. Si cette autre petite pièce fût venue entre les mains de gens de mauvaise foi, ils n'auraient pas manqué d'y faire la même altération, et, par cette supercherie, ils auraient imposé à tous les curieux et créé une nouvelle pièce de Callot, qui aurait passé pour d'autant plus incontestable qu'il n'y a aucun graveur à qui elle parût mieux convenir qu'à lui et que l'on ne connaît point Deruet pour graveur. En effet, je suis persuadé qu'il a gravé fort peu de choses. Ce Deruet vivait encore lorsque M. le Clerc commençait à graver. C'est sur ses dessins qu'il grava en 1660 les figures d'arcs de triomphe et autres décorations pour l'entrée de Charles IV, duc de Lorraine, à Nancy, en 1663.

» Felibien fait mention de ce Deruet dans la vie de Callot, il le nomme de Ruet, il fallait écrire, comme je l'ait fait, Deruet. »

NOTICE

SUR LA

COLLÉGIALE DE MARS-LA-TOUR *.

PAR M. PAUL DE MARDIGNY.

L'église de la collégiale de Mars-la-Tour, qui a existé dans ce village, jusqu'à la fin du dernier siècle, a dû être fort belle, quoique les piliers en paraissent trop massifs pour la hauteur de la nef. Elle tombe en ruine, à l'exception du latéral du côté droit, qui est resté à peu près intact. La grande voûte de la nef et celle du latéral du côté gauche, le clocher, les sacristies sont démolis. Un bâtiment, construit sur la place qui régnait en avant de la façade, est accolé au portail ; ce bâtiment cache entièrement l'église, dont rien ne révèle plus l'existence au dehors.

* Mars-la-tour ou Malatour, *Martis turris*, village de la Voëvre, sur la route de Verdun à Metz, à 25 kilomètres de cette dernière ville, a été réuni à la France en 1661, par l'article 9 du traité de Vincennes.

Le tout appartient à un riche cultivateur du lieu, peu soucieux des choses d'autrefois. L'église est convertie en grange; des pierres tumulaires, sur deux desquelles on lit encore, en caractères du XVIe siècle, les mots *chanoine* et *le clerc*, ont été employées comme soupiraux de cave; les cercueils en pierre des chanoines servent d'auges, et plusieurs maisons du village sont pavées avec des dalles portant d'anciennes épitaphes.

Nous donnons ici le plan et l'élévation de ce qui reste de cette église. Nous y avons joint les dessins des écussons que l'on reconnaît encore, malgré le badigeonnage qui les recouvre, aux cinq clefs de voûte du latéral épargné; ces écussons sont ceux des maisons :

Avillers, Dompmartin, Briey, Du Chastellet, Avillers.

L'église, entièrement construite dans le style ogival tertiaire, avait trois voûtes. Tout y était en parfaite harmonie, les travaux commencés en 1500, ayant été achevés en 1502. Les murs des latéraux étaient couverts de peintures représentant des saints et des saintes; à droite c'étaient : saint Blaise, saint Antoine, saint Firmin, saint Quirin, saint Benoît, saint Laurent, saint Etienne, etc.; à gauche : sainte Marie Madelaine, sainte Marie Jacobi, Sainte Marie Cleophæ, etc.; les piliers portaient également, du côté de la nef, des saints, parmi lesquels nous avons reconnu saint André. Ces peintures, aujourd'hui cachées sous un crépis, sont postérieures à la construction de l'église.

La collégiale de Mars-la-Tour a été fondée en 1502, par Gérard d'Avillers, seigneur de Mars-la-Tour et de Commercy, bailli de St-Mihiel, grand-écuyer de Lorraine, conseiller de René II, roi de Sicile, duc de Lorraine et de Bar.

Gérard d'Avillers, d'une famille fort ancienne et puissante, de nom et d'armes, issue du château d'Avillers, proche de

ÉGLISE

DE LA

COLLÉGIALE DE MARS-LA-TOUR

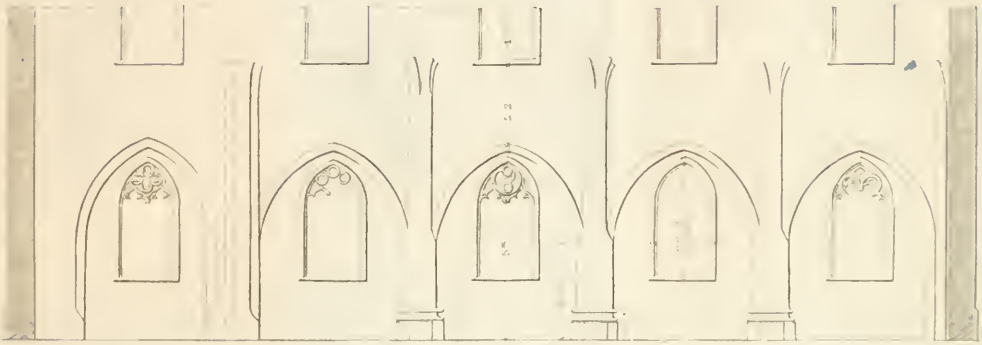

Coupe suivant AB [illegible] l'Élévation du côté extérieur

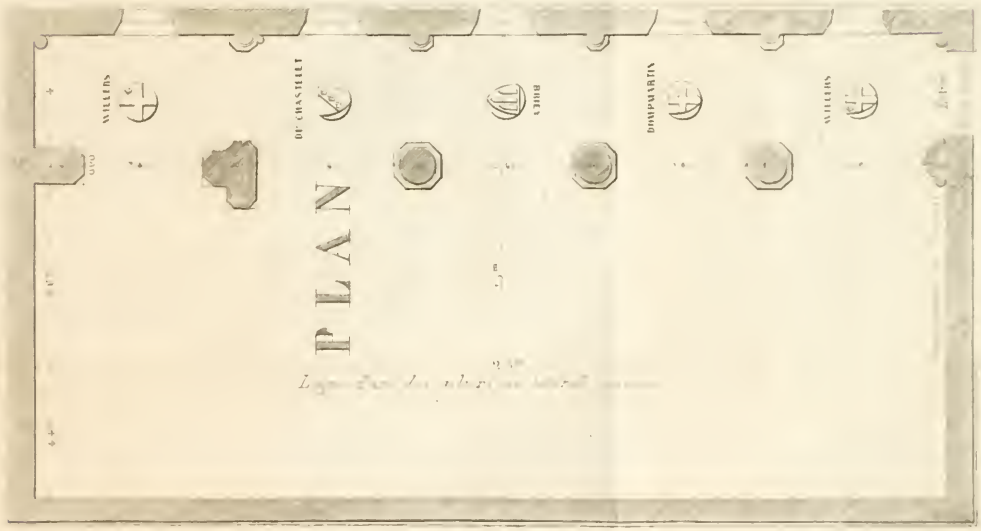

[illegible]

Xivry-le-Franc, en Lorraine (1), appartenait à l'ancienne chevalerie et figure sur la liste des assises tenues à Nancy, le 21 mai 1481 (2). Il se distingua surtout dans la guerre de Bourgogne, lorsque Charles-le-Téméraire envahit la Lorraine à la tête d'une armée de quarante mille hommes.

« Le Duc René prevoyant que l'ennemy donneroit du costé » de Brie, y logea l'Escuyer Gerard d'Avillers avec quatre-» vingts Allemans : Ausquels s'adioignirent volontairement » plusieurs Gentil-hommes du Barrois : non à intention de » de la garder contre une telle force : mais bien afin de » gaigner tousiours temps, et tailler quelque besongne à » l'ennemy, en attendant le secours qui leur arrivoit. Et ne » tarda gueres le Duc de Bourgongne, apres avoir receu » six cents chevaux que le Duc de Tarente luy avoit amené » de Naples, d'assieger Brie, comme on l'avoit bien preveu. » Ceux de dedans luy firent un fort rude accueil à son arri-» vée : et lui tuerent beaucoup de ses gens. Mais enfin se » voyans assaillis de furie, et leur Capitaine estropié d'un » coup de piece qui luy avoit donné à la main, comme il » descendoit à la ville basse, se rendirent à discretion, ne » les ayant l'ennemy voulu recevoir à composition. Et ainsi » fut la ville entierement pillée, et tous les Allemans qui sy » trouverent pendus és environs d'icelle. Il fit neantmoins » grace de la vie aux Gentils-hommes, ne sçait on pour quel » respect, si ce ne fut pour se les obliger à quelque autre » meilleure occasion (3). »

(1) Manuscrit généalogique appartenant à M. de Cressac; f° 1, r° et v°.

(2) Invent. des titres de Lorraine, t. X, p. 270, et Husson l'escossois, art. Avillers.

(3) Discovrs des choses advenves en Lorraine, depuis le decez du duc Nicolas insques à celuy du duc René, p. 10 et 11.

Les mêmes faits sont rapportés dans les chroniques messines de Huguenin (1) :

« Puis allerent mettre le siege devant Bricy, qui est une » petite bonne ville en Bairois, où estoient en garnison sei- » gneur Dediet de Landre et Geraird d'Avilleir ; et eult le » dit Geraird d'Avilleir la main emportée d'ung coup de » serpentine, luy estant sur la muraille. Et fut rendue la » ville audit duc de Borgoigne, où il y avoit quatre-vingt » Suysses en garnison qu'il fist tous pendre. »

La blessure reçue par Gérard d'Avillers, au début de la guerre, ne l'empêcha pas de prendre une part active aux événements qui suivirent : ainsi nous le retrouvons à la prise de Vaudémont par les troupes lorraines (2), puis à celle de Bayon (3), et enfin au siége de Nancy (4), lorsque le duc de Bourgogne y fut tué le 5 janvier 1476. Le duc de Lorraine, ayant égard aux services éminents que son grand-écuyer lui avait rendus et aux pertes qu'il avait faites, lui donna, le 31 janvier 1476, les ville, châtellenie, château, gruerie et seigneurie de Châtenoy (5), et en 1479, la seigneurie de Puxieux, près de Mars-la-Tour (6). La première de ces deux seigneuries fut échangée, par lettres-patentes du 15 juillet 1487, contre une partie de la seigneurie de Commercy (7).

(1) P. 419. Cette partie de l'ouvrage de M. Huguenin est tirée de la chronique de Praillon.

(2) Discovrs des choses advenves en Lorraine, p. 32.

(3) Idem p. 47.

(4) Origine de la Maison de Lorraine, p. 464.

(5) Inventaire des titres de Lorraine, t. IV, p. 596 et 597.

(6) Idem t. VII, p. 582.

(7) Idem t. IV, p. 596 et 597.

Gérard d'Avillers se fit également remarquer, malgré son grand âge, en Alsace, lors de la défaite des Rustauds par le duc Antoine en 1525. Il avait épousé, en premières noces, Catherine de Dompmartin, sœur de Wary de Dompmartin, évêque de Verdun, et en secondes noces, Catherine de Haraucourt, fille unique de Erard de Haraucourt, seigneur de Germiny, grand-bailli de Nancy, et de Catherine de Landres (1).

« Il mourut sans hoirs et le dernier masle de sa maison » en l'an 1527, ayant faict bastir le chasteau de Malatour, » et l'eglise collegiale qu'il avoit fondée, en laquelle il est » inhumé, et représenté en son tombeau par les soins des » seigneurs de Ficquemont, sieurs de Malatour (2 3). »

Catherine de Haraucourt, devenue veuve, épousa François de Choiseul, baron de Clémont ; elle est morte sans enfants, le 2 janvier 1550 (4).

Les clefs de voûte du latéral encore existant, portent les écussons des maisons d'Avillers, de Dompmartin, de Briey et du Chastelet, maisons qui sont en effet comprises dans les deux quartiers paternels et maternels de Gérard d'Avillers et de Catherine de Dompmartin sa première femme ; les clefs de voûte du latéral démoli, devaient porter les armoiries des maisons de Dampierre, de....., d'Harouey et de Saint-Eulien. Les diverses familles mentionnées dans ces

(1) Généalogie de la Maison de Briey ; p. 75 et archives départementales — Collégiale de Mars-la-Tour. — Liasse n° 2.

(2) Husson l'Ecossois, article Avillers.

(3) Les personnes les plus âgées de Mars-la-Tour se rappellent encore avoir vu, dans l'église de la collégiale, une statue en pierre, de grandeur naturelle, représentant un guerrier armé de toutes pièces, dont le poignet était coupé ; c'était Gérard d'Avillers.

(4) Généalogie de la Maison de Briey ; p. 75.

généalogies, sont maintenant éteintes, à l'exception de celle de Briey qui existe dans le Poitou ; en Belgique, où le comte Camille de Briey, baron de Landres, a été successivement ministre des finances et des affaires étrangères ; enfin en Lorraine, où elle est représentée par le comte Louis-Edouard-Emmanuel de Briey, baron de Landres, lieutenant-colonel, chef du génie de la place de Metz (1).

Le lettre de Gérard d'Avillers demandant à Henry de Lorraine, évêque de Metz, l'autorisation d'ériger une collégiale à Mars-la-Tour, en son diocèse de Metz, est du 10 mai 1500 ; elle a été « escripte en la ville de Malatour » et nous a été conservée dans l'histoire de Metz par les Bénédictins (2).

Henry de Lorraine, après avoir pris l'avis des dignitaires de la cathédrale, par une lettre pastorale du 20 mai 1500 (3), accorda, le 14 juin suivant (4), l'autorisation demandée qui fut ensuite ratifiée par le pape Alexandre VI. Le 12 juin 1502, les bâtiments étant complétement achevés, le chapitre, composé d'un prévot et de cinq chanoines, fut installé dans la collégiale (5).

L'église construite à Mars-la-Tour par Gérard d'Avillers et Catherine de Dompmartin, « au milieu de la ville, devant les ormes (6), » fut dédiée et consacrée « en mémoire de la très-digne et sainte annonciation de la glorieuse vierge Marie, benoîte et précieuse mère de Dieu (6) », et reçut la dé-

(1) Généalogie de la Maison de Briey, p. 99, 100 et 101.

(2) Histoire de Metz ; t. VI, p. 536.

(3) Idem. t. VI, p. 537.

(4) Idem. t. VI, p. 537 et suivantes.

(5) Idem. t. VI, p. 548.

(6) Idem. t. VI, p. 549.

nomination de Nostre-Dame de Mars-la-Tour. Deux chapelles y furent en outre édifiées ; celle de gauche en l'honneur de « monsieur sainct Jean-Baptiste et de madame sainete Catherine » ; celle de droite en l'honneur de « monsieur sainct Christophe et de madame sainete Barbe (1). »

La charte d'institution, qui est du 12 juin 1502, avait créé un prévot et cinq chanoines (dans la suite un des chanoines fut supprimé par autorité du saint Siége) ; elle fut scellée des sceaux de l'évêque de Metz Henry de Lorraine, de Wary de Dompmartin évêque et comte de Verdun, beau-frère du fondateur, et de celui du révérend père Baltazard du Chastelet, abbé du monastère de St-Vincent à Metz, son cousin. Les témoins furent entr'autres : Regnaul du Puyet, écuyer et cellerier de Gorze, et Mangin Mailfer, dit le capitaine, de Mars-la-Tour (2). Cette charte qui assurait en même temps, par diverses donations, l'existence des chanoines chargés de desservir la collégiale, fut complétée par des statuts pour le gouvernement spirituel et temporel du chapitre, statuts qui furent publiés le 15 octobre 1522, après avoir été acceptés et signés par le fondateur, le prévot et tous les chanoines (3).

Nous avons été assez heureux pour retrouver aux archives départementales une empreinte du sceau du chapitre de Mars-la-Tour, sur une délibération des « venerables prevost » et chanoines de la collegiale de Marslatour capitulairement » assemblés le douziesme decembre mil six cent trente et un,

(1) Archives départementales — Collégiale de Mars-la-Tour — Liasse n° 2. — Testament de Gérard d'Avillers.

(2) Histoire de Metz ; t. VI, p. 548.

(3) Archives départementales — Collégiale de Mars-la-Tour — Liasse n° 4.

» pour traicter de leurs affaires, tant de celles qui regardent » le spirituel que le temporel » . Cette délibération, relative à une somme de trois cents livres, qui restait due à la collégiale par « feu venerable M. Barthelemy la Charrette en son » vivant prevost de la dicte collegiale » , se termine ainsi : « et à cetfin que le contenu des presentes soit reconnu veri- » table et observé inviolablement , les d^ts^ S^r^ collateur et » venerables les ont signé de leur seing accoustumé et faict » appliquer le seau du ch^pre^. » Elle est signée de Baltazard de Ficquelmont (1), qualifié dans l'acte seul collateur de la collégiale et seigneur de Mars-la-Tour.

Le sceau du chapitre , que nous reproduisons tel qu'il existe aux archives départementales et que nous regrettons de ne pouvoir donner plus complet, représente l'annonciation de la sainte Vierge et porte l'écusson de Gérard d'Avillers , le fondateur de la collégiale (2).

Nous y joignons un fac simile du « scel et seing manuel » du fondateur, que nous avons pris sur une lettre de reprise de la seigneurie de *Puxieux*, du 19 août 1487. Cette lettre fait partie de la collection de M. Dufresne, conseiller de préfecture de la Moselle.

Gérard d'Avillers confirma d'ailleurs les donations qu'il avait faites de son vivant par un testament dont nous mentionnerons quelques dispositions : « Ie ordonne mon corps

(1) Baltazard de Ficquelmont, seigneur de Mars-la-Tour et Maître d'hôtel du roi Louis XIII, avait épousé, en 1605, Charlotte d'Anglure, fille d'Affricain d'Anglure-Bourlémont et de Marguerite de la Beaulme. Il était fils de René de Ficquelmont, seigneur de Mars-la-Tour, écuyer du duc Charles III , et de Claude de Joyeuse. (Maison des Salles — Généalogie de la Maison Ficquelmont.)

(2) Archives départementales — Collégiale de Mars-la-Tour — Liasse n° 48.

» estre inhumé en lesglise de la benoite Nunciade de Mala-
» tour, la quelle iay construite, édifiée et fondée, au milieu
» de la ville du dict Malatour » ; et plus loin : « Ie donne à
» damoiselle Catherine de Haraucourt ma femme en heri-
» taige perpetuite pour elle ses hoirs et ayans cause ma
» maison de Metz, située en la rue des bons enffans que iay
» eue pour gagierre par appointement faict avec messire
» Claude Baudoche (1). Le testateur donne encore à sa femme l'usufruit de tout ce qu'il possède à Mars-la-Tour :
« pour ce que la dicte damoiselle Catherine de Haraucourt
» ma lealle espouse ma si bien traittié et entretenu, ie luy ai
» encore donné par cy devant par donation faicte entre les
» vifs en usufruit sa vie durant seulement ma maison forte
» de Malatour, le domjon avec les appartenances et depen-
» dances dicelle, ensemble toute la seigneurie avec la recepte
» selon le contenu des lettres de donation que ie luy ay faict
» passé en tabellionnaux de Conflans quelle a par devers
» elle. »

Le testament est du 12 décembre 1524; ces « choses fu-
» rent faictes en ma dicte maison de Malatour, en la cham-
» bre haulte dessus la cuisine. Faict lan de l'incarnation
» nostre Seigneur mil cinq cent vingt quatre, le douziesme
» jour du mois de decembre, l'an second du pontificat de
» nostre tres sainct pere en Jésus-Christ, seigneur Clement
» par la divine Providence pape septieme (2). »

Comme nous l'avons déjà dit, Gérard d'Avillers n'avait

(1) Claude Baudoche, l'un des propriétaires du passe-temps. Voir la charmante notice du passe-temps, de M. Auguste Prost; p. 262 et suivantes.

(2) Archives départementales — Collégiale de Mars-la-Tour — Liasse n° 2.

pas eu d'enfants. Le partage de ses biens eut lieu à Mars-la-Tour, en 1562, entre ses petits-neveux, les sieurs de Ficquelmont descendus de Françoise de Housse, fille de Philippe de Housse, seigneur d'Anderny, et de Jeanne d'Avillers, sœur de Gérard, et les sieurs d'Aspremont aux Merlettes, descendus de Jeanne des Armoises, fille de Jean des Armoises et de Jeanne d'Avillers, seconde sœur de Gérard (1). Par suite de ce partage, la seigneurie de Mars-la-Tour échut à Robert de Ficquelmont, capitaine et prévot de Briey dès 1522 (2), et resta dans cette maison jusqu'à la mort de Louis-René de Ficquelmont, capitaine de cavalerie au régiment de Mauléon, qui ne laissa de son mariage avec demoiselle Marie-Thérèse de Lambertye que des filles. L'une d'elles, Catherine-Louise de Ficquelmont, chanoinesse de Remiremont, ayant épousé à Mars-la-Tour, le 10 juillet 1703, François des Salles, comte de Rorté, apporta Mars-la-Tour dans la famille de son mari (3).

Quoiqu'il en soit, malgré toutes les précautions que Gérard d'Avillers avait pu prendre, des contestations sans fin s'élevèrent aussitôt après sa mort, entre ses héritiers et le chapitre de la collégiale qu'il avait fondée. Les archives départementales sont remplies de pièces relatives à ces contestations, d'ailleurs sans importance historique, et qui ne cessèrent qu'avec la collégiale elle-même.

Ce qui est certain, c'est que les chanoines de Mars-la-Tour étaient loin d'être riches, et que la plupart des dona-

(1) Husson l'Ecossois — Article Malatour.

(2) Maison des Salles — Généalogie de la Maison Ficquelmont.

(3) Maison des Salles — Généalogie de la Maison Ficquelmont et contrat de mariage de François des Salles et de Catherine-Louise de Ficquelmont ; p. CXLj.

tions faites par les fondateurs, étaient rentrées les unes après les autres sans compensation, dans les domaines des seigneurs de Mars-la-Tour. Louis-René de Fiequelmont, affligé de ce que l'office ne se célébrait plus régulièrement à la collégiale et ayant reconnu que les trois chanoines qui restaient, n'avaient plus de quoi subsister, leur laissa, par testament du 10 janvier 1710, dix mille livres pour l'établissement d'un quatrième chanoine et mille livres pour être employées aux réparations les plus urgentes de l'église. Cette donation fut acceptée, le 4 avril 1712, par le duc de Coislin, évêque de Metz, qui publia de nouveaux statuts et indiqua les réparations qu'il était indispensable de faire à l'église (1).

Le 24 octobre 1790, Jean-Pierre Pécheur, membre du directoire du district de Metz, et François Burtin, membre du même district, commissaires nommés et délégués pour procéder à l'inventaire des appartenances et dépendances de la sacristie, église et fabrique de la collégiale de Mars-la-Tour, se rendirent sur les lieux. Leur procès-verbal, rédigé avec minutie, prouve que les chanoines manquaient des objets de première nécessité. Il n'y avait plus à cette époque que trois prêtres résidants : MM. Bertrand prévot, Collignon et, George chanoines (2).

Le 15 avril 1792, l'église fut fermée, comme le constate le reçu donné par le maire de Mars-la-Tour, à l'abbé George, ex-chanoine de la collégiale (3) :

« Nous soussignés maire et officier municipal de Mars-la-

(1) Archives départ. — Collégiale de Mars-la-Tour — Liasse n° 49.

(2) — — Liasse n° 79.

(3) — — Liasse n° 80.

» Tour, certifions que monsieur l'abbé George (4) ci-devant
» chanoine de la collégiale du dit lieu, nous a remis les vases
» sacrés qui consistent en deux calices, un ciboire, un soleil
» et un reliquaire contenant des cheveux de la s^te^ Vierge,
» avec un voile à donner la bénédiction et les clefs de la dite
» église collégiale.

» Fait à Mars-la-Tour, le 15 avril 1792.

» A. Didry, » officier. — Mauvais, maire.

Le reçu du maire de Mars-la-Tour fait mention d'un reliquaire, contenant des cheveux de la Vierge. Le chapitre de Mars-la-Tour paraît avoir en effet possédé cette précieuse relique, et nous en trouvons la preuve dans une lettre de remercîment, adressée par Catherine de Lorraine aux chanoines de Mars-la-Tour, lettre que nous donnons tout entière, avec son orthographe et sa ponctuation, telle en un mot, qu'elle se trouve, en original, aux archives départementales (2 3) :

» Messieurs j'ay reçeu avec ioye et contentement tels que
» ie ne puis vous le dire la s^te^ relique de cheveux de la
» sacrée Vierge que vous m'aves repartis, ie vous en remer-
» cie autant que ie le puis, ie ne souhaitte sinon les occa-
» sions pour vous tesmoigner combien ie me tiens obliger,

(1) L'abbé George, le dernier chanoine de Mars-la-Tour, avait été reçu au chapitre, le 4 septembre 1754, sur la présentation qui en avait été faite le 22 juillet 1754, par demoiselle Marie-Thérèse des Salles, dame de Mars-la-Tour. (Archives départementales — Collégiale de Mars-la-Tour — Liasse n° 78.)

(2) Archives départementales — Collégiale de Mars-la-Tour — Liasse n° 16.

(3) La cathédrale de Toul avait aussi des cheveux de la Vierge. Voir l'inventaire du 6 septembre 1662.

» et en attandant iay parlé à monsieur vostre prevost pour
» scavoir ce qui serait plus propre ou necessaire à vostre
» eglise, ne voulant manquer de la recognoistre an quelque
» chose au plus tost, et vous messieurs ie vous en auray
» l'obligation a tous en general et chacun en particulier pour
» men revanger aux occasions, ce quattandant ie vous prie-
» ray croire que ie suis

» Messieurs

» (vostre meylleur amie en nostre Seygneur

» Catherine de Lorraine.)

» de Nancy
» ce 15 mars
» 1629. »

La partie entre parenthèses a été écrite par Catherine de Lorraine.

Le reliquaire, contenant des cheveux de la Vierge, fut donné à l'église paroissiale de Mars-la-Tour, lorsque le culte y eut été rétabli ; on l'y voyait encore, il y a une quinzaine d'années, avant la construction de l'église actuelle.

Le château de Mars-la-Tour, également bâti par Gérard d'Avillers, a subi les mêmes phases que la collégiale. Ce château, après avoir été la résidence de prédilection, d'abord de Gérard d'Avillers et de sa veuve, Catherine de Haraucourt, puis des seigneurs de Ficquelmont, depuis 1562 jusqu'à la mort de Louis-René de Ficquelmont, vers 1711 ; après avoir vu célébrer, le 10 juillet 1703 (1), le mariage de haut et puissant seigneur François des Salles, comte de Rorté, seigneur de Malpierre et de Vaucouleurs, et de damoiselle Catherine-Louise de Ficquelmont, dame et comtesse de Remiremont, cessa d'être habité par la famille des Salles. Il n'é-

(1) Maison des Salles — p. CXLj.

tait plus occupé, dès 1755, « que par des gens de très-petite » condition, des bergers, des marquaires, etc... (2). » Il fut vendu, en l'an VI, par madame de Ludres, aujourd'hui comtesse douairière de Ludres à Nancy, la dernière de l'illustre maison des Salles. L'antique manoir est en partie démoli ; ses fossés sont comblés ; les sculptures et les écussons qui décoraient ses portes sont brisés, et c'est en vain que l'on y chercherait quelques traces de son ancienne splendeur.

Ici se termine naturellement cette notice.

L'église de la collégiale, mise aux enchères en 1793, comme propriété nationale, sert aujourd'hui de grange ; le château, vendu à la même époque par ses anciens maîtres, est maintenant utilisé comme maison de ferme. Les deux édifices, après avoir eu la même origine, ont donc eu la même destinée ; encore quelques années, ils auront disparu, et il ne restera rien à Mars-la-Tour, pas même un souvenir, de Gérard d'Avillers et des constructions qu'il y avait élevées.

(2) Archives départementales — Collégiale de Mars-la-Tour — Liasse n° 39.

NOTICE

SUR

LA FAÇADE DE LA MAISON

SCULPTÉE PAR ADAM,

EN 1718.

La maison dont nous donnons le dessin (1) est, malgré son peu d'ancienneté, remarquable à plus d'un titre : elle a non seulement appartenu à une famille qui s'est acquis une grande réputation dans les arts ; mais c'est encore un membre de cette famille qui l'a enrichie des jolis ornements de sculpture qui la décorent. Voici en quels termes Lionnois décrit cette maison dans le second volume de son Histoire de Nancy :

« C'est dans le carré opposé à celui des Sœurs-Grises et

(1) C'est un de nos confrères, M. Thorelle, qui a fait ce dessin ; la lithographie sort des ateliers de M. Christophe, qui est aussi membre de la Société d'Archéologie.

des Dominicains, en la rue Saint-Nicolas (1), que se trouve la maison la plus décorée en sculpture de toute la ville, n° 129, bâtie en 1718, appartenant maintenant au sieur Trancard, cafetier (2), mais, à l'époque de sa construction, la demeure et la propriété de Jacob-Sigisbert Adam, fameux sculpteur, né et baptisé à Nancy, le 28 octobre 1670, sur la paroisse Saint-Sébastien, qui, alors, était l'unique paroisse de toute la Ville-Neuve. Il était fils de Lambert Adam, fondeur, et d'Anne Ferry Dauphin. Il apprit les principes du dessin et du modèle chez César Bagard, sculpteur renommé à Nancy, et alla à Metz, où il demeura douze ans, pendant lesquels il fit plusieurs ouvrages en bronze, fort recherchés. Il revint à Nancy et s'y maria le 9 juillet 1699. Il fut sculpteur du duc Léopold, et fit quantité d'ouvrages en modèle, plusieurs en bronze, en plomb, en pierre et surtout en terre cuite, répandus dans toute la province et très-estimés dans les pays étrangers. De son mariage avec Sébastienne Léléal, il laissa cinq enfants, trois garçons, tous sculpteurs du roi de France, et deux filles. Sur la réputation que s'était faite son fils aîné, Lambert-Sigisbert Adam, à Paris, il alla le rejoindre et y demeura six ans, après lesquels il revint à Nancy et y mourut en 1747.

» Sa maison, qui n'a que deux croisées de face sur trois étages, toutes cintrées, avec une mansarde couverte d'écailles, a, au rez-de-chaussée une petite porte, et tout le reste de son étendue est ouvert et rempli de deux chassis vitrés, ainsi que la porte qui sert d'entrée particulière à la boutique. La couverture de cette boutique, de toute la largeur de la maison,

(1) Maintenant Jean-Jacques Rousseau, vulgairement des Dominicains.

(2) Elle porte aujourd'hui le n° 57 et appartient à M. Simonin, greffier du tribunal civil.

est ornée de bas-reliefs des quatre parties du monde, désignées par les personnages et les animaux qui les distinguent ordinairement (1).

» Dans le trumeau du premier étage, sur une console fort saillante, est placée *la Sculpture*, représentée par une femme assise, accompagnée de deux génies, et ayant à sa droite et à ses pieds une tête ; toutes ces figures sont en ronde bosse et d'un travail parfait. Les croisées de ce premier étage sont surmontées d'un superbe pot de fleurs, accompagné de part et d'autre de génies mâles et femelles, qui tiennent d'une main une guirlande de fleurs et s'arrondissent en forme de gaine autour des anses du pot de fleurs, ce qui fait l'ornement de la largeur du cintre de la croisée, avec un plateau sur lequel repose le pot de fleurs, lequel est garni d'une draperie festonnée soutenue par deux autres génies sur chacune desdites croisées, ornées sur la moitié supérieure de leurs jambages des instruments des arts libéraux que ces génies représentent, savoir : celle qui est au nord, d'un côté, de *l'Architecture,* par l'équerre, le compas, etc.; de l'autre, de *la Sculpture*, par le maillet, le ciseau, etc. Et de celle qui est au midi, d'un côté, de *la Peinture*, par la palette, les pinceaux, etc., et de l'autre de *la Musique*, par le livre de musique, la trompette, etc. Enfin, encore dans le trumeau, au-dessus de *la Sculpture,* et au plus haut de ce premier étage, est un superbe médaillon ovale, représentant une *Vénus* couchée, accompagnée de son fils *Cupidon*, qui la caresse. Toutes ces figures, comme toutes les autres que nous allons décrire, sont en bas-reliefs et de la plus rare beauté.

» Dans le trumeau du second étage, est le dieu *Mars* avec

(1) Cette partie de la maison a été montée aux frais du Comité du Musée lorrain, et placée au-dessus de la porte d'entrée de la galerie latérale du Musée.

son casque, superbement panaché et environné d'un trophée d'armes ; et au-dessus, un autre médaillon semblable au premier, représentant *Saturne*, dont un génie supporte la faulx. Les deux croisées ont leurs cintres ornés d'une rocaille, surmontée d'une tête fleuronnée en forme d'ailes ; à droite et à gauche, sur celle du nord, les figures de *Jupiter* et de *Junon*, et sur celle du midi, de *Neptune* et de *Diane*.

» Enfin, dans le trumeau du troisième étage, est un *Apollon* avec sa lyre, et tout au haut un médaillon semblable aux deux précédents, renfermant un *Bacchus* enfant, couché, tenant sa coupe. Les croisées sont embellies de part et d'autre par des cornes d'abondance, dont les fruits et les fleurs font l'ornement de la partie supérieure des jambages desdites croisées ; la corniche de la toiture a son premier boudin sculpté.

» La maison suivante, n° 130 (2), appartient au sieur Ransonet, très-habile horloger de cette ville, qui l'a fait reconstruire tout à neuf, avec sculptures aux croisées des trois étages et une corniche de taille en architecture, surmontée d'une mansarde revêtue d'écailles, etc. »

(1) Aujourd'hui 59

LA

LORRAINE CHRÉTIENNE

A ROME,

PAR Mgr PIERRE LACROIX,

Camérier-secret de S. S. Pie IX, etc.

PREMIÈRE PARTIE.

HISTORIQUE.

Parmi les nombreuses institutions qui concourent à la splendeur religieuse de la capitale du monde chrétien, il en est une qui lui est particulière et n'a encore été jusqu'ici, ce semble, ni suffisamment étudiée, ni mise en lumière; je veux parler de ce magnifique ensemble d'églises nationales, confréries et hospices appartenant à chacune des nations et provinces de la Catholicité, desservies par un clergé respectivement indigène, et destinées à pourvoir aux besoins tant spirituels que temporels des résidents et des pèlerins et pauvres voyageurs de chaque nationalité.

Leur origine primordiale se confond avec celle des premiers rapports entre le Saint-Siége et les nations germaniques converties à la foi catholique, depuis Clovis, et surtout depuis l'époque de Pépin-le-Bref et de son fils Charlemagne, à laquelle ces rapports reçurent des développements plus étendus et plus intimes.

C'est alors, en effet, vers le milieu du VIIIe siècle de notre ère, que la dévotion du pèlerinage aux tombeaux des saints apôtres, à Rome, prenant une extrême faveur, en France et parmi les nations de la Germanie et des Iles Britanniques, les souverains pontifes et les rois s'empressèrent, à l'envi, de la protéger.

Nous avons encore une constitution de Pépin-le-Bref, datée de 755, qui exempte de tous droits de péage et de gabelle les pèlerins de ses Etats, et même ceux d'Angleterre, qui passaient par la France, se rendant à Rome.

Cette affluence de pieux voyageurs était recueillie dans de vastes hospices élevés par la munificence des papes, des rois et des pèlerins opulents de chaque nation.

C'est ainsi que, sur la rive droite du Tibre, non loin de Saint-Pierre-du-Vatican, fut érigé, dès l'an 717, par Ina, roi des Saxons occidentaux, l'hospice des Anglo-Saxons, sur l'emplacement même occupé aujourd'hui par le grand hôpital, dit du Saint-Esprit-*in-Saxia*, fondé, en 1198, par l'illustre pape Innocent III (Conti), qui appela de Montpellier, pour diriger ce nouvel établissement, le comte Guy, vénérable fondateur des Hospitaliers du Saint-Esprit, dont la maison-mère existe encore, et forme le grand et magnifique hôpital de la ville de Montpellier.

A l'époque du couronnement de Charlemagne comme empereur d'Occident, à Rome, par le pape Léon III, le jour de Noël de l'an 800, l'hospice des Français, suivant

une charte citée par Torrigi (*Grotte Vaticane*) et encore aujourd'hui conservée aux archives du chapitre de Saint-Pierre, était situé près de cette basilique, et de la porte de Rome, dite aujourd'hui *Cavallegieri*, sur l'emplacement actuellement occupé par le palais érigé, en 1588, par Sixe V, pour le Saint-Office.

A l'hospice était annexé un cimetière, avec église dédiée au Sauveur, et appelée, dans les anciens titres, Saint-Sauveur-*in-Ossibus* (1); elle était desservie par un clergé de quinze chapelains de diverses provinces de la domination carlovingienne, vivant en communauté, et chargés d'accueillir les pèlerins nationaux, qu'ils devaient même guider, suivant une clause du document précité, dans leurs pieuses visites aux principaux sanctuaires de Rome. On ne peut douter que ce ne soit là le premier établissement destiné aux pèlerins des régions qui formèrent plus tard le territoire lorrain. Les invasions des Sarrasins, qui bientôt se succédèrent, les guerres avec l'empire d'Allemagne et les factions intestines qui désolèrent trop souvent Rome, durant le moyen-âge, auront fréquemment compromis l'existence de cet hospice primitif, et enfin occasionné sa ruine totale, à une époque que la pénurie des monuments nous empêche de préciser; on voit, seulement, par un titre de l'an 1550, cité par Torrigi, dans ce même recueil, *Grotte Vaticane*,

(1) On se rappelle que du temps de l'éphémère République romaine de 1849, le local du Saint-Office ayant été occupé par les troupes du gouvernement révolutionnaire, et des fouilles exécutées sur ce terrain ayant mis à découvert des ossements de cet ancien cimetière des pèlerins français, les sectaires de Mazzini firent grand bruit de cette trouvaille, et convièrent la populace de Rome à venir contempler ces *restes des victimes infortunées de la barbare Inquisition!*

Les philosophes de 1793 ne s'y seraient pas mieux pris, ni avec une plus forte dose d'ignorance affectée ou sincère.

déjà indiqué, qu'une rue près de Saint-Pierre-du-Vatican s'appelait, alors, *rua Francigena, rua Francisca,* dans l'italien de ce temps-là, et conservait, du moins, les traces et le souvenir de l'ancienne résidence des Français dans ce quartier de Rome, où les événements contemporains viennent de les rappeler, et faire du local de leur antique hospice une position militaire, garantie de l'ordre public et de la liberté du suprême pontificat.

Mais vers le milieu du XVe siècle, après la cessation du schisme d'Occident et la réunion de toutes les obédiences catholiques au pape Martin V (Colonna), et plus précisément sous le pontificat du grand pape Nicolas V (1447-1455), un mouvement général se manifeste à Rome, qui porte les étrangers des diverses nations catholiques, attirés par la piété et la nécessité des affaires et des relations renouées avec le centre de toutes les églises, à se réunir en associations et confréries, ayant pour objet l'exercice en commun des œuvres de religion et de charité, principalement envers leurs nationaux respectifs; c'est à cette époque, en effet, que remontent l'institution canonique et l'approbation par le Saint-Siége de la plupart des églises et confraternités nationales des Allemands, Anglais, Espagnols, Français, Polonais, Portugais, encore aujourd'hui existantes. Les Lorrains, appelés à Rome pour l'expédition des Bulles et affaires ecclésiastiques (*sequentes curiam romanam*) ne restent point en dehors de ce mouvement, et réunis en une confrérie de laïcs, composée de Bourguignons, Français, Lorrains et Savoyards, nous les voyons, par le crédit du cardinal Bérard, de Spolète, du titre de Sainte-Sabine, obtenir du pape Sixte IV, le 15 mars 1475, la concession d'une chapelle de Saint-Étienne, sise près le pont Saint-Ange, et alors tombant en ruines (voir *Pièces justificatives*

n° I), à la charge de réparer ladite chapelle, et d'y faire célébrer les messes et autres offices divins, par un chapelain du choix de la confrérie.

Ces conditions reçurent leur exécution par les soins principalement de Jean de Varax, évêque de Belley, l'un des deux prélats auxquels sont adressées les lettres apostoliques de Sixte IV, du 15 mars 1473, précitées; la confrérie reçut le titre de Notre-Dame-de-la-Purification-des-Transalpins, ou des Quatre-Nations, sous lequel la chapelle restaurée continue à exister (*à Banco S. Spirito*) et est desservie par un chapelain français, à la nomination de l'ambassadeur de France, sur la proposition de MM. les administrateurs des pieux établissements français dans les États du Saint-Siége, conformément au règlement approuvé par décret apostolique du 18 février 1845.

Cette confrérie, toutefois, n'obtint jamais un développement considérable; les Lorrains s'en retirèrent au commencement du XVIIe siècle, et il ne reste plus d'autre trace de leur séjour en ladite église de la Purification-*ai-Banchi*, que l'écusson des armes de la confraternité, écartelé de France, Lorraine, Bourgogne et Savoie, ainsi que deux pierres tombales, l'une de Claude Collin, prêtre de Toul, décédé en 1569, l'autre de Didier Henriot, négociant lorrain, mort à Rome le 20 novembre de l'an 1608. (Voir les n^os X et XVI de la *Collection des monuments*, 2e partie.)

Une autre confrérie de Lorrains, sous le titre de Saint-Nicolas et Sainte-Catherine, s'était établie presque en même temps que la précédente, mais sans aucune dotation, dans l'église de Saint-Louis-des-Français, qui doit son institution canonique à une bulle de Sixte IV, du 2 avril 1478. La chapelle qui lui avait été assignée ayant été détruite, en 1508, pour faire place aux travaux de reconstruction de

l'édifice actuel, notre confrérie se trouva, par ce fait, comme détruite elle-même, et ne put être rétablie sous une forme plus stable, à Saint-Louis, qu'en novembre 1571, en vertu d'un rescrit particulier de saint Pie V, confirmé, plus tard, par la bulle de Sixte V, *Sacro Sanctæ Romanæ Ecclesiæ,* datée du palais de Saint-Marc, à Rome, le 15 octobre 1587 (voir *Pièces justificatives* n° III).

Dès 1582, le duc de Lorraine, Charles III, ayant égard à cette communauté de résidence des deux confraternités lorraine et française, dans le même établissement de Saint-Louis, où les pauvres et les pèlerins des deux nations étaient accueillis indistinctement, autorisa, par son ordonnance datée de Nancy, le 3 mars de ladite année 1582 (voir la *Pièce justificative* n° IV), le prélèvement, en faveur de ladite église de Saint-Louis, de *deux pour cent* sur les taxes en cour de Rome des bénéfices consistoriaux de Lorraine, et de deux ducats, seulement, sur celles des non-consistoriaux (1), comme il se pratiquait, déjà, à l'égard des bénéfices du royaume de France, en vertu d'indults des papes Grégoire XIII et Sixte V, et des ordonnances d'Henri II et Henri III, cette dernière du 27 juillet 1576.

Nous avons trouvé intéressant de nous rendre compte de la quotité annuelle des ressources qu'un tel prélèvement procurait à notre pieux établissement national de Saint-Louis, à Rome; et ayant ordonné, à cet égard, des recherches dans les anciens registres officiels de sa comptabilité,

(1) Les bénéfices consistoriaux sont ceux dont les pourvus sont institués canoniquement en consistoire, comme les archevêchés, évêchés et certaines grandes abbayes, *nullius diœcesis*, et autres; les nominations aux canonicats, prieurés, et autres bénéfices simples réservées au pape ont lieu, hors du consistoire, par la voie de la Daterie apostolique.

déposés dans nos archives, nous avons été assez heureux pour obtenir le relevé, qu'on trouvera ci-joint (voir *Pièce justificative* n° IX), de ces revenus annuels, pendant une période intégrale de 125 ans, sans discontinuité, de l'an 1668 à l'an 1789 inclusivement, époque à laquelle les spoliations de la Révolution française, en frappant l'Église gallicane tout entière, ont atteint notre hospice de Saint-Louis dans cette branche de ses recettes.

En étudiant ce document, neuf et curieux, on remarquera qu'en 125 ans, le produit total de la retenue au profit de l'établissement de Saint-Louis s'est élevé à 122,972 écus romains, formant une moyenne de mille écus romains, ou 5,400 francs par an, qui, multipliée par 50, représentera, à raison de 2 p. 100, la moyenne quotité annuelle des annates versées à Rome par les bénéficiers de l'Église de France, pour leur institution canonique; c'est-à-dire une somme de 50,000 écus romains ou 270,000 francs.

Ce calcul ne paraît susceptible que d'une assez légère augmentation, provenant des bénéfices non consistoriaux; en sorte qu'on ne pourrait guère évaluer beaucoup au-delà de 300,000 francs par an, ce prélèvement ou impôt du gouvernement central de l'Église catholique sur un revenu annuel d'environ 200 millions de francs que possédait l'Église gallicane, avant les décrets spoliateurs de la trop célèbre Assemblée constituante.

Rien ne répond plus péremptoirement que ce résultat aux déclamations passionnées du dernier siècle, en France, contre la discipline des annates, et le prétendu écoulement à Rome de tout l'argent du royaume.

On observera, aussi, sur cet état, l'extrême exiguité des annates versées pendant la période des dix années qui suivirent la Déclaration gallicane de 1682, jusqu'en 1692,

époque à laquelle eut lieu la réconciliation du gouvernement de Louis XIV avec le Saint-Siége.

La digression à laquelle nous venons de nous laisser entraîner a interrompu le fil de notre narration historique; en le reprenant, nous arrivons à une époque où la Lorraine, attaquée dans son indépendance par la politique française, et souffrant de tous les désastres d'une guerre d'invasion, ne permettait plus à ses enfants, à Rome, de continuer à vivre dans la bonne harmonie qui avait longtemps caractérisé l'union des confrères lorrains et français dans la capitale du monde chrétien; dès 1622, la confrérie des Lorrains se retire de Saint-Louis, abandonnant la magnifique chapelle qu'elle y avait splendidement décorée, sous Sixte V, en l'honneur de saint Nicolas, et qui subsiste encore, enrichie d'excellentes fresques et de colonnes en marbres précieux; puis, par le crédit de l'ambassadeur du duc de Lorraine (Charles IV), elle obtint bientôt du pape Grégoire XV (Ludovisi), par la bulle *Dum ad sacram,* datée de Tusculum (Frascati), le 5 octobre 1622 (voir la *Pièce justificative* n° IV), la concession, à perpétuité, de l'église Saint-Nicolas-*in-Agone* (1), cure dépendante du chapitre de

(1) Cette église Saint-Nicolas-*in-Agone*, dédiée anciennement à sainte Catherine d'Alexandrie, existait déjà au XIe siècle, ainsi qu'il résulte de la bulle *Apostolicæ sublimitas dignitatis,* du pape Urbain II (Eudes, Otton ou Oddon, de Lagery, près Châtillon-sur-Marne), où, parmi la nomenclature des églises filles de la basilique de Saint-Laurent-*in-Damaso,* elle est intitulée : *S. Catharina de Cryptis Agonis*, étant bâtie sur les ruines du cirque d'Alexandre Sévère, aujourd'hui la place Navone, devenue le grand marché de Rome, depuis 1475, en vertu d'un édit du cardinal d'Estouteville, archevêque de Rouen et *camerlingue* (c'est-à-dire surintendant général des finances et domaines de la sainte Église romaine), la cure de Saint-Nicolas fut supprimée, et les droits curiaux transférés à l'église voisine de Sainte-

Saint-Laurent-*in-Damaso*, et vacante par le décès du dernier titulaire, J.-B. Bellobono.

Le cardinal Nicolas Orsini, vice-chancelier, en cette qualité titulaire de Saint-Laurent-*in-Damaso*, donna son consentement, par déclaration du 15 octobre 1622, à cette concession; et, le 15 juillet de l'année suivante, les officiers de la confrérie des Lorrains, Jacques Lemare, François Chaussieux, recteur, et Jacques Durand, trésorier, assistés de Jean Burlurault, Jean Joly, Nicolas Lagnel, Michel Richer et Louis Faurey, prirent possession, en forme, de ladite église de Saint-Nicolas-*in-Agone*, suivant l'acte dressé ledit jour, 15 juillet, par Jacques-François Belgi, notaire public, et secrétaire de la confrérie de Saint-Nicolas-et-Sainte-Catherine, de la nation des Lorrains, à Rome (voir la *Pièce justificative* n° V).

Installée dans cette nouvelle résidence, un des premiers soins de la confrérie fut de s'occuper de la reconstruction de l'église qui, de toutes parts, menaçait ruine; le plan adopté fut celui d'un parallélogramme rectangle à l'extérieur, dessinant intérieurement une croix latine surmontée à son intersection d'une coupole surbaissée; la façade, ornée de deux ordres de pilastres dorique et ionique, avec niches latérales, et percée d'une seule porte et d'une grande fenêtre rectangle au-dessus, fut construite en travertin (pierre calcaire de Tibur) provenant des restes du cirque d'Alexandre Sévère; ces travaux, commencés vers 1625 et continués péniblement, du produit des offrandes des fidèles, durant dix années d'une époque désastreuse pour la Lorraine, ne

Agnès, alors aussi paroisse, par la constitution de Grégoire XV, *Dum et sacram*, ci-annexée. La visite apostolique, de l'an 1574, porte à 490 le nombre des paroissiens de Saint-Nicolas; la cure rapportait 200 écus romains, ou 1,000 francs environ.

furent terminés qu'en 1636, comme nous l'apprend une inscription gravée sur une grande table de marbre blanc, encastrée dans le mur, intérieurement, au-dessus de la porte de l'église (voir les *Monuments*, n° 23). Sur la frise de l'architrave du portail extérieur on lit :

IN. HONOREM D. NICOLAI. NATIO. LOTHARINGORVM. P.

L'église Saint-Nicolas-des-Lorrains ainsi achevée, le zèle des confrères enrichit, successivement, son ameublement sacré et pourvut à la décoration de ses trois autels, dédiés à saint Nicolas, à sainte Catherine et à la Visitation Notre-Dame ; ce dernier jusqu'en 1730, qu'un décret de la Congrégation, comme nous le verrons bientôt, autorisa sa consécration, à perpétuité, en l'honneur du B. Pierre Fourier, de Mattaincourt.

D'après un document des archives de Saint-Nicolas, nous voyons que, le 15 avril 1690, Marius Mancini, agent à Rome du sérénissime duc de Lorraine, Charles V, fit don à la sacristie d'un calice d'argent avec patène, du prix de 55 écus romains (300 francs), au nom du sérénissime Charles de Lorraine, second fils du duc régnant.

En octobre 1692, le même Marius Mancini présenta à l'église Saint-Nicolas, au nom du même prince de Lorraine, un bassin d'argent, du poids de quatre livres, et deux burettes, aussi d'argent, du poids de 15 onces et demie, et l'inventaire de la sacristie, en 1694, nous y montre, à cette époque, quatre calices avec leur patène d'argent et une d'argent doré.

Durant les années qui suivirent, la confrérie lorraine poursuivit paisiblement le cours de sa vocation pieuse et charitable, et pendant 36 ans, jusqu'en 1730, aucun fait singulier ne vint se consigner dans ses heureuses et tranquilles annales.

Mais l'année 1730 s'était ouverte par un événement qui la rend à jamais mémorable dans les fastes de la Lorraine chrétienne à Rome; le 29 janvier 1730, après de longues et rigoureuses procédures de plus d'un demi-siècle, le décret de béatification de l'apôtre de la Lorraine, du vénérable serviteur de Dieu, Pierre Fourier, curé de Mattaincourt, instituteur des religieuses de Notre-Dame, réformateur de l'ordre des Chanoines réguliers du Saint-Sauveur, avait été solennellement publié à Saint-Pierre-du-Vatican; les vœux ardents des bons Lorrains étaient enfin exaucés..... Des fêtes solennelles, à Notre-Dame-de-Paix, église des Chanoines réguliers de Rome, avaient renouvelé le triomphe du Bon-Père; son église nationale à Rome ne devait pas demeurer étrangère à ces manifestations de la piété catholique; mais, au lieu de leur donner une forme éphémère et dont il ne reste plus rien après un éclat passager, le R. P. Jean-Baptiste Piart, postulateur de la cause de béatification, pensa qu'il serait préférable de consacrer les fonds disponibles à l'érection d'un autel stable et perpétuel en l'honneur du B. Pierre, dans l'église Saint-Nicolas-des-Lorrains. Il adressa donc, à cet effet, une requête à la confrérie, dans son assemblée du 30 mars 1730, présidée par le sieur Pierre Berton, premier recteur, et où assistaient les sieurs Jean Remy, deuxième recteur, Maximilien de Saint-Urbain, Joseph Gellée (neveu du célèbre paysagiste Claude Lorrain), Joseph Monaco, Joseph et Claude Villaume, et le secrétaire de la confrérie, Raymond Louys, qui, tous, d'un commun accord, et par rescrit du 19 avril de la même année, autorisèrent le remplacement du tableau de l'autel de la Visitation, dans leur église, par un autre à commander à un bon peintre, et représentant le B. Pierre Fourier implorant les lumières de la sainte Vierge pour

l'établissement de sa congrégation des religieuses de Notre-Dame, et à la charge, également, de faire revêtir en marbre l'autel du Bienheureux, qui demeurerait la propriété de l'église et de la confrérie (voir *Pièces justificatives* n° VI). Ce rescrit reçut promptement son exécution par les soins du R. P. J.-B. Piart, et dès 1751, le tableau qu'il avait commandé au peintre italien François Antonozzi, était placé sur l'autel nouvellement décoré de marbres précieux. Il y était resté jusqu'en 1800, lorsque, vers cette époque, un recteur italien, nommé postérieurement à la suppression de la confrérie des Lorrains, et étranger totalement à l'histoire et aux souvenirs de la Lorraine, enleva ce tableau pour y substituer un portrait de saint Ignace de Loyola, grand saint assurément, mais dont ce n'était pas là la place. Ce n'est qu'en 1841, que l'auteur de la présente notice ayant retrouvé dans la poussière d'un magasin et fait restaurer le tableau, œuvre séculaire d'Antonozzi, le fit replacer sur son autel, et, pour prévenir à jamais semblable usurpation, fit graver sur le fronton, en lettres d'or :

B. PETRO FOURIER.

La même année 1751, la confrérie des Lorrains, dans sa séance du 19 juin, décida de faire peindre à fresque la coupole et la voûte de son église de Saint-Nicolas, suivant un projet présenté par le peintre Conrad Giaquinto de Bari (Pouille), élève du Solimène, moyennant le prix de cinq cents écus romains (2,700 francs), stipulé par contrat passé, le 21 juin même année, devant Me François Corsini, notaire capitolin.

Pour compléter l'ornementation de l'église Saint-Nicolas et la rendre, parmi celles du second ordre, l'une des plus gracieuses de Rome, il ne restait plus qu'à revêtir de marbres ses murs et ses pilastres ; c'est à quoi les confrères se

résolurent, en 1746; et par contrat passé le 28 septembre de cette même année, les maîtres marbriers Jean-André Volpin et Joseph-Marie Bay, s'obligèrent, solidairement, au revêtement, en jaspe de Sicile le plus choisi, des seize pilastres intérieurs de l'église de la confrérie, et à d'autres travaux accessoires, moyennant le prix de 2,000 écus romains (10,800 francs), payables en diverses échéances, après approbation des travaux, par les sieurs Pierre Berton et Pierre Fourrier, députés *ad hoc* par la confrérie (voir *Pièces justificatives* n° VII).

Ces travaux, ainsi que les quatre reliefs en stuc, relatifs à l'histoire de saint Nicolas, par le sculpteur romain Jean Grossi, qui décorent la nef, furent entièrement terminés pour le grand jubilé de l'an 1750 (voir la 2e partie *Monuments lorrains* n° XLII). A la même époque s'achevèrent également les constructions de la grande maison attenant à l'église, et qui lui assure aujourd'hui un revenu de 718 écus romains, ou 3,841 francs 36 centimes. Après la mort du roi Stanislas, en 1766, et nonobstant l'entière réunion de la Lorraine à la France, l'église de Saint-Nicolas-des-Lorrains continua, jusqu'en 1797, époque de l'invasion républicaine de Rome, à être régie par la même confrérie, toujours composée de Lorrains de naissance ou d'extraction. Un tableau que nous avons extrait du registre des délibérations, fait connaître le personnel du conseil de la confrérie, de l'an 1750 à l'an 1797; on le trouvera sous le n° VIII des *Pièces justificatives*.

En 1793, un bref de Pie VI, du 10 décembre, institua le cardinal de Bernis visiteur apostolique de tous les établissements français de Rome, à l'effet d'aviser aux moyens de réaliser des subsides en faveur des nombreux émigrés français; l'abbé Charles de l'Estach, auditeur du cardinal et

son fondé de pouvoirs, présida, à cet effet, mais sans aucun résultat, la séance de la congrégation des Lorrains, du 12 janvier 1794; et bientôt la tempête révolutionnaire, pénétrant jusque dans Rome, exerça ses fureurs sur tous nos établissements pieux et hospitaliers, et en particulier sur celui de Saint-Nicolas-des-Lorrains, dont l'église, en 1798, fut sacrilègement dépouillée de tous les vases sacrés et ornements sacerdotaux dont la piété de près de deux siècles l'avait successivement enrichie.

Des jours meilleurs se sont levés depuis, et les traces du vandalisme ont été peu à peu effacés. En 1841, après la restauration générale de l'église Saint-Nicolas, ordonnée par la députation administrative des pieux établissements français, une pieuse dame de Lorraine, madame l'ambassadrice de France, comtesse Septime de La Tour Maubourg, née de Pange, fit don de trois garnitures de chandeliers et croix argentés, pour les autels de Saint-Nicolas, Sainte-Catherine et du B. Pierre Fourier. Sous la haute protection de l'ambassadeur actuel, M. le comte de Rayneval, l'administration, composée de trois membres (le premier secrétaire d'ambassade, le clerc national de France et un notable choisi par l'ambassadeur), a pourvu à la convenance des ornements sacrés et à l'amélioration du local de la sacristie; elle veille à l'exact accomplissement des 46 fondations pieuses laissées successivement depuis 1586 à la charge de l'église Saint-Nicolas (voir *Pièces justificatives* n° X); elle n'a rien négligé pour procurer l'accroissement des revenus de l'établissement, et les mettre au niveau de ses besoins, dont le budget, annexé sous le n° XI des *Pièces justificatives*, fera connaître les chiffres précis et détaillés pour l'exercice 1854. Enfin, la solennité du culte, dans notre église des Lorrains à Rome, est rehaussée par le concours

du clergé de Saint-Louis-des-Français, qui, en exécution de son règlement et du décret de la visite apostolique du 18 février 1845, vient, chaque année, célébrer, en corps, la fête de saint Nicolas, patron de la Lorraine, et celle du B. Pierre Fourier, dont la cause de canonisation a été réassumée devant le tribunal des rites, par décret de Sa Sainteté le pape Grégoire XVI, du 20 juin 1845 (voir *Pièces justificatives* n° XII), à la requête des évêques de Nancy et de Toul, de Saint-Dié, de Metz, de Verdun, et de leur métropolitain l'archevêque de Besançon, présentée par le postulateur de la cause près le Saint-Siége, auteur de la présente notice historique.

Nous terminerons là notre exposé des institutions de la Lorraine chrétienne à Rome, qui, depuis 755, a traversé onze siècles avec un cortége, pour les quatre derniers, de nombreux documents officiels jusqu'à ce jour inédits et inconnus. Si ces recherches peuvent offrir quelque intérêt aux amis de nos antiquités religieuses et nationales, nous n'aurons point à regretter les labeurs que nous leur avons consacrés.

PIÈCES JUSTIFICATIVES

EXTRAITES DES ARCHIVES

DES

PIEUX ÉTABLISSEMENTS FRANÇAIS

A ROME.

I.

Extrait des Lettres apostoliques de Sixte IV, adressées à Jean de Varax, évêque de Belley, et à l'évêque d'Asti, le 15 mars 1473, pour la concession de la chapelle Saint-Étienne (région du pont Saint-Ange), à Rome, en faveur d'une confrérie laïque des Transalpins.

Sixtus servus servorum Dei, ad perpetuam rei memoriam.

Venerabilibus fratribus Joanni Bellicensi et Vasino Astensi episcopis, in Romanâ curiâ residentibus, salutem.

Ex injuncto Nobis desuper officio, etc.... Cùm autem, sicut dilectus filius noster Berardus, tituli sanctæ Sabinæ S. R. E. presbyter cardinalis etc., exposuit infra metas parochiæ ecclesiæ S. Ursæ (1) de Urbe, in regione pontis, sit quædam cappella sub vocabulo S. Stephani, cujus structura et ædificia tendunt in ruinam, in eâque raro, vel nunquam

(1) Cette église et paroisse de Sainte-Urse n'existe plus depuis longtemps.

divina celebrantur officia, nec apparet qui eam in titulum habere velit, cùm illius fructus nulli existant: quodque, si eidem cardinali, ad cujus collationem cappella ipsa ratione dictæ parochiæ pertinere dignoscitur, concedendi eamdem cappellam aliquibus personis laïcis ultramontanis confraternitatem inter se facientibus, qui pro piis exercendis operibus sæpenumero congregantur, licentia concederetur, profectò reperientur nonnulli laïci confratres ultramontani, Romanam curiam sequentes, qui cappellam ipsam restaurarent ac missas et alia officia divina ibidem, quando que, celebrari facerent, aliaque pietatis et charitatis opera ibidem exercerent.

Quare, pro parte dicti cardinalis Berardi precibus inclinati, etc... Nos itaque, si reperiretis ita esse, ac concessionem prædictam, si fiat, in ipsarum ecclesiæ et cappellæ utilitatem cedere, præfato cardinali cappellam ipsam, aliquibus personis laïcis ultramontanis confraternitatem inter se facientibus, et Romanam curiam sequentibus, qui prædictam cappellam reparent et amplient, ac per presbyterum sæcularem vel regularem, quem personæ ipsæ ad hoc duxerint eligendum, missas et alia divina officia in ea, quandoque, celebrari faciant, aliaque pietatis et charitatis opera ibidem exerceant, perpetuò concedi plenam et liberam licentiam, dicta auctoritate, concedatis nonobstantibus quibus cumque; per hoc autem non intendimus confraternitatem ipsam in aliquo approbare.

Datum Romæ, apud S. Petrum, anno incarnationis dominicæ M. C D. LXXIII, Idibus Martii, Pontificatus nostri anno tertio.

Registrata libro I° de reg. de dignitatibus, de litteris cardinal. et provision. Anno III° Sixti IV. Folio 224.

II.

Ordonnance du duc de Lorraine, Charles III, du 3 mars 1582, portant concession de 2 p. 0/0 sur la taxe des bénéfices consistoriaux de Lorraine, en faveur de l'église Saint-Louis-des-Français à Rome, et 2 ducats seulement pour chaque bénéfice non consistorial (inédite).

Charles, par la grâce de Dieu, duc de Calabre, Lorraine, Bar, Gueldres, Marchis, marquis de Pont-à-Mousson, conte de Provence, Vaudémont, Blamont, Zutphen, etc. A tous ceux qui ces présentes verront salut :

Les recteurs, officiers et intendant de l'église et fabrique de Saint Louys, de la ville de Rome, nous ont fait remontrer que plusieurs de nos subiects tant par singuliere dévotion et piété de visiter les Saincts Lieux de la ville de Rome que pour leurs affaires particulières, et autres personnes curieuses de voyager et meuz d'instinct, de désir louable, de veoir et recognoitre à l'œil ce qu'ils ont entendu, où l'on dit, des antiquités et vestiges de la grandeur de ceste République iadis tant renommée, se transportent souvent en ladicte ville, et comme ainsy soit que pour la diversité du langage italien, et conformité voisinante, intelligence et usage que nos subiects ont avec la nation et langue françoise, ils ne puissent, à leurs arrivéez, avoir ni trouver meilleure commodité pour exercer leurs dévotions et vaquer au service de Dieu qu'en l'eglise de Sainct Louys, où nos dicts subiects, de quelque qualité qu'ils soient, ont accoustumé se retirer, et dès longtemps jà y sont recueillis et receux jouyssant et participant des privileges, immunités, estats, offices et charges appartenant à la dicte eglise et Compagnie ou Société d'icelle communement avec la nation françoise, comme uniz et incorporés ensemble sous une mesme Congrégation ; et les pauvres pélerins ou autres

indigents de nos dicts subiects indifféremment aulmonnés et logés ainsi comme les François naturels en l'hospitale, et aux fraiz et despens de la dicte eglise y derservant (*sic*) que des pauvres survenans et affluans audit lieu, et pour l'entretennement du service divin qui s'y faict et continue journellement, ensemble de la fabrique et structure d'icelle eglise. En considération des quelles charges, les treschretiens roys de France, entre autres bienfaicts ont, par cy devant octroyé aux dicts recteurs et officiers de la dicte fabricque, droict de prendre et percevoir à chacune vacation d'archeveschés, eveschés et abbayes, deux ducats d'or de chambre pour chacun centenaire de la valeur et estimation du revenu d'iceulx archeveschés, eveschés et abbayes du royaume de France, nous suppliant très humblement les dicts recteurs et officiers, pour ces causes et considérations susdictes, leur vouloir, pareillement, accorder semblable droict sur tous et chacuns les bénéfices de la qualité susdicte situez en Lorraine et autres pays de notre obeyssance. Pour ce est il que nous désirons soulager noz subiectz en l'exercice de leurs dévotions et autres sainctes, louables et honorées intentions susdictes, de participer aux bonnes œuvres et mérites que nous espérons procéder de l'advancement, continuation et entretennement du service divin et de la fabrique et structure des édifices de la dicte eglise de Sainct Louys et du progrès d'icelle Société et Congrégation.

Pour ces causes et autres justes considérations à ce nous mouvant, avons voulu et ordonné, voulons et ordonnons de nos certaine science, pleine puissance et authorité, que de tous et chacuns les evêschés, abbayes et autres bénéfices quelconques, de semblable qualité et nature, situez en nos dicts pays, terres et seigneuries, advenant vacation

d'iceulx à l'avenir, soit payé à la dicte eglise et fabrique ou aux recteurs, officiers et intendant d'icelle, deux ducatz d'or de chambre, pour chacun cent de la valeur de l'estimation du revenu d'iceulx bénéfices qui se trouveront taxés ès livres et registres de la Chambre apostolique, et pour chacun de ceux qui ne seront taxés, deux ducats seulement, et que pour ce faire, les promeux des dicts eveschés, abbayes et bénéfices de semblable qualité, ou leurs agentz solliciteurs ou poursuyvant les expeditions, soient aux payemens susdicts tenuz et obligés satisfaire reaulment, et de faict, par toutes voyes dues et en tel cas requises, pour les deniers qui en proviendront être convertiz et employez aux charges et à supporter les fraiz et despens susdicts, ainsi qu'il sera advisé par les dictz recteurs, officiers et intendant.

En tesmoing de quoy nous avons ces dictes présentes signées de notre main, et y faict mettre et appendre notre grand scel. Donné en notre ville de Nancy, le troisieme jour du moys de mars, mil cinq cent quatre vingtz et deux.

CHARLES.

Par monseigneur le duc,

Les sieurs : conte de Salm, maréchal de Lorraine, baron de Haussonville, maréchal de Barrois, conte Paul dudict Salm, grand chambellan, de Houssette, président des comptes de Lorraine et voué de Condé, maitre des requestes ordinaire, présents.

C. Guérin. Loco ✝ sigilli. R^ta : Henry.

III.

Bulle de Sixte V, du 12 octobre 1587, confirmative de l'érection de la confrérie de Saint-Nicolas et Sainte-Catherine-des-Lorrains dans l'église de Saint-Louis-des-Français (inédite).

Sixtus episcopus servus servorum Dei, ad perpetuam rei memoriam.

Sacro sanctæ Romanæ ecclesiæ quam sanctissimus dominus noster Jesus Christus Dei filius Auctor Pietatis instituit, præsidentes, pia salubria fidelium vota ex quibus animarum profectibus consulitur et illarum salus provenienda dignoscitur, ac ipsi fideles ad pia et meritoria opera cum divini cultus augmento impendenda lubentius adducuntur pii Patris affectione libenter prosequimur apostolicis favoribus confovemus et iis quo pro piorum operum hujusmodi exercitio facta et concessa fuisse dicuntur ne aliquando de illorum viribus hœsitari aut de vetustate consumi contingat dum à nobis petitur apostolico munimine roboramus, et ut optatum sortientur effectum opem et operam attentius impertimur. Sane exhibita nobis nuper pro parte dilectorum filiorum modernorum confratrum confraternitatis Lotharingorum, sub invocatione sanctorum Nicolai et Catherinæ, in ecclesia S. Ludovici, Nationis gallicanæ, de Urbe, institutæ petitio continebat quod licet retroactis temporibus in ipsa ecclesia dicta confraternitas laudabiliter instituta et ordinata ac hactenus continuata, nec non pro usu et servitio divino in eadem ecclesia una capella et pro habitatione pro tempore existentis capellani ejusdem confraternitatis, inter cameras presbyterorum capellanorum dictæ ecclesiæ una camera à personis dictæ nationis plenam administrationem capellæ ac illius bonorum prædictorum habentibus concessa et assignata fuerit nihilominus, ob parvum numerum con-

fratrum ejusdem confraternitatis, cùm propter illorum ab ipsa Urbe, ratione illius excidii, seu ex aliis causis, recessum et decessum, tùm quia nullæ litteræ super facultate dictam confraternitatem erigendi et forsan super capellæ et cameræ prædictarum concessione et assignatione minime reperientur confratres prædicti dubitant de illius erectione, hæsitari, seque in illius exercitis ac capellæ et cameræ hujusmodi possessionem impediri posse tempore procedente, in dictorum confratrum consolationis detrimentum et divini cultus diminutionem. Quare pro parte eorumdem confratrum nobis fuit humiliter supplicatum quatenus super his sublata omni hæsitatione, providere ac divini cultus manutentioni in dicta ecclesia et eorumdem confratrum spirituali consolationi consulere de apostolica benignitate dignaremur. Nos, igitur, qui dicti cultus augmentum ubique sinceris exoptamus affectibus ipsos confratres ac illorum singulos à quibusvis excommunicationis, suspensionis absolutos fore censentes nec non plenior et verior institutionis dictæ confraternitatis litterarum et indè secutorum quorumcumque teno... præsentibus pro expressis habentes hujusmodi supplicationibus inclinati institutionibus et ordinationibus confraternitatis ac concessionem et assignationem capellæ et cameræ hujusmodi prout ritè et canonicè factæ sunt, dummodo dilectorum filiorum rectorum ejusdem ecclesiæ ad hoc accedat assensus, apostolica auctoritate, tenore præsentium, perpetuo approbamus et confirmamus, illisque perpetuæ et inviolabilis firmitatis robur adjicimus, nec non omnes et singulos juris et facti defectus, si qui forsan intervenerint, in iisdem supplemus, et pro potiori cautela, in eadem ecclesia confraternitatem utriusque sexûs christifidelium, *nationis Lotharingiæ et Barri-Ducis*, sub invocatione *sanctorum Nicolai et Catharinæ* hujusmodi, cum

singulis suis gratiis de novo, auctoritate et tenore præsentis, etiam perpetuò erigimus et instituimus, ac pro illius usu et servitio divinoque cultu capellam in qua confraternitas ipsa ad præsens exercetur, et pro capellani ejusdem confraternitatis pro tempore existentis habitatione cameram in qua capellanus ipsius confraternitatis inhabitat, seu inhabitare solebat, aut aliam per rectores pro tempore existentes dictæ ecclesiæ eidem confraternitati concedendas et assignandas capellam et cameram, eisdem auctoritate et tenore similiter perpetuo respectivè concedimus et assignamus, nec non eisdem pro tempore confratribus statuta felicem statum ejusdem confraternitatis concernentia, à dilecto filio in Alma Urbe et totius illius districtu vicario nostro tamen examinanda et approbanda condendi, auctoritate et tenore præsentis etiam concedimus facultatem.

Decernentes presentes litteras de subreptionis vel obreptionis vitio seu intentionis nostræ defectu minimè notari, ipsosque nunc et pro tempore existentes dictæ confraternitatis confratres in possessionem capellæ et cameræ prædictarum ullo unquam tempore molestari sive impediri, nec ab iisdem ecclesia ac capella et camera expelli posse atque debere; sicque per quoscumque Judices commissarios et delegatos quavis auctoritate fungentes, sublata eiset eorum cuilibet quavis aliter judicandi et interpretandi facultâte. Irritum quoque et inane si secus super his etc. attentari, nonobstantibus etc. quibuscumque. Volumus autem quod præsentium literarum transumptis alicujus notarii publici manu subscriptis, ac etiam alicujus personæ in ecclesiastica dignitate constitutæ sigillo munitis plena et indubitata fides adhibeatur, quæ eisdem prœsentibus literis adhiberetur si forent exhibitæ vel ostensæ.

Nulli ergò omnino hominum liceat hanc paginam nostræ

absolutionis, approbationis, confirmationis, augmenti, supplementi erectionis institutionis, concessionis, assignationis et voluntatis infringere, vel ei ausu temerario contra ire. Si quis autem hoc attentare præsumpserit indignationem omnipotentis Dei ac beatorum Petri et Pauli apostolorum ejus se noverit incursurum.

Datum Romæ apud sanctum Marcum, Anno Incarnationis dominicæ millesimo quingentesimo octuagesimo septimo, tertio idus octobris, pontificatus nostri anno tertio. Bottali duodecim und. B. Paulinus pro sigillatore excepit Scuta V auri in auro. *J.-B. Latinus.* Loco ✝ plumbi cum cordula rubea et crocea A. Gaillart.

Registrata libro I, folio 338.

IV.

Bulle de Grégoire XV (Ludovisi), du 5 octobre 1622, portant concession à la Confrérie des Lorrains à Rome de l'église Saint-Nicolas in Agone, après extinction de la cure de ladite église et l'application de ses revenus à la dotation de deux nouveaux canonicats, érigés dans la basilique de Saint-Laurent in Damaso.

Gregorius episcopus servus servorum Dei ad perpetuam rei memoriam.

Causæ hujus constitutionis.

Dum ad sacram beati Petri sedem inscrutabili superni Patris prudentia, in plenitudinem potestatis, meritis licet imparibus, assumpti, mentis nostræ dirigimus aciem, erga grata et accepta sinceræ fidei, et propensæ devotionis obsequia, qua inter cæteras universi orbis ad almam urbem nostram confluentes et in conspectu nostro degentes na-

tiones dilecti filii Lotharingi veteris Austrasia regni genus in Romanâ curiâ pro illius et sedis apostolicœ decore, jàm ab immemorabili fere tempore eximiâ etiam integritate, et indefessâ sedulitate præstare consueverunt, dignum quin potius debitum arbitramur, ut eorum preces, illæ præsertim, qua prodire dignoscuntur ex intimo devotionis affectu, quem erga gloriosum Dei confessorem beatum Nicolaum episcopum Lotharingiæ ut accepimus et Barri ducatus protectorem et tutelarem gerunt apud nos, et dictam sedem, ad exauditionis gratiam benigne admittantur, ipsique locum opportunum et cognitum pro eorum confraternitatis et spiritualium exercitiorum commoditatibus in dictâ urbe ad instar aliarum nationum in eâ versantium, ex nostræ et ejusdem sedis munificentiâ et liberalitate dictorum obsequiorum intuitis et aliorum meritorum quibus abundè eos ornatos esse Nobis constat, contemplatione, consequantur.

Vacante parochiali ecclesiâ S. Nicolaï in Agone.

§ 1. Cum itâque parochialis ecclesia S. Nicolaï in Agone nuncupata de urbe, quæ ab ecclesiâ S. Laurentii in Damaso, de dicta urbe, tanquam ejus matrice dependet, et illi immediate subjecta est, cujusque, dùm pro tempore valeat collatio, et omnimoda dispositio, ad pro tempore existentem ejusdem S. Laurentii Diaconum, seu Presbyterum Cardinalem, spectat, et quam quondam J. Baptista Bellobonus ipsius ecclesiæ S. Nicolaï Rector, dùm viveret obtinebat, per obitum ipsius J. Baptistæ, qui hodie, seu nuper, in dictâ curiâ diem clausit extremum, vacaverit, et vacet ad præsens.

Confratres confraternitatis sub invocatione S. S. Nicolaï et Catharinæ Nationis lotharingiæ.

§ 2. Et sicut exhibita nobis, nuper, pro parte dilectorum

filiorum modernorum rectorum et confratrum confraternitatis ejusdem S. Nicolaï Lotharingorum petitio continebat, dicta ecclesia S. Nicolaï septuaginta domos seu familias, vel circà dum taxat sub suâ curâ, et parochia habeat, et ad exercitium curæ animarum dilectorum filiorum illius parochianorum, et officiorum de onerum parochialium valde angusta et obscura existat, et in actu illius visitationis præteriti anni factæ pro tali habitæ, et relata fuerit, dictique parochiani qui numerum quadringentorum et nonaginta, vel circà non excedunt, pro missis et aliis divinis officiis audiendis passim ad alias vicinas ecclesias accedere consueverint, et proinde expediat ipsam animarum curam indè ad aliquam, seu aliquas ex vicinis commodioribus parochialibus ecclesiis transferre, et dictam ecclesiam S. Nicolaï alicui congregationi seu confraternitati cujus curâ in decenti statu construatur, et divinus in eâ cultus manu teneatur concedere. A longo tempore vero quamplurimi honestæ conditionis viri ex lotharingiæ et barri ducatibus oriundi in prædictâ curiâ cum multæ tum fidei et probitatis, tum etiam pietatis, ac propensæ erga sedem prædictam devotionis laude versati fuerint, et eorum multi diversis Datariæ et Cancellariæ apostolicæ muneribus, et officiis secundæ peritiæ, fidelitatis et integritatis fama præfuerint, continuo que et etiam nunc in ipsâ curiâ, non pauci ex dictis ducatibus reperiantur, qui antecessorum suorum vestigiis sedulo insistentes parem cum eis laudem promoveri indefesso animi et corporis studio, felici æmulatione contendant, et qui præcesserunt, perpetuum pietatis et religionis suæ monumentum posteris relinquere volentes, unam utriusque sexus Chriti fidelium ex eisdem ducatibus oriundorum confraternitatem sub invocatione SS. Nicolaï et Catharinæ in capella ejusdem S. Nicolaï in ecclesia S. Ludovici, nationis Gallicanæ de

eadem urbe sita, apostolica auctoritate erigi et institui obtinuerint, et confratres ipsius confraternitatis pro tempore existentes inter alia pietatis opera per eos exerceri solita, pauperes puellas dotare, et egenos ad dictam Urbem ex ejusdem ducatibus accedentes eleemosynis juvare, dictaque capella quæ marmoreis lapidibus et picturis insignibus eleganter ornata, ac cruce et candelabris argenteis, aliâque supellectili sacrâ abunde instructa est, per duos capellanos, constituto eis menstruo salario competenti in divinis deservire facere consueverint, aliquem verò locum nec in dictâ ecclesiâ S. Ludovici, illiusque sacristia et ædificiis, nec alibi habeant, in quo pro negotiis dicta confraternitatis pertractandis congregari possint, et ex hoc non leve incommodum experiantur, rectores autem et confratres prædicti, speciali devotionis affectu ergâ ipsum S. Nicolaum, quem uti tutelarem patronum, omnis Lotharingiæ provincia insigni venerationis cultu prosequitur, permoti, dictam ecclesiam S. Nicolaï, præcedente translatione cura animarum hujusmodi confraternitati prædictæ concedi summopere desiderent, et ex hoc dictæ confraternitatis commodis et ipsius ecclesiæ S. Nicolaï manutentioni, et ornatui, divinique cultus in eo augmento opportuna ratione consultum futurum sit.

Negotio prudenter discusso à Cardinale vice cancellario d. Ecclesiam concedendam censuit, applicatis tamen prius ipsius emolumentis duobus præbendis nuper in ecclesia S. Laurentii erectis.

§ 3. Et venerabilis frater noster Alexander episcopus Albanen. cardinalis, Montaltus nuncupatus, et S. R. E. Vicecancellarius, negotio ipso prius de ejus mandato mature et prudenter discusso, ad translationem curæ animarum, et

concessionem ecclesiæ S. Nicolaï hujusmodi utiliter deveniri posse judicaverit, illis que ipse (dummodo tamen bona, et proprietates, ac fructus, redditus, jura, obventiones, et emolumenta universa ejusdem ecclesiæ S. Nicolai duobus canonicatibus et totidem præbendis nuper in dictâ ecclesia S. Laurentii, apostolica auctoritate erectis, ut infra applicentur), consentire proposuerit.

Nunc vero Pont. ab Ecclesia S. Nicolaï curam animarum aliaque onera et officia parochialia omnia abdicat.

§ 4. Quapropter, pro parte rectorum et confratrum hujusmodi asserentium, fructus redditus et proventus dictæ ecclesiæ S. Nicolaï centum et quinquaginta ducatorum auri de camerâ secundum communem æstimationem, valorem annuum non excedere, nobis fuit humiliter supplicatum quatenus eis in præmissis opportune providere, de benignitate apostolicâ, dignaremur. Nos igitur qui dudum inter alia voluimus quod petentes beneficia ecclesiastica aliis uniri, tenerentur exprimere verum valorem secundum æxistimationem prædictam etiam beneficii, cui aliud uniri petetur : alioquin unio hujusmodi non valeret, et semper in unionibus commissio fieret ad partes, vocatis quorum interesset; idemque observaretur in quibusvis applicationibus, de quibusvis fructibus et bonis ecclesiasticis, quique divini cultûs ac piorum operum studio incumbentium propagationem, et incrementum, præsertim in almâ urbe nostâ vigere sinceris exoptamus affectibus, ipsos rectores, ac confraternitatis hujusmodi singulares personas a quibusvis excommunicationis, suspensionis et interdicti, aliisque ecclesiasticis sententiis, censuris et pænis à jure, vel ab homine, quâvis occasione vel causâ, latis, si quibus quomodolibet innodati existant, ad effectum præsentium dumtaxat consequendum,

harum serie absolventes et absolutos fore censentes, hujusmodi supplicationibus inclinati, ex nunc à dictâ ecclesia S. Nicolaï, sive præmisso, sive alio quovis modo, aut ex alterius cujuscunque personâ, seu per liberam resignationem dicti Joannis-Baptistæ, vel cujusvis alterius de illâ in dictâ curiâ, vel extra eam etiam coram notario publico, et testibus spontè factam aut Constit. fel. rec. Joannis PP. XII prædecessoris nostri quæ incipit : *Execrabilis*, vel assecutionem alterius beneficii ecclesiastici quavis auctoritate collati vacet, etiam si tanto tempore vacaverit, quod ejus collatio juxta Lateranen. Statuta concilii est ad sedem prædictam legitime devoluta, ipsaque ecclesia S. Nicolaï dispositioni apostolicæ specialiter vel generaliter reservata existat, et super ea inter aliquos lis, cujus statum præsentibus haberi volumus pro expresso, pendeat indecisa, omnimodam curam animarum parochianorum hujusmodi, ac officia et onera parochialia illi quomodolibet incumbentia, illorum que jus et exercitium universum, apostolica auctoritate tenore præsentium perpetuo abdicamus.

Eamque ad alias parochiali ecclesia arbitrio dicti Cardinali cum suis juribus transfert.

§ 5. Sic que abdicata ad aliquam seu aliquas parochiales ecclesias circumvicinas, arbitio D. Alexandri episcopi et card. ita quod parochiani ipsius ecclesiæ S. Nicolaï nunc et pro tempore existentes deinceps in perpetuum ad ecclesiam seu ecclesias, ad quam seu quas illos transferri contigerit, tanquam propriam, seu proprias eorum parochialem ecclesiam, seu parochiales ecclesias, pro missis et aliis divinis officiis audiendis, ac sacramentis ecclesiasticis percipiendis, tanquam veri, certi et indubitati ejus seu earum parochiani accedere, et ad curam animarum in ecclesia seu

ecclesiis, ad quam seu quas translati fuerint hujusmodi, canonice deputatum seu deputatos, rectorem seu rectores pro tempore, uti veram et proprium parochum, seu veros et proprios parochos, et cognoscere et observare, ac illi seu illis debitam obedientiam et reverentiam exhibere, ac jura parochialia, et consueta præstare debeant, et teneantur dicta auctoritate apostolica etiam perpetuo transferimus.

Ac denominationem et tit. parochialem dictæ ecclesiæ supprimit.

§ 6. Et in ipsa ecclesia S. Nicolaï nomen, titulum et denominationem ac essentiam parochialis ecclesiæ, illiusque rectoris similiter perpetuo supprimimus et extinguimus.

Ipsam vero ecclesiam sic liberam, cum cameris rectoralibus, aliaque supellectilia assignat dictæ confraternitati.

§ 7. Ipsam vero ecclesiam sancti Nicolaï, ab omni curâ, officiis, oneribus parochialibus liberam, et exemptam, et de cætero non collativam effectam, illiusque cameras rectorales super ea constructas, ex quibus, si locarentur, decem ducati auri de camera similes, vel circa, ut etiam accepimus, annuatim perciperentur, cum sanctorum et quibusvis aliis reliquiis, ac omnibus singulis par amentis et ornamentis, calicibus, crucibus, candelabris, campanis, libris, vasis, universo que alio supellectili tam sacro quam profano, etiam ex auro et argento, ac aliis rebus quibuscumque in dictâ ecclesiâ S. Nicolaï, adprœsens existentibus et ad illius usum comparatis, prædictæ confraternitati, ita quod liceat ipsis rectoribus et confratribus nunc et pro tempore existentibus corporalem et actualem ecclesiæ S. Nicolaï ac prædictarum camerarum possessionem per se vel alium, vel alios eorum, ac

dictæ confraternitatis nomine, propria auctoritate apprehendere, et apprehensam perpetuo retinere.

Eique à Presbyteris idoneis ab ipsis ponendis deserviri facere.

§ 8. Dictæque ecclesiæ S. Nicolaï in divinis per presbyteros idoneos, a rectoribus et confratribus prædictis nunc et pro tempore existentibus ponendos, et pro libero et absoluto eorum arbitrio amovendos, deserviri facere.

Nec non dilatare, et in aliam formam reducere uti possint indulget.

§ 9. Illamque quotiescumque et quandocumque illis bene visum fuerit, dilatare et ampliare, immutare ac etiam in aliam formam reducere.

Quotannis cereum unum 4 librarum in Festo S. Laurentii dicto Cardinali in signum recognitionis solvere obligat.

§ 10. Ipsi tamen rectores, et confratres singulis annis in perpetuum, cereum unicum ceræ albæ ponderis quatuor librarum, die festo S. Laurentii dicto Alexandro, et pro tempore existentis ejusdem ecclesiæ S. Laurentii diacono, seu presbytero cardinali, in signum recognitionis tradere teneantur, dilecti filii nostri moderni, et pro tempore existentis urbis prædictæ vicarii, aut cujuscumque alterius licentiâ desuper minime requisitâ, ejusdem Alexandri episcopi et cardinalis expresso, dilecti vero filii moderni rectoris, seu dilectorum filiorum modernorum rectorum ecclesiæ seu ecclesiarum, ad quam seu ad quas curam animarum hujusmodi transferri contigerit ad hoc accedente consensu, auctoritate et tenore præmissis, ut idem perpetuo concedimus et assignamus.

Ex proventibus parochialis extinctæ duos canonicatus in ecclesia S. Laurentii in damaso erigit et dotat.

§ 11. Postremo dictis duobus canonicatibus, et duabus præbendis noviter in dictâ ecclesiâ S. Laurentii ex fructibus, redditibus et proventibus, olim parochialis ecclesiæ sanctæ Cæciliæ in Monte Cordano, de eâdem urbe, dictâ que apostolicâ auctoritate erectis pro usu, et augmento distributionum quotidianarum inter dictos duos canonicatus et præbendas, noviter erectas, et suo tempore obtinentes, ac horis canonicis aliisque divinis officiis, in dictâ ecclesiâ S. Laurentii, suis loco et tempore interressentes, æquis portionibus et ratis dividendarum, ita ut quod uno eorum absente et non interessente, ejus portio et rata alteri præsenti et interessenti tantum accrescat et accrescere eo ipso censeatur, omnia et singula dictæ ecclesiæ S. Nicolaï, et illi annexorum quorumcumque proprietates, prædia, domos, apothecas, canones, census, rationes, aliaque bona et jura universa in quibus vis rebus consistentia, et undecumque provenientia, ac quomodolibet et quovis nomine nuncupata. Cameris tamen et bonis mobilibus aliisque sic, ut præmittitur, dictæ confraternitati concessis, tantummodo exceptis, quæ sub hujusmodi applicatione et appropriatione comprehendi, aut venire non debeant, neque etiam censeantur, prævià illorum quatenus opus sit, ab eâdem ecclesiâ S. Nicolaï opportunâ dismembratione et separatione, ita quod liceat duos dictos canonicatus et præbendas pro tempore obtinentibus, et eorum cuilibet, per seipsos, seu eorum alterum, eorum ac dictorum canonicatuum et præbendarum noviter erectorum nominibus, corporalem, realem et actualem illorum omnium possessionem, cujusvis licentiâ etiam desuper minime requisitâ, propriâ auctoritate libere apprehendere,

et apprehensam perpetuò retinere fructus quoque redditus et proventus, jura, obventiones et emolumenta quæcumque, exinde quomodolibet provenientia percipere, exigere, levare, recuperare, locare, dislocare, arrendare et administrare, eisdem auctoritate et tenore pariter, et perpetuo ex nunc applicamus et appropriamus.

Clausulas præservativas apponit.

§ 12. Decernentes præsentes litteras, etiam ex eo quod quicumque in præmissis interesse habentes, aut habere prætendentes, illis non consenserint ad eaque vocati, et causæ propter quas illa fiant vel facta sint, eorum prædicto urbis vicario, vel alias examinatæ, verificatæ et justificatæ non fuerint, seu alias ex quocumque alio capite vel causâ quantumvis legitimâ, vel juridicâ de subreptionis, vel obreptionis, seu nullitatis vitio, aut intentionis nostræ, vel quopiam alio defectu notari, impugnari, retractari, annulari, vel invalidari, seu in jus vel controversiam vocari, ut ad viam et terminos juris reduci, seu adversus illas quodcumque juris, gratiæ, vel facti remedium impetrari aut concedi nullatenus posse, sed illas semper et perpetuò validas et efficaces esse et fore, suosque plenarios et integros effectus sortiri et obtinere, neque sub quibusvis similium, vel dissimilium gratiarum revocationibus, suspensionibus, limitationibus, derogationibus, aut aliis contrariis dispositionibus, etiam per Nos et successores nostros pont. rom. pro tempore existentes, sedemque prædictam sub quibuscumque verborum expressionibus et formis, ac cum quibusvis clausulis et decretis, pro tempore quomodolibet factis comprehendi, vel confundi, sed ab illis semper excipi, et quoties illa emanebunt, toties in pristinum et validissimum statum restitutas, repositas et plenarie reintegratas, ac de novo et

sub quâcumque posteriori data, per rectores et confratres dictæ confraternitatis pro tempore existentes quandocumque eligenda, concessas esse et fore.

Aliter judicandi facultatem tollit.

§ 13. Sicque per quoscumque judices ordinarios, commissarios et delegatos quâvis auctoritate fungentes, etiam causarum Palatii apostolici auditores, ac ejusdem sanctæ romanæ ecclesiæ cardinales, etiam de latere legatos et vicelegatos dictæque sedis nuntios judicari et definiri debere : irritum quoque et inane, quidquid secus super his à quoquam quâvis auctoritate scienter vel ignoranter contigerit attentari.

Executores hujus constitutionis deputat.

§ 14. Quapropter ven. fratr. nostris Ostien. et Portuen. episcopis, ac dilecto filio causarum curiæ cameræ apostolicæ generali auditori per apostolica scripta mandamus, quatenus ipsi vel duo, aut unus eorum per se, vel alium, seu alios easdem præsentes litteras, et in eis contenta quæcumque ubi et quando opus fuerit, ac quoties pro parte nunc, et pro parte existentis rectorum et confratrum dictæ confraternitatis, seu alicujus eorum fuerint requisiti solemniter publicantes eisque in præmissis efficacis defensionis præsidio assistentes, faciant auctoritate nostrâ easdem præsentes litteras, et in eis contenta hujusmodi ab omnibus, ad quos nunc spectat et spectabit, quomodolibet in futurum, inviolabiliter observari ; ipsosque rectores et confratres ecclesiæ S. Nicolaï, ac illius cameris rectoralibus, nec non omnibus et singulis paramentis et ornamentis, calicibus, crucibus, candelabris, campanis, libris, vasis, universa que alia supellectili tam sacra quam profana eidem confrater-

nitati concessis ; duos vero canonicatus et præbendas pro tempore obtinentes omnibus et singulis, fructibus, redditibus, proventibus, juribus, obvenientibus, et emolumentis universis, ac aliis eisdem duobus canonicatibus, et præbendis ut præfertur applicatis, prædictis pacifice frui et gaudere : non permittentes eos seu eorum quemlibet desuper per quoscumque quomodolibet indebite molestari ; contradictores autoritate nostrâ prædictâ, appellatione postpositâ compescendo ac legitimis super his habendis, servandis processibus, illos sententias, censuras et pænas hujusmodi incurrisse, servatâ formâ concilii tridentini declarando, illosque etiam iteratis vicibus aggravando, invocato etiam ad hoc, si opus fuerit, brachii sæcularis auxilio.

Contraria tollit.

§ 15. Non obstantibus priori voluntate nostrâ prædictâ, ac piæ memoriæ Bonifacii papæ VIII, etiam prædecessoris nostri, necnon quibusvis aliis constitutionibus et ordinationibus apostolicis, ac quatenus opus sit, dictæ urbis, juramento, confirmatione apostolicâ, vel quâvis firmitate aliâ roboratis statutis, et consuetudinibus cæterisque contrariis quibuscumque.

Sanctionem pœnalem addit.

§ 16. Nulli ergo omnino hominum liceat hanc paginam nostræ absolutionis, abdicationis, translationis, suppressionis, extinctionis, concessionis, assignationis, applicationis, appropriationis, decreti et mandati infringere, vel ei ausu temerario contra ire ; si quis autem hoc attentare præsumpserit, indignationem omnipotentis Dei, ac Beatorum Petri et Pauli apostolorum ejus se noverit incursurum.

Datum Tusculi, anno incarnationis dominicæ millesimo

sexagesimo vigesimo secundo, tertio nonas octobris, pontificatus nostri anno II.

A tergo bullæ :

Anno incarnationis dominicæ millesimo sexagesimo vigesimo secundo, die Octobris decima quinta, Ill^mus^ et R^mus^ D. Alexander cardinalis per Nicolaum Ursinum procuratorem suum Retroscriptæ concessioni et Litterarum Expeditioni consentit.

NICOLAUS URSINUS,

PRO ANTONIO MANFRONIO,

DESSIDERIUS JALLOT.

Registrata in Camera apostolica,

LIVIUS ANTINORUS.

V.

Acte notarié de la prise de possession de l'église Saint-Nicolas-in-Agone, par la confrérie des Lorrains, le jeudi, 13 *juillet* 1623.

In nomine domini, amen. Præsenti publico instrumento cunctis ubique pateat evidenter et sit notum quod anno a Nativitate domini millesimo sexcentesimo vigesimo tertio, indictione sexta, die vero jovis decima tertia mensis julii, sede apostolica vacante per obitum felicis Gregorii PP. decimi quinti. Cum fel : Rec : Gregorius PP. XV per quasdam suas literas apostolicas sub plumbo de more expeditas Ecclesiam S. Nicolaï-in-Agone nuncupatam de Urbe, prævia translatione curæ animarum quæ illi imminebat ac suppressione et extinctione illius cum cameris super eam constructis, cum sanctorum et aliquibus aliis sa-

cris reliquiis, omnibus que et singulis, paramentis et ornamentis, codicibus, crucibus, candelabris, campanis, libris, vasis et aliis rebus quibus cumque in dicta ecclesia S. Nicolaï ad præsens existentibus, et ad illius usum comparatis, rectoribus et confratribus confraternitatis ejusdem S. Nicolaï Lotharingorum concessisset et assignasset, prout in ejusdem literis apostolicis desuper expeditis, sub datum tusculi tertio nonas octobris millesimo sexcentesimo vigesimo secundo, plenius et fusius contineri dicitur, ad quas etc., et quarum copia mihi notario, generali instrumento inserenda consignata fuit, tenoris etc.

Valentes igitur rectores, thesaurarius et confratres ejusdem confraternitatis ejusdem S. Nicolaï Lotharingorum gratiam dictæ factam de dictis ecclesia et aliis supra expressis acceptore, illorumque possessionem capere, et super hæc ad perpetuam rei memoriam publicum conficere instrumentum, hinc est quod in mei notarii publici et testium infrascriptorum præsentia, præsentes et personaliter constituti illustrissimi domni Jacobus Lemare et Franciscus Chaussieux Rectores, Jacobus Durandus Thesaurarius, Joannes Burlurault, Joannes Joly, Nicolaus Lagnel, Michael Richerius et Ludovicus Faurey confratres, sponte, etc., ac omni meliori modo, etc., tam eorum propriis nominibus quam uti rectores Thesaurarius et confratres respective sanctorum Nicolaï et Catharinæ in capella ejusdem S. Nicolaï in ecclesia sancti Ludovici nationis Gallicanæ de Urbe sita, acceptando, in primis et ante omnia gratiam dictæ confraternitati factam, una mecum notario et secretario infrascripto accesserunt ad supradictam ecclesiam sancti *Nicolaï-in-Agone* nuncupatam, quò perveniato, supradictarum ecclesiæ S. Nicolaï prædicti, illiusque stantiarum et aliorum omnium supra expressorum possessionem realem actualem et cor-

poralem dictis respective nominibus adepti fuerunt, in eamdem ecclesiam et stantias intrando, et per eas deambulando, portas et fenestras aperiendo et claudendo, ad altare majus accedendo illusque deosculando, candelas accendendo et illas extinguendo, campanas pulsando, aliosque actus possessorios faciendo, meram validam actualem et corporalem possessionem denotantes, et protestantes insuper quod per eorum ab inde discessum non intendebant possessionem raptam dimittere, sed eam animo et corpore continuare velle dixerunt et declararunt, et aliis in omnibus et peromnia, juxta formam et tenorem supradictarum Litterarum apostolicarum ad quas etc. et ita etc., omni meliori modo et super quibus etc.

Actum Romæ, in dicta ecclesia santi Nicolaï, præsentibus DD. Joanne Bernardino de Mathæis filio quondam hieronymi Verulano, et Illmo D^no Horatio... filio quondam Francisci Equite Militiæ D. N. Jesu Christi Romano, testibus ad præmissa omnia et singula vocatis habitis specialiter atque rogatis.

Ita est ego Franciscus Jacobus Belgius, Notarius Publicus et secretarius venerabilis confraternitatis sanctorum Nicolaï et Catharinæ, nationis Lotharingorum de Urbe.

VI.

Procès-verbal de la séance de la Congrégation de Saint-Nicolas des Lorrains, du 30 mars 1750.

In congregatione habita sub die 30 martii 1750, in qua inter fuerunt D. Petrus Breton primus rector, admodum reverendus D. Joannes Remy, secundus Rector, D. Maximilianus de Saint-Urbain, D. Joseph Gellée. D. Joseph

Monaco, D. Joseph Villaume, D. Claudius Villaume, et ego infra scriptus secretarius, porrecto supplici Libello per reverendissimum patrem Abbatem Piart, tenoris sequentis, videlicet : Ill^{mi} signori.

Avendo la Lorena auvto quel raro preggio, e sorte beata di partovive nel grembo della Santa Chiesa un servo di dio che le vese, né duoi ultimi secoli passati, servigi dé più importanti. e chè spiciò magiormente colla santità di vita, erocità di virtù, e granderra di miracoli, cio è, il *Beato Pietro Forier*, nato Lorenese, in Mirecuria, canonico regolare nell' abadia di Chaumousei, in poi paroco di *Matencuria*, riformatore e superiore generale dé canonici regolari della congregazione del nostro salvatore, institutore dell' ordine delle monache, o fia canonichesse della Cong^{ne} di nostra signora, e chiamato anche apostolo della Lorena per i grandi frutti spirituali che vi produsse nelle sue missioni, e sperialmente col convertire il contado di salms d'all' eresie alla fede cattolica ; tutto ciò ben provato appresso della S. Sede, ella finalmente a decretati al medesimo servo di dio il culto dé beati, e gli onori dégli altari, il che sé solennisato col dovoto decoro, prima nella basilica di S. Pietro alli 29 di Gennaio ultimo passato, et in poi nella chiesa dé Can^{ci} regolari Lateranensi di S. Maria della pace alli 5, 6, 7, del Corrente Marzo ; e s'era pensato di rinovare listessa solennità nelle chiesa di S. Nicolò della Nazione di Lorena, per esser stato Lorenese quel Beato ; mà considerando che tali solennità finiscono in brevissimo tempo senza chè vesti verun' vestigio per niordo del soggetto al di cui onore si sono fatte, e che più glorioso sarebbe et al Beato Pietro Forier, et all' istessa inclita nazione de Lorenesi, se di continuo s'osservasse qualche monimento sodo, et sussistente alla gloria di quel Beato Lorenese ; Pertanto. Il Rev^{ms},

P. Gio. Batt^{a}, Piart abbate di S. Salvatore in Dom-Apro nella Lorena dé Can^{ci} Regolari della Sudd^{a} Congne et assieme j molto R^{di} P^{ri} Giacinto Hurault Priore de medesimi Can^{ci} dell' abbadia di Luneville, et Gio Gerard professore di teologia in quella di S. Pietro monte postulatori per la Beatificazione, e canonisazione del d^{o} Beato Pietro Forier, sti merebbero meglio spendere per un altare all' onore del medesimo nella d^{a} Chiesa di San Nicolo de' sig^{ri} Lorenesi di Roma, purche i medesimi lig^{rs} vi consentino, e lo permettino, del chè i sudd^{i} postulatori si pregano rive rentemente, sotto le sequenti condizionichè il sito del d^{o} Altare, che savà determinato, et assegnato al piacere de medesimi sig^{ri} diputati, una volta per sempre, ell' Altare stesso apparterrano alla d^{a} nazione dé sig^{ri} Lorenesi; ch'il d^{o} Altare sacrà, e resterà *in perpetuum* consegrato all' onore del Beato Pietro Forier Lorenese, rappresentato nel quadro del d^{o} Altare; e che le spese da farsi per costruire, con ornamenti competenti, il d^{o} Altare, e per il d^{o} quadro, si faranno a costo di dd^{i} Padri abbate e canonici regolari dentro il corso dell anno presente 1750. Del che si ferà un istrumento publico, et autentico prima di Pasqua prossima. Et Deus.

Gio. Batt^{a} Piart abb^{e} di S. Salvatore in Domapro.

Rescriptum fuit ut infrà :

Expositis precibus per R^{mnm} D. P. Joannem Baptistam Piart et in ejus supplici Libello nostræ Cong^{ni} Porrecto, unanimi D. D. Rectorum, cæterorumque officialium d^{nm} nostram congregationem componentium, voto, resolutum fuit annuendum esse petitis modo infra scripto, videlicet, quod in locum imaginis visitationis B. M. Virginis, sitæ in *altari dextro* nostræ ecclesiæ, alia nova exponatur imago Beati

Petri Forerii implorantis ejusdem *B. M. Virginis Lumen* pro *erigendo ordine sanctimonialium*, seu canonissarum congregationis dominæ nostræ ; dictum que altare cum hujus modi imagine per validum pictorem, sumptibus prædicti di P. abb^is^ pingenda. et perpetuo in eodem asservanda, denominabitur in posterum *altare Beati Petri Foverii* uti in ejus honorem consecratum, et dicatum *in perpetuum* ipsum autem altare, seu pars ejus infenor, cura, sumptibus et expensis D. R^ms^. D. P. Abbatis, marmoreis lapidibus exornabitur semel, abs que ullo alio onere in posterum ; remanente scilicet omnimoda proprietate, et dominio d^i^ altaris pænes præd^in^ nostram congregationem sicut antea, et de presenti.

Datum Romæ, hac die 19 mensis aprilis 1730.

Nicolaus Raymundus Louys, secretarius.

Sono pregati i lig^ni^ rettori della cong^ncc^ di San Nicolò della nazione dé fig^ri^ Lorenesi di ordinare che si scriba sotto il memoriale presentats dal P. Abb^e^ Piart, il rescripto qui a canto viferito, et concordato trà il d^o^ Abb^e^ et il sigr *Abb^e^ Monaco* come espressivo della mente della d^a^ Cong^ne^ radunata alli 30. di Marzo passato et in poi di sotto scrivere allo stesso rescritto per esser vimesso alle mani del s^gr^ segr^no^ della medema Cong^ne^ per arregistrarlo, conservando loriginale nell' archivis, et lasciando ne una copia si del memoriale, come del rescritto al d^o^ f^re^ abb^e^, e chi penve ne resterà a lero obligato, con che Augurandoli felicissi. Pime feste di pasqua. si rassegna ser^ne^.

Gio. Batta Piart.

VII.

Contrat passé le 28 septembre 1746, entre Dominique Fabri, au nom de la Confrérie des Lorrains, et les maîtres marbriers Jean-André Volpini et Joseph-Marie Bay, solidairement, pour le revêtement en jaspe de Sicile et autres marbres précieux, de l'église Saint-Nicolas-des-Lorrains, moyennant la somme de 2,000 écus romains.

Noi sottoscritti capo mastri scarpellini, colla presente privata scrittura davolere come publico e giurato istrumento, promettiamo e ci obblighiamo sello piò ampla forma della R^da^ Camera apostolica, di fare e laborare a lutte nostre spese e fattura, nella Ven. Chiesa di S. Nicolò della nazione Lorenese, n° 16 Pilastri di diaspro di Sicilia, per il prezzo di paoli 50, il palmo riquadrato, con base di marmo bianco, e zoccolo di bardiglio rotati, impomiciati, e politi : come anche di farfare a conto proprio li capitelli di Hucco, con sue rivolte ed ovoli, in merzo ima testa di cherubino, e festone pendente dai lati, secondo l'ordine Sonico, colce seguenti circostanze :

Che il vivo di detti Pilastri impelli ciati six di diaspro di Sicilia, il più celto, di lutta perfezione, di grossezzo competente sopra fodera di pepersuo, con mistura a fuoco rotati, impomiciati e lustri, che le commissure delli perzi di lastrone di detti Pilastri, nel mettersi in opera uno sopra l'altro, siano intervolte del medesimo mischio, e non si albinos a vedere le commissure dritte, e sia commesso ad uso di buon' arte, cosiche li basomenti sotto detti Pilastri siano di marmo di tutta perfezione rotati impomiciati epoliti, per il prezzo, civà il rustico, di paoli 35 il palmo e la pelle scorniciata di paoli 30 il palmo, con li suoi zacoli di bardiglio, o sià bigio di grossezza di un serto di palmo, im pelliciati soprà il travertino vecchio, da mette ris in opera,

con stucco di calce a paoli 30 il palmo, come anche di seguitar li zoccoli ebase di marmo nei petti, come soprà, cidè quelli che restano dietro i torcieri e altri dirumpelto a delti.

Che lutte le sudette circostanze e condizioni prima che il lavoro di pietra sia piantato sopra i muri debbano osse riconosciute dalli sig^ri *Pietro Berton* e *Pietro Fourier* sopra intendenti deputati dalla congregazione in qualità di Fabricieri, come anche dal signor *Pietro Mariotti* architetto e signor Sebastiano *Primoli*, con libertà di far guastare e rinnovare il lavoro a tutte spe e costo de medesini scarpellini.

Et perche il signor D. Domenico Fabri Cappellano deputato in questa parte della congregazione tenuta li 18 settembie corrente, ame proveditore a stabilire i prezzi e procurare che il lavoro six falto con tutta perfezione e vantaggio, perciò considerando che oltie la spesa per il prezzo e fattura delle pietre in sedici pilastri secondo la misura falta, ascenderebbe a scudi 1650 in circa, e cossi scudi 100 per ciascun pilastro, non compresa la spesa dei capitelli d^i stucco, ferraro per le spranghe, e l'opera del muratore, per sue fatture, materiali, ponti ed altro, per ciò, affine di non soggeltarsi a nuove misure, in nome come sopra, si obliga di pagare alli suddelti Capo Mastri Scarpellini Muratori e Ferraro la somma di scudi 2000. Per l'intiero compimento e saldo di tulli li sudetti lavori, tanto di pietre, comme di stucchi, ferraro e muratore, con di più la pigione della rimessa presa in afflitto per il tempo che duceranno i Lavori, con espressa dichiarazione che se ascenderanno e maggior somma non sia tenuta la Chiesa a buonificarla in conto veruno; mà vada a danno loro, finalmente che terminato e messo in opera tutto il lavoro, debba la Chiesa, dopo due anni pagar la somma di scudi 500 ressiduali delli

suddetti et 2000 accordati perche cosai etc., per ossservanza di lutte le suddette cose abbiamo sotto scritta la presente di propria nostra mano.

In fede etc., questo di 28 settembre 1746.

Jo Domenico Fabri, in nonve com e sopra mi obligo a quanto sopra.

Jo Gio. Andrea Volpini capo mastro scarpellino mi obligo a quanto sopra.

Jo Giuseppe Maria Bay mi obligo a quanto sopra.

VIII.

TABLEAU DU PERSONNEL

Du Conseil de la Confrérie des Lorrains, à Rome, de l'an 1730 à l'an 1797. (Extrait du registre de ses délibérations.)

Die 24 septembris 1730.

Habita fuit Congregatio, hora intimata, in qua interfuerunt :

D. Petrus Berton, primus rector ;
D. Joannes Remy, 2dus rector ;
D. Maximilianus de Saint-Urbain ;
D. Joseph Monaco ;
D. Claudius Willaume ;
D. Joannes Villaume ;
D. Joseph de Maisonrouge ;
D. Joseph Villaume ;
D. Claudius Gellée.

Invocato prius divino præsidio propositum fuit, etc.

Congrégation du 9 juillet 1752 :

Antoine-Marie Gellée, 1er recteur ;
Joseph Willaume, 2e recteur ;
Pierre Berton et Joseph Monaco, syndics ;
Dominique Fabri, chapelain.

Congrégation du 25 novembre 1756 :

Antoine-Marie Gellée, 1er recteur ;
Joseph Villaume, 2e recteur ;
D. Gaspar Ori, archiprêtre ;
D. Joseph Monaco ;
Martin Florion ;
Pierre Mathieu (qui plus tard italianise son nom de famille, et devient Pierre *Mattei*).

Officiers de la Congrégation pour l'année 1757, élus dans la séance du 13 décembre 1756 :

L'archiprêtre Gaspar Ori, 1er recteur :
Le chanoine Thomas Le Roy, 2e recteur ;
Joseph Monaco et Joseph Villaume, syndics ;
Antoine-Marie Gellée ;
Pierre Mattei, computiste ou trésorier ;
Dominique Fabri, secrétaire.

Séance du 4 juin 1770 :

Antoine-Marie Gellée, recteur ;
L'abbé Pierre Mattei,
Claude Saint-Mihiel,
Philippe Fourier,
Nicolas Mosman,
} députés.

En 1779, le Conseil de la Confrérie est ainsi composé :

Pierre Mattei, recteur ;
Claude Saint-Mihiel,
Philippe Fourier,
Nicolas Mosman,
Huart,
} députés.

Le 8 mars 1789 :

Philippe Fourier, recteur :
Claude Saint-Mihiel,
Nicolas Lamoureux,
} députés.

En 1791 :

Philippe Fourier, recteur et secrétaire ;
Claude Saint-Mihiel,
Nicolas Lamoureux,
François Villaume,
} députés.

Séance du 24 novembre 1793 :

Philippe Fourier, recteur ;
François Willaume,
Claude Willaume,
Philippe Saint-Mihiel,
} députés.

Séance du 27 novembre 1796, pour la nomination de François Villaume, *à la charge de recteur, vacante par le décès de* Philippe Fourier.

La dernière séance est en date du 5 février 1797, y sont présents :

François Willaume, recteur ;
Claude Saint-Michel,
Philippe Saint-Mihiel,
} députés.

IX.

RELEVÉ DES RECETTES PERÇUES

Par l'Eglise et Hospice de Saint-Louis-des-Français à Rome, sur les taxes ou expéditions des Bulles des bénéfices consistoriaux et non consistoriaux de France, de l'an 1668 à l'an 1789 inclusivement (d'après les Registres de la comptabilité de l'établissement).

An.			
1668	Riscossi dal sig. *Rinaldo Breton* (recouvré par le sieur Renaud) per le spedizioni di dett' anno, de ladite année pour les expéditions..	1,948	88
1669	Riscossi (reçu) dal sudetto come sopra (comme ci-dessus).....	619	11
1670	Riscossi dal sudetto come sopra....	486	»
1671	Riscossi dal sudetto come sopra....	2,319	84
1672	Riscossi dal sudetto come sopra....	825	66
1673	Riscossi dal sudetto come sopra....	1,315	44
1674	Riscossi dal sudetto come sopra....	451	32
1675	Riscossi dal sudetto come sopra....	1,007	50
1676	Riscossi dal sudetto come sopra....	341	25
1677	Riscossi dal sudetto come sopra....	1,147	25
1678	Riscossi dal sudetto come sopra....	852	25
1679	Riscossi dal sudetto come sopra....	887	25
1680	Riscossi dal sudetto come sopra....	1,651	»
1681	Riscossi dal sudetto come sopra....	1,481	25
1682	Riscossi dal sudetto come sopra....	971	75
1683	Riscossi dal *Geannini Esatore* come sopra.....	172	25
1684	Riscossi dal sudetto come sopra....	273	»
1685	Riscossi dal sudetto come sopra....	497	25
1686	Riscossi dal sudetto come sopra....	327	25
1687	Riscossi dal sudetto come sopra....	308	75
1688	Riscossi dal sudetto come sopra....	107	25
1689	In quest' anno non ci furono spedizioni di rolle.....	»	»
	Somma e siegue....	17,969	50

An.			
	Riporto....	17,969	50
1690	Riscossi dal sudetto come sopra....	487	55
1691	Riscossi dal sudetto come sopra....	217	60
1692	Riscossi dal sudetto come sopra....	3,417	»
1693	Riscossi dal sudetto come sopra....	1,489	20
1694	Riscossi dal sudetto come sopra....	1,445	»
1695	Riscossi dal sudetto come sopra....	1,250	80
1696	Riscossi dal sudetto come sopra....	1,050	60
1697	Riscossi dal sig. *Giamini* per le spedizioni di dett' anno.....	741	20
1698	Riscossi dal sudetto come sopra....	1,207	»
1699	Riscossi dal sudetto come sopra....	941	80
1700	Riscossi dal sudetto come sopra....	81	60
1701	Riscossi dal sudetto come sopra....	928	20
1702	Riscossi dal sudetto come sopra....	1,169	60
1703	Riscossi dal sudetto come sopra....	1,309	»
1704	Riscossi dal sig. *Domenico Ciampini* come sopra.....	418	20
1705	Riscossi dal sudetto come sopra....	1,404	20
1706	In quest' anno non ci furono spedizioni di bolle.....	»	»
1707	Riscossi dal sig. *Ciampini* come sopra.....	1,519	20
1708	Riscossi dal sudetto come sopra....	1,587	20
1709	In quest' anno non ci furono spedizioni di bolle.....	»	»
1710	Riscossi dal sudetto come sopra....	805	»
1711	Riscossi dal sudetto come sopra....	1,200	50
1712	Riscossi dal sign. *Paccini* come sopra.	647	50
1713	Riscossi dal sudetto come sopra....	1,081	50
1714	Riscossi dal sudetto come sopra....	1,451	50
1715	Riscossi dal sudetto come sopra....	640	50
1716	Riscossi dal sudetto come sopra....	640	50
1717	Riscossi dal sudetto come sopra....	244	20
1718	Riscossi dal sudetto come sopra....	2,053	»
1719	Riscossi dal sudetto come sopra....	1,516	»
1720	Riscossi dal sudetto come sopra....	1,228	50
1721	Riscossi dal sudetto come sopra....	777	»
1722	Riscossi dal sudetto come sopra....	3,412	50
1723	Riscossi dal sudetto come sopra....	703	50
	Somma e siegue....	54,573	95

An.			
	Riporto....	54,375	95
1724	Riscossi dal sudetto come sopra....	2,852	50
1725	Riscossi dal sudetto come sopra....	500	50
1726	Riscossi dal sudetto come sopra....	822	50
1727	Riscossi dal sudetto come sopra....	745	50
1728	Riscossi dal sig. *Orsini* esattore come sopra.....	1,144	50
1729	Riscossi dal sudetto come sopra....	1,487	50
1730	Riscossi dal sudetto come sopra....	1,655	50
1731	Riscossi dal sudetto come sopra....	864	50
1732	Riscossi dal sig. Oxsiné esattore per le spedizioni di dett' anno.....	1,204	»
1733	Riscossi dal sudetto come sopra....	518	50
1734	Riscossi dal sudetto come sopra....	2,313	50
1735	Riscossi dal sudetto come sopra....	885	50
1736	Riscossi dal sudetto come sopra....	409	50
1737	Riscossi dal sudetto come sopra....	770	»
1738	Riscossi dal sig. *Pelucchi* esattore come sopra.....	574	»
1739	Riscossi dal sudetto come sopra....	1,732	50
1740	Riscossi dal sudetto come sopra....	773	50
1741	Riscossi dal sudetto come sopra....	1,410	50
1742	Riscossi dal sudetto come sopra....	1,151	50
1743	Riscossi dal sudetto come sopra....	1,263	50
1744	Riscossi dal sudetto come sopra....	227	50
1745	Riscossi dal sudetto come sopra....	1,806	»
1746	Riscossi dal sudetto come sopra....	1,284	50
1747	Riscossi dal sudetto come sopra....	577	50
1748	Riscossi dal sudetto come sopra....	1,221	50
1749	Riscossi dal sudetto come sopra....	710	50
1750	Riscossi dal sudetto come sopra....	273	»
1751	Riscossi dal *Maxiné* come sopra...	962	50
1752	Riscossi dal sudetto come sopra....	879	»
1753	Riscossi dal sig. *Petronelli* come sopra.....	1,221	50
1754	Riscossi dal sudetto come sopra....	976	50
1755	Riscossi dal sig. *Scaccia* esattore come sopra.....	563	50
1756	Riscossi dal sudetto come sopra....	570	50
1757	Riscossi dal sudetto come sopra....	1,533	»
	Somma e siegue....	90,064	45

An.			
	Riporto....	90,064	45
1758	Riscossi dal sudetto come sopra....	1,540	50
1759	Riscossi dal sudetto come sopra....	1,575	»
1760	Riscossi dal sudetto come sopra....	912	50
1761	Riscossi dal sudetto come sopra....	1,565	»
1762	Riscossi dal sudetto come sopra....	406	»
1763	Riscossi dal sudetto come sopra....	1,085	»
1764	Riscossi dal sudetto come sopra....	1,400	»
1765	Riscossi dal sudetto come sopra....	674	50
1766	Riscossi dal sudetto come sopra....	1,015	»
1767	Riscossi per le mani di Scaccia esattore per le spedizioni di dett' anno.....	1,006	»
1768	Riscossi dal sudetto come sopra....	598	50
1769	Riscossi dal sudetto come sopra....	518	»
1770	Riscossi dal sudetto come sopra....	1,586	»
1771	Riscossi dal sudetto come sopra....	955	50
1772	Riscossi dal sudetto come sopra....	1,165	50
1773	Riscossi dal sudetto come sopra....	757	»
1774	Riscossi dal sudetto come sopra....	896	»
1775	Riscossi dal sudetto come sopra....	1,745	»
1776	Riscossi dal sudetto come sopra....	1,274	»
1777	Riscossi dal sudetto come sopra....	826	»
1778	Riscossi dal sudetto come sopra....	1,725	50
1779	Riscossi dal sudetto come sopra....	882	»
1780	Riscossi dal sig. *Antonio Catallucci* come sopra.....	1,120	50
1781	Riscossi del sig. *Chichi* esattore come sopra.....	1,046	50
1782	Riscossi dal sudetto come sopra....	1,057	»
1783	Riscossi dal sudetto come sopra....	871	50
1784	Riscossi dal sudetto come sopra....	710	50
1785	Riscossi dal sudetto come sopra....	605	50
1786	Riscossi dal sudetto come sopra....	255	50
1787	Riscossi dal sudetto come sopra....	924	»
1788	Riscossi dal sudetto come sopra....	2,411	50
1789	Riscossi dal sudetto come sopra....	625	»
	TOTALE.....	122,972	25

Le sieur *Renaud Breton* exacteur, de 1668 à 1682 inclusivement.

Le sieur *Giannini* exacteur, de 1683 à 1704 inclusivement.

Le sieur *Dominique Ciampini* exacteur, de 1704 à 1711 inclusivement.

Le sieur *Paccini* exacteur, de 1712 à 1727 inclusivement.

Le sieur *Orsini* exacteur, de 1728 à 1737 inclusivement.

Le sieur *Pelucchi* exacteur, de 1738 à 1750 inclusivement.

Le sieur *Manini* exacteur, de 1741 à 1752 inclusivement.

Le sieur *Petronelli* exacteur, de 1753 à 1754 inclusivement.

Le sieur *Scaccia* exacteur, de 1755 à 1779 inclusivement.

Le sieur *Antonio Catalucci* exacteur, de 1780 à tout décembre 1780.

Le sieur *Chichi* exacteur, de 1781 à 1789 inclusivement.

X.

TABLEAU

DES FONDATIONS PERPÉTUELLES

De messes célébrées, chaque année, dans l'église Saint-Nicolas-des-Lorrains, conformément au décret de la visite apostolique du 18 novembre 1828.

Nos d'ord.	NOMS DES FONDATEURS.	DATES DES FONDATIONS et testaments.	NOMBRE des messes annuelles.
1	Phicard de la Haye.....	27 juillet 1586...	3
2	Albert Gaillard.....	20 mars 1589....	49
3	Hugues Caminet.....	20 décembre 1593	181
4	Jacques Le Maré.....	28 août 1636....	37
		A reporter...	270

Nos d'ord.	NOMS DES FONDATEURS.	DATES DES FONDATIONS et testaments.	NOMBRE des messes annuelles.
		Report...	270
5	Dominique du Pont....	13 février 1639...	5
6	Jean Faly.....	7 septembre 1639	14
7	Jean Claudel.....	20 août 1646.....	12
8	Claude Drouot.....	10 juillet 1650...	1
9	Jean Howere.....	2 mars 1652....	4
10	Pierre Aubertin.....	22 octobre 1656..	5
11	Didier Jallot.....	8 octobre 1657..	5
12	Claude Marchal.....	9 mars 1661....	11
13	Didier Ruel.....	22 février 1662...	5
14	Charles Bailly.....	15 décembre 1662	3
15	Claude Bayard.....	16 août 1666....	3
16	Jean Brunet.....	11 mai 1668.....	11
17	Dominique Roselly.....	12 mars 1672....	5
18	Thomas Viriet.....	Vers 1673.....	12
19	Joachim Vautrin.....	20 mars 1675....	11
20	Geneviève Bitel.....	21 décembre 1676	6
21	Jean Lignery.....	4 juillet 1676...	5
22	Didier Noël.....	17 juin 1686.....	5
23	Michel-Ange Capoccia..	16 août 1695.....	2
24	François Platel.....	28 mars 1703....	6
25	Nicolas Thiébaud.....	8 février 1717...	5
26	Cardinal G.-B. Spada...	8 février 1717...	1
27	Nicolas Odot.....	3 décembre 1725	53
28	Jacques Paris.....	17 janvier 1726..	21
29	Dominique et Thérèse Fabri.....	30 juin 1761.....	70
30	Rosalinda Ransi.....	20 juin 1785.....	14
31	Jérôme Dolci.....	28 octobre 1794..	74
	FONDATIONS SANS DATES CONNUES.		
32	Philippe Gignet.....	»	14
33	François de la Chausse..	»	11
		A reporter...	464

Nos d'ord.	NOMS DES FONDATEURS.	DATES DES FONDATIONS et testaments.	Nombre des messes annuelles.
		Report...	464
34	Grégoire Dioville.....	»	5
35	Nicolas Furquin.....	»	10
36	Remi Platel.....	»	14
37	Didier Virion.....	»	1
38	Guérin Rosset.....	»	3
39	Joseph-Thérion de Maison-Rouge.....	»	14
40	Pour les bienfaiteurs, en général.....	»	18
		Messes basses.	529
	Messes chantées.		
41	Phicard de la Haye.....	27 juillet 1586...	1
42	Albert Gaillard.....	20 mars 1589....	1
43	Jean Claudel.....	20 août 1646.....	1
44	Remi Platel.....	»	1
45	Jean Laquet.....	»	1
46	Nicolas Chenevel.....	»	1
	Total des fondations acquittées annuellement...		535

Et dont les honoraires s'élèvent à la somme totale de cent cinquante-trois écus romains, ou francs 818,55 cent.

XI.

BUDGET ORDINAIRE

Pour l'exercice 1854, de l'église Saint-Nicolas-des-Lorrains, à Rome.

REVENUS ANNUELS.

1. Maison attenante à l'église, louée.....(écus romains)	718	»	
2. Olivete à Tivoli.....	2	50	
3. Canons.....	17	»	
4. Cens.....	28	»	
5. Rentes consolidées sur l'Etat pontifical.....	194	50	
TOTAL.....	960	»	ou f. 5,136.

CHARGES ANNUELLES.

1. Contributions publiques (écus romains).....	88	15	
2. Canons passifs.....	26	25	
3. Cens passifs.....	299	60	
4. Messes fondées.....	153	»	
5. Dots fondées.....	57	»	
6. Entretien des bâtiments....	100	»	
7. Traitement du recteur, et frais de sacristie.....	236	»	
TOTAL.....	960	»	ou f. 5,136.

N. B. L'écu romain vaut 5 francs 35 cent. en argent de France.

Il est pourvu aux dépenses imprévues et extraordinaires sur les fonds généraux de l'administration des pieux établissements français dans les Etats du Saint-Siége.

XII.

Décret de la Congrégation des Rits, du 14 juin 1845, approuvé par S. S. le pape Grégoire XVI, le 20 du même mois, qui autorise la réassomption de la cause de canonisation du B. Pierre Fourier de Mattaincourt, sur la demande du postulateur de ladite cause.

Tullen. seu sancti Deodati canonizationis beati Petri Forerii de Mataincouria parochi, reformatoris congregationis canonicorum regularium sancti Augustini, et institutoris sanctimonialium ejusdem ordinis.

Eximia sanctitatis opinio, qua in vita floruerat B. Petrus Forerius de Mataincouria parochus, reformator congregationis canonicorum regularium S. Augustini, et institutor sanctimonialium ejusdem ordinis sub titulo Dominæ Nostræ, sicuti anno 1730 canonicos regulares lotharingiæ impulit ad impetrandam ab sa: me: Benedicto papa XIII. formalem ejusdem beatificationem per apostolicas litteras in forma brevis expeditas quinto idus Januarii, ita posterioribus annis ad præsens usque magis exercevit, atque aucta penes omnes mirum in modum fuit, accedentibus præsertim novis, uti fertur, prodigiis a Deo optimo maximo beato Petro intercessore adhibito patratis. Propterea sacrorum rituum Congregationem humillime rogavit R. D. Petrus canonicus La-Croix causæ ejusdem postulator pro signatura commissionis reassumptionis causæ ad effectum construendi de more apostolicos processus super assertis novis miraculis, ac post indultam eidem a sancta sede venerationem patratis. Sacra eadem congregatio ad Vaticanas ædes subscripta die Ordinariis in comitiis coadunata, ad relationem E^{mi}. et R^{mi}. Domini cardinalis Aloisii Lambruschini episcopi sabinorum ponentis, qui dubium sequens proposuit = *An sit signanda commissio reassumptionis causæ post indul-*

tum eidem beato a Sancta Sede venerationem in casu, et ad effectum de quo agitur = ? R. D. Petro Advocato Minetti sacrorum rituum congregationis assessore, vicesque R. P. D. Andreæ Mariæ Frattini S. Fidei Promotoris agente, audito, et accedentibus plurium Galliarum archiepiscoporum et episcoporum, eorumque metropolitanarum et cathedralium ecclesiarum capitulorum postulatoriis litteris, *dictam commissionem reassumptionis causæ signari posse censuit, si Sanctissimo Domino nostro visum fuerit.* = Die 14. Junii 1845=.

Super quibus omnibus facta postmodum per me subscriptum secretarium Sanctissimo Domino Nostro Gregorio Papæ XVI fideli ratione, Sanctitas sua benigne annuit, prædictamque commissionem reassumptionis causæ Beati Petri Forerii propria manu signavit die 20. recensitis mense et anno.

F. L. CARD. MICARA Ep. Ost. et Velit.
S. R. C. Præfectus.

Loco † Sigilli

J. G. Fatati S. R. C. Secretarius.

MONUMENTS LORRAINS

A ROME,

CLASSÉS CHRONOLOGIQUEMENT,

DE L'AN 1320 A L'AN 1850.

SECONDE PARTIE.

MONUMENTS LORRAINS

A ROME,

CLASSÉS CHRONOLOGIQUEMENT,

DE L'AN 1320 A L'AN 1850.

I.

TABLEAU CHRONOLOGIQUE

Des monuments lorrains à Rome, de l'an 1320 à l'an 1850.

1. Monument de Rebaldon de l'Escalle en 1320, à Saint-Spirito.

2. Monument de Jean Milet, en 1482, à Sainte-Marie-du-Peuple.

3. Monument de Hugues Daluet, vers 1490, à Saint-Alexis-sur-l'Aventin.

4. Monument de Mgr Nicolas Toussaint, en 1520, à Saint-Onuphre-sur-le-Janicule.

5. Monument de Nicolas Mas..., en 1532, à Saint-Louis-des-Français.

6. Monument de Claude Claudot, en 1540, à Saint-Vincent et Anastase.

7. Monument de Genès Boultier, en 1547, à la Minerve.

8. Monument de Jacques Genclot, en 1555, à Saint-Onuphre-au-Janicule.

9. Monument de N. Dognon, en 1562, à Saint-Louis-des-Français.

10. Monument de Claude Collin, en 1569, à la Purification *ai Banchi*.

11. Monument de Jean Gausselet, en 1569, à Saint-Louis-des-Français.

12. Monument de Jacques Chenet, en 1575, à Saint-Louis-des-Français.

13. Monument de Mgr Didier Collin, en 1596, à Sainte-Pudentienne.

14. Monument de Simon Cugnet, en 1599, à Saint-Louis-des-Français.

15. Monument de Didier Lebegue, en 1606, à Saint-Louis-des-Français.

16. Monument de Didier Henrion, en 1608, à la Purification.

17. Monument de Nicolas Cordier, statuaire, en 1612, à la Trinité-du-Mont-*Pincius*.

18. Monument de Nicolas Didier, en 1615, à Saint-Anastase, à *la Regola*.

19. Monument de Nicolas de Bettainvilliers, en 1619, à la Trinité-du-Mont.

20. Monument de Henri, duc de Guise, en 1622, à la Trinité-du-Mont.

21. Monument de Jean Cortel, en 1629, à Saint-Nicolas-des-Lorrains.

22. Monument de Dominique Cugnet, en 1630, à Saint-Nicolas-des-Lorrains.

23. Inscription historique, en 1636, à Saint-Nicolas-des-Lorrains.

24. Monument de Jean Claudel, en 1646, à Saint-Nicolas-des-Lorrains.

25. Monument de Nicolas Odot, en 1649, à Saint-Nicolas-des-Lorrains.

26. Monument de Pierre Aubertin, en 1656, à Saint-Nicolas-des-Lorrains.

27. Monument de Didier Jallot, en 1657, à Saint-Nicolas-des-Lorrains.

28. Monument de Charles Bailly, en 1662, à Saint-Nicolas-des-Lorrains.

29. Monument de Joachim Vautrin, en 1662-1675, à Saint-Nicolas-des-Lorrains.

30. Monument de Thomas Viriet, en 1671, à Saint-Nicolas-des-Lorrains.

31. Monument de Claudine Goderin, en 1678, à Saint-Nicolas des-Lorrains.

32, 33, 34. Claude Gellée, connu sous le nom de *Claude Lorrain*, en 1682, à la Trinité et à Saint-Louis.

35. Monument de François N...., en 1684, à Saint-Nicolas-des-Lorrains.

36. Monument de Mgr Claude Drouot, en 1690, à Saint-Nicolas-des-Lorrains.

37. Monument de Mgr Platel du Plateau, en 1705, au Panthéon d'Agrippa.

38. Monument de Nicolas Thiébaut, en 1717, à Saint-Nicolas-des-Lorrains.

39. Monument de Nicolas prince de Beauvau, en 1734, à Saint-André-*delle-Fratte*.

40. Inscription, rue des Lorrains, en 1735, sur le mur extérieur de Saint-Nicolas.

41. Monument d'Angela Gellée, en 1743, à Saint-Jean-des-Florentins.

42, 43, 44, 45, 46. Travaux d'ornementation, en 1750, à Saint-Nicolas-des-Lorrains.

47. Monument de Pierre Berton et Joseph Monaco, vers 1753, à Saint-Nicolas-des-Lorrains.

48. Monument de Dominique Fabri, en 1758, à Saint-Nicolas-des-Lorrains.

49. Inscription sans date, à Saint-Nicolas-des-Lorrains.

50. Inscription en l'honneur de Mgr de Forbin Janson, en 1842, à la prison Mamertine.

51. Autre inscription en l'honneur de Mgr de Forbin Janson, en 1845, à la prison Mamertine.

52. Inscription en l'honneur de Mgr de Forbin Janson, en 1844, à Saint-Joseph, au *Forum*.

53. Inscription du général Victor Oudinot, en 1849, au Capitole.

II.

A l'église de l'Hôpital-du-Saint-Esprit, à Rome.

1320. — Rebaldon de l'Escalle.

Avant les dernières réparations faites au pavé de cette église, on y lisait, gravée marginalement autour d'un marbre sépulcral, l'épitaphe ci-après, qui nous a été conservée par un manuscrit original (du XVIe siècle) de la bibliothèque Farnèse, copié sur un autre manuscrit donné, en 1715,

à la bibliothèque du Vatican, par le pape Clément XI (*Albani*). C'est un des rares Monuments de la langue française à Rome, au commencement du XIVe siècle, et qui parait appartenir à l'un des membres d'une famille de la Lorraine encore existante, et dont un autre membre a sa sépulture dans l'église de Notre-Dame, de Benoite-Vaux (arrondissement de Verdun), ainsi que nous l'apprenons de M. l'abbé J.-B. Vautrot, curé de cette paroisse.

HIC IACET REBALDON SIGNOR DE L'ESCALLE
QVI TRESPASSA A LI VIII JOVR DE IVLIS DEL
INCARNACION NOSTRE SIGNOR. M. CCC. XX.

III.

A Sainte-Sabine, sur l'Aventin.

1455. — Le cardinal Guillaume Hugo de l'Etang.

Dans la chapelle du Rosaire, contre le mur, à gauche, on voit à terre, le marbre sépulcral de Guillaume Hugo de l'Etang, au diocèse de Verdun, archidiacre de Metz, et pseudo-cardinal de la création de l'antipape Félix V, duc de Savoie. En 1445, Nicolas V, après la cessation du schisme, le comprit, le 19 décembre 1449, dans une promotion de cardinaux légitimes, en tête de laquelle figurait le duc Amédée de Savoie, qui ayant volontairement abdiqué le titre qu'il tenait de l'élection de l'Assemblée de Bâle, reçut du pape la dignité de doyen du sacré-collége et de légat perpétuel en Allemagne.

Le cardinal Guillaume Hugo de l'Etang mourut à Rome, le 28 octobre 1455, et fut inhumé à Sainte-Sabine, église de son titre de cardinal-prêtre, ainsi que nous l'apprend

l'épitaphe suivante, tracée marginalement autour de sa tombe, où il est représenté, en bas-relief, revêtu de ses habits sacrés, avec l'écusson de ses armes : écartelé, au 1 et 4, d'argent à une tête d'ange ; au 2 et 3, de gueules sans pièces.

VGONIS GVILLEVMVS ERAM CONSVLTVS VTROQVE
IVRE SED E STAGNO VIRDVNIS NATVS IN ORIS
PRESBITER INTACTÆ TITVLO PRÆSTANTE SABINÆ
INTER CARDINEOS DONATVS DENIQVE PATRES
OBII. AN. M. CCCC. LV. DIE XXVIII OCTOBRIS.

IV.

A Sainte-Sabine, sur l'Aventin.

1467. — Beunolet d'Hugo, doyen de Verdun.

Près le maître-autel, dans le chœur, à gauche et à terre, sépulture de Beunolet Hugo, doyen de la cathédrale de Verdun, et neveu du cardinal Guillaume Hugo de l'Etang, auprès duquel il voulut, par son testament, que ses os reposassent, comme nous l'apprenons de son épitaphe, gravée marginalement autour de sa pierre sépulcrale, qui fixe la date de son décès au 1er mars 1467 :

BEVNOLETO VGONIS. F. DECANO VIRDVNENSI
GVILLERMI CARDINALIS METENSIS NEPOTI
APVD AVVNCVLI PIENTISSIMI OSSA GEORGIVS
GVILERMI AGNATVS EX TESTAMENTO FECIT
OBIIT. KL. MARTIIS. M. CCCC. LXVII.

V.

A Sainte-Marie-du-Peuple.

1485. — Jean Milet.

Dans le chœur, derrière le maître-autel, à terre, marbre sépulcral, avec cette épitaphe :

SEDENTE INNOCENTIO VIII
IOHANNI MILETI DECRETOR PROFESSORI NATI
ONE LOTHARINGO PREPOSITO HASELACEN. AR
GENTINEN. DIOC. ET CANONICI TVLLEN AC
AVDIENTIÆ LITTERAR. APOSTOLICAR. CONTRADICTAR.
PROCVRATORI
IOHANNES RALE NEPOS DECRETOR DOCTOR ET
LITTERARVM APOSTOLICARVM SCRIPTOR AVVNCVLO. B. M. P.
VIXIT ANNIS LXXII. SEDI APOSTOLICE AN. XLII. INSERVIENS
OBIIT VIII AVGVSTI. M. CCCC LXXXV.

posée par Jean Rale, docteur en droit canon et expéditionnaire des lettres apostoliques en la Chancellerie de l'église romaine, à la mémoire de son oncle Jean Milet, lorrain, professeur de droit canonique, prévôt d'Haslach (diocèse de Strasbourg), chanoine de Toul et procureur près la chancellerie apostolique, décédé à Rome, le 8 août 1485, à l'âge de 72 ans, dont 42 passés au service du Saint-Siége.

VI.

A Saint-Alexis, sur l'Aventin.

Vers 1490. — Hugues Daluet.

Sépulture de Hugues Daluet, chanoine de Toul et de

Verdun et procureur en Cour de Rome, avec l'épitaphe suivante, que nous a conservée un manuscrit de la bibliothèque Albani, cité par *Nerini*, page 331 (*de Templo et Cœnobio S. Alexii. Romæ 1752.*)

HVGO DALVETI TVLLEN. ET
VIRDVNEN. ECCLESIARVM CANONICVS
SACRIQVE PALATII CAMERÆ APOSTOLICÆ
AC AVDIENTIÆ CONTRADICTAR. PROCVRATOR
IN SOLA DEI MISERICORDIA
SPERAT SALVARI.

VII.

A Saint-Onuphre, sur le Janicule.

1520. — Mgr Nicolas Toussaint.

Vers le milieu de la nef, à terre, entre le tombeau du Tasse et celui du célèbre polyglotte Cal Mezzofante, décédé en 1849, on voit le marbre sépulcral de Nicolas Toussaint, primicier du chapitre de Metz, protonotaire apostolique et ambassadeur des ducs de Lorraine (Antoine et Jean, cardinal du titre de Saint-Onuphre) auprès du pape Léon X, décédé à Rome, le 5 août 1520, à l'âge de 48 ans. Son beau-frère Jacques de Mousson et son neveu Pierre Toussaint y firent graver l'épitaphe que voici :

D. O. M.
NICOLAO. TOSSANO
PRIMICERIO. METEN.
SED. AP. PROTHON.
ILLVSTRISSIMORVM
PRINCIP. ANT. DVCIS
IO. S. HONOFRII
CAR. LOTHARINGIÆ
APVD. LEONEM. X
ORATORI. FIDELISS.
VITA. MORIBVS
ERVDITIONEQVE
INSIGNI. IAC. DE
MVSSONO. COGNATO
ET PET. TOSSANUS
PATRVO. BEN. M.
MOESTISS.
POSUER.
VIXIT. ANN. XLVIII
OBIIT. V. AVG.
M. D. XX.

VIII.

A Saint-Louis-des-Français.

1521. — Dominique des Villains.

Marbre sépulcral de Dominique des Villains, natif de Lorraine, ancien procureur en Cour de Rome, décédé le 6 octobre 1521, âgé de 80 ans 8 mois et 5 jours ; on y lit cette épitaphe placée de son vivant :

D. O. M.
DO. DE. VILLANIS. LOTHARING.
CVRIALIS. ANTIQ. SIBI. VIVENS
POST EXITVM TEGENDVM POS.
VIXIT AN. LXXX. MENS. VIII
DIES. V. OBIIT. DIE. VI. OCTOBRIS
M. D. XXI.

IX.

A Saint-Louis-des-Français.

1532. — Nicolas Massin.

Dans la grande nef, à terre, sépulture de Nicolas Mas..., chanoine de Verdun, recteur de la paroisse de Vézelise, au diocèse de Toul, et fourier (intendant du garde-meuble) de la maison du pape Clément VII, décédé à Rome, le 1er mars 1532, suivant son épitaphe :

D. O. M.
NICOLAVS MASII NI (*sic*) CANONICVS
VIRDVNENSIS ET RECTOR
PAROCHIALIS ECCLESIÆ
DE VESILIZIA TVLLENSIS
DIOECESIS SANCTISSIMI
DNI. CLEMENTIS
PAPÆ VII. FORERIVS

NASCENTES. MORIMVR. FINISQ. AB. ORIGINE PENDET

HIC SITVS EST
RESVRRECTIONEM
HVMANÆ CARNIS EXSPECTANS
OBIIT DIE K. MARTII
ANNO. DNI. M. D. XXXII
ANIMA REQVIESCAT
IN PACE AMEN.

X.

A Saint-Vincent et Anastase, in Areluna.

Vers 1540. — Claude Claudot.

D. O. M.
CLAVDIO. CLAVDOT LOTHARINGO HONESTIS PARENTIB.
ORTO AMICI EX TESTAMENTO POSVERE
SEXTVM ME VITÆ LVSTRVM PERAGENTE CRVENTA
HEV RESECAS LACHESIS CVR MEA FILA MANV
ESTO VITA BREVIS FVERIT LICET ATTAMEN ILLE
SAT BENE QVI VIXIT VIXIT ET INTERIIT.

Cette épitaphe, en style mythologique, de Claude Claudot, lorrain, décédé durant son sixième lustre, avant l'âge de 30 ans accomplis, nous a été conservée par un recueil manuscrit, dressé sous Urbain VIII (vers 1630) et dont nous devons la communication à l'obligeance de M. le commandeur Pierre-Hercule Visconti, commissaire-général des Antiquités, à Rome.

XI.

A Sainte-Marie, de la Minerve.

1547. — Genès Boultier.

A terre, au milieu de la grande nef, marbre sépulcral avec cette inscription :

D. E. O.
GENES BVLTERVS LOTHARING.
PONTIFICIVS. CVBICVLARIVS
VXORQVE. LIVIA FEDERICA ROMA
BEAT. SPEM. EXSPECTANTES
DIVINÆ REI AD ARAM· MAX
PRIMOMANE PERPET. FACIVND.
AC SACRIS LITERIS HAC IN ÆDE
CERTIS DIEBVS ENODANDIS
NONNVLLOS PROVENTVS ANN.
CENOTAPHIVMQ. SIBI ET POSTERIS
ADHVC SVPERSTITES
STATVERE
M. D. XLVII.

Placée, en 1547, du vivant de Genès Boultier, lorrain, camérier (*di Capa et Spada*), c'est-à-dire, chambellan laïc du pape, lequel, conjointement avec sa femme, Livia Frédérique, romaine, a fondé une dotation annuelle, ayant pour objet d'assurer à perpétuité, la célébration, dès l'aurore, d'une messe quotidienne au maître-autel de cette église de la Minerve, ainsi que l'explication de l'Ecriture sainte au peuple, à certains jours.

XII.

A Saint-Onuphre, sur le Janicule.

1555. — Jacques Genelot.

D. O. M.
IACOBO. GENELOTI
VERDVNEN. HOSPITALIS
S. SPIRITVS. NOTARIO
QVI. OBIT. DIE. XXIII
SEPTEMBRIS. M. D. LV
ÆTATIS. VERO. SVÆ
ANNO. XXXV
VINCENTIVS. TIGLIAMOCHI
CIVIS. FLORENTINVS
EIVSDEM. HOSPITALIS
RATIOCINATOR
AMICO. DVLCISSIMO. P. C.

C'est la pierre sépulcrale de Jacques Genelot, de Verdun, notaire de l'hôpital de San-Spirito, décédé le 23 septembre 1555, à l'âge de 35 ans. Vincent Tigliamochi, florentin, directeur de la comptabilité, et, comme on dit à Rome, computiste du même hôpital, a posé ce monument à la mémoire de son ami.

XIII.

A Saint-Louis-des-Français.

1562. — N. Dognon.

Epitaphe presqu'entièrement effacée de N. Dognon, lorrain, décédé le 18 juillet 1562 :

D. O. M.
.....DOGNON LOTARINGO
MITI ET PIO AC VIRO OPTIMO
. . . . . .
. . . . . .
OBIIT. XIIII. CAL. SEXTILES
M. D. LXII.

XIV.

A l'église de la Purification-des-Quatre-Nations, ai Banchi.

1569. — Claude Collin.

A l'entrée du sanctuaire, à terre, sépulture de Claude Collin, prêtre du diocèse de Toul, décédé à Rome, le 7 mars 1569, âgé d'environ 63 ans. Ses neveux et héritiers, Barthélemy et Didier Collin, lui ont posé le marbre et l'inscription ci-après :

CLAVDIO COLINI PRESBYTE
RO TVLLEN. DIOC. VIRO BONO
ET OMNIBVS CHARO. VIXIT
CIRCITER ANN. LXIII. OBIIT
NONIS MARTII. AN. SAL.
M. D. LXIX. DVO. BARTHOLO
MEI VNVSQ. DESIDERIVS CO
LINI NEPOTES HERED. TESTA
PATRVO DVLCISS. EFFVSIS
LACHRIMIS POSVERE.

XV.

A Saint-Louis-des-Français.

1569. — Jean Gousselet.

Sépulture de Jean Gousselet, de Sénonville, près Hatton-Châtel, au diocèse de Verdun, chanoine de Metz et expéditionnaire des lettres apostoliques, mort à Rome, le 15 juillet 1569, à 46 ans, comme il résulte de l'épitaphe suivante :

D. O. M.
IOANNI GOVSSELET
LOTHARINGO SENONVILLE
AD HATTONIS CASTRVM
ORTO. CANONICO. METEN.
ET REGRI. LITTERARVM
APOSTOLICARVM SCRIPTORI
VIRO INTEGERRIMO
IOANNES GOVSSELET
PATRVO DE SE BENE
MERITO EX TESTAMENTO
HÆRES P. C
VIXIT ANNOS XLVI
OBIIT IDIB. IVLII
M. D. LXIX.

XVI.

A Saint-Louis-des-Français.

1575. — Jacques Chenet.

Epitaphe, presque illisible, de Jacques Chenet, archidiacre de Verdun, décédé à Rome, en avril de l'an du Jubilé 1575 :

D. O. M.
IACOBO CHENET
MARESCHAL. . . . . .
VIRDVNEN. DIOCESIS
ARCHIDIAC. CON. . . . .
VITE AC MORVM. . . .
PRÆSTANTI. . . . . .
. . . . . .
POSVERE
OBIIT. AN. IVBILEI
M. D. LXXV. MENSE
APRILI.

XVII.

A Sainte-Pudentienne.

1596. — Monseigneur Didier Collin.

D. O. M.
DESIDERIVS COLLINI PRESBITER VIRDVNEN
PROTONOTARIVS ET SECRET. APOSTOLICVS
HOC SIBI MONVMENTVM IN SACELLO
A SE ORNATO ET DOTATO VIVENS
POSVIT
AN. DNI. M. D. XCVI. ÆT. SVÆ. LVII.

Cette inscription, qui constatait l'ornementation et la dotation d'une chapelle de Sainte-Pudentienne, faites l'an 1596, aux frais de Mgr Didier Collin, prêtre de Verdun, protonotaire et secrétaire-apostolique, a disparu lors des dernières dévastations commises dans cette antique et précieuse basilique. Mgr Didier Collin était le neveu de Claude Collin, mort à Rome, en 1569. (V. le n° XIV.)

XIII.

A Saint-Louis-des-Français.

1599. — Simon Cugnet.

D. O. M.
SIMONI. CVGNETTO. NOBILI
LOTHARINGO. TVLLENSIS
AGRI. PRESBYTERO. IN DEVM
PIO. AMICIS. IVCVNDO
BONIS. OMNIBVS. CARO
ÆDIS. HVIVS. VICINIQ. PAVPERVM
HOSPITII. XXIIII VIRO. CVRATORE
FIDE. AC. STVDIO, PARI. SVIS
SE. COLLEGIS. ÆQVANTI
CONGREGATIO. VNIVERSA
HÆRES. FACTA. FRATRI
B. F. GRATA. P. VIXIT. AN. LXXVIII
OBIIT XI. KAL. APRILIS
M. D. XCVIIII.

C'est le marbre sépulcral consacré par la reconnaissance de la Congrégation française de Saint-Louis à l'un de ses membres, Simon Cugnet, prêtre du diocèse de Toul, l'un des vingt-quatre administrateurs de l'église et hospice Saint-Louis, décédé le XI des kalendes d'avril (22 mars) 1599, à l'âge de 78 ans, et laissant ladite confrérie héritière de tous ses biens.

XIX.

A Saint-Louis-des-Français.

1606. — Didier Lebègue.

En face de la chapelle du Saint-Crucifix, à terre, marbre

sépulcral de Didier Lebègue, né à Parrois, diocèse de Verdun, expéditionnaire en cour de Rome, bienfaiteur de l'église et hospice de Saint-Louis, décédé le 2 mai 1606, âgé de 78 ans. Son neveu et héritier, Didier Mangeot, y a fait graver l'épitaphe suivante :

D. O. M.
DESIDERIO. BALBO
LOTHARINGO PAREDO
EX AGRO VIRDVNENSI
ORIVNDO
INTER AVLICOS ROMANÆ CVRIÆ
SPECTATÆ FIDEI PROBITATIS
ET PIETATIS VIRO
EX SCRIPTORI APOSTOLICO
ALIISQ. MVNERIBVS AVLICIS
QVIBVS MERITO FVIT ORNATVS
SVMMA CVM LAVDE PERFVNCTO
DE SVIS DE HAC ÆDE
DE HOSPITALI PAVPERVM DOMO
BENEMERITO
DESIDERIVS MANGEOT
ALIAS BALBVS
SCRIPTOR APOSTOLICVS
E SORORE NEPOS ET ALVMNVS
IDEMQ. EX TESTAMENTO HÆRES
MŒRENS GRATI ANIMI ERGO POS.
VIXIT ANNOS LXXVIII
OBIIT VI NON. MRIAS. M. DC. VI.

XX.

A la Purification (ai Banchi).

1608. — Didier Henriot.

D. O. M.
DESIDERIO HENRIOT
LOTHARINGO
ANTIQVÆ PROBITATIS
VIRO
IN NEGOTIIS GERENDIS
FIDELISSIMO
RELIQVIT HVIC ECCLESIÆ
B. MARIÆ PVRIFICATIONIS
CVI VIVENS
DEVOTISSIMVS ERAT
SCVTA TERCENTVM MONETÆ
VT SINGVLIS HEBDOMADIS
IN EA CERTA PRO IPSIVS ANIMA
CELEBRARENTVR
PERPETVO SACRA
VIXIT ANN. LXXV
IN CVRIA AVTEM ROMANA LVIII
OBIIT XX NOVEMBRIS
M. DC. VIII
ALEX. FABRINVS EX TEST.
HÆRES MOERENS POSVIT.

C'est l'épitaphe de Didier Henriot, lorrain, mort à Rome, le 20 novembre 1608, à 75 ans d'âge et 58 de services dans la cour de Rome ; elle constate un legs de 300 écus romains laissés par lui à cette église de la Purification, pour la célébration, à perpétuité, de messes pour le repos de son âme ;

fondation qui continue à recevoir, fidèlement, sa religieuse exécution, par les soins des administrateurs actuels et du R. P. Vaures, recteur de ladite chapelle de la Purification.

XXI.

A la Trinité, au Mont-Pincius.

1612. — Nicolas Cordier.

Dans la belle église de ce monastère, fondé par le roi Charles VIII, en 1495, et aujourd'hui occupé par les Dames françaises du Sacré-Cœur, qui y ont été installées en 1828, est la sépulture du célèbre statuaire, Nicolas Cordier, de Lorraine, mort le 20 novembre 1612, âgé de 45 ans, à Rome, où s'écoula la plus grande partie de sa vie d'artiste.

Connu en Italie, sous le nom de Franciosino, il y acquit une haute réputation, et eut l'honneur d'être visité dans son atelier, sis à Rome (*Via dé Pontifici*), par les souverains pontifes Sixte V et Clément VIII ; il est auteur d'un nombre considérable d'œuvres de sculpture, parmi lesquelles on estime principalement :

1° La statue de Sainte Silvie, mère du pape saint Grégoire-le-Grand, qui lui fut commandée par l'illustre cardinal Baronius, pour l'autel de la chapelle de la sainte, au monastère de Saint-Grégoire (*ad Clivum Scauri*), sur le Mont-Celius, à Rome ;

2° La statue, d'albâtre oriental et de bronze doré, de Sainte Agnès, au maître-autel de la basilique de ce nom, sise hors les murs, sur la voie Nomentana ;

3° La statue de bronze d'Henri IV, située sous le portique nord de Saint-Jean-de-Latran, à Rome ;

4° Celle du pape Paul V (Borghèse).

On a aussi de cet artiste, à Rimini, dans la chapelle de la Vierge, à Sainte-Marie-Majeure, les statues d'Aaron et de David, de saint Athanase et de saint Bernard ; et à Saint-Paul-aux-Trois-Fontaines, lieu du martyre de l'apôtre, décapité (*ad Aquas Salvias*), les statues de saint Pierre et de saint Paul, et les demi-reliefs de la tête du saint sculptés sur chacune des trois Fontaines.

Je trouve, dans un document des Archives de la Trinité, au Mont-Pincius, que par son testament Nicolas Cordier laissa à l'église de ce couvent (alors des Pères Minimes français), une somme de cent écus romains, à la charge de célébrer une messe par mois pour le repos de son âme, et un anniversaire, à perpétuité, au jour de son décès (1).

XXII.

A Saints-Vincent-et-Anastase, à la Regola, sur les bords du Tibre.

1615. — Nicolas Didier.

Cette église appartient, depuis plus de trois siècles, à la Confrérie des cuisiniers et pâtissiers de Rome. Immédiatement après la mémoire du grand statuaire lorrain, l'ordre des temps nous y fait voir le monument d'un autre artiste plus modeste, Nicolas Didier, de Lorraine, cuisinier, depuis 24 ans de l'évêque de Padoue, et gardien, c'est-à-dire président de la confraternité des cuisiniers, en 1615, qui, le 3 mai de cette même année, âgé pour lors de 50 ans,

(1) Voir Baglioni : *Vite dé Pittori et Scultori*, page 114 et suivantes.

s'est choisi ce lieu pour sa sépulture et celle de sa femme et de sa fille unique; en y faisant apposer l'inscription, d'une assez touchante simplicité, que voici, avec ses nombreuses incorrections :

ANNO XPI M. DC. XV. III MAII
VIVENS EGO NICOLAVS DESIDERII LOTHARINGVS
COCVS. ANN. XXIV ILLMI. D. MARCI CORNELII
EPISCOPE PATAVINI
PRO DICTO ANNO HVIVS CONFRATERNITATIS
GVARDIANVS
HIC ELEGI PRO SEPVLCHRO
ANGELICA VXOR CARISS. AC MARGARITA
VNICA FILIA
ERGO FRATRES CARISSIMI FACIAMVS BONA
VIVENTES DEO MATREM VIRGINEM LAVDANTES
ELEMOSYNAMQ. AGENTES. SIC DIXIT DNVS.
DATE ET DABITVR VOBIS
ÆTATIS ANNO. L.

XXIII.

A la Trinité, au Mont-Pincius.

1619. — Nicolas de Bettainvilliers.

D. O. M.
NICOLAO A BETTAINVILLIERS NOBILI LOTHARINGO
ARMORVM STVDIA SCIENTIIS ADDERE QVÆRENTI
ROMAM PROFECTO IMMATVRA MORTE
ABSORPTO PARENTES POSVERE OBIIT. IV KAL. IVLII
ANNO DNI. M. DC. XIX. ÆTATIS XVIII.

C'est la tombe de Nicolas de Bettainvilliers, gentilhomme lorrain, venu à Rome pour compléter son éducation, et enlevé par une mort prématurée, le 4 des calendes de juillet (29 juin) 1619, à l'âge de 18 ans.

XXIV.

A la Trinité, au Mont-Pincius.

1622. — Henri, duc de Guise.

Dans le vestibule de la sacristie, entre les écussons sculptés en relief des armes de Lorraine et de Guise, une inscription constate que cette partie orientale des bâtimens du couvent des PP. Minimes a été construite par les libéralités du fils du duc Charles de Guise, le jeune Henri de Guise, âgé de 8 ans, l'an 1622, sous le pontificat de Grégoire XV (*Ludovisi*) et le règne de Louis XIII, en France ; en voici le texte :

HENRICVS
CAROLI ET HENRICÆ CATHARINÆ
DVCVM GVIS. FILIVS
AB IPSA INEVNTE ÆTATE
ECCLESIÆ ORDINI FELICITER MANCIPATVS
ET IN LOCA PIA MVNIFICE LIBERALIS
PARTEM HANC ORIENTALEM
QVÆ DEERAT ELEGANTIÆ COENOBII
A FVNDAMENTIS EXSTRVXIT
AN. ÆT. VIII. CHRISTI DNI. M. DC. XXII
SEDENTE IN PETRI CATHEDRA GREG. XV
REGNANTE IN GALLIIS LVDOVIC XIII.

Ce jeune prince, Henri de Lorraine, second fils du duc

Charles, destiné dès l'enfance à l'église, réunit sur sa tête les bénéfices d'abbé commandataire de Saint-Remy de Reims, de Fécamp, de Corbeil, de Saint-Michel, de Saint-Martin de Pontoise, etc., et l'archevêché de Reims, en 1629. A l'âge de 15 ans, il n'avait point encore pris les ordres sacrés, lorsque, en 1641, son frère aîné étant mort, sans enfants mâles, il renonça à l'état ecclésiastique, et devenu duc de Guise, il se maria à l'âge de 27 ans.

XXV.

A Saint-Nicolas-des-Lorrains.

1629. — Jean Cortol.

Sépulture de Jean-Christophe Cortol, lorrain, expéditionnaire des Archives en cour de Rome, où il mourut, le 12 mars 1629, comme nous l'apprend son épitaphe, gravée par les soins de François de la Chausse et Jean Belin, ses amis et exécuteurs testamentaires, sur marbre richement encadré et orné des armes du défunt, d'azur à un mont à deux épis d'or :

IOANNI XPOFORO CORTOL
LOTHARINGO
ARCHIVII ROM. CVR. SCRIPTORI
VIRO PIETATE IN DEVM
LIBERALITATE IN EGENOS
BENEVOLENTIA IN AMICOS
COMMENDATISSIMO
OBIIT XII MART. M. DC. XXIX
FRANCISCVS CAVSEVS ET
IOANNES BELINVS
EXECVTORES TESTAMENTARII
AMICI MEMORES PP.

XXVI.

A Saint-Nicolas-des-Lorrains.

1630. — Dominique Gugnet.

A terre, près l'autel dédié à Sainte Catherine, marbre sépulcral, avec cette inscription :

D. O. M.
MEMORIE ÆTERNE
IN HAC ÆDE IACET CORPVS DOMINICI
PHILIPPI ALIAS GVGNETTI (*sic*) LOTHARINGO
QVI DVO LOCA MONTIS SALIS LEGAVIT
AD HOC VT QVALIBET EBDOMADA
IN PERPETVVM MISSE SACRIFICIVM
PRO EIVS ET AMICORVM NECNON
BENEFACTORVM SVORVM ANIMABVS
OFFERATVR. OBIIT IX IVLII. M. DC. XXX.

A la mémoire de Dominique Gugnet, lorrain, décédé à Rome, le 9 juillet 1630, ayant légué à l'église Saint-Nicolas deux lieux de Mont du sel (sorte d'effets publics), pour faire célébrer, chaque semaine, à perpétuité, une messe pour le repos de son âme et de celles de ses amis et bienfaiteurs.

XXVII.

A Saint-Nicolas-des-Lorrains.

1636.

L'ancienne église paroissiale de Saint-Nicolas-in-Agone, concédée par la bulle *Dum ad Sacram* du pape Grégoire

XV, en date de Frascati, 5 octobre 1622, à la confrérie des Lorrains, sous l'invocation des Saint Nicolas et Sainte Catherine, ayant été reconstruite à neuf, en 1636, aux frais de ladite confrérie, les inscriptions ci-après furent destinées à perpétuer la mémoire de cette réédification.

Sur la façade extérieure, construite en travertino (pierre calcaire de Tivoli, en latin : *lapide tiburtino*), provenant des ruines de l'antique cirque agonal d'Alexandre Sévère, sur lesquelles cette église est érigée, on lit :

IN HONOREM S. NICOLAI NATIO LOTHARINGORVM P.

Et intérieurement, sur une grande table de marbre blanc, au-dessus de la porte :

SEDENTE VRBANO VIII. P. M
ECCLESIAM HANC S. NICOLAI
IN AGONALIS CIRCI RVINIS
FVNDATAM
ANGVSTAM ET PENE COLLABENTEM
LOTHARINGORUM CVRIALIVM
SODALITAS SVIS ET PRIVATORVM
SVMPTIBVS A FVNDAMENTIS
IN NOVAM ET AMPLIOREM FORMAM
RESTITVIT ANNO M. DC. XXXVI.

XXVIII.

A Saint-Nicolas-des-Lorrains.

1646. — Jean Claudel.

Dans la nef, à terre, marbre sépulcral de Jean Claudel, né à Gémonville, au diocèse de Toul, chanoine de l'insigne

église collégiale de Saint-Dié, alors *nullius diœcesis,* et depuis érigée, l'an 1777, en évêché, par le pape Pie VI ; ledit chanoine, décédé à Rome, le 22 août 1646, à l'âge de 51 ans, comme nous l'apprend l'épitaphe suivante :

D. O. M.
IOANNI CLAVDEL LOTHARINGO
DE GEMONVILLA TVLLEN. DIOC.
CANONICO INSIGNIS ECCLESIÆ
SANCTI DEODATI
DE S. DEODATO
NVLLIVS DIOECESIS
OBIIT DIE XXII AVGVSTI
ANNO DOMINI M. DC. XLVI
ÆTATIS SVÆ LI.

Après les réductions faites par le décret de la Visite apostolique du 18 novembre 1828, l'église Saint-Nicolas fait encore célébrer, chaque année, douze messes pour le repos de l'âme de Jean Claudel.

XXIX.

A Saint-Nicolas-des-Lorrains.

1649. — Nicolas Odot.

Sur un marbre richement encadré et sculpté, on lit cette épitaphe de Nicolas Odot, lorrain, du diocèse de Toul, décédé à Rome, le 29 juillet 1649, à l'âge de 77 ans.

L'écusson des armes du défunt est mi-partie de bandes de gueules et argent, de huit pièces contrariées :

OSSA
NICOLAI ODOT
LOTHARINGI
TVLLEN DIOCES
OBIIT DIE XXIX
IVLII. M. DC. XLIX
ÆTAT. SVÆ. LXXVII.

On célèbre encore, annuellement, 53 messes à Saint-Nicolas-des-Lorrains pour le repos de l'âme du défunt, Nicolas Odot.

XXX.

A Saint-Nicolas-des-Lorrains.

1656. — Pierre Aubertin.

Tombe de Pierre Aubertin, natif d'Anoux, diocèse de Metz, chanoine de l'insigne église de Saint-Dié (*Nullius Diœcesis*), décédé à Rome, le 20 octobre 1656, âgé de 56 ans, suivant cette épitaphe :

D. O. M.
PETRO AVBERTIN
LOTHARINGO
E LOCO DE ANOVX
METEN. DIOC.
CANONICO INSIGNIS
ECCLESIÆ S. DEODATI
DE S. DEODATO
NVLLIVS. DIOC.
OBIIT DIE XX OCTOB.
M. DC. LVI
ÆTATIS SVÆ
LVI.

XXXI.

A Saint-Nicolas-des-Lorrains.

1657. Didier Jallot. — 1659. Didier Latarte et son fils André Latarte.

Dans la nef, à terre, près l'autel du B. Pierre Fourier, marbre sépulcral qui recouvre les restes mortels de Didier Jallot et Didier Latarte, son neveu, tous deux Lorrains, et employés à la secrétairerie du *Memoriali*, ainsi que du jeune fils de ce dernier, André, décédés, le premier, le 16 novembre 1657, et les deux autres, les 26 janvier et 7 mars 1659, suivant l'inscription ci-après :

D. O. M.
DESIDERIO IALLOT
ET EIVS SORORIS FILIO
DESIDERIO LATARTE
VTRIQ. LOTHARINGO
VTRIQ. MAGISTRO REGESTI
SVPPLICATIONVM
APOSTOLICARVM
AC ANDREÆ
HVIVS INFANTVLO
OBIERVNT
ILLE XVI NOVEMBRIS
M. DC. LVII
ISTE DIE XXVI IAVNARII
HIC VII MARTII
M. DC. LIX.

XXXII.

A Saint-Nicolas-des-Lorrains.

1662. — Charles Bailly.

Sur un marbre entouré d'une bordure richement sculptée et chargée des armes du défunt : d'or au chevron de gueules à trois roses de même, posées deux et une :

CAROLO BAILLY PASCHASII FILIO
EX OPPIDO NANCEII TVLLEN. DIOC.
CANONICO S. DEODATI DE S. DEODATO
ET ABBATI COMMENDATARIO DE
BELLO PRATO ORD. CISTERC.
IN AVLA ROMANA
IAMPRIDEM SCRIPTORI APOSTOLICO
DEINDE CVBICVLARIO ET PROTONOTARIO
IN DATARIA APOSTOLICA
AB INNOC. X ET ALEX. VII OFFICII
PER OBITVM NVNCVPATI MVNERI PRÆPOSITO
IN EOQVE OMNIBVS OFFICIOSO
DEMVM HVIVS ECCLESIÆ RECTORI
BIENNI ET BENEFACTORI
TANDEM TOT MVNIIS LAVDABILITER
PERFVNCTO VITA FVNCTO
VIXIT ANNIS XLVI, OBIIT DIE XX
DECEMBRIS M. DC. LXII
PETRVS BAILLY GERMANVS ET HÆRES
FRATRI CARISSIMO LAPIDEM HVNC
MARMOREVM MOERENS PONI CVRAVIT.

C'est, comme on voit, l'épitaphe de Charles Bailly, de Nancy, alors du diocèse de Toul, chanoine de l'insigne église collégiale de Saint-Dié, abbé commandataire de Beaupré (ordre de Citeaux) d'abord expéditionnaire apostolique, puis camérier-secret et protonotaire apostolique, et sous les pontificats d'Innocent X (*Pamphili*) et Alexandre VII (*Chigi*), titulaire à la Daterie, de l'office dit : *Per obitum ;* décédé à Rome, le 20 décembre 1662, à l'âge de 46 ans.

XXXIII.

A Saint-Nicolas-des-Lorrains.

1662. Joachim Vautrin, neveu. — 1675. Joachim Vautrin, oncle.

Marbre posé en 1662 sur la tombe d'un enfant de 5 ans, Joachim Vautrin, par son oncle, du même nom, recteur de la Confrérie des Lorrains, pour la sixième fois, né à Parey-sous-Montfort, au diocèse de Toul, et qui, plus tard, s'étant démis de ses emplois à la Daterie, mourut plein de jours et de bonnes œuvres, le 24 mars de l'an du jubilé 1675, à l'âge de 79 ans, ayant légué dix lieux de Mont (sorte d'effets publics) à ladite Confrérie des Lorrains, et fondé à Parey, son pays natal, un monastère de Prémontrés, comme il appert de l'inscription ci-après :

IOACHIMO VALTRINO ROMAN.
QVINQVENNI
IOACHIMVS VALTRINVS PBR.
SEXAGENARIO MAIOR
DE PARETO SVB MONTEFORTE
TVLLEN. DIOCESIS
DATARIÆ APOSTOLICÆ PLVRA
MVNIA PERSEQVENS
NATIONIS LOTHARINGORVM
VI RECTOR BIENNIS
EX DOMINICO FRATRE
PRONEPOTI
PRÆTER SPEM SVPERSTES
PRÆVIVS MORTI
ETIAM SIBI SVISQ. POSVIT
M. DC. LXII
DEIN EIDEM DATARIÆ AC NEGOTIIS
PVBLICIS SE SVBDVCENS
LEGATIS HVIC CONGREGATIONI
DECEM LOCIS MONTIVM
FVNDATOQ. IN LOCO DE PARETO
PRÆMONSTRATENSIVM COENOBIO
PLENVS DIERVM AC BONORVM OPERVM
HVIVS CONGREGATIONIS RECTOR
QVIEVIT IN PACE IX. KAL. APRILIS
ANNO IVBILÆI. M. DC. LXXV
ÆTATIS SVÆ LXXIX.

XXXIV.

A Saint-Nicolas-des-Lorrains.

1671. — Thomas Viriet.

D. O. M.
THOMAS VIRIETVS PRESBYTER
DE GIRACVRIA TVLLEN. DIOECESIS
LXXXIV ANNVM AGENS
SCRIPTORIS MODO PROCVRATORIS
SACRÆ PÆNITENTIARIÆ
LIX ANNIS MINISTER
CONGREGATIONIS HVIVS NATIONIS
BIENNI RECTORATV TERTIO FVNCTVS
HOC SIBI AMICISQ. SVIS
VIVENS POS. M. DC. LXXI.

Sépulture de Thomas Viriet, de Girecourt, au diocèse de Toul, prêtre, expéditionnaire et procureur de la pénitencerie apostolique, pendant 59 ans, trois fois recteur biennal de la Congrégation de Saint-Nicolas-des-Lorrains, qui, de son vivant, et âgé de 84 ans, s'est préparé ce monument, l'an 1671 ; l'écusson des armes du défunt est chargé d'un lion grimpant.

XXXV.

A Saint-Nicolas-des-Lorrains.

1678. — Jacques et Claudine Goderin.

Marbre sépulcral de Claudine Goderin, fille de Jacques Goderin, de Verdun, décédée le 8 juin 1678, suivant cette inscription :

T. V. T.
IACOBVS GODERIN VIRDVNENSIS
ET
CATHARINA MARIA STADIANI
ROMANA
NATAM CLAVDIAM DVLCISSIMAM
VI IDVS IVNII IMMATVRA MORTE
PRÆREPTAM
POMPA FVNEBRI PROSEQVENTES
HIC RECONDI CVRARVNT
SEPVLCHRVMQVE SIBI
CÆTERISQVE EORVM LIBERIS
HVIVS CONGREGATIONIS DONO
ET
LIBERALITATE
POSVERVNT
ANNO DOMINI M. DC. LXXVIII.

XXXVI.

A Saint-Louis-des-Français.

1682. — Claude Gellée.

Contre le premier pilier du latéral de gauche, en entrant par le grand portail, à terre, pierre tumulaire du célèbre peintre-paysagiste, Claude Gellée, né l'an 1600, à Chamagne, en Lorraine, paroisse du diocèse actuel de Saint-Dié, dans l'arrondissement de Mirecourt (Vosges), et qui, plus connu sous le nom de Claude Lorrain, mourut, le 23 novembre 1682, âgé de 82 ans, à Rome, dont le ciel et la campagne inspirèrent son sublime génie, et où s'écoula, dans la faveur des princes, la plus notable partie de sa

longue vie d'artiste ; on lit sur sa tombe cette belle inscription :

D. O. M.
CLAVDIO. GELLÉE. LOTHARINGO
EX. LOCO. DE. CHAMAGNE ORTO
PICTORI. EXIMIO
QVI. IPSOS. ORIENTIS. ET. OCCIDENTIS
SOLIS. RADIOS. IN. CAMPESTRIBVS
MIRIFICE. PINGENDIS. EFFINXIT
HIC. IN. VRBE. VBI. ARTEM. COLVIT
SVMMAM. LAVDEM. INTER. MAGNATES
CONSECVTVS. EST
OBIIT. IX. KAL. DECEMB. M. DC. LXXXII
ÆTATIS SVÆ ANNO LXXXII
IOANNES ET IOSEPHVS GELLÉE
PATRVO CARISSIMO MONVMENTVM HOC
SIBI POSTERISQVE SVIS
PONI CVRARVNT

Ce marbre était précédemment placé dans l'église de la Trinité-du-Mont, où Claude Lorrain reçut la sépulture chrétienne, et où ses restes mortels étaient déposés ; mais, en 1840, il fut jugé convenable de les transporter dans l'église nationale de Saint-Louis, où un monument avait été élevé à sa mémoire, dès 1836.

Cette translation ayant eu lieu, avec l'autorisation de S. Em. Mgr le cardinal-vicaire de S. S., le souvenir en a été conservé au moyen des inscriptions ci-après, posées, la première, à Saint-Louis-des-Français, et la seconde à la Trinité-du-Mont, en remplacement du marbre enlevé.

A Saint-Louis donc, à côté de l'antique épitaphe de Claude Lorrain, on lit l'inscription suivante, composée par

l'auteur du présent travail, auquel elle fut demandée par le comte de La Tour-Maubourg, ambassadeur de France près le Saint-Siége :

XXXVII.

A Saint-Louis-des-Français.

1840.

EXVVLÆ. CVM. PROXIMO. SEPVLCHRALI. TITVLO
CLAVDII. GELLÉE. LOTHARINGI
E. BASILICA. TRINITATIS. AVGVSTÆ. IN. MONTE. PINCIO
VBI. ANNOS. C. LVIII. IACVERANT
AD. NOVVM. MONVMENTVM. HVC. TRANSLATÆ
CVR. SEPTIMIO. COMITE. DE. LA. TOUR-MAUBOURG
FRANCORVM. REGIS. APVD. S. SEDEM. ORATORE
ANNO. M. DCCC. XL.

XXXVIII.

Et à la Trinité-du-Mont-Pincius.

1840.

OSSA
CLAVDII. GELLÉE. VVLGO. LOTHARINGI
INTER. PRINCIPES. GALLIÆ. PICTORES
IVRE. OPTIMO. RECENSITI
EX. HOC. IN. DIVI. LVDOVICI. TEMPLVM
TRANSFERENDA. CVRAVIT
ANTIQVI. VERO. SEPVLCHRI. NE. MEMORIA. EXCIDERET
NEGLECTVS. VE. FORET. LOCVS
HVNC. LAPIDEM. POSVIT. ANNO. M. DCCC. XL
COMES. SEPTIMIVS. FAV. DE. LA. TOUR-MAUBOURG
FRANCORVM. REGIS. AD. S. SEDEM. ORATOR.

XXXIX.

A Saint-Nicolas-des-Lorrains.

1684. — François N.

Dans le sanctuaire, au pied du maître-autel, à l'endroit même où le célébrant commence la messe, marbre usé en partie par le frottement et sur lequel on lit cette inscription demi-fruste :

D. O. M.
FRANCISCVS. . . . . .
EX LOCO D. . . . . .
DIOECESIS IN LOTHARINGIA
SCRIPTOR APOSTOLICVS VIR PROBVS ET PAVPERVM
AMANTISSIMVS VIXIT ANNOS CIRCITER
LXIV OBIIT ANNO. M. DC. LXXXIV MENSE
IANVARII.

C'est l'épitaphe de François N..., du lieu de N..., au diocèse de N..., en Lorraine, expéditionnaire apostolique à Rome, où il est décédé en janvier 1684, à l'âge d'environ 64 ans.

XL.

A Saint-Nicolas-des-Lorrains.

1690. — Mgr Claude Drouot.

Marbre sépulcral (encadré d'une riche bordure de divers marbres précieux), de Mgr Claude Drouot, de Nancy, doyen de l'insigne église primatiale de Lorraine, en ladite ville, protonotaire apostolique, attaché à la célèbre légation en France du cardinal Chigi, neveu du pape Alexandre VII,

administrateur des Componendes en daterie, et plusieurs fois recteur (pour deux ans) des Congrégations de Saint-Louis-des-Français et de Saint-Nicolas-des-Lorrains, décédé à Rome, le 10 juillet 1690, à l'âge de 75 ans.

L'écusson de ses armes, gravé sur son tombeau, porte une bande chargée de trois aigles éployées. J'ignore s'il faut compter ce prélat parmi les ancêtres du célèbre et religieux général Drouot, l'une des gloires modernes de la Lorraine.

D. O. M.
HIC REQVIESCIT CLAVDIVS DROUOT PBR.
VRBIS NANCEIANÆ ORIVNDVS
INSIGNIS ECCLESIÆ PRIMATIALIS
IN LOTHARINGIA DECANVS
PROTONOTARIVS ET SCRIPTOR APOSTOLICVS
QVI
SVB ALEXANDRO VII. LEGATIONIS IN GALLIA
SCRIPTORIS SVB INNOC. XI. PONT. MAX.
COMPONENDARVM ADMINISTRATORIS
INDEFESSA SEDVLITATE ET MAGNA
SOLERTIA MVNIA ADIMPLEVIT
ET NON SEMEL CONGREGAT. S. LVDOVICI
NATIONIS GALLICANÆ DE VRBE
AC HVIVS ECCLESIÆ RECTOR
OBIIT VI. IDVS IVLII. M. DC. XC
ÆTATIS SVÆ LXXV.

XLI.

A Sainte-Marie-de-la-Rotonde (le Panthéon).

1703. — Platel du Plateau.

D. O. M.
QVI ABVNDANTIA PIETATIS SVÆ
MERITA SVPPLICVM EXCEDIT ET VOTA
HANC ABVNDE FVIT EXPERTVS
FRANCISCVS PLATEL DV PLATEAV
PRESBYTER NOBILIS LOTHARINGVS. I. V. D
ATQVE PROTHONOTARIVS APOSTOLICVS
QVI PRÆTER SPEM AC VOTVM
AFFLANTE DEI NVTV
DEI PARAQVE VIRGINE FAVENTE
HVIVS INSIGNIS ECCLESIÆ CANONICVS
INSTALLATVS III NONAS. SEPTEMBRIS
ANNO M. DC. LXXXV
HANC GRATIAM TOTAM DEO DEBITAM
PRO DEI GLORIA MANIFESTANDAM PEROPTAVIT
POST OBSEQVIVM SEPTEM SVMMIS PONTIFICIBVS
ALEXANDRO VII. ET VIII. CLEMENTI IX. ET X.
AC INNOCENTIO XI. ET XII. NEC NON CLEMENTI XI.
AB EIVS AD PONTIFICATVM ERECTIONE
IN OFFICIO DATARVM PARVARVM DATARIÆ APOSTOLICÆ
SVMMA CVM INTEGRATIS ET FIDELITATIS LAVDE EXHIBITVM
FVNDATIS RESPONSORVS SEX IN FESTIS B. M. V.
ANTE HANC EIVS A DIVO LVCA PICTAM ICONEM CANTANDIS
ET ANNIVERSARIO PRO ANIMÆ SVÆ REFRIGERIO
IAM CÆLI TVBAM EX PIORVM SVFFRAGIO MITEM
SPERANS SED TREMENS SVB HOC MARMORE
QVOD ADHVC VIVENS SIBI PONI CVRAVERAT PRÆSTOLATVR
OBIIT ANNOS NATVS LXXVIII.
DIE XXVIII. MARTII AN. M. DCC. III.

Ici, l'écusson des armes à trois coupes ou platels, posés 2 et 1, et à un chevron brisé chargé de larmes (A).

STEMMA. NOTAT. LACRYMAS. SIC. MORTEM. FRACTIO. TIGNI
NE. LACRYMAS. STILLET. POST. SVA. FATA. NOVAS
VIRGO. DEI. GENITRIX. INOPI. CLEMENTER. ADESSE
COLLEGISQVE. SVIS. PRONA. FAVERE. VELIT.

(A) C'est à ce blason, assez étrange, comme tout le reste de l'épitaphe, que se réfèrent les deux distiques qui la terminent, dans un style digne de l'ensemble de la composition ; on comprend, néanmoins, que ce marbre recouvre les restes mortels de Mgr François Platel du Plateau, Lorrain, prêtre, docteur en droit civil et canonique, protonotaire apostolique, chanoine de Sainte-Marie-ad-Martyres (l'ancien Panthéon d'Agrippa), depuis 1685, et attaché à la Daterie apostolique, sous les sept pontificats d'Alexandre VII et VIII, Clément IX, X et XI, Innocent XI et XII. Ce prélat mourut à Rome, le 28 mars 1703, âgé de 78 ans. Outre la fondation pieuse en l'honneur de la sainte Vierge, dont parle l'inscription ci-dessus, Mgr Platel du Plateau a laissé à l'église Saint-Nicolas-des-Lorrains un legs, avec obligation de messes, pour le repos de son âme, qui continuent à s'y célébrer annuellement, au nombre de six, ainsi que vingt-une autres, dont un anniversaire chanté, pour Remi Platel, son parent.

XLII.

A Saint-Nicolas-des-Lorrains.

1717. — Nicolas Thiebaut.

Tombe de Nicolas Thiebaut, prêtre, natif de Bémont, au diocèse de Toul, en Lorraine, plusieurs fois recteur (biennal) de la Congrégation de Saint-Louis-des-Français, et chapelain, durant 42 ans, de l'église Saint-Nicolas-des-Lorrains, à laquelle il laissa ses biens en mourant, le 9 février 1717, à l'âge de 95 ans ; c'est ce que nous apprend cette inscription :

D. O. M.
NICOLAO THIEBAUT SACERD. LOTHARINGO
EX LOCO DE BEMONT TVLLENSIS DIOECESEOS
PLVRIES CONGREGATIONIS S. LVDOVICI
NATIONIS GALLICANÆ RECTORI
AB ANNIS QVADRAGINTA ET DVOBVS
HVIVS LOTHARINGORVM ECCLESIÆ
DIVIQVE NICOLAI EXIMIO CVLTORI ET CAPELL.
ANNO ÆTATIS NONAGESIMO QVINTO
DIE IX. FEBRVARII M. DCC. XVII
DEFVNCTO BENEFACTORI
LOTHARINGORVM CONGREGATIO
EX TESTAMENTO HÆRES
HOC INSIGNIS MEMORIÆ MONVMENTVM
POS.

XLIII.

A Saint-André delle Fratte.

1734. — Nicolas prince de Beauvau.

Dans cette église, située près le collége de la Propagande, et devenue, récemment, célèbre par la subite et miraculeuse conversion de l'israélite Alphonse Ratisbonne, on voit, près la porte latérale, un monument en marbre, renfermant les cendres de Nicolas-Simon-Jude de Beauvau, des princes de Craon et du Saint-Empire romain, grands d'Espagne de première classe, etc.

Aîné de son illustre maison, Nicolas de Beauvau, attiré de bonne heure par une vocation sainte, renonça aux honneurs du siècle, et après de brillantes et fortes études, vint à Rome pour y recevoir les ordres sacrés. A peine

avait-il pris le sous-diaconat qu'une maladie violente l'enleva de ce monde, à l'âge de 23 ans 7 mois et 3 jours, le 1er juin de l'an 1734, il mourut en répétant ces paroles de l'apôtre (ad Philipp., c. 1, v. 21) : « *Mihi vivere Christus est et mori lucrum.* Jésus-Christ est ma vie et la mort m'est un gain. » C'est ce que nous apprend son épitaphe, composée par son frère, François-Vincent de Beauvau, primat de Lorraine :

D. O. M.
NICOLAO SIMONI IVDÆ DE BEAVVAV
EX S. R. I. PRINCIPIBVS DE CRAON HISPAN. MAGNATIBVS I. CLASSIS
PRÆCLARO INGENIO ET MORVM INNOCENTIA PRÆDITVS
VBEREM DIVINARVM HVMANARVMQVE SCIENTIARVM
ET PRÆSERTIM MATHESEOS
COPIAM ASSECVTVS
VT DEO LIBERIVS MILITARET
ABDICATIS ETSI NATV MAIOR GENTILITIIS HONORIBVS
ET OMNI SPE SÆCVLI CONTEMPTA
SVBDIACONATVS ORDINEM ROMÆ SVSCEPIT
QVO VIX ASSVMPTO
PRÆMIVM QVOD EMERITVS EXSPECTASSET
FLORENTE ÆTATE
SED IAM CÆLO MATVRVS TIRO ACCEPIT
GRAVI MORBO DECVMBENS SÆPIVS ILLVD VSVRPAVIT
MIHI VIVERE CHRISTVS EST ET MORI LVCRVM
FRANCISCVS VINCENTIVS DE BEAVVAV
LOTHARINGIÆ PRIMAS V. S. R.
PROTONOTARIVS APOSTOLICVS EXTRA NVMERVM
FRATRI AMANTISSIMO
HIC IN SPE RESVRRECTIONIS QVIESCENTI
P. C.
VIXIT. AN. XXIII. MENSES VII. DIES III.
OBIIT KAL. IVN. AN. REP. SAL. M. DCC. XXXIV.

XLIV.

1735.

Inscription en Italien sur marbre encastré dans le mur latéral extérieur de l'église Saint-Nicolas, rue des Lorrains (*Vicolo dé Lorenesi*) qui conduit à la place Navone :

SI PROIBISCE IL BUTTARE LE
IMMVNDITIE IN QVESTO VICOLO
SOTTO PENA DI SCVDI DIECI ET
ALTRE PENE ANCHE CORPORALI
IN CONFORMITA DELL'EDITTO DI
MONSIGNOR PRESIDENTE DELLE
STRADE DELLI 9 APRILE
1735.

Elle défend, comme on voit, de jeter des immondices dans cette rue des Lorrains, sous peine de dix écus romains d'amende, et autres châtiments, même corporels, en conformité de l'édit de Mgr le président *delle Strade* (la petite et grande voirie) du 9 avril 1735, sollicité par les recteurs de la Confrérie de Saint-Nicolas-des-Lorrains.

XLV.

A Saint-Jean-des-Florentins.

1743. — Angèle Gellée.

Près la chapelle du Saint-Sacrement, à terre, marbre sépulcral d'Angèle Gellée, petite nièce de Claude Lorrain, épouse de Joseph Saliceti, de Rome, décédé le 10 juin 1743, à l'âge de 38 ans, suivant cette épitaphe :

D. O. M.
HIC IACET CORPVS
ANGELÆ GELLÉE
VXORIS
IOSEPHI SALICETI ROM.
QVÆ ÆTATEM XXXVIII. ANN.
AGENS
DIE X. IVNII. M. DCC. XLIII
EX HAC VITA MIGRAVIT
CVIVS INTVITV SVVS VIR
HOC SEPVLCHRVM PRO SE ET SVIS
IN POSTERVM ELEGIT.

XLVI.

A Saint-Nicolas-des-Lorrains.

1750.

Sur les chambranles de marbre des portes qui donnent dans la sacristie et des portes saintes, en face :

ANNO IVBILEI M. DCC. L.

Ces inscriptions indiquent la date de l'achèvement des travaux d'embellissements faits par les soins du recteur Dominique Fabri, à la décoration intérieure de cette église et terminés l'an du jubilé 1750, sous le pontificat de Benoît XIV ; ils consistent en peintures, dorures, stues et revêtements des murs et piliers, d'ordre ionique, en jaspe de Sicile et autres marbres les plus précieux. Les peintures de la coupole, qui représentent saint Nicolas reçu dans la gloire du Paradis et celles de la voûte de l'église, sont de Corrado Giaquinto, de Bari, au royaume de Naples, élève du Soli-

mène de Conca, et qui est aussi l'auteur des deux tableaux à l'huile situés, le premier à *cornu evangelii*, et représentant une tempête apaisée par le saint, et le second, du côté de l'épître, une prédication du même.

Les quatre tableaux sculptés de plein et demi-relief en stuc, par Jean Grossi, romain, et encadrés dans les marbres de la nef, sont relatifs à la légende du saint patron, titulaire de l'église, et représentent sa Naissance, son Abstinence, sa Charité et son Election à l'épiscopat, suivant les inscriptions ci-après, placées au-dessous de chaque tableau respectivement :

XLVII.

NATVS A MATRE STERILI
ORAT IN BALNEO DVABVS HORIS.

XLVIII.

QVARTA ET SEXTA FERIA
ABSTINET AB BIBERE (*sic*).

XLIX.

MORTVIS PARENTIBVS
DAT OMNIA PAVPERIBVS.

L.

NOCTV ORANS AD FORES ECCLESIÆ
MANE ELIGITVR IN ARCHIEPISCOPVM.

LI.

A Saint-Nicolas-des-Lorrains.

Sur une grande dalle de marbre, à l'entrée du sanctuaire, on lit l'inscription suivante :

D. O. M.
SEPVLCHRVM
PETRI BERTON IOSEPHI MONACO
SORORVM ET SVCCESSORVM.

Elle est sans date, mais nous avons vu plus haut, dans le procès-verbal de la séance de la Congrégation des Lorrains du 30 mars 1750, que Pierre Berton était alors premier recteur et Joseph Monaco membre de cette confraternité, et plus tard encore, en 1752 et 1756, ce qui nous donne l'époque approximative de l'épitaphe ci-dessus.

LII.

A Saint-Nicolas-des-Lorrains.

1758. — Dominique Fabri.

Huit ans après l'achèvement des travaux ci-dessus indiqués, l'abbé Dominique Fabri, prêtre, administrateur pendant 47 ans de l'église Saint-Nicolas, au zèle duquel on en est principalement redevable, mourut le 2 juin 1758, à l'âge de 80 ans ; et le clergé de Saint-Nicolas voulut perpétuer le souvenir de sa reconnaissance par l'inscription ci-après sur la tombe du défunt :

D. O. M.
DOMINICO FABRO SACERDOTI
PIETATE DOCTRINA REBVS EGREGIE GESTIS ILLVSTRI
QVOD
ÆDEM S. NICOLAI NATIONIS LOTHARINGORVM
QVADRAGINTA ET SEPTEM ANNOS
SANCTISSIME ADMINISTRAVERIT
REDDITIBVS ORNAMENTIS NOVISQVE PRIVILEGIIS
AVGERI CVRAVERIT
ÆDIS EIVSDEM PRESBYTERI
BENEMERENTI COLLEGÆ OLIM SVO
GRATI ANIMI MONVMENTVM
MOESTISSIMI
POS.
OBIIT IV. NONAS IVNII AN. DNI. M. DCC. LVIII
ÆTATIS SVÆ LXXX.

LIII.

A Saint-Nicolas-des-Lorrains.

Sur le pavé du sanctuaire, un marbre scié en deux et placé par moitié à droite et à gauche de l'autel, contient l'inscription ci-après, que nous croyons devoir conserver ici, bien qu'étrangère, par son objet, à notre église, et qui semble provenir du Musée d'une Académie d'antiquaires européens à Rome, fondée par un sieur Bels, peut-être lorrain :

IVSSV MANDATVVE D. BELS. QVISQVIS ES SVMMÆ MEDIÆVE
AVT EXIGVÆ SORTIS HIC SI LVBET SISTITO PERSPICITO
ARBITRIO
TVO LEGITOMANVS ABSTINETO. SI QVIS HVIVSCE IVSSIONIS
ERGO ADVERSVM IERIT FECERITVE ADIVDICATVS ESTO
HOSTIS ACADEMIÆ NOSTRÆ ET EORVM QVI ANTIQVITATIS
VENERANDÆ STVDIO ROMAM VISVNT MAGISQVE SI
ASPORTANDI
LIBIDO DEPRÆDANDIVE CAVSSA INCESSERIT. QVOD SCELVS
SVPER OMNE FACINVS AC SI SACRA PENETRALIA LEGERIT
PVTANDVM.

LIV.

A la prison Mamertine, au Forum.

1842. — Mgr de Forbin-Janson, évêque de Nancy.

HONORI
AVGVSTI. MARIÆ. IOSEPHI. KAROLI
E. COMITIBVS. DE. FORBIN. JANSON
EPISCOPI. NANCEI EN SIVM. ET. TVLLENSIVM
PRIMATIS. LOTHARINGIÆ
ADLECTI. INTER. ANTISTITES. ADSTATORES. AD.
SOLIVM. PONT. MAX
QVOD
RELIGIONIS. PIETATISQVE. CAVSSA
MAMERTINVM ET TVLLIANVM. CARCEREM.
SS. APOST. PETRI. ET. PAVLI. ROMAN. PRINC.
MIRACVLIS CONSECRATVM
OMNI. CVLTV. ORNAVERIT
ARAM MARMOREAM
AB. SE. NOVO. OPERE. IN. MELIOREM.
SPLENDIDIOREMQ. FORMAM
RESTITVTAM. RITE. DI CAVIT
SODALITAS. IOSEPHIANA
VT. SODALICIARII. SVI. BENEFICIA. AD. POSTEROS.
PROPAGARET
CVRANTIBVS
MICHAELE FERRARI. PRÆFECTO
ANTONIO. PICCONI } MAGISTRIS
GABRIELE. CANINA }
VI. KAL. IVLII. ANNO. M. DCCC. XLII.

A l'entrée du cachot inférieur de cette prison, reconnaissable encore à la description qu'en donne Salluste, dans

son Jugurtha, et que la tradition de Rome chrétienne rend plus tard, sous Néron, le séjour des saints apôtres Pierre et Paul, quelque temps avant leur martyre, on lit l'inscription ci-dessus, posée par l'archiconfrérie de Saint-Joseph des Charpentiers, gardienne de ce sanctuaire, « en l'hon-» neur de Monseigneur Auguste-Marie-Joseph-Charles, des » comtes de Forbin-Janson, évêque de Nancy et de Toul, » primat de Lorraine, qui, le 26 juin 1842, consacra l'autel » de marbre érigé à ses frais, dans ce cachot, » et orné d'un tableau bas-relief de bronze doré, œuvre de M. Bonassieux, statuaire français, qui représente le baptême conféré, en ce même lieu, par l'apôtre saint Pierre à ses geôliers, Processus et Martinien, l'an de J.-C. 69.

Au bas de ce même bronze, sorti des ateliers d'Eugène Conon, fondeur à Paris, 1843, est gravée l'inscription en italien :

LV.

AVGVSTO DE CONTI DI FORBIN JANSON VESCOVO DI NANCY E TOUL FRATELLO DELLA VEN. ARCI CONFRATERNITA DI S. GIUSEPPE DE FALEGNAMI DONO L'ANNO 1845.

Cet intéressant monument de l'art français et de la pieuse libéralité de feu Monseigneur de Janson, ne put être transmis à Rome qu'après le décès de l'illustre évêque donateur, et membre de l'archiconfrérie de Saint-Joseph des menuisiers, où sa piété de grand seigneur se tenait honorée de remplir la charge de premier Custode de la prison Mamertine ; il fut béni solennellement le 28 juin 1845, veille de la Saint-Pierre, par Son Eminence le cardinal Spinola, protecteur de l'archiconfrérie, et fixé ensuite sur l'autel qu'il décore, et où le lendemain, 29 juin, fête du prince des

apôtres, pour la première fois le saint sacrifice de la messe fut offert, en présence d'une pieuse assemblée de fidèles, par l'auteur de la présente Notice et successeur de Mgr de Janson dans la charge de premier custode de la prison Mamertine.

Le 30 octobre 1844, ainsi que le rapporte le Journal de Rome (*Notizie del Giorno*) du 14 novembre de la même année, la confrérie de Saint-Joseph des charpentiers avait célébré, avec une grande pompe un service religieux pour Mgr de Janson, et assisté, en corps, à la messe de *Requiem* chantée par Mgr Pierre La Croix, premier custode, cérémonie à laquelle les fidèles étaient invités par une inscription placée sur la façade extérieure de l'église, et que nous croyons devoir conserver dans ce recueil, d'après le texte qu'en donne le journal romain précité.

LVI.

Sur la façade de l'église Saint-Joseph-des-Charpentiers, au Forum.

1844. — Mgr de Forbin-Janson.

AVGVSTO. MARIÆ. IOSEPHO. KAROLO
E. COMITIBVS. DE. FORBIN IANSON
EPISCOPO. NANCEIENSIUM. ET. TVLLENSIVM
PRIMATI. LOTHARINGIÆ
INTER. ANTISTITES. AD. SOLIVM. PONT. MAX.
ADLECTO
PRIMARIO. SVBIECTI. MAMERTINI
ET. TVLLIANI. CARCERIS. CVSTODI
CONFRATRI. AMANTISSIMO
TAM. BENE. DE. IOSEPHIANA. SOCIETATE. MERITO
SODALES. IVSTA. PER SOLVVNT.

LVII.

Au Capitole, salle des Conservateurs du Peuple romain.

1849. — Victor Oudinot duc de Reggio.

XII. KAL. SEPTEMBRIS
AN. VRB. COND. MM. DC. II. PII. IX. P. M. IV
IN. ÆDIBVS. CAPITOLINIS
XXVIRI. CVRATORES. VRBIS. CVM. CONVENISSENT
VERBA. FACTA. SVNT. DE. VICTORE. OVDINOTIO. RHEGII
DVCE. QVI. CVM. PRÆFECTVS. EXERCITVI. GALLORVM
ITALICO. PONTIFICIÆ. POTESTATIS. ET. PVBLICÆ
LIBERTATIS. RESTITVENDÆ. CAVSSA. ADVENISSET
STRENVE. SAPIENTER. FELICITERQVE. REM. GESSIT
SVA. MILITVMQVE. VIRTVTE. CIVIVM. ANIMOS. SIBI. DEVINXIT
EA. DE. RE. PLACVIT. CVDI. NVMISMA. SIGNATVM. IPSIVS
DVCIS. IMAGINE. QVOD. POPVLI. ROMANI. VOLVNTATEM
AVCTORI. PACIS. SERVATORI. VETERVM. MONIMENTOR.
TESTARETVR
D. ODECALCHVS. PRINCEPS. XXVIRORVM
IOSEPH. ROSSIVS. SCRIBA.

Daté du capitole le XII des kalendes de septembre (21 août), de l'an de la fondation de Rome 2602, 4e du pontificat de Pie IX, et gravé sur un marbre, placé dans la grande salle du Palais des conservateurs, au Capitole, ce décret de la magistrature de la ville de Rome, rédigé dans la forme et le style des anciens sénatus-consultes du sénat romain, « contient l'éloge de Victor Oudinot, duc de Reggio, géné-
» ral en chef de l'armée française, envoyée en Italie pour
» le rétablissement de l'autorité pontificale et de la liberté
» publique ; rend hommage à sa valeur, à sa prudence,
» comme au courage de ses vaillants soldats, et pour attes-
» ter la reconnaissance du peuple romain, décide qu'une

» médaille sera frappée à l'effigie du général pacificateur,
» et conservateur de la ville et de ses antiques monuments. »

Nous sommes heureux de clorre cette longue série d'inscriptions relatives à la Lorraine à Rome, par un monument épigraphique et un souvenir aussi glorieux pour un des nobles fils de cette antique province, dont le nom, déjà illustré par d'autres vaillans exploits, est désormais inséparable de la mémoire de l'un des plus grands et plus profonds événements historiques des temps modernes. La ville de Bar s'honore, à juste titre, d'avoir donné le jour au maréchal de France duc de Reggio, et cette gloire reçoit à jamais un nouvel éclat du général Victor Oudinot, son fils, commandant en chef l'expédition de l'armée française et le siége de Rome, en 1849.

TABLE

DES PIÈCES JUSTIFICATIVES.

1. Lettres apostoliques de Sixte IV, du 15 mars 1473, portant concession de la chapelle Saint-Etienne (sise à Rome, région du Pont-Saint-Ange), en faveur d'une confrérie de laïques transalpins.

2. Ordonnance du duc de Lorraine, Charles III, en date du 3 mars 1582, autorisant le prélèvement de deux pour cent sur la taxe, en cour de Rome, des bénéfices consistoriaux de Lorraine en faveur de l'église Saint-Louis-des-Français à Rome, et de deux ducats seulement pour chaque bénéfice non consistorial.

3. Bulle de Sixte V, du 12 octobre 1587, confirmative de l'érection de la confrérie de Saint-Nicolas et de Sainte-Catherine-des-Lorrains, dans l'église de Saint-Louis-des-Français à Rome (inédite).

4. Bulle (*dum ad Sacram*) de Grégoire XV, du 5 octobre 1622, portant concession, à perpétuité, de l'église Saint-Nicolas-in-Agone à la confrérie de Saint-Nicolas-des-Lorrains, à Rome.

5. Acte notarié de la prise de possession de l'église Saint-Nicolas-in-Agone, en vertu de la bulle ci-dessus, par les officiers de la confrérie des Lorrains, le jeudi 13 juillet 1623.

6. Procès-verbal de la séance de la congrégation de Saint-Nicolas-des-Lorrains, du 30 mars 1730, et rescrit d'icelle, du 19 avril suivant, qui, sur la demande du révérendissime abbé J.-B. Piart, postulateur de la cause de béatification du vénérable Pierre Fourier près le Saint-Siége, autorise l'érection, à perpétuité, dans l'église nationale de Saint-Nicolas-des-Lorrains, d'un autel en l'honneur dudit bienheureux Pierre Fourier, béatifié par décret apostolique publié le 29 janvier 1730, dans la basilique de Saint-Pierre-du-Vatican.

7. Contrat passé, le 28 septembre 1746, entre Dominique Fabri, au nom de la confrérie des Lorrains, et les maîtres marbriers, Jean André Volpini et Joseph-Marie Bay, solidairement, pour le revêtement en jaspe de Sicile et autres marbres précieux, de l'église Saint-Nicolas-des-Lorrains, moyennant la somme de deux mille écus romains.

8. Tableau du personnel du conseil de la confrérie des Lorrains, à Rome, de l'an 1730 à l'an 1797, époque de son extinction.

9. Relevé des recettes perçues par l'église et hospice de Saint-Louis-des-Français à Rome, sur les taxes pour expéditions des bulles des bénéfices consistoriaux et non consistoriaux de France, de l'an 1668 à l'an 1789 inclusivement, pendant une période de 125 ans, d'après les registres de la comptabilité dudit établissement de Saint-Louis de Rome.

10. Tableau des fondations perpétuelles de messes célébrées dans l'église Saint-Nicolas-des-Lorrains, suivant le dernier règlement fixé par le décret de la visite apostolique, du 18 novembre 1828.

11. Budget ordinaire de l'église Saint-Nicolas-des-Lorrains.

12. Décret de la congrégation des Rits, du 14 juin 1845, approuvé par S. S. le pape Grégoire XVI, le 20 des mêmes mois et année, qui autorise la réassomption de la cause de canonisation du B. Pierre Fourier, de Mattaincourt, sur la demande du postulateur, Pierre Lacroix.

POÉSIES POPULAIRES

DE LA LORRAINE.

Un décret du 15 septembre 1852, rendu sur le rapport de M. le Ministre de l'Instruction publique, a prescrit la formation d'un *Recueil des poésies populaires de la France*. Déjà le Comité de la Langue, de l'Histoire et des Arts s'est occupé de réunir les éléments de cette publication, et s'est adressé à ses correspondants pour leur en demander les matériaux (1). La Société d'Archéologie lorraine a cru devoir, de son côté, travailler à rassembler les poésies populaires de notre pays, pour en faire l'objet d'une publication spéciale. Elle n'a pas la prétention d'avoir formé une collection complète ; mais elle a pensé que cette manifestation attirerait l'attention des Lorrains sur ce genre de littérature

(1) C'est d'après les instructions publiées par ce Comité que nous avons classé les différents genres de poésies rassemblées dans notre recueil.

qui est loin d'être sans intérêt, et lui amènerait peut-être des communications curieuses destinées à compléter son recueil. La Société est donc loin de circonscrire le terrain ; tout au contraire, elle ouvre une voie non encore battue, elle donne ce qu'elle a pu trouver, en attendant et en sollicitant des documents nouveaux.

Les cantiques appelés Noëls (1), poésies touchantes et naïves, pleines d'inspirations élevées et de ces élans de foi si ardents chez nos aïeux, sont de beaucoup les plus nombreux de nos vieux airs nationaux. Dans plusieurs on verra des prières pour la pacification de la Lorraine ; ils paraissent avoir été faits au milieu de ces misères inouïes que souffrit notre pauvre patrie sous le règne orageux de Charles IV, sans qu'un seul instant la fidélité et l'amour pour le prince se soient refroidis dans les cœurs. On remarquera, entre autres, le couplet suivant :

Adorons le (Dieu) pour bonne étrene,
Le suppliant pour la Lorraine,
Afin que sa puissante main
Nous délivre de nos misères
En préservant le souverain
Des piéges de ses adversaires.

Il nous semble encore entendre nos pères chantant à mi-voix, pendant l'occupation française, ces refrains religieux et patriotiques. Certes, sans vouloir en rien contester le mérite de la poésie élevée, il est permis de goûter et d'aimer ces simples paroles de nos chants populaires, avec leurs rimes plus ou moins hasardées sans doute, mais qui

(1) Les Noëls que nous donnons ont été empruntés aux éditions originales de ces cantiques, comparées avec celles qui les ont suivies, et dans lesquelles se trouvent plusieurs rectifications que nous avons cru devoir adopter.

sont nés du peuple, qui ont été un peu composés et arrangés par tous, et que la mémoire de nos paysans a retenus.

Au point de vue des études linguistiques, qui sont bien loin de rejeter le patois, dans lequel, malgré sa grossièreté apparente, on rencontre tant d'expressions énergiques et naïvement pittoresques, et où se montre encore un reflet des dialectes qui précédèrent le français d'aujourd'hui, nos vieux Noëls offriront un intérêt sérieux.

La Société d'Archéologie a recueilli également quelques poésies historiques, mais malheureusement pas aussi nombreuses qu'elle l'aurait désiré. Sa collection, sous ce rapport, pourra s'enrichir de trésors inédits, dont elle provoque, autant qu'il est en elle, la communication.

I.

POÉSIES RELIGIEUSES.

A. KYRIOLÉS.

On donne le nom de *Kyriolés, criaulés, criolés,* à des espèces de cantiques que chantaient, le lundi de la Pentecôte, les jeunes filles de plusieurs paroisses voisines de Remiremont, dont les habitants étaient obligés de venir en procession à l'église des chanoinesses de cette ville. Afin de se faire reconnaître, les gens de chaque village portaient des branches de différentes façons d'arbres et d'arbrisseaux : Dommartin, du genièvre ; Saint-Amé, du muguet ; Saint-Nabord, du rosier sauvage ; Saint-Etienne, du cerisier ; Vagney, du sureau ; Saulxures, du saule ; Rupt, du chêne, et Ramonchamps, du sapin (1).

(1) Voir « Kyriolés ou cantiques qui sont chantez à l'Eglise de Mesdames de Remiremont, par des jeunes filles de différentes Paroisses des Villages voisins de cette Ville, qui sont obligez d'y venir en Procession le lendemain de la Pentecôte. A Remiremont, chez Cl. Nic. Emm.

Kyriolés de la paroisse de Domnartin.

Air n° 1 (1).

Kyrié, sire Saint Pierre,
Qui à Rome sied en chaire,
De céans êtes le patron,
A vous nous nous présentons ;
Kyrié chanter devons.
Par bonne dévotion.

Kyrié, sire Saint Romary,
Nous vous venons requérir,
En la ville de votre nom,
Donnez-nous protection. Kyrié, etc.

Kyrié, sire Saint Amé,
Comme l'Ecriture l'a nommé
De Saint Romary compagnon,
D'Austrasie jadis baron. Kyrié, etc.

Kyrié, sire Saint Martin,
Et Saint Laurent le martyr,
Que bien servir nous devons.
Car ce sont nos bons patrons, Kyrié, etc.

Laurent, imprimeur-libraire. 1773. » Nous nous sommes bornés à réimprimer ce recueil en y faisant de simples modifications de forme.

M. Richard, bibliothécaire de Remiremont, qui a rassemblé les airs des Kyriolés, a publié une petite dissertation sur ces anciennes poésies populaires, dont il fait remonter l'origine aux fêtes qui se célébraient dans quelques monastères à l'occasion de l'acquittement d'un droit, tel que celui des prémisses des fruits, des moissons, etc.

(1) Les airs des Kyriolés et des Noëls, dont la communication nous a été faite par M. Grosjean, organiste à Saint-Dié, sont placés à la fin des Poésies, avec des numéros correspondant à ceux qui se trouvent sous le titre de chaque morceau.

Kyrié, Vierge souveraine,
Le noble Duc de Lorraine,
Gardez-nous de torsion,
Nous vous porterons bon nom. Kyrié, etc.

Kyrié, Madame l'Abbesse,
Dieu vous mette en liesse,
Dame de Remiremont,
Et de la Religion. Kyrié, etc.

Kyrié, Doyenne et Sonrière,
La Secrette et l'Aumonière,
Une bonne gouvernation
De cœur nous vous souhaitons. Kyrié, etc.

Kyrié, dames Chante-nottes,
Et vous toutes dames dévotes,
De noble extraction,
Vos grâces nous vous demandons. Kyrié, etc.

Kyrié pour vous, Mesdames,
Qui n'êtes qu'un cœur et qu'une âme,
Qui vivez en bonne union,
Comme le veut la Religion. Kyrié, etc.

Vos aumônes et vos charités,
Et autres œuvres de piété,
Sont en admiration,
Aux pays des environs. Kyrié, etc.

Humblement nous vous prions,
Instamment nous vous demandons,
Que nos Pères du Saint-Mont
Ayent part à vos oraisons. Kyrié, etc.

Kyrié pour nous quatre chantres.
Dieu nous garde de malandre,

Et de tribulation,
Et de pestilation. Kyrié, etc.

A Dieu nous ferons nos prières,
Pour le grand Prévôt Saint-Pierre,
Afin que sa gouvernation,
Soit juste et sans lésion. Kyrié, etc.

Tous les Chanoines de céans,
Sénéchal et Lieutenant
Les Secrets leurs compagnons,
Gardez-les de torsion. Kyrié, etc.

Nous prions pour le Chancelier,
Et après pour le Sonrier,
Seigneurs sont de bon renom,
Donnez-nous vos bénédictions. Kyrié, etc.

A tous seigneurs nous prions,
A tous officiers demanderons,
D'accorder à nos cantons
Leur noble protection. Kyrié, etc.

Nous prions petits et grands,
Tous les Saints qui sont céans,
Que Dieu nous donne confession,
Grâces et consolations. Kyrié, etc.

Nous prions dévotement,
Le vrai Dieu du firmament,
De garder de trahison
La ville de Remiremont. Kyrié, etc.

Nous prions d'un bon cœur,
Pour les biens qui sont en fleurs,
Que Dieu nous donne bonne moisson
Et de tous biens à foison. Kyrié, etc.

Nous vous prions pour nos péchés,
Avec un cœur humilié,
Afin que Dieu nous fasse pardon,
Et nous en donne rémission. Kyrié, etc.

Pour la paix nous devons prier,
Qu'il plaise à Dieu nous l'envoyer,
Et aux trépassez nous dirons :
Que Dieu leur fasse pardon. Kyrié, etc.

Le Clocher et l'Enfermière
Nous mettrons en nos prières,
Et les Coquerelles y sont.
Ainsi finit la leçon.
Kyrié, chanter devons,
Par bonne dévotion.

Kyriolés de la paroisse de Saint-Amé.

Air n° 2.

Criaulé, gentil Saint sire Amé,
Criaulé, j'allons en pélerinage,
Criaulé, tous les mots que nous dirons,
Que Dieu veuille prendre en gré, par sa bonté,
Et tous les Saints et toutes les Saintes en priant Dieu,
Toutes les âmes sont hors de peines en priant Dieu.

Criaulé, veuves, femmes et orphelins,
Criaulé, que tous les mots que nous dirons,
Que Dieu veuille prendre en gré par sa bonté,
Et tous les Saints, etc.

Criaulé, pour les Dames de Saint-Pierre,
Criaulé, que Dieu leur donne bonne vie,

Et bonne vie et grand honneur pour servir Dieu.
Et tous les Saints, etc.

Criaulé, pour le très haut Roi puissant,
Criaulé pour le noble Duc de Lorraine,
Prince d'un très-grand renom,
LOUIS XV, son nom, et tous les Saints, etc.

Criaulé, gentil sire Saint Romary,
Criaulé, faites-nous vos portes ouvrir,
Car Saint Amé y veut entrer en priant Dieu,
Et tous les Saints, etc.

Criaulé, gentil sire Saint Urbain,
Criaulé, vous avez les biens en mains,
Remettez les fleurs en grains, en priant Dieu,
Et tous les Saints, etc.

Criaulé, prions le doux Jésus-Christ,
Criaulé, qu'il ait pitié des pécheurs,
Et des pécheurs et des pécheresses, en priant Dieu,
Et tous les Saints, etc.

Criaulé, veuves, femmes et enfants,
Criaulé, fléchissez le Tout-Puissant,
Par vos prières, vos cris et plaintes, en priant Dieu,
Et tous les Saints, etc.

Criaulé, prions la vierge Marie,
Criaulé, que Dieu nous donne paradis,
Dirons *Amen*, ainsi soit-il, en priant Dieu,
Et tous les Saints et toutes les Saintes en priant Dieu,
Toutes âmes sont hors de peines en priant Dieu.

Kyriolés de la paroisse de Saint-Nabord.

Air n° 3.

O criaulé ! quand notre sire Dieu fut né,
Chanson ne fut pas bien chantée,
Si ce n'étoit les criaulés.
O criaulé, ô criaulé !
En Jésus-Christ ayez nos cœurs,
Et tous les Saints et toutes les Saintes, oyez nos cœurs,
Mettez-lez hors de peines, en priant Dieu,
Et tous les biens où les fleurs sont veuillez garder.

O criaulé, au bienheureux Saint Urbain,
Qui avez tous les biens en mains,
Mettez-les tous en sûreté.
O criaulé ! ô criaulé ! etc.

O criaulé ! Dieu les garde de gelée,
Et de la grêle courroucée,
Et d'accident infortuné.
O criaulé ! ô criaulé ! etc.

O criaulé pour le bon Prince de Lorraine,
Que Dieu dans son pays maintienne
En grand repos, paix et santé.
O criaulé ! ô criaulé ! etc.

Criaulé, nous prions Dieu pour Mesdames,
Pour ceux qui ont soin de leurs âmes,
Et pour toute cette assemblée.
O criaulé ! ô criaulé ! etc.

Criaulé, Saint Pierre et Saint Romary,
Priez pour ceux qui sont ici,
A Saint Nabord donnez l'entrée.

O criaulé ! ô criaulé !
En Jésus-Christ oyez nos vœux,
Et tous les Saints et toutes les Saintes oyez nos vœux,
Mettez les âmes hors de peines, en priant Dieu,
Et tous les biens où les fleurs sont veuillez garder.
O criaulé, en Jésus-Christ oyez nos vœux.

Kyriolés de la paroisse de Saint-Etienne.

Air n° 4.

Criaulé, Saint Pierre et Saint Romary,
O bienheureux ! daignez vos portes ouvrir,
Car le martyr Saint Etienne veut venir,
C'est pour tenir conseil ensemble,
Qu'un bon conseil puissent-ils prendre,
Que ce soit pour nos corps et nos âmes,
Et que tout le monde de mieux en vaille.
O criaulé ! ô criaulé ! O Jésus-Christ oyez nos vœux,
Que tous corps Saints et toutes Saintes en priant Dieu,
Les âmes fidèles soient hors de peine et dans les cieux.

Criaulé, glorieux martyr Saint Urbain,
Qui savez que Dieu tient nos bleds en mains,
Priez-le d'y mettre et la fleur et les grains,
De les garder de tous airs mal sains,
Afin qu'ayant des biens abondamment,
Nous puissions le servir plus saintement
Et que tout le monde de mieux en vaille.
O criaulé ! etc.

Criaulé pour le bon Prince de Lorraine,
Pareillement pour sa Cour Souveraine,

Madame l'Abbesse, aussi la Doyenne,
Ces nobles Dames ici présentes de même,
Que leurs prières ne soient pas vaines,
Qu'après cette vie Dieu les mette hors de peine,
Et que tout le monde de mieux en vaille.
O criaulé ! ô criaulé ! O Jésus-Christ oyez nos vœux,
Que tous corps Saints et toutes Saintes en priant Dieu,
Les âmes fidèles soient hors de peine et dans les cieux.

Kyriolés de la paroisse de Vagney.

Air n° 5.

Criaulé est bien chanté, chanterons-nous ?
Criaulé, chanterons-nous, jouirons-nous ?
Criaulé, c'est pour Madame qui est aux fenêtres,
Criaulé, elle regarde à Mont ses Prés,
Criaulé, elle voit venir la croix tant belle,
La croix tant belle et le panon, oyez-nous Dieu,
Criaulé, ô Jésus-Christ ! oyez-nous Dieu.

Criaulé, c'est pour le Prince de Lorraine,
Criaulé, c'est pour toute sa noble compagnie,
Criaulé, c'est pour Madame la Sonrière,
Criaulé, pour la Secrette et l'Aumonière,
Criaulé, c'est pour les grands et petits,
Pour toutes les Dames de la Religion qui prient Dieu,
Criaulé, doux Jésus-Christ, oyez-nous Dieu.

Criaulé, bienheureux Saint Urbain,
Criaulé, vous y tenez les biens en mains,
Et y mettez les fleurs en grains, oyez-nous Dieu,
Criaulé, doux Jésus-Christ, oyez-nous Dieu.

Criaulé, pour Saint Romary d'en haut,
Et par Saint Goëry d'Epinau, oyez-nous Dieu,
Criaulé, doux Jésus-Christ, oyez-nous Dieu.

Criaulé, ô bienheureux Saint Romary,
Criaulé, nous demandons vos portes ouvrir,
C'est Saint Lambert qui veut entrer par sa bonté,
Et tous ceux qui sont après et qui prient Dieu.

Kyriolés de la paroisse de Saulxures.

Air n° 6.

Criaulé, criaulé, chantez Yaulé, (*bis*)
Criaulé, ceci n'est point une chanson, (*bis*)
Ce sont prières et oraisons, or prions Dieu,
Soyent toutes âmes hors de peine, nous prions Dieu.

Criaulé, nous venons en pélerinage, (*bis*)
Criaulé, bon pélerinage puissions-nous faire, (*bis*)
Que tous les biens de mieux en viennent, or prions Dieu,
Soient toutes âmes hors de peine, nous prions Dieu.

Criaulé, voici venir la croix tant belle, (*bis*)
La croix aussi le panon, or prions Dieu, (*bis*)
Criaulé en Jésus-Christ, gardez-nous bien,
Soient toutes âmes hors de peine, nous prions Dieu.

Criaulé, notre Dame est à la fenêtre, (*bis*)
Criaulé, qu'elle y regarde notre Saint Prix, (*bis*)
Criaulé en Jésus-Christ, gardez les biens,
Soient toutes âmes hors de peine, nous prions Dieu.

Criaulé, le bienheureux Saint Romary, (*bis*)
Criaulé, voici Saint Prix qui vous vient voir, (*bis*)

Et aussi Saint Barthélemi, or prions Dieu,
Soient toutes âmes hors de peine, nous prions Dieu.

Criaulé pour le bienheureux Saint Urbain, (*bis*)
Criaulé, qu'il y tient les grains en ses mains, (*bis*)
Criaulé en Jésus-Christ, gardez les biens,
Soient toutes âmes hors de peine, nous prions Dieu.

Criaulé, Dieu entremit ses fleurs en grains, (*bis*)
Criaulé, nous en ferons de bonnes aumônes, (*bis*)
Que les riches en donneront aux pauvres, or prions Dieu,
Soient toutes âmes hors de peine, nous prions Dieu.

Criaulé, Dieu entremit ses chanvres en lin, (*bis*)
Criaulé, c'est pour nos autels recouvrir, (*bis*)
Et pour les morts ensevelir, or prions Dieu,
Soient toutes âmes hors de peine, nous prions Dieu.

Criaulé, Dieu ne fait que de belles choses, (*bis*)
Criaulé, elles sont si belles et si bien faites, (*bis*)
Criaulé en Jésus-Christ, gardez-les bien,
Soient toutes âmes hors de peine, nous prions Dieu.

Criaulé. Dieu conserve notre bon Prince, (*bis*)
Criaulé, et toute sa noble compagnie, (*bis*)
Criaulé en Jésus-Christ, gardez-les bien,
Soient toutes âmes hors de peine, nous prions Dieu.
Criaulé, criaulé, chantez Yaulé.

B. NOELS (1)

Ou Cantiques sur la naissance de Jésus-Christ.

PREMIER NOEL.

Air n° 7.

Les Pasteurs.

Jasu (2) ! jà lou cœuër transi (*bis*) ;
Lé peute gens que vacy,
Que nous approche !
Pernez tortot vos guillots,
Et meu j'penra mé soche.

Les Rois.

Nous sommes trois Rois d'Orient (*bis*),
Qui venons d'un cœur riant,
Dans la Judée,
Pour adorer l'Enfançon,
Qu'avons vu en idée.

Les Pasteurs.

Vos li troubla lou repou (*bis*) ;
En val yenque que me fâ pou ;
Da les épâles,
Lait ben lou corps d'enne gens,
Ma lé tête d'in More.

Les Rois.

Ne vous étonnez de rien (*bis*),
C'est un Ethiopien,
Qui ne recherche
Que d'adorer à genoux
L'Enfant dedans la crèche.

(1) On trouvera, à la fin des Poésies, un glossaire des mots patois les plus difficiles à comprendre.

(2) Exclamation du nom de Jésus.

Les Pasteurs.

Mort-Dié ! vos n'y entreroz pas ; (*bis*)
Vos veniz mengi lou soupa
Qu'on li épôte ;
Oce ainsi qu'i fât veni
Quand on n'y voit pu gote ?

Les Rois.

Encore qu'il soit noire nuit (*bis*),
Nous voyons que tout reluit
Dans cette étable ;
Permettez-nous d'y entrer
Pour servir à sa table.

Les Pasteurs.

Veniz, vos dites moult ben : (*bis*)
Tant lou sô que lou métain,
Devant l'aurore ;
Çôto lé mère de clarta
Que lou slot adore.

Les Rois.

Préparons donc nos présens, (*bis*)
D'or, de mirrhe et d'encens,
Avant l'entrée,
Pour adorer l'Enfançon
Et la belle Accouchée.

Les Pasteurs.

Lou foin, lou trein, ç'ot son or, (*bis*)
Lé porreté, so trésor,
Et n'en vut d'âte ;

Rouatez sé porre mâhhon,
Elle vât meux que lé vôte.

Les Rois.

Pasteurs, à ce que je vois, (*bis*)
Vous savez toutes ses lois,
Et les Prophètes ;
Instruisez-nous pleinement
De toute cette fête.

Les Pasteurs.

Peuque v'atoz pouttié (*bis*)
De bonne volonté,
Pernez courreige
I vo dirê ce qu'i sçait
En mo bon gros langueige.

Les Rois.

Si le languaige est pesant, (*bis*)
Le discours en est plaisant
Et profitable,
Pour nous disposer tous trois
A entrer dans l'étable.

Les Pasteurs.

Qui ot ce peut châbrouié (*bis*)
Ot-il de lé compégnie ?
Qu'i se recurre !
I ferei pou é l'Affant
Avou sé reouature.

Les Rois.

Bergers, ne savez-vous pas (*bis*)

Qu'il est descendu ci-bas,
Pour tout le monde,
Et secourir en mourant
Les mortels de ce monde?

Les Pasteurs.

Ne feyez tant lou savant (*bis*)
V'natez ca ware avant ;
Que fa ti fare ?
Quand vos entrerez dedans,
Pou ne li me déplare.

Les Rois.

Bergers, nous vous prions, (*bis*)
Avant que nous entrions,
De nous apprendre
Quelles sont ses qualités,
Quel honneur lui faut rendre ?

Les Pasteurs.

D'honnour vos ne l'en serins, (*bis*)
Tant rende que li appartint :
Lou Cie, lé tarre,
Ç'ot lou moindre de ses biens ;
Pensaz si ce n'en n'a ouare.

Les Rois.

Bergers, ne méprisez point (*bis*)
Celui de qui Dieu prend soin ;
Voilà l'Etoile
Qui nous a prédit, de sa part,
Cette bonne nouvelle.

Les Pasteurs.

Ico, pa lé tête Dié, (*bis*)
Que je sins des porres bergers
De lé monteigne ;
Je sons bin assi savants
Que çôs de lé campeigne.

Quand les Ainges sont venus (*bis*)
Chantant tout fin ménu
Sus note côte :
Pâ su tarre, gloire é Déi
J'atôs tout d'escoute.

Ç'ot lou grand mâte di Cie (*bis*)
Que j'eppelons Messie,
Evant tout ête,
Bin pu viex que cette Dême,
De l'aîge de sou Père.

Pensèz vos que sou siro (*bis*)
Ç'ot ce pôre vieil onclo
Qu'ot sus sé selle ?
L'ot bin méri de lé Dême,
Mâ sé mère ot pucelle.

Lé musique qu'on li fat (*bis*)
Ç'ot *ut*, *ré*, *mi*, *fa*, *sol*, *la*
Et ç'ot les Ainges,
Que lou venont endremi
Tous les jours é lé rechainge.

Mâ qui vous é fat veni, (*bis*)
Ç'ot l'*Ancilla Domni* :
Lé belle Dême,

En qui l'Homme s'ot fât Déi,
En qui Déi s'ot fat Homme.

N'y e't-i dans lou Cie, (*bis*)
Que soye pu clare que li,
Ç'ot lé pu belle
Que sôye dans lou firmament
De l'Eglise nouvelle.

I pâlerons bin pu hât (*bis*)
Mai vous ne sarez que çat
De lé musique
Que cause cette union
Qu'on dit hypostatique.

Sire Joseph rouaties vor (*bis*)
Si voute gâchenot dort ;
Qu'on lou revoille,
Vacy da ros, da signours
Que li épotiont mervoille.

Le roi Baltazard.

Sire, lui dit Balthasard, (*bis*)
Avec un humble regard
Voicy la mirrhe
Qu'à Votre Immortalité
J'offrirai la première.

Les Pasteurs.

As-t-i vra qu'i meuret ; (*bis*)
Qu'en tare on lou bouteret
Pou quarante heures ;
Mâ i resusciteret
Sans que jemas i'meure.

Gaspard.

Du plus profond de mon cœur (*bis*)
J'offre une coupe d'odeur,
Sous l'assurance
Qu'il a de la vérité
De sa divine essence.

Les Pasteurs.

Je cros que ç'ot de l'encens, (*bis*)
Que qui ne lou voit lou sent ;
Lé créâture
Que nous represente meux
Sé divine nature.

Melchior.

O grand roi, dit Melchior, (*bis*)
Recevez de moi cet or,
Que je vous offre ;
Car c'est du plus épuré
Qui soit dedans mes coffres.

Les Pasteurs.

Vos vos estins eccouda (*bis*)
Pou vos fare recouda de vos offrandes
Ello v's-en, qu'eul ot tad ;
Bon sôr,
Déi vou lou rende.

Les Rois.

Mais nous vous remercions (*bis*)
Des bonnes instructions
Et de l'entrée

Que vous nous avez donnée
Vers la Vierge accouchée.

Les Pasteurs.

Rangueuna vos grands marcis, (*bis*)
J'en sons tout farcis
Mé récompense
N'et autre que mon Jésus ;
Déi vou donne bonne chance !

SECOND NOEL.

J' n'entendrons pu de fanfarres ;
Les ros ne ferant pu lé guerre,
Les feux étiarrans desus les monts ;
Les lantanes étiarrant lé rue,
De Saint-Quantin jusqu'é Chormont,
Lou premié jou de sé venue.

Tous les pussans, tous les prouvinces,
Sçavant ben qu'li vanret in Prince,
Pu grand que zoz, et pu pussant ;
Ç'ot pourquoy i posant les airmes,
Sans coup feri, sans point de sang
Et sans éwoy sonné l'élairme.

Si v'demandez d'étvot ce Prince ;
En qué peys ? en qué prouvince ?
Nusan peut dire d'et queul lot
De cheu qui l'ottu, et de qué luë d étvot
Ot ce in rò ou in volot ?
Ou bin ot-ce lou feu de Duë ?

Demandans vor è l'estrologue,
Ou bin à savant épilogue,
Si n'est rin dans lou firmament
Qu'en pusse dire das nouvelles ?
I guégero assuriément,
Que li padrint bie leu çarvelles.

Veute guégie qu'en tout' lé France,
Evou sé foche et sé pussance,
Non pu que dans lou Peï-Bas,
Ne dans toutes les Espeignes,
Las tras Roys venant de Saba.
Ne lou trouvant n'en Ollemeigne.

Ç'ot bien être asne de neture,
Que ne leyt pas son escriture,
Prens vor lou Viel Testament :
Leys vor le prophète Isaï,
I te direi assuriément,
Ce qu'et dedans sé prouphétie.

On trouve dans la Tarre Sainte,
D'vâ Bethléem eune Vîrge enceinte,
D'en offant qu'ot homme et ç'ot Duë.
Qu'ot évou Joseph et doux bêtes :
Ç'ot assuriément dans ce luë
Qu'ot ce Roy qu'on tient pou prophète.

On y dit bin dât's *Oremus*,
Que ce *Te Deum laudamus* ;
On nous y pâle d'union :
Ce qu'on y dit est tout mystique
L'homme et Duë n'font c'une jonction.
Qu'ot l'union hypoustatique.

On dit de bin pu belles aiffares,
On crie pâtout : lé pâ su tarre
É ceux de bonne volonta !
Ceux que vourant wor ce Messie
I n'ont qu'icy tout quitta
Et i lou warron dans lou Cie.

TROISIÈME NOEL.

Sur l'air : *Hélas ! où fuyez-vous ?*

Elairme, compaignons,
Ca je voüe de bin long
In gros moua de gendairmes et soudairs,
Que nous panrons nos troupés tout en air,
Hélas ! je sons padius ;
Tout en a nôre ;
I sont drus et menus,
I feront lé guerre à riche et à pôre,
S'me Déi ! je sons pris,
Si nous trouvons toussy.

Basselles et péturés,
I n'am' temps de pâler,
Vite, à putôt, courez permi les champs,
Pou remessé nos troupés tout d'in tems ;
Boutez Brisso êprès,
Évou Fidèle,
Pou les ertonnés
Pendant que j'fera lé sentinelle,
Ca je serins pris
Si nous trouvins toussy.

Chan, je voïe in goujair,
Dessus in dromadair,
Qu'a tout perlu pou panre le devant,
Je li vai demandé tout en pessant
Quelles gens sont celé ?
Si ça de guerre,
Et si se fât savé :
Si l'ou fallôt, que de misère
S'me Déi ! je sons pris,
Si nous trouvons toussy.

Bonjoin, mou bé Faillon,
Sans ve dépiaire, qui sont
Teurtous ço-lé qu'sont esprès vous,
Que nous ont beilli lé trance et ca lé pou,
Daque j' les évons vus
Su lé monteigne,
Que l'ont déhhandus,
Et que tenont teurtous lé campeigne ;
Si nous évint pris
Nous ferint-ils meuri ?

Nian, n'en doutez mi,
Ce ne sômes des ennemis ;
Mâ bin tros Ros que venont de l'Orient,
Evou de l'or, de lé myrrhe éca de l'encens,
Pou zen fare zôs dons
Et zôs hommeiges,
É yenque que, dit-on,
Qu'a né Rô dedans in villeige ;
Demourez toussi
Éca vos bêtes assi.

Mo cheir feul, je saivons,

Lou Rô lé qui quoiront,
Je l'évons vu, et l'évons visité
Dans eune étabe pieine de pôreté,
Couchi dessus di train,
Et n'êt qu'in aisne
Et in bù pou train ;
L'étabe a escotaye d'in chaisne,
Qu'on voüe de toussy:
Lou val tout vis-è-vis.

Ais Déi ! mou boin émi,
I ne se fâme trou fié
E des soudairs qu'en paurin su l'âté
I pourrint ca bin panre nos troupés ;
Çe moinons les pranzie,
Dessous lé goulatte
Di fond di paisquis ;
Mâ i fât rôter les qieuchattes
Di col des berbis
Qui les ferint découvri.

Çe, compère Micha,
Boutons-nous en mouhha,
Deri lé heye qu'a on delé dí foussé
L'ing esprès l'âte, on les oüairé pesser,
Pâ, couje t'en, peut praquai ;
Les val que pessent
Pou l'côp, ça tout vrâ,
Qui sont teurtous allé en chesse,
De l'Affant qu'a dit,
Lou Prince di peys.

Enfin les val passés, et nous val échepés,
Courrons esprès, pou vor s'il entreront,

Dans l'étabe, et qué mine qui tauront ;
I vont en Bethléem,
Layan Hérode
Dans Jérusalem,
Ce que l'ainge è dit
Mou bin s'écôde,
Quand i nous è dit,
Que l'ato Rô di peys.

Pou lou vrâ les bourgeos,
Voyant ces tros grands Ros,
Eront l'élairme, et zos pôtes tiôront
De pou d'ète pris de zos, mâ ces lairons,
S'me Déi ! lou meritrin
Pou zoute malice :
Ce sont des couquins,
Ce serot faire ainlé justice
Si les fzin péri,
Les chessant di peys.

Ma, Coulais, n'aite me vû,
Inque des Ros si caimu,
Et quatôt zor ca pu nor qu'in crémet,
La bin longtemps que sou visaige n'ème laivé
I feret pou è l'Affant,
Si n'se le lou laive
I n'et que les dents qui sinse in pô bians,
Et sé poute erlève
De dou doyes, et si
Ses gens lou resanne assi.

Deu ! je crô qui s'mouquont de l'Affant, si li denont
De zoute myrthe et en ca de zoute encens,
Qu'ace que pourro mingi de cé présens ?

Enca si çato di pain
Ou de lé taite,
Ou ce feut yee de boin,
Comme eune tourteye
Cueute dessus l'aite,
Ou pou lou pore petit
In pô de seue candi.

Mougin, érouates in pô,
Se ne les vale ton trôs
Que se boutont è genou mou himblement,
Devant la Mère et ca devant l'Affant,
Deu ! quiasqué jemas vù
Qu'on aidoureuche
In Affant tout nu
Dans in luë si froh ;
Qui at-ee que l'érôt dit,
Ce que je voyons toussy !

Coulin érouate lou Poupai,
Que n'ém' ca tout é fât
Doux smanes, et si l'ot déjè de lé rahou,
Beillant as Ros sé bénédiction :
Boutons-nous vite è genoux,
Effin que j'en inshe,
Come l'âte jou,
Noute pai, effin que j'el servinshe
Meux à monde ey,
Pou oüaigni pérèdis.

QUATRIÈME NOEL.

Air n° 8.

Eune jeune baisselle,
De boins parents,
Que fut toujou pucelle,
En sou viquant,
Dehan, in jou,
Ses patenates é sé chambe,
Vit un ainge déhante,
De lé pai de Noute Schegnou.

Elle fut tout eschemondhie,
Di preumé cô,
De vor sans compeignie,
Inq que bécop,
Que parrho bé
Et reluhan tout en aire,
Et ca pu qu'eun esclaire,
Et lou slou quand 'la louvé.

Sans palé é point d'homme,
Ni é gahhon,
Tout parleie ne voulòme,
Dans sé mâhon ;
Val donc pourqué
'La toute épouvantéye,
D'eune se fette entréye,
Dedans sou caibinet.

Enfin elle se repaihe
In pô esprès,
Qu'elle è oyïe l'effaire

De l'ainge lé ;
Dâ dessus ses génoux
Elle luve in pô lé tête,
Pou oyïe lou remède
Qu'apouthiô lou sâvou.

L'ainge pien de louquance
Fat compliment,
Evou lé révérence,
Mou himblement,
Dehant : boinjou,
Mère pieine de graice ;
Dée que vint en voute race,
Soye toujou èvou vous.

I m'envoye vous dire
De vev'préparer,
Pou sou feu qu'a noute sire,
Que vut entrer
Tout fin dans vous,
Pou li servi de mère
Quand i vinret en terre,
Dont l'en seret leu sâvou.

Lou temps des prouféties
At escompli,
Ca vassy lou Messie
Qu'atôt preumi
A monde, effin
De veuëdit lé querelle
Entre l'affant rebelle
Et sou père divin ;

Et que pou telle effare,

Qu'à-ce qu'i fallôt ?
Eune que peuhhe piaire
E ce grand Ros,
Pou li servi
De mère, et que soyë pucelle
Et en ca lé pu belle
De tourtou lou peys.

Lé val épouvantée,
Dâ qu'ell' éprend
Qu'i fallôt qu'elle séye
En pô de tems
Mère ; pouhta
Qu'ell' voulôt meuri virge,
Et quelle s'atôt premiche
A bon Déc qu'ot lé hât.

Mais l'ainge li éschure
Que lou Saint-Esprit
En évôt pris les ahaires,
Et entrepris
L'effaire lé,
Que jesma su lé terre
L'Affant n'érot de père ;
Ce que moult l'é consolée ;

Que quand y serot à monde,
On lou heucherot
Jésus, que ferôt l'amonde.
Comme in boin Rô,
A porres gens
Qu'errint pahdieu les graices
En suevant les ouëtes traices
De zoute père Adam.

Que celé sôye j'y aiscode,
O Gabriel !
Si je su digne et commode
É l'Eternel ;
O lou boin mot !
O lé douce parôle !
Que nous reboutret en rôle
Des affans bin heuroux.

Val, dit-elle, lé demhalle
Di Rô que vinret,
Je l'i sera toujou léalle,
Tant que viquerai ;
Et tout astôt
Jésus fât son entraie,
En sé Mére sacraie,
Virge comme l'atôt.

Ça fait lou mériége
Qu'atôt preumis,
Dedans noute pôre lignéige,
Les val aimis :
Dée demourret
Dans noute cœur et noute aime,
Je n'érons pu d'élairme,
Di peut diaile-lé.

CINQUIÈME NOEL.

Air : *A la venue de Noël.*

(Patois du comté de Vaudémont.)

Le valet.

Maite, vous ne sevôsme d' où-s'que j' devenons
Et pourqué je ramounons si tâ

Dâ champs nos berbis et moutons ;
Vous ne serins crôre ce que je dirâ.

Le maître.

Je boutrais que c' seret lou loup
Qu'eret étrangnié des berbis.
Mais où-sque vatin-zar teurtous?
É mé pai, en é-t-i moult pris ?

Le valet.

Sû voute gràice, c'nam celé :
J'évons pu d'aignés que je né'vins,
Ca lé neue-ci en Nazaret
L'en est venu à monde in divin.

Le maître.

Où as-c' qu'él a? Te ne l'aipothe me ?
Asstôt qui n'a déjé que troup mô(rs),
Qu'as-ce te vu dire ? je ne l'entends me;
Doù as-c' qu'in tel Aigné vanrôt ?

Le valet.

In ainge qu'on dit qu'on lou huche
Gabriël, a venu lo paneu,
Qu'évôt-zar lou son d'une cuieuche,
Et que r'sanôt-zar beu di feu.

I' nous é revaillis teurtous,
Chantant je ne sai qué en létin ;
Je n'en âis me ertenu in mou,
Tant faihin-zar de brut nos chins.

Éprès qu'e s' sont repàhi,
I' nous é dit que j'en aliuse

En lé graingе de Chan Meuhi,
Où-s qu'atôt né in moult grand prince.

J'y évons couru comme â feu,
Mà quand j'évons étu toulé,
Im' sanôt-zar qui n'saye ca neu,
Tant li faihio de grand' clarté.

Et si pouhta i n'y évôt
Non pu d'eulmère que su mé main;
J'y vis enca tros moult bés Ròs
Qu'édourint l'Affant sap di trin.

Pu delé li fichtent des preusans,
L'inq li beillien in pou d'or,
In âte li beilli de l'encens,
L'ât, ç'ot yee que je ne séro dire.

Il y évôt inq de ces tròs
Qu'atôt ca pu nor qu'in crémeil;
Quand jeul' vis jeum' saîgni astôt;
Jemai jeun' vis lou pu peut maîle.

Je crayô que ç'atôt lou malin,
Mai i n' doutôme bin sure les creües,
Pouhta que ç'atôt in houmme de ben,
Qu'atôt venu de pu de cent leües

Pou édouré lou bel Affant
Que l'ainge épellôt in aigné
Et qu'atôt Feut di Tout Puhhan,
Fait Houmme pour nous rescheté.

Sé mére l'édorôt enca,
Conchi dessu in pô de peil,
Et in vie homm' que peurno-za
Oüâique é teurtout zout estireil.

Que n'atôt-zar qu'in bû oüair graï,
Et in aisne tout esranné,
D'awoi pouthié c'tu qu'évôt fâit
Lou monde, et si n'atôt m'ca né.

Le maître.

Sé mére a donc eune gran' dème,
Et sou pére in mou gros monsu,
Qu'ont lougi dedans Bethléem,
D'zôs feuts sont toujous les bin venus.

Bé Déi ! qui a-ce in tel Affant,
Né dans in étabe éboulaie
Su in pô de trin tant sulment,
Sans feu en in tems de gealâie.

Le valet.

Ç'a de Nout boin Schegnou lou Feut
Tant proumis pa les proféties
Pou vous savé et encamneu,
Ç'a c'tu qu'on dôt heuchi Messie.

Et' 'lé venu ben seur en coichate
Pou vor si jeul' recounnahhern,
Entortilli dans des coutrat
Et des vies drépés de haillon.

Sé Mére a pucelle, et seret
Toutjou, sou Pére at esternel
Et lou Saint-Esprit l'obombret
En piaice d'in méri mortel.

Ç'a assi pou nous ensagni,
Qui vat meux n'avoue rin di tot
Pou oüaigni piaice dans lou Cie
Qu' de mingi tous les jous di rot.

Le maître.

Je l' vai donc vor. Demoure toussi
Jusqu'é tant que je m'en revanrâi,
Pou prii l'Affant d'effaissi
Les fâtes et les mâs que j'â fât.

SIXIÈME NOEL.

(Patois du comté de Vaudémont.)

Air n° 9.

Mon onclin Quertaille,
Révaille-te, révaille,
Ca val in ainge de Déc,
Coum' çul-lé de nout moutée,
Que dit que j'allinhe en haîte
É lé grainge de Chan Bourlée.

Vor eune feil Mére,
Que s'escouchi hier
D'in poupâi qu'a lou Messie
Preumis par les proféties,
Pou nous pardonné nos fâtes,
Nous faihiant ses héritiers.

Teurtous donc ensanne,
Courons, mé tante Anne,
Pou vor l'Affant-lé divin
Que nous vint fair gens de ben,
Qu'in chesquain de sé puhhance
Li poutieuch yceque de fin.

Pou couri pu vite,
Mé tante Merguitte,

Laihions toussi nos soulés,
Nos houlates, et pu d'aller
Ço qu'éront les mailloux jambes
Seront les preumeis toulé.

Il faret, mort-Dâ !
Dansi é l'étâb',
Pou beilli in pô de pesse-temps,
A son de lé chive de Chan,
Pou bin réjaï lé Mére
Et enca sou chir Affant.

Joüe de té viòle :
Lou curé de Môle ;
J'escoudrai mou flajoulet,
A son de lé chanson-lé
Mâi Chan, évou sé chive,
Lou preumei commenceret.

Dâ-lé les baîsselles
Que sont les pu belles
Vront prii lou bel Affant,
Si ç'at sou contentement
De laihi fair' lé danse,
Pu je li ferons nos preusens.

Je li beilleraî in oye,
Et enca di foye
D'in grais pouhhé que j'évons :
Te li beilleré in mouton
Ou in aigné des pu tanre,
Chan, di laird pou des lairdons.

Leucie, de lé fairine,
Mâi de lé pu fine,

Evou in poutat de laicé
Que ne sôt m' enca escrémé,
Et ca in paillon pour fâre
Lé boulie à nouveau né.

Mâi, qui panré oüaithe,
Pendant nos embaithes,
É nos berbis ; i' fârôt
Qu'ine oüaidheuh évou Briffôt,
Atrement le peut diaile de loup,
Stepoi, que qu'ainque en parôt.

Il n'y é pahhône
Qu'onclin Chan Gergône
Assi bin à talon ; 'lé
Les mules, 'la tout gealé ;
Jesmais in n' nous pourrôt sheure,
Ni dansi quand je serons toulé.

Éprés lé courante,
Je ferons nos ouffrandes,
Et pus je nous en revinrons,
Quand j'érons éveu pardon
De l'Affant qu'é Dée pou Pére,
Et pou Mére Mérion.

SEPTIÉME NOEL.

Enfin j'évons vu ce que l'ainge
Nous é espri dedans sou chant,
D'in Affant né dans eune grainge,
Ç'a lou Feut d'in Dée Tout Peuhhan ;
Mâi, qu'âst-e' ça, compére Quertaille,

Que t'é tant dit lou boin José,
Stepoi ! ça quéque grand' marvaille
Qu'a errivé bin long palé.

Si v'sevin tout ce qu'i pu dire,
Vous en érin lé larme é l'œil,
'Lévont souffri moult grand mertyre,
Et 'lon étu en moult grand deuil,
Auguste l'Emperou commande,
Pa l'édit-lé que chesquin sait,
Que teurtous évinchte è se rende
A leû que lor évou nommé,

Chesquin, dedans sou bâilliége,
Pou déclarie é sou coumis
Combin qu'e 'l'atin en zôs mineige,
Jusqu'à pu petire espenti,
Effin d'épenre tout en âire,
Combin i évôt de gens
Dedans lou monde, et quelle effâire,
De qué métie 'l'atin fehant.

Val pourqué Jousé et Mérie
Ont estu lougi si pôrement,
Dans eune méchante bergerie,
Oùs-que n'y demourôt nuzant,
Pouhta que les grosses tesvenes,
Ne vouluch'tent les recevôr
Dehant qu'e 'l'atint tout rejau piéne
Mâi putôt ç'a qu'e 'l'atint trou pôr.

Et les gros burjos les pu riches
L'érouatin d'in œil de traivé,
Lou pore chir, tant 'l'atint chiches,

Enca que piens jusqu'é craver.
I 'l'eccusint, sans lou counahhe,
D'aoué débachie méchamment
Eune baisselle belle et frahhe,
Mai i boudhin bin puamment.

Chesquin lo chantôt mille injures
Et lo beillôt mille laidhons,
De bin fare i 'n'en évint cure
Ni de les recevor dans les mahhons ;
C'pendant vace lé neüe que s'approuche,
Lou s'lou couchi, qui gealôt si fô,
Et lé Virge qu'atôt tout fin prouche
De s'escouchie d'in Affant Rô.

'Lâs mâ ! les val sans feu, sans âithe,
Sans bòs, sans leü, ni sans mahhon,
Pou lé mére qu'alôt en hâithe
Beilli de quoy pou nout' rançon,
I sortont tous dous de lé bourgâide,
S'rouaîtant sans se dire mou :
Quand Jousé se vâi beilli de oüâide,
D'in leü qu'a runé tout pathion.

Im' fât moult mâ, mé chire cousine,
De vous vor si fort pâhti,
Pendant lou tems de vot' gésine,
'Las mâ ! j'en sus tout éshéli !
Vaci tout cont'e eune maihère,
Est-c' qu' nous y fârôt allé?
Lou boin Dée que voys nout misère
Eré pitié de nous toulé.

Lé Sainte Virge ne répond me,
Pouhta que lou cœur li fend

De vor qu'en eune ville i n'y évôt me,
Pou lou pôre eune boine gens ;
Val ce que je déhin-zar ensanne,
Nôs dous lou boin chir Jousé,
Quand m'est venu huchié mé tante Anne,
Pouhta que l'atôt tems de s'en retouné.

Nous âtes pôres megniez de villeige,
Ercounnahhon meüe Noute Scheignou,
Que vint pou saver noute ligneige
Et pou puni ces malheuroux.
Demandons li teurtous lé grâice
De l'bin servi jusqu'é lé môrt,
Et que di fâ serpent nout' râice
Ne peuche senti jemaî lou môrd.

HUITIÈME NOEL.

Sur l'air : *Le médecin m'ordonne.*

Micha.

A feu, à feu, louvé-v' teurtous !
Lou Cie se breule, sàvons-nous,
I' n'a que méneut, et si lou Cie éclaire
Coume è meidy ; qu'àst-ce que Dei vout fâre ?

Chan.

Je crôs, dit Chan, que t'es les pids chà :
Ca te rèves moult fô, compére Micha,
N'ait' me mingi de lé joute ou des fevates ?
Si te ne te couge, te révailleré les âtes.

Micha.

Je ne dôt me, moun airme, i' s'en fât ben :
Ma foue, t'as in piaihan Roubin,
Mâ t'as éveule, ou ben duhe d'araille
Si te n'oye ni n'voue de si belles marvâilles.

Chan.

T'as donc malède, si te n' dôt me
Ou t'ais trou bu ; çé, répons meu ;
De qué couté wouâite lou feu et lé fiemme ?
Mâ qu'âst-ce que j'oye que m'é rendu tout biéme.

Micha.

Ah, Chan ! ce que t'oye ça yee de bé
Qu'ersanne eune ainge ; évailles Hébé
Et teurtous les pesturés et bâisselles ;
Hoye coumme en bràye Briffôt évou Fidéle.

L'ange.

Réjouissez-vous, pasturaux,
Gardant par ici vos troupeaux,
Un doux Agneau sans macule et sans tache
Est en la crèche où son amour l'attache.

Micha.

Ç'as' eune ainge de pérédis,
Qu'a des pu bés, je l'â ben dit ;
Mâs qu'âst-ce 'lé dit d'un Aigné dans lé créche
I' pâle enca, écoutons çu qui prâche.

L'ange.

Un Dieu d'amour vous a produit
Un roi, bergers, à cejourd'hui ;

Car une vierge et mère tout ensemble
Vient d'enfanter ; déjà l'enfer en tremble.

Chan.

Dei ! qu'àst-ce qui dit qu'on nem' ca vu
Qu'eune baiselle évôt évu
In bé gahon qu'a Dei, et 'l a ca houmme.
Ait' jemai vu eune se fôte foumme ?

Micha.

Et 'l a pucelle enca, dit-il,
J' ne serô crôre ça qui dit,
Qu'ast-ce qui pourrôt in se fôt dire companre ?
Demandons-li s'i nous lou vut épanrre.

L'ange.

N'en doutez point, allez la voir,
Avec son Fils, pour recevoir
Le don qu'il vient apporter dans le monde,
Pour en purger ce qu'il y a d'immonde.

Chan.

Jeun' sais où-s que ç'a ; demandons-li.
Je sus d'jé tout eshéli,
Si je n'âie vu l'Aigné-lé qu'a Dei et houmme,
Et sé Mère qu'a bâiselle et ca foumme.

Quertaille.

Allons, Hébé, courrons, Gdiadin,
Allons vôr l'Affant-lé divin,
Et sé Mère ; mâ de qui épanrons-je
Quelle étâbe a, et pa où pesserons-je ?

L'ange.

Hors de la ville vous trouverez
L'endroit où, quand vous entrerez,
Vous verrez un enfant dedans des langes,
Pleurant de froid, dans ces temps bien étranges.

Coulais.

Laihons donc teurtous nos troupés ;
Pu chéquin ôteré sou chépé,
Quand l'entreré on Cie qu'a sú lè terre
Où ast-ce que je wouairons et lou Feut et lé Mére ?

Demoinge.

Benian sins-vous, petit Poupai,
Et vous, Mère des Ceus et pai :
Deé-v' de woite ; mà sans v'dépiaire, boin schire,
Éclairez-nous in pô de vos leumire.

Gdiadin.

Deu ! Demoinge, je crôs que t'a fou,
Ç'a de l'Affant-lé que vint lou jou ;
'La coumme in s'lou qu'éclaire tout l'étâbe
Et ce n'ersanne qu'in pôre misérâbe.

Pirrat.

Didé, qu'ast-ce que te dis de l'Affant-ci ?
Que greûle de frôd, tant 'la transi,
Et 'l a couchi su in pô de trin d'aüoësne,
Lé lairme é l'œuë ; l'endure moult de poisne.

La sainte Vierge.

Amis, s'il pleure et s'il soupire,

Et s'il faut qu'un jour il expire,
C'est pour vous tous sauver, s'il est possible,
Vous rachetant d'une mort infaillible.

Girâid.

Dei vous lou meiche pu de cent fois ; mâi
Je vourins ben sawoi si v' piâi,
Pourqué que 'l a né on moitan de dous bêtes,
Su de lé trin, des pirres sous sé tête ?

La sainte Vierge.

Je réponds que sa charité
Et son amour l'ont incité
A endurer les peines dont son Père
Menaçait tous les enfants de la terre.

Jaicquot.

Mâ pourqué donc a-ti' si pôre,
Et pouhta vut que l'on l'édôre ;
Je ne wouë qu'eun' âisne, in bû et de le peille,
Eune crèche et une pirre de teille.

La Mère.

C'est pour dire que le mortel
Ne reconnait point l'Eternel,
Et que la bête en cela le surpasse,
Reconnaissant mieux l'Auteur de la grâce.

Tous les pasteurs ensemble.

Je crayons que 'l a Nout' Scheignou,
Que di Cie 'l a venu pour nous.
Sâvons-nous donc teurtous en boine étreine,
Et nos troupés, que lou loup ne l'emmoine.

La sainte Vierge.

Allez, pasteurs, et divulguez,
Ce que je vous ai allégué ;
Soyez remplis de l'amour de son Père,
Soyez bénis du Fils et de la Mère.

NEUVIÈME NOEL.

Sur l'air : *Noël, Noël, disons trois fois Noël.*

Noué, Noué, chantons teurtous Noué
J'évons in nouveau né,
En depaye di damné.
Noué, Noué.

Quand Déi évit tout lou monde bâiti,
Evou in pò de terre Adam créï
Et pu dalet eune côte en tiri
De léquelle Eve i' fit,
Pou lou ben mérié.
Noué, Noué.

Mà pou les teni en lé sujétion
En pérédis où-squ'i faihòt si bou,
I' lor béilli toute permission
De mingi pa rahon
Di frut d'in si bé may.
Noué, Noué.

Il y avòt eune âibre deffendu,
Eve en mingi ; Adam, lou goulu,

Y touchi ca ; si ben que j'atins padiu
Si lou divin Jésu
N'avôt veni nous savé.
Noué, Noué.

DIXIÈME NOEL.

Air n° 10.

Boin jou, don Dée, louveu-v' teurtous,
I'n' nous fât pu douter lou loup ;
'La ben hontoux,
Lou malheuroux ;
Ca l'ainge nous échure
Qu'in Aigné atôt venu di Cie,
Sous lé pé de not' neture
Éfin de l' déchessi.

Vos âtes mégniez, ve savôz ben
Que l'ainge é dit di grand métin
Qu'in Feut divin,
Pien de tout bin
Atôt né dans l'étâbe
De Chan Coulin, entourtilli
Coumme in pôre misérâbe
De drépés déchiris.

Allons-y donc teurtous d'in côp
Et laihons toussi Chan Geoffrôt.
Que mût de frôd,
Evou Briffôt,
Pout panre ouâique é nos bétes ;
Assi ben 'l a tout engealé,

Ca si 'l venôt é lé feste
I' n' pourrôt ben trouter.

Vouleu-v' teurtous que lou preuméi
Que seré lou putôt à peméi,
Ou lou poiréi
De Chan Coudéi,
Qu'a tout prouche lé grainge :
Les dairés seront obligis
De trâitier, lou dimoinche,
Teurtout lé compéignie.

Nian, i' vât meux li écheter
Des égliates et des gands fourés,
In bé chépé
In nuf coulté,
Pou ouâider lé coutume ;
Mâi çul-lé que les oüâgneré
Trâiteré lé commune,
É té jou qu'i voûré.

Qu'in chesquin donc se tanne prat
De couri, quand trôs fous, Jâicquat,
De sou ficûstat.
Diré : *Pijat !*
Boutons-nous ben en range :
Coulin évance troup lou pid ;
Qui panré de l'évance,
S' me Dée, n'érem' oüaigni !

Pijat, *pijat*, trôs côps *pijat*,
É l'hounon de l'Aigné qu'a Rôs ;
Ç'at in grand côp,
Lou loup a môt.

Haye ! Je sus fû d'haleine ;
Mâi je sus â mai di peuméi,
J'âi ouâigni mes étrennes,
Pusque je sus lou preméi.

Nous val donc oùs-que Gabriel
Nous é dit qu'atôt lé Bâisselle
Qu'a des pû belle
Et qu'a pucelle
Et ca qu'a mére insanne,
D'in Affant que jemâi n'évist
De pére. Noume, tante Anne,
Qu'i fâit bon toussi ?

Mâi, qui que li feré in compliment ?
I' fât que c' sôye lou pu sévent,
Lou meüe dansant
Et meüe dehant.
J'âi éstu é l'escôle,
Je sçâi les lattes et coumme i' fât
Fâire lé cabriôle,
Enca meüe que Michâ.

Boin jou, don Déc, petiat Poupâi,
Et vous, mére de Deu et pâi ;
Vout' Affant braît,
Ç'a moult ben fâit
D'avou envoyi l'ainge
A pôres pesturés coumme nous,
Pou chanter les louâinges
Di Scheignou des Scheignoux.

Oncla Jousé, déc-v' ouâide ; mâi
Je crôs que v's évez bin di mâ,

Vou' n'ô ouâire châd ;
Teurtout ve vâi mâ :
Ç'a que vout' aisne a moult mégue
'Ét lou bû-lé que l'a ca pu,
Je ne doute qui ne sôye maléde
I' li fârôt des grus.

Mâi nout' bon Dée qu'évéz bâiti
Lou monde, et y voulez pâiti,
Vés ates tout transi,
Wouâidé-vous de meuri.
Que ne lougé-v' é lé ville,
É lé tévéine des *Trôs Rôs ?*
I' y en é pu de mille
Qu'en serint môt de frôd.

Beillez-nous lé permission
De dansi et de rondié â son
Di vioulon
D'onclà Glaidon,
Pou rejaï voute Mére
Et vous beilli in pô de pessetemps ;
Val Coulais, mou compére,
Que sçait moult bin coumment.

Aicôdhe tou cônbouquin
Évou lé fieuste de Glaidin ;
Lou tabourin de Chan Mougin
Coummenceré lé danse,
Et meu, évou mou vioulon
Je frâi lé révérence
A Feut de Mérion.

Coummençons donc de ben jouer :

E lé venuë de Noué
Jésus a né,
Coumme in Aigné
Proumis pa les prouphétes,
Pou nous donné lou pérédis ;
Sathan, lé peute béte,
En a tout éhéli.

Et deé-v' coumment nout' boin Scheignou
Fâit que pu jemâis lou loup,
Qu'a bin hontoux,
Tout é l'entou
De nos troupés de bestes,
Ne peuhhe veni et qu'é jemâis
Je pouvinhhe fâire lé feste
Et joye de lé paix.

ONZIÈME NOEL.

Air : *Que je vous aime.*

A la naissance
Du plus puissant de tous les rois,
Il faut avoir réjouissance
Accorder nos luts et nos voix
A la naissance.

O la merveille,
De voir un si parfait Enfant!
Mais bien plus, c'est une pucelle
Qui nous donne ce beau présent.
O la merveille!

Ah ! qu'elle est belle
La Mère de Dieu triomphant ;
Je ne sçaurais, pensant à elle,
M'empêcher de dire, en chantant :
Ah ! qu'elle est belle !

Quittons le monde,
Pensons à ce Dieu nouveau né,
En grâce par luy tout abonde ;
Vivons pour cet Enfant donné ;
Quittons le monde.

Que je vous ayme,
Jésus dont mon cœur est charmé,
Un chacun doit faire de même,
Et l'on ne sçaurait plus aymer
Que je vous ayme.

Divine Mère,
Accordez-nous pour un jamais
L'esprit et du Fils et du Père,
Donnez en *Lorraine* la paix,
Divine Mère.

DOUZIÈME NOEL.

Air : *Ma foy vous en avez dans l'aile.*

Sçavez-vous la bonne nouvelle,
Elle est si plaine de merveille,
Qu'à grande peine la croit-on,
Si des Anges la troupe sainte,
Ne nous l'eût dit par leur chanson,
Nous assurant que ce n'est fainte.

C'est qu'il est né d'une pucelle,
Qui de Dieu se disait Ancelle,
Le Sauveur de tous les humains,
Dans une pauvre et froide étable,
Parmy les peuples inhumains,
Sans qu'aucun luy fût secourable.

Mais ne disons mal de personne,
Disons plutôt que Dieu l'ordonne
Que son Fils naisse pauvrement,
Pour nous faire haïr les richesses
Et mépriser également
L'honneur et les délicatesses.

Car cela n'est qu'une fumée,
Laquelle a si peu de durée,
Qu'elle se passe en un moment.
Partant, si vous me voulez croire,
N'aymons que Dieu parfaitement,
C'est à quoy chacun se doit plaire.

Adorons-le pour bonne étrenne,
Le suppliant pour la *Lorraine*,
Afin que sa puissante main
Nous délivre de nos misères
En préservant le Souverain
Des piéges de ses adversaires.

TREIZIÈME NOEL.

Air : *Qu'en dira-t-on ?*

En ce saint tems, il faut que tout fidèle
Ayme de cœur un Dieu si doux, si bon.

Et d'un grand zèle loue son nom,
Car d'y manquer, en ce tems de renom,
Qu'en dira-t'on ?

Dans une étable, au tems que plus il gèle,
Nait cet Enfant, qui n'a comparaison.
Saison cruelle, gens sans raison,
Faut-il qu'un Dieu n'ait point d'autre maison.
Qu'en dira-t'on ?

Ce triste lieu, du côté de la plaine,
Etant ouvert aux présens d'Aquilon,
La seule haleine d'un pauvre asnon
Luy servit lors de bois et de charbon.
Qu'en dira-t'on ?

Si nous taisons à présent ses louanges,
N'imitant plus la divine chanson,
Que font les anges à l'environ
Des lieux où git cet unique Enfançon ?
Qu'en dira-t'on ?

Quoy ! serons-nous assez ingrats, voyant la peine
Que souffre un Dieu qui de soy nous fait don,
Si en *Lorraine*, d'un brave ton,
L'on ne chantoit Noël, en faux bourdon.
Qu'en dira-t'on ?

C. Ode ou cantique en l'honneur de Notre-Dame de Bonsecours.

Si l'homme, que le grand Dieu
A formé à son image,
Veut préserver en tout lieu

De péril et de naufrage,
De l'une et de l'autre mort
Tant son âme que son corps,

Il faut que pour un tel effet,
Après l'aide incomparable,
De celui qui nous a fait,
Qu'il prenne pour favorable
La Vierge, de tous chrétiens
Le refuge et le soutien.

.....(1)

Qui ne sait que son mignon,
Le dévôt Bernard, accorde
Que celui taise son nom
Sa grande miséricorde,
Que lorsqu'il a eu recours
A elle n'a eu secours.

Vous peuple qui habitez
Le climat le plus étrange,
Qui vivez dans les cités
Du Loire jusqu'au Gange,
Accourez tous de ce pas
Alléchés par ses appas.

Accourez vers le pays
Du royaume d'Austrasie,
Vous verrez tous ébahis
Comme la vierge Marie,
Sainte mère du Seigneur,
Y est prodigue en faveur.

(1) Ces points indiquent qu'il y a des couplets omis, à dessein.

Vous verrez proche Nancy,
Ville métropolitaine,
Riche tableau raccourci
Des beautés de la Lorraine,
Non guère loin de ses tours
Son autel de Bonsecours.

Autel où est le portrait
En bosse de cette Dame (1),
Qui charmeront d'un doux attrait
Le peuple qui la réclame,
L'accueille sous son manteau
Comme son plus cher troupeau.

Le premier nom qu'on donna
A ce divin oratoire
Fut lorsqu'on le dénomma
Le Temple de la Victoire,
Quand le lorrain escadron
Triompha du Bourguignon (2).

Or, sus donc ! que le chemin
De tous les côtés abonde,
Tant le soir que le matin,
D'une peuplade de monde,
Pour vénérer en ce lieu
Marie, mère de Dieu.

(1) Allusion à la statue de la sainte Vierge, placée dans le chœur de l'église de Bon-Secours, et sculptée, au XVIe siècle, par Mausny Gauvain.

(2) Allusion à la victoire remportée par René II sur Charles-le-Téméraire, le 5 janvier 1476, et à la chapelle construite sur l'emplacement qu'occupe aujourd'hui l'église de Bonsecours.

Sachez que, qui la priera
Humblement devant sa face
Prosterné, ne s'en ira
Sans remarquer quelque grâce.
C'est auprès du Créateur
La dame de la faveur ;

Mais faveur qui va si loin,
Que le boiteux et débile
Qui se meut ou peu ou point,
Ayant en ce domicile
Très-saine fait son oraison,
Impètre sa guérison.

Là les *biaysans* conduits,
Les mieux bouchés des oreilles,
Sont destoupés et depuis
Clairement ses sœurs jumelles
Entendent les diverses tons (*sic*)
Des douces voix et chansons.

Celui qui ne voit les cieux,
La chandelle journalière,
Sent peu à peu que ses yeux
Se dévoilants, la lumière
Lui montre la variété
Des couleurs et leurs beautés.

Celui qui dès le berceau
N'eût su former un langage,
Ou par accident nouveau
N'a de la langue l'usage,
Ouvre ses lèvres soudain
Et bénit le souverain.

L'estropiat, le manchot
Ou perclus de quelque membre,
Quittant le sombre cachot,
Vient ici pour son vœu rendre :
Assitôt le vœu rendu,
Ensuit le bien prétendu.

Quoi plus, les corps sont travaillés
Des figures les plus malignes,
Voire même tenaillés
Des douleurs les plus insignes
Et des maux recrus et las,
Trouvent ici le soulas.

Bien plus, où Gallien
Juge le mal incurable,
Et l'art esculapien
N'a recipé profitable,
On n'a point d'autre secours
Qu'au Temple de Bonsecours.

Mais surtout les Rodomons,
Les Fier-à-bras sataniques
Des légions et démons
Exerçant leurs tyranniques
Puissances dessus les corps,
Sont contraints quitter leur fort.

On ne dirait pas combien
De peuple qui s'amoncelle,
Grands, petits, jeunes et vieux,
Retournant de la chapelle
De cette Reine des cieux,
Prêcher ses dons en tous lieux.

Oh ! bon Dieu, que de pécheurs,
Que de partisans du vice,
Se sont, épandant leurs cœurs
Devant ce tableau propice
De la Vierge, convertis
Et du passé repentis.

Ici, l'homme curieux
De courir dedans la lice
Des commandements de Dieu,
Et de suivre l'exercice
Des vertus ; pour ce devoir
Reprend un nouveau pouvoir.

Quoi plus, les cœurs échauffés
Du feu des célestes flammes,
En ce lieu sont embrâsés
D'un plus grand feu dont leur âme
Vont, faisant de jour en jour
Progrès au divin amour.

Voilà comme son pouvoir,
Son grand crédit et sa grâce
Notre Dame nous fait voir
En cette sacrée place,
A la gloire et à l'honneur
De sa royale grandeur.

D. Des miracles de St.-Nicolas, patron de la Lorraine (1).

Air : *On voyait se lever de l'humide séjour.*

Qui des hommes voudroit nombrer tous les sablons
D'un mobile rempard environnant Nerée,
Ou voudroit un à un compter les espics blonds
Qui remplissent le sein de l'esté basanée.

Et qui voudroit compter les faicts prodigieux
Du puissant NICOLAS, ce soleil de l'Eglise,
Duquel vole partout le nom majestueux,
Tous ceux-là tenteroient une mesme entreprise.

A un nombre infiny d'aage et sexe divers
Par un entier salut il a rendu la vie ;
D'infinis prisonniers il a brisé les fers,
Et a leur liberté de tout mal affranchie.

Il a des corps humains les demons expulsé ;
Et d'un don singulier il a r'accoisé l'ire
Et les flots escumants du Neptun courroucé,
Estant cet element soubmis à son empire.

Voire mesme vivant il combattit les flots,
Et navigeant, rendit à la mer la bonace ;
Et d'autres fois absent sauva les mattelots,
Les ramenant au port et de vie et de grace.

(1) Ce morceau et les quatre suivants, sont empruntés à un petit volume fort rare, que M. Noël seul possède, et qu'il a bien voulu mettre à la disposition de la Société ; il est intitulé : « *Odes sacrées pour l'honneste recreation de toutes personnes*, etc.; par Pierre Gody (bénédictin). A S. Nicolas, par Iacob François à Lechequin à la grande rue. 1629. »

Trois innocens tribuns ayant à luy recours,
Quoy que fort esloigné, il ouyt leurs requestes,
Et debonnairement leur donna du secours,
Destournant le malheur qui pendoit sur leurs testes.

A des nobles enfants mis au nombre des morts
Il redonna le jour ; et enfin par prodiges
Que puissant il œuvra sur les âmes et corps,
Il a des autres Saincts precedé les vestiges.

L'on ne chante partout que de vostre saint bras
L'admirable pouvoir, ô l'honneur de Lycie !
L'on ne chante partout rien plus que NICOLAS,
O puissant defenseur de la belle Austrasie !

Dont le loz de vos faicts, qui sera immortel,
Ne pourra se vieillir, au allantir au monde ;
Mais surtout parmy nous vostre nom, vostre autel
Ornera nostre Eglise à nulle autre seconde.

E. Merveilleux transport du chevalier de Richiecourt dez la Turquie au bourg de Saint-Nicolas-du-Port, environ l'an 1244.

Air : *On voyait se lever de l'humide séjour.*

Les chrestiens Palestins endurans mille maux
Des Turquois escadrons qui ravageoient leur terre,
Courboient desja le chef au hurt de tant d'assauts,
De malheurs et de morts, seuls effects de la guerre ;

Quand les Austrasiens qui doublement le pal
Croisent sur le blason, avec la Sequanie,
France, et autres voisins, pour arrester ce mal,
S'enviennent opposer aux scadrons de Turquie.

Où commençant heureux par un prospère Mars,
Tout ce monde de Turcs rechargent nos croisées,
Les taillent carnagers, et font de toutes pars
Mille ruisseaux de sang inonder sur les prées.

Là est pry Richiecourt combattant genereux,
Homme illustre de sang des comtes de Linange ;
Il est jetté aux fers lourdement onéreux,
Blocqué dans une tour d'une rigueur estrange ;

Où estant entravé et interdict du jour,
Son poil se blanchissant dans cette solitude,
Il apprend à prier plus fervent qu'à la cour,
Où estoit autrefois engagé son estude.

Là cent fois jour et nuit levant ses yeux larmeux
Au palais éthéré la liberté demande,
Ou la fin de ses jours ; et redoublant ses vœux
Importune le ciel que son jour il luy rende.

Enfin quattre soleils ayant renouvellé
Par leur amy retour de la terre la face,
Le temps preveu du ciel se trouva escoulé
Auquel de Richiecourt devoit avoir sa grace.

Ce jour estoit venu qui du grand NICOLAS
Eschauffe dans l'hyver l'amour et la memoire,
Duquel ce chevalier attend quelque soulas,
Ainçois l'entier retour à sa pristine gloire.

Quand les gardes oyans tant de soupirs espards,
De larmes et de vœux ; ils en font leurs risées,
Et contre NICOLAS ces malheureux pandarts
Blasphemans font ouyr leurs langues endiablées.

Sur quoy le chevallier sa ferveur redoublant,

Ainsi que sa douleur s'aigrissoit davantage,
Il va devers le ciel ses deux mains accouplant,
Y envoyant l'accent de ce plaintif langage :

Hélas ! ô cieux ! hélas ! que vous estiez fâchez
Lorsque ces ans passez de nos belles croisées,
Les victimes du Turc, furent les champs jonchez
Et moi que je fus faict le but de ses risées.

Hélas ! combien encor, ô combien l'estes-vous ?
Puisque sans estre oüy dez si longtemps j'implore
Quelque soulagement : hélas ! vostre couroux
Est-il point accoisé, ô grand Dieu que j'adore ?

Et vous, mon cher espoir, saint prélat NICOLAS !
Duquel ma liberté et mon salut j'espere,
O puissant secoureur ! hélas ! voyez-vous pas
L'estat calamiteux de ma longue misère ?

Il souspire, il demende, il presse, et puis le dœuil,
Lequel amertumoit son ame à tout outrance,
Par un pesant sommeil lui ferme aussi-tost l'œil,
Quand le ciel exoré a de luy souvenance.

Dans un viste moment de ce cachot très-fort,
Barré, cadenassé, d'une admirable sorte,
Leger il est porté dedans le Bourg du Port.
O transport inoüy ! qui tout esprit transporte.

Il se voit esveillé, et mescreant à soy,
Regarde çà et là, reflechit ses pensées
S'il veille, ou bien s'il dort, mais ce douteux esmoy
Et crainte sont de luy tout soudain separées.

Le lieu il reconnoit, connoit le Prieuré
Qui se disoit du Port, il apperçoit l'eglise

De son Liberateur, et du faict asseuré
Hume le nouvel air de sa chere franchise.

Il frappe à l'huys sacré, ne pouvant du matin
Attendre le resveil, mais n'ayant point l'entrée,
Le secret du Prieur il ouvre au sacristain,
Pour marque que le Ciel causoit cette arrivée.

Donc entre huict et neuf pendant que le Prieur
De l'ordre sainct Benoit, pour ce fait on esveille,
L'huys s'ouvre sans main d'homme ; et de nouvelle ardeur
Richiecourt tressaillant admire la merveille.

Les cloches tout-à-coup d'un son miraculeux
Vont le peuple estonnant ; le Prieur y arrive,
Et le peuple appellé à ces faicts merveilleux
Du sommeil commencé pour la plus part se prive.

L'on admire les fers, la ceinture et collier
Dont l'inusité poids passe la foy humaine,
Et desespere l'art d'un expert serrurier,
Qui ne sçavoit comment rompre telle cadene.

Il voit, admire, taste, et hesite tout court,
Pendant quoy tous ces fers et massives cadenes
S'esclattent brusquement, et laissent Richiecourt
De merveille ravy, et libre de ses peines.

Tout le peuple accouru esclatte en mille voix
Et applaudissements, partout on ne resonne
Qu'ô Dieu, ô NICOLAS ! Et le Comte courtois
Son vilage Chicourt à ce Prieuré donne.

Et pour ce ordonnat-on que sur ce mesme temps
Tous les ans se feroient des oraisons publiques,

Comme il s'est fait tousjours, mains peuples accourans
D'alentour, comme font les Princes Austrasiques.

O puissant Secoureur ! ô salut des humains,
Nostre plus chere gloire, et garde plus fidelle,
Versez, tousjours versez vos faveurs dans nos seins
Qui chanteront devots votre gloire immortelle.

F. De l'affluence des peuples circonvoisins au bourg de Port, pour visiter la célèbre église de St.-Nicolas, et des miracles qui s'y font.

Air : *On voyait se lever de l'humide séjour.*

Bourg mille fois heureux, qui envoye son nom
Partout avec honneur, qui tout autre devance
Par l'esclat nompareil de son noble renom,
Comme un pin sur l'hyssope obtient la presceance.

O combien sagement tu fus nommé du Port
Avec un prejugé de ta future gloire,
Qui devoit t'arriver par le nombreux abord
Des peuples celebrans de ton Sainct la memoire.

Tous les Austrasiens, les Barrois, les Messins
Honorent ton beau nom ; la franche Sequanie,
Et les bons Allemans tes affidez voisins
Croyent tous à te voir bien fortuner leur vie.

Tous les pays Gaulois, voire les plus distans
Estiment à grand heur d'avoir veu ce saint Temple,
Ou le grand NICOLAS tousjours dez si long temps
De son amy regard tous nos besoins contemple.

Les peuplades à file emplissent tes chemins,
Et salüent tes tours d'un cœur plein d'allegresse,

Avecque leurs feüillards et leurs bastons de pins ;
Honorans NICOLAS selon leur petitesse.

De toute part aussi maint homme relevé
L'on voit venir à toy ; et souvent on oyt bruire
Les carosses branlans sur ton esgal pavé ;
Tant la noble Nancy ton sainct Patron respire.

Aussi tout recemment, comme ez siecles passez,
Il eslatte en effects survolans la nature,
Qui estans trop nombreux l'un sur l'autre entassez
Desesperent du tout la langue et l'escriture.

L'un s'envient dont l'enfant est d'un fleuve recous,
L'autre eschapé d'un gouffre où il perdoit la vie,
Autre qui des voleurs a eludé les coups,
Autre qui a finy sa forte maladie.

Ainsi l'avons-nous veu, ô puissant NICOLAS !
Taumaturge excellent, source toujours feconde
En bien faicts infinis ; qui ne vous connoit pas
Ignore s'il y a quelque soleil au monde.

G. Pour ceux qui voyageut à St.-Nicolas.

Air : *Une fille de village.*

Vous qui faictes le voyage
Au bourg de Sainct NICOLAS,
Venez en bon equipage,
Avec un allegre pas.
Pour avoir un bon abord
Dans le beau sejour du Port.

A ce sainct pelerinage

Je voy les bons Allemans
Escorchans notre langage,
Nostre Patron reclamans,
Et qui leurs vœux estans faicts
Se chargent de chappelets.

Aussi la trouppe joyeuse
Vient de la Franche Comté,
Qui la bouteille vineuse
Faict bransler à son costé,
Estimant que le bon vin
Peut applanir tout chemin.

D'autre part aussi desloge
De ses costeaux porte-pins
Mainte peuplade de Vosge
Foulant les poudreux chemins,
Qui s'en revont satis-faicts
Parez d'enroüez cornets.

Aussi d'autre lieu sans cesse
Vient le peuple voyageant,
Mais d'un esprit d'allegresse
Pas un ne vient sans argent.
Toujours trotte des derniers
Qui a le moins de deniers.

Venez troupe voyagere
Venez tous joyeusement ;
Si vostre bourse est legere
Ne doutez aucunement ;
A Sainct NICOLAS du Port
Le riche et pauvre a l'apport.

H. De la tres-celebre et insigne Eglise de St.-Nicolas du Port.

Air : *On voyait se lever de l'humide séjour.*

Temple, dont le beau nom auguste en saincteté
Sur le char de l'honneur au monde se pourmene,
Qui pourroit dignement deduire ta beauté,
Et ta gloire chanter d'une assez riche veine ?

Jusques dans les nuaux tu leves tes deux tours
D'une esgale hauteur par dessus ta fassade.
D'ou l'on hume desja des etherez sejours
L'air moins materiel ; comme on se persuade.

Double tour d'où Nancy se presente aux regards,
Tour qui aux voyageurs de loing donne l'adresse,
Tour la butte des vents, le donjon des broüillards,
Et d'un noir escadron d'oiseaux la forteresse.

Tour faicte d'un bel art jusqu'au couronnement,
Qui porte la rondeur de deux spheres plombees,
Tour qui levant au Ciel le front solidement
Des orages ne craint les ronflantes bouffees.

Recemment toutefois ces fier-mutinez vens
Desmeslant sur la nef leurs insolentes noises,
Firent un grand degast presque la descoiffans,
Et brisans furieux ses craquantes ardoises.

Au reste ta hauteur, ô nompareil vaisseau !
Avec proportion tout autre temple passe,
Ton jour, et ta clarté sans esgal te font beau,
Et desmentent sur toy le nom de lourde masse.

Tout est mignard en toy ; deux pilliers d'un bel art
De cent pieds de haulteur ton double croison portent,

Qui une ample clarté donne de part en part,
Dont mille estonnemens tous les voyans transportent.

Là sont les Tribunaux sacrez, ou du matin
Souvent jusqu'à la nuict les mesfaicts on delie ;
Là jour et nuict s'entend le chœur Benedictin
Qui Marie avec Marthe heureusement allie.

Là se montre ce bras, qui, faict de lames d'or,
Couvertes de joyaux avec belle industrie,
Enferme dedans soy du Pays le thresor ;
Ce doigt de NICOLAS Tuteur de l'Austrasie.

Temple heureux mille fois ; mille fois de ton nom
Non seulement le temps, mais l'éternité mesme
Entonnera l'honneur ; puisque le saint renom
Ne mourra point jamais de NICOLAS qui t'ayme.

I. Le Gâteau de la fête des Rois.

Bonsoir, Madame de céans,
Et toute la compagnie,
Si je suis venu ici
Ce n'est pas que je suis gourmand,
C'est pour vous apprendre un jeu :
Donnez-nous la part de Dieu.

Si vous ne voulez rien donner,
Ne nous faites pas tant attendre ;
Car il fait si froid ici
Et si froid que l'on y tremble,
Et la froidure de mon corps
Fait trembler mon juste-au-corps.

Coupez haut, coupez bas,
Coupez au milieu du plat ;
Si vous n'avez point de couteau,
Donnez-nous tout le morceau.

Les trois Rois semblablement
Ont apporté leur présent.
Qui aura la fève noire
Portera le nom de gloire.
Chantons tous à haute voix :
Le roi, le roi, le roi boit !

A Remiremont, les enfants annonçaient, le soir du Vendredi-Saint, par de petits bouts de chandelles allumés qu'ils plaçaient dans des couvercles de boîtes de fromage sur les ruisseaux de cette ville, que le temps des loures ou veillées d'hiver était passé, et ils chantaient le couplet suivant :

Les loures noyot,
Les tôts gottot,
Paiques revié ;
Ç'ot in grand bié
Pot les chaites et les chié
Et tortos les geos
En même tos.

Les veillées se noyent,
Les toits gouttent,
Pâques revient ;
C'est un grand bien
Pour les chats et les chiens
Et toutes les gens
En même temps.

Il existe encore en Lorraine une coutume pendant la Semaine-Sainte, c'est celle d'avertir les fidèles de l'heure de l'office de *Ténèbres*. Cet avertissement est donné par un roulement de crécelles que font de jeunes garçons en chantant à quelques intervalles les avertissements qui suivent :

A premei côp.
A douzime côp.
A trosime côp.

Le Samedi-Saint, jour auquel on recommence de sonner les cloches, les mêmes jeunes garçons font l'annonce de l'office du matin comme les jours précédents, mais ils ajoutent à leur dernier avertissement ce qui suit :

A dâirei côp.
Quairame a môt,
Cherchons des œufs
Pour nous tantôt (1).

A Bouzemont, arrondissement de Mirecourt, les enfants vont, le dernier jour de l'an, souhaiter la *Saint-Sauvé* (Saint-Sylvestre), et le lendemain la bonne année. Voici la traduction de ce qu'ils disent en patois du pays :

Dieu a gardé vos bêtes,
Et les yeux de vos têtes,
Et des larrons, vion, vion !...
La petite saint Sauvé, vite donc ! vite donc (2) !

(1) C'est-à-dire pour le lendemain, jour de Pâques.

(2) Extrait, en partie, des *Traditions populaires de l'ancienne Lorraine*, par M. Richard, bibliothécaire de Remiremont.

II.

POÉSIES DIDACTIQUES ET MORALES.

Poésies relatives à l'institution de la fête de la Rose au village de Réchicourt-le-Château.

A. Cantique sur la résolution d'embrasser le parti de la vertu.

Air : *La lumière la plus pure.*

Vertu, reçois mon hommage,
Je cède à tes doux attraits,
De la rose le langage
M'a détrompé pour jamais.
Je renonce à votre empire,
Plaisirs toujours dangereux ;
Désormais mon cœur n'aspire
Qu'à s'élever jusqu'aux cieux.

Fortune, grandeurs, richesses,
Vous ne m'éblouissez pas ;
Je me ris de vos caresses
Et de tous vos vains appas.
Que le mondain vous révère,
Captivé de ses désirs :
La vertu qui m'a su plaire,
Seule aura tous mes soupirs.

Héros fameux dans l'histoire,
Vous êtes rongés de vers ;
On a perdu la mémoire
De tous vos exploits divers ;
La gloire où la vertu même,
Tout mortel qui la chérit,
Est une gloire certaine,
Que jamais rien ne ravit.

Esprit, savoir, renommée,
Amitié, plaisirs et bien,
Tout n'est que vent, que fumée,
Pour mieux dire, tout n'est rien ;
Aimons un Dieu plein de charmes,
Alors nous possédons tout ;
Le vice est rempli d'alarmes,
L'innocence est sans dégoût.

Oui, la vertu nous entraîne,
Nous cédons à son pouvoir ;
Aux charmes de cette reine
Nous nous laissons émouvoir ;
C'est le fruit de cette fête
Et le but de son auteur ;
Que tout *Réchicourt* s'apprête
A célébrer son bonheur.

B. Chanson à l'occasion du couronnement d'une Rosière.

A notre jeune Rosière,
Honneur et cent fois honneur !
Voyez, elle a tout pour plaire,
Grâces, vertu et douceur.
Amis, rendons tous hommage
A son aimable candeur.
Ah ! ce n'est qu'au village
Qu'on trouve le bonheur.

Elle est digne de la Rose,
Image de sa pudeur,
Elle est toute fraîche éclose,
Aussi bien que cette fleur,

Un berger fidel et sage
Aura sa main et son cœur.
Ah ! ce n'est, etc.

Chaque printemps nous ramène
Ce triomphe et ce beau jour.
Ici toute fille est reine,
Chacune l'est à son tour.
O le charmant apanage,
Que les vertus et l'honneur !
Ah ! ce n'est, etc.

Ici l'aimable nature
Nous offre les vrais plaisirs,
Sa beauté naïve et pure
Remplit nos simples désirs.
La ville et son étalage
N'ont qu'un éclat imposteur.
Ah ! ce n'est, etc.

Réchicourt, tu vois éclore
De ta paix le doux moment,
Tu l'éprouveras encore
Désormais plus amplement ;
La Rose en est le présage,
Par son agréable odeur.
Ah ! ce n'est, etc.

Ah ! nous n'avons qu'une envie,
Nous le disons franchement :
Nous voulons, toute la vie,
Mériter ce prix touchant ;
Ce sentiment, ce langage,
Est celui de notre cœur.
Ah ! ce n'est, etc.

III.

POÉSIES HISTORIQUES.

A. Chanson du comte de Bar sur sa captivité.

(1188-1189.)

Cette pièce, ainsi que les ballades sur la mort du duc de Bourgogne et la chanson sur la défaite des Luthériens, est empruntée au *Recueil de Chants historiques français, depuis le XIIe jusqu'au XVIIIe siècles*, publié, en 1841 et 1842, par M. Leroux de Lincy, qui les a fait précéder de notices très-intéresssantes et y a joint la traduction de plusieurs morceaux, notamment de celui-ci.

« Il est probable, dit M. Leroux de Lincy, que le comte de Bar, auteur de cette chanson, est Henri Ier, mort sans enfants, au siége d'Acre, en 1191. Dans une des expéditions qu'il entreprit pendant les années 1188 et 1189, ayant été fait prisonnier par quelques princes allemands, il demanda du secours au duc de Brabant, qui était, à cette époque, Godefroi IIIe du nom, au comte d'Alost (Philippe), second fils de Baudouin, comte de Hainaut, mort en 1212. Il s'adresse aussi à ses sujets et à son frère le marquis, Thibaut Ier, qui lui succéda en 1191. Or, notre chanson est précisément un appel fait par un prisonnier à ses parents et à ses amis. A la fin du premier couplet il est question du comte Othon, dans lequel notre prisonnier a beaucoup d'espoir. Ce comte doit être Othon de Brunswich, fils de Henri, duc de Saxe, qui devint empereur en 1198. Quant à la belle-mère du comte, à laquelle tout le troisième couplet de la chanson est consacré, elle ne nous est pas connue.

» Cette pièce, imprimée pour la première fois en 1780 par Laborde, a été reproduite en 1824 par M. Auguis, dans son ouvrage sur les *Poëtes français*, et M. Arthur Dinaux l'a insérée, t. II, *des Trouvères, Jongleurs et Ménestrels du nord de la France*.

» (Manusc. de la Biblioth. imp. 1989. — S. Germ., f° CXII r°.) »

M. Tarbé, qui a publié cette chanson dans *les Chansonniers de la Champagne au XIIe et XIIIe siècles*, l'attribue à Thibaut II, comte de Bar, et lui assigne la date de 1254. Le texte qu'il en donne présente aussi quelques variantes avec celui de M. Leroux de Lincy : ainsi, au premier vers du quatrième couplet, on lit : *Anjou*, au lieu d'*Alost* ; etc.

1. De nos barons que vos est-il avis,
Compains Erairs ? Dites vostre sanblance
An nos parans ni an toz nos amis
Avez-i-vos nule bone atendance?
Par coi fusiens hors du Thyois païs
Où nos n'avons joie, solaz, ne riz?
Ou comte Othon ai mout grant atendance.

2. Dus de Braiban, je fui jà vostre amis.
Tant con je fui en délivre poissance,
Se vos fussiez de rien nule entrepris,
En moi puisiez avoir mult grant fiance.
Por Deu, vos pri ne mi soiez eschis.
Fortune fait maint prince et maint marchis
Millors de moi avenir meschéance.

3. Belle-meire, ainc rienz ne vos meffis
Por coi éusse vostre malle voillance.
Dès celui jor que vostre fille pris
Vos ai servi loiaument, dès m'enfance;
Or sui por vos ici loiez et pris;
Entre les mains mes morteus anemis.
S'avez bon cuer, bien en prendrez venjance.

1. Que pensez-vous de nos seigneurs? compagnon Erard; dites-moi votre avis. Devons-nous fonder quelque bon espoir sur nos parents et sur tous nos amis? Serons-nous tirés par eux hors du pays d'Allemagne, où nous n'avons joie, ni soulas, ni gaîté? J'ai grande espérance dans le comte Othon.

2. Duc de Brabant, j'ai toujours été votre ami. Tant qu'on m'a vu libre et puissant, si vous eussiez été atteint de quelque malheur, vous auriez pu compter sur moi. Au nom de Dieu, ne m'abandonnez pas. Fortune a fait tomber dans le malheur maint prince et maint marquis meilleurs que moi.

3. Belle-mère, je ne vous ai manqué en rien pour mériter votre malveillance. De ce jour où j'ai pris votre fille, je vous ai loyalement

4. Bons cuens d'Alost, se par vos sui hors mis
De la prison où je suis en doutance,
Où chacun jor me vient de mal en pis ;
Toz jors i sui de la mort en baance.
Sachicz por voir, se vos m'estes aidis,
Vostres serai de bon cuer toz dis,
Et mes pooir, sanz nule retenance.

5. Chanson, va, di mon frère lou marchiz
Et mes homes, ne me facent faillance ;
Et si diras à ceus de mon païs
Que loiautez mains preudomes avance.
Or verrai-je qui sera mes amis,
Et connoistrai trestoz mes anemis :
Encor aurai, se Dieu plaist, recovrance.

---

servie, et même depuis mon enfance. A présent, je suis à cause de vous prisonnier entre les mains de mes ennemis mortels. Si vous avez bon cœur, vous en tirerez vengeance.

4. Bon comte d'Alost, si par vous je suis délivré de la prison où je suis dans l'inquiétude, où chaque jour je vais de mal en pis, où à chaque instant je suis en transe de la mort, soyez sûr que si vous me venez en aide, je serai vôtre de bon cœur et toujours et mes fiefs aussi, sans réserve.

5. Chanson, va : dis à mon frère le marquis et à mes hommes qu'ils ne me fassent pas défaut. Et tu diras aussi à ceux de mon pays que la loyauté a servi plus d'une fois les hommes courageux. Je vais voir quels seront mes amis et je connaîtrai mes ennemis. J'aurai encore, s'il plaît à Dieu, ma délivrance.

B. Chanson sur l'emprisonnement du duc Ferry dans la tour de Maxéville.

(1251-1303.)

Beau recouvreur (1), mon bel ami,
Quelle chanson chantes-tu ici ?
Beau prisonnier, beau prisonnier ?
C'est la chanson de not' bon prince,
Qui a sept ans qu'il est perdu.

Beau recouvreur, mon bel ami,
Quelle chose j'entends ici ?
Beau prisonnier, beau prisonnier,
Ce sont les cloches de Nancy,

Beau recouvreur, mon bel ami,
Apporte-moi encre et papier.
Beau prisonnier, beau prisonnier,
Pour écrire aux dames de Nancy.

Beau prisonnier, beau prisonnier,
Je ne puis pas quitter ici.
Beau recouvreur, mon bel ami,
Cesse ta truelle, porte-le à Nancy
Tu reporteras encre et papier.

C. Rondeau de la journée de Bulgnéville.

(2 juillet 1431.)

L'an mil quatre cens trente un,
Aux jours après le moys de juing,

(1) On sait que, d'après Louis d'Haraucourt, le duc fut délivré par l'entremise d'un recouvreur, occupé à travailler à la tour de Maxéville, et auquel il fit connaître sa détention. (Voir l'intéressante dissertation de M. Beaupré, intitulée : *De la prison de Ferry III*, etc.)

Entre Saulxure et Beffroymont,
Antoine, comte de Vaudemont,
Avec le mareschal de Bourgongne,
Gaignèrent la dure besongne
Où le bon duc René fut pris
Avec plusieurs de ses amys.
Plusieurs furent mors sur la place.
Je prie à Dieu qu'il leur fasse grâce :
Mais chescun devoit mauldire
Ceulx qui laschement s'enfuyrent,
Car par eulx enduras grand'peine
En Barroys et en Lorraine,
Dont le noble duc estoit sire.
Or, prions Dieu nostre sire,
Qu'aux prisonniers doint délivrance,
Et aux trépassez allégeance,
Et aux échappez bon courage
De recuparer ce dommage.

D. Chanson faicte du Roy de Secille (René Ier, à l'occasion du siége de Metz par ce prince).

(1444.)

Par Dieu, roy de Secille,
Tu t'es mal advisé
Quand tu vins devant Mets,
Ceste noble cité
De paure les forteresses
Et leisseir la cité.

Les bons seigneurs de Mets
Ont les choses advisez ;

S'ont abaitu leurs bourgs,
Rellevé leurs fossez ;
Tu ais fait vendangier
Les vignes et as eu les bleids ;
Tu cuydoies moult affameir la cité ;
Mais, la mercy à Dieu, encor avons assez.

Quand tu vins de Lorraine devant Mets la cité,
Il l'estoit de besoing pour tes gens gouverner.
Tu cuydoies par maistrie tantost avoir les cleifs
De Mets la garnie, ceste noble cité ;
Mais, la mercy à Dieu, tu en es bien gardé ;
Tu estoies subject à la cité de Mets
De grande ancienneté, comme il pairoit par lettre
Bien faicte et bien scellée.

Au roy de France avois donné à entendre,
Mais quand il ait vu la verité,
Du pays s'a parti et s'en est retourné ;
E gentil de France, adieu soyez rendus,
Et le gentil dauphin qui vous a recondus ;
Le gentil seneschal d'Anjou,
Homme d'honneur et de bonne conscience,
Comme il l'a demonstré,
Au pays par deça, Dieu le veuille honoreir.

Par Dieu roy de Secille
Tu t'es mal advisé, etc., etc.

E. Le dictum fait sur ladicte guerre.

L'an mil iiijc et xliiij,
Au mois de septembre sans rabaitre,
Il advint que le roy de France

Vint au pays de Loraine à grant puissance,
Avec luy le roy de Secille,
Et y avoit plus de trente mille.
Ceste chose n'est pas fable ;
Et y estoit le connestable,
Le seneschal d'Anjou et l'admiraul.
Partout estoit à mont et à vault
Gens d'armes au pays de Barrois
Qui tenoient les gens à destroit
Et en Loraine tout environ
De Metz et du Pont à Mousson.
Je me tais des adversitez
(Trop y averoit au racontez)
Du pays qui fut endomaigier
D'icelles gens, sans losangier ;
Tout le pays fut en balance.
Mais boin conseil, par ordonnance
Des trois roys et de ceulz de Mets,
Ils y avisont par fait expres.
La guerre plus de six mois avoit duré ;
Le peuple avoit fort enduré
Et souffrit merveilleusement
Je ne puis racompteir comment :
Du mois de mars le premier jour,
Boin conseil ne fist mie sejour,
L'eveique de Toul, reverend peire,
Au nom de Dieu et de sa Meire
Fut du conseil tres boin moyen ;
Il y besoingna sy tres bien,
Tout au long en dits et faits,
Avec les Messins par fais
Que chacun en fut bien comptant ;

Sy fut fait en l'hostel et couvant
Saint Anthoine du Pont à Mousson,
En une chambre de faisson
Et le lendemain on secretaire,
D'aulcune parolle se fault taire,
Là fut la paix confermée
Par lettre tres bien ordonnée.
D'icelle nous resjoyssons,
Et y prenons consolacions,
Et sy prierons tres devotement
A Dieu, seigneur du firmament
Que celle paix soit pardurable
Pour le peuple
Pour vivre heureusement,
En joye éternellement
Sy que à la fin puissions venir
En paradis apres morir. Amen.

F. La complainte d'ung jonne compaignon detenu prisonnier de Lorraine vers les bains de Plumiere ou vers Lucey en Borgoigne, ou Espinal où il y a bains chaults.

(Cette complainte est encore le récit d'un épisode de la guerre de René Ier contre les Messins.)

Adieu, adieu, mon peire souverain,
J'ait fait une follie, je le scei de certain.
J'ai laissé nostre ville garnie di blans ponis,
Et la belle rivière où on fait les chaults bains
Ces bons vins de Borgoigne, ces vins de Saint-Porsains,
Ces grosses anguilles, au bel verjeu de groins :
Et ces belles pucelles servant les boins,
Je suis venu en Metz pour gésir sur l'estrain,

Pour boire de l'ya froide et mangier du noir pain.
Par les seigneurs de Metz qui font souvent l'essay
De leurs grosses bombardes : j'en suis en grand esmoy,
Les faulses collevrines tuent les hommes sains
Si j'estoye en nostre ville, et fut saulf et sains
Il serait bien grand qui me voyrait demain,
Au pays par deça, ne avec les Lorrains
Jamais n'y arresteroit, foid que doye Saint-Germain.
Adieu, adieu, mon peire souverain :
J'ay fait une follie, je le scei de certain.

G. Ballade sur la mort du duc de Bourgogne.

(1477.)

Elle est extraite du manuscrit de la Bibliothèque impériale, Franc. suppl., 208 ; elle a pour titre : *Nouvelles portées en enfer par ung hérault de la mort du feu duc de Bourgongne, le jour qu'il fut tué en la bataille devant Nancy.*

Réveillez-vous, Charon, ne dormez plus
Sur l'obscur bord des infernaux paluz.
Equipez tost vostre barque ennuyeuse
Où vous passez mainte âme douloureuse.
Venez quérir ceste ombre tant cruelle
Qui a laissé sa charoigne mortelle,
Qui ne fust onques du sang humain saoulée,
Du propre sang de luy tainte et souillée.
O noble duc de Lorreine René !
De bonne heure certes vous fustes né,
D'avoir vaincu avec les Allemens
Cil qui troubloit les quatre élémens !
Grâces sont deues et mérites aussy
A la noblesse et peuple de Nancy,

Qui résisté ont à son entreprise,
Jusques à tant que par vous ait mort prise,
Et font la fin qu'il avoit desservie,
Correspondant à sa damnable vie.
De trahison estoit plain et d'orgueil :
Or gist en vers, couché soubz un cercueil
Qui six piés a tant seulement d'espace.
Bien doit avoir aux enfers lieu et place ;
Car il n'aima onques paix ne concorde,
Ne n'eust pitié, foy ne miséricorde,
Mais cruauté, felonnie et rancune.
Qui veult le pleure, Dieu j'en loue et fortune.

II. Ballade de la mort du duc de Bourgongne qui fut tué à Nancy, en Lorraine.

(Manusc. de la Biblioth. imp. n° 7685, f° LXXIV.)

Or est le parc orgueilleux destendu ;
Le fier lyon ne l'a pas bien gardé.
Il a très mal son latin entendu,
Et à son cas simplement regardé.
Il a trouvé avoir ung peu tardé
Au desloger du pays de Lorraine,
Car à la fin il y est demouré,
Et les moutons, la toison et la laine.

Devant le choc il a trop attendu
Et de plusieurs s'est mal contre gardé ;
Aucun tor fait luy a esté rendu.
Myeulx lui vaulsist s'en estre retourné,
Il se fust bien autre part séjourné.
Mais advenir luy devoit l'adventure.

Longtemps y a qu'il fut prophétisé :
Cent ans acceru tout se paye en une heure!

Le fier courage d'un homme est abbatu
Pour peu de chose quant à droit est mené ;
On s'est à luy hardyment combatu
Oncques ne fut n'a point ramené :
Tellement fut ilec son demené
Pris à néant par façon dangereuse,
Qu'un dernier jour luy fut là ordonné
Et luy survint une heure malheureuse.

Maints povres gens ont du mal soustenu,
Trop plus par luy que plusieurs n'ont cuydé ;
Mais qu'a il fait ne qu'est-il devenu
Luy qui estoit sus tous oultrecuydé?
Il a le parc piteusement vuydé.
Puisqu'il est mort ayons bonne espérance :
Car celluy seul à qui Dieu a aydé
S'est travaillé de mettre paix en France.

Pour ce pencez à ce qu'est advenu
Sur ung tel chef qu'estoit tant estimé ;
Regardez bien quoy il est devenu,
Souvieigne vous comment il est finé
Luy qui eust d'or ung milio finé,
D'hommes autant et estoit si grant maistre.
Tant fut desfaict et tant exterminé
Qu'à peine nul ne le pouvoit congnoistre.

I. Couplets chantés lors de l'entrée à Nancy de Renée de Bourbon, épouse du duc Antoine, au mois d'avril 1516.

Tres-haute, souveraine Princesse,
De Lorraine et de Bar Duchesse,

Bien soyez venüe à Nancy.
Dame de Vaudemont Comtesse,
Ensemble toute la noblesse,
De bon cœur vous salüe aussy.

Dame triomphante, magnificque,
Vaisseau rempli de prudence,
De Bourbon Maison autentieque,
Issüe de couronne de France ;
De nos cœurs vous faisons offrance :
Combien que soyons gens pers et verts,
Et pour vous faire obeyssance,
Tous nos tresors vous sont ouverts.

Douleeur longuement desirée,
En ce beau pays de Lorraine,
Où perles et mines sont trouvées,
Sallines, et choses souveraines ;
Vostre plaisir soit d'estre humaine
A vos obeyssants subjects ;
Car pour vous, soyez-en certaine,
Tous nos tresors vous sont ouverts.

Sy gros Lorrains parlons par vers,
Tenant forme de retoricque,
Loyaulx sommes et non pervers,
Qui ne nous point treffort en picque :
Dame, nostre voulloir s'applicque
A vous servir sans nul travers,
Et pour descouvrir la musicque,
Tous nos tresors vous sont ouverts.

Princesse, s'il vous plaist, ouyrez,
Icy presens, vostre noblesse.
La chanson, puis vous marcherez.

Chanson.

Vive le Duc et la Duchesse,
Dame Renée de Bourbon,
La souveraine Princesse
De Lorraine le pays bon.
Vive le Duc et la Duchesse
De Lorraine le pays bon,
Dame Renée de Bourbon.

J. Chanson sur la deffaicte des Luthériens, faicte par le noble duc de Lorraine et ses frères, avec l'ayde de leurs amys François et Guerdoys, sur le chant : *O bons François, loyaulx et preux.*

(1525.)

Meschans Luthériens mauldis,
Ne courés plus sur le pays
Du bon duc de Lorraine ;
Retournez d'où estes partis,
Et laissez les maux infinis
Dont prenez si grant peine.
N'alés donc plus contre les loix
De mère saincte Eglise ;
Si prins avez part de vos droys,
De Dieu c'est la divise.

Les Lorrains avez assaillir,
Pour les faire du tout périr
En la secte meschante
Brulé avez, sans point mentyr
Villes, et chasteaulx démolir
En nombre plus de septante,
Vous semblant que par vos charroys

Feriez à votre guise,
Dont perdu avez par troys fois
La journée sans faintise,

Le duc y estoit tout armé,
Monté sur ung cheval bardé,
En belle compaignie.
Et ses frères sans nul blasme
Au faict n'ont point esté pasmes
Avec leurs menie ;
Mais du courage de lyon,
Frappant à toute guise,
Dont Lorraine en a renom
Par tout jusque à Venise.

Françoys au duc ont faict secours,
Luy monstrant grant signe d'amours,
Puis que de plusieurs terres,
Sont venuz, amenant tabours,
Trompettes sonnans à leurs tours
Avec les hommes d'armes
Qui ont bataillé et deffaict
Si très vaillamment que de faict
Leur part ont au pillaige.

Ne parle l'on point des Guerdoys
Que tant y ont rompu de boys,
Halebardes et picques,
Débriser l'ont à leur harnoys,
Que si très robustes estoys
Faictz par grant artifice.
Par jour et nuit ont combatu
Très bien que on les prise ;

Luthériens sont confondus,
Dont Dieu l'ont regracie.

O bons Françoys, ne faites pas
Courser vostre Dieu pour ce cas,
Car c'est chose vilaine.
Prenez aultre part vos esbas,
Sans point cercher, ne hault, ne bas,
L'erreur Luthérienne.
Le temps viendra qui n'est venu,
Qu'aurés à votre guise
Vostre roy qui est détenu,
En paix, je vous affie.

Outre les morceaux que nous lui avons empruntés, le Recueil de M. Leroux de Lincy renferme plusieurs chansons sur le siége de Metz, en 1552 ; mais elles ne nous ont pas semblé de nature à prendre place parmi les poésies populaires de la Lorraine, non plus que la suivante, dont nous nous bornons à donner les trois premiers couplets. Elle est intitulée : Chanson nouvelle sur la deffaicte des reistres, sur le chant de *la victoire obtenue par les Espagnols* (1587) :

Ce joly moys de may,
Le premier jour d'esté,
Les princes catholiques
Commence à assembler
Leurs forces qui estoient
Plus de quinze mill' hommes ;
Prions Jésus-Christ
Que victoire il leur donne.

Quant nous vindrent aprocher
Près le pont Sainct-Vincent
Pensant donner bataille
Contre ces Alemans.

Mais ayant appereeu
Qu'ils estoyent si grand nombre
Tant Reistres que Françoys,
Bien cinquante mille hommes.

Monsieur de Guise alors,
De près les poursuyvoit,
Avec son armée,
Qui envie avoit
De leur montrer bientost
Leur grande outrecuydance
De venir ruyner
Notre pays de France.

K. Couplets composés pour le retour du duc Charles IV dans ses Etats.

Air n° 11.

Grand Prince, qui sçavés l'art de vaincre sans armes,
Aujourd'huy vostre heureux retour
Change agréablement nos soupirs et nos larmes
En des larmes de joye et des soupirs d'amour.
Fut-il jamais un jour pareil,
Eclairé d'un plus beau Soleil.

Auguste Souverain, que pour vous l'on soupire !
Est-il un langage plus doux,
Pour monstrer la douceur de vôtre aymable empire,
Que d'entendre les cœurs brûler d'amour pour vous.
Fut-il jamais un feu pareil,
Allumé d'un plus beau Soleil !

L. Chanson sur le passage de l'Empereur (1) à Nancy, composée par la femme Tramand.

Air : *Les lauriers de l'amour.*

L'Empereur est à Nancy,
Grande réjouissance ! (*bis*)
L'Empereur est à Nancy
C'est le fils de notre bon Prince,
François le bien-aimé ;
Allons donc, bons Lorrains,
Prenons tous le verre en main.

A la rue des Artisans,
Ils ont signalé leur zèle. (*bis*)
A la rue des Artisans,
Pour un chacun s'empresse
Pour un chacun s'empresse
A faire un feu très-grand,
Allumé en chantant :
Vive l'Empereur, notre sang.

Il va voir, en arrivant,
Sa très-chère marraine, (*bis*)
Qui demeure dans un couvent,
Noble princesse d'Austrasie,
Quel est votre contentement ?
Le voyant arrivé
Notre Empereur bien-aimé.

Par un excès de bonté,
Ah ! quelle grandeur d'âme, (*bis*)

(1) Il est ici question de l'empereur Joseph II, fils de Marie-Thérèse et de François Ier, empereur d'Allemagne.

Il visite les affligés
Dans tous les hôpitaux
Il a daigné entrer ;
Empereur, le Seigneur
Bénira votre grandeur.

Vive le roi des Romains,
Petit-fils de Léopold ! (*bis*)
Vive le roi des Romains
Que le ciel les favorise,
Et les bénisse sans fin ;
Dieu conserve à jamais
Des rejetons si parfaits.

Vive la reine de Hongrie
Qui a produit au monde (*bis*)
Des enfants si accomplis :
Si nous avions le bonheur
De l'avoir avec nous,
Les Lorrains tour à tour
Lui témoigneraient leur amour.

M. Chanson sur le départ de l'Empereur.

Air : *Du tombeau de l'amour.*

Adieu donc, cher Empereur,
Vous nous quittez, quel regret ;
Au milieu de notre allégresse
Ciel, vous nous abandonnez ;
Hélas ! s'il était possible
Que nous vous suivions partout
Les Lorrains, par leur grand zèle
Vous témoigneraient leur amour.

Votre douceur admirable
A vouloir bien recevoir
Nos cris, nos chants d'allégresse
Nous fera appercevoir
Que votre Grandeur suprême
Ne vous donne point de fierté
Que la noblesse de votre âme
Roule au pied de la vanité.

L'on nous avait fait entendre,
Que vous resteriez trois jours ;
Notre joie était parfaite,
Ciel ! vous en rompez le cours,
Le seul espoir qui nous reste,
C'est de prier le Seigneur,
Qu'il lui plaise, par sa puissance,
Vous préserver de malheur.

Vous allez voir votre sœur
La Reine, de nous chérie,
Que ne nous est-il possible,
Nous irions la voir aussi ?
Dites-lui, cher Empereur,
Qu'elle est aimée des Lorrains,
Que nous prions le Seigneur
Qu'il veuille bénir son destin.

Dites au Roi, je vous supplie,
Que nous l'aimerons sans fin,
Que nous prierons le Seigneur
Qu'il nous produise un Dauphin ;
Que Dieu bénisse leur couche,
Et les préserve de malheur,

Car ce noble rejetton
Fera tout notre bonheur.

Vous allez, je m'imagine,
Voir votre cher oncle aussi,
C'est notre cher prince Charles,
Si gravé dans notre esprit,
Assurez-le, je vous prie,
De notre fidélité,
Que nous prions le Seigneur
Qu'il lui conserve la santé.

Je finis par ma prière
Que j'offre à mon Créateur,
Qu'il lui plaise par sa bonté
Conserver notre Empereur ;
Aussi le Roi et la Reine,
Nous ne cesserons de chanter
Domine salvum fac Regem
A l'honneur de leurs Majestés.

N. Chanson faite pour Mesdames de France Adélaïde et Victoire, à leur retour de Plombières, le 14 juillet 1762.

Air : *Où s'en vont ces gais bergers.*

Queu bruit ! qui court tambourant
Ainsi dans not' village ?
Vas voir, Gillot, mon enfant,
Et fais bien ton message ;
Tretout ceci me semble étonnant
V'la trop d'ér'mu ménage.

Colin, trime sur ses pas,
Tu retiens à merveille :
Car je sais qu'en pareil cas,
Souvent Gillot sommeille ;
Que vous deux ne vous avisieus pas
De faire sourde oreille.

Parles bref, incontinent,
Est-ce pour d'la mélice ?
Faut-il encore tant d'largent ?
La chose seroit nisse
J'ons déjà payé not' contingent
Que'ul' bon Guieu les bénisse.

Mère, il n'en est pas ainsi,
C'est plus meïeur qu'on pense ;
Tretous ceux qui l'ont ouï,
Se sont boutés en danse ;
Sçavez-vous que je vons voir ici,
La fine fleur de France.

C'est bien toi, mon gros Guillot,
Toujours gobe-nouvelle ;
Et toi, Colin, autre sot,
Tu crois la chose telle ;
Je vous dis à tous deux d'un seul mot,
Qu'on nous la flanque belle.

Prens pourtant la grand' jument,
Colin, cours vers ton père,
Qu'est au diantre bien avant,
Que sai-je où ? Dans not' terre ;
T'li diras, père, v'nez courament,
Pour parler à ma mère.

Margot, queu terrible train !
A' vous perdu la tête ?
De planter not' paur Colin
Sur ma fringante bête ;
Le v'la qui brait par dans le Rouin,
La chose est deshonnête.

Enfin, qu'avons-je de nouviau ?
Queu peine vous travaille ;
En sommes-nous pour un viau
Ou pour une volaille ?
Je sais que, pour un maudit moiniau,
Margot peste et criaille.

Non, Colas, j'nons rien perdu,
Bien au lieu, j'ons la chanse :
Hé ! l'aurais-tu jamais cru
Que j'verions gens de France ?
Dis, comment les appelleras-tu ?
Es-ce Bourbons, jeu'l pense.

Qu'on voit bien, à vos de'vis
Qu' vous êtes d' vot village !
Nommez, *Memselles Louis*,
V'la le royal langage :
Retenez le nom que je vous dis,
Un maire sçait l'usage.

Margot, vous qu'avez d'lestoc,
Flanquez d'un gros plumage
Mon grand chapiau, c'est la l'*hoc*
Qu'est d'un antique usage :
Vous sçavez que Colas est le coq
De not' brave village.

Tappez, falbalas, rubans
Et dentelles en foule,
Sur vous et sur vos enfans,
C' n'est pas sur moi que ça roule ;
Si Colas est le coq de céans,
Margot en est la poule.

Aga ! je trépigne, hâtons
Dér'quinquer vos fillettes,
Vois-tu pas que mes geuchons
Ont d'jà mis lieu chaussettes ?
Des premiers faut-il que j'y soyons,
Pour boutté en train les fêtes.

Où court Colin hors des draps
La machoire en pantoufle ?
Il dit qu'il suivrait nos pas,
Quand il n'aurait qu'un souffle ;
A-ce biau trait, v'la l'enfant d' Colas,
C' n'est pas un marouffle.

Puisque j' sons tretous unis,
Com' brebis en famille ;
Vas faire un large pertuis
A' m' baril qui pétille :
Ju'l vidrons en entier, pour LOUIS
Et sa Graine gentille.

Tue Guieu ! j'allois r'oublier
Ma dague (traine à terre) ;
La pique et le baudrier
Dédfunt, mon vieux grand père ;
J'ai 'cor' une feuille de laurier
Qu'il cueillit à la guerre.

N'oublions point par mégard
Ma lourde carabine,
Allez-la quérir près du lard,
Queu pend à not' cuisine
Vou' r'luq'rez vot' Colas en soudard,
Qu'il a toute autre mine.

Ah ! Colas, com' te v'la fait,
Avec teun égobile !
T'es chargé pis q'not baudet
Quand il trotte à la ville;
Hélas ! je crains que sous tel paquet,
Not' ami ne d'ég'nile.

Gardez vos ah ! vos hélas !
Pour un Claude, un Jocrisse ;
Sçachez qu'au tra'n des soldats
Je ne sons pas novice :
MESMSELLES LOUIS neul' diront pas,
L'entendont le sarvice.

Et vous, tréve d'arguimens
(Car il faut que j'abrège) :
Prenez vos purs vêtemens,
Que sont couleur de vierge :
Que vous soyez, devant ces lys blancs
Tout ainsi qu'une neige.

Force bleus et verds ribans
Sur la fine dentelle,
Vou'm' rapel'rez le bon temps,
Où vous étiens bacelle,
Puis n'allons pas vous prendre à quinze ans,
Je vous trouve encore belle.

Merci du doux compliment,
Que n'est pas d'un' canaille ;
Si tu sçavois comm' qu'il prend,
Dans mon cœur qu'est tout paille ;
Je t'en souhaite un plus fringollant,
Pour MESMSELLES d' Versailles.

Si t' n'avois rien en ton sac
Pour dire aux PRINCERESSES,
J'ons là-haut un almanac
Qu'apprend des gentillesses :
Faut prendre, dit-on, *ab hoc*, *ab hac*,
En semblables détresses.

Crois-moi, cours cheuz not' curé,
Ou chez l' maite d'école ;
Ils ont toujours d' l'à-prêté,
Que glisse comme bôle :
T'lieu diras qu'ils aient la bonté
De t'ermontrer ton rôle.

Tiens ; je t'eu'l dis sans façon
Finis, car tu m'enfâmes ;
Apprends, je suis un luron,
Qui peut parler aux dames,
Et quand je serions un montignon,
N'avons-je pas des âmes ?

Avec ta babil, j'ai peur
Que tu ne puisse suivre,
Pour moi que je suis orateur,
Je sais com' qu'il faut vivre :
Quand on sant d'laloquence en son cœur,
On parle mieux qu'un livre.

Dès qu'il faut te contenter
Et t'ôter de tes crises,
J'lieu dirai sans tant chercher
D'ergo ni de d'vises,
Guieu donne deux Rois, tels que LOUIS

A MESMSELLES LOUISE.

Jeun' sons pas des enjôleurs
Confits en politesses,
Les courts mots sont les meïeurs,
Surtout vers des princesses :
J'lieu dirai : que n'ai-je tous les cœurs,
Vous en seriens maitresses.

Puisque t'es franc perroquet,
Je veux aussi t'instruire ;
T'lieu diras, sans faire hocquet,
Foin, ne pense pas rire :
MESMSELLES, Colas fait mon souhait,
Je n'ai plus à rien à dire.

Pour toi, Guillot, mon miché,
Retiendras-tu ton thême,
Tu ne s'ras pas trop peiné
De dire : et moi tout d'même.
J'gage que t'en es aussi gèné
Que défunt Nicodème.

Ne disons mot à Colin,
Pour une telle fête ;
En pareil cas il est fin ;
Je répons de sa tête ;
Car quelqu'un qu'est plus tord que Colin,
Par sang bleu n'est pas bête.

J'en sais qui seront bien sots,
Ce seront vos grands feilles,
Qui n'ont rien vu que nos pots.
Pa l'trou de nos bouteilles !
Cornez lieu deux ou trois regingots,
Par travers les oreilles.

C'est dit, enfans, vas d'bon cœur,
Suivez bien ma rubrique ;
Je défirois not' pasteur,
Lui qui n'est pas bourique,
D'en sortir avec autant d'honneur,
Malgré sa rétholique.

Pensons qu' nous verrons des yeux
Deux grands Trésors de filles,
Qui sont les joux-joux des cieux
Et les perles des villes ;
Les belles en comparaison d'eux
Sont de franches guenilles.

Que je vons être ébahis
Dér'voir dessus la terre
Deux rayons du GRAND LOUIS,
Qu'est un fils du tonnère !
Si j'en étions trop fort éblouis,
Je fermerions la paupiere.

Quand paraîtra char tout d'or,
Dites : v'la l'équipage
Qui mène un rare trésor,
Le plus beau, le plus sage ;
Et cryez : oui, je voyons encor
Le tran-tran du bel âge.

Où q'vont passer ces bijoux,
Je veux les marches nettes ;
Et que j'ayons d'vant cheu'z nous
Deux pieds de violettes
A cel' fin que le chemin soit doux,
Car Elles sont douillettes.

Sur un triple carillon
Qu'on brimballe la cloche,
En si belle occasion,
Il faut que tretout hoche ;
Qu'on ne dise pas dans le canton :
Lieu maire est un baloche.

Et vous, pensez-y, grivois
De mélice lorraine,
De clamer : vivent nos Rois,
Lieurs enfans et la Reine,
Et l' Dauphin si chrétien, si courtois,
Ainsi que sa Dauphaine.

Avec vos luisans fusils
Vous ferez des pétarades ;
Tandi' q'Colas et ses fils
Feront des saluades,
Qu' nos mennetrés n' soient pas endormis
L'auront des régalades.

Abandonnez vos troupeaux,
Bergers et bergerettes ;
Venez, sur des airs nouveaux
Accorder vos musettes ;
Et faites répéter aux échos
Nos plaisirs et nos fêtes !

Beillons nos cœurs pour présens
A ces loyales dames,
Qui diront : v'la d' pauvres gens
Qui sont riches en âmes ;
Après ça, ni nous, ni nos enfans,
Je n'aurons point de blâme.

Margot, ton m'sieu le curé,
Jarni ! l'a manqué belle ;
L'as-tu vu tant essoufflé
Qu'un mouton qui béhèle ?
Sans Colas l'étoit entrappé
Dedans sa kyrielle.

Hé bien ! femme, dans le cas,
Sons-je des haridelles ;
T'as vu, com' jons sauté l' pas
Par devant nos MEMSELLES ;
J'ai lu dans lieurs yeux doux que Colas
Avoit fait des merveilles.

Après ça que peste et mort
Viennent, je sons tranquilles ;
J'avons eu plus heureux sort
Que bien des fières villes ;
V'la ! qu' jons vu LOUIS not' renfort,
Dans MESMSELLES ses filles.

O. Fragment de chanson du temps de la Révolution.

Je ne vu pu demoiry en France,
J'y dote lo mady guyot (guillotine) ;
Y fa maïou è Cobientz,
En Fribourg et en Brisko.

J'a pa lé des connaissances
Que me f'ront aoua des cro
E in ébit d'ordonnance ;
Je m'en ıra avo zo.

J'en bin b'san de zo zatirail,
De zo coucatieu et d'zo feusi,
Et d'zo frapouille de ribandaille,
Et d'zo gibernes à derri.

COMPLAINTES.

Sur les tristes adieux de très-haute et très-puissante dame Anne-Charlotte de Lorraine, abbesse de Remiremont et de Mons, y étant décédée le 7 novembre 1773.

Air : *De bon cœur, Manon pardonne.*

Accourons tous à l'église,
Tâchons d'être des premiers,
Pour assister aux services
Que l'on fait aux Cordeliers ;
Marquons-y notre tristesse,
Allons-y faire oraison,
Pour une auguste princesse,
Abbesse de Remiremont.

Peuple lorrain, c'est la fille
De ton ancien souverain,
Connu dedans cette ville
De ses braves citoyens,
Portons la palme fleurie,
Posons la sur le tombeau
De cette dame chérie,
Du Tout-Puissant, du Très-Haut.

En novembre le septième,
Elle est morte à Morimont ;
Ah ! que ce triste quantième
A causé dans sa maison
De soupirs, sanglots et larmes
Accompagnés de regrets,
Car chacun fut en alarmes.
Surtout ses braves sujets.

Cette auguste et noble dame
En ferventes oraisons,
Sur le point de rendre l'âme,
Se fit par dévotion
Apporter le viatique
Aussi l'extrême onction
Selon la loi catholique,
Se voyant sans guérison.

Après avoir fait prières
Au souverain roi des cieux,
Sentant finir sa carrière,
A fait ses tendres adieux
Aux potentats, aux monarques,
Et aux plus grands de leurs cours,
Voulant leur donner des marques
De son plus sincère amour.

Au prince Charles de Lorraine.

Charles-Alexandre, mon frère,
Que j'ai toujours tant chéri,
Je sens mon heure dernière
Et je vais rendre l'esprit,
Avant de quitter ce monde
Je vous fais mes humbles adieux,

La mort en faisant sa ronde,
Me fait quitter ces bas lieux.

Aux Dames de Remiremont et de Mons.

Adieu mes très-nobles Dames,
Avec qui j'ai tant resté,
Cessez de verser des larmes
Je parts pour l'éternité ;
Adieu Dames de Lorraine,
D'Epinal et Remiremont,
Je sens augmenter ma peine,
Je décède à Morimont.

A la Reine de Hongrie.

Auguste impératrice,
Souveraine des Hongrois,
Vous qui de la vraie Eglise
Soutenez la sainte foi,
Je vous fais d'amour extrême
Mes adieux en vous quittant,
Priant la bonté suprême
De vous conserver longtemps.

A l'Empereur.

E vous, prince magnanime,
Grand Empereur, mon neveu,
Un ardent amour m'anime
A vous faire mes adieux.
En priant Dieu sans réserve,
Que du haut de son séjour
Vous protége et vous conserve,
Vous et votre cour.

Aux Electeurs.

Adieu tous les biens du monde,
Adieu honneurs et grandeurs
Qui sont sur la terre et l'onde,
Adieu tous les Electeurs;
Je suis en grande faiblesse,
Voici la fin de mes jours,
Adieu les princes et princesses,
Qui sont dans toutes les cours.

A ses neveux et nièces.

Adieu donc la cour de Vienne,
Mes nièces et tous mes neveux,
Chacun de vous se souvienne
Qu'il faut quitter ces bas lieux;
C'est un fait très-manifeste,
C'est un décret tout puissant,
Que le sceptre et la houlette
Retourneront au néant.

Au Dauphin et à la Dauphine.

Adieu Dauphin et Dauphine,
Adieu beau couple parfait,
Que la sagesse divine
Vous accompagne à jamais ;
Que Dieu répande ses grâces
Sur votre postérité,
Et vous acorde une place
Dans l'heureuse éternité.

Au Roi de France.

Je tombe en deffaillance,

Adieu, adieu pour jamais,
Puissant monarque de France,
Louis quinze très-parfait,
Oui, pour vous donner des marques
De mon zèle et mon amour,
Je désire que la Parque
N'approche pas votre cour.

Aux Rois de Sardeigne et d'Espagne.

Adieu, bon roi de Sardeigne,
Vous et tous vos rejettons,
Vous aussi, grand roi d'Espagne,
Et votre noble maison,
Vivez en paix et concorde,
Rois chrétiens, rois très-pieux,
Afin que Dieu vous accorde
Une place dans les cieux.

Prête à fermer les paupières,
Ayant fini ce discours,
Elle adresse ses prières
Au Dieu du parfait amour,
Brûlant d'une sainte flamme,
S'écrie : grand Dieu de bonté,
Daignez de placer mon âme
Dans votre sainte cité !

D'une plaine connaissance
Elle avoit sans vanité,
Fait connoître par avance
Ses dernières volontés,
Que sans épargner la peine,

Quelque jour après sa mort,
Dedans Nancy en Lorraine
L'on y conduise son corps.

C'est sous la Chapelle ronde,
Où la cendre des guerriers
Qui ont sur terre et sur l'onde
Cueilli de si beaux lauriers,
On y voit un très-grand nombre
De ces augustes héros,
Et c'est dans ce lieu très-sombre,
Que l'on a mis ce dépôt.

Avant de quitter la terre,
Elle a donné par écrit,
Des pensions viagères
A tous ceux qui l'on servi
Et pour marquer sa tendresse
Et sa libéralité,
Elle a laissé des richesses
Pour faire la charité.

Nous pouvons dire à sa gloire,
Qu'elle étoit très-accomplie
Et qu'au temple de mémoire
Son nom est déjà écrit,
Et disons tous en personne
De droit qu'elle a mérité
La palme et la couronne
Dans l'heureuse éternité.

Q. Complainte sur la mort de très-haute et très-puissante dame Son Altesse Royale Madame Anne-Charlotte de Lorraine, fille de Léopold Ier, roi de Jérusalem, duc de Lorraine et de Bar ; sœur de feu Sa Majesté François Ier, empereur des Romains de glorieuse mémoire, abbesse de Remiremont et de Mons, née à Lunéville le 17 mai 1714, et décédée à Mons le 7 novembre 1773.

Air : *Madame Lavallière, etc.*

Mons est dans la tristesse,
Vienne et Bruxelles aussi,
Une auguste princesse
Vient de rendre l'esprit,
Tous les rois sont en deuil,
Et sont chagrins dans l'âme,
Voyant dans le cercueil
Une si noble dame.

Fille d'un très-bon prince,
Souverain des Lorrains,
Née en cette province,
Le fait est très-certain,
Ce don si précieux
De la toute-puissance ;
Lunéville est le lieu
Où elle a pris naissance.

Dès sa tendre jeunesse
Elle a toujours été
Amie de la sagesse
Et de la vérité ;
Oui, elle fut toujours,
Cette dame docile,
L'ornement de la cour
Au sein de sa famille.

Elle croissoit en âge
Et en perfection ;
Au printemps de son âge
Toujours en oraison,
Et la dévotion
De l'auguste princesse,
Fit que de Remiremont
On la nomma abbesse.

Revêtue de ce titre,
On la vit promptement
Voler vers son chapitre
Comme à pas de géant,
Pour offrir au Seigneur
Son cœur dans le saint temple,
Se montrant de ses sœurs
Le modèle et l'exemple.

Mais, nobles chanoinesses,
Il faut vous consoler,
Cette auguste princesse
Bientôt va vous quitter,
Mons et Hainaut attend
Avec impatience
Cette dame de haut rang
Et de haute naissance.

Dès qu'on la vit paraître
Dans ce nouveau séjour,
On la vit se soumettre,
Sacrifiant ses jours
Aux pénibles travaux
Des choses humiliantes.

Endossant le fardeau
De la vie pénitente.

Les veilles elle embrasse,
Le jeûne et l'oraison,
Faisant suivre ses traits
A ceux de sa maison,
Et voulant en tous lieux
Qu'en baissant les paupières
L'on offre au vrai Dieu
Ses très-humbles prières.

Cette princesse aimable
Poroissait en tout temps
Etre très-charitable
Aux pauvres languissants,
Et pour les souffrants
Avoir de la tendresse,
Partageant avec eux
Ses biens et ses richesses.

L'on cherchoit son azile,
Auprès de ses bontés,
Les pauvres de la ville
Venoient de tous côtés,
La veuve et l'orphelin,
La chose est très-sûre,
Recevoient de sa main
Vêtement, nourriture.

Elle se rendoit l'arbitre
De tous les différens,
Tant ceux de son chapitre,
Qu'à la ville et aux champs ;

Toujours elle se prêtoit
Aux choses nécessaires,
Et chacun écoutoit
Ses avis salutaires.
Au lieu de promenades
Elle alloit visiter
Prisonniers et malades,
Et sans se rebuter,
Comme elle étoit remplie
De bonté, de clémence,
Elle a toute sa vie
Protégé l'indigence.

Cette âme débonnaire,
Après avoir vaincu
Son plus grand adversaire,
Et l'avoir abattu,
Pour la récompenser
Au déclin de son âge,
Dieu voulut la placer
Au céleste héritage.

Oui, un mal sans ressource
Attaqua tout son corps,
Au milieu de sa course,
Ce qui la fit d'abord
Par la foi recourir
Au sacré viatique,
Ne cherchant qu'à s'unir
Aux esprits angéliques.

Le septième novembre
Quels sanglots ! quels soupirs
En entrant dans la chambre,

De la voir mourir,
Ce n'étoit que clameurs,
Ce n'étoit que tristesses,
Chacun versoit des pleurs
Pour l'auguste princesse.

De chagrin on se pâme,
En faisant oraison,
Que Dieu place son âme
Dans la sainte Sion,
En nous joignant à eux,
Allons tous, mes chers frères,
Dans le temple de Dieu,
Y offrir nos prières.

AUTRES COMPLAINTES.

Complainte d'un garçon qui a été condamné à être rompu vif dans la ville de Nancy, le 19 février 1752, pour avoir assassiné un homme dans ladite ville.

Air : *Approchez-vous, beaux pénitents.*

Venez ici, belles jeunesses,
Venez comtempler mon malheur,
Vous verrez mon cœur en tristesse
Et mes yeux tout baignés de pleurs,
Pour avoir toujours méprisé
Les avis et bons principes,
Que me donnoient tous mes parens,
Me voici dans les tourmens.

Afin de mieux vivre à ma guise,
J'ai abandonné mon logis,

Je vint pour me mettre en service
Dedans la ville de Nancy,
Espérant d'amasser un jour
Quelques biens par mon adresse ;
Mais hélas ! dedans un moment,
Voicy bien du changement.

J'avois fait choix du mariage,
Qui étoit prêt à consommer
Avec une fille belle et sage,
J'en avois deux bancs écoulés ;
Dans ce temps-là l'esprit malin,
Par sa malice et sa ruse,
M'a fait commettre un assassin.
Mon Dieu ! le cruel destin !

J'ai choisi pour cette entreprise,
Le cinquième jour de février ;
Par le masque je me déguise,
Ayant aussi changé d'habits,
Je men fus donc tout aussitôt,
Tout rougissant de colère,
Dans l'obscurité de la nuit,
Chez un nommé Mirotier.

Pour prétexte et pour excuse,
Je fus lui demander du vin ;
C'étoit pour mieux cacher ma ruse
Et pour assouvir mon dessein ;
Là je trouva l'occasion
De le renverser par terre,
Et sans craindre le châtiment,
Le mit à mort sur le champ.

Ayant commis cet homicide,
Je m'en allai tout aussitôt,
Comme un traître et un perfide
Dedans une chambre en haut,
En espérance d'y troûver
De l'argent en abondance ;
Mais hélas ! je fus bien trompé,
Car je n'avois pas les clefs.

Le feu me monta à la tête,
Voyant que je ne trouvoit rien,
Et bien plus pire qu'une bête,
Je descendit pour le certain,
De la veuve je m'approchai,
Qui étoit au lit malade,
Tenant dans ma main un couteau,
Voulant la réduire au tombeau.

En me voyant tout en furie,
Elle se leva bien promptement,
Me disant : sauvez-moi la vie,
Et prenez ce que j'ai vaillant,
Je n'ai pas les clefs dessus moi,
C'est Mirotier qui les porte ;
Je lui répondit brusquement :
Ton homme est au monument.

Ayant cherché dedans les chambres,
J'ai pris bien environ cent francs,
De là je sortis sans attendre,
Cherchant du divertissement ;
Comme j'étois bien déguisé,
Rouloit à droite et à gauche,

Dans les bals et aux assemblées,
Sans penser à mon péché.

D'abord l'on fait les poursuites,
Dedans Nancy certainement,
Tout le monde parle et critique,
Soubçonnant le plus innocent ;
Comme l'on m'avoit vu déguisé,
L'on me signala bien vite,
Je fus pris au bout de deux jours,
A Saint-Pierre dans le faubourg.

Enfin l'on me mit les menottes
Pour être plus en sûreté,
Et dedans une prison forte,
Incontinent l'on m'a mené ;
L'on informa tout aussitôt,
Sur mon assassin cruel,
Et dedans peu je vous le dis,
Ma procédure fut finie.

L'on m'a conduit devant les juges,
Où le cadavre étoit présent,
Mais je faisois toutes mes excuses,
Disant que j'étoit innocent ;
La veuve m'ayant reconnu,
Par l'habillement et le masque,
J'ai été contraint et forcé
De dire la vérité.

Etant convaincu chose sûre,
La justice m'a condamné,
A souffrir la torture,
Afin d'expier mon péché,

Bientôt dessus un échafaut,
Il faudra finir ma carrière,
Par la main de l'exécuteur,
Considérez mon malheur.

Mon corps doit être rompu vif,
Ensuite exposé sur la roue,
Où il faudra que je languisse,
En attendant le dernier coup ;
Grands et petits qui contemplez
Ma douleur et ma souffrance,
Priez tous pour moi Jésus-Christ,
Qu'il me mette en paradis.

Jésus-Christ, sauveur adorable,
Du haut de la sainte Citée,
Jettez un regard favorable,
Sur ce pauvre justicié,
Oubliez ses iniquités
Par votre bonté suprême,
Et donnez-lui, grand Dieu d'amour,
Place dedans votre séjour.

Enfans qui dedans vos jeunes âges,
Voulez suivre vos volontés,
Bannissez le libertinage,
La source de plusieurs péchés ;
Regardez toujours vers les cieux,
Car l'œil de Dieu vous contemple,
C'est le véritable moyen
De faire une heureuse fin.

Chanson sur le crime, le procès et le supplice d'un jeune homme de vingt-trois ans, roué vif à Nancy, le samedi 19 février 1752, sur les quatre heures du soir.

Air : *Des pendus.*

Or écoutez grands et petits,
D'un fait tragique le récit,
A peine pourrez-vous le croire,
Car c'est une action si noire,
Que Nancy et les alentours
En retentiront plus d'un jour.

Ce fut bien avant dans la nuit
Et aux environs de minuit,
Entre samedi et dimanche,
Qu'arriva ce forfait étrange,
Dans un cabaret qui attient
A l'église Saint-Sébastien.

Dans les premiers jours de février,
Un pendart, valet d'officier,
Vint masqué demander à boire,
Tout occupé de l'idée noire,
D'arracher sans compassion,
La vie aux gens de la maison.

D'abord il s'attaque au mari,
A la cave l'ayant suivi,
Dans sa furie, dans sa colère,
Par une cruauté meurtrière,
De ses deux pouces il le serra,
Et par le coup il l'étrangla.

Ensuite d'un coup de genouil.
Qu'il appuya, je ne sçais où,

Il arracha dans sa furie,
A cet homme l'âme et la vie,
Puis remonta pour massacrer
Tous ceux qu'il pourroit rencontrer.

Ecumant comme un enragé,
Comme un furieux forcené,
Les yeux lui sortant de la tête,
Comme à une féroce bête,
Il vint au lit où reposoit
L'épouse qui ne rien sçavoit.

Il arrache et met en morceau,
Du lit nuptial les rideaux,
Avec un serment exécrable,
Il dit à la femme : mordiable,
Je viens d'étrangler ton mari,
La bourse, ou je t'étrangle aussi.

Notre-Dame qu'elle invoqua,
De ce péril la délivra ;
Inspirant à cette furie,
De-se contenter de la vie
Du pauvre misérable époux,
Sacrifié à son courroux.

Cependant il fallut donner,
Et sans délais abandonner
Les clefs de toutes les armoires,
Pour y fouiller et partout voire
S'il y trouveroit de l'argent,
Mais il n'y trouva que cent frans.

Il les prit et les emporta,
Et de s'enfuir il se hâta,

Laissant dans l'horreur et la crainte,
Dans les sanglots et dans les plaintes
La pauvre femme du logis,
Plus morte que vive en son lit.

Quand il fut jour il s'échappa,
Par la porte Saint-Nicolas,
Croyant éviter la justice,
Et de son forfait le supplice ;
Mais il souffre mille remords,
Plus cruels cent fois que la mort.

Il passe auprès de Bon-Secours,
Le plus vite qu'il peut il court ;
Mais ayant passé la chapelle,
Un Dieu menaçant le rappelle ;
Il tente en vain jusqu'à trois fois,
Il ne peut pas passer la croix.

Il retourne tout effrayé,
Du crucifix qui l'a frappé,
Il recule, arrête, il avance,
Toujours dans de cruelles transes,
Il entre dans une maison,
Prêt à tomber en pamoison.

A peine fut-il en ce lieu,
Que par permission de Dieu,
Vengeur du crime et de l'offense,
Qui le poursuit à toute outrance,
Il y fut bientôt arrêté,
Par les pieds et mains garotté.

Aussitôt on le conduisit
Dans un cachot et on lui fit

Subir un interrogatoire,
Mais il nia l'action noire,
Protestant qu'on s'étoit trompé,
Qu'à tort on l'avoit soupçonné.

Au cadavre on le présenta,
Sans s'émouvoir il persista
A soutenir son innocence,
Donnant des moyens de défense
Par lesquels il embarrassoit
Le juge qui l'interrogeoit.

Le lieutenant particulier,
Au nom de tous les conseillers,
Fit l'information sommaire
Et si bien conduisit l'affaire,
Que l'assassin fut condamné,
Mais sans avoir rien avoué.

D'abord de ce petit sénat,
Le criminel interjetta
Appel à la Cour Souveraine,
Pour qu'à l'audience prochaine,
Son procès fût tout de nouveau,
Dûment instruit en plein barreau.

Alors il fut tout étourdi,
Et ne parut plus si hardi,
En se voyant en la présence
D'une si nombreuse assistance,
Il ne peut plus tergiverser,
Mais lui-même va s'accuser.

Messieurs, dit-il, s'agenouillant,
Laissez-moi parler un moment,

Je vas révéler le mystère
Que j'ai nié comme un faussaire ;
Je suis l'infâme scélérat
Qui ai commis l'assassinat.

Ce bon maître du cabaret,
J'ai fait, sans pitié, sans sujet,
Périr d'une mort violente,
Egalement cruelle et lente,
Ayant été pour l'étouffer
Trois quarts d'heure à le secouer.

Le Parlement à ce récit,
Fut d'horreur justement saisi,
Et cet auguste aréopage,
Où le mérite est de tout âge,
Montra grande compassion,
Et tous pleurèrent, se dit-on.

Cependant revenus à eux,
Et s'étant ressuyé les yeux,
On se parla bas à l'oreille,
On dressa sentence pareille,
Et d'une voix l'on confirma,
Le jugement porté déjà.

Ah ! messieurs, dit le patient,
Ecoutez encore un moment,
Quoique je sois un exécrable,
Et bien moins un homme qu'un diable,
Par les larmes que vous versez,
Sur mon malheur, compatissez.

Je suis digne de mille morts,
Et du plus lamentable sort ;

Mais contentez-vous, je vous prie,
D'ordonner qu'on m'ôte la vie,
Par la potence seulement
Et point de roue absolument.

Mais les juges sans l'écouter,
Décident, et l'on va prononcer
Le jugement irrévocable,
Qui condamne ce misérable
A mourir sur un échafaut,
Où seront fracassés ses os.

Bientôt la croix on éleva,
La roue et l'échelle on dressa ;
Frères de la Miséricorde,
Vêtus de blanc, ceints d'une corde,
Courez les rues et demandez
L'aumône pour le condamné.

La cloche d'un son languissant,
Appelle au spectacle effrayant,
Gens des faubourgs, gens de la ville,
Les fainéans, les inutiles,
Ceux qui ne servent presque à rien,
Plus des trois quarts des citoyens.

O ! curieux qui m'écoutez,
Votre attention redoublé,
Voici la fin de la carrière,
De cette personne meurtrière,
Qui déjà marche à petits pas,
Vers la place de son trépas.

Dans la rue où il doit passer,
Chacun s'empresse à se placer.

Aux fenêtres de chaque étage,
Sur les portes, gens de tout âge,
Et pour le bien dire en un mot,
Jamais on ne vit tant de sots.

Mais quel spectacle plus touchant,
Plus pieux, plus édifiant,
Tout le monde s'en extasie,
Car ce n'est point hypocrisie,
Quatre saints prêtres deux à deux,
L'accompagnent en manteaux bleus.

L'un qui à la droite marchoit,
Patétiquement exhortoit
Le coupable à la patience,
En lui disant que ses souffrances
Etoient le prix de son péché
Et les leçons d'un Dieu caché.

L'autre à la gauche reprenant,
Disoit, courage, mon enfant,
Vous approchez du Mont Calvaire,
Occupez-vous bien du mystère
De la sainte rédemption,
Consommé par la passion.

Le troisième écartant les gens,
Fait faire place au patient,
Qui consterné et tout en larmes,
Vient devant l'église des Carmes,
Offrir à son divin sauveur,
Son esprit, son âme et son cœur.

Le quatrième en samaritain,
De temps en temps verse du vin,

Et donnne de l'eau de Hongrie
Pour un peu ranimer la vie
De cet homme qui va bientôt
Mourir par les mains du bourreau.

On arrive enfin au gibet,
Où sont déjà tous les apprêts
Du cruel et sanglant supplice,
Bien décerné par la justice ;
Les saints prêtres tous prosternés,
D'un ton tremblant chantent *Salve*.

Le patient et le bourreau,
Montent déjà l'échaffaut ;
Tous les spectateurs en silence
Depuis qu'on a lu la sentence,
Sont saisis d'horreur et d'effroi,
Quand on le couche sur la croix.

On voit déjà prêt à toucher
Le bras du bourreau s'élever,
Il le rabaisse, frappe et casse,
En faisant retentir la place
Du bruit des os qu'il a rompus,
A travers mille cris aigus.

Les saints prêtres toujours présens,
Doublent leur zèle en ce moment ;
L'onction de leur éloquence,
Fait pleurer toute l'assistance,
Et tant ils prêchent le roué,
Qu'ils en sont enfin enroués.

On regarda plus d'une fois
Monsieur le procureur du Roi,

Qui donna enfin dès sa place,
Le signal pour le coup de grâce,
Et le bourreau fit expirer
Le patient sans plus tarder.

Puissiez-vous tous par ce récit,
Etre si touchés, si contrits,
Qu'une sincère pénitence,
Efface toutes vos offenses,
Et que pendant l'éternité
Vous goutiez la félicité.

Relation de la mort tragique de Martin-Gabriel Rochette, ci-devant commissaire de quartier et directeur de la maison de réclusion de Nancy.

Martin-Gabriel Rochette étoit natif de Nancy, âgé de 43 ans, ayant été fait directeur de la Maison de réclusion de cette ville, commit des excès d'inhumanité contre ceux qui y étoient détenus et commis à sa garde ; fut soupçonné d'avoir vendu des farines dans lesquelles il mêlait de la chaux, voulant par là faire périr les pauvres ; on lui a entendu dire plusieurs fois, énivré : si je pouvois déraciner cette maudite race ! en parlant des pauvres qu'il maltraitoit, leur retranchant la nourriture nécessaire, les frappant indistinctement et par pure aversion, car ce misérable a été convaincu d'en avoir frappé plusieurs après leur mort, les frappant dans leurs lits, sans savoir s'il frappoit sur des vivans ou sur des morts. Ce misérable craignant de subir le juste châtiment dû à ses crimes, et pour l'éviter, s'est donné à travers le corps un coup de pistolet dont il est mort trois heures après, le huitième du mois d'avril de cette année 1772 ; en conséquence il a été condamné par arrêt de la Cour souveraine de Lorraine et Barrois, à être traîné sur une claye au gibet et à y être exposé pendu par les pieds pendant une heure et ensuite inhumé.

Chanson de Rochette.

Air : *L'innocence reconnue.*

Le ciel est juste et Rochette lui-même
Puisqu'on tardoit tant sa punition,

Vient de tirer de lui vengeance extrême,
Ecoutez donc son affreuse action,
Sur sa personne,
Chacun raisonne,
Venez ici en entendre un récit.

Qui le diroit, jadis Martin Rochette
Fit dans Nancy le métier de doreur,
Et tous les jours encore l'on achète
Des saints dorés de l'indigne faiseur ;
Même on assure
Que sa dorrure n'étoit pas bien,
Au reste on n'en sçait rien.

Mais voyant qu'il ne devenoit pas riche,
Et que c'étoit un triste passe-temps,
Que faire aux saints toujours toujours des niches,
Il résolut d'en faire enfin aux gens ;
L'on sçait bien comme
Un méchant homme,
Sais-je un brutal,
Fait pour faire du mal.

D'huissier bientôt il occupe une charge
Pour exercer son esprit rapinant,
Sa conscience aussi rude que large,
Le fait voler en exploitant les gens,
Enfin pour faire
Mieux ses affaires,
Ce vrai bandier,
Veut être quartinier.

Tous les jours pour augmenter la prébande
De ceux dont il cultivoit l'amitié,

Il mettoit les boulangers à l'amande,
Et les servantes aussi, sans pitié.
Et la famille
De ce bon drille,
Donc tous les jours
Retiroit du secours.

Il ne fit pas voir tant de barbarie,
Qu'on ne le crut propre à d'autres emplois,
On vous le fait chef de la Tonderie,
Dans l'attente de plus fameux exploits,
Dans cette place,
Sans qu'on le casse,
Ce débauché
Commet des cruautés.

Quand un galant qui sentoit sa maîtresse
Les cheveux coupés dans cette maison,
Y venoit lui faire quelque largesse,
Mon gueux de Rochette empochetoit le don,
Bien d'autres choses,
Qu'icy l'on n'ose,
Dire tout haut,
Que faisoit le maraud.

Par exemple il ne faut pas qu'on devine,
Qu'il disoit des membres de Jésus-Christ
Qu'il en détruiroit jusqu'à la racine,
En leur faisant des tourments infinis.
Quand de la sorte
On se comporte,
Disons qu'on est
Un scélérat parfait.

Des mandians le gardien farouche

Leur donnoit du pain qui puoit si fort
Qu'on les voyoit tomber drus comme mouches,
Encore les battoit-il après leur mort,
Jugez en vie
Dans sa furie
Ce qu'il faisoit,
Il les assassinoit.

Et puis quand ces pauvres couverts de playes
Trépassoient, il cachoit longtemps leur sort
Pour le coquin tirer la même paye
Que s'ils mengeoient toujours n'étant pas morts,
Que d'artifice
Son avarice
A rencontré
Contre l'humanité.

Comme il avoit beaucoup plus de farine
Qu'il n'en falloit pour cuire dans son four,
Il en faisoit vendre par sa cousine
Empoisonnant la ville et les faubourgs,
Cela fut cause
De bien des choses
Et l'on verra
Ce qu'ensuite arriva.

A mesure qu'il en devenoit riche,
Il mettoit les grands à table chez lui
On dit qu'un jour y vint manger la quiche
Certain qui craint que cela fasse bruit,
Ce rusé prodigue,
Par cette intrigue,
Ce gueux de tour,
Dit-on venoit à bout.

On avoit fait la meilleure récolte,
Malgré cela le pain étoit si cher
Que l'on prit le parti d'une révolte
Pour voir du bled le prix diminuer,
Lors plus de grâce
Faisons main basse
Sur le coquin
Qui rendoit cher le pain.

L'on guette Rochette et sa prise est prompte,
On entend contre lui plus d'un témoin,
Il a beau leur donner à tous leur compte,
Ils ne lui donnent pas moins du tintoin,
Dix mois il reste,
En simple veste,
Dans son cachot
Bien triste et bien capot.

De sa mauvaise farine l'histoire,
Ne suffit-elle pas pour le punir,
Des vols sans fin l'on en veut bien croire
Maints accusateurs le feront mourir,
Dès sa jeunesse,
Avec adresse,
Il s'exerçoit,
A voler en secret.

Heureusement que d'autres qu'on ménage,
Soient complices dans le même procès,
Le Roi l'annulle et cela lui présage,
Dans son affaire enfin quelque succès,
Mais de son crime,
Il faut victime,

Qui la sera,
C'est bien ce scélérat.

Le Bailliage qui rempoigne l'affaire,
N'étoit pas d'humeur à lui rien passer,
Rochette sans doute, comment donc faire
Pour des mains de la justice échapper?
Il craint qu'on torde,
Déjà sa corde,
Qui fait soudain,
Oter le goût du pain.

Le bourreau l'ayant averti naguères,
Qu'il voudroit bien le tenir de plus près
En prison, ce matoi pour s'en soustraire,
Se fit mourir d'un coup de pistolet.
La pauvre femme
De cet infâme,
Avoit soupé,
Avec cet enragé.

Rochette mort fut traîné sur la herse,
Pour le pendre on prit ses pieds pour son cou,
Et tout pendu qu'il est à la renverse,
La populace l'accable de coups,
Juste vengeance,
Que l'indigence,
Qu'il maltraita,
Tira du scélérat.

Ainsi nos enfants sauront d'âge en âge,
De la justice un si rude courroux,
Qui n'a d'égard à l'esprit ny à l'âge.
Enfin Rochette n'est plus parmi nous.

Que l'on contemple,
Ce rare exemple,
Faisant le sort,
Qui l'a réduit à mort.

IV.

CHANTS QUI SE RAPPORTENT A DIVERS ÉVÉNEMENTS DE LA VIE OU A CERTAINS USAGES LOCAUX.

A Dommartin, près de Remiremont et dans le canton de Saint-Dié, il était presque généralement d'usage autrefois qu'une des amies de la jeune mariée vînt au dessert et quand les tables étaient encore surchargées de pâtés, de pyramides de tartes et de gâteaux, lui chanter sur un air très-triste, la romance ou plutôt la complainte dont nous allons faire connaître quelques couplets ; véritable épithalame dans laquelle elle déplorait, au nom de la mariée, la perte qu'elle venait de faire de sa douce liberté sous le toit d'or de son père, et particulièrement de celle de la noble qualité de fille, à laquelle son cœur attachait tant de prix :

Adieu, fleur de jeunesse,
Je vais t'abandonner,
La noble qualité de fille
Aujourd'hui la faut quitter. } (*bis.*)

J'avais promis, dans mon jeune âge,
De ne jamais me marier,
Aujourd'hui j'en trouve l'avantage
Mes parents me l'ont conseillé. } (*bis.*)

Quand je vois ces filles à table,
Assises par devant moi,
Quand je les vois et les regarde,
Les larmes me tombent des yeux. } (*bis.*)

La ceinture que je porte,

Et l'anneau que j'ai au doigt,
C'est mon amant qui me les a donnés
Pour finir ses jours avec moi. } (*bis.*)

Le mari répond :

Il est vrai, ma maîtresse,
Il est vrai, je vous les ai donnés,
C'est pour passer votre jeunesse
Avec moi z'en tranquillité (1). } (*bis.*)

A Remiremont, les enfants ont donné à la coccinelle le nom de *maréchaud* (maréchal), dans le refrain suivant qu'ils lui chantent, jusqu'à ce que, échappé de leurs mains, il ait repris son vol léger :

Maréchaud, chaud, chaud,
T'envoleras-tu bientôt,
Là-haut ?

En le consultant comme un baromètre, ils lui disent :

Maréchaud, chaud, chaud,
Demain fera-t-il beau ?

Lorsque les enfants trouvent un escargot, ce mollusque si préjudiciable aux jeunes arbustes et aux plantes, ils ne manquent pas de le prendre et de lui chanter le couplet suivant sur un air fort monotone, jusqu'à ce qu'il ait montré ses tentatules, appelées vulgairement ses cornes :

Escargot,
Vitrigot,
Montre moi tes cornes,
Si tu ne me les montres pas,

(1) *Traditions populaires*, etc.

Je te couperai la tête
Avec mes ciseaux de bois
Qui sont sur ma fenêtre.

Voici le refrain que chantent les enfants dans les environs de Nancy et dans le canton de Vézelise.

Escargot, escargot d'Angore,
Montre-moi tes cornes,
Je t'enseignerai ton père et ta mère,
Qui pilent de l'orge,
Derrière la porte Saint-Georges,
Pour mettre dans ta grande gorge, gorge, gorge.

V.

CHANSONS QUI SE RAPPORTENT AUX TRAVAUX DE LA CAMPAGNE ET AU RETOUR DES SAISONS.

Dans quelques villages, les jeunes filles se réunissent le premier dimanche de mai, et, conduisant avec elle une enfant habillée de blanc et couverte de rubans et de fleurs, elles vont de maison en maison, où elles chantent une chanson à laquelle on a donné le nom de *Trimâza.* Elles font une quête, et on leur donne, soit de l'argent, soit des œufs, soit du chanvre, etc. A chaque refrain de la chanson, deux personnes, qui tiennent par la main l'enfant, qu'on appelle le *Trimâza,* la font sauter en chantant.

Cette espèce de cérémonie champêtre est destinée à annoncer et à célébrer le retour du printemps.

Lo Tri mâ ça.

Ç'a lo mâ, lo joli mâ
Ç'a lo mâ, lo tri mâ ça.
Bonne dame de céans
Faites du bien pour Dieu le grand,

Et des œus de vos gelines,
De l'argent de votre bourse,
Ç'a lo mâ, lo joli mâ, lo joli tri mâ ça.

En revenant de vor vos biés,
Je les évons trouvés saiclés
Le doux Jesus en soye béni ;
De vos vignes et de vos biés
Au tri mâ ça ;
Ç'a lo mâ, lo joli mâ, lo joli tri mâ ça.

Ça on mâ et on mâ
Et on tri mâ ça,
En recouchant vot' éfant
Le doux Jésus soye
. . . . . .
Notre Dame y soye ca
On tri mâ ça
Ç'a lo mâ, lo joli mâ, lo joli trimâ ça.

Quand vot' homme vanret on ban,
Priez le bon Dû que l'ervoyeta
Qui ne soye ni peine, ni mâ,
Ni bacqué èsbiés don ban ;
On tri mâ ça
Ç'a lo mâ, lo joli mâ, lo joli tri mâ ça.

Autre tri mâ ça.

Tri mâ ça entre lé ville
Et ca l' villège,
Ç'a lo mâ, lo tri mâ ça, lo joli mâ.
Alloz vor drôhâ vos biés

Je les ons si bin sétiés
Que l' feut di roy s'en est malé.

Tri mâ ça, ç'a lo mâ, lo tri mâ, lo joli mâ.
Alloz vor dans vot' banons
In est cheut tros bés gachons,
Ç'a lo Charl' qu'a lo pu bé.
Tri mâ ça, ç'a lo mâ, lo tri mâ, lo joli mâ.

Alloz vor dans vot' croueyes
In est cheut tros belles baisselles,
Ç'a lé Rose qu'a lé pu belle,
Tri mâ ça, ç'a lo mâ, lo tri mâ, lo joli mâ.

Alloz vor dans vot' étabe
V'sy trouverô trôs hozmes è cheuâ,
Ç'a vot' Charl' qu'a lo pu hât,
Tri mâ ça, ç'a lo mâ, lo tri mâ, lo joli mâ.

A Dommartin, près de Remiremont, les jeunes filles, vêtues de leurs plus beaux habits, se rendaient encore, il y a peu d'années, le premier dimanche du mois de mai, sur les différents chemins qui conduisent à l'église de ce village et y chantaient les couplets suivants aux jeunes garçons qu'elles rencontraient, et attachaient à leur chapeau une petite branche de laurier ou de romarin.

Un beau monsieur nous avons trouvé,
Dieu lui donne joie et santé,
Ayez le mai, le joli mai !

Que Dieu lui donne joie et santé,
Et une amie à son gré. Ayez, etc.

Donnez-nous votre chapeau,
Un petit bouquet nous y mettrons. Ayez, etc.

Mon beau monsieur, à votre gré,
Aujourd'hui vous nous donnerez. Ayez, etc.

Ce sera pour la vierge Marie,
Si bonne et si chérie. Ayez, etc.

VI.

POÉSIES SATIRIQUES.

Les deux pièces de vers suivantes, quoique ne rentrant pas, à proprement parler, dans la catégorie des poésies populaires, nous ont paru mériter de trouver place ici ; elles sont empruntées à un registre conservé dans les archives de la ville de Toul, et sur lequel on inscrivait tous les ans les nominations des officiers municipaux et les événements les plus remarquables qui s'étaient passés dans la cité.

L'an mil cinq cents septante-neuf
Furent nommés pour les cinq enquéreurs
Jean-Jobal Leclerc et premier nommé,
Qui ne demande qu'à travailler,
Pour le deuxième M. Jean Beaupers
A ce mestier assé experts ;
Pour le troisième, Nicolas Florentin
Qui désire toujours du bon vin,
En après Nicolas Sartoris
Qui feist bien payer ses espices,
Puis apré : Michel Marbache
Qu'à boire bon, jamais ne fust las
Bref, pour toutte conclusion
Ils sont tous bons compagnons
Ils boivent volontiers soir et matin
Pour réjouir les pélérins.
This Cains, leur sergent,

A ce mestier fort diligent,
Il boit volontiers le matin
Comme au semblable font ses cousins.

L'an mil cinq cents octante-trois
Le dimanche, sixième du mois
D'octobre, après la Saint Remy
Les cinq enquereurs furent mis

Par Charles de Vaudémont, révérendissime
Cardinal, évêque illustrissime
Comte de Toul, qui point ne pire
Et cy saint prince du Saint Empire.

Prince en vertu et tout honoré
Entre grands et petits préféré,
Enclin à bien, aimant justice
Aux indigents, bon et propice.

Pierre Gallon premier d'yceux
Etoit certes assez paresseux,
Pour aller voir les boulangiers
Il ne se trouvoit volontiers.

Le deuxième, Gaspart Poincelot
Avoit souvent la main au pot
Pour donner vin à ses compagnons
Et chantoit volontiers chanson.

VII.

CHANSONS BADINES.

Je voudrais, je voudrais bien être
Le jeune oiseau des bois volant !
Quand le printemps s'en va renaître
J'irais, d'un essor consolant,
Vers les bords que la Meurthe arrose,
J'irais annoncer les beaux jours,
Les jours où refleurit la rose
La verte saison des amours.

Nancy, la ville aux maisons blanches
La ville aux cœurs hospitaliers,
J'irais, sautant de branche en branches
M'abriter sous tes peupliers ;
Et là, défendu de l'orage,
Hôte de ton sol maternel,
Je croirais, dans le tiède ombrage
Trouver le doux nid paternel.

Là, dès que s'éveille l'aurore,
Je chanterais d'un cœur joyeux ;
Et, le soir, non moins vif encore,
Mon chant monterait vers les cieux,
Comme sur les blés l'allouette
Elève en gazouillant ses airs,
Comme aux frais vergers la fauvette
Et le rossignol dans les airs.

Je chanterais ce que tes plaines
Ont d'épis dorés et de fruits,
Tes brises de molles haleines
Et tes coteaux de vins exquis ;

Tes guerriers d'intrépide audace
Féconde en immortels exploits,
Et tes jeunes filles de grâce
Qui soumet toute âme à ses lois.

Puis, quand le soir devient plus sombre,
Si, l'une d'un cœur palpitant,
Se glisse légère dans l'ombre
Vers le bien-aimé qui l'attend,
Ma voix, à leurs soupirs unie,
Et modulant plus bas ses airs
D'amour, d'extase et d'harmonie,
Embaumerait pour eux les airs.

Autre.

Je m'âi louvé de bon métin
Ç'atôt po aller vor mé mie,
J'âi monté su not chouâ
Qu'on hoyôt lo grand mouriâ,
Quand j'âi érivé on hât di Mont
J'âi ôyi les violons, les menetreis
Les gens qu'atint rémessés,
J'âi bin vu è zoute moîneye
Que me mie atôt merieye.

Quand j'érivè à arryâ
J'âi dehendu de chouâ,
Les gens m'ont dit :
Pôre émouroux,
T'as moult hontoux
Té câse é étu mâ moineye
Val té mie qu'at mérieye.

. . . . . .

Autre.

J'à t'une belle mâtresse
Que s'épelle Zèbelle,
Elle n'ame amourouse
Ce n'at-i' moult bé,
'L'é des douces penseyes
Et les joues moulattes
Comme eune peume montaye
Et in cul de chin bia !

Ouest-ce que devint Merguitte,
Merguitte le bin coiffaye,
Je devins de ly nouce
Où je n'atos m' mandeye,
Fringuette lé guette,
Lé verduron, dondon,
Fringuette lé guette
Lé verdureye.

J'avôz pou mé couronne
Tros groseilles enfilayes,
J'avôz pou mou chépé
Le fière de not' boueye,
J'avôz des crottes ès jambes
Et lé juppe embouêye.
Fringuette lé guette,
Lé verduron, dondon,
Fringuette lé guette
Lé verdureye.

Autre.

Déri chez nos, dans not' villège,
Y est in gahon qui n'ame trou sège,

Qui vourôt bin se mérié,
Qu'é mé tourlourette, in que zé mé tourlourette.

Je su amourou de doux baisselles,
I en est cune qui s'éppelle
Jeanne et l'âte Zébé.
Qu'é mé, etc.

Jeanne at belle mâis l'et voulège,
Elle me ferôt pouté des cônes
Et je s'ro in moult peut tauré.
Qu'é mé, etc.

Zébé a peute, mâis l'é quoite, etc., etc.
'Lé quoite ou cinq belles glanes d'oignons
Et astant de gros névez.
Qu'é mé, etc.

Je vos invite tortus mes frâres
Vous y mengeroz de lé bonne brocatte
Et boiroz di bon cué lâicé.
Qu'é mé, etc.

Autre.

Quand j' dansons évâ nos prés
Je ne mattons point d' ces chépés-lé
Que sont si ben enjolivés
Que dévélont pu bés que l'nez.

Je n' mattons ni pouf ni pouffons,
Ni bés ribans, ni ceinturons ;
Nos cotillons et nos corsets
Valont ben tos zos effiquets.

J'atôs è lé vill' et j'érrouâitôs
Eun' bell' grand' dém' que lo' frisiot.
O' ti' pôssib', o boin Jésus !
Que d' poine et d' temps padiu !

Eune baïsselle qu'on z'hôiôt Marton,
Li féiot dous grands pâpillons ;
Ç'atôt dous grand's aîles d' moulin,
In pô pu bés dous gros boudins.

J'ôyôs qu'al' li d'hôt, Marton,
Mattéz-m' mé cornette é ballon ;
J' voyôs qu'al li boutiôt patiou
D' lé férine et pu di saindioux.

Al li barbouillôt lou grognot
D'in pô d' rouge à fond d'in poutot,
Ç'atôt, ma frique, rouge sans menti,
Com' not Geallât quand 'l a fâchi.

Ç'atôt des grand's fourchétes de fer
Qu' soutenint-zar s' grand yee en l'âir
J' dotôs, quand s' grand yee fut mis,
Que lé grande déme ne s'envoulit.

Ç'atôt des piât' boites d'onguent,
Je n' sais qué diâb' in avôt d'dans ;
J' crôs ben qu' ç'atôt di varnis
Pou qu' lé grande déme fut piarfounie.

Et lé déme que n'y étôt m' ca fât,
On li épouti sou mirza ;
Ç'atôt des piats brinborions
Que d' ses arâilles brindillont.

In y avôt ses piats soulés mignons

Qu'atint doubiés de pés de chaton.
Fischtre ! je n'òsòs rewoitié desos
Pou voir s'in y avôt des quios.

Al se rewoitôt dans l' meureu,
Dehant : que j' soye peute âjd'heu
D'o vit do qu' m' teint n'a mi etiar ?
Ç'a que j' meu seu couchié trop taird.

. . . . . .
. . . . . .
. . . . . .
. . . . . .

Si les grand' démes vot en pérédis,
J' ferâi ben des crouéyes, dieu merci ;
Lo grand diâle les feurgeuneré
Com' alles s'ront dans l' Pays-Bé.

Autre.

En revenant de Saint-Nicolas,
Vous ne savez ce qu'il y a ?
Il y a un arbre, un p'tit arbre,
Un p'tit arbre d'amour, mesdames,
Il y a un arbre, un p'tit arbre,
Un p'tit arbre d'amour il y a !

Et dessus ce p'tit arbre là,
Vous ne savez ce qu'il y a ?
Il y a une branche, une p'tite branche,
Une petite branche d'amour, mesdames,
Il y a une branche, une p'tite branche,
Une p'tite branche d'amour il y a !

Et, dessus cette branche là,

Vous ne savez ce qu'il y a ?
Il y a un nid, un p'tit nid,
Un p'tit nid d'amour, mesdames,
Il y a un nid, un p'tit nid,
Un p'tit nid d'amour il y a !

Et dedans ce p'tit nid là,
Vous ne savez ce qu'il y a ?
Il y a un œuf d'amour, mesdames,
Un œuf d'amour il y a !

Et dedans ce p'tit œuf là,
Vous ne savez ce qu'il y a ?
Il y a un jeune d'amour, mesdames,
Il y a un jeune, un p'tit jeune,
Un p'tit jeune d'amour il y a !

Et dedans ce p'tit jeune là,
Vous ne savez ce qu'il y a ?
Il y a cœur, un p'tit cœur,
Un p'tit cœur d'amour, mesdames,
Il y a un cœur, un p'tit cœur,
Un p'tit cœur d'amour il y a !

Et dedans ce p'tit cœur là,
Vous ne savez ce qu'il y a ?
Il y a un mot, un p'tit mot d'amour, mesdames,
Il y a un mot, un p'tit mot,
Et c'est bien pour vous qu'il est là !

RONDEAUX.

Premier rondeau.

En passant par la Lorraine
Avec mes sabots,

J'ai rencontré un capitaine,
Avec mes sabots dondaine,
Oh ! oh ! oh !
Avec mes sabots.

Il me dit : belle Lorraine,
Avec tes sabots.
Je ne suis pas si Lorraine
Avec mes sabots dondaine,
Oh ! oh ! oh !
Avec mes sabots.

Puisque le fils du roi m'aime
Avec mes sabots,
Je quitterai la Lorraine
Avec mes sabots dondaine,
Ah ! oh ! oh !
Avec mes sabots.

Il me donne pour étrenne
Avec mes sabots,
Un bouquet de marjolaine,
Avec mes sabots dondaine,
Oh ! oh ! oh !
Avec mes sabots.

S'il fleurit je serai reine
Avec mes sabots,
S'il ne fleurit pas, tout de même,
Avec mes sabots dondaine,
Oh ! oh ! oh !
Avec mes sabots.

Autre rondeau.

Rondignot des montignots,
Tros baisselles et tros gachnots,

Mé grand-mère é fât ing pâ
Assi gros que not gealat;
Fi lé ouète grand-mère !

Autre rondeau.

In pô de châi
Me main brâi ;
In pô d'osse
Mo pid hoche,
In vorre de vin
Je le boirâi bin.

Autre rondeau.

J'ai des pommes à vendre,
Des rouges et des blanches,
Une verte par dessus,
Mamselle tournez votre... dos.

Autre rondeau.

Nous n'irons plus au bois,
Les lauriers sont coupés.
Qui les a coupés?
C'est monsieur le curé.
Entrez dans la danse,
Faites trois tours de danse
Et vous embrasserez
Celle que vous aimez.

GLOSSAIRE

DE

QUELQUES-UNES DES LOCUTIONS PATOISES

EMPLOYÉES DANS LES POÉSIES.

A.

Adam lou goulu. — Adam le gourmand.
A dérry ou dérry. — Au derrière.
Affant, effant. — Enfant.
Airhes. — Arrhes.
Aidoureuche, autrement, *aidoureuhhe,* et encore *édoureuhhe.* — Adorât, du v. adorer.
Ainge. — Ange.
Ainlé. — Ainsi, de cette sorte.
Airme. — Arme.
Ais Deï. — Ah Dieu !
Aithe, aite. — Atre de feu.
Al' se rewoîtôt dans lo mereu. — Elle se regardait dans le miroir.
Amonde, mieux, *âmonde.* — Aumône.
Apouthiò, mieux, *apouthiôt.* — Apportait.
Assi bin à talon, mieux, *à talons.* — Qui ait de hauts talons, l'empêchant de marcher.
Asstôt que. — Sûrement que.
Ate, âtes. — Autre, autres.
Avou, évou. — Avec.

B.

Bacqué. — Maladie des blés.
Ban. — Le ban d'une commune.
Banon. — Lieu où l'on dépose les gerbes dans la grange.
Bârryâ. — Les barreaux d'une fenêtre.
Baisselle. — Jeune fille.
Bé, belle. — Beau, belle.
Bé Dëi. — Bon Dieu ou beau Dieu !
Beillant. — Baillant, du v. bailler, donner.
Benian sins-vous. — Béni, loué soyiez-vous.
Ben lon pa lé, mieux, *bé long pa lé.* — Bien loin par là.
Berbis. — Brebis.
Bian, bianche. — Blanc, blanche.
Biés, biéds. — Blés, champs de blés.
Biéme. — Blème, pâle.
Bin, ben. — Bien.

Boin jou don Déi. — Que Dieu vous donne bon jour, une bonne journée.
Bonjou, bonjo, boijou. — Bonjour.
Bôs. — Bois de chauffage.
Boin schire. — Bon seigneur, bon maître.
Bouterct. — Boutera, du v. bouter, mettre.
Brâye. — Brait, crie, du v. crier, aboyer.
Brisso, mieux, *briffôt.* — Nom donné à un chien de berger.
Brocatte. — Bas-beurre, sorte de régal vosgien.
B'san, besan. — Besoin.

C.

Ca. — Car.
Ça, mieux, *ç'a.* — C'est.
Cabriôle, cabriole.— Les Lorrains font le plus souvent *long* ce qui est *bref* en français.
Caimn. — Camu.
Campeigne. — Plaine, par opposition à la montagne.
Carvelle. — Cervelle.
Çatô, mieux, *ç'atôt.* — C'était.
Ç'atôt, ma fique, ou *ma frique.* — C'était, ma foi.
Çe. — Ça.
Ce ne sommes, mieux, *ce ne so'me.* – Ce ne sont pas.
Châbrouié. — Barbouillé de noir, comme un forgeron.
Chaisne. — Chêne.
Chan. — Jean, nom propre.
Chan Bourlée. — Jean Bourlée, nom propre d'homme, fait exprès pour la rime.
Chan Meuhi. — Jean Mathieu, nom propre d'homme.
Chéquin. — Chacun.
Chessant. — Chassant, du v. chasser, bannir.
Chesse. — Chasse, poursuite, à la découverte.
Cheu. — Chez.
Cie. — Ciel.
Clarta. — Clarté, lumière.
Ç' nam, mieux, *ç' n'a m'.* — Ce n'est pas.
Cô, mieux, *côp.* — Coup.
Ço, mieux, *ç'ot.* — C'est.
Œu, œuch. — Cœur.
Çolé, mieux, *ço-lé.* — Ceux-là, celles-là.
Côubouquin. — Espèce de cornemuse champêtre.
Ç'otô, mieux, *ç'otot.* — C'était.
Coucuite. — Cocarde.
Coulais, mieux, *Coulas.* — Nicolas, nom propre d'homme.
Couje-te, couhhe-te. — Tais-toi.
Courante. — Sorte de danse.
Courreige. — Courage.
Coutrais. — Draps servant à emmailloter un enfant.
Crémet. — Crémaillère.
Croucye. — Corvée, pièce de terre ensemencée.
Ctiai laicé. — Du lait clair.
Crcüe. — Croix.
C' tu. — Celui.
Cueute. — Cuite, du v. cuire.
Cuieuche. — Cloche.
Cul de chin bia. — Cul de chien, nèfle.

D.

Da. — Depuis, à partir.
Daque, mieux, *da que.* — Dès que.
Déchessi.— Déchasser, chasser, bannir.
Dée. — Dieu.
Deé-v' de voite, mieux, *deé-v' de vouâite.* — Donnez-vous de garde.
Dehan, mieux, *dehant.* — Disant, du v. dire.
Dehhandu. — Descendu, du v. descendre.

Dehande. — Descendre.
Dei vous lou meiche. — Dieu vous le mette, vous le rende.
De laiyi, mieux, *de lâiyi.* — De laisser.
De lé joute, autrement, *de lé choute.* — Du choux.
Demhalle. — Demoiselle.
De mingi, autrement, *maingi pa rahon.* — De manger par raison, conformément à l'ordre de Dieu.
Demoiri. — Demeurer, rester.
Dème, daîme. — Dame.
Demourret. — Demeurera.
Déplare, mieux, *dépiâre.* — Déplaire.
Dé pu tanre. — Des plus tendres.
De qué couté wouaîte lou feu, etc. — De quel côté se dirige le feu, etc., apparaît le feu.
Déri. — Derrière.
Des fevates. — Des fèves.
Dévélont. — Tombent en bas, aller à val.
D'vo. — D'où.
Dialle, mieux, *diâle.* — Diable.
Didé. — Didier, Désiré, nom d'homme.
Di foye, mieux, *di foye.* — Du foie.
Dimoinche. — Dimanche.
Douter lou loup. — Craindre le loup.
Dou, mieux, *doux, dous.* — Deux.
D'o vit do qu' m' teint n'a m' ctiar, quiur. — D'où vient donc que mon teint n'est pas clair.
Doye. — Doigt.
Drépés. — Drapeaux, linges servant à emmailloter un enfant.
Drôhâ. — A travers, parmi.
Duhe d'araille, mieux, *duhhe d'arailles.* — Dur d'oreilles, sourd.
D'zos feuts. — De leurs fils, de leurs enfants.

E.

Ebit, mieux, *hébit.* — Habit.
Eca, enca. — Encore.
E chouâ. — A cheval.
Eccoulâ. — Accordez, du v. accorder.
Effâire. — Affaire, la chose en question.
Effin. — Affin.
Effoissi, mieux, *effaiçi.* — Effacer.
Egliates. — Sorte d'ornement dans le costume d'un homme.
Einge, mieux, *ainge.* — Ange
Elairme. — Alarme.
Et lou bû-lé que 'l a ca pu. — Et ce bœuf-là qui l'est encore plus (maigre).
Embaîthes, mieux, *embaîtes.* — Départ, absence, sortie.
Emmoîner. — Emmener.
Enca. — Encore.
En coichate. — En cachette, clandestinement.
En dépaye di damné. — En dépit du damné, du diable.
Endremi. — Endormir.
En hâithe. — En hâte, bientôt.
En lêtin. — En latin.
En piaice de. — En place de.
Ensugni. — Enseigner.
Entreye, mieux, *entraye.* — Entrée, arrivée.
Entreroz. — Entrerez, du v. entrer.
Epâle. — Epaule.
Epôte. — Apporte, du v. apporter.
Ercounahhont. — Reconnaissent.
Erlève. — Relève, du v. relever.
Ertôné. — Retourner, faire rassembler le troupeau.
Eschemoudié. — Effrayé, du v. effrayer.

Eschure, autrement, *essure*. — Assure, du v. assurer, certifier.
Escoute. — Ecoute, attention !
Escotâye, mieux, *es cotaye*.— A côté.
Escremé. — Ecrèmé.
Eshéli. — Désolé.
Espenti. — Apprenti, individu peu important.
Esprés. — Après.
Esranné. — Ereinté, amaigri.
Etâbe. — Etable, écurie.
Etâbe éboulâie. — Etable éboulée, ruinée.
Ète. — Etre.
E té jou qu'i' voûré. — A tel jour qu'il voudra.
Etiarrans. — Eclairans.
Et pa où pesserons-je, mieux, *pa' où pesserons-je*. — Par où passerons-nous.
Et pu d'aller. — Et puis d'aller, en allant.
Et pu da let, mieux, *et pu da lé*. — Et puis de lui, de cette personne.
Etrangné, autrement, *étraîgné*. — Etranglé.
Et si. — Et aussi.
Et s' il ot.— Et cependant il a.
Et s' i' n'atôt m' ca né. — Et pourtant il n'était pas encore né.
Et se n'ersanne qu'in pôre misérâbe. — Et cependant il ne ressemble qu'à un pauvre misérable.
Et si pouhtu. — Et si pourtant, et cependant.
Evû. — Parmi.
Evant. — Avant.
Eulmère.—Lumière, allumette, lampe.
Eun, eune, — Un, une.
Eune feil mère. — Une fille mère.
Eune gens, gent.— Quelqu'un, personne.
Eune se fôte foumme. — Une femme si forte, supprenante, extraordinaire.
Eveule. — Aveugle.
Evinchte, mieux, *évinchste*. — Aient, du v. avoir.
Evou. avou. — Avec.

F.

Fâ. — Faux, trompeur, rusé.
Fâ, mieux, *fât*. — Du v. faire.
Fâ. — Faut, du v. falloir.
Faihint-zar. — Faisaient, du v. faire.
Faillon. — Fils, expression de tendresse.
Fâte. — Faute, péché.
Feille, feye. — Fille.
Ferint-i'. — Feraient-ils, du v. faire.
Feul, mieux, *feu, feut*.— Fils.
Feurgeuner. — Enfourcher. Ce mot signifie encore chercher comme avec une fourche, sans aucun ordre, en mettant tout sans dessus dessous.
Feyez. — Faites, du v. faire.
Fidéle. — Nom donné à un chien de berger, de laboureur.
Fieûstat. — Sifflet.
Fin-méneut. — Vers minuit.
Foche, fohhe. — Force, puissance.
Fôt, fôte, fort, forte. — Surprenant, extraordinaire.
Foussé. — Fossé.
Fróh, fród, frô, fróde. — Froid, froide.
Fzin, mieux, *fsint*.—Faisaient, du v. faire.

G.

Gâchenot, gâchenat. — Petit garçon.
Gahhon. — Garçon.
Gdiadin, mieux, *Gdiâdin*. — Claudin, nom d'homme.

Gealâie. — Gelée.
Geline, de *gallina.* — Poule.
Gote, mieux, *gotte.* — Goutte.
Grais, mieux, *grâis, se.* — Gras, grasse.
Goulatte. — Nom propre d'un canton dans une campagne.
Gringe, mieux, *grainge.* — Grange.
Guégero, guegeros. — Gagerais, du v. gager.
Guillot, gayot. — Bâton.

H.

Huche, autrement, *hoye.* — appelle, nomme.
Huchié, autrement, *hôyié.* — Appeler.
Heucherot, autrement, *hoyrôt.* — Appellerait, nommerait.
Heye. — Haie.
Hôyot. — Appelait, du v. appeler.

I.

I boudhin, mieux, *i' peut dhint.* — Ils mentaient.
Ico, enco. — Encore.
I' li farôt des grus. — Il lui faudrait du son (la partie la plus grossière du blé moulu).
I' n'a m' tems. — Il n'est pas temps.
In bû, mieux, *in bûv.* — Un bœuf.
I net, mieux, *i' n'é.* — Il n'a pas.
I ne se fâme, mieux, *i' ne se fâ'me.* — Il ne se faut pas.
I ne doutôme, mieux, *i n' doutôt me,* autrement, *'i n' dotôt me.* — Il ne craignait pas.
In nuf coulté ou *coultin.* — Un habit neuf.
In oye, mieux, *in ôye.* — Une oie.
In pô. — Un peu.
Inque: — Un.

J.

Je boutrais. — Je pense, je soupçonne.
Je crôs. — Je crois.
J' dotôs. — Je craignais, du v. craindre.
J' ferâi ben des croueyes. — Je ferai bien des corvées, je perdrai bien mon temps et mes peines.
Jemâs. — Jamais.
Je ne dôt me.— Je ne dors pas.
Je sçâi les lattes. — Je sais, je connais les lettres, je sais lire.
J'escoudrai, mieux, *j'escoudrâi.* — J'accorderai.
Je sus d'jé tout eshéli. — Je suis déjà tout peiné, tout chagriné.
Je sus fû d'haleine. — Je suis hors d'haleine.
Jeum' saigni, mieux, *je m' saigni.* — Je me signai du signe de la croix.
J'ôyos qu'al' li d'hôt. — J'entendais qu'elle lui disait.
J' n'osos rwoîtier desos. — Je n'osais regarder dessous.
J' voyôs qu'al' li boutiôt patiou. — Je voyais qu'elle lui mettait partout.

L.

La bin, mieux, *'la bin.* — Il y a bien.
Laicé, mieux, *laicé.* — Lait.
Laivé. — Lavé, du v. laver.
Langaige. — Langage.
Lantanes. — Lanternes.
'Las mâ. — Hélas mais.
L'âté. — L'autel.
'L'atin fehant, mieux, *'l'atint fehant.* — Ils étaient faisant.

Lâyant. — Laissant, du v. laisser.
Lealle. — Loyale, fidèle.
Lé biu coiffeye. — La bien coiffée.
Lé chive. — Instrument de musique.
Lé juppe enboueye. — La juppe crottée, couverte de boue.
Lé ou lo fiéré de not boueye. — La toile qui contient les cendres d'une cuve de lessive.
Lé neut-ci. — Cette nuit-ci.
Les dairés. — Les derniers.
Leyt. — Lit, du v. lire.
Li fichtent. — Lui firent, du v. faire.
L'inq, l'âte. — L'un, l'autre.
L'obombret. — Couvrir de son ombre, expression tirée du Nouveau-Testament.
Lo pu hât. — Le plus haut, élevé, le mieux monté.
Lo tri mâ ça. — Le trois mai c'est, c'est le trois mai.
Lou grognot, grougnot. — Le groin, par grossièreté: visage.
Lou meüe dansant. — Celui qui danse le mieux.
Louquance, mieux, *'louquence.* — Eloquence.
Louvé v', mieux, *louvez-v'.*— Levez-vous.
Luë. — Lieu, endroit.
Luve. — Lève, du v. lever.

M.

Mà, mieux, *mâs.* — Mais.
Mà de qui épanrons-je. — Mais de qui apprendrons-nous.
Mâhhon, majon. — Maison.
Maî i boudhin biu puâmment, mieux, *mâi ï' peut d'hint beu puâmment.* — Mais ils médisaient bien puamment.
Maihire, mieux, *mâhère.* — Mâsure.
Maile, mieux, *mâile.* — Mâle.
Maillou, mayou, maïou. — Meilleur.
Mâite, autrement, *mâte.* — Maître.
Malé. — Mêlé, du v. mêler.
Marci. — Remerciment, compliment.
Mattez-m' mé cornette é ballon. — Mettez-moi ma cornette à ballon.
Me. — Pas, point.
Megniez, mieux, *mégnies.* — Habitants.
Mé grand' mère é fait ing pat. Ma grand mère a fait un p.., bruit.
Meidy. — Midi.
Méneut. — Minuit.
Mengi, mingi. — Mange, du v. manger.
Mère des ceus et pai, mieux, *Mère di cie et pâi.* — Mère des cieux et de la paix.
Mériége. — Mariage.
Mérieye. — La mariée.
Méritrin, mieux, *méritrint.*— Mériteraient, du v. mériter.
Mervoille, mervâille. — Merveille.
Mé soche, mieux, *mo soche, mo sèche.* — Mon sac.
Métin. — Matin.
Meüe dehant. — Le mieux disant, celui qui parle le mieux.
Meu. — Moi.
Meuret. — Mourra, du v. mourir.
Meux. — Mieux.
Michâ. — Michel, nom propre d'homme.
Mingi, autrement, *maingi.* — Manger.
Mirzâ. — Complément de toilette d'une femme.
Mô, mieux, *môrs.* — Mort, décédé.
Moinons — Menons, du v. mener.

Monteigne. — Montagne.
Mort-Diè. — Mort-Dieu.
Mort-Dâ. — Mort-Dieu, ancien juron, en guise d'exclamation.
Môre. — Maure.
Mou. — Mot, parole.
Mouâ. — Multitude, monceau.
Mougin. — Mangin, nom propre d'homme.
Moulat, moulatte. — Mol, molle, mou, tendre.
Moult. — Bien, beaucoup.
Moult fô, autrement, *moult fôt.* — Bien fort, extrêmement.
Moult mégue. — Bien maigre.
Moun airme. — Mon ami, terme de tendresse.
Mouriâ. — Cheval noir.

N.

N'ait' me, mieux, *n'ait-t' me.* — N'as-tu pas.
N'éme, mieux, *n'é me.* — N'a pas.
Ne peuhhe. — Ne puisse.
N'érem, mieux, *n'éré m'.* — N'aura pas.
Ne voulôme, mieux, *ne voulôt m'.* — Ne voulait pas.
Nian. — Non certes, non pas.
Nôre. — Noir, noire.
Not gealat quand 'la fâchi, fochi. — Notre jeune coq quand il est fâché, en courroux.
Noume ou *neume,* mais mieux, *nou-me, neu-me.* — N'est-ce pas.
Nout mouté, autrement, *not monté.* — Notre moutier, église.
Nusan. — Personne, aucun, aucune.

O.

Oce, mieux, *ost-ce.* — Est-ce.
Offant — Enfant.
Ollemeigne, Allemeigne. — Allemagne.
On cie qu'a su lé terre. — Au ciel qui est sur la terre.
Onclin Quertaille. — Oncle Christophe.
Onclo. — Oncle. *Vieil onclo,* expression dérisoire ou de pitié.
On delé. — Au-delà.
On hât. — Au haut, sur la hauteur.
On hât di Mont. — Sur la hauteur d'un certain quartier de la ville de Saint-Nicolas-du-Port.
On moytan, autrement, *moyetan.* — Au milieu.
Ot-i' possibe. — Est-il possible.
Oüaigni, mieux, *oüâigni.* — Gagner, mériter.
Ouâique, autrement, *ouâide.* — Garde, prendre garde.
Oüairé. — Verra, du v. voir.
Ouëte. — Sâle, criminel.
Oyi. — Ouï, du v. ouïr.

P.

Pâ. — Paix, silence.
Padrint — Perdraient, du v. perdre.
Pahhône. — Personne, c'est le même mot que *nusan*, le *nemo* des latins.
Pahhdieu, mieux, *pahhdiu.* — Perdu, du v. perdre.
Pâhti, mieux, *pâti.* — Pâtir, souffrir.
Pai, mieux, *pâi.* — Part.
Palé, mieux, *pa lé.* — Par là.
Pâleront. — Parleront, du v. parler.
Pâle, paile. — Parle, du v. parler.
Puneu, mieux, *paneut.* — Durant la nuit, *per noctem.*
Panrin, mieux, *panrint.* — Prendraient, du v. prendre.

Panrons, mieux, *panront*. — Prendront, du v. prendre.
Parrho, mieux, *parrhôt*. — Paraissait, du v. paraître.
Patout, patiou, tout patiou. — Partout.
Patenates, mieux, *pâtenates*. — Pâtenôtres, prière.
Pays-Bas, signifie, dans la circonstance, l'enfer, les lieux souterrains.
Pemei. — Pommier.
Penseyes. — Pensées, sentiments.
Perlu, tout perlu. — Seul, tout seul.
Pernez. — Prenez, du v. prendre.
Pêturé. — Patureau.
Peuhhe. — Puisse, du v. pouvoir.
Peume monteye. — Pomme montée, à l'état de cuisson.
Pés de chaton. — Peaux de petits chats.
Peuque. — Puisque.
Peut, peute. — Laid, laide.
Piarfoumée. — Parfumée, enluminée.
Pids châ, mieux, *pids chads*. — Pieds chauds.
Pien, piéne. — Plein, pleine, rempli, remplie.
Pijat, mieux, *pîd-hat*. — Pied haut, levez le pied.
Poiréi. — Poirier.
Pôtes. — Portes.
Poute. — Lèvre qui est très-apparente comme est celle des nègres.
Poutha, mieux, *pou'tant*. — Pourtant, cependant, quoique.
Pouhta que. — Pourtant que.
Pouté des cônes. — Porter des cornes.
Pouttié. — Portez, du v. porter.
Pou. — Peur.
Pôr, pôrre. — Pauvre.
Pórreté. — Pauvreté.
Pou, po. — Pour.
Pouhhé. — Pourceau, cochon.
Pou l' cop. — Pour le coup.
Pourro, mieux, *pourôt*. — Pourrait, du v. pouvoir.
Poutat. — Pot.
Pou vôr sin y avôt des quios. — Pour voir s'il y avoit des clous.
Pou zen. — Pour en.
Pranzié. — Ruminer, se dit du bétail, qui, après avoir paturé, se repose à l'ombre de quelque arbre.
Praquai, mieux, *praquâi*. — Personne ennuyeuse, qui ne sait pas se tenir en repos; remuant, faiseur.
Preumei, premêi, premère. — Premier, première.
Premiche. — Promise, du v. promettre.
Pu. — Plus, point, pas.
Pu de lé. — Puis de là, ensuite.
Puhhant, puhhante. — Puissant, puissante.
Pussant, pussante. — Puissant, puissante.

Q.

Qu'ast-ce qui pourrôt in se fôt dire companre. — Qui est-ce qui pourrait comprendre un si fort dire, si merveilleux, une nouvelle si extraordinaire.
Quatôt, mieux, *qu'atôt*. — Qui était.
Que j'en alinse. — Que nous nous en allions.
Que je n'é vins. — Que nous n'avions.
Que j' soye pente ajd'heu. — Que je suis laide aujourd'hui.
Quiasqué, mieux, *qui as' qué*. — Qui est-ce que.
Quiouchatte. — Clochette que l'on pend au cou du bétail.

Quand la, mieux, *quand 'la.* — Quand il est.
Que greule de fród. — Qui tremble de froid.
Qu'i'. — Qu'il.
Qu'on n'em' ca vu, mieux, *qu'on n'é m' ca vu.* — Qu'on n'a pas encore vu.
Quoiront. — Cherchent, du v. chercher.
Qu'on zóhiôt. — Qu'on nommait.
Qu'ot lé hât. — Qui est là-haut.

R.

Raison. — Raison.
Ramounons, autrement, *ramoinons.* — Ramenons, du v. ramener.
Rangueuna. — Du v. rangnéner, vieux mot qui signifie reprendre, remettre en poche.
Rebroutret, mieux, *rebouteret.* — Remettra, du v. remettre, replacer.
Rechainge. — Rechange.
Reconda. — Du v. ressouvenir, mais pris passivement.
Recurre. — Du v. recurer.
Rejau piéne. — Déjà pleine, à ne plus recevoir personne.
Reluhant. — Reluisant.
Rémessi. — Rassemblé, réuni.
Reouâture. — Regard, visage, figure.
Repaihe. — Rapaiser, du v. apaiser de nouveau, se calmer.
Repous. — Repos.
Resanne. — Ressemble, du v. ressembler.
Revoille, *révaille.* — Réveille, du v. réveiller.
Ró. — Roi.
Róter. — Oter, débarrasser.
Rouatez, autrement, *érouatez.* — Regardez, du v. regarder.

S.

Savé, mieux, *sâvé.* — Sauver, fuir.
Sâvons-nous donc tourtous en boine étreine. — Sauvons-nous donc tous en bonne union, avec ensemble.
Sâvou. — Sauveur.
S'écôde. — S'accorde, du v. accorder.
Selle. — Sélette.
Se tanne prat. — Se tienne prêt.
Sétié. — Sarcler.
Seüvant. — Suivant, du v. suivre.
Sévôsme, mieux, *sévôs me.* — Ne savez pas, du v. savoir.
S' grand' yee. — Sa grande chose, terme vague qui s'applique à tout objet, mais ici à une coiffure.
Si bé may. — Si bel arbre.
Si' ne se lou laive. — S'il ne se le lave.
Si tâ, mieux, *si tâd.* — Si tard.
Signou, schégniou. — Seigneur.
Siro. — Sire, seigneur, maître.
Smane, mieux, *smâne.* — Semaine.
S'me Dei. — Sur mon Dieu. (exclamation).
S'inse. — Soient, du v. être.
Seue candi. — Sucre candi.
Sô. — Soir.
Sous lé pé de not neture, mieux, *sous lé pé de not néture.* — Sous la peau, sous le vêtement de notre nature humaine.
Soupa. — Souper.
Ste poi, mieux, *c'te poit,* mot-à-mot, cela se peut. Au figuré: probablement, sûrement. Cette locution appartient exclusivement au pays de Vaudémont, Vézelise.
Su, mieux, sup. — Sur, du latin *super.*

T.

Taite. — Tarte.
Tanront. — Tiendront, du v. tenir.
Tàre. — Terre.
Tarre. — Terre.
Té càse a étu mû meneye. — Ta cause a été mal menée, mal conduite.
Tesvene.— Taverne, hôtellerie.
Teurtous. — Tous, toutes.
Teurtout ve vâi mâ. — Tout vous va mal.
Tiôront. — Clôront, du v. clôre, fermer.
Tortot. — Tout, toute chose.
Toulé. — Là, en cet endroit.
Touré, taurè. — Taureau.
Tourtous. — Tous, toutes.
Toussi ou *tosse*, mieux, *toussy*. Ici, en cet endroit.
Tout astôt. — Tout aussitôt.
Tout cont', mieux, *tout d' cont'*. — Tout contre, tout près.
Tout é fât. — Tout-à-fait.
Tout en âire. — Dans les airs.
Touteye. — Tourte, espèce de pâtisserie.
Tout fin. — Merveilleusement.
Tout parlei, mieux, *tout per lé.* — De sa propre volonté.
Tout per lu. — De son propre mouvement.
Traîce. — Trace, exemple.
Trance, mieux, *transe.* — Transe, peur.
Transi.—Transi, du v. transir.
Tras, tros, trohhe. — Trois.
Trin, trein. — Paille.
Trin d'aüoësne. — Paille d'avoine.
Trou. — Trop.
Troubla. — Troublez, du v. troubler.

V.

Vacy, vace. — Voici.
Val. — Voilà.
Vât. — Vaut, du v. valoir.
Veniz. — Venez, du v. venir.
Vieux, vie. — Vieux, vieille.
Veni. — Venez, du v. venir.
Vuëdit. — Vuidez, du v. vider.
Viquant. — Vivant.
Viquerâi. — Vivrai, du v. vivre.
Volot. — Valet, serviteur.
Vôr. — Veir.
Vot, vote. — Votre.
Voüe. — Voit, du v. voir, apercevoir.
Voute. — Votre.
Vront. — Iront, du v. aller.
V's y. — Vous y.
Vu, mieux, *vut.*— Veut, du v. vouloir.

W.

Ware, ouai. — Guères.
Waron, mieux, *woiront.* — Verront, du v. voir.
Wouâidé-vous de meuri. — Gardez-vous de mourir.

Y.

Yee, mieux, *Yeque.* — Quelque chose.
Yenque, yinque. — Un, certain.

Z.

Zor, zur. — Mot qui s'ajoute à certains temps des verbes.
Zote, zôs. — Leur, leurs.
Zoute moîneye. — Leur menée, allure, contenance.

L. M.

Air N.° 1.

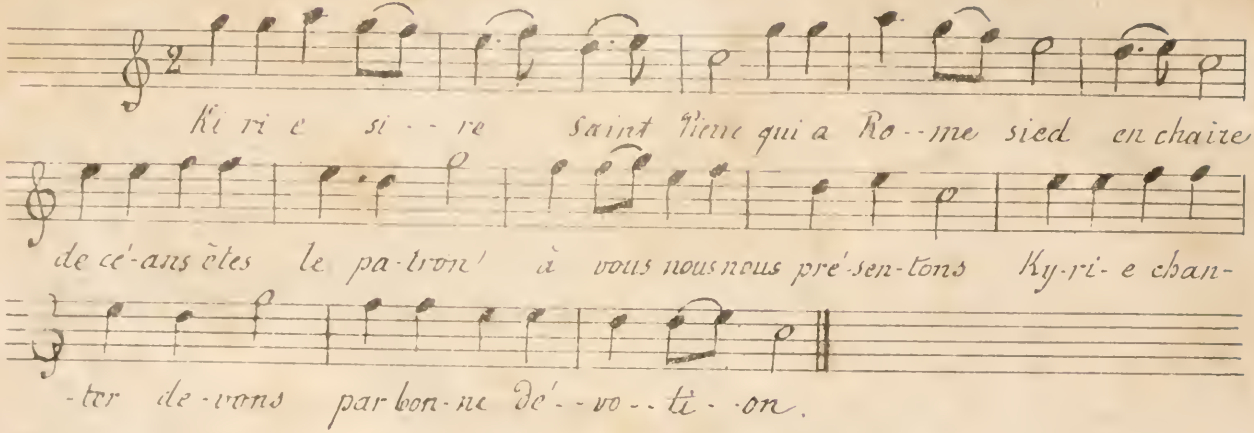
Ki ri e si - - re Saint Pierre qui a Ro - - me sied en chaire
de cé-ans êtes le pa-tron' à vous nous nous pré-sen-tons Ky-ri-e chan-
-ter de-vons par bon-ne dé- - vo - - ti - - on.

Air N.º 2

Cri au lé gen-til Saint Si-re A-mé, Cri-au lé j'al-lons en pé-lé-ri-

na-ge, cri-au lé tous les mots que nous di-rons que Dieu veuille prendre en gré par

sa bon-té et tous les Saints et toutes les Sain-tes en priant Dieu et tous les Saints et toutes les

Saintes en pri-ant Dieu Toutes les ā-mes sont hors de peines en pri-ant

Dieu.

Air N°. 3.

O cri-au-lé quand no-tre si-re Dieu fut né chan son ne fut pas bien chan-

tée si ce ne-tait les cri-au-lés o cri-au-lés o cri-au lés en

Jé-sus Christ a-yez nos cœurs et tous les Saints et toutes les Saintes oyez nos

cœurs met-tez-lez hors de pei-ne en pri-ant Dieu et tous les biens où les fleur sont veuil-

lez gar-der.

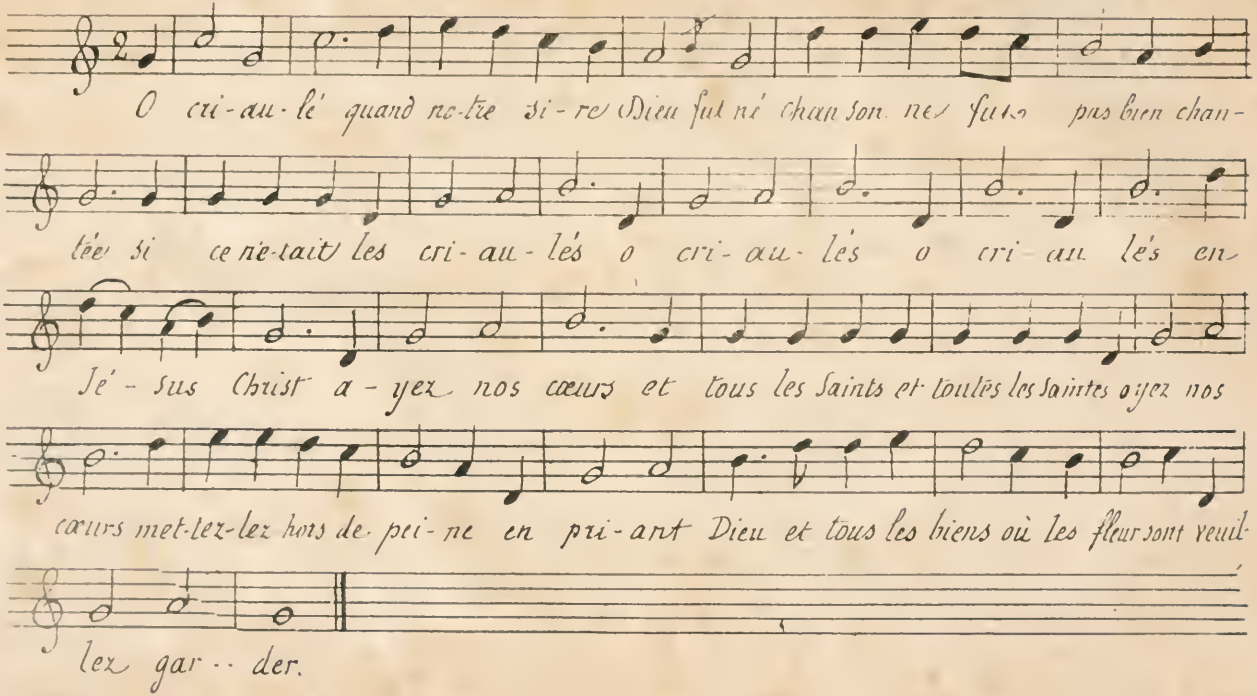

Air N.° 4.

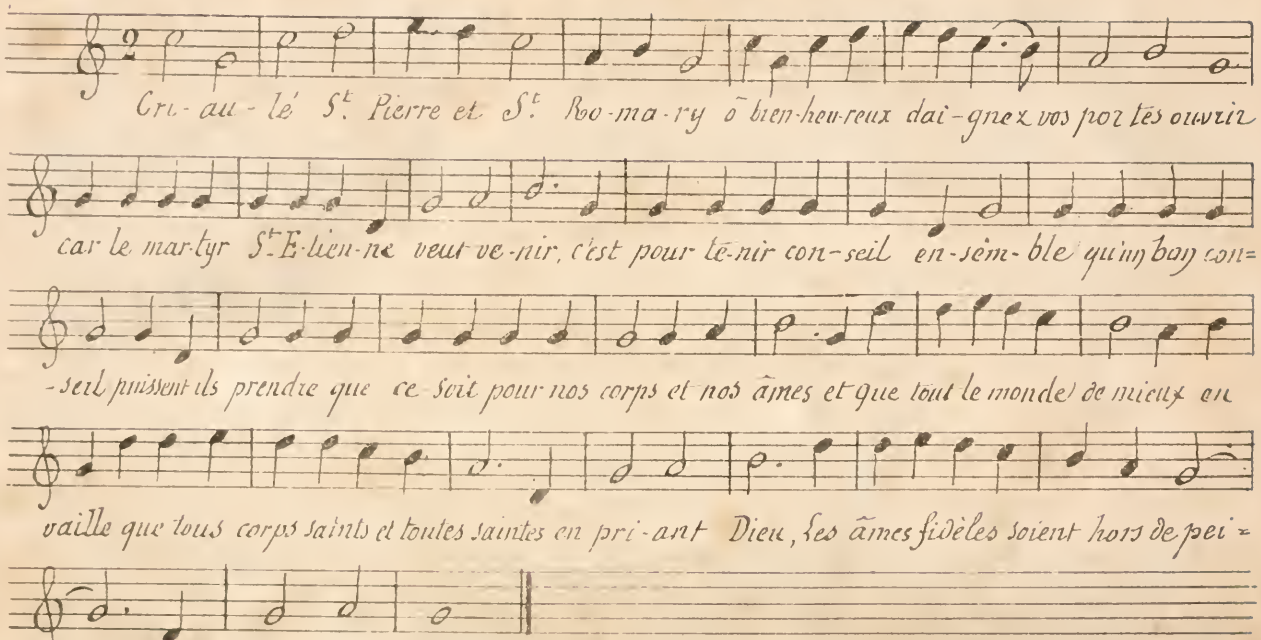
Cri-au-lé St. Pierre et St. Ro-ma-ry ô bien-heu-reux dai-gnez vos por-tes ouvrir
car le mar-tyr St. E-tien-ne veut ve-nir, c'est pour te-nir con-seil en-sem-ble qu'un bon con=
-seil puissent ils prendre que ce soit pour nos corps et nos âmes et que tout le monde de mieux en
vaille que tous corps saints et toutes saintes en pri-ant Dieu, les âmes fidèles soient hors de pei=
-ne et dans les cieux.

Air N.° 5.

Cri - au - - lé est bien chan-té, chan-te-rons nous? cri-au-lé, chan-te-rons nous jou-

i - rons nous? Cri-au-lé, c'est pour Ma-da-me qui est aux fe - nê - tres. Cri-au-lé elle

re-gar-dé a - mont ses près, cri-au-lé, elle voit ve-nir la croix tant tant bel-le

croix tant belle et le pa - - - non, o - - yez nous Dieu cri-au-lé, ô Je-sus

christ o - yez nous Dieu.

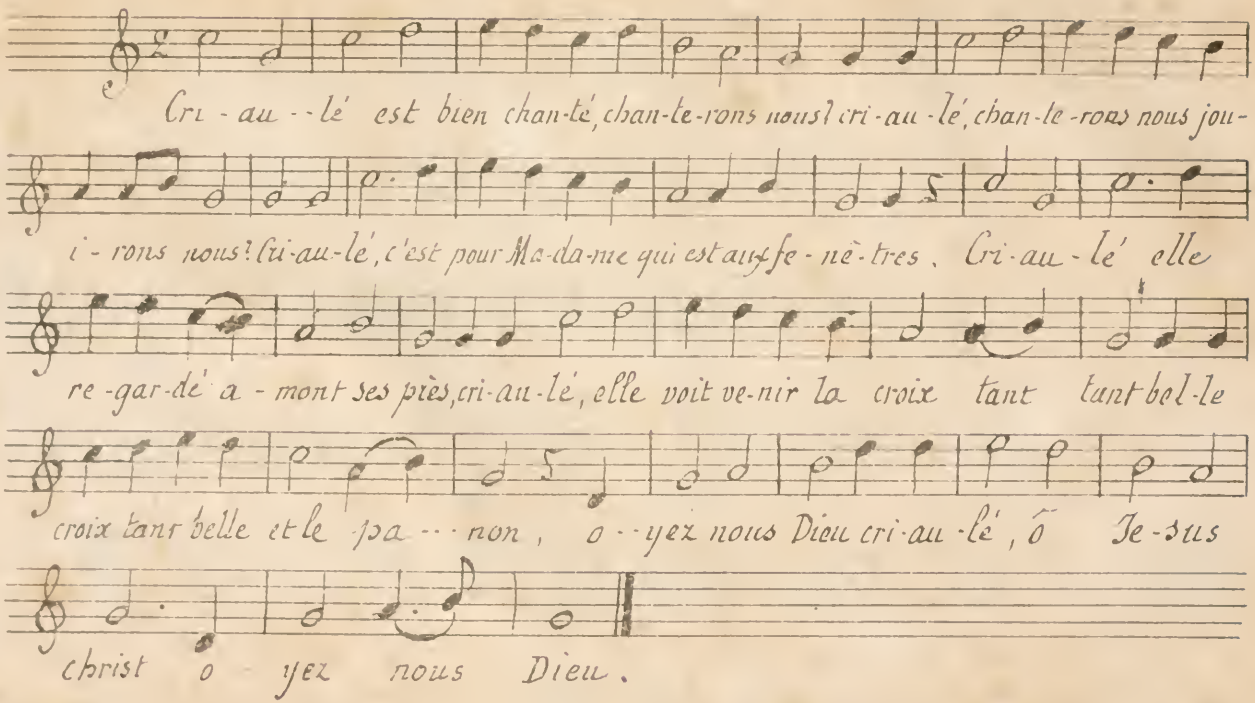

Air N.° 6

Cri - au - lé, cri - au lé chan - - tez yau lé cri au lé, cri - au -

lé chan - tez yau - - lé cri - au lé ce - ci n'est point u - ne chan -

- son cri - au lé, ce - ci n'est point u - ne chan - son ce sont prières et o - rai -

sons or pri - ons Dieu, Soyent toutes ames hors de pei - ne nous pri ons Dieu.

Air N.º 7.

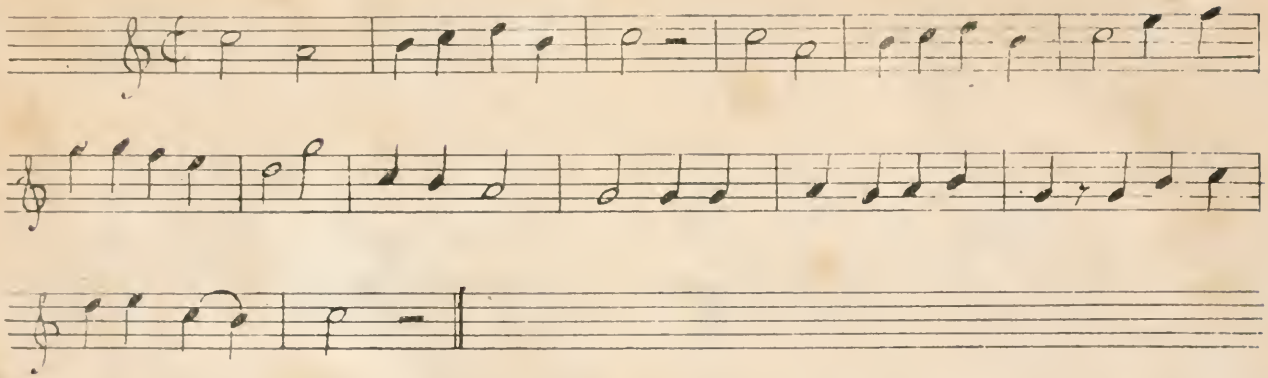

Air N.° 8.

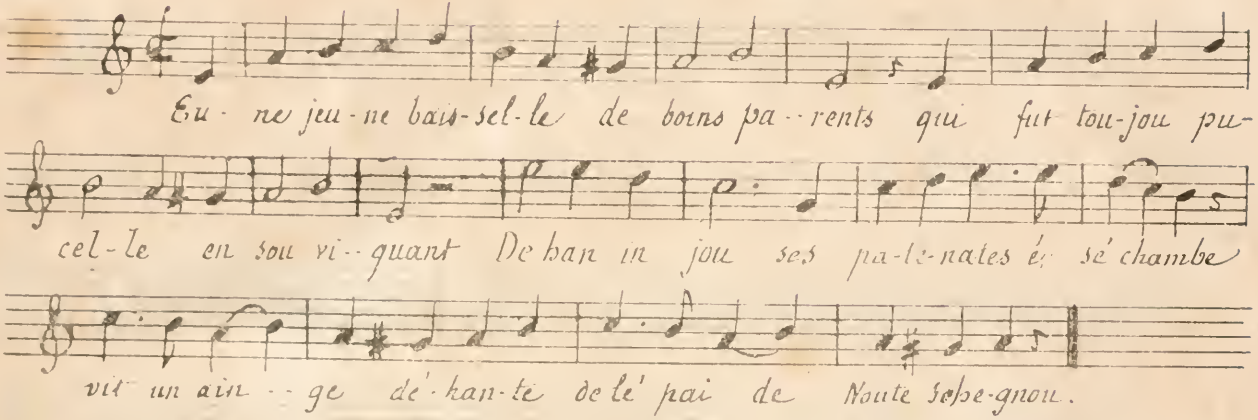
Eu - ne jeu - ne bais-sel-le de boins pa - - rents qui fut tou-jou pu-
cel-le en sou vi - - quant De han in jou ses pa-le-nates é sé chambe
vit un ain - - ge dé-han-te de lé pai de Noute Sesse-gnou.

Air N.° 9.

Mon on - clin Quer-tail - le, mon on - clin Quer-tail - le, ré vaille-

te ré vail - le, ré-vaille - te . ré - vail le . Ca val in l'in-ge de Dée, coum' çul-

le de nout mou-tée, que dit que j'al-linhe en haï - te é lé grainge de Chan Bour-

-lée

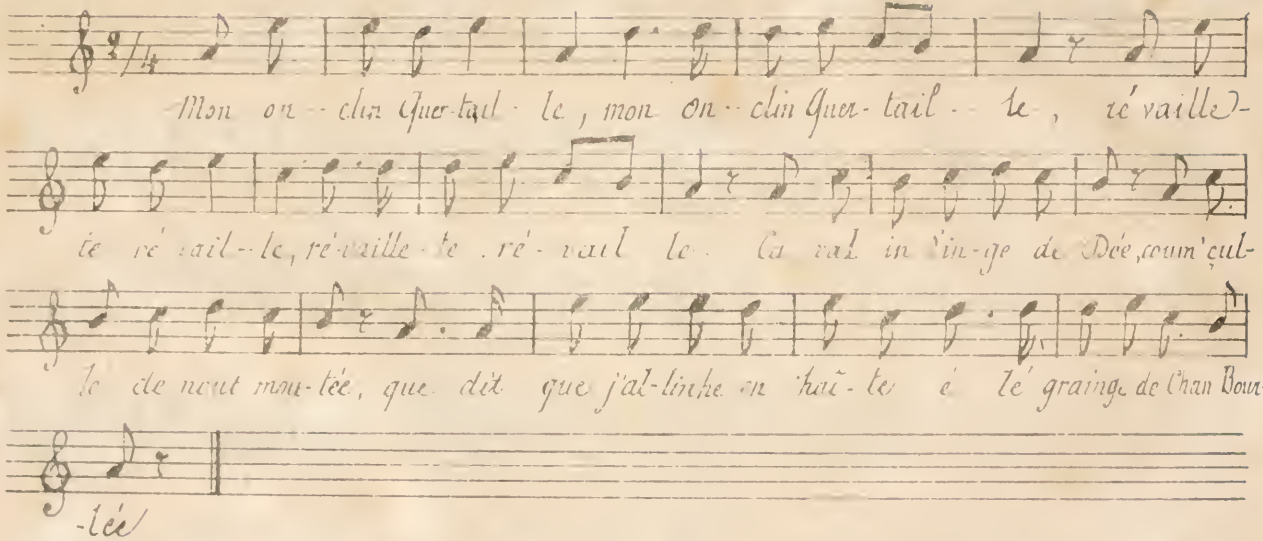

Air N°. 10.

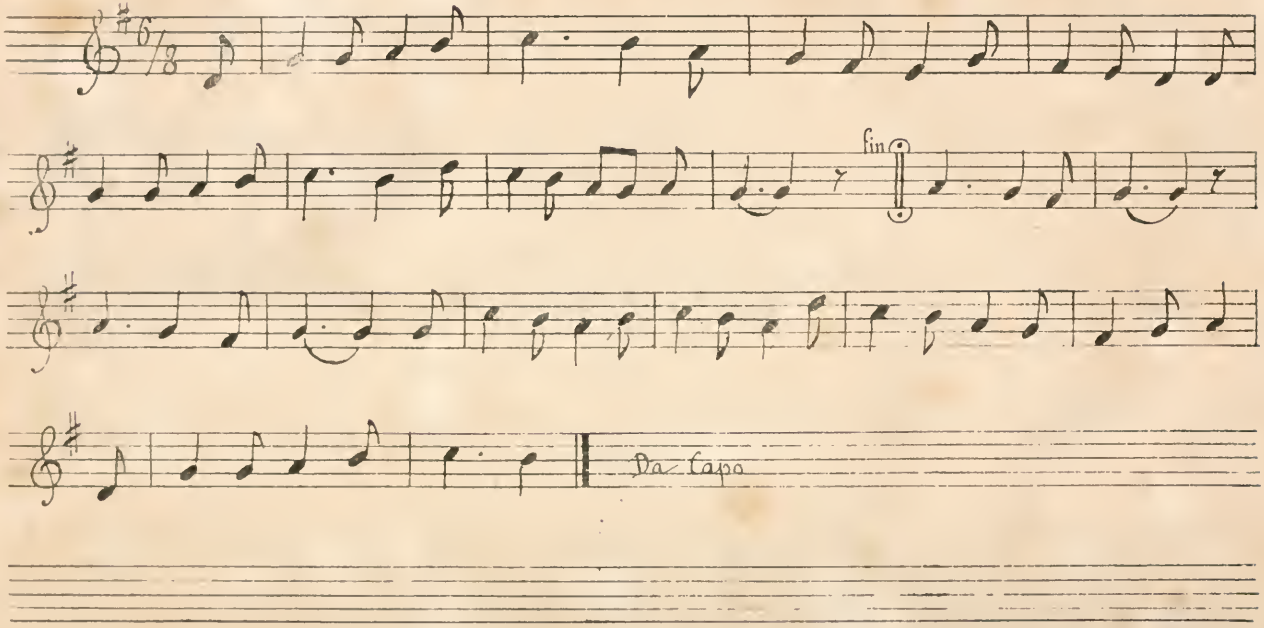

Air N°. II.

Superius

Grand Prin-ce qui sca-vés l'art de Vain-cre sans ar-mes

au jour d'huy vostre heu-reux re-tour change ag-gré-a-ble ment nos

sous pirs et nos lar-mes en des lar--mes de joye et des sous pirs d'a-mour,

d'un plus beau soleil? leil fut-il

Suite.

Bassus

Grand Prin-ce qui sca-ués l'art de vain-cre sans ar-mes

au-iour-d'huy vostre heu-reux re-tour change ag-gré-a-ble-ment nos

sous-pirs et nos lar-mes, en des lar-mes de ioye et des sous-pirs d'a-mour.

Fust-il ia-mais un iour pa-reil fut-il ia-mais un iour pa-reil esclai-ré

es-clai-ré d'un plus beau soleil Fut-il.

Air N. 12.

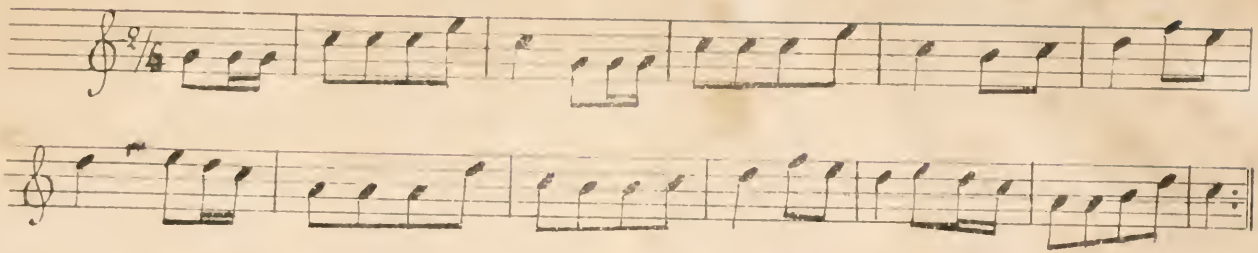

Rondeau page 527.

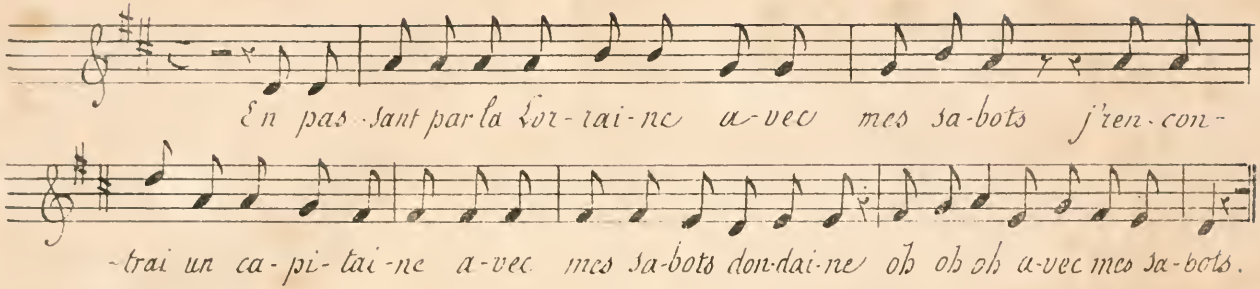

RÈGLEMENT

DE LA

SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE

LORRAINE,

FONDÉE A NANCY ET AUTORISÉE PAR DÉCISION PRÉFECTORALE, LE 28 OCTOBRE 1848.

La Société d'Archéologie lorraine,

Sur la proposition de plusieurs de ses membres,

Considérant :

1° Que la Société a pris, depuis quelques années, de notables développements qui rendent nécessaire une augmentation dans le personnel des membres du Bureau ;

2° Qu'il a été fait successivement à son règlement primitif différentes additions et modifications qui ont été consignées seulement dans les procès-verbaux de ses séances ;

Et qu'il importe d'introduire et de coordonner ces additions et modifications dans un règlement général, lequel sera imprimé dans le prochain volume des Bulletins ;

Arrête son nouveau règlement ainsi qu'il suit :

TITRE Ier.

BUT ET ORGANISATION DE LA SOCIÉTÉ.

ARTICLE Ier.

La Société d'Archéologie a pour but :

1° De travailler à procurer au Musée historique lorrain,

fondé par elle, les développements de tout genre dont il est susceptible ;

2° De veiller à la conservation des monuments que possède notre pays, en usant de son influence pour procurer les fonds nécessaires à la réparation des édifices dont l'existence est menacée ;

3° Enfin, de publier des dissertations sur l'archéologie de la Lorraine, des mémoires et des documents relatifs à l'histoire de cette province.

ARTICLE II.

La Société se compose de membres honoraires, de membres titulaires et de membres correspondants.

Le nombre des membres honoraires ne peut être de plus de huit ; le nombre des autres est illimité. Les membres titulaires sont ceux qui habitent l'un des départements de l'ancienne Lorraine (MEURTHE, MEUSE, VOSGES, MOSELLE *et partie de* HAUTE-MARNE). Les autres sont correspondants.

Tous les membres titulaires et correspondants paient, chaque année, une cotisation de cinq francs.

Ceux qui n'ont *pas acquitté le montant de leur cotisation dans les trois premiers mois de l'année, sont, après avertissement écrit, déclarés démissionnaires, et leur nom est inscrit au procès-verbal de la séance dans laquelle leur radiation a été prononcée.*

ARTICLE III.

On peut être admis dans la Société, soit comme titulaire, soit comme correspondant, sur la présentation verbale ou écrite de trois de ses membres. Le vote sur l'admission des candidats aura lieu à la séance qui suivra celle de la présentation.

Les membres honoraires sont présentés par le Bureau seul et doivent être admis, au scrutin secret, à la majorité des deux tiers des suffrages des membres présents..

TITRE II.

ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ.

ARTICLE IV.

Le bureau de la Société se compose d'un Président, d'un Vice-Président, d'un Secrétaire perpétuel, d'un Secrétaire an-

nuel, de deux Secrétaires-adjoints, d'un Trésorier et d'un Bibliothécaire-Archiviste. La Société a, en outre, un Agent-comptable.

Le Président est nommé pour une année et peut être réélu indéfiniment.

Il en est de même du Vice-Président, du Secrétaire annuel et des deux Secrétaires-adjoints.

Le Trésorier et le Bibliothécaire-Archiviste sont nommés pour trois années et rééligibles indéfiniment.

L'élection se fait à la majorité absolue des membres présents.

ARTICLE V.

Le Président veille à l'exécution du Règlement, convoque et préside les assemblées, dirige les discussions, recueille les suffrages, proclame le résultat des votes, porte la parole dans les députations, après avoir préalablement soumis son discours à la Société. Il est, de plus, chargé de surveiller l'impression des Bulletins et des autres publications. Il a voix prépondérante en cas de partage.

ARTICLE VI.

Le Vice-Président remplace le Président dans ses fonctions, en cas d'absence, et jouit alors des mêmes droits.

ARTICLE VII.

Le Secrétaire perpétuel est chargé de la correspondance de la Société ; il signe, scelle et expédie, de concert avec le Président, tous les actes dont l'expédition est arrêtée. Il est dépositaire du sceau de la Société. En cas d'absence, le Secrétaire perpétuel est remplacé à la séance par le Bibliothécaire-Archiviste.

ARTICLE VIII.

Le Secrétaire annuel rédige les procès-verbaux des séances. En cas d'absence, il est suppléé par l'un des Secrétaires-adjoints.

ARTICLE IX.

Les Secrétaires-adjoints sont chargés, à tour de rôle, de la transcription, sur des registres à ce destinés, des procès-verbaux des séances et des pièces dont il semble utile de conserver des copies.

ARTICLE X.

Le Trésorier est chargé de la centralisation des recettes de la Société et de ses dépenses.

Il présente, chaque année, dans la séance de janvier, son compte de gestion, à l'appui duquel doivent se trouver joints tous les reçus des sommes qui ont été versées entre ses mains par l'Agent-comptable, et les quittances des personnes auxquelles ont été faits des paiements. Ce compte est arrêté par la Société, sur le rapport d'une commission spéciale de trois membres, nommée pour l'examiner, et qui doit soumettre à la Société ses vues sur l'emploi des fonds.

Dans la séance d'avril, le Trésorier présente la liste des membres qui n'ont pas encore acquitté leur cotisation, afin que la Société décide si elle doit leur appliquer les dispositions du 4e § de l'article II.

ARTICLE XI.

Le Bibliothécaire-Archiviste veille à la conservation des livres, papiers et autres objets appartenant à la Société, et reçoit les dons, soit en numéraire, soit en objets d'art.

ARTICLE XII.

Le budget de la Société sera discuté et voté dans la séance de février, sur le rapport de la commission chargée d'examiner les comptes du Trésorier.

TITRE III.

DES SÉANCES.

ARTICLE XIII.

La Société tient ses séances ordinaires le second lundi de chaque mois, à six heures et demie du soir.

Les séances ordinaires sont interrompues pendant les mois de septembre et d'octobre. Les séances extraordinaires ont lieu aux jours et heures fixés par le Bureau.

Les billets de convocation indiquent l'ordre du jour de la réunion, et notamment les sujets des lectures.

ARTICLE XIV.

La Société procède à ses travaux dans l'ordre suivant :

1° Lecture du procès-verbal de la dernière séance ;

2° Communication de la correspondance ;

3° Présentation et admission de membres ;

4° Lecture des rapports ;

5° Discussion des objets soumis à la délibération de l'assemblée ;

6° Lecture des Mémoires ;

7° Fixation de l'ordre du jour pour la séance suivante.

ARTICLE XV.

Le procès-verbal est transcrit sur un registre, après avoir été adopté par la Société. Il doit être signé par le Président et par le Secrétaire annuel.

ARTICLE XVI.

Lorsqu'un objet soumis à la délibération de la Société mérite un examen spécial, la discussion en est renvoyée à une autre séance et une commission est nommée, s'il y a lieu, pour faire un rapport. Dans ce dernier cas, les membres appelés à composer la commission sont désignés par le Président, ou bien, sur la demande de deux membres, par la voie du scrutin, à la majorité relative.

Le doyen d'âge est, de droit, Président de la commission, qui choisit elle-même son rapporteur.

ARTICLE XVII.

Les membres qui veulent communiquer un travail à la Société, doivent demander à être inscrits à l'ordre du jour, en indiquant le sujet de leur lecture.

Les lectures ont lieu suivant l'ordre des inscriptions.

TITRE IV.

TRAVAUX ET PUBLICATIONS.

ARTICLE XVIII.

La Société publie, chaque année, des Bulletins composés de Mémoires lus dans ses séances.

ARTICLE XIX.

A la fin de chaque séance où un Mémoire destiné à l'impression a été lu, il est décidé, au scrutin secret, après délibération et en l'absence de l'auteur, si ce Mémoire sera inséré dans un des Bulletins.

Tous les membres de la Société recevront un exemplaire de chaque Bulletin ; il en sera délivré deux aux membres qui y auront inséré quelque Mémoire.

Chaque membre pourra, sur sa demande, recevoir autant d'exemplaires des Bulletins qu'il aura de fois versé le montant de la cotisation annuelle.

TITRE V.

DISPOSITIONS DIVERSES.

ARTICLE XX.

La Société recevra, avec gratitude, pour être placées dans ses archives, les publications de ses membres, non insérées dans son Recueil.

ARTICLE XXI.

La Société se mettra, autant que possible, en rapport avec toutes les Sociétés archéologiques de France, et échangera ses publications avec les leurs.

Adopté en séance le 11 décembre 1854.

Le Préfet du département de la Meurthe, officier de la Légion-d'Honneur,

Vu la demande formée, le 19 de ce mois, par M. le Président de la Société d'Archéologie lorraine à l'effet d'obtenir l'approbation des nouveaux statuts adoptés par la Société ;

Vu le projet desdits statuts ;

Vu la loi du 10 avril 1834 et le décret du 25 mars 1852 ;

Considérant que la Société d'Archéologie lorraine a été autorisée par décision préfectorale du 28 octobre 1848 ;

Considérant que les statuts dont il s'agit sont convenablement formulés et ne renferment aucune disposition contraire aux lois ;

ARRÊTE :

Article 1er. Sont approuvés, tels qu'ils sont annexés au présent Arrêté, les nouveaux statuts adoptés par la Société d'Archéologie lorraine de Nancy.

Aucun changement ne pourra y être apporté sans notre autorisation.

Art. 2. La présente approbation sera rapportée à la suite des exemplaires imprimés desdits statuts.

Art. 3. Les discussions politiques sont formellement interdites dans toutes les réunions de la Société.

Art. 4. M. le Maire de Nancy est chargé de l'exécution du présent Arrêté.

Nancy, le 30 décembre 1854.

Le Préfet, Albert LENGLÉ.

LISTE

DES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE,

PAR ORDRE ALPHABÉTIQUE.

BUREAU DE LA SOCIÉTÉ POUR L'ANNÉE 1855 :

Président : M. Henri Lepage.
Vice-Président : M. Alexandre Gény.
Secrétaire perpétuel : M. P. Guerrier de Dumast.
Secrétaire annuel : M. Charles de Rosières.
Secrétaires-Adjoints : MM. Lucien Wiéner et Léonce Bourgon.
Trésorier : M. Jules Renauld.
Bibliothécaire-Archiviste : M. l'abbé Marchal.
Secrétaire honoraire : M. l'abbé Guillaume.

MEMBRES HONORAIRES :

MM.

A. Brun, ancien Préfet de la Meurthe, Préfet d'Indre-et-Loire, à Tours.

Caumont (de), Directeur de la Société française pour la conservation des Monuments historiques.

Menjaud (Mgr), Evêque de Nancy et de Toul, premier Aumônier de l'Empereur.

Monet, ancien Maire de Nancy.

MEMBRES TITULAIRES * ET CORRESPONDANTS ** :

MM.

Albert-Montémont, Chef de bureau au ministère des Finances, à Paris.

Alexandre de Bonneval, maire de l'Etanche (Vosges).

Alsace (le prince d'Hénin d'), à Bourlémont (Haute-Marne).

André, Entrepreneur.

Arbois de Jubainville (Henri d'), Archiviste du département de l'Aube, à Troyes.

Arnaud (Charles d'), Intendant militaire à Rennes.

Baille père, Propriétaire.

Balbatre (aîné), ancien Adjoint au Maire de Nancy.

Balland (l'abbé), Curé de Plombières.

Balthazard (l'abbé), Vicaire à Notre-Dame-des-Victoires, à Paris.

Barberot, ancien Greffier.

Barbey, Propriétaire.

Barbier (l'abbé), Professeur au collége de Vic.

Barnage (l'abbé), Aumônier de la Maison de St-Mathieu.

Barthélemy (de), au château de Malmy (Marne).

Bastien, Notaire.

Bataille, Propriétaire à Toul.

Bataille, ancien notaire à Haroué.

Beaufort de Gellenoncourt (Amédée de), Propriétaire.

Beaulieu, Membre de la Société des Antiquaires de France, à Paris.

* Les personnes dont le nom n'est suivi d'aucune indication de lieu, ont leur résidence à Nancy.

** Voir, pour la distinction des Membres, l'art. 2 des Statuts de la Société.

Beaupré, Conseiller à la Cour impériale, membre de l'Académie de Stanislas.

Beaupré (Jules).

Beauvau-Craon (le prince de), Sénateur, à Paris.

Bégel (l'abbé), Curé de Laître-sous-Amance.

Bégin (l'abbé), Professeur au pensionnat de la Malgrange.

Berbain (L.-S.), Propriétaire à Charmes-sur-Moselle.

Berger de Xivrey, Membre de l'Institut, à Paris.

Besoin, Elève architecte.

Bizemont (de), Propriétaire.

Blaise, Notaire, membre du Conseil général de la Meurthe.

Boiselle, Vérificateur des poids et mesures.

Boiteux (l'abbé), Curé à Saizerais.

Botta (aîné), Propriétaire.

Bouillevaux (l'abbé), Curé à Perth (Haute-Marne).

Boulangé, Ingénieur des ponts et chaussées, à Metz.

Bourcier de Villers (Charles), Député, à Paris.

Bourdon (H.), ancien Substitut du procureur général à Nancy, juge à Lille (Nord).

Bourgeois (l'abbé), Chanoine.

Bourgon (Léonce), Négociant.

Bousmard (H. de), à Chantraine (Meuse).

Bouthellier (de), Officier d'artillerie, à Metz.

Bouvier (de), Conseiller à la Cour impériale.

Bouzey de Champagne (de), à Paris.

Bozon (Charles), Propriétaire à Tincry.

Breton (l'abbé).

Briaude-Lamarche, Propriétaire.

Briey (Edouard de), Chef de bataillon du génie, à Metz.

Brunet, Architecte.

Buquet (baron Alfred), Député au Corps législatif, Maire de Nancy.

Buquet (Charles), ancien Officier, à Vandœuvre.

Bureaux (l'abbé), Chanoine honoraire.

Bussierre (le vicomte Théodore de), à Reichshoffen.

Caumont (H. de), Recteur honoraire, membre de l'Académie de Stanislas.

Chabert, Clerc de notaire, à Metz.

Champagne (l'abbé), Vicaire à Neufchâteau.

Chapia (l'abbé), curé de Vittel.

Charles, Agent général des écoles.

Charlot, Conseiller à la Cour impériale.

Charlot (l'abbé), Chanoine honoraire.

Charlot (Edouard), Garde général des forêts, à Colombey.

Charlot (Alexandre), Avocat à la Cour impériale.

Charmoy, Entrepreneur de bâtiments.

Charpillet, Membre de plusieurs Sociétés savantes.

Charpit de Courville, ancien Directeur général de l'Instruction publique, à Versailles.

Chartner (G.-G.), Propriétaire à Metz.

Chatelain, Architecte, Conservateur des édifices diocésains.

Chatelain, fils.

Christophe, Lithographe.

Circourt (Arthur de), à Fontainebleau (Seine-et-Marne).

Collenot père, Propriétaire.

Collenot (Louis), Maire d'Amance.

Comeau (Amédée de), Propriétaire à Eulmont.

Comus (l'abbé), à Ligny.

Corrard des Essarts, Architecte.

Cosserat (Jules), Professeur au collége de Lunéville.

Courtois, Maire de Frouard.

Coutant (Lucien), Homme de lettres, à Paris.

Cuny, Architecte à Lunéville.

Cupers (l'abbé), Chanoine honoraire.

Custine (Mme la comtesse Amélie de).

Daubrée, Bijoutier.

David, Artiste musicien.

Deblaye (l'abbé), Curé de Dommartin-lès-Toul.

Delalle (l'abbé), Vicaire-général du diocèse de Nancy.

Delvincourt, Homme de lettres, à Paris.

Demay, Rentier.

Démonet (l'abbé), Curé de Héming.

Didron, Secrétaire du Comité historique des Arts et Monuments, à Paris.

Digot (Auguste), Docteur en droit, membre de l'Académie de Stanislas.

Dolard de Myon, Propriétaire.

Donquer de T'Serrolofs, Propriétaire.

Drouet, Notaire.

Ducourrau, Négociant.

Dufresne, Conseiller de Préfecture à Metz.

Duplessis (Georges), Employé à la Bibliothèque impériale, à Paris.

Dupont de Romémont (Louis), Propriétaire.

Duprat, Professeur au collége de Lunéville.

Durand (Léon), Receveur à Remiremont.

Espée (Casimir de l'), ancien Député, à Paris.

Espée (Marcien de l'), à Paris.

Espée (Henri de l'), à Charmes-sur-Moselle.

Élie père, Propriétaire.

Élie-Baille, Président de la Chambre consultative des Arts et Manufactures.

Ferry (l'abbé), Chanoine, Vicaire-général honoraire.

Ferry (l'abbé), Professeur au Collége de Vic.

Ferry (Edouard), Avocat à Saint-Dié.

Feyen (Eugène), Artiste peintre, à Paris.

Foblant (Maurice de), ancien Représentant.

Foisset (Théophile), Conseiller à la Cour impériale de Dijon.

Fontenelle (de), Propriétaire.

Forgeais (Arthur), Président de la Société de Sphragistique, à Paris.

Fourier (Xavier), Propriétaire à Ligny.

Fremotte, Peintre-verrier à Neufchâteau.

Friry, Correspondant du Ministère de l'Instruction publique pour les travaux historiques, à Remiremont.

Gadel (l'abbé), Curé de Moriviller.

Gaspard (Alexis), Notaire à Mirecourt.

Gauvain (Charles de), Propriétaire.

Génin (Ernest), Payeur du département de la Meurthe.

Génin (Amédée), Sous-Préfet à Lunéville.

Gény (Alexandre), Propriétaire.

Georges (l'abbé), Curé de la Cathédrale de Toul.

Gérando (de), Procureur général impérial, à Metz.

Germain (Victor), Propriétaire.

Germain, Juge suppléant à Sarrebourg.

Germigny (de), Propriétaire à Bertheléville (Meuse).

Gillet, Juge d'instruction.

Godfroy, Médecin.

Gondrecourt (le comte René de), Secrétaire de l'Aumônerie impériale, à Paris.

Gourcy (de), Propriétaire à Essegney.

Gouy (Jules), Propriétaire.

Gouzot, Rentier.

Grand'eury (l'abbé), Vicaire de la paroisse Saint-Epvre.

Grandjacquot (l'abbé), Curé à Méréville.

Gridel (l'abbé), Curé de la Cathédrale.

Guérin, ancien Notaire.

Guérin père, Propriétaire à Lunéville.

Guérin (Charles), Propriétaire à Lunéville.

Guerrier de Dumast (Prosper), ancien Sous-Intendant militaire, membre de l'Académie de Stanislas.

Guibal, Architecte.

Guillaume (l'abbé), Chanoine honoraire, Aumônier de la Chapelle Ducale.

Guyot (l'abbé), Professeur au petit séminaire de Pont-à-Mousson.

Haldat (Alexandre de), Propriétaire.

Hamonville (Louis d'), Propriétaire.

Harfort fils, Vitrier.

Harmand (Henri).

Haussonville (le comte O. d'), ancien Député, à Paris.

Henry (Désiré), Adjoint au Maire de Lunéville.

Hinzelin, Directeur de l'Ecole primaire supérieure.

Hoffer (l'abbé), Professeur au pensionnat Saint-Léopold.

Huguet, Professeur à l'Ecole normale de la Meurthe.

Humbert, Architecte.

Joly, Juge de paix à Clémont (Haute-Marne).

Jouve, Ingénieur civil.

Joybert de Bussy (de), Propriétaire.

Klein (l'abbé), Curé de Dabo.

Klein (l'abbé), Curé de Bourgaltroff.

Klein (l'abbé), Curé de Vézelise.

La Flize (l'abbé), Chanoine honoraire.

Lagabbe (de), Président du tribunal de Neufchâteau.

Lallemand (l'abbé), ancien Professeur de belles-lettres.

Lallemant de Liocourt (Ferdinand), Percepteur à Herbéviller.

Lallement (Louis), Avocat à la Cour impériale.

Lallement de Mont (Charles), ancien Officier.

Lallement de Mont (Frédéric), Capitaine d'artillerie, à Valence.

Lamasse, Peintre, à Lunéville.

Lambel (le comte Alexandre de), Membre du Conseil général de la Meurthe, au château de Fléville.

Lambel (le vicomte Paul de), au château de Fléville.

Lambert-Lévylier, Docteur en médecine.

Lamblin (l'abbé), Chanoine honoraire, Directeur du pensionnat de la Malgrange.

Landreville (Victor de), Propriétaire.

Landrian (de), Propriétaire.

Langlard, Agent d'assurances.

La Prevotte, Avocat à Mirecourt.

Larcher, Propriétaire à Lunéville.

Laurent (Aimé), Sculpteur.

Laurent (Jules), Sculpteur.

Lazard Lévy, fils, Négociant.

Le Bègue de Girmont (L.), Avocat.

Leborne, Conservateur du Musée de Nancy.

Lebrun, Architecte à Lunéville.

Leclerc, premier Avocat-général à la Cour impériale de Metz.

Lepage (Henri), Archiviste du département, membre de l'Académie de Stanislas.

Lepage (Amédée), Imprimeur à Nancy.

Lezay-Marnézia (E. de), Propriétaire.

Liénard, Président de la Société Philomatique de Verdun.

Ligniville (le comte A. de), Propriétaire à Villers-lès-Nancy.

Ludres (Auguste de), à Paris.

Ludres (Gaston de), à Paris.

Madelin (Jules), ancien Négociant.

Maguin, Inspecteur du télégraphe électrique.

Maire (Charles), Propriétaire à Lunéville.

Maire (Ernest), Propriétaire à Lunéville.

Malhortie, Propriétaire à Moriviller.

Mangin (l'abbé), Directeur du pensionnat Drouot.

Manse (l'abbé), Chanoine.

Marchal (l'abbé), Curé de la paroisse St-Pierre, membre de l'Académie de Stanislas.

Marchal, ancien Député de la Meurthe.

Marchal, Avocat.

Marchal, Docteur en médecine à Lorquin.

Marchal, Maître-adjoint à l'Ecole normale.

Marchal (l'abbé), Vicaire de la paroisse St-Pierre.

Mardigny (Paul de), Ingénieur des ponts et chaussées, à Metz.

Mardigny (de), Sous-Inspecteur des forêts.

Marmotant, Propriétaire à Paris.

Marsal (l'abbé), Curé à Vahl.

Marteau (Charles), Professeur au collége de Blâmont.

Martinpré de Romécourt (de), Propriétaire à Romécourt.

Masson (l'abbé), Chanoine, Vicaire-général honoraire.

Masson (l'abbé), Vicaire à Dieuze.

Masson, Docteur en médecine à Mirecourt.

Massu, Colonel du génie en retraite.

Mathieu, Curé de Frolois.

Maud'heux père, Avocat à Epinal, président de la Société d'Emulation des Vosges.

Mayeur (Joseph), Professeur au collége de Blâmont.

Meaume, Professeur à l'Ecole forestière, membre de l'Académie de Stanislas.

Meixmoron-Dombasle (de), Directeur de la fabrique d'instruments aratoires.

Mélin, Architecte et Professeur.

Mengin (G.), Général du génie, à Paris.

Mengin (Louis). Avocat à la Cour impériale.

Mercier de Morière (le), Ingénieur des ponts et chaussées, à Metz.

Merlin de Thionville, ancien Maire de Bruyères.

Metz-Noblat (Alexandre de), membre de l'Académie de Stanislas.

Miller-Thiry fils, Dessinateur.

Mirguet (l'abbé), Vicaire-général du diocèse de Nancy.

Mitry (Charles de), au Ménil-Mitry.

Monnier, Président de la Société d'Agriculture, membre de l'Académie de Stanislas.

Montangon (de), Propriétaire.

Montarby (de), à Dampierre (Haute-Marne).

Montureux (Ch. de), Propriétaire et Maire à Arracourt.

Morel (l'abbé), Curé de Notre-Dame de Bon-Secours.

Morey, Architecte de la ville de Nancy, membre de l'Académie de Stanislas.

Morville (le comte de), Maire de Mailly et membre du Conseil d'arrondissement.

Mouscet (l'abbé), à Neuviller-lès-Badonviller.

Mouzin de Romécourt (le baron), Conseiller à la Cour impériale de Metz.

Munich fils, à Malzéville.

Noel, Avocat, Notaire honoraire.

Nollet-Fabert (Jules), Homme de lettres.

Pardieu, Greffier de la justice de paix à Thiaucourt.

Pernot du Breuil, ancien Adjoint au Maire de Nancy.

Péronne (de), Conservateur des hypothèques à Lunéville.

Pierson (l'abbé), Chanoine honoraire, Curé de Lorquin.

Pierson (Charles), Etudiant en droit.

Piller, Propriétaire à Saint-Dié.

Piroux, Directeur de l'Institut des Sourds-Muets, membre de l'Académie de Stanislas.

Pitt, Inspecteur honoraire de l'Académie.

Praneuf (A. de), Propriétaire.

Prost (Auguste), de l'Académie de Metz.

Puymaigre (le comte de), à Metz.

Puymaigre (le comte de), à Inglange, près Thionville.

Quillart, Propriétaire à Chaumont (Haute-Marne).

Raigecourt (le marquis de), Propriétaire.

Ravinel (le baron F. de), Député au Corps législatif.

Regnault, Greffier en chef de la Cour impériale.

Régnier, Juge de paix à Blâmont.

Remy, Peintre-verrier.

Renard (Romain), Juge de paix à Haroué.

Renauld (Jules), Avoué.

Richard, Bibliothécaire de la ville de Remiremont.

Riocourt (le comte E. du Bois de), Membre du Conseil général de la Meurthe.

Riocourt (du Bois de), Capitaine d'artillerie, à Paris.

Rolland de Malleloy, Propriétaire.

Rolle (l'abbé J.-B.), Professeur au collége de Blâmont.

Rollot (Charles), Négociant.

Roquefeuil (de), ancien Officier.

Rosaye (l'abbé), Curé du Val-d'Ajol (Vosges).

Roubalet-Backes, Négociant.

Rousselot, Sous-Inspecteur des forêts à Saint-Dié.

Roxard de la Salle (Auguste), Propriétaire.

Roxard de la Salle (Ludovic), Propriétaire.

Rozières (Charles de), Propriétaire.

Saint-Vincent (le baron de), Conseiller à la Cour impériale, membre de l'Académie de Stanislas.

Saint-Florent (de), Propriétaire à Vaudœuvre.

Saint-Germain (le comte Charles de), Propriétaire.

Saint-Ouen (E. de), Conservateur des forêts, à Dijon.

Saint-Remy (René de), Juge suppléant au Tribunal de première instance.

Saladin (le baron Dieudonné-Charles), juge suppléant à Lunéville.

Salmon, Procureur impérial à Charleville.

Saulxerotte (l'abbé), Vicaire à Pont-à-Mousson.

Schouvert, Professeur au collége de Blâmont.

Serre (F.-Gaston de), à Versailles.

Simon (Victor), Conseiller à la Cour impériale et Président de l'Académie de Metz.

Simonin père, Docteur en médecine, membre de l'Académie de Stanislas.

Simonin (Edmond), Secrétaire perpétuel de l'Académie de Stanislas, directeur de l'Ecole de Médecine.

Simonin (François), Membre du Conseil d'hygiène.

Sonnini, à Port-Louis (Morbihan).

Straten-Ponthoz (le comte Van der), de l'Académie de Metz.

Tardif (René), Avocat à la Cour impériale de Metz.

Thayer (Amédée), Directeur général des Postes, à Paris.

Terrin, ancien Chirurgien principal des armées, à Bourbonne.

Thiébert, Architecte.

Thiéry fils, Artiste, à Paris.

Thiriot, Notaire honoraire.

Thomassin (l'abbé), Curé de Voinémont.

Thorelle, Artiste peintre.

Tour (Gustave de La), Député au Corps législatif, à Tréguier.

Trancart, Commandant du génie, à Lunéville.

Ubexi (Ernest d'), Propriétaire.

Uhrich, Général de brigade, à Paris.
Vagner, ancien Professeur à l'Ecole forestière et au Lycée.
Vanson (l'abbé), Vicaire de Notre-Dame de Bon-Secours.
Vatry (B. de), ancien Député de la Meurthe.
Vaudechamps (Auguste de), Propriétaire.
Vaulx (de La), Propriétaire à Villers-Agron (Aisne).
Vienne (E.-M. de), Avocat à la Cour impériale.
Vigan (Gabriel de), à Verneuil (Eure).
Vincent (René de), Propriétaire à Lesse.
Vivenot, Architecte.
Voirin, Propriétaire.
Warnecke (Jules), Professeur de musique, à Lunéville.
Weiss (l'abbé), Principal du collége de Vic.
Welch, Propriétaire.
Widranges (de), Propriétaire à Bar-le-Duc.
Wiéner fils, Négociant.
Zéler (l'abbé), Curé d'Aouse (Vosges).

MEMBRES CORRESPONDANTS HONORAIRES :

Cuypert (de), Statuaire à Anvers, trésorier-adjoint de l'Académie d'Archéologie de Belgique.

Juillac (le vicomte de), Officier supérieur, Secrétaire de l'Académie de Toulouse.

Kerckhove (le vicomte de), Grand-croix, commandeur de plusieurs ordres, Président de l'Académie d'Archéologie de Belgique, à Anvers.

Kerckhove-Varent (le vicomte Eugène de), Conseiller d'ambassade, chargé d'affaires de l'Empereur de Turquie près le gouvernement belge, etc., à Bruxelles.

Lacroix (Monsignor), Camérier secret de Sa Sainteté Pie IX, clerc national de France à Rome.

Melano (le comte de), Secrétaire perpétuel de l'Académie des Sciences, Lettres et Arts de Londres.

Reume (de), Membre du Conseil de l'Académie belge d'Histoire et de Philologie, à Bruxelles.

Schayes, Conseiller de l'Académie, directeur du Musée d'armures et d'antiquités de Belgique, à Bruxelles.

Silvy (Auguste), Sous-Chef de bureau au ministère de l'Instruction publique et des Cultes.

Soland (Aimé de), Secrétaire-directeur de la Société linnéenne de Maine-et-Loire.

Agent-comptable de la Société : M. Puel, rue des Quatre-Églises, 51.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS CE VOLUME.

Quelques notes sur des Peintres lorrains des XVe, XVIe et XVIIe siècles, par M. Henri LEPAGE..... 5
La Rosière de Réchicourt, par M. l'abbé GUILLAUME..... 104
Note sur le véritable auteur du plan de l'abbaye de Saint-Gall, par M. Aug. DIGOT..... 127
Recherches sur la vie et les ouvrages de Claude Deruet, peintre et graveur lorrain, par M. E. MEAUME..... 135
Notice sur la collégiale de Mars-la-Tour, par M. Paul DE MARDIGNY..... 251
Notice sur la façade de la maison sculptée par Adam, en 1718, et située à Nancy; avec une planche dessinée par M. THORELLE..... 265
La Lorraine chrétienne et ses monuments à Rome, par Monsignor PIERRE LACROIX..... 269
POÉSIES POPULAIRES DE LA LORRAINE..... 385
I. *Poésies religieuses.* — Kyriolés..... 385
Noëls..... 396
Cantique en l'honneur de Notre-Dame de Bon-Secours.... 435
Sur les miracles de saint Nicolas et l'église de Saint-Nicolas-de-Port..... 441
Le Gâteau de la fête des Rois..... 450
Fragments divers..... 451
II. *Poésies didactiques et morales.* — Poésies relatives à l'institution de la fête de la Rose à Réchicourt-le-Château. 455
III. *Poésies historiques.* — Chanson du comte de Bar sur sa captivité..... 456
Chanson sur l'emprisonnement du duc Ferry..... 459
Rondeau de la journée de Bulgnéville..... 459
Chanson faite du roi de Sicile (René Ier), à l'occasion du siége de Metz par ce prince..... 460

Complainte d'un jeune compagnon détenu prisonnier, etc.. 463
Ballades sur la mort du duc de Bourgogne..... 464
Couplets chantés lors de l'entrée de Renée de Bourbon à Nancy..... 466
Chanson sur la défaite des Luthériens..... 468
Chanson sur la défaite des Reitres..... 470
Couplets composés pour le retour de Charles IV..... 471
Chanson sur le passage de l'Empereur à Nancy..... 472
Chanson sur le départ de l'Empereur..... 473
Chanson faite pour Mesdames de France à leur retour de Plombières..... 475
Complainte sur les adieux d'Anne-Charlotte de Lorraine, abbesse de Remiremont..... 485
Complainte sur la mort d'Anne-Charlotte de Lorraine, etc. 491
Complainte d'un garçon qui a été condamné à être rompu vif à Nancy..... 495
Autre complainte sur le même..... 500
Relation de la mort tragique de Martin-Gabriel Rochette.. 508
IV. *Chansons qui se rapportent à divers événements de la vie ou à certains usages locaux*..... 514
V. *Chansons qui se rapportent aux travaux de la campagne et au retour des saisons*..... 516
VI. *Poésies satiriques*..... 519
VII. *Chansons badines*..... 521
Rondeaux..... 527
Glossaire de quelques-unes des locutions patoises employées dans les poésies populaires..... 530
Musique des chants populaires..... 540
Règlement de la Société d'Archéologie..... 541
Liste des Membres de la Société..... 548

GETTY CENTER LIBRARY
3 3125 00691 6734